REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

JIRAMA

JIRO SY RANO MALAGASY

LEAD

PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'ACCES A L'ELECTRICITE AU MOINDRE COÛT







PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)

ACTIVITÉS DE LA SOUS-COMPOSANTE 1b

DIR TOAMASINA

RAPPORT PROVISOIRE

VERSION REVISEE

CEExI
Cabinet d'Etudes Environnementales et d'Expertise Industrielle
Lot IIR196ter – Betongolo. Antananarivo (101)
Tel : 034 01 725 49 / 032 02 695 62 / 033 11 549 75
Email : ceexi@ceexi.mg / zola.sdm@moov.mg
Website : www.ceexi.mg

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS ____ VIII
RESUME NON TECHNIQUE ____ - 1 -
FAMINTINANA ____ - 20 -
SUMMARY ____ - 39 -
1. INTRODUCTION ____ 1
1.1 CONTEXTE GENERAL ____ 1
1.2 OBJECTIFS DE L'ETUDE ____ 2
1.3 DEMARCHE METHODOLOGIQUE ____ 2
1.3.1 Cadrage de l'étude - Documentation ____ 2
1.3.2 Investigations sur terrain ____ 3
1.3.3 Rédaction du rapport ____ 5
2. DESCRIPTION DU PROJET ____ 7
2.1 RAPPEL SUR LE PROCESS SIMPLIFIE DE DISTRIBUTION DE L'ELECTRICITE ____ 7
2.2 SOUS-COMPOSANTE 1B DU PROJET LEAD ET ACTIVITES PREVUES DANS LA DIRECTION INTERREGIONALE DE TOAMASINA ____ 8
2.3 OCALISATION GEOGRAPHIQUE DES ACTIVITES PREVUES DANS CHAQUE SITE ____ 9
2.3.1 Localisation des activités prévues à être réalisées par JIRAMA ____ 9
2.3.2 Localisation des activités prévues à être réalisées par EPC ____ 17
2.4 DESCRIPTION DES ACTIVITES PREVUES POUR CHAQUE PHASE DU PROJET ____ 30
2.4.1 Phase de préparation ____ 30
2.4.2 Phase de construction ____ 31
2.4.3 PHASE DE MISE EN SERVICE ____ 47
3. CADRE JURIDIQUE NATIONAL ET POLITIQUES DE SAUVEVARDE DE LA BANQUE MONDIALE DÉCLENCHÉS ____ 48
3.1 CADRE JURIDIQUE NATIONAL APPLICABLE AU SOUS-PROJET ____ 48
3.1.1 Législations environnementales de base ____ 48
3.1.2 Texte relatif au secteur électricité ____ 49
3.1.3 Autres textes sectoriels applicables ____ 50
3.2 POLITIQUES DE SAUVEGARDE DE LA BANQUE MONDIALE DECLENCHEES ____ 53
3.2.1 PO 4.01 – Évaluation environnementale ____ 53
3.2.2 PO 4.11 – Patrimoine culturel ____ 53
3.2.3 PO 4.12 – Réinstallation involontaire de personnes ____ 54
3.2.4 Politique d'accès à l'information de la Banque Mondiale (Juillet 2010) ____ 54
3.3 DIRECTIVES ENVIRONNEMENTALES SANITAIRES ET SECURITAIRES DU GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE ____ 54
3.3.1 Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires générales ____ 54

3.3.2 Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires pour le transport et la distribution de l'électricité 55
3.4 CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PROJET (CGES) 56
4. DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT 57
4.1 ZONE D'ETUDE 57
4.2 CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DE LA ZONE D'ETUDE 59
4.2.1 Climat 59
4.2.2 Relief, géologie et pédologie 59
4.2.3 Hydrologie 60
4.3 CARACTERISTIQUES BIOLOGIQUES DE LA ZONE D'ETUDE 65
4.3.1 Flore et végetation 65
4.3.2 Faune 68
4.4 ASPECTS HUMAINS 70
4.4.1 Population et démographie 70
4.4.2 Infrastructures sociales principales 71
4.4.3 Sites culturels 74
4.4.4 Maisons d'habitation / Bâtiments 74
4.4.5 Activités économiques principales 75
5. CONSULTATIONS PUBLIQUES 80
5.1 OBJECTIF ET DEMARCHE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC 80
5.2 RÉSULTATS DES CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES 81
5.2.1 Perceptions du projet par les acteurs 81
5.2.2 Attentes / Préoccupations / Suggestions 81
6. ANALYSE DES IMPACTS ET MESURES PROPOSÉES 85
6.1 METHODE D'EVALUATION DES IMPACTS 85
6.1.1 Critères d'évaluation des impacts 85
6.1.2 Importance des impacts 86
6.2 IDENTIFICATION DES IMPACTS POTENTIELS 88
6.2.1 Sources d'impact 88
6.2.2 Impacts positifs attendus du projet et mesures d'optimisation 89
6.3 IMPACTS NEGATIFS PROBABLES ET MESURES D'ATTENUATION 92
6.3.1 Impacts négatifs liés aux phases de préparation et de construction 92
6.3.2 Impacts négatifs liés à la phase d'exploitation 94
6.3.3 Evaluation des impacts négatifs du projet et mesures d'atténuation 96
7. PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES) 106
7.1 PLAN DE SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE 107
7.2 PLAN DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL 117
7.3 MESURES DE SITUATION D'URGENCE 119
7.3.1 Identifier et prévenir les situations d'urgence 119

7.3.2 Préparer la capacité à répondre aux situations d'urgence 119
7.4 PLAN DE CIRCULATION DES ENGINS ET DES VEHICULES 121
7.5 PLAN DE GESTION DES TRANSFORMATEURS A PCB 122
7.5.1 Mesures générales 122
7.5.2 mesures particulières 122
7.6 RENFORCEMENT DES CAPACITES 124
7.6.1 Analyse des compétences existantes et besoin en renforcement des capacités 124
7.6.2 Proposition de Plan de renforcement des capacités 124
7.7 ARRANGEMENT INSTITUTIONNEL POUR LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DU PGES (ROLES ET RESPONSABILITES) 125
7.8 MECANISME DE GESTION DES PLAINTES 127
7.8.1 Objectifs du mécanisme de gestion de plaintes 128
7.8.2 Principes du traitement des plaintes 128
7.8.3 Modalités de gestion des plaintes 128
7.8.4 Traitement des plaintes 130
7.8.5 Surveillance et suivi des plaintes 133
7.9 LUTTE CONTRE LES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG) 135
7.9.1 Considérations préliminaires 135
7.9.2 Analyse de la situation des VBG dans les zones du sous-projet 135
7.10 BUDGET ESTIMATIF POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PGES 140
8. BREF RÉSUMÉ DU PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION ABRÉGÉ (P.A.R.A) 141
8.1 INTRODUCTION 141
8.2 ACTIVITES DONNANT LIEU A LA REINSTALLATION ET TYPES D'IMPACT 141
8.3 CADRE JURIDIQUE DE LA REINSTALLATION 142
8.4 PERSONNES AFFECTEES PAR LE SOUS-PROJET ET LEURS BIENS AFFECTES 142
8.5 PERSONNES VULNERABLES 142
8.6 CADRE INSTITUTIONNEL DE LA MISE EN ŒUVRE DU PARA 143
8.7 ELIGIBLITE 143
8.8 EVALUATION DES PERTES ET INDEMNISATION 144
8.9 SUIVI ET EVALUATION DU PARA 144
8.9.1 SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PARa 144
8.9.2 EVALUATION DU PARa 144
8.10 BUDGET DE LA MISE EN ŒUVRE DU PARA 144
ANNEXES 145

INDEX DES ANNEXES

Annexe 1: Fiche d'examen environnemental et social 146
Annexe 2 : Clauses environnementales et sociales 152
Annexe 3 : Plan HSE COVID 19 pour les activités de construction 157
Annexe 4 : Formulaire de plaintes 162
Annexe 5 : Modèle de contenu de registre d'enregistrement de plaintes 163
Annexe 6 : Modèle de PV de réponse à l'endroit des Plaignants 164
Annexe 7 : Modèle de registre de suivi des déchets 165
Annexe 8 : Modèle de fiche de non conformité 166
Annexe 9 : Entités spécialisées dans la prise en charge des VBG recensés dans les zones d'intervention du sous-projet 167
Annexe 10 : Récapitulation des préocupations/suggestions - réponses lors des consultations publiques 169
Annexe 11 : PV des consultations publiques 171
Annexe 12 : PV des focus groupe VBG 317
Annexe 13: Lettre d'acceptation relative au poteau à l'intérieur d'une cour privée 344
Annexe 14: Lettre d'acceptation élagage 346
Annexe 15 : Personnes rencontrées 364
Annexe 16: Cahiers de doléances 387
Annexe 17 : Spécifications techniques poteaux stipulés dans les DAO 390
Annexe 18 : Nombre de transformateurs à créer par centre 393
Annexe 19 : Liste des équipements électriques prévus 396
Annexe 20 : hygiène, santé et sécurité - JIRAMA 402

INDEX DES FIGURES

Figure 1 : Schéma du process simplifié de distribution de l'électricité 7
Figure 2 : Carte de localisation générale des activités prévues à être réalisées par JIRAMA 12
Figure 3 : Localisation des activités prévues à être réalisées par JIRAMA dans le Centre Antanambao Manampotsy 13
Figure 4 : Localisation des actions prévues à être réalisées par JIRAMA dans le Centre Marolambo 13
Figure 5 : Localisation des activités prévues à être réalisées par JIRAMA dans le Centre Toamasina (District Toamasina I 14
Figure 6 : Localisation des actions prévues à être réalisées par JIRAMA dans le Centre Fénérive-Est 15
Figure 7 : Localisation des actions prévues à être réalisées par JIRAMA dans le Centre Foulpointe . 15
Figure 8 : : Localisation des actions prévues à être réalisées par JIRAMA dans le Centre Maroantsetra 16
Figure 9 : : Localisation des actions prévues à être réalisées par JIRAMA dans le Centre Soanierana Ivongo 16

Figure 10 : : Localisation des actions prévues à être réalisées par JIRAMA dans le Centre Vavatenina 17

Figure 11 : Carte de localisation générale des activités prévues à être réalisées par le prestataire EPC - Direction interrégionale de JIRAMA Toamasina 22

Figure 12 : Localisation des activités prévues à être réalisées par le prestataire EPC dans le Centre Brickaville..... 23

Figure 13 : Localisation des activités prévues à être réalisées par le prestataire EPC dans le Centre Mahanoro..... 23

Figure 14 : Localisation des activités prévues à être réalisées par le prestataire EPC dans le Centre Toamasina (District Toamasina I) 24

Figure 15 : Localisation des activités prévues à être réalisées par le prestataire EPC dans le Centre Toamasina (District Toamasina II) 25

Figure 16 : Localisation des activités prévues à être réalisées par le prestataire EPC dans le Centre Foulpointe..... 26

Figure 17 : Localisation des activités prévues à être réalisées par le prestatire EPC dans le Centre Vatomandry 26

Figure 18 : Localisation des activités prévues à être réalisées par le prestataire EPC dans le Centre Fénérive-Est 27

Figure 19 : Localisation des activités prévues à être réalisées par le prestataire EPC dans le Centre Mananara Nord..... 27

Figure 20 : Localisation des activités prévues à être réalisées par le prestataire EPC dans le Centre Maroantsetra 28

Figure 21 : Localisation des activités prévues à être réalisées par le prestataire EPC dans le Centre Sainte Marie 28

Figure 22 : Localisation des activités prévues à être réalisées par le prestataire EPC dans le Centre Soanierana Ivongo 29

Figure 23 : Localisation des activités prévues à être réalisées par le prestataire EPC dans le Centre Vavatenina..... 29

Figure 24 : Zone d'étude 58

Figure 25 : Carte relief de la zone du sous-projet..... 61

Figure 26 : Carte géologique de la zone du sous-projet 62

Figure 27 : Carte pédologique de la zone du sous-projet 63

Figure 28 : carte hydrologique de la zone du sous-projet..... 64

Figure 29 : Station forestière Ivoloina..... 66

Figure 30 : Exemples de site nécessitant un élagage..... 68

Figure 31 : Carte de végétation de la zone du sous-projet 69

Figure 32 : Schéma de la gestion des plaintes pour le projet LEAD..... 129

Figure 33 : Proportion des types de VBG rencontrées 138

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1 : Localisation administrative des sites d'intervention et activités prévues à être réalisées par JIRAMA 10

Tableau 2 : Localisation administrative des sites d'intervention et activités prévues à être réalisées par le prestataire EPC 18

Tableau 3 : Dates de fabrication des transformateurs à déplacer 36

TABLEAU 4 : GESTION DES EXTRANTS 46

Tableau 5 : Population des communes concernées par le sous-projet 71

Tableau 6 : Infrastructures scolaires présentes dans les communes concernées par le sous-projet .. 72

Tableau 7 : Infrastructures sanitaires publiques présentes dans les communes concernées par le sous-projet 73

Tableau 8 : Données sur l'électricité dans les communes concernées 74

Tableau 9 : Dates et lieux des consultations publiques 80

Tableau 10 : Attentes, préoccupations et suggestions des parties consultées 82

Tableau 11 : Critères d'évaluation de l'importance des impacts 85

Tableau 12 : Tableau d'évaluation de l'importance des impacts 86

Tableau 13 : Evaluation des impacts positifs et mesures d'optimisation 91

Tableau 14 : Evaluation des impacts négatifs du projet sur l'Environnement et mesures d'atténuation 96

Tableau 15 : Plan de surveillance environnementale et sociale 107

Tableau 16 : Plan de suivi environnemental et social 117

Tableau 17 : Plan de renforcement des capacités 124

Tableau 18 : Rôles et responsables des institutions impliquées dans la mise en œuvre et le suivi du PGES 125

Tableau 19 : Processus de traitement des plaintes et doléances 134

Tableau 20 : Budget pour l'exécution du PGES 140

INDEX DES PHOTOS

Photo 1 : Exemples de sites concernés par le renforcement et l'extension de la ligne BT 32

Photo 2 : Exemples de sites concernés par le soulagement d'un poste 34

Photo 3 : Exemples de postes à déplacer 35

Photo 4 : Déplacement et renforcement poste n°4 Varingohitra à Maroantsetra 37

Photo 5 : Déplacement d'un poste et renforcement des câbles BT à Soanierana Ivongo 38

Photo 6 : Modification de la ligne MT à Ambodiatafana, Antetezambaro 41

Photo 7 : Création de la ligne MT à Antetezambaro 42

Photo 8 : Exemples de sites concernés par la création d'un nouveau poste 43

Photo 9 : Exemples de sites concernés par l'alimentation en énergie électrique 44

Photo 10 : Quelques formations secondaires rencontrées dans les zones du sous-projet 65

Photo 11 : Végétation des zones humides 66
Photo 12 : Quelques cultures et plantations 67
Photo 13 : Poteaux se trouvant à l'intérieur des enceintes privées à Mahanoro 75
Photo 14: Quelques consultations publiques réalisées dans la DIR Toamasina 84
Photo 15 : Exemples de « focus group » menés dans la zone du sous-projet 137

SIGLES ET ABREVIATIONS

AEE	:	Alimentation en Energie Electrique
AL	:	Agent de Liaison
AMO	:	Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage
BM	:	Banque Mondiale
BT	:	Basse Tension
CECJ	:	Centre d'Ecoute et de Conseils Juridiques
CGES	:	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CHD	:	Centre Hospitalier de District
CHRR	:	Centre Hospitalier de Référence Régionale
CIGP	:	Comité Interrégional de Gestion de Plaintes
CNGP	:	Comité National de Gestion de Plaintes
CLD	:	Comité Local de Développement
CNP	:	Création Nouveau Poste (de transformation électrique)
COVID-19	:	COronaVIrus Disease appeared in 2019.
CREAM	:	Centre de Recherches, d'Etudes et d'Appui à l'analyse économique à Madagascar
CR	:	Commune Rurale
CSB	:	Centre de Santé de Base
CU	:	Commune Urbaine
DAO	:	Dossier d'Appel d'Offre
dB	:	Décibel
DEEE	:	Déchet d'Equipement Electrique et Electronique
DIR	:	Direction
DIDR	:	Direction des Infrastructures et du développement Régional
DMT	:	Dispositif de Mise à la Terre
EHS	:	Environnement - Hygiène - Sécurité
EIE	:	Etude d'Impact Environnemental
EP	:	Eclairage public
EPC	:	Engineering Procurement and Construction
EPI	:	Equipements de Protection Individuelle
EPP	:	Ecole Primaire Publique
HSE	:	Hygiène - Sécurité – Environnement
HSQE	:	Hygiène - Sécurité – Qualité - Environnement
HSSE	:	Hygiène – Sécurité - Santé - Environnement
IACM	:	Interrupteur Aérien à Commande Manuelle

IFC	:	International Finance Corporation
IRA	:	Infections Respiratoires Aigües
IST	:	Infection sexuellement Transmissible
JIRAMA	:	Jiro sy Rano Malagasy (Société d'Electricité et Eau de Madagascar)
KV	:	Kilovolt
LEAD	:	Least-Cost Electricity Access Development
MECIE	:	Mise en Compatibilité des Investissements avec l'Environnement
MEH	:	Ministère de l'Energie et des Hydrocarbures
MFB	:	Ministère des Finances et du Budget
MGP	:	Mécanisme de Gestion des Plaintes
MT	:	Moyenne Tension
NPE	:	Nouvelle Politique de l'Energie
OMS	:	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
PAGOSE	:	Projet d'Amélioration de la Gouvernance et des Opérations dans le Secteur de l'Electricité
PAP	:	Population affectée par le Projet
PAR	:	Plan d'Action de Réinstallation
PARa	:	Plan d'Action de Réinstallation abrégé
PCB	:	PolyChloroBiphényle
PCEV	:	Plan de Circulation d'Engin et de Véhicule
PEEE	:	Déchets d'Equipements Elec-triques et Electroniques
PGES	:	Plan de Gestion Environnemental et Social
PPES	:	Plan de Protection Environnementale et Sociale
PREE	:	Programme d'Engagement Environnemental
PV	:	Procès-Verbal
RN	:	Route Nationale
SIDA	:	Syndrome d'Immunodéficience Acquise
SLC	:	Structures Locales de Concertation
SRC	:	Structures Régionales de Concertation
TM	:	Terre des Masses
TN	:	Terre du Neutre
TP	:	Terre des Parafoudres
UGP	:	Unité de Gestion du Projet
VBG/ ASE	:	Violence Basée sur le Genre / Abus Sexuel des Enfants
VBG/ EAS-HS	:	Violence Basée sur le Genre / Exploitation et Abus Sexuel – Harcèlement Sexuel
VIH	:	Virus de l'Immunodéficience Humaine

FANAFOHEZAN-TENY

DFTIFM	:	Drafitry Fitantanana ny Tontolo Iainana sy ny Fiaraha-Monina
FFF	:	Fomba Fitantanana ny Fitarainana
FFTI	:	Fampifaneranana ny Fampiasam-bola amin'ny Tontolo Iainana
HMM	:	Herisetra Miorina amin'ny Miralenta
RFTIFM	:	Rafitra Fitantanana ny Tontolo Iainana sy ny Fiaraha-Monina

ABBREVIATIONS

ARAP	:	Abbreviated Resettlement Action Plan
EES	:	Electrical Energy Supply
EHS	:	Environmental Health Safety
ESMF	:	Environmental and Social Management Framework
ESMP	:	Environmental and Social Management Plan
GBV / CSA	:	Gender-Based Violence / Child Sexual Abuse
GBV / SEA-SH	:	Gender-Based Violence / Sexual Exploitation and Abuse / Sexual Harassment

RESUME NON TECHNIQUE

Le présent document se rapporte au Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) des activités prévues relatives à la composante 1b du Projet LEAD dans les zones couvertes par la Direction Interrégionale de la JIRAMA Toamasina.

Selon la réglementation nationale et les Politiques de Sauvegarde de la Banque mondiale, ce sous-projet est classé en catégorie B.

La préparation de ce PGES a été faite en se basant sur les lignes directrices fournies dans le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) qui couvre le Projet LEAD (DE-MOS).

Ainsi, ce PGES présente la description des activités prévues et de leurs milieux d'insertion dans les zones couvertes par la Direction Interrégionale de la JIRAMA Toamasina ainsi que le cadre juridique national et les Politiques de la Banque mondiale déclenchées. Ensuite, il décrit les impacts environnementaux et sociaux et les mesures de bonification et d'atténuation y relatives. Enfin, il propose le plan de gestion environnementale et sociale contenant le plan de surveillance et de suivi environnementaux et sociaux, la gestion des transformateurs à PCB, le besoin en renforcement de capacités, l'arrangement institutionnel et le budget nécessaire pour sa mise en œuvre. Le mécanisme de gestion des plaintes et la lutte contre les Violences basées sur le genre font aussi partie du PGES.

Les consultations publiques tenues lors de la conception et l'élaboration de ce PGES sont aussi présentées dans ce document.

I. APERÇU DES ACTIVITES PREVUES

I.1 Localisation

La zone d'influence de la sous-composante 1b du projet LEAD couvre 91 Fokontany, 23 communes et 13 districts répartis dans 2 régions dont :

- 7 districts de la Région Atsinanana (Antanambao Manampotsy, Brickaville, Mahanoro, Marolambo, Toamasina I, Toamasina II et Vatomandry),
- 6 districts de la Région Analanjirofo (Fénérive Est, Mananara Nord, Maroantsetra, Sainte Marie, Soanierana Ivongo et Vavatenina)

I.2 Activités prévues

Les activités prévues dans ces sites consistent en l'augmentation du taux d'accès par extension et renforcement de réseau (périurbain et rural).

L'exécution de ces activités sera assurée par JIRAMA et le prestataire EPC dont :

❖ Les activités prévues à être réalisées par JIRAMA sont :

- Le renforcement et l'extension Ligne / câbles BT
- Le soulagement Poste
- Le déplacement Poste

- Le déplacement et renforcement Poste
- Le déplacement Poste et renforcement câbles BT
- Le renforcement ligne BT du Poste
- Le passage en MT départ
- La création nouveau départ MT/BT
- La modification Ligne MT
- La création Ligne MT

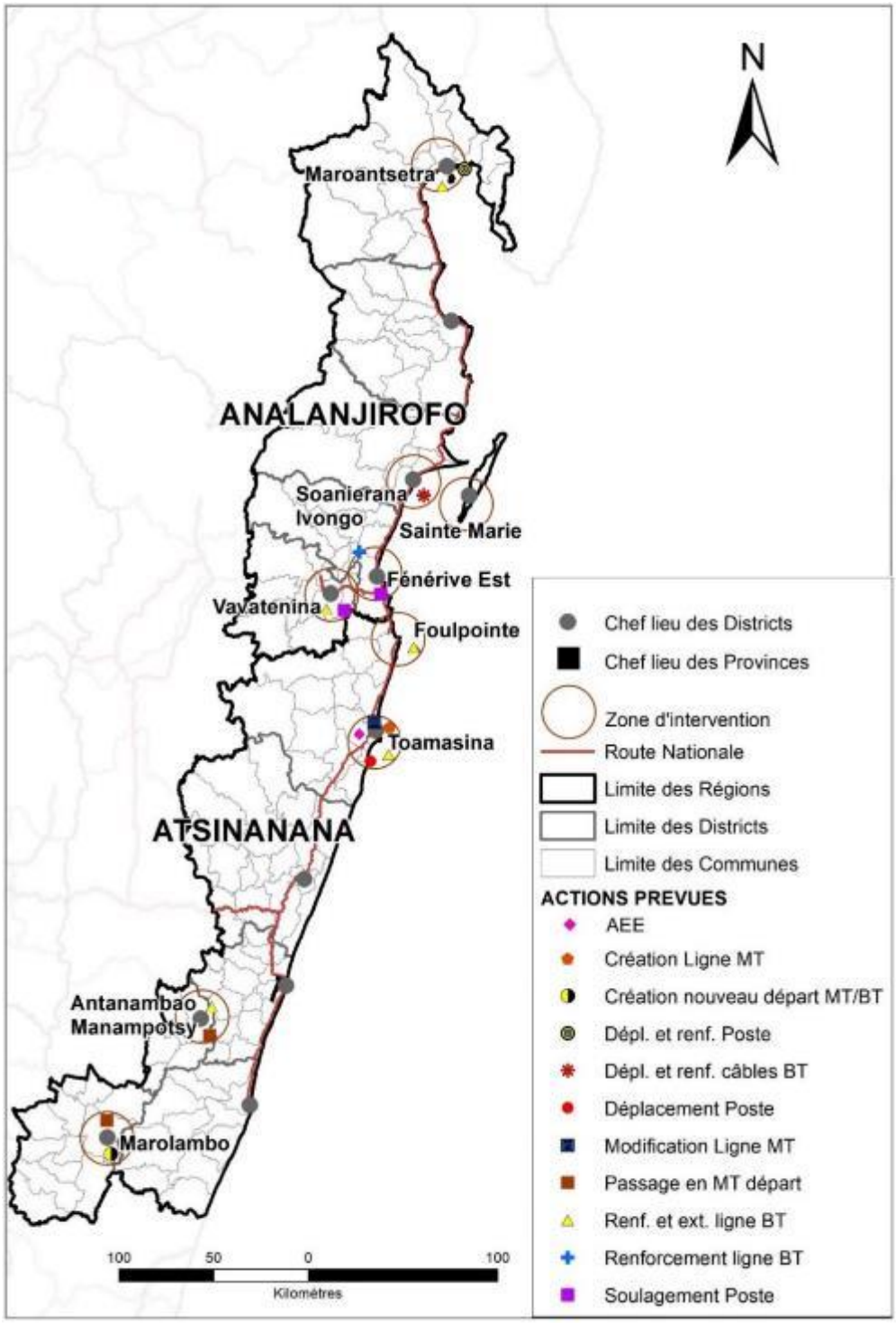

CARTE A : CARTE DE LOCALISATION GENERALE DES ACTIVITES PREVUES A ETRE REALISEES PAR JIRAMA

❖ Les activités prévues à être réalisées par le prestataire EPC sont :

- La création de nouveau poste de transformation électrique (CNP)
- L'Alimentation en Energie Electrique (AEE) et l'Eclairage Public (EP)

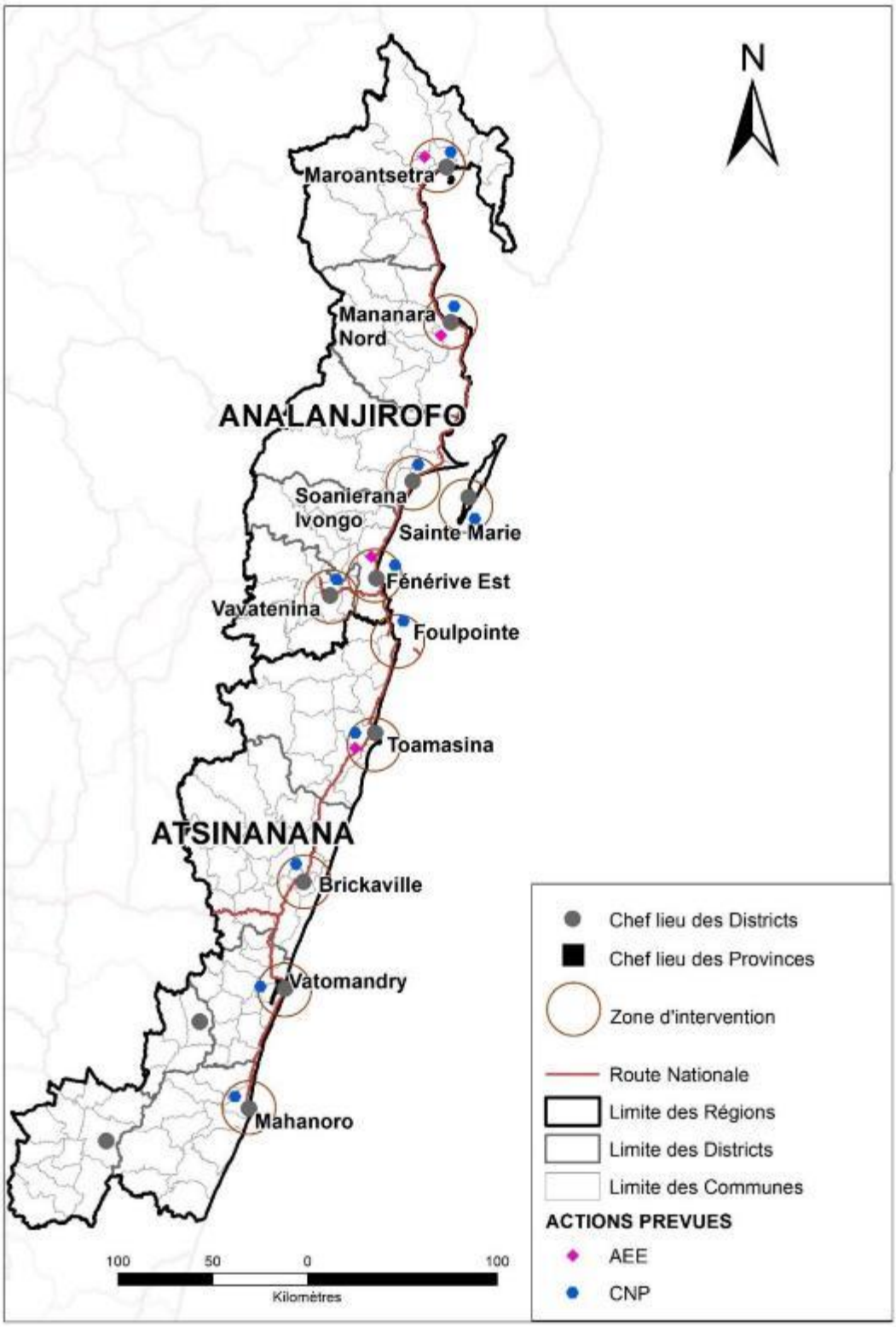

CARTE B : CARTE DE LOCALISATION GENERALE DES ACTIVITES PREVUES A ETRE REALISEES PAR LE PRESTATAIRE EPC

I.3 Description des activités prévues

1.3.1 Renforcement et extension ligne/câble BT

Cette activité consiste à renforcer le réseau basse tension. Ceci implique le remplacement des câbles de capacité insuffisante par des câbles de section plus grande avec l'extension d'une ligne BT raccordée à celle existante.

A l'exception des Centres Fénérive-Est, Marolambo et Soanierana Ivongo, cette activité concerne tous les 5 autres centres d'exécution de la JIRAMA prévus dans la Direction interrégionale de Toamasina.

Deux (2) transformateurs et environ 15km de lignes seront créés pour cette activité de renforcement et extension du réseau BT dans la DIR Toamasina.

1.3.2 Soulagement poste

Cette activité consiste à soulager un poste par l'installation d'un nouveau transformateur pour renforcer le réseau existant. Pour l'emplacement du nouveau transformateur, le poteau en bois existant sera remplacé par un poteau en béton.

Cette activité est prévue à être réalisée par la JIRAMA pour le soulagement du poste P12 à Sahavola, Fénérive-Est et du poste P2 à Ankazomianko, Vavatenina.

Le poste P2 à Ankazomianko, Vavatenina fabriquée en 2002 ne présente pas donc de PCB. Par contre, le poste P12 à Sahavola, Fénérive-Est, dont la date de fabrication est en 1977, est présumé à PCB et ne pourra plus être réutilisé. Il sera déposé au magasin JIRAMA Fénérive-Est, là où il sera stocké dans un local sécurisé (sol imperméabilisé, accès limité aux agents de service, monté sur palette) avant d'être transféré dans le magasin JIRAMA à Analamahitsy.

Environ 2 455m de lignes seront créées pour cette activité de soulagement de postes dans la DIR Toamasina.

1.3.3 Déplacement de 05 postes

Cette activité consiste à déplacer un transformateur d'un poteau à un autre.

Cette activité sera réalisée par la JIRAMA dans les Fokontany 11/43 Andranomadio, 23/44 Dépôt Analakininina et 11/51 Ankirihiry Nord I de la Commune Urbaine de Toamasina ainsi que dans le Fokontany Ambodisaina de la Commune suburbaine de Tamatave

La date de fabrication du Poste N°11-72 Analakininina est inconnue. Ledit poste est donc présumé à PCB. Il sera déposé au magasin JIRAMA Toamasina, là où il sera stocké dans un local sécurisé (sol imperméabilisé, accès limité aux agents de service, monté sur palette) avant d'être transféré dans le magasin JIRAMA à Analamahitsy. Les autres transformateurs ont été fabriqués après 1987 et ne contiennent donc pas de PCB.

Cinq (5) transformateurs et environ 15km de lignes seront créés pour cette activité de déplacement de 05 postes dans la DIR Toamasina.

1.3.4 Déplacement et renforcement Poste

Cette activité, prévue à être réalisée par JIRAMA dans le Fokontany Varingohitra à Maroantsetra, consiste à déplacer un transformateur d'un poteau à un autre avec création d'une nouvelle ligne de basse tension. Ainsi, le transformateur à déplacer sera remplacé par un autre plus puissant.

Le poste à déplacer a été fabriqué en 1971. Il est donc présumé à PCB et ne pourra plus être réutilisé. Il sera déposé au magasin JIRAMA Maroantsetra, là où il sera stocké dans un local sécurisé (sol imperméabilisé, accès limité aux agents de service, monté sur palette) avant d'être transféré dans le magasin JIRAMA à Analamahitsy.

Un transformateur et environ 2274m de lignes seront créés pour cette activité de déplacement et renforcement poste dans la DIR Toamasina.

1.3.5 Déplacement Poste et renforcement câbles BT

Cette activité, prévue à être réalisée par JIRAMA à Soanierana Ivongo, consiste à déplacer un transformateur d'un poteau à un autre et à renforcer le réseau basse tension en remplaçant les câbles de capacité insuffisante par des câbles de section plus grande.

Le poste à déplacer a été fabriqué en 2017. De ce fait, il ne contient pas de PCB.

Un transformateur et environ 567m de lignes seront créés pour cette activité de déplacement poste et renforcement câble BT dans la DIR Toamasina.

1.3.6 Renforcement ligne BT du poste

Cette activité consiste à renforcer le réseau basse tension du poste en remplaçant les câbles de liaison entre les transformateurs et les disjoncteurs de capacité insuffisante par des câbles de section plus grande.

Cette activité sera réalisée par JIRAMA sur le poste n°5 dans le Fokontany Sahavola à Fénérive Est.

Environ 964m de lignes seront créées pour cette activité de renforcement ligne BT du poste dans la DIR Toamasina.

1.3.7 Passage en MT Départ

Cette activité consiste à créer une nouvelle ligne MT depuis la centrale. Elle est réalisée dans un site ou il y n'y a pas encore de réseaux MT.

Cette activité sera réalisée par la JIRAMA à Antanambao Manampotsy et dans le Fokontany Vohitromby à Marolambo.

Trois (3) transformateus et environ 1979m de lignes seront créés pour cette activité de passage en MT Départ dans la DIR Toamasina.

1.3.8 Création nouveau départ MT/BT

Cette activité, prévue à être réalisée par la JIRAMA à Marolambo, consiste à créer une nouvelle ligne MT-BT depuis la centrale vers un site ciblé afin de soulager les autres départs de la centrale saturés.

Deux transformateurs et environ 1348m de lignes seront créés pour cette activité de création nouveau départ MT/BT dans la DIR Toamasina.

1.3.9 Modification Ligne MT

Cette activité consiste à abandonner une ligne MT pour des raisons techniques et de créer une nouvelle ligne entre deux postes.

Cette activité sera réalisée par la JIRAMA dans le Fokontany Ambodiatafana, Commune Antetezambaro.

Un transformateur et environ 320 de lignes seront créés pour cette activité de modification ligne MT dans la DIR Toamasina. 1.3.10 Création Ligne MT

Cette activité, prévue à être réalisée par JIRAMA à Antetezambaro, consiste à créer une nouvelle ligne MT.

Un transformateur et environ 16km de lignes seront créés pour cette activité de création ligne MT dans la DIR Toamasina.

1.3.10 Création nouveau poste de transformation électrique (CNP)

Cette activité, prévue à être réalisée dans tous les centres d'exécution du prestataire EPC, consiste à implanter de nouveaux poteaux en béton et/ou remplacement des poteaux en bois des lignes existantes par des poteaux en béton, de créer un poste de transformation MT/BT et des lignes MT et BT.

Les transformateurs à installer seront transportés directement vers les sites de destination ou seront déposés au magasin JIRAMA des centres concernés, là où ils seront stockés dans un local sécurisé (sol imperméabilisé, accès limité aux agents de service, montés sur palette) avant d'être installés.

68 transformateurs et environ 124,5km de lignes seront créés pour cette activité de CNP (de transformation électrique) dans la DIR Toamasina.

1.3.11 Alimentation en énergie électrique (AEE)

Cette activité consiste à étendre la couverture des réseaux électriques dans des nouveaux villages.

Cette activité sera réalisée par la JIRAMA dans le Fokontany Ambodisaina (Commune Tamatave Suburbaine) et par le prestataire EPC dans quelques communes des centres de Fénérive Est, Mananara Nord, Maroantsetra et Toamasina.

Les transformateurs à installer seront transportés directement vers les sites de destination ou seront déposés au magasin JIRAMA des centres concernés, là où ils seront stockés dans

un local sécurisé (sol imperméabilisé, accès limité aux agents de service, montés sur palette) avant d'être installés.

Au total 43 transformateurs et 197,5km de lignes seront créés pour cette activité d'AEE dans la DIR Toamasina.

II. BREVE DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT

II.1 Zone d'étude

La zone d'étude comprend (i) la zone d'influence directe du sous-projet qui correspond aux sites d'intervention dans lesquels seront concentrées les activités prévues ainsi que leurs environs immédiats et (ii) la zone d'influence indirecte qui est constitué par les zones où le sous-projet n'intervient pas physiquement mais ses activités peuvent avoir des impacts indirects (communautés locales, Communes périphériques)

II.2 Milieu physique

Les Régions Analanjirofo et Atsinanana, concernées par le sous-projet sont caractérisées par un climat tropical chaud et humide typique de l'Est de l'Île avec une température moyenne annuelle est de 24,5°C et une pluviométrie se répartissant entre 180 et 300 jours par an avec une moyenne mensuelle allant de 80 à 296mm durant l'été austral.

Toutes les activités du sous-projet prévues dans la Direction interrégionale de Toamasina se trouvent sur des sols quasi-plats et aucune érosion des sols ne sera à craindre.

La zone d'étude est sillonnée par plusieurs cours d'eau dont les Rivières suivantes se trouvent dans les zones d'influence directes des activités du sous-projet :

- Dans la Région Atsinanana :
  - Le Canal des Pangalanes se trouve dans la zone d'influence directe des AEE du Belambo Tapakala et du Village Ankadirano ainsi que celle du CNP Analamalotra.
  - Le Fleuve Ivoloina et la Rivière Ranofotsy sont dans la zone d'influence directe des AEE Vohidrotra et du Parc Zoologique Ivoloina RN5 Toamasina ainsi que celle de la création ligne MT Ambodiatafana.
  - La Rivière Ivondro se trouve dans la zone d'influence directe de l'AEE Commune rurale de Fanandrana.
- Dans la Région Analanjirofo,
  - La Rivière Antenambalana et la Rivière Matsotarihina sont dans la zone d'influence directe de l'AEE Andranofotsy.
  - La Rivière Voloina se trouve dans la zone d'influence directe de l'AEE Voloina
  - La Rivière Intendro se trouve dans la zone d'influence de l'AEE Navana Mahavelona.

II.3 Milieu biologique

Les principales formations végétales rencontrées dans la zone d'étude sont :

- Les formations secondaires ou « savoka » qui, à l'intérieur de la zone d'étude, présente une composition hétérogène avec une diverse physionomie. Elles se rencontrent surtout à Antetezambaro, Foulpointe et Fénérive Est.
- La station forestière Ivoloina dont la formation végétale, traversée par les activités d'alimentation en énergie électrique du sous-projet, est largement dominée par le" savoka".
- La végétation des zones humides qui se trouve le long des berges des cours d'eau se trouvant dans les zones d'influence directes du sous-projet.
- Les plantations d'arbres fruitiers et d'Eucalyptus, de Terminalia, de vanilliers et de caféiers qui se rencontrent presque dans les deux régions concernées par le sous-projet.

La plupart des espèces végétales recensées directement dans les sites d'intervention des activités du sous-projet et leurs environs immédiats sont généralement formées par des végétations herbeuses et graminéennes ainsi que des végétations buissonnantes.

Il est à noter que des élagages seront nécessaires au niveau de quelques sites d'intervention directs du sous-projet.suivants

- Au niveau des activités prévues à être réalisées par JIRAMA à :
  - Toamasina, lors de la création ligne MT Ambodiatafana et du renforcement BT P21 Salazamay
  - Fénérive Est, lors du soulagement P12 et du soulagement P12 Terrain Mayer Nord
  - Vavatenina, lors du renforcement et extension Ligne BT Ankazoniako
  - Foulpointe, lors du renforcement et extension Ligne BT Analankafe et ceux de La haute
- Au niveau des activités prévues à être réalisées par le prestataire EPC à :
  - Fénérive Est, Commune Ambodimanga II, lors de l'AEE du village d'Ampasimazava
  - Foulpointe lors de la CNP Tanambaovao Foulpointe
  - Sainte Marie, lors de la CNP SP Antsaha, la CNP Ambatakarotra et la CNP Betona
  - Vavatenina, lors de CNP Ampasimbola
  - Mahanoro, lors de la CNP Tanambao II et CNP Tsarahonenana.
  - Vatomandry, lors de la CNP Ampasimazava, CNP Bemasoandro Près Jesosy Mamonjy et CNP St Augustin.

Dans la zone d'étude, quelques espèces aviaires et reptiles ont été observées. Néanmoins, aucun lieu de concentration d'oiseau ni de couloir de migration des oiseaux n'existent dans tous les sites d'intervention du sous-projet. De même, aucune espèce d'oiseaux aquatiques et migrateurs n'a été inventoriée dans les cours d'eau se trouvant dans les zones d'influence des activités du sous-projet.

En conclusion, toutes les espèces végétales et animales rencontrées dans la zone d'étude ne sont pas des espèces rares. Elles sont toutes à large distribution géographique.

II.4 Aspects humains

- La population des zones couvertes par la Direction interrégionale de Toamasina est constituée majoritairement de Betsimisaraka. A ce dernier s'ajoutent les Sihanaka et les Bezanozano dans la Région Atsinanana.

Malgré, la présence de migrants et d'autres ethnies, les Betsimisaraka respectent encore leurs traditions dont les plus importantes sont : la célébration de la fête des morts, l'exhumation ou «famadihana» et la circoncision collective ou « To-laza ».

- Concernant les infrastructures sociales, toutes les communes concernées par le sous-projet disposent d'au moins une EPP par Fokontany et comme dans presque toute l'île, le nombre est disproportionné par rapport aux établissements secondaires existants. En outre, elles possèdent d'au moins un Centre de santé public et les pathologies dominantes dans toutes les communes concernées sont généralement : le paludisme, les IRA, les maladies diarrhéiques et les maladies cutanées.

L'approvisionnement en eau dans les Chefs-lieux des districts concernés est assuré par la JIRAMA. Dans la ville de Toamasina I, les infrastructures d'approvisionnement en eau potable par des adductions d'eau par pompage (pompe aspirante) sont aussi pratiquées par les habitants des quartiers. Tandis qu'en milieu rural, l'approvisionnement se fait généralement dans les cours d'eau ou dans des puits. En outre, Tous les Chefs-lieux de District concernés par le sous-projet sont alimentés en énergie électrique à l'aide des centrales thermiques de la JIRAMA. Quelques communes rurales sont alimentées par des centrales hydroélectriques ou encore des groupes électrogènes gérés par des sociétés privées. Dans la majorité des cas, la population des autres localités utilise des lampes à pétrole et des bougies. La population commence aussi à utiliser les plaques solaires

Quant aux infrastructures routières, Outre les Districts de Marolambo et d'Antanambao Manampotsy qui sont inaccessibles pendant la saison des pluies et difficilement accessible pendant la saison sèche, tous les autres districts concernés par le sous-projet sont accessibles malgré la dégradation partielle ou totale des infrastructures routières dans beaucoup d'endroits.

- Aucune maison d'habitation ne sera déplacée et aucun site culturel ni cultuel n'a été recensé dans les sites d'intervention des activités du sous-projet.

- Quant aux activités économiques, dans tous les districts concernés par les activités du sous-projet, l'agriculture constitue l'activité principale de la population et l'élevage est considéré comme une activité d'appoint. Néanmoins, aucune zone de culture ne sera touchée par la mise en œuvre du sous-projet.

Du fait de sa longue façade maritime et de son réseau hydrographique dense, les zones concernées par le sous-projet jouissent à la fois d'un potentiel en pêche maritime et continentale (fluviale et eau douce).

Une grande partie des ménages tirent aussi leurs revenus dans le secteur commercial lesquels seront perturbés pendant les travaux. En outre, d'autres activités se trouvent dans les zones d'études telles que les activités touristiques et les activités minières tandis que l'activité industrielle est essentiellement localisée dans les Districts de Toamasina I et II.

III. CADRE JURIDIQUE NATIONAL ET POLITIQUES DE SAUVEGARDE DE LA BANQUE MONDIALE DECLENCHES

III.1 Cadre juridique national applicable au sous-projet

Les textes environnementaux et sectoriels que le projet devra prendre en compte sont :

- La Charte de l'Environnement Malagasy actualisée
- Le Décret MECIE
- L'Arrêté sur les zones sensibles
- L'Arrêté interministériel fixant les modalités et les procédures de participation du public à l'évaluation environnementale.
- Le Code de l'électricité et ses décrets d'application
- Le Code du Travail et ses textes d'application
- Les textes sur la propriété foncière
- Le Code de l'eau
- Le texte relatif à la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG)
- Le texte relatif à la protection, la sauvegarde et la conservation du patrimoine national
- L'Arrêté sur la lutte contre le VIH/SIDA en milieu de travail

III.2 Politiques de Sauvegarde de la Banque mondiale déclenchées

La Banque Mondiale s'est dotée d'un ensemble de politiques opérationnelles dont celles déclenchées dans le cadre de mise en œuvre de la sous-composante 1b du projet LEAD dans la Direction Interrégionale de Toamasina sont les suivantes :

- PO4.01 : Evaluation Environnementale
- PO4.11 : Patrimoine culturel
- PO4.12 : Réinstallation involontaire de personnes
- Politique d'accès à l'information de la Banque mondiale

III.3 Directives Environnementales et Sanitaires et Sécuritaires du Groupe de la Banque mondiale

On note, les Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires générales qui sont des documents de références techniques qui présentent des exemples de bonnes pratiques internationales. Ces directives EHS générales couvrent l'environnement, l'hygiène et sécurité au travail, la santé et sécurité des communautés et la construction et déclassement.

Les Directives EHS pour le transport et la distribution d'électricité contiennent des renseignements concernant, entre autres, la distribution de l'électricité.

III.4 Cadre de gestion environnementale et sociale du projet LEAD (CGES)

Pour tous les sous projets LEAD, un Document Cadre de gestion environnementale et sociale a été élaboré, validé et publié en 2019. Les études environnementales et sociales de la

sous-composante 1b relative à l'augmentation du taux d'accès par extension et renforcement du réseau (périurbain et rural) doivent se référer à ce CGES.

IV. CONSULTATIONS PUBLIQUES

Durant l'élaboration de ce PGES, des entretiens ont été effectués au préalable auprès des Autorités locales (Régions, Districts, Communes, Fokontany) et qui ont eu pour but de leur communiquer une information juste sur le projet et le déroulement des études à réaliser. Mais étant donné le contexte sanitaire, aucune consultation publique n'a été autorisée par les Autorités locales dans la Commune Urbaine de Toamasina. De ce fait, des rencontres ont été organisées avec les Chefs Fokontany à la suite desquelles, il a été convenu la consultation individuelle de chaque population se trouvant à l'intérieur de l'emprise du sous-projet ainsi que le recensement des biens affectés en présence de chaque Chef Fokontany concerné.

Par ailleurs, des consultations publiques ont été déroulées dans les autres communes concernées directement par les activités du sous-projet afin de pouvoir recueillir leurs perceptions et opinions.

Toutes les personnes rencontrées et consultées sont favorables à la mise en œuvre du sous-projet.

Un cahier de registre de doléances a été aussi laissé pendant une période de 15 jours au niveau des communes concernées par le sous-projet afin que les absents ou autres puissent y inscrire leurs préoccupations et/ou suggestions.

V. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX ET MESURES PROPOSEES

Les impacts positifs de la mise en œuvre et de l'exploitation du sous-projet sont multiples et généralement, ils sont liés à la création d'emplois ; au développement des activités économiques ; à l'amélioration de la situation énergétique, des conditions de vie des populations, des services de santé et d'éducation, de la sécurité et du fonctionnement des services administratifs et des opérateurs économiques.

Afin d'optimiser ces impacts, des mesures de renforcement sont présentées dans le tableau n°12 de ce document.

Toutefois, toutes les actions prévues peuvent apporter des modifications sur certaines composantes physiques, biologiques et humaines. La plupart de ces impacts négatifs probables sur l'Environnement sont minimes à modérés. Ils sont réversibles et sont ressentis uniquement par un nombre limité de récepteurs. En outre, ces impacts se rencontreraient surtout durant les travaux, donc de courte durée.

Les impacts négatifs probables et les mesures proposées sont récapitulés dans le tableau suivant :

TABLEAU A : IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX ET MESURES PROPOSEES

IMPACTS	MESURES D'ATTENUATION
PHASES DE PREPARATION ET DE TRAVAUX	
MILIEU PHYSIQUE	
Altération de la qualité de l'air par émissions de poussières, des fumées et des gaz Augmentation du niveau de bruit	- Informer la population sur la tenue des travaux - Utiliser des véhicules en bon état de fonctionnement - Respecter les heures de travail - Limiter la vitesse de circulation à 30km/h sur les pistes et à 20km/h sur les chantiers - Bien entretenir le groupe électrogène et l'équiper d'un système silencieux répondant à la norme de 75 dB(A) au maximum à une distance de 7m. - Délimiter un périmètre autour de la source sonore à l'intérieur duquel le port de protection auditive serait nécessaire
Pollution des sols par des déchets solides, des huiles usagées et des hydrocarbures	- Elaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des déchets et former le personnel à cet effet - Dans la mesure du possible, réaliser les entretiens/maintenance des véhicules/équipements uniquement dans les ateliers dédiés sinon collecter les huiles de vidange provenant de l'entretien des véhicules et du groupe électrogène dans un fût en vue de leur recyclage éventuel ou de leur expédition vers des filières de recyclage existantes - Mettre en place un dispositif de prévention en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures - Former le personnel sur les procédures à suivre en cas de déversement accidentel - Rapporter dans les meilleurs délais tout déversement à la AMO/PIU pour une communication rapide dans les 48h à la Banque - Imperméabiliser le site de stockage d'hydrocarbures - Bien entretenir les véhicules utilisés - Maintenir la salubrité des sites pendant tous les travaux
Risques de pollution chimique	- Utiliser des produits absorbants pour neutraliser les fuites / déversement des huiles isolantes - Assurer une induction des chauffeurs qui transportent des transformateurs avec ou sans PCB - Former le personnel sur les procédures à suivre en cas de déversement accidentel de PCB - Rapporter dans les meilleurs délais tout déversement à la AMO/PIU pour une communication rapide dans les 48h à la Banque - Stocker les transformateurs sans PCB à réutiliser ou les nouveaux transformateurs dans un local sécurisé de JIRAMA (sol imperméabilisé, accès limité aux agents de service, montés sur palette) - Transporter et stocker les transformateurs présumés à PCB à Analamahitsy qui est le Centre spécialisé de la JIRAMA, tout en respectant le mode de stockage approprié déjà mis en place (accès limité aux agents de service, sol imperméabilisé, montés sur palette, EPI adéquat). - Doter les camions de transport des matériels requis pour d'éventuelles fuites ou déversements de PCB et des EPI adéquats - Afficher les consignes dans les camions
Pollutions des eaux par des déchets solides, des huiles usagées, des hydrocarbures et défecations	- Sensibiliser les ouvriers à ne pas polluer les eaux - Elaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des déchets et former le personnel à cet effet - Mettre en place des latrines provisoires

IMPACTS	MESURES D'ATTENUATION
	- Interdire le lavage des voitures et des outillages sur les bords des plans d'eau
MILIEU HUMAIN	
Nuisances (bruits, poussières, fumées et gaz)	- Informer la population sur la tenue des travaux - Respecter les heures de travail - Eviter la réalisation de travaux bruyants en dehors des heures normales de travail - Maintenir les véhicules utilisés en bon état - Limiter la vitesse de circulation en passage des zones d'habitation à 20km/h - Former et sensibiliser les conducteurs sur les mesures d'atténuation proposées, incluant les PCEV et le plan de gestion des trafics routiers
Risques de maladies respiratoires	- Doter les ouvriers travaillant dans les zones à risques de masques anti-poussières
Perturbation / Dérangement (gène) de la vie quotidienne Perturbation de la circulation dans les grandes villes	- Informer la population sur la tenue des travaux - Respecter la durée des travaux - Mettre des panneaux de signalisation des travaux et gérer le trafic si la circulation est alternée dans la zone des travaux - Mettre en place des cônes et signalisations appropriées pour les arrêts sur la voie de circulationBaliser les sites d'intervention - Respecter les règles de la circulation (incluant horaires règlementaires pour les poids lourds) - Bien placer les poteaux de façon à ne pas causer des incidents aux piétons et usagers de la route - Réaliser une partie des travaux pendant les heures creuses - Eviter les jours du marché le long des axes d'intervention
Risques sur la sécurité des piétons et des animaux domestiques	- Informer la population sur la tenue du projet - Baliser les périmètres de sécurité - Mettre des panneaux de signalisation des travaux - Réaliser le levage des poteaux directement après les fouilles ou, le cas échéant, couvrir provisoirement les trous destinés aux poteaux
Perturbation due à des coupures du courant	- Limiter les temps de coupures - Communiquer la programmation des coupures par radio et/ou par voie d'affichage aux usagers
Arrêt temporaire des activités commerciales à Brickaville, Fénérive Est, Mahanoro, Mananara-Nord, Toamasina I et Vavatenina	- Mettre en œuvre le Plan d'action de réinstallation (Consulter l'autorité locale et les concernés ; compenser la manque à gagner) - Respecter le temps d'intervention sur le site
Risques d'accident de travail	- Circonscrire les zones de travaux par des Equipements de Protection Collective - Doter les ouvriers d'Equipements de Protection Individuelle (EPI)[1] adaptés à leur poste de travail et veiller à ce qu'ils les utilisent - Informer et sensibiliser tout le personnel de chantier sur les risques encourus par les travaux et sur les précautions à prendre à chaque poste de travail - Former et initier les ouvriers locaux sur la santé et sécurité au travail (manutentions charges lourdes, opérations de levage, manipulation des câbles, etc) - Mettre à la disposition du chantier une équipe de secouristes, une trousse de premiers soins et un véhicule en cas de blessures graves

[1] *Casques, gants, chaussures, combinaisons, masques, vêtement haute visibilité, ceinture de sécurité, lunettes de sécurité, bracelet électrostatique, ancrage, harnais antichute, maintien au câble, etc*

IMPACTS	MESURES D'ATTENUATION
	- Afficher les procédures d'urgence en cas d'accident - N'employer que des personnels qualifiés pour les installations des équipements et matériels - Adopter et respecter les consignes de sécurité liées à la manipulation des équipements - Accrocher les outillages pour éviter les chutes d'objet pouvant affecter les collègues au-dessous - Mettre en place le DMT (Dispositif de Mise à la Terre) - Former le personnel sur les procédures à suivre en prévention des incidents et en cas d'accident
Risques d'accident de circulation	- Limiter la vitesse de circulation des véhicules et engins à 20km/h en passage des zones d'habitation - Mettre des panneaux de signalisation et de limitation de vitesse aux endroits appropriés - Former et sensibiliser les conducteurs des véhicules du projet sur les limitations de vitesse, les règles de sécurité et sur la prévention des accidents - Appliquer le code de bonne conduite aux chauffeurs en cas d'infraction - En tant que de besoin, si l'objet transporté est encombrant, assurer l'existence d'une tête de convoi avec gyrophare - Sécuriser les travaux en bordures des routes fréquentées, selon les risques, par des équipements de protection collectives dont des balises de chantier, flagmen, etc
Risques de Conflits sociaux	- Prioriser le recrutement des mains-d'œuvre locales selon leurs compétences - Sensibiliser les ouvriers à respecter les règles sociales de la zone d'intervention - Sensibiliser les ouvriers au maintien d'une bonne relation de travail et de cohabitation avec la population locale. - Elaborer un règlement intérieur et l'afficher visiblement dans tous les bureaux de chantier. Appliquer la procédure de pénalisation ou sanction en cas de manquements constatés à qui que ce soit - Organiser des réunions d'informations sur la tenue des travaux et de leurs avancements.
Risques d'apparition de VGB	- Informer et sensibiliser les ouvriers sur les comportements responsables surtout vis-à-vis du comportement sexuel des travailleurs - Elaborer et mettre en œuvre un plan d'action de prévention et de réponse à la VBG/EAS-HS - Adopter un Code de bonne conduite pour les ouvriers immigrés, les faire signer et procéder aux sensibilisations, au rappel, et au suivi de son application - Développer un protocole de prise en charge de cas de VBG et collaborer avec des entités spécialisées dans le traitement de cas de VBG
Immigrations / Risques de propagation des maladies transmissibles telles que l'IST et le VIH/SIDA	- Recours aux mains d'œuvre locales - Sensibiliser les ouvriers sur la lutte et la prévention sur les IST et VIH/SIDA - Mettre en œuvre un Plan de lutte et de prévention sur les IST et VIH/SIDA *- Information sur le Sida et les IST : modes transmission* *- Encourager la prévention par abstinence sinon : mise à disposition gratuite de condoms pour les ouvriers* *- Encourager le dépistage volontaire*

IMPACTS	MESURES D'ATTENUATION
Risque de transmission locale du COVID	- Respecter les gestes de barrière recommandées par l'OMS - Elaborer un plan de prévention et de lutte contre le COVID
Dommages et perturbations sur les réseaux divers (eau, télécommunication) enterrés	- Consulter, avant les travaux, les opérateurs téléphoniques, les Responsables de la JIRAMA ainsi que les Services Régionaux de l'Aménagement du Territoire pour s'informer de la présence des réseaux enterrés à l'intérieur de l'emprise de la ligne - Fournir le plan des réseaux enterrés et réaliser les travaux de fouille manuellement - Réparer les dégâts en cas de dommages occasionnés par les travaux
PHASE D'EXPLOITATION	
MILIEU PHYSIQUE	
Risques de pollution chimique	- Utiliser des produits absorbants pour neutraliser les fuites / déversement des huiles isolantes - Assurer une induction des chauffeurs qui transportent des transformateurs - Stocker et transporter les transformateurs mis au rebut à Analamahitsy qui est le Centre spécialisé de la JIRAMA, tout en respectant le mode de stockage approprié déjà mis en place (accès limité aux agents de service, sol imperméabilisé, montés sur palette, EPI adéquat).
MILIEU HUMAIN	
Risques d'accident de travail	- Couper le courant avant toute intervention - Doter les ouvriers d'EPI adéquats selon leur poste de travail - Disposer d'une boîte à pharmacie lors des travaux d'entretien - Informer et former les personnels d'entretien sur les risques encourus lors de la manipulation des équipements et sur les mesures de sécurité - Autoriser uniquement les Spécialistes formés et certifiés pour les travaux d'entretien - Adopter et respecter les consignes de sécurité liées à la manipulation des équipements
Risques d'accident et coupure de courant dus aux chutes des câbles ou poteaux	- Respecter les dispositions légales et réglementaires sur les conditions techniques des installations de distribution
Risques de conflits sociaux lors du branchement des lignes aux abonnés	- Eviter autant que possible de surplomber des propriétés privées sinon, obtenir l'accord des propriétaires de terrains sur le passage des lignes.
Risques de conflits sociaux dus aux nuisances sonores et lumineuses	- Sensibiliser la population à réduire la période et la durée d'utilisation des éclairages au strict nécessaire - Réduire l'intensité en choisissant des luminaires produisant un éclairage sobre et uniforme dont l'intensité lumineuse n'est pas excessive - Privilégier l'utilisation de sources lumineuses de couleur ambrée à celles de couleur blanche - Sensibiliser les habitants aux bénéfices de l'éclairage « durable »
Coupure du courant	- Sensibiliser les collectivités locales à contribuer à la protection des biens publics et améliorer les collaborations entre les Communes et la JIRAMA - Informer et sensibiliser les populations riveraines sur les opportunités offertes par le sous-projet après les travaux. - Sensibiliser les riverains/usagers à signaler les coupures anormales pour différencier les pannes et les coupures programmées

VI. PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)

Le PGES permet de mettre en œuvre les mesures d'atténuation proposées en fonction des impacts potentiels relevés. Ainsi, il présente les éléments suivants :

VI.1. Plan de surveillance environnementale et sociale

La surveillance environnementale et sociale consiste à s'assurer du respect et d'application des mesures d'atténuation des impacts négatifs requises citées plus haut. Dans ce cadre, un plan de surveillance environnementale se trouve dans le tableau n°14 du présent document.

VI.2. Plan de suivi environnemental et social

Le Plan de suivi environnemental et social du présent sous-projet se trouve dans le tableau n°15 du présent document. Il résume les paramètres à suivre pour détecter tout changement dans les composantes de l'Environnement affectées par les activités du sous-projet. Il vise à vérifier l'efficacité des mesures d'atténuation et à adopter les mesures de correction requises.

VI.3. Plan de gestion des transformateurs à PCB

Pour les mesures générales, deux cas sont à considérer :

- Cas des transformateurs sans PCB en attente de réutilisation : ils seront stockés dans un local sécurisé de la JIRAMA du Centre concerné (sol imperméabilisé, accès limité aux agents de service, montés sur palette) jusqu'à leur réutilisation.
- Cas des transformateurs présumés à PCB : ils seront acheminés vers Analamahitsy qui est le Centre spécialisé de la JIRAMA tout en respectant le mode de stockage approprié (accès limité aux agents de service, sol imperméabilisé, montés sur palette, EPI adéquat) jusqu'à ce qu'une ou des solutions pérennes et le budget requis pour l'élimination finale soient trouvés.

Des mesures particulières telles que les mesures de prévention contre les fuites et déversements respectivement lors du stockage et du transport des transformateurs à PCB sont recommandées. Ainsi, des consignes pour la prévention des fuites de PCB et pour remédier les fuites ainsi que des consignes pour la prévention des déversements et en cas de déversement durant le transport de transformateurs à PCB sont proposées dans ce document.

VI.4. Renforcement des capacités

Afin de cerner les compétences à acquérir ou à améliorer pour assurer que la capacité d'exécution et de suivi de la performance du PGES soit suffisante, le renforcement de capacité de toutes les personnes concernées est nécessaire.

Ainsi, tous les personnels de la JIRAMA Toamasina qui seront impliquées par le sous-projet doivent avoir les connaissances, les compétences et l'expérience nécessaire à la mise en œuvre du PGES et du suivi environnemental et social du sous-projet.

La formation couvrira les phases de construction et d'exploitation. Ainsi, le prestataire EPC, la "JIRAMA construction" ainsi que l'AMO rejoindront aussi la formation afin d'élargir leurs connaissances sur la mise en œuvre du PGES et le suivi environnemental et social.

VI.5.Rôles des responsables de la mise en œuvre de ce PGES

Les institutions impliquées (Comité de coordination du Projet, UGP, MEH, JIRAMA, AMO, communes concernées, Prestataire EPC, "JIRAMA Construction", UEP, CRL) dans la mise en œuvre et le suivi du PGES et du PARa, leurs rôles et responsabilités respectifs sont consignées dans le tableau n°17 de ce document.

VI.6. Mécanisme de gestion des plaintes

Le mécanisme de gestion des plaintes (MGP) générées par la mise en œuvre du Projet LEAD a été élaboré par le Ministère chargé de l'Energie, en collaboration avec la JIRAMA.

Ce mécanisme de gestion des plaintes se veut permanent (le long du projet), transparent, rapide, efficace, participatif et accessible à toutes les parties prenantes, pour prévenir ou résoudre les conflits par voie de négociation, dialogue, enquête conjointe etc

Le processus de traitement des plaintes et des doléances générées par la mise en œuvre de la sous-composante 1b du Projet LEAD se résume dans le tableau qui suit :

TABLEAU A : PROCESSUS DE TRAITEMENT DES PLAINTES ET DOLEANCES

Etape	Activités	Personnes responsables	Observation	Délai
Etape 0	Réception et enregistrement des plaintes au niveau du Maire ou du Chef fokontany, qu'elles soient anonymes ou non	Chef Fokontany, Agent au niveau de la Commune	Consignation des éléments de la plainte dans le registre déposé à cet effet.	0 à 3 Jours
Etape 1	Médiation par les sages du village ou du Fokontany, le chef Fokontany et des comités de quartier	Sages du Fokontany, Chef Fokontany, président comité de quartier, plaignant(s), un représentant du projet	PV de médiation à établir par le chef Fokontany ou les sages du Fokontany	1 jour à 1 semaine
Etape 2	Médiation du Maire assisté par le Représentant du Projet	Le Maire ou son représentant, le plaignant(s), un représentant du projet	PV de médiation à établir par la Commune sous l'assistance du représentant du Projet	2 jours à 3 semaines
Etape 3	Arbitrage par le SLC/SRC, assisté par le représentant du Projet	Le SLC/SRC qui peut s'adjoindre toute personne qu'elle juge compétente pour l'aider à la résolution du litige, le plaignant(s), un représentant du projet	PV de médiation à établir par le SLC/SRC assisté par le représentant du Projet.	3 jours à 4 semaines
Etape 4	Recours au niveau du tribunal de première instance	Le juge, le plaignant et le représentant du projet	PV à établir par le greffier du tribunal.	Au prorata
Etape commune à toutes les plaintes	• Restitution des résultats des traitements aux intéressés • Suivi des résolutions	SLC/SRC (en tant que de besoin)	Une copie des PV ou autres montrant les résolutions adoptées sera donnée aux intéressés	Au plus tard, 5 jours après la livraison des résultats des traitements

VI.7. Lutte contre les Violences basées sur le Genre

Une évaluation rapide de VBG a été réalisée lors de l'élaboration du présent PGES des activités de la sous-composante 1b du projet LEAD afin d'avoir une vision d'ensemble de la situation des VBG dans les zones d'intervention du sous-projet et de comprendre les risques de VBG / EAS-HS. Les principaux objectifs sont d'éviter toutes formes de VBG/EAS-HS durant la mise en œuvre des activités du sous-projet.

Pour ce faire, des *focus groups* ont été organisés avec les jeunes filles et les femmes sur des questions relatives aux VBG dans les districts d'intervention du sous-projet. En outre, des entretiens ont été réalisés au niveau des Services régionaux de la population et de quelques institutions œuvrant dans la prise en charge des cas de VBG existants dans les zones d'intervention du projet.

Les types de violences rencontrés dans la zone intervention du sous-projet sont principalement par ordre d'importance : les violences économiques (61,6%), les violences morales et psychologiques (16,7%), les violences physiques (14,7%) et les violences sexuelles (7%).

Des mesures de prévention des risques de VBG/EAS-HS sont proposées dans ce document et le MGP en cas de VBG est aussi présenté dans ce document.

VI.8. Budget nécessaire pour l'exécution de ce PGES.

Le budget de la mise en œuvre de ce PGES est estimé à : 202 839 000 MGA ou 48,504 USD[2].

VII. BREF RESUME DU PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION ABREGE (P.A.R.A)

VII.1 Identification des personnes et leurs biens affectés

Les opérations liées à certaines activités (travaux de tirage des lignes, dépose et pose de poteaux et/ou de transformateurs) requièrent une emprise suffisante pour la sécurité des riverains. Ce qui implique la nécessité pour les personnes affectées de suspendre pendant une courte durée leurs activités de commerce durant les opérations si aucun site de déplacement n'est disponible aux environs de leur emplacement.

Au total, 75 populations auront leurs sources de revenu perturbées durant les travaux et qui doivent arrêter temporairement leurs activités commerciales dont une à Mananara-Nord, 3 à Brickaville, 4 à Mahanoro, 9 à Vavatenina, 10 à Toamasina I, 22 à Vatomandry et 26 à Fénérive Est.

VII.2 Budget de la mise en œuvre du PARa

Le budget de la mise en œuvre du PARa est estimé à 92 249 140 MGA ou 22,059 USD[3].

[2] *1 USD = 4 181,89 MGA (Taux de change du 03 octobre 2022)*
[3] *1 USD = 4 181,89 MGA (Taux de change du 03 octobre 2022)*

FAMINTINANA

Ity boky ity dia mifandraika amin'ny Drafitry Fitantanana ny Tontolo Iainana sy ny Fiaraha-Monina (DFTIFM) mikasika ireo asa mifandraika amin'ny singa 1b ny Tetikasa LEAD ao amin'ireo faritra voarakotry ny JIRAMA Toamasina.

Araka ny Politikan'ny Fiarovana ny Banky Iraisam-pirenena sy ny fitsipiky ny firenena, ity tetikasa ity dia tafiditra anatin’ny sokajy B.

Ny fanomanana ity DFTIFM ity dia mifototra amin'ny torolalana nomena ao anatin'ny Rafitra Fitantanana ny Tontolo Iainana sy ny Fiaraha-Monina (RFTIFM) izay mandrakotra ny Tetikasa LEAD (DEMOS).

Arak’izany, ity DFTIFM ity dia mamaritra ny asa ho atao sy ny toerana hanaovana izany ao amin'ireo faritra voarakotry ny JIRAMA Toamasina. Manolotra ihany koa ny rafitra mikasika ny lalàna nasionaly misy eto amin’ny firenena sy ny Politikan'ny Banky Iraisam-pirenena tokony ampiharina. Manarak’izany dia mamaritra ihany koa ny mety ho fiantraikan’ny tetikasa ho atao eo amin'ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina ary ireo fepetra fanalefahana mifandraika amin'izany. Farany, dia manolo-kevitra ny amin'ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina ahitana ny ireo drafitra fanaraha-maso sy fizohiana ny tontolo iainana, ny drafitra fitantanana ny « transformateurs » misy PCB, ny filàna ny fampivoarana ny fahaiza-manao, ny fandaminana ny andrim-panjakana voakasika ny tetikasa ary ny tetibola ilaina amin'ny fampiharana azy. Hita ao anatin’ity anatin’ity DFTIFM ity ihany koa ny Fomba Fitantanana ny Fitarainana (FFF) sy ny ady amin'ny Herisetra Miorina amin’ny Miralenta (HMM).

Hita ao anatin'ity boky ity ihany koa ny fakàna ny hevitry ny mponina natao nandritra ny famolavolana ity DFTIFM ity.

I NY ASA HO ATAO

I.1 Toerana

Ny singa 1b ny tetikasa LEAD ao anatin’ny faritra voarakotry ny JIRAMA Toamasina dia mandrakotra fokontany 91, kaominina 23 ary distrika 13 miparitaka anatin’ny faritra 2 izay ahitana :

- Distrika fito ao anatin’ny Faritra Atsinanana (Antanambao Manampotsy, Brickaville, Mahanoro, Marolambo, Toamasina I, Toamasina II ary Vatomandry)
- Distrika enina ao anatin’ny Faritra Analanjirofo (Fénérive Est, Mananara Nord, Maroantsetra, Sainte Marie, Soanierana Ivongo et Vavatenina).

I.2 Asa atao

Ny asa kasaina hatao amin'ireo toerana ireo dia fampitomboana ny taham-pahazoana herinaratra amin'ny alalan'ny fanitarana sy fanamafisana ny tambazotra (manodidina ny renivohitra sy ambanivohitra).

Ny JIRAMA sy ny orinasa tsy miankina manana traikefa amin’izany (Orinasa EPC) no hiantoka ny fanatanterahana ireo asa ireo.

❖ Ireo asa ho tanterahan'ny JIRAMA

- Fanamafisana sy fanitarana ny tariby mitondra herinaratra BT
- Fanamaivanana "poste"
- Famindrana "poste"
- Famindrana "sy fanamafisana poste"
- Famindrana "poste" sy fanamafisana ny tariby mitondra herinaratra
- Fanamafisana ny tariby mitondra herinaratra BT ny "poste"
- Fanovana mankany amin'ny fiaingan'ny MT
- Famoronana MT/BT vaovao
- Fanovana ny tariby mitondra herinaratra MT
- Famoronana tariby mitondra herinaratra MT

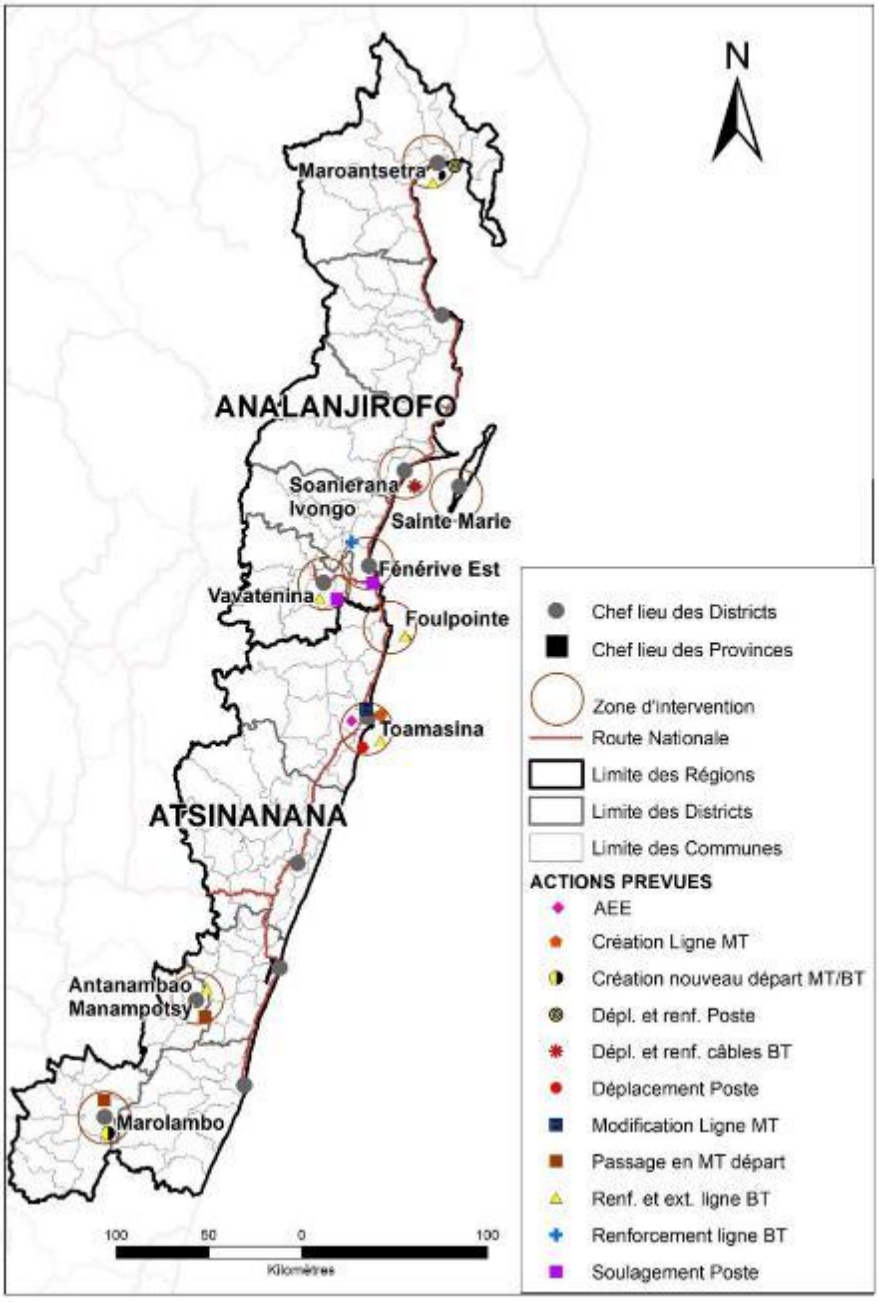

SARY A: SARINTANY MANONDRO NY TOERANA ANKAPOBENY MISY IREO ASA HO TANTERAHAN'NY JIRAMA

❖ Ireo asa ho tanterahan'ny Orinasa EPC

- Famoronana « poste » vaovao
- Famatsiana herinaratra miaraka amin'ny fahazavana ho an'ny daholobe na "éclairage public.

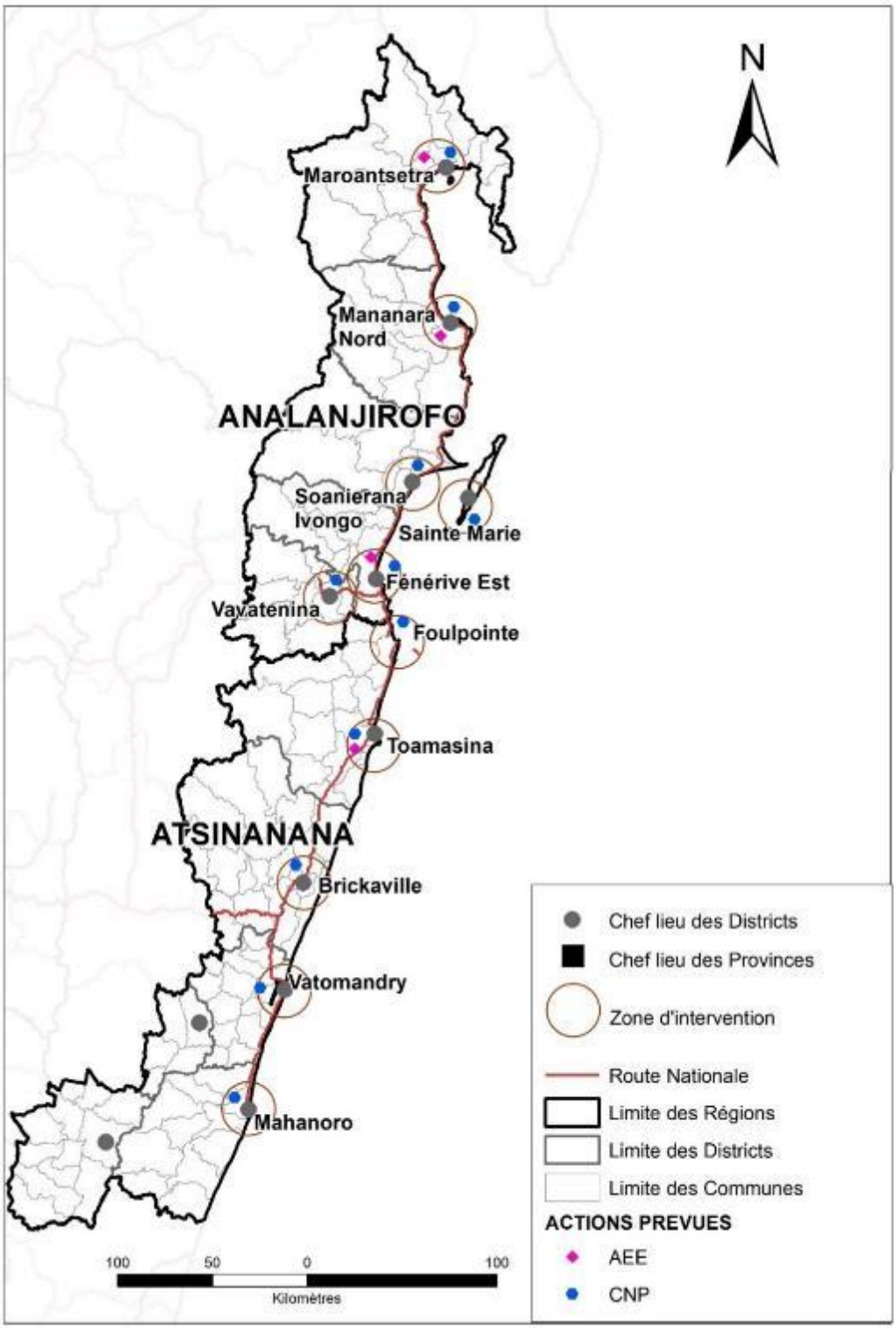

SARY B: SARINTANY MANONDRO NY TOERANA ANKAPOBENY MISY IREO ASA HO TANTERAHAN'NY ORINASA EPC

I.3 Famaritana ny asa atao

I.3.1 Fanamafisana sy fanitarana ny tariby mitondra herinaratra BT

Ny asa dia hahakasika ny fanamafisana ny tariby mitondra herinaratra BT amin'ny alalan'ny fanoloana ny tariby efa tsy mahazaka intsony amin'ny tariby lehibe sy matanjaka kokoa miaraka amin'ny fanitarana izany ka hifandray amin'ny tariby mitondra herinaratra BT efa misy.

Ankoatra ny ivontoerana Fénérive-Est, Marolambo ary Soanierana Ivongo, ny asa dia hahakasika ireo ivontoerana 5 hafa izay hiasan'ny JIRAMA ao anatin'ny faritra voarakotry ny JIRAMA Toamasina.

"Transformateur" roa (2) sy tariby mitondra herinaratra manana halavana manodidina ny 15km no hatsangana amin'ity asa Fanamafisana sy fanitarana ny tambazotra BT ao DIR Toamasina.

I.3.2 Fanamaivanana "poste"

Ny asa dia mahakasika ny fanamaivanana "poste" amin'ny alalan'ny fanoloana izany entina hanamafisana ny tambazotra efa misy. Ny andrinjiro hazo rehetra dia ho soloina andrinjiro vita amin'ny "béton".

Ny asa dia hotanterahan'ny JIRAMA ao Sahavola, Fénérive-Est sy ao Ankazomianko, Vavatenina.

Ny « transformateurs » izay ho hamaivanina ao Ankazomianko, Vavatenina dia namboarina tamin'ny 2002 ka tsy ahiana ho misy PCB. Ny daty nanamboarana ny "transformateurs" ho hamaivanina ao Sahavola, Fénérive-Est kosa anefa dia ny 1977. Heverina fa mbola misy PCB izany izy ka tsy azo ampiasaina intsony. Apetraka ao anatin'ny trano fitahirizana entana izay toerana azo antoka ao amin'ny JIRAMA Fénérive Est izy io (tany tsy tanteradrano, voafetra ho ny tompon'andraikitra ihany no mahazo miditra ao, apetraka eo ambony hazo) alohan'ny hamindrana azy any amin'ny trano fitahirizana izany an'ny JIRAMA eny Analamahitsy.

Manodidina ny 2455m ny halavan'ny tariby mitondra herinaratra hatsangana amin'ity asa fcanamaivanana "poste"ao DIR Toamasina.

I.3.3 Famindrana "poste"

Ny asa dia hahakasika ny famindrana "transformateur" eo amin'ny toerana iray mankeny amin'ny toerana hafa.

Ny asa dia hotanterahan'ny JIRAMA ao anatin'ny Fokontany 11/43 Andranomadio, 23/44 Analakininina Depot ary 11/51 Ankirihiry Nord I anatin'ny Kaominina Renivohitry Toamasina ary koa ao amin'ny Fokontany Ambodisaina ao amin'ny Kaominina Toamasina suburbaine.

Tsy fantatra ny datin'ny nanamboarana ny « transformateur » n°11-72 Analakininina ka heverina ho misy PCB. Apetraka ao anatin'ny trano fitahirizana entana izay toerana azo antoka ao amin'ny JIRAMA Toamasina izy io (tany tsy tanteradrano, voafetra ho ny tompon'andraikitra ihany no mahazo miditra ao, apetraka eo ambony hazo) alohan'ny hamindrana azy any amin'ny trano fitahirizana izany an'ny JIRAMA eny Analamahitsy.

“Transformateur” dimy (5) sy tariby mitondra herinaratra manana halavana manodidina ny 15km no hatsangana amin’ity asa famindrana “poste” ao DIR Toamasina.

I.3.4 Famindrana sy fanamafisana “poste”

Ny asa dia hahakasika ny famindrana “transformateur” eo amin’ny toerana iray mankeny amin’ny toerana hafa sy ny fanamafisana izany amin’ny fanoloana azy amin’ny “transformateurs” manana tanjaka kokoa. Izany dia ho tanterahin’ny JIRAMA ao amin’ny Fokontany Varingohitra ao Maroantsetra.

Ny daty nanamboarana ny “transformateurs” hafindra sy hamafisana dia ny 1971. Heverina ho misy PCB izany izy ka ho apetraka ao anatin’ny trano fitahirizana entana izay toerana azo antoka ao amin’ny JIRAMA Maroantsetra izy io (tany tsy tanteradrano, voafetra ho ny tompon’andraikitra ihany no mahazo miditra ao, apetraka eo ambony hazo) alohan’ny famindrana azy any amin’ny trano fitahirizana izany an’ny JIRAMA eny Analamahitsy.

“Transformateur” iray sy tariby mitondra herinaratra manana halavana manodidina ny 2 274m no hatsangana amin’ity asa famindrana sy fanamafisana “poste” ao DIR Toamasina.

I.3.5 Famindrana “poste” sy fanamafisana ny tariby mitondra herinaratra

Ity asa ity dia hotanterahan’ny JIRAMA ao Soanierana Ivongo, izay mahakasika ny famindran-toerana ny « transformateur” eo amin’ny toerana iray mankeny amin’ny toerana hafa ary fanamafisana ny tariby mitondra herinaratra amin'ny alalan'ny fanoloana ny tariby ho lehibe sy matanjaka kokoa.

Namboarina tamin’ny taona 2017 ny “transformateurs” ho afindra ka tsy atahorana ho hisy PCB.

“Transformateur” iray sy tariby mitondra herinaratra manana halavana manodidina ny 567m no hatsangana amin’ity asa famindrana “poste” sy fanamafisana ny tariby mitondra herinaratra ao DIR Toamasina.

I.3.6 Fanamafisana ny tariby mitondra herinaratra BT ny “poste”

Ny asa atao dia mahakasika ny fanamafisana ny tambajotran'ny BT ny « transformateur » amin'ny alalan'ny fanoloana ny tariby mampifandray ny « transformateur » sy ny « disjoncteur » amin’izay matanjaka sy lehibe kokoa.

Ity asa ity dia hotanterahan’ny JIRAMA ao anatin’ny eo amin’ny « transformateur » n°5 ao amin'ny Fokontany Sahavola ao Fénérive Est.

Manodidina ny 964m ny halavan’ny tariby mitondra herinaratra hatsangana amin’ity asa fanamafisana ny tariby mitondra herinaratra BT ny “poste”ao DIR Toamasina.

I.3.7 Fanovana mankany amin’ny fiaingan’ny MT

Ny asa atao dia famoronana tariby mitondra herinaratra MT vaovao miainga any amin’ny toby. Ho tanterahana amin’ireo toerana izay mbola tsisy tambazotra MT izay hotanterahan’ny JIRAMA izy ity ao Antanambao Manampotsy sy ao amin'ny Fokontany Vohitromby ao Marolambo.

“Transformateur” telo (3) sy tariby mitondra herinaratra manana halavana manodidina ny 1979m no hatsangana amin’ity Fanovana mankany amin’ny fiaingan’ny MT ao DIR Toamasina.

I.3.8 Famoronana MT/BT vaovao

Ity asa ity dia hotanterahan’ny JIRAMA ao Marolambo, izay mahakasika famoronana tambazotra MT-BT vaovao mankany amin'ny toerana nokendrena.

“Transformateur” roa (2) sy tariby mitondra herinaratra manana halavana manodidina ny 1348m no hatsangana amin’ity Famoronana MT/BT vaovao ao DIR Toamasina.

I.3.9 Fanovana ny tariby mitondra herinaratra MT

Ny asa dia mahakasika ny fanovana ny tariby mitondra herinaratra MT noho ny antony arateknika sy ny famoronana tariby mitondra herinaratra vaovao eo anelanelan'ny « transformateurs” roa.

Ity asa ity dia hotanterahan’ny JIRAMA ao amin’ny Fokontany Ambodiatafana, Kaominina Antetezambaro.

“Transformateur” iray sy tariby mitondra herinaratra manana halavana manodidina ny 320m no hatsangana amin’ity asa fanovana ny tariby mitondra herinaratra MT ao DIR Toamasina.

I.3.10 Famoronana tariby mitondra herinaratra MT

Ity asa ity dia hotanterahan’ny JIRAMA hatao ao Antetezambaro izay mahakasika famoronana tariby mitondra herinaratra MT vaovao.

“Transformateur” iray sy tariby mitondra herinaratra manana halavana manodidina ny 16Km no hatsangana amin’ity asa Famoronana ny tariby mitondra herinaratra MT ao DIR Toamasina.

I.3.11 Famoronana “poste” vaovao

Ity asa ity dia mahakasika fametrahana andrinjiro « béton » vaovao sy/na fanoloana ireo andrinjiro hazo misy amin’ny andrinjiro « béton », fametrahana « poste MT/BT » sy tariby mitondra herinaratra MT sy BT.

Ny asa dia mahakasika ny ivontoerana rehetra izay hiasan’ny orinasa EPC ao anatin’ny toerana voarakotry ny DIR Toamasina.

“Transformateur” valo ambin’ny enim-polo (68) sy tariby mitondra herinaratra manana halavana manodidina ny 124,5Km no hatsangana amin’ity asa Famoronana “poste” vaovao ao DIR Toamasina.

I.3.12 Famatsiana herinaratra (AEE)

Ity asa ity dia mahakasika ny famatsiana herinaratra ny tanàna iray na maromaro izay hotanterahan’ny JIRAMA ao amin'ny Fokontany Ambodisaina (Kaominina Toamasina suburbaine) sy ny orinasa EPC ao amin'ny kaominina sasany anatin’ny ivontoerana Fénérive Est, Mananara Nord, Maroantsetra ary Toamasina.

“Transformateur” telo ambin’ny efa-polo (43) sy tariby mitondra herinaratra manana halavana manodidina ny 197,5Km no hatsangana amin’ity asa famatsiana herinaratra ao DIR Toamasina.

II FAMARITANA TSOTSOTRA MAHAKASIKA NY TONTOLO IAINANA

II.1 Toerana hanaovana ny fanadihadiana

Ny toerana nanaovana fanadihadiana dia ahitana (i) ny faritra voakasika mivantana ny tetikasa izay ahitana ny toerana hifantohan'ny asa atao sy ny manodidina azy avy hatrany, ary (ii) ny faritra voakasika ankolaka ahitana ireo faritra tsy hanaovana ny asa saingy mety hisy fiantraikan’ny tetikasa tsy mivantana (mponina ifotony, kaominina manodidina).

II.2 Lafiny fizika

Ny Faritra Analanjirofo sy Atsinanana voakasika ny tetikasa dia manana toetr’andro mafana sy mando izay mampiavaka ny atsinananan’ny Nosy. Mahatratra 24,5°C ny salan’ny marimpana ary ny orana dia milatsaka eo amin’ny 180 ka hatramin’ny 300 andro isan-taona izay mañana latsakorana 80mm ka hatramin'ny 296mm isam-bolana mandritra ny fahavaratra.

Ny asa rehetra izay atao ao anatin’ny faritra voarakotry ny JIRAMA ao Toamasina dia hotanterahina eo amin’ny toerana maridrano avokoa izay tsy atahorana ny mety hisian’ny firotsahan’ny tany.

Ahitana renirano maromaro ny manodidina ny toerana hanaovana ny asa toy ireto manaraka ireto :.

- Ao anatin’ny Faritra Atsinanana:
  - Ny Canal des Pangalanes izay mandalo anatin’ny faritra mivantana misy ny famatsiana herinaratra ny tanànan'i Belambo Tapakala sy Ankadirano ary koa anatin’ny faritra mivantana misy ny asa famoronana “poste” vaovao ao Analamalotra.
  - Ny Renirano Ivoloina sy Ranofotsy izay mandalo anatin’ny faritra mivantana misy ny famatsiana herinaratra ny tanànan'i Vohidrotra sy ny valanjavaboaharin’Ivoloina RN5 Toamasina ary koa anatin’ny faritra mivantana misy ny asa famoronana tariby mitondra herinaratra MT Ambodiatafana.
  - Ny Renirano Ivondro izay mandalo anatin’ny faritra mivantana misy ny famatsiana herinaratra ny Kaominina ambanivohitra Fanandrana.
- Ao anatin’ny Faritra Analanjirofo:
  - Ny Renirano Antenambalana sy Matsotarihina izay mandalo anatin’ny faritra mivantana misy ny famatsiana herinaratra ny tanànan'i Andranofotsy.
  - Ny Renirano Voloina izay mandalo anatin’ny faritra mivantana misy ny famatsiana herinaratra ny tanànan'i Voloina.
  - Ny Renirano Itendro izay mandalo anatin’ny faritra mivantana misy ny famatsiana herinaratra ny tanànan'i Navana Mahavelona.

II.3 Lafiny biolozika

Ny zavamaniry hita ao amin'ireo toerana nanaovana fanadihadiana dia :

- Ireo zavamaniry tavela taorian'ny fanapahana sy fandorana ala izay ahitana karazana zavamaniry. Ahitana azy indrindra ny ao Antetezambaro, Foulpointe sy Fénérive Est.
- Ny toby fikarakarana ny ala ao Ivoloina ka ny zavamaniry hita ao anatin'ny faritra hanatanterahana ny tetikasa famatsiana herinaratra día anjakan'ny "savoka"
- Ireo zavamaniry hita amin'ny faritra mando izay hita manamorona ireo renirano
- Ireo fambolena hazo fihinam-boa, hazo kininina, mantanisy, vanilina ary kafe izay hita any amin'ireo faritra roa voakasiky ny tetikasa;

Amin'ny ankapobeny, ireo karazana zavamaniry ao anatin'ny faritra hiasana mivantana sy ny manodidina azy dia ahitana ireo bozaka sy zavamaniry anatin'ny kirihitra.

Tsara ny manamarika fa ilaina ny fandratsahana ny hazo ao anatin'ny faritra sasany izay hiasana manaraka ireto.

❖ Eo amin'ireo toerana hiasan'ny JIRAMA :

- Toamasina, mandritra ny famoronana tariby mitondra herinaratra vaovao MT Ambodiatafana sy fanamafisana ny tambazotra BT P21 Salazamay
- Fénérive Est, mandritra ny fanamaivanana ny « poste » P12
- Vavatenina, mandritra ny fanamafisana sy fanitarana ny tariby mitondra herinaratra BT Ankazoniako
- Foulpointe, mandritra ny fanamafisana sy fanitarana ny tariby mitondra herinaratra BT Analankafe sy ao La haut

❖ Eo amin'ireo toerana hiasan'ny orinasa EPC :

- Fénérive Est, Commune Ambodimanga mandritra ny famatsiana herinaratra ny tanana'i Ampasimazava
- Foulpointe mandritra ny famoronana « poste » vaovao ao Tanambaovao Foulpointe
- Sainte Marie, mandritra ny famoronana « poste » vaovao ao Antsaha, Ambatakarotra ary Betona
- Vavatenina, mandritra ny famoronana « poste » vaovao ao Ampasimbola
- Mahanoro, mandritra ny famoronana « poste » vaovao ao Tanambao II sy ao Tsarahonenana.
- Vatomandry, mandritra ny famoronana « poste » vaovao ao Ampasimazava sy ao Bemasoandro Près Jesosy Mamonjy ary ao St Augustin.

Ny faritra nanaovana ny fandinihana dia nahitana ireo karazam-borona sy biby mandady. Tsy nahitana toerana fifantohana na lalan'ny vorona mpifindra monina ao amin'ny toerana rehetra hiasan'ny tetikasa.

Ny karazan-javamaniry sy ny karazana biby rehetra hita ao anatin’ny faritra nanaovana ny fanadihadiana dia tsy irony tsy fahita firy ireny fa kosa hita manerana ny faritry ny nosy rehetra.

II.4 Lafiny maha-olombelona

- Ny ankamaroan'ny mponina ao amin'ny faritra voarakotry ny JIRAMA Toamasina día Betsimisaraka. Miampy Sihanaka sy Bezanozano izany any amin'ny Faritra Atsinanana.

Na dia eo aza ny fisian'ireo mpifindra monina sy ireo vondrom-poko hafa, mbola manaja ny fomban-drazany ihany ny Betsimisaraka. Anisan’ny zava-dehibe indrindra dia ny fankalazana ny fetin'ny maty, ny "famadihana" ary ny famorana iombonana na "To-laza".

- Mahakasika ny fotodrafitrasa sosialy, ny kaominina rehetra voakasika ny tetikasa dia manana EPP iray farafahakeliny isakin’ny fokontany saingy hita ny tsy fahampian’ireo sekoly ambaratonga faharoa. Manana tobim-pahasalamana iray farafahakeliny ny kaominina rehetra ary ny aretina mpahazo ny mponina indrindra dia ny tazo, ny aretina taovam-pisefoana mahery vaika, ny aretim-pivalanana ary ny aretin-koditra.

Ny Renivohitry ny Distrika rehetra voakasiky ny tetikasa dia vatsian’ny JIRAMA rano avokoa. Ao Toamasina I, ny kartie sasany koa día mampiasa paompy ho famatsiana ny rano. Ny Renivohitry ny Distrika rehetra koa dia manana famatsiana herinaratra amin'ny alalan'ny ny toby famokarana herinaratra an’ny JIRAMA. Ny kaominina Ambanivohitra sasany koa día voavatsy herinaratra avy amin’ny rano na koa avy amin’ny “groupes électrogènes” an’ireo orinasa tsy miankina. Maro koa ireo mponina an-tanana maro no mbola mampiasa jiro solitany sy labozia ary efa misy koa mampiasa takela-masoandro.

Ny fotodrafitrasa mahakasika ny lalana indray, ankoatra ny Distrikan’i Marolambo sy Antananbao Manampotsy izay tsy afaka aleha mandritra ny fahavaratra ary saro-dalana mandritra ny main-tany, ny distrika hafa rehetra kosa dia tongan’ny fiara mandritra ny taona na eo aza ny fahasimban’ny ampahany na ny lalana manontolo.

- Tsy hisy trano fonenana hafindra ary tsy misy toerana ara-kolontsaina na ara-pivavahana hita ao anatin’ny toerana rehetra izay hanatanterahana ny tetikasa.

- Ny fambolena no asa fiveloman’ny ankamaroan'ny mponina ao amin'ny faritra nanaovana ny fanadihadiana. Tsy misy kosa fambolena mety hovoakasika mandritra ny fanatanterahana ny asa.

Ny fiompiana indray dia heverina ho asa fanampin ao anatin’ireo distrika voakasika ny tetikasa.

Noho ireo toerana akaiky ranomasina sy ny fisian’ireo renirano maro dia ahitana ireo karazana fanjonoana avokoa ny faritra voakasiky ny tetikasa.

Ankoatr’izay dia ampahany maro amin'ireo tokantrano no manao asa fivelomana amin’ny sehatra ara-barotra. Ahitana asa fivelomana hafa koa anatin’ny toerana nanaovana fanadihadiana toy ny sehatra fizahantany, ny fitrandrahana harena ankibon’ny tany. Ny asa indostrialy indray dia ao amin’ny tanana’I Toamasina no ahitana azy.

III RAFITRA MIKASIKA NY LALANA MISY ETO AMIN'NY FIRENENA SY NY POLITIKAN'NY NY BANKY IRAISAM-PIRENENA TOKONY AMPIHARINA

III.1 Rafitra mikasika ny lalàna misy eto amin'ny firenena ampiharina amin'ny tetikasa

Ny lalàna mikasika ny tontolo iainana sy ny sehatra hafa izay tsy maintsy hotaterin'ny tetikasa dia :

- Ny Sata mifehy ny tontolo iainana Malagasy nohavaozina
- Ny Didim-panjakana mikasika ny fampifaneranana ny fampiasam-bola amin'ny tontolo iainana (FFTI)
- Ny Didim-pitondrana anondroana ireo faritra mora voatohintohina
- Ny Didim-pitondrana iraisan'ny ministera mamaritra ny fepetra sy ny fomba fandraisana anjara ny vahoaka amin'ny fanombanana ny tontolo iainana.
- Ny Fehezan-dalàna momba ny herinaratra sy ny didy fampiharana azy
- Ny Fehezan-dalàna momba ny asa sy ny lalàna fampiharana azy
- Ny lalàna mikasika ny fananantany
- Ny Fehezan-dalàna momba ny rano
- Ny lalàna momba ny ady amin'ny herisetra miorina amin'ny miralenta
- Ny Hitsivolana momba ny fiarovana, ny fitsimbinana ary ny fikajiana ny harem-pirenena
- Ny Didim-pitondrana momba ny ady amin'ny VIH/SIDA eny amin'ny toeram-piasana.

III.2 Politika fitsimbinan'ny Banky iraisam-pirenena mihatra amin'ny tetikasa

Ny Banky iraisam-pirenena dia manana karazana politika fampandehanan-draharaha ka ny mihatra anatin'ny fanatanterahana ny singa 1b ny tetikasa LEAD ao anatin'ny faritra voarakotry ny JIRAMA Toamasina dia ireto avy:

- PO4.01 : Fanombanana mikasika ny tontolo iainana
- PO4.11 : Harena ara-kolontsaina
- PO4.12 : Famindran-toerana tsy an-tsitrapo ny olona
- Politika fahazaoana antontam-pahalalana ny Banky iraisam-pirenena.

III.3 Torolalana momba ny Tontolo iainana, ny Fitandremam-pahasalamana ary ny Fiarovana an'ny Vondron'ny Banky iraisam-pirenena

Tsara marihina ny Torolalana ankapobeny momba ny Tontolo iainana, ny Fitandremam-pahasalamana ary ny Fiarovana izay tahirin-kevitra ara-teknika mampiseho ohatra maro mahakasika ny fomba fanao tsara iraisam-pirenena. Izany torolalana izany dia mandrakotra ny tontolo iainana, ny fitandremam-pahasalamana ary ny fiarovana eo anivon'ny asa sy ny fahasalamana syn y fiarovana eo anivon'ny fiarahamonina.

Ny fitsinjarana ny herinaratra dia anisany voarakitra ao anatin’ny torolalana momba ny tontolo iainana, ny fitandremam-pahasalamana ary ny fiarovana ho an’ny fitanterana sy ny fitsinjarana ny herinaratra.

III.4 Rafitra Fitantanana Tontolo Iainana sy ny Fiaraha-monina (RFTIFM)

Ho an’ireo sampana tetikasa rehetra anatin’ny LEAD, dia nisy ny tahirin-kevitra momba ny RFTIFM novolavolaina, nankatoavina ary navoaka tamin’ny 2019. Ny fanadihadiana ara-tontolo iainana sy fiaraha-monina ny singa 1b mifandraika amin’ny fitomboan’ny tahampahazoana herinaratra amin’ny alalan’ny fanitarana sy fanamafisana ny tambazotra (manodidina ny renivohitra sy ambanivohitra) día tokony hanaraka io rafitra io.

IV FAKANA NY HEVITRY NY MPONINA

Nandritra ny famolavolana ity DFTIFM ity, dia nisy ny firesahana mialoha niaraka tamin'ireo manampahefana ao an-toerana (Faritra, Distrika, Kaominina, Fokontany) mba hanazavana amin’izy ireo momba ny tetikasa sy ny fanadihadiana izay atao.

Nohon’ny hamehana ara-pahasalamana dia noraran’ireo manampahefana teny an-toerana ny famoriana olona tao an-tanana’I Toamasina. Noho izay dia nifanaraka tamin’ireo lehiben’ny Fokontany voakasika rehetra fa hisy ny fihaonana amin’ireo olona tsirairay tafiditra anatin’ny faritra arovana hanatanterahana ny tetikasa sy ny fijerena ireo fananana mety voakasika na asa fidirambola mety ho voatohintohina mandritra ny fanatanterahana ny tetikasa. Izany dia hatrehan’ny lehiben’ny Fokontany voakasika hatrany.

Ankoatr’izay dia nisy ny fakana ny hevitry ny mponina natao tany amin'ireo kaominina ivelan’i Kaominina Toamasina niaraka tamin’ireo fokontany rehetra voakasika ny tetikasa mba hahafahana manangona ireo ahiahy, fomba fijery ary ny hevitr'ireo vahoaka voakasik'izany mahakasika ny tetikasa. Ny fivoriana natao nandritra ny fakana ny hevitry ny mponina dia noraisina an-tsoratra avokoa.

Ny vokatr'ireo fakàna ny hevitry ny mponina ireo dia nampiseho fa tena manohana ny tetikasa izay efa nandrasan'izy ireo fatratra avokoa izy ireo.

Nisy ihany koa kahie napetraka isakin’ny kaominina voakasika mandritra ny tapabolana mba hahafahan’ireo tsy tonga na ireo izay mbola manankevitra haneho ny heviny anatin’izany. Nampahafatarina azy ireo moa mahakasika ny fisian’io kahie io tao anatin’ny Fihaonana

V FIANTRAIKA NY TETIKASA EO AMIN’NY TONTOLO IAINANA SY FIARAHA-MONINA – FEPETRA AROSO

Ny vokatra tsara ateraky ny fanatanterahana sy ny fiasan'ny tetikasa dia maro. Amin’ny ankapobeny, izany dia mifandraika amin’ny famoronana asa ; ny fampandrosoana ny asa ara-toekarena ; ny fanatsarana ny toe-draharaha mikasika ny angovo, ny faripiainan'ny mponina, ny sampan-draharaha misahana ny fahasalamana sy ny fanabeazana, ny fiarovana sy ny fiasan'ny sampan-draharaha misahana ny fitantanana ara-panjakana sy ny mpandraharaha ara-toekarena.

Misy fepetra entina hanamafisana ireo vokatra tsara ireo izay hita ao anatin’ny fafana n°12 anatin’ity boky ity.

Na izany aza anefa, ny asa rehetra atao dia mety hitondra koa vokatra ratsy eo amin'ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina. Saingy, ny ankabeazan'izany vokatra ratsy izany dia tsy dia mavesa-danja. Azo averina amin'ny laoniny izany ary voafetra ny zavatra na ny olona mety ho voakasik'izany. Etsy andaniny koa, izany fiantraika ratsy izany dia tsy maharitra ela satria mandritra ny fotoana fanatanterahana ny tetikasa ihany no isehoany.

TABILIO A: FIANTRAIKA NY TETIKASA EO AMIN'NY TONTOLO IAINANA SY NY FIARAHA-MONINA ARY IREO FEPETRA AROSO

FIANTRAIKA	FEPETRA FANALEFAHANA
MANDRITRA NY FANOMANANA SY NY FANATANTERAHANA NY ASA	
LAFINY FIZIKA	
Ny fahasimban'ny kalitaon'ny rivotra amin'ny alalan'ny fisidinan'ny vovoka, setroka ary etona. Fitomboan'ny haavon'ny feo	- Fampahafantarina ny mponina ny momba ny hanatontosana ny asa. - Fampiasana fiara afaka miasa tsara. - Fanajana ny ora fiasana - Famehezana ho 30km/ora ny hafainganam-pandehan'ny fifamoivoizana eny amin'ny lalana ary 20km/ora amin'ny toeram-panorenana - Fikojakojana amin'ny ara-dalàna ny vata mpamokatra herinaratra sy fametrahana ny fitaovana manalefaka ny feo mivoaka manaraka ny fenitry 75 dB (A) ny feo ambony indrindra amin'ny halavirana 7m. - Famaritana ny toerana manodidina ny loharanon'ny tabataba ka ilaina fiarovana ny sofina
Fahalotoan'ny tany avy amin'ny fako, ny menaka maloto sy solika	- Famolavolana sy fampiharana ny drafitra itantanana ny fako sy fampiofanana ny mpiasa amin'izany - Raha azo atao dia eny amin'ny toerana voatokana hanaovana ny fikojakojana ireo fitaovana sy ny fiara ihany no manao izany raha tsy izany dia hangononany menaka maloto azo avy amin'ny fikojakojana ny fiara sy ny vata mpamokatra herinaratra anatin'ny barika mandra-panodina azy ireo na fandefasana azy ireo any amin'ireo orinasa misy mpanodina izany. - Fametrahana fitaovana entina hisorohana ny mety fiparitahan'ny solika tsy nahy - Fanomezana fiofanana ireo mpiasa ny fepetra rehetra tokony arahina raha sendra izany. - Fampahafantarana malaky ny fisian'ny firarana solika any amin'ny AMO/PIU mba ahafahan'izy ireo mitatitra izany any amin'ny Banky iraisam-pirenena ao anatin'ny 48 ora - Fikojakojana araka ny tokony ho izy ireo fiara ampiasaina. - Fametrahana ny fitehirizana solika amin'ny toerana tsy tratran'ny hamandoana. - Fitandrovana ny fidiovan'ny toerana mandritra ny asa rehetra.
Mety ho fahalotoana avy amin'ny akora simika	- Fampiasana ireo zavatra afaka mitroka ireo solika miraraka - Fahazoana antoka tsara ireo mpamily mitatitra "transformateurs". - Fanomezana fiofanana ireo mpiasa ny fepetra rehetra tokony arahina raha sendra fitetezana na fiverezana PCBs tsy nahy ary fiofanana ihany koa mikasika ny fitantanana ny fako. - Fampahafantarana malaky ny fisian'ny firarana solika any amin'ny AMO/PIU mba ahafahan'izy ireo mitatitra izany any amin'ny Banky iraisam-pirenena ao anatin'ny 48 ora - Fitahirizana ireo "transformateurs" tsisy PCB ao amin'ny efitranon'ny JIRAMA azo antoka (tany tsy tantera-drano, apetraka eo ambonin'ny hazo, tsy azon'ny olonkafa hidirana ankoatran'ny tompon'andraikitra) - Ny fitaterana sy ny fitehirizana ireo « transformateurs" heverina ho misy PCB ao Analamahitsy izay foibe manokana an'i Jirama, Izany dia manaja ny fomba fitehirizana manara-dalàna efa misy eny an-toerana (voafetra ho ny tompon'andraikitra ihany no mahazo miditra ao, toerana tsy azon'ny hamandoana, apetraka eo ambonin'ny hazo, kojakoja fiarovan-tenan'ny tsirairay sahaza). - Fiaram-pitaterana tokony hisy fitaovana ilaina amin'ny mety hisian'ny fitetezana na

FIANTRAIKA	FEPETRA FANALEFAHANA
	fiverezana PCBs ary, kojakoja fiarovan-tenan'ny tsirairay sahaza - Fametrahana ireo torolalana ao anaty kamiao.
Fahalotoan'ny rano.	- Fanentanana ireo mpiasa tsy handoto rano. - Famolavolana sy fampiharana ny drafitra itantanana ny fako sy fampiofanana ny mpiasa amin'izany Fametrahana lavapiringy vonjimaika - Fandraranany fanasana fiara sy fitaovam-piasana amoron'ny rano.
LAFINY MAHA-OLOMBELONA	
Fanelingelenana (feo avo vovoka, setroka sy entona)	- Fampahafantarina ny mponina ny momba ny fanatontosana ny tetikasa. - Fanajana ny ora fiasana - Fisorohona ny asa mitabataba ivelan'ny ora fiasana mahazatra - Fkojakojana araka ny tokony ho izy ireo fiara ampiasaina - Famehezana ny hafainganam-pandeha ny fiara ho 20km/ora rehefa mandalo tanàna - Fanentanana sy fanomezana fiofanana an'ireo saofera mahakasika ny fanajana ireo fepetra natolotra ato anisan'izany ny drafitra fifamovoizan'ny milina sy ny fiara ary ny drafitra fintantanana ny fifamoivoizana
Mety ho fahazoana ny aretin'ny taovam - pisefoana	- Fanomezana fitaovana hiarovana amin'ny vovoka ho an'ireo ao anatin'ny faritra mety atahorana hisy izany.
Fanelingelenana ny fi-ainana andavanandro Fanelingelenana ny fifamoivozana an-tanan-dehibe	- Fampahafantarina ny mponina ny momba ny fanatontosana ny tetikasa. - Fanajana ny ora fiasana - Fametrahana takelaby manambara ny fisian'ny asa sy fandrindrana ny fifamoivoza-na raha ilaina - Fametrahana ireo takelaka famatarana mifanaraka amin'ny toerana azo hijanonana eo amin'ny lalan'ny fifamoivoizana - Famefena ny toerana hiasana - Fanajana ny fitsipiky ny fifamoivoizana (anisan'izany ny ora fifamoivoizana ara-dalàna an'ireo kamio) - Fametrahana tsara ireo andrin-jiro tsy hanelingelina an'ireo mpandeha an-tongotra sy ireo mpampiasa ny lalana Fanatanterahana ny asa sasany mandritra ny tsy ma-habe ny olona - Fisorohona ny andro tsena eny amin'ny toerana asiana ny tetikasa
Loza mitatao ho an'ny ny mpandeha an-tongotra sy ny biby fiompy	- Fampahafantarina ny mponina ny momba ny fanatontosana ny tetikasa - Famaritana ny faritra fiarovana - Fametrahana takelaby manambara ny fisian'ny asa - Fametrahana avy hatrany ny andrin-jiro rehefa voalavaka ny toerana asiana azy na fanasaromana ny lavaka raha mbola tsy tafapetraka ny andrin-jiro.
Fanelingelenana nohon'ny fahatapahan-jiro	- Famerana ny fotoana fitapahan-jiro - Fampilazana mialoha ny fotoana hanapahana ny jiro amin'ny alalan'ny onjam-peo sy/na amin'ny alalan'ny petadrindrina.
Fikatonana vetivety ireo mpivarotra mandritra ny asa (Brickaville, Fénérive Est, Mahanoro, Mananara-Nord, Toamasina I ary Vavatenina)	- Famolavolana ny drafitra fandrindrana ny famindran-toerana (fanatonana ireo ma-nam-pahefana eny an-toerana sy ireo olona voakasika, fanonerana ny fananana voakitika) - Fanajana ny fepotoana hiasana
Mety loza ateraky ny asa	- Famefehana ny toerana hiasana amin'ny alalan'ireo fitaovana fiarovana iombonana - Fanomezana fitaovam-piarovana manokana [4]mifandraika amin'ny asa atao sy ny fanarahamaso ny fampiasana izany - Fampahafantarina sy fanentanana ireo mpiasa rehetra mikasika ny loza mety hi-tranga amin'ny asa tsirairay avy sy ny fepetra tokony horaisina isaky ny toeram-piasana - Fanomezana fiofanana sy torohevitra ireo mpiasa eny an-toerana noraisina hiasa

[4] *Casques, gants, chaussures, combinaisons, masques, vêtement haute visibilité, ceinture de sécurité, lunettes de sécurité, bracelet électrostatique, ancrage, harnais antichute, maintien au câble, etc*

FIANTRAIKA	FEPETRA FANALEFAHANA
	mahakasika ny lafin'ny fahasalamana sy ny fiarovana eo amin'ny asa (fibatana entana mavesatra, fampiakarana ny andrin-jiro, fikirakirana ny tariby mitondra herinaratra, sns.) - Fametrahana tarika mpamonjy voina, kitapo misy ny fitaovana famonjena vonjimaika sy fiara raha sendra misy maratra mafy - Fametrahana petadrindrina ireo dingana vonjy taitra raha sendra misy loza - Fahazoana antoka ny fahatapahan'ny hery elektrika alohan'ny hanaovana ny asa - Fampiasana mpiasa mahafeno ny fepetra rehetra ihany amin'ny fametrahana ny fitaovana sy ny kojakoja - Fanarahana sy fanajana ny torolalana momban'ny fiarovana mifandraika amin'ny fikirakirana ny kojakoja - Fanatonana ireo fitaovana mba hialana mety ho fianjeran'izy ireo ka mety handratra ireo mpiasa miasa aty ambany - Fametrahana ny DMT - Fanofanana ireo mpiasa mba hialana amin'ireo loza mety hitranga - Fanofanana ireo mpiasa momba ireo fepetra tokony arahina raha sendra misy loza
Mety ho lozam-pifamoivoizana	- Famehezana ny hafainganam-pandeha ny fiara ho 20km/ora rehefa mandalo tanàna - Fametrahana takelaby manambara sy mametra ny hafainganam-pandeha eny amin'ny toerana tokony hisy izany - Fanentanana sy fanomezana fiofanana ireo mpamilin'ny fiaran'ny tetikasa amin'ny fetran'ny hafainganam-pandeha sy mikasika ireo fitsipika ny fiarovana sy ny fialana amin'ny mety loza. - Fampiarana ny fitsipi-pitondratena amin'ireo mpamily mandika ny fitsipika - Fahazoana antoka ny fisian'ny mpitarika mialohan'ny fiara mpitatitra hanazava ny lalana raha ilaina, raha toa ka manelingelina ny zavatra entina, - Famefehana ny toerana hiasana amoron'ireo lalana be mpandeha amin'ny alalan'ireo fitaovana fiarovana iombonana toy ny "balise" na fametrahana olona hitantana izany
Mety fisian'ny disadisa	- Fanomezana laharam-pahamehana ny fandraisana olona hiasa eny an-toerana araka ny fahaiza-manao - Fanentanana ireo mpiasa hanaja ny ny fitsipika ara-tsosialy ny faritra hiasana - Famolavolana fitsipika anatiny izay atao petadrinina mazava tsara amin'ny toerampiasana rehetra. Fampiharana ny fanasaziana raha misy fandikan-dalàna hita na amin' iza na amin' iza. - Fivoriana fampahafantarana momba ny fanatanterahana ny asa sy ny fivoarany Fanabeazana ny mpiasa amin'ny fitazonana fifandraisana tsara sy fiarahana amin'ny mponina eo an-toerana.
Mety fisian'ny HMM	- Fampahafantarina sy fanentanana ny mpiasa ny fomba fitondrantena indrindra mikasika ny fitondratena ara-nofy. - Famolavolana sy fampiharina ny drafitra ho fisorohona sy ny fepetra mikasika ny HMM / Fanararaotana ara-nofo / Herisetra ara-nofo - Fametrahana fitsipi-pitondratena ho an'ireo mpiasa avy ety ivelany, fanaovana sonia izany, fanentanana sy fampahatsiahivana ary fanarahamaso ny fampiharana izany - Fanaovana fifanarahana amin'ny fitantanana sy ny fanohanana raha misy fitrangahana HMM sy fiaraha-miasa amin'ireo ONGs misahana manokana ny raharaha HMM
Fifindramonina / Loza ateraky ny fiparitahan'ny aretina azo avy amin'ny fifandraisana ara-nofo toy ny IST sy ny VIH/SIDA.	- Fampiasana olona hiasa avy eny an-toerana - Fanentanana ireo mpiasa mikasika ny ady sy ny fisorohana ny IST sy ny VIH/SIDA - Fanatanterahana ny drafitra hiadiana sy hisorohana amin'ny IST sy ny VIH/SIDA *- Fampahafantarina mahakasika ny SIDA syn y IST: fomba fifindrany* *- Famporisihina amin'ny tsy fanaovana firaisana raha tsy izany dia fanomezana maimaimpoana ny fimailo ho an'ireo mpiasa* *- Famporisihina fanaovana fitiliana an-tsitrapo*
Mety fifamindrahana ny aretina COVID eny an-toerana	- Fanajana ireo fepetra atolotry ny OMS - Famolavolana drafitra fisorohona sy ady amin'ny COVID

FIANTRAIKA	FEPETRA FANALEFAHANA
Fahasimbana sy fanel-ingelenana ireo tambazotra milevina (rano, fifand-raisandavitra)	- Fanantonana, alohan'ny hiasana, ireo mpandraharahan'ny telefonina sy ny JIRAMA ary ireo sampan-draharaham-paritra misahana ny fanajariana ny tany mahakasika ny fisian'ireo tambazotra milevina ao anatin'ny faritry ny hametrahana ny tariby mi-tondra herinaratra. - Fakana ny sarin'ireo toerana misy ny tambazotra milevina sy ny fanatanterahana ny asa amin'ny tanana - Fanamboarana avy hatrany raha misy fahasimbana avy amin'ny fanatanterahana ny asa.
MANDRITRA NY FITRANDRAHANA	
LAFINY FIZIKA	
Mety ho fahalotoana azo avy amin'ny akora simika	- Fampiasana ireo zavatra afaka mitroka ireo menaky ny "transformateurs" miraraka - Fahazoana antoka tsara ireo mpamily mitatitra "transformateurs". - Fitahirizana sy fitaterana ireo "transformateurs" tsy azo ampiasaina intsony ao Analamahitsy, ivotoeran'ny JIRAMA natokana amin'izany, ka hajaina ny fomba fitehirizana tsara efa misy eny an-toerana (toerana tsy azon'ny hamandoana, apetraka eo ambonin'ny hazo, tsy azon'ny olonkafa hidirana ankoatran'ny tom-pon'andraikitra, fitaovana fiarovana manokana sahaza) mandrapahitana vahaolana maharitra sy tetibola ilaina amin'izany.
LAFINY MAHA-OLOMBELONA	
Mety loza ateraky ny asa	- Fanapahana ny hery elektrika alohan'ny hanaovana ny asa - Fanomezana fitaovana fiarovana manokana sahaza an'ireo mpiasa araka ny toe-ram-piasany avy - Fametrahana kitapo misy ireo fanafody sy zavatra ilaina entina hitsaboana raha sendra misy ratra mandritra ny asa fikojakojana - Fampahafantarina sy fampianarana ireo mpiasa manao ny fikojakojana mikasika ny loza mety hitranga amin'ny fikirakirana ireo kojakoja sy ny fepetra tokony horaisina - Fampiasana mpiasa mahafeno ny fepetra rehetra izay voahofana sy manana mari-pahaizana ihany amin'ny fanaovana ny asa fikojakojana - Fanarahana sy fanajana ny torolalana momban'ny fiarovana mifandraika amin'ny fikirakirana ny kojakoja
Mety loza ateraky ny fian-jeran'ny tariby mitondra herinaratra na ny andrin-jiro	- Fanajana ireo fepetra ara-dalàna mahakasika ny fepetra ara-teknika ny fametra-hana fotodrafitrasa momba ny fitsinjarana herinaratra
Mety ho disadisa azo man-dritra ny fampidirana jiro eny amin'ny mpanjifa	- Fisorohona, raha azo atao, ny fandalovan'ny tariby mitondra herinaratra ambonin'ny tanin'olon-kafa raha tsy mahazo fahazoan-dalana avy amin'ny tompon'ny tany.
Mety ho disadisa azo avy amin'ny tabataba sy ny hazavana tafahoatra	- Fanentanana ny mponina mikasika ny fampihenana ny fe-potoana sy ny fahare-tan'ny fampiasana jiro ho amin'izay tena ilaina - Fampihenana ny hamafin'ny hazavana amin'ny fisafidianana ny jiro mamokatra hazavana amin'ny antonony tsisy miovaova - Fampiasana ny loharanom-pahazavana miloko mavo nohon'ny miloko fotsy - Fanentanana ny mponina amin'ny tombontsoa azo avy amin'ny jiro "maharitra".
Fahatapahan-jiro	- Fanentanana ireo manampahefana ao an-toerana mba handray anjara amin'ny fiarovana ny fananam-bahoaka sy fanatsarana ny fiaraha-miasa eo amin'ny kaomi-nina sy ny JIRAMA - Fanajana ireo fepetra ara-dalàna mahakasika ny fepetra ara-teknika ny fametraha-na fotodrafitrasa momba ny fitsinjarana herinaratra - Fanentanana ireo mponina/mpampiasa herinaratra eny an-toerana hanao tatitra raha misy fahatapahan-jiro tsy ara-dalana mba hanavahana ny fahasimbana sy ny fahatapahana voarindra.

VI DRAFITRA FITANTANANA NY TONTOLO IAINANA SY NY FIARAHA-MONINA (DFTIFM)

Ny DFTIMFM dia novolavolaina entina hanatanterahana ireo fepetra fanalefahana natolotra mifandraika amin'ny fiantraika hita. Io drafitra io dia hamaritra ireo olona tompon'andraikitra amin'ny fampiharana ireo fepetra ireo sy ny fijerena ary ny fanaraha-maso ny fanatanterahana izany. Manolotra ihany koa ny fomba hanatanterahana ny fepetra natolotra koa ny DFTIMFM.

VI.1. Drafitra fanarahamaso ny Tontolo Iainana sy ny Fiaraha-monina

Ny fanarahamaso ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina dia natao mba hiantohana ny fanajana sy ny fampiharana ireo fepetra fanalefahana ireo mety fiantraika ratsy ny tetikasa. Arak'izany dia nisy ny drafitra fanarahamaso ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina hita anatin'ny fafana n°14 amin'ity boky ity.

VI.2. Drafitra fizohiana ny Tontolo Iainana sy ny Fiaraha-monina

Ny drafitra fizohiana Ny drafitra fizohiana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina izay hita anatin'ny fafana n°15 amin'ity boky ity dia mamintina ireo singa eo amin'ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina nisy fiantraika ratsy ny tetikasaka tokony arahina mba hamantarana izay mety ho fiovàna amin'izy ireo. Ny tanjony dia ny hanamarina ny fahombiazan'ireo fepetra fanalefahana notanterahina sy ny fametrahana ireo fepetra fanitsiana raha ilaina.

VI.3. Drafitra fitantanana ireo "transformateurs" misy PCB

Ho an'ireo fepetra ankapobeny, tranga roa no tokony hodinihana:

- Mikasika ireo "transformateurs" tsisy PCBs miandry ny fampiasana azy indray : hotehirizina ao amin'ny efitra azo antoka an'ny JIRAMA ao amin'ny ivontoerana voakasiky izy ireo (tany tsy tantera-drano, voafetra ho ny tompon'andraikitra ihany no afaka miditra ao, fametrahana azy ireo ambony hazo) mandra-piasa an'izy ireo indray.
- Mikasika ireo "transformateurs" heverina ho misy PCB : ho entina any Analamahitsy izy ireo, izay foibe manokan'ny JIRAMA, sady manaja ny fomba fitehirizana mifanaraka amin'izany (voafetra ho ny tompon'andraikitra ihany no afaka miditra ao, tany tsy tantera-drano, fametrahana azy ireo ambony hazo, fitaovam-piarovan'ny tsirairay sahaza) mandra-pahita vahaolana maharitra sy ny tetibola ilaina amin'izany.

Misy ireo fepetra manokana toy ny fepetra hisorohana ny fiverezana na fitetezana mandritra ny fitehirizana sy ny fitaterana ireo « transformateurs" misy PCB natolotra. Noho izany, atolotra ao anatin'ity antontan-taratasy ity ny torolalana amin'ny fisorohana ny fitetezan'ny PCB sy ny fanafany izany ary koa ny torolalana momba ny fisorohana ny fiverezan'ny PCB sy ny fisian'ny fiverezana mandritra ny fitaterana ireo « transformateurs" misy PCB.

VI.4. Fanamafisana ny fahaiza-manao

Mba hamantarana ireo fahaiza-manao tokony hananana na hatsaraina mba hahazoana antoka fa ampy ny fahafahana manatanteraka sy manara-maso ny DFTIFM dia ilaina ny fahaiza-manaon'ireo olona rehetra voakasik'izany.

Noho izany, ny mpiasa rehetra ao amin'ny JIRAMA Toamasina izay mandray anjara amin’ny fanatanterahana ny DFTIFM ny tetikasa dia tokony manana fahalalana, fahaiza-manao ary traikefa ilaina amin'ny fanatanterahana ny DFTIFM sy ny fanaraha-maso ny tontolo iainana sy fiaraha-monina.

Ny fanofanana dia handrakotra ny dingana fanorenana sy ny dingana fitrandrahana. Noho izany, handray anjara amin'ny fiofanana ihany koa ny orinasa EPC sy ny " JIRAMA Construction" ary ny AMO mba hanitarana ny fahalalan'izy ireo amin’ny fampiharana ny DFTIFM sy ny fanaraha-maso ny tontolo iainana sy fiaraha-monina.

VI.5. Anjara asan’ireo tompon’andraikitra amin’ny fanatanterahana ny DFTIFM

Voarakitra ao amin'ny fafana n°17 anatin’ity boky ity ireo tompon’andraikitra tafiditra amin'ny fampiharana sy fanaraha-maso ny DFTIFM (Kaomitin’ny fandrindrana ny tetikasa, UGP, MEH, JIRAMA, AMO, Kaominina voakasika, EPC, "JIRAMA Construction", UEP, CRL), ny anjara asa sy ny andraikin’ny tsirairay avy.

VI.6. Fomba Fitantanana ny Fitarainana (FFF)

Ny Ministeran'ny Angovo, izay miara-miasa amin’ny JIRAMA, no namolavola ny fomba fitantanana fitarainana izay ateraky ny fampiharana ny tetikasa LEAD.

Ity FFF ity dia natao haharitra (mandritra ny tetikasa), mangarahara, haingana, mahomby, handraisan’ny rehetra anjara ary azon'ny mpandray anjara rehetra idirana, mba hisorohana na hamahana ny fifandirana amin'ny alalan'ny fifampiraharahana, fifanakalozan-kevitra, fanadihadiana iraisana sns.

TABLEAU B : DINGANA FITANTANANA NY FITARAINANA

Dingana	Asa atao	Olona tompon'andraikitra	Fanamarihina	Fepotoana
Dingana 0	Fandraisana sy fisoratana anarana amin'ny fitarainana eo amin'ny ambaratongan'ny Ben'ny tanàna na ny Lehiben'ny fokontany, na mitonona na tsy mitonona anarana	Lehiben'ny Fokontany, Mpiasa ao amin'ny kaominina	Ny fandraketana ireo fitarainana ao anatin'ny rejistra natao ho amin'izany	0 ka hatramin'ny 3 andro
Dingana 1	Fanelanelanana ataon'ireo zokiolona ao amin'ny Fokontany, ny Lehiben'ny Fokontany sy ny Komitin'ny tanàna	Zokiolona ao amin'ny Fokontany, Lehiben'ny Fokontany, Filohan'ny Komitin'ny tanàna, olona nametraka fitarainana, solontenan'ny tetikasa	PV ny fanelanelanana ataon'ny Lehiben'ny Fokontany na ny Zokiolona ao amin'ny Fokontany	1 andro ka hatramin'ny 1 herinandro
Dingana 2	Fanelanelanana ataon'ny Ben'ny tanàna ampian'ny Solontenan'ny Tetikasa	Ny Ben'ny tanàna na ny solontenany, olona nametraka fitarainana, solontenan'ny tetikasa	PV ny fanelanelanana ataon'ny Kaominina ampian'ny Solontenan'ny Tetikasa	2 andro ka hatramin'ny 3 herinandro
Dingana 3	Fanelanelanana ataon'ny SLC/SRC, ampian'ny Solontenan'ny Tetikasa	Ny SLC/SRC izay mety hangataka ny fanampian'ny olona rehetra izay lazainy fa manam-pahaizana amin'ny famahana ny olanaolona nametraka fitarainana, solontenan'ny tetikasa	PV ny fanelanelanana ataon'ny SLC/SRC ampian'ny Solontenan'ny Tetikasa	3 andro ka hatramin'ny 4 herinandro
Dingana 4	Fampakàrana eo amin'ny ambaratongan'ny fitsarana voalohany.	Ny mpitsara, olona nametraka fitarainana, solontenan'ny tetikasa	PV ataon'ny Greffier ny fitsarana.	Arakaraka ny zavamisy
Dingana amin'ny fitarainana rehetra	• Fanomezana ny vokatry ny fizotran'ny fitantanana ny fitarainana amin'ny olona voakasika izany • Fanarahamaso ny vahaolana	SLC/SRC (raha ilaina)	Ny dika mitovy ny PV na zavatra hafa mampiseho ny vahaolana noraisina dia omen any olona voakasika izany	Farafahatarany, 5 andro aorian'ny famoahana ny vokatry ny fanadihadiana.

VI.7. Ady atao amin’ny Herisetra Miorina amin’ny Miralenta (HMM)

Nisy fanombanana natao mikasika ny HMM nandritra ny famolavolana ity DFTIFM ny singa 1b anatin’ny tetikasa LEAD mba hahafahana mitopy maso amin’ny ankapobeny ny toe-draharaha mikasika ny HMM anatin’ny toerana hanaovana ny tetikasa ary koa mba hahafahana mahafantatra ny mety loza ateraky ny HMM / Fanararaotana ara-nofo / Herisetra ara-nofo. Ny tanjona fototra dia ny mba hisorohana ny endrika HMM / Fanararaotana ara-nofo / Herisetra ara-nofo mandritra ny fanatanterahina ny tetikasa.

Nisy izany ny firesahana tamin’ireo vehivavy sy tovovavy mahakasika ny HMM izay tamin’ireo distrika voakasika ny tetikasa. Nisy ihany koa firesahana natao tamin’ireo sampan-draharaham-paritra misahina ny mponina sy tamin’ireo andrim-panjakana hafa sy ireo fikambanana tsy miankina misahana ny fitantanana sy fanohanana ny HMM misy ao amin’ny faritra hanaovana ny asa.

Ny karazana herisetra hita anatin’ny toerana hanaovana ny asa dia ny: herisetra ara-toekarena (61,6%), ny herisetra ara-moraly sy ara-tsaina (16,7%), ny herisetra ara-nofo (14,7%) ary ny herisetra ara-batana (7%).

Misy fepetra ho fisorohana ny HMM / Fanararaotana ara-nofo / Herisetra ara-nofo natolotra anatin’ity boky ity. Hita ao koa ny fomba fitantanana ny fitarainana raha sendra misy HMM

VI.8 Tetibola ilaina amin'ny fampiharana ity DFTIMF ity.

Tombanana ho 202 839 000 MGA na 48,504 USD[5] ny tetibola ho an'ny fanatanterahana ity DFTIFM ity.

VII FAMINTINANA FOHY MAHAKASIKA NY DRAFITRA FANDRINDRANA NY FAMINDRAN-TOERANA (DFFT)

VII.1 Ireo olona sy ny fananany voakasika

Ny asa sasany mifandraika amin’ny fanatanterahana ny tetikasa (fitaritana ny tariby mitondra herinaratra, fanalana sy fametrahana andrinjiro sy/na “transformateurs”) dia mitaky velarana ampy entina hiarovana ny manodidina. Izany dia mitaky fampiantohana vetivety ny asam-pivarotana sasany mandritra ny fepotoana hanaovana ny asa raha toa ka tsy misy toerana afaka hamindràna azy ireo manodidina.

Miisa 75 ireo olona manana loharanombola voakasika mandritra ny fanatanterahana ny asa ka hampiato ny fivarotan’izy ireo vetivety ka ny 26 ao Fénérive Est, 22 ao Vatomandry, 10 ao Toamasina I, 9 ao Vavatenina, 4 ao Mahanoro, 3 ao Brickaville ary ny iray ao Mananara-Nord.

VII.2 Tetibola ilaina amin'ny fampiharana ity DFFT ity

Tombanana ho 92 249 140 MGA na 22,059 USD[6] ny tetibola ho an'ny fanatanterahana ity DFFT ity.

---

[5] *1 USD = 4 181,89 MGA (Taham-panakalozana tamin’ny 03 oktobra 2022)*
[6] *1 USD = 4 181,89 MGA (Taham-panakalozana tamin’ny 03 oktobra 2022)*

SUMMARY

This document refers to the Environmental and Social Management Plan (ESMP) of the activities planned for Component 1b of the LEAD Project in the areas covered by the JIRAMA DIR Toamasina.

According to the World Bank's Safeguard Policies and with reference to national legislations, this sub-project is classified as Category B.

The preparation of this ESMP was based on the guidelines provided in the Environmental and Social Management Framework (ESMF) that covers the LEAD Project (DEMOS).

Thus, this ESMP presents the description of the planned activities and their integration environments in the areas covered by the JIRAMA DIR Toamasina as well as the national legal framework and the Policies of the World Bank triggered. It then describes the environmental and social impacts and the related enhancement and mitigation measures. Finally, it proposes the environmental and social management plan containing the environmental and social monitoring and follow-up plan, the management of PCB transformers, the capacity building requirement, the institutional arrangement and the budget required for its implementation. The complaints management mechanism and the fight against gender-based violence are also part of the ESMP.

The public consultations held during the design and development of this ESMP are also presented in this document.

I OVERVIEW OF PLANNED ACTIVITIES

I.1 Localization

The area of influence of subcomponent 1b of the LEAD project covers 91 Fokontany, 23 municipalities and 13 districts in 2 regions, including:

- 7 districts of the Atsinanana Region (Antanambao Manampotsy, Brickaville, Mahanoro, Marolambo, Toamasina I, Toamasina II and Vatomandry),
- 6 districts of the Analanjirofo Region (Fénérive Est, Mananara Nord, Maroantsetra, Sainte Marie, Soanierana Ivongo and Vavatenina).

I.2 Activities planned

The activities planned in these sites consist of increasing the access rate by extension and reinforcement of the network (peri-urban and rural).

These activities will be carried out by JIRAMA and the EPC contractor.

❖ Activities planned to be carried out by JIRAMA

- LV network reinforcement and extension
- Transformer relief
- Displacement transformer
- Displacement and reinforcement transformer

- Displacement transformer and LV network reinforcement
- LV network reinforcement of transformer
- Transition to MV departure
- Creation of new MV/LV start
- MV network modification
- MV network creation.

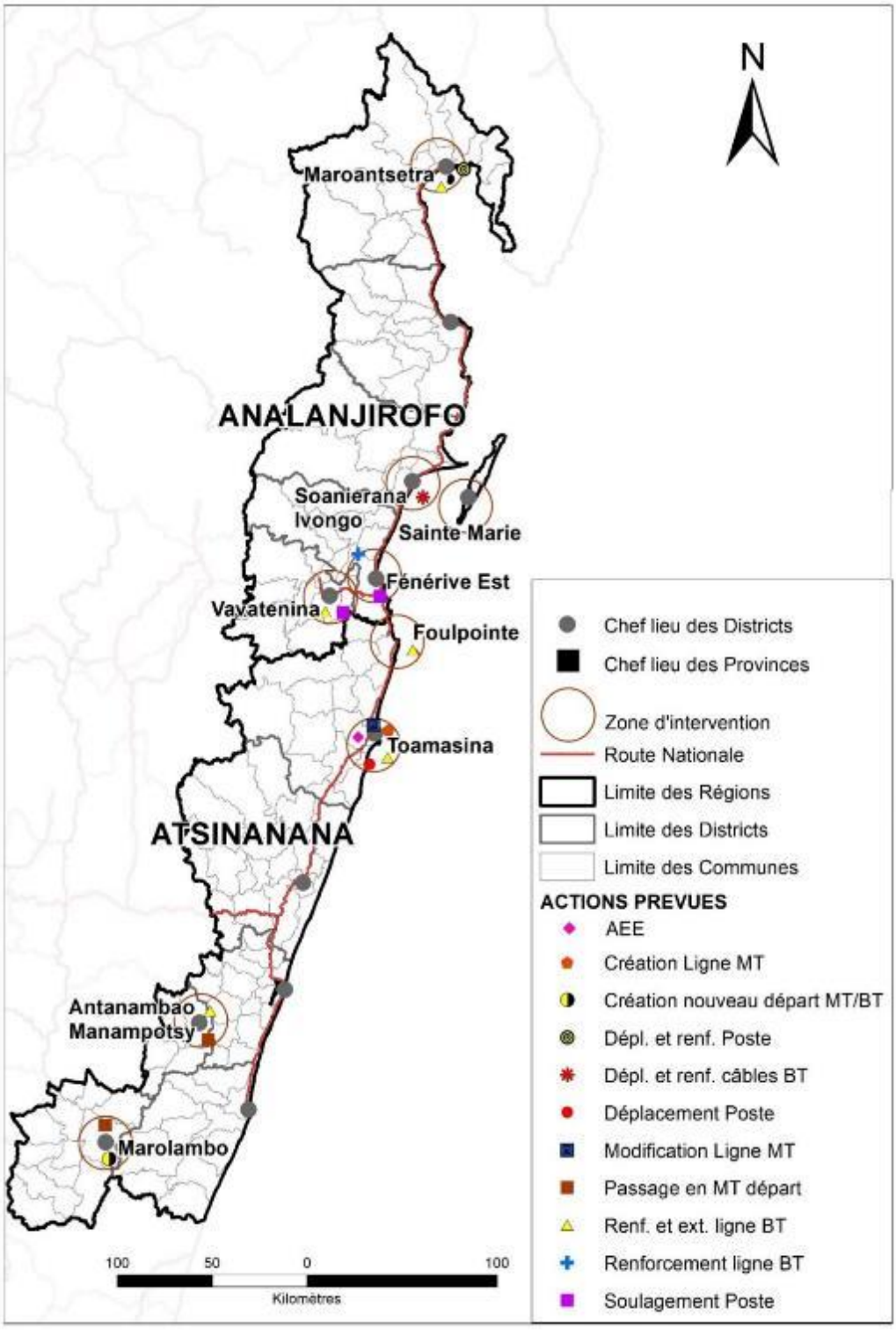

APPENDIX A: GENERAL LOCATION MAP OF ACTIVITIES PLANNED TO BE CARRIED OUT BY JIRAMA

❖ Activities planned to be carried out by EPC contractor

- Creation of new substation
- Electrical Energy Supply and public lighting

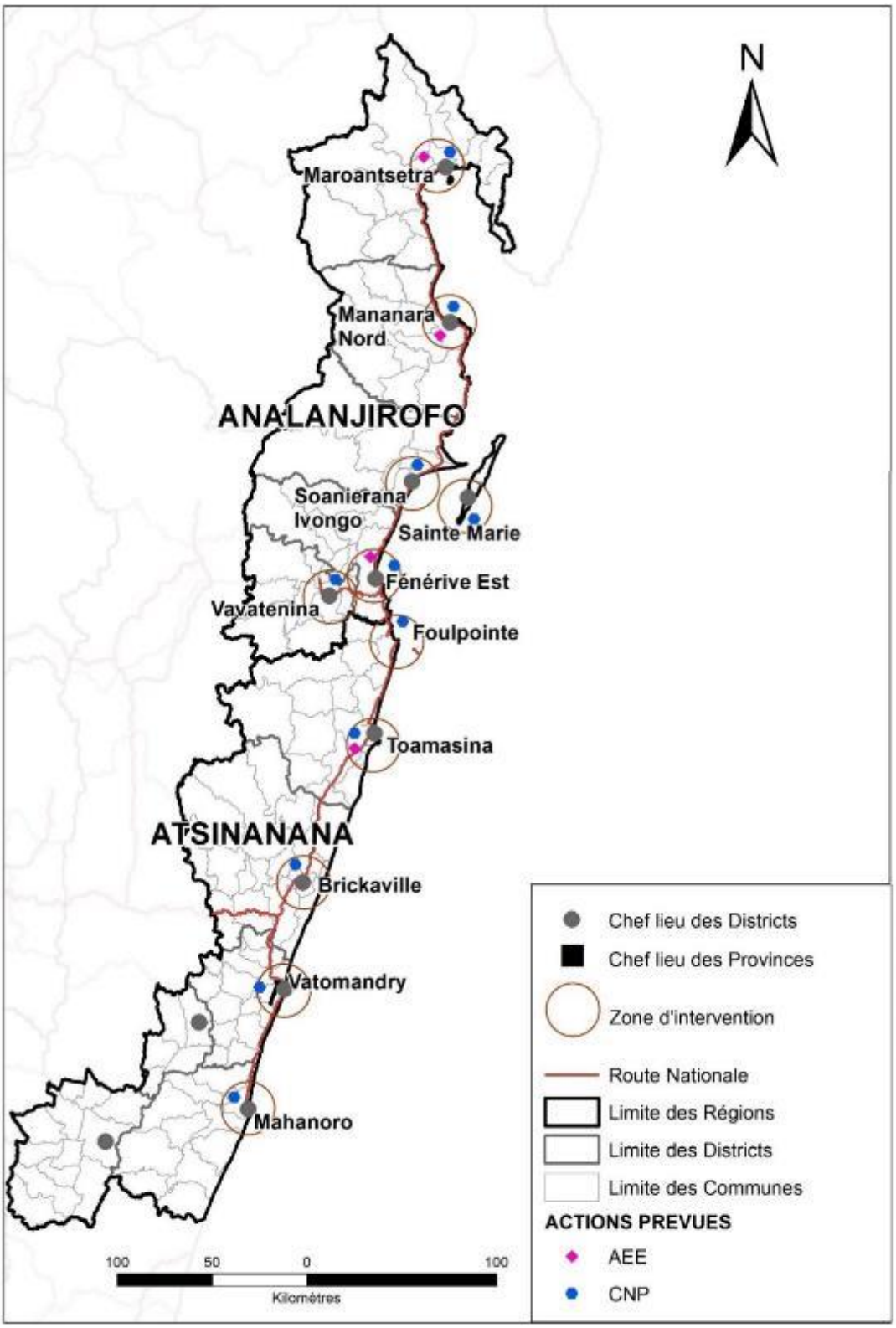

APPENDIX B : GENERAL LOCATION MAP OF ACTIVITIES PLANNED TO BE CARRIED OUT BY EPC CONTRACTOR

I.3 Description of planned activities

I.3.1 LV network reinforcement and extension

This activity consists in reinforcement the low-voltage network. This involves replacing cables of insufficient capacity with cables of larger cross-section with the extension of a LV line connected to the existing one.

Except for the Fénérive-Est, Marolambo and Soanierana Ivongo centers, this activity concerns all 5 other JIRAMA implementation centers planned in the Toamasina Interregional Directorate.

Two (2) transformers and about 15Km of lines will be created for this LV network reinforcement and extension in the DIR Toamasina.

I.3.2 Transformer relief

This activity concerns the relief of the existing saturated substation that must be relieved by the installation of a new transformer to strengthen the existing network. For the location of a new transformer, the existing wooden pole will be replaced by a concrete pole.

This activity is planned to be carried out by JIRAMA for the relief of the P12 substation in Sahavola, Fénérive-Est and the P2 substation in Ankazomianko, Vavatenina.

The P2 substation in Ankazomianko, Vavatenina was manufactured in 2002 (after 1987). Therefore, it does not have a PCB. The P12 substation in Sahavola, Fénérive-Est, whose date of manufacture is in 1977, is presumed to be PCB and can no longer be reused. It will be deposited at the JIRAMA Fénérive-Est store, where it will be stored in a secure room (waterproof floor, limited access to service agents, pallet mounted) before being transferred to the JIRAMA store in Analamahitsy.

About 2 455m of lines will be created for this Transformer relief in the DIR Toamasina.

I.3.3 Displacement transformer

This activity involves moving a transformer from one point to another.

This activity will be carried out by JIRAMA in Fokontany 11/43 Andranomadio, 23/44 Analakininina Depot and 11/51 Ankirihiry Nord I of the Urban Municipality of Toamasina as well as in the Fokontany Ambodisaina of the Suburban Municipality of Tamatave.

The date of manufacture of Post No. 11-72 Analakininina is unknown. That item is therefore presumed to be PCB. It will be deposited at the JIRAMA Toamasina store, where it will be stored in a secure room (waterproof floor, limited access to service agents, pallet mounted) before being transferred to the JIRAMA store in Analamahitsy. The other transformers were manufactured after 1987 and therefore do not contain PCBs.

Five (5) transformers and about 15Km of lines will be created for this displacement transformer in the DIR Toamasina.

I.3.4 Displacement and reinforcement transformer

This activity, planned to be carried out by JIRAMA in the Fokontany Varingohitra in Maroantsetra, consists of moving a transformer from one point to another with the creation of a new low-voltage line. Thus, the transformer to be moved will be replaced by a more powerful one.

The station to be moved was manufactured in 1971. It is therefore presumed to be PCB and can no longer be reused. It will be deposited at the JIRAMA Maroantsetra store, where it will be stored in a secure room (waterproof floor, limited access to service agents, pallet mounted) before being transferred to the JIRAMA store in Analamahitsy.

One transformer and about 2 274m of lines will be created for this Displacement and reinforcement transformer in the DIR Toamasina.

I.3.5 Displacement transformer and LV network reinforcement

This activity, planned to be carried out by JIRAMA in Soanierana Ivongo, consists of moving a transformer from one point to another and strengthening the low-voltage network by replacing cables of insufficient capacity with cables of larger cross-section.

The transformer to be moved was manufactured in 2017, so it does not contain a PCB.

One transformers and about 567m of lines will be created for this Displacement transformer and LV network reinforcement in the DIR Toamasina.

I.3.6 LV network reinforcement of transformer

This activity consists of strengthening the substation's low-voltage network by replacing the connecting cables between transformers and circuit breakers of insufficient capacity with cables of greater cross-section.

This activity will be carried out by JIRAMA on station n°5 in the Fokontany Sahavola in Fénérive Est.

About 964m of lines will be created for this LV network reinforcement of transformer in the DIR Toamasina.

I.3.7 Transition to MV departure

This activity consists of creating a new MV line from the plant. It is carried out in a site where there are no MV networks yet.

This activity will be carried out by JIRAMA in Antanambao Manampotsy and in Fokontany Vohitromby at Marolambo.

Three (3) transformers and about 1979m of lines will be created for this Transition to MV departure in the DIR Toamasina.

I.3.8 Creation of new MV/LV start

This activity, planned to be carried out by JIRAMA in Marolambo, consists of creating a new MV/LV network from the plant to a targeted site to relieve other saturated departures from the plant.

Two (2) transformers and about 1348m of lines will be created for this Creation of new MV/LV start in the DIR Toamasina.

I.3.9 MV network modification

This activity consists of abandoning an MV network for technical reasons and creating a new network between two substations.

This activity will be carried out by JIRAMA in Fokontany Ambodiatafana, Municipality of Antetezambaro.

One transformer and about 320m of lines will be created for this MV network modification in the DIR Toamasina.

I.3.10 MV network creation.

This activity, planned to be carried out by JIRAMA in Antetezambaro, consists of creating a new MV network.

One transformer and about 16Km of lines will be created for this MV network creation in the DIR Toamasina.

I.3.11 Creation of new substation

This activity, which is planned to be carried out in all EPC contractor execution centers, consists of of installing new concrete poles and/or replacing the wooden poles of existing lines with concrete poles, creating an MV/LV transformer station and MV and LV.

Sixty-eight (68) transformers and about 124,45m of lines will be created for this Creation of new substation in the DIR Toamasina.

I.3.12 Electrical Energy Supply and public lighting

This activity consists of supplying one or more villages with electrical energy.

This activity will be carried out by JIRAMA in fokontany Ambodisaina (Tamatave Suburban Municipality) and by the EPC contractor in some municipalities of the centers of Fénérive Est, Mananara Nord, Maroantsetra and Toamasina.

Fourty three (43) transformers and about 197,5km of lines will be created for this Electrical Energy Supply and public lighting in the DIR Toamasina.

II BRIEF DESCRIPTION OF THE ENVIRONMENT

II.1 Study area

The study area includes (i) the direct influence zone of the sub-project which corresponds to the intervention sites where the planned activities will be concentrated as well as their immediate surroundings and (ii) the indirect influence zone which is constituted by the zones where the sub-project does not intervene physically, but its activities can have indirect impacts (local communities, peripheral municipalities)

II.2 Physical environment

Analanjirofo and Atsinanana Regions, concerned by the sub-project, are characterized by a hot and humid tropical climate typical of the East of the Island with an average annual temperature of 24.5°C and a rainfall spread between 180 and 300 days per year with a monthly average ranging from 80 to 296mm during the austral summer.

All activities of the sub-project planned in DIR Toamasina are located on quasi-flat soils and no soil erosion will be to be feared.

The study area is crisscrossed by several rivers including the following rivers are in the areas of direct influence of the sub-project's activities:

- In the Analanjirofo Region,
  - The Antenambalana River and the Matsotarihina River are in direct influence of the Andranofotsy electrical energy supply.
  - The Voloina River is in direct influence of the Voloina electrical energy supply**.**
  - The Intendro River is in influence of the Navana Mahavelona electrical energy supply.
  - The Ivondro River is in direct influence of the Rural Municipality of Fanandrana electrical energy supply.
- In the Atsinanana Region:
  - The Pangalanes Canal is in direct influence of Belambo Tapakala electrical energy supply and Ankadirano Village as well as that of the creation of new substation Analamalotra.
  - The Ivoloina River and the Ranofotsy River are in direct influence of Vohidrotra and the Ivoloina RN5 Toamasina Zoological Park electrical energy supply as well as that of the MV network creation Ambodiatafana.

II.3 Biological environment

The main plant formations encountered in the study area are :

- The secondary formations or "savoka" which, within the study area, presents a heterogeneous composition with a diverse physiognomy. They are mainly found in Antetezambaro, Foulpointe and Fénérive Est.

- The Ivoloina forest station whose plant formation, crossed by the electrical energy supply activities of the sub-project, is largely dominated by the "savoka".
- Wetland vegetation along the banks of rivers in areas of direct influence of the subproject.
- The plantations of fruit trees and Eucalyptus, Terminalia, vanilla and coffee trees which are almost found in the two regions concerned by the sub-project.

Most of the plant species identified directly in the intervention sites of the sub-project activities and their immediate surroundings are generally formed by grassy vegetation and bushy vegetation.

It should be noted that tree trimming are required at some intervention sites :.

- For the activities planned to be carried out by JIRAMA at::
  - Toamasina, during the creation of the MV network Ambodiatafana and the BT P21 Salazamay reinforcement
  - Fénérive Est, during the relief P12 and relief P12 Terrain Mayer Nord
  - Vavatenina, during LV network reinforcement and extension Ankazoniako
  - Foulpointe, during LV network reinforcement and extension Analankafe and La haut
- At the level of activities planned to be carried out by EPC contractor at:
  - Fénérive Est, Municipality of Ambodimanga II, during the electrical energy supply of Ampasimazava village
  - Foulpointe, during the creation of new substation Tanambaovao Foulpointe
  - Sainte Marie, during the creation of new substation SP Antsaha, Ambatakarotra and Betona
  - Vavatenina, during the creation of new substation Ampasimbola
  - Mahanoro, during the creation of new substation Tanambao II and Tsarahonenana.
  - Vatomandry, during the creation of new substation Ampasimazava, Bemasoandro Près Jesosy Mamonjy and Saint Augustin.

In the study area, some avian and reptile species were observed. However, no bird concentration sites or bird migration corridors exist in all of the sub-project intervention sites. Similarly, no species of aquatic and migratory birds have been inventoried in in all the intervention sites of the sub-project.

In conclusion, all the plant and animal species encountered in the study area are not rare species. They are all widely distributed geographically.

II.4 Human environment

- The population of the areas covered by the DIR Toamasina consists mainly of Betsimisaraka. To the latter are added the Sihanaka and the Bezanozano in the Atsinanana Region.

Despite the presence of migrants and other ethnic groups, the Betsimisaraka still respect their traditions, the most important of which are: the celebration of the feast of the dead, exhumation or "famadihana" and collective circumcision or "To-laza".

- Regarding social infrastructure, all the municipalities concerned by the sub-project have at least one EPP per Fokontany but the number is disproportionate compared to existing secondary schools. In addition, they have at least one public health center and the dominant pathologies in all the municipalities concerned are generally: fever, acute respiratory infections, diarrheal diseases and skin diseases.

The water supply in the capitals of the districts concerned is provided by JIRAMA. In Toamasina I, drinking water supply infrastructure through pumped water supplies (suction pump) is also practiced. While in rural areas, the supply is usually in rivers or in wells. In addition, all district capitals concerned by the sub-project are supplied with electrical energy using JIRAMA's thermal power plants. Some rural municipalities are powered by hydroelectric power plants or generators managed by private companies. In most cases, the population of other localities uses petroleum lamps and candles. The population is also starting to use solar panels.

As for road infrastructure, in addition to the Districts of Marolambo and Antanambao Manampotsy which are inaccessible during the rainy season and difficult to access during the dry season, all the other districts concerned by the sub-project are accessible despite the partial or total degradation of road infrastructure in many places.

- No dwelling houses will be moved and no cultural or religious sites have been identified in the intervention sites of the sub-project activities.

- As for economic activities, in all the districts concerned by the activities of the sub-project, agriculture is the main activity of the population and livestock is considered a supplementary activity. However, a growing area will not be affected by the implementation of the sub-project.

Due to its long coastline and dense river network, the areas concerned by the sub-project have both sea and inland fishing potential (river and freshwater).

A large proportion of households also derive their income from the commercial sector, which will be disrupted during the works. In addition, other activities are located in the study areas such as tourism and mining activities while industrial activity is mainly located in the Districts of Toamasina I and II.

III NATIONAL LEGAL FRAMEWORK, WORLD BANK SAFEGUARDS POLICIES TRIGGERED AND OTHER REFERENCES

III.1 National legal framework applicable to the sub-project

The environmental and sectoral texts that the project must take into account are :

- The updated Malagasy Environment Charter
- The MECIE Decree
- The order on sensitive areas

- The interministerial ruling establishing out the modalities and procedures for public participation in environmental assessment.
- The electrical Code and its implementing decrees
- The labour Code and its implementing texts
- The texts on land ownership
- The water Code
- The text relating to the combating gender-based violence (GBV)
- The text relating to the protection, safeguard and conservation of the national heritage.
- The order on struggle with HIV/AIDS in the Workplace ruling.

III.2 World Bank Safeguard Policies triggered

The World Bank has a set of operational policies, of which the ones that have been triggered in the framework of the implementation of Subcomponent 1b of the LEAD project in the DIR Toamasina are the following :

- PO4.01: Environmental Assessment
- PO4.11: Cultural Heritage
- PO4.12: Involontary resettlement
- World Bank Access to Information Policy.

III.3 World Bank Group Environmental, Health and Safety Guidelines

The General Environmental, Health and Safety Guidelines are technical reference documents that present examples of international good practice. These general EHS guidelines cover the environment, occupational health and safety, community health and safety, and construction and decommissioning.

The EHS Guidelines for the Electricity Transmission and Distribution contain information including, the distribution of electricity.

III.4 Project Environmental and Social Management Framework (ESMF)

For all LEAD sub-projects, an Environmental and Social Management Framework Document has been developed, validated and published in 2019. The environmental and social studies of sub-component 1b relating to the increase in the rate of access by extension and reinforcement of the network (peri-urban and rural) must refer to this ESMF.

IV PUBLIC CONSULTATIONS

During the preparation of this ESMP, interviews were first conducted beforehand with the local authorities (Regions, Districts, Municipalities, Fokontany) in order to provide them accurate information on the project and the progress of the studies to be carried out. But given the health context, no public consultation has been authorized by the local authorities in the Urban Municipality of Toamasina. As a result, meetings were held with the Fokontany Chiefs, following which it was agreed that each population within the sub-project right-of-way should

be individually consulted and that the property affected should be identified in the presence of each Fokontany Chief concerned.

In addition, public consultations were held in the other municipalities directly concerned by the activities of the sub-project to be able to collect their perceptions and opinions.

All those interviewed and consulted are in favor of the implementation of the sub-project.

A register of grievances was also left for a period of 15 days at the level of the municipalities concerned by the sub-project so that absentees or others could register their concerns and/or suggestions.

V ENVIRONMENTAL AND SOCIAL IMPACTS AND PROPOSED MEASURES

The positive impacts of the implementation and operation of the sub-project are multiple and generally related to job creation; development of economic activities; improvement of the energy situation, living conditions of the population, health and education services, security and the functioning of administrative services and economic operators.

To optimize these positive impacts, reinforcement measures are presented in table n°12 of this document.

However, all of the planned actions may result in changes to certain physical, biological and human components. Most of these probable negative impacts on the environment are minimal to moderate. They are reversible and are felt only by a limited number of receptors. In addition, these impacts would be found mainly during the work, which is therefore of short duration.

The probable impacts and the proposed measures are summarized in the following table :

TABLE A: ENVIRONMENTAL AND SOCIAL IMPACTS AND PROPOSED ACTIONS

IMPACTS	ATTENUATION MEASURES
PREPARATION AND CONSTYRUCTION PHASES	
PHYSICAL ENVIRONMENT	
Deterioration of air quality by emissions of dust, fumes and gases Increased noise level	- Inform the population about the works - Use vehicles in good working order - Respect working hours - Limit traffic speed to 30km/h on the tracks and 20km/h on construction sites - Maintain the generator well and equip it with a silent system that meets the standard of 75 dB(A) maximum at 7m. - Define a perimeter around the sound source within which wearing hearing protection would be necessary.
Soil pollution by waste from the construction site, waste oils and hydrocarbons	- Develop and implement a waste management plan and train staff for this purpose - As far as possible, carry out servicing/maintenance of vehicles/equipment only in dedicated workshops, otherwise, collect waste oils from vehicle and generator maintenance in a drum for eventual recycling or shipment to existing recycling channels - Put in place a prevention system in case of accidental oil spills - Train staff on the procedures to follow in the event of an accidental spill - Report any spillage as soon as possible to the AMO/PIU for rapid communication within 48 hours to the Bank

IMPACTS	ATTENUATION MEASURES
	- Maintain the vehicles used properly - Waterproofing the hydrocarbon storage site - Maintain the cleanliness of the sites during all work
Risks of chemical pollution	- Use of absorbent products to neutralize leaks/spills of insulating oils - Ensure induction of drivers transporting transformers with or without PCB - Train staff on the procedures to follow in the event of an accidental PCBs spill - Report any spillage as soon as possible to the AMO/PIU for rapid communication within 48 hours to the Bank - Store transformers without PCB to be reused or news transformers in a secure JIRAMA room (waterproof ground, limited access to service agents, mounted on pallets) - Transport and store presumed PCB transformers to Analamahitsy which is the Jirama's specialized center, while respecting the appropriate storage method already in place (limited access to service agents, waterproofed grounb, mounted on pallet, adequate PPE). - Equip transport trucks with the equipment required for possible leaks or spills of PCBs and adequate PPE - View instructions in trucks
Water pollution	- Educate workers not to pollute water - Develop and implement a waste management plan and train staff for this purposeSet up temporary latrines - Prohibit the washing of cars and tools on the edges of water bodies
HUMAN ENVIRONMENT	
Nuisances (noise, dust, fumes and gases)	- Inform the population about the works - Respect working hours - Avoid noisy work outside normal working hours - Maintain the vehicles used in good condition - Limit the speed of traffic when passing through residential areas to 20km/h - Avoid excavation during the period of strong winds - Train and sensitize drivers on the proposed mitigation measures, including the VCMP and the road traffic management plan
Risks of respiratory diseases	- Provide workers working in high-risk areas with dust masks
Disturbance of daily life Traffic disruption in major cities	- Inform the population about the works - Respect the duration of the work - Put up road signs to indicate the work and manage the traffic if necessary - Set up cones and appropriate signs for stops on the traffic way - Tag intervention sites - Respect the traffic rules (including regulatory timetables for heavy goods vehicles) - Place the posts so as not to cause incidents for pedestrians and road users - Carry out part of the work during off-peak hours - Avoid market days along the axes of intervention
Risks to pedestrian and domestic animals safety	- Inform the population about the works - Mark out the safety perimeters - Put up road signs to indicate the workCarry out the lifting of the posts directly after the excavations or temporarily cover the holes intended for the posts
Disruption due to power outages	- Limit outage times - Communicate the scheduling of power outage by radio and/or by means of display to users
Temporary cessation of commercial activities (Brickaville, Fénérive Est, Mahanoro, Mananara-Nord, Toamasina I and Vavatenina)	- Implement a Resettlement Action Plan (Consult the local authority and the person concerned; compensate for the loss of earnings) - Respect the intervention time on the site
Risks of work accidents	- Delimit the work areas with Collective Protection Equipment

IMPACTS	ATTENUATION MEASURES
	- Provide workers with Personal Protective Equipment (PPE[7]) adapted to their workstation and ensure that they use it - Inform and sensitize all the site personal on the risks involved in the work and on the precautions to be taken at each workstation - Train and initiate local workers on health and safety (heavy load handling, lifting operations, cable handling, etc.) - Provide the site with a first aid team, a first aid kit and a vehicle in case of serious injuries - Post emergency procedures in case of an accident - Make sure that the connection to the network is cut before any intervention - Employ only qualified personnel to install equipment and materials - Adopt and comply safety instructions for handling equipment - Hang tools to avoid falling objects that could affect colleagues below - Use the DMT (Grounding Device) - Train staff on the procedures to follow in preventing incidents - Train staff on the procedures to follow in the event of an accident.
Risks of traffic accidents	- Limit the speed of and machines passing through residential areas to 20km/h - Put traffic and speed limits signs in appropriate places - Train / sensitize project vehicle drivers on speed limits, on safety rules and accident prevention - Apply the Code of Conduct to drivers in case of violationAs necessary, if the object transported is bulky, ensure the existence of a convoy head with flashing light - Secure work on the edges of busy roads, according to the risks, with collective protective equipment including site beacons, flagmen, etc.
Risks of Social Conflicts	- Prioritize the recruitment of local workforces according to their skills - Sensitize workers to respect the social rules of the intervention area - Sensitize workers to maintain a good working relationship and cohabitation with the local population. - Develop internal rules and display them visibly in all site offices. Apply the penalization or sanction procedure in the event of breaches observed to anyone. - Organize information meetings on the works and their progress
Risks of developing GBV	- Inform and sensitize workers on responsible behavior, especially about the sexual behavior of workers - Develop and implement an action plan to prevent and respond to GBV/EAS-HS - Adopt a Code of conduct for Immigrant Workers, get them signed raise awareness, remind them of the code and monitor its application - Develop a protocol for the management of GBV cases and work with NGOs specialized in the treatment of GBV cases
Immigration / Risks of spreading sexually transmitted diseases such as STIs and HIV/AIDS	- Use of local workers - Sensitize workers on the fight and prevention on STIs and HIV/AIDS - Implement a Plan to control and prevent STIs and HIV/AIDS *- Information on AIDS and STIs: modes of transmission* *- Encourage prevention by abstinence otherwise: free provision of condoms for workers* *- Encourage voluntary testing*
Risk of local transmission of COVID	- Respect the barrier measures recommended by the WHO - Develop a COVID prevention and control plan
Damage and disturbances on various buried networks (water, telecommunication)	- Consult, before the work, the telephone operators, the JIRAMA managers as well as the Regional Planning Services to determine the presence of the buried networks within the line's right-of-way - Provide the plan of the buried networks and carry out the earthworks manually

[7] Helmets, gloves, shoes, coveralls, masks, fluorescent clothing, safety belts, safety glasses, electrostatic bracelet, anchoring, fall prevention, cable support, etc

IMPACTS	ATTENUATION MEASURES
	- Repair damage in the event of damage caused by the work
OPERATION PHASE	
PHYSICAL ENVIRONMENT	
Soil pollution	- Use of absorbent products to neutralize leaks/spills of oils - Ensure safety induction of drivers who transport transformers - Store and transport the waste transformers to Analamahitsy which is the JIRAMA's specialized center, while respecting the appropriate storage method already in place (waterproof floor, access limited to service agents, mounted on pallets, appropriate PPE) until one or more sustainable solutions and the budget required for final disposal are found.
HUMAN ENVIRONMENT	
Risks of work accidents	- Cut the electrical power before any intervention - Provide workers with PPE[8] adapted to their workstation - Have a first aid kit available during maintenance work - Inform and train maintenance personnel on the risks involved in handling equipment and on safety measures - Authorize only trained and certified specialists for maintenance work - Adopt and comply safety instructions related to the equipment handling
Risk of accidents due to falling cables or poles	- Comply legal and regulatory requirements regarding the technical conditions of distribution facilities
Risks of social conflicts when connecting lines to subscribers	- Avoid, as much as possible, overhanging private property, otherwise, obtaining the agreement of the landowners on the passage of the lines.
Noise and light pollution	- Sensitize population to reduce the period and duration of use of lighting to what is strictly necessary - Reduce the intensity by choosing luminaires producing sober and uniform lighting whose light intensity is not excessive - Favor the use of light sources of amber color to those of white color - Raise residents' awareness of the benefits of "sustainable" lighting
Power outage	- Sensitize local authorities to contribute to the protection of public property and improve collaboration between municipalities and JIRAMA - Comply legal and regulatory requirements regarding the technical conditions of distribution facilities - Sensitize residents/users to report abnormal cuts to differentiate between breakdowns and scheduled cuts

VI ENVIRONMENTAL AND SOCIAL MANAGEMENT PLAN (ESMP)

The ESMP allows for the implementation of proposed mitigation measures based on the potential impacts identified. This plan specifies the persons responsible for the implementation of these measures as well as their monitoring, control and follow-up. It also provides for the means of implementation of the measures thus indicated. Thus, it presents the following elements:

VI.1. Environmental and social monitoring plan

Environmental and social monitoring consists of ensuring that the required measures to mitigate negative impacts are respected and applied. In this context, an environmental and social monitoring plan can be found in Table n°14 of this document.

[8] *Helmets, gloves, shoes, coveralls, masks, fluorescent clothing, safety belts, safety glasses, electrostatic bracelet, anchoring, fall prevention, cable support, etc*

VI.2. Environmental and social follow-up plan

The Environmental and Social follow-up Plan for this sub-project can be found in Table n°15 of this document. It summarizes the parameters to be followed to detect any changes in the components of the Environment affected by the activities of the sub-project. It aims to verify the effectiveness of the mitigation measures and to adopt the required corrective measures.

VI.3. PCB Transformer Management Plan

For general measures, two cases are to be considered:

- Transformers without PCBs awaiting reuse: they will be stored in a secure room of the JIRAMA of the Center concerned (waterproofed floor, limited access to service agents, pallet mounted) until their reuse.
- Presumed PCB transformers: they will be transported to Analamahitsy which is the specialized center of JIRAMA while respecting the appropriate storage method (limited access to service agents, waterproofed floor, pallet mounted, adequate PPE) until one or more sustainable solutions and the budget required for final disposal are found.

Special measures such as measures to prevent leaks and spills respectively during the storage and transport of PCB transformers are recommended. Thus, instructions for the prevention of PCB leaks and to remedy leaks as well as instructions for the prevention of spills and in the event of spills during the transport of PCB transformers are proposed in this document.

VI.4. Capacity building

In order, to identify the skills to be acquired or improved to ensure that the capacity to execute and monitor the performance of the ESMP is sufficient, capacity building of all concerned is necessary.

Thus, all JIRAMA Toamasina staff who will be involved in the sub-project must have the knowledge, skills and experience necessary for the implementation of the ESMP and the environmental and social follow-up of the sub-project.

The training will cover the construction and operation phases. Thus, the EPC contractor, the "JIRAMA Construction" and AMO will also join the training to broaden their knowledge on the implementation of the ESMP and environmental and social follow-up.

VI.5. Roles of those responsible for implementing this ESMP

The institutions involved (Project Coordinating Committee, UGP, MEH, JIRAMA, AMO, municipalities concerned, EPC contractor, "JIRAMA Construction", UEP, CRL) in the monitoring and follow-up of the ESMP and aRAP, their respective roles and responsibilities are recorded in Table n°17 of this document.

VI.6. Grievance management mechanism

The grievance management mechanism generated by the implementation of the LEAD Project was developed by the Ministry of Energy, in collaboration with JIRAMA.

This grievance management mechanism is intended to be permanent (along the project), transparent, fast, efficient, participatory and accessible to all stakeholders, to prevent or resolve conflicts through negotiation, dialogue, joint investigation etc.

The process for handling complaints and grievances generated by the implementation of Sub-Component 1b of the LEAD Project is summarized in the following table:

TABLE B: COMPLAINTS AND GRIEVANCE PROCESS

Step	Activities	Responsible persons	Observation	Delay
Step 0	Receipt and registration of complaints at the level of the Mayor or Chief fokontany, whether anonymous or not	Chief Fokontany, Agent at commune level	Recording the elements of the complaint in the register deposited for this purpose.	0 to 3 Days
Step 1	Mediation by the wise men of the village or Fokontany, Chief Fokontany and neighborhood committees	Wise men of the Fokontany, Chief Fokontany, neighborhood committee president, complainant(s), a representative of the project	Minutes of mediation to be established by Chief Fokontany or the wise men of Fokontany	1 day to 1 week
Step 2	Mediation of the Mayor assisted by the Project Representative	The Mayor or his representative, the complainant(s), a representative of the project	Mediation minutes to be established by the Commune assisted by the Project representative	2 days to 3 weeks
Step 3	Arbitration by the SLC/SRC, assisted by the Project Representative	The SLC/SRC which may enlist the assistance of any person it deems competent to assist in the resolution of the dispute, the complainant(s), a representative of the project	Minutes of mediation to be established by the SLC/SRC assisted by the Project representative	3 days to 4 weeks
Step 4	Appeal to the Court of First Instance	The judge, the complainant and the project representative	Minutes of mediation to be established by the registrar of the court.	Pro rata
Step common to all complaints	• Restitution of processing results to the persons concerned • Follow-up on the resolutions	SLC/SRC (as required)	A copy of the minutes of mediation or others documents showing the resolutions adopted will be given to the interested parties	No later than, 5 days after delivery of the processing results

VI.7. Fight against Gender-Based Violence

A rapid assessment of GBV was conducted during the development of this ESMP to have an overview of the GBV situation in the sub-project's intervention areas and to understand the risks of GBV/SEA-SH. The main objectives are to avoid all forms of GBV/SEA-SH during the implementation of the sub-project's activities.

To do so, focus groups were organized with women and girls on issues related to GBV in the sub-project's districts of intervention. In addition, interviews were conducted with the regional population services and some institutions working in the management of GBV cases in the project's intervention areas.

The types of violence encountered in the project area are, in order of importance: economic violence (61,6%), moral and psychological violence (16,7%), sexual violence (14,7%) and physical violence (7%).

Measures to prevent the risk of GBV/CSA are proposed in this document and the GBV complaints management mechanism in case of is also presented in this document.

VI.8. Budget required for the implementation of the ESMP.

The budget for the implementation of this ESMP is estimated at : 202 839 000 MGA or 48,504 USD[9]..

VIIBRIEF SUMMARY OF THE ABBREVIATED RESETTLEMENT ACTION PLAN (A.R.A.P.)

VII.1 Identification of persons and their affected property

The operations related to these activities (drawing of lines, removal and installation of poles and/or transformers) require sufficient right-of-way for the safety of local residents. This implies the need for affected persons to temporarily suspend their trading activities during operations if no displacement site is available in the vicinity of their location.

In total, 75 persons will have their sources of income disturbed during the works and who must temporarily stop their commercial activities including 26 located in Fénérive Est, 22 in Vatomandry, 10 in Toamasina I, 9 in Vavatenina, 4 in Mahanoro, 3 in Brickaville and one in Mananara-Nord.

VII.2 aRAP Implementation Budget

The budget for aRAP implementation is estimated at MGA 92,249,140 or USD[10]22,059.

---

[9] *1 USD = 4 181,89 MGA (Exchange rates for October 03, 2022)*
[10] *1 USD = 4 181,89 MGA (Exchange rates for October 03, 2022)*

1. INTRODUCTION

1.1 CONTEXTE GENERAL

L'énergie électrique, en tant que facteur essentiel du progrès économique et social, procure un bien-être aux populations urbaines que rurales en contribuant, entre autres, à l'amélioration des conditions de vie. Pourtant, le développement social et économique de Madagascar est limité par le manque de services d'électricité *(Banque mondiale, 2019).*

Dans ce cadre, un des défis fixés dans la stratégie de mise en œuvre de la Nouvelle Politique de l'Energie (NPE) est l'accès à l'Energie durable pour tous, grâce au développement d'un plan d'électrification des communautés rurales, périurbaines et urbaines, à travers (i) la création de réseaux et l'expansion de réseaux interrégionaux qui seront interconnectés progressivement, (ii) le recours et combinaisons de différentes technologies et systèmes de développement intégré d'énergies renouvelables selon le principe du moindre coût.

L'objectif de développement du projet est d'accroître l'accès aux services d'électricité pour les ménages, les entreprises et les établissements de santé à Madagascar au niveau des zones desservies par JIRAMA.

Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement de la République de Madagascar se propose, avec l'appui de la Banque Mondiale, de mettre en place un projet de développement à moindre coût du secteur électricité ou LEAD avec des solutions de réseau et hors réseau qui couvrira le territoire national.

Ainsi, ce projet financera des investissements rentables dans l'extension et la densification du réseau à l'aide d'outils de planification de pointe et de technologies à faible coût, afin de maximiser le nombre de nouveaux raccordements. Avec sa composante hors réseau, ce projet incitera les entreprises du secteur privé et les institutions financières à accélérer l'extension du marché de la technologie solaire hors réseau. Grâce à la conception de ces composantes réseau et hors réseau qui se renforcent mutuellement, le projet devrait électrifier au moins 1,7 millions de personnes, dont 10 000 entreprises et 750 centres de santé. *(Banque mondiale, 2019).*

Le Projet LEAD comprend 3 composantes. Ainsi, conformément au Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) dudit Projet, du fait de la nature de ses activités, JIRAMA sera l'Agence d'exécution de la composante 1 qui concerne l'augmentation du taux d'accès par densification, extension et renforcement de réseau.

Cette composante 1 se compose de 2 sous-composantes suivantes :

1. **Sous-composante 1a** : Augmentation du taux d'accès par densification du réseau (urbain et périurbain).
2. **Sous-composante 1b** : Augmentation du taux d'accès par extension et renforcement de réseau (périurbain et rural)

La sous-composante1a concerne l'augmentation du nombre de clients connectés au sein des réseaux JIRAMA existants, dans les zones urbaines et périurbaines et dans les principaux districts proches des infrastructures BT existantes. Il s'agit donc des raccordements qui

ne nécessitent que la mise en place d'un compteur du service. Il n'y a donc pas des travaux prévus sur cette sous-composante.

Ainsi, la présente étude concerne la sous-composante 1b. Cette sous-composante comprend diverses activités susceptibles de causer des impacts environnementaux et sociaux. En conséquence, des études environnementales et sociales y afférentes s'avèrent nécessaires.

A titre de rappel, le Projet LEAD est classé dans la catégorie B en vertu des Politiques de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque mondiale.

1.2 OBJECTIFS DE L'ETUDE

La mission consiste en l'élaboration d'un Plan de gestion environnementale et sociale relatif aux activités de la sous-composante 1b du projet LEAD qu'est l'augmentation du taux d'accès par extension et renforcement de réseau (périurbain et rural) dans les zones couvertes par la Direction Interrégionale de la JIRAMA Toamasina. Elle vise la prise en compte des préoccupations environnementales et sociales au niveau de toutes les zones d'influence du sous-projet et pendant toutes les phases dont les objectifs principaux sont de concevoir et de mettre en œuvre un projet respectueux de l'Environnement.

Pour ce faire, les objectifs spécifiques sont :

(i) d'identifier et d'évaluer les impacts environnementaux et sociaux probables durant l'exécution et l'exploitation de cette sous-composante 1b du projet LEAD ;

(ii) de proposer des mesures environnementales et sociales à mettre en œuvre pour éviter les impacts négatifs, les atténuer jusqu'à atteindre des niveaux acceptables ou les compenser de manière appropriée ;

(iii) d'élaborer un Plan de gestion environnementale et sociale qui permettra à toutes les Parties prenantes de tenir compte de la dimension environnementale et sociale pendant toutes les phases de la sous-composante 1b du projet considéré.

1.3 DEMARCHE METHODOLOGIQUE

L'étude a été conduite en tenant compte des dispositions nationales légales et réglementaires en vigueur et des politiques de sauvegarde de la Banque Mondiale applicables au sous-projet et ce, en référence au CGES élaboré pour le projet LEAD. L'étude fait aussi référence aux Directives générales et spécifiques environnementales, sanitaires et sécuritaires du groupe de la Banque Mondiale.

La démarche méthodologique générale adoptée a été basée sur l'approche suivante :

1.3.1 CADRAGE DE L'ETUDE - DOCUMENTATION

a. Réunion de démarrage avec les responsables du Projet

Cette étape vise à bien cadrer les interventions avec les responsables du Projet.

b. Revue et analyse bibliographique

A titre non limitatif, les documents de base étudiés sont :

- Documents techniques du sous-projet et ceux sur le secteur de l'énergie électrique
- Document cadre du projet : le Cadre de gestion environnementale et sociale du projet LEAD
- Documentation de base sur des projets similaires
- Revue bibliographique sur la situation environnementale de la zone d'étude tant sur le plan biophysique que socio-économique (examen de diverses monographies)
- Textes juridiques de base sur l'environnement et les textes sectoriels applicables aux activités du sous-projet
- Politiques opérationnelles de la Banque mondiale déclenchées et les directives HSE du Groupe de la Banque.

c. Préparation des outils de travail

- Localisation des différents sites sur kmz et impression cartes.

1.3.2 INVESTIGATIONS SUR TERRAIN

Une fois que la revue de la documentation a été suffisamment avancée pour permettre le démarrage des études, des missions sur site ont commencé à se suivre et ont été déroulées comme ci-après :

a. Rencontre avec le Directeur Inter Régional et les Responsables techniques de JIRAMA

Pour chaque site, l'étude sur terrain a débuté par la visite des différents responsables locaux de la JIRAMA. Ainsi, outre le recueil des données sur le contexte énergétique de chaque centre et les informations sur la description technique détaillée et la localisation des actions à mener dans chaque site concerné, cette rencontre a aussi pour but de voir la possibilité de collaborer avec la JIRAMA sur place pour faciliter la localisation des activités présentes dans chaque centre.

b. Visites de courtoisie

L'investigation sur terrain sera ensuite démarrée avec la séance d'information des autorités locales à tous les niveaux (Région, District, Commune, Fokontany) sur la tenue du sous-projet, d'assurer une pleine transparence sur les études à réaliser et d'obtenir des informations pertinentes sur les sites d'étude.

Ces visites ont permis aussi à chaque Maire et à chaque Chef fokontany d'informer les populations pour assister à la consultation publique.

c. Consultation publique

Cette consultation publique a pour buts (i) d'informer les populations et les acteurs concernés sur le sous-projet et les actions envisagées ; (ii) de leur permettre de se prononcer sur le sous-projet ; (iii) d'émettre leurs attentes, besoins, préoccupations et avis sur le sous-projet et (iv) de recueillir leurs suggestions et recommandations pour le sous-projet.

La sensibilisation sur le mécanisme de gestion de plaintes du sous-projet a été aussi réalisée pendant cette consultation.

A noter qu'un cahier de doléances a été mis à la disposition de chaque commune concernée pendant une quinzaine de jours pour d'éventuelles réclamations.

Il est à noter que, étant donné le contexte sanitaire, aucune consultation publique n'a été autorisée par les Autorités locales dans la Commune urbaine de Toamasina. De ce fait, des rencontres ont été organisées avec les Chefs Fokontany à la suite desquelles, il a été convenu la consultation individuelle de chaque population se trouvant à l'intérieur de l'emprise du sous-projet ainsi que le recensement des biens affectés en présence de chaque Chef Fokontany concerné.

Par ailleurs, les consultations publiques réalisées dans les autres Fokontany et/ou Communes concernés directement par le sous-projet ont été verbalisées et signées par des représentants des Autorités locales.

d. Focus group sur les violences basées sur le genre ou VBG

Quant aux violences basées sur le genre, conformément aux Termes de référence, des focus group avec les jeunes filles et les femmes ont été effectués. En outre, des entretiens auprès des prestataires de services en matière de prise en charge de VBG dans la zone ont été aussi organisés. Sans être exhaustifs, les thèmes discutés se portent sur l'origine et la nature des VBG, la fréquence et l'intensité des VBG dans la zone, les différentes mesures déjà prises par ces prestataires ainsi que d'autres suggestions pour lutter contre les VBG afin de pouvoir effectuer une analyse succincte de leur capacité en matière de prise en charge de VBG.

e. Visite du site et collecte des données biophysiques et socio-économiques

Chaque visite a été accompagnée par un Agent de la JIRAMA sur place (domaine technique) et le Chef Fokontany concerné (domaine social).

Toutes les données relatives aux différentes composantes physiques (air, sol, eau, paysage), biologiques (écosystèmes, faune, flore) sociales et économiques de la zone d'étude ont été collectées et analysées.

- Environnement physique : la description des conditions des composantes physiques a été faite par une revue bibliographique à partir des études déjà faites dans les zones du sous-projet et avec les données monographiques mises à jour de chaque commune.

- Environnement biologique : les inventaires biologiques ont été réalisés par des observations directes complétées par des enquêtes non-structurées auprès des populations locales.
- Environnement socio-économique : en plus des données obtenues par des études bibliographiques, les données socio-économiques de base ont été collectées auprès des districts, des communes et des fokontany concernés par le sous-projet.

1.3.3 REDACTION DU RAPPORT

a. Analyse des données

Toutes les informations obtenues par la revue de la documentation, les visites sur terrain et les différentes consultations ont été analysées afin d'identifier et d'évaluer les impacts positifs et négatifs potentiels du sous-projet pour les phases de construction et d'exploitation d'une part, et d'autre part, d'optimiser les impacts positifs et de proposer des mesures d'atténuation pour les impacts négatifs.

L'évaluation des différents impacts probables identifiés s'est appuyée sur une grille d'évaluation prenant en compte l'intensité, l'étendue et la durée de ces impacts potentiels. Cette méthodologie d'évaluation de l'importance des impacts est définie de manière plus précise dans le chapitre y afférent.

b. Structuration du rapport

Conformément aux TdR, le présent document contient les chapitres suivants :

(i) Résumé exécutif en langue malagasy, française et anglaise

(ii) Chapitre 1 : Introduction

Cette section comprend essentiellement un exposé du contexte général, les objectifs de l'étude ainsi que la démarche méthodologique globale de la réalisation de l'étude.

(iii) Chapitre 2 : Description du sous-projet

Ce chapitre décrit la localisation géographique du sous-projet, les caractéristiques techniques de chaque composante du sous-projet et les principales activités préconisées pendant toutes les phases de réalisation.

(iv) Chapitre 3 : Cadre juridique de l'étude et Politiques de sauvegarde de la Banque mondiale déclenchées

Cette section décrit les exigences de la législation nationale pertinente en matière d'environnement et social dans lesquelles s'inscrit le sous-projet. Elle identifie aussi les Politiques de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque mondiale ainsi que les directives environnementales, sanitaires et sécuritaires applicables au sous-projet.

(v) Chapitre 4 : Description de l'environnement initial de la zone du sous-projet

Ce chapitre comprend la délimitation de la zone d'étude et la caractérisation des composantes pertinentes de l'environnement, telles qu'elles sont avant l'implantation du sous-projet.

(vi) Chapitre 5 : Consultations publiques

Cette section récapitule les préoccupations, opinions et recommandations de toutes les parties prenantes rencontrées et consultées.

(vii) Chapitre 6 : Analyse des impacts et mesures proposées

Cette partie porte sur l'identification et l'évaluation des impacts environnementaux et socio-économiques potentiels positifs et négatifs, associés à la réalisation du sous-projet.

Elle vise aussi à proposer les mesures à prendre pour optimiser les impacts positifs du projet d'une part, et pour éviter, atténuer ou compenser les impacts néfastes générés par le sous-projet, d'autre part.

(viii) Chapitre 7 : Plan de gestion environnementale et sociale (PGES)

Ce chapitre comprend :

- les plans de surveillance et de suivi environnementaux et sociaux
- le plan de gestion des transformateurs à PCB
- le renforcement des capacités
- l'arrangement institutionnel pour la mise en œuvre et le suivi du PGES
- le mécanisme de gestion des plaintes (MGP)
- la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG)
- le budget estimatif pour la mise en œuvre du PGES.

(ix) Annexes contenant, entre autres, les éléments suivants :

- Clauses environnementales et sociales à mettre dans le DAO
- Mesures de prévention contre le COVID 19 pendant la construction
- PV des consultations publiques avec la liste des participants
- PV Focus group relatif aux VBG
- Personnes rencontrées.

2. DESCRIPTION DU PROJET

2.1 RAPPEL SUR LE PROCESS SIMPLIFIE DE DISTRIBUTION DE L'ELECTRICITE

Des départs de ligne moyenne tension (MT) partent de la sous-station (qui fait partie du réseau de transport) pour desservir les agglomérations environnantes. Les niveaux de tension de ligne MT qui existent actuellement à la JIRAMA sont de : 5 kV - 5,5 kV - 15 kV – 20 kV - 30 kV et 35 kV. La tendance actuelle est la normalisation des tensions MT à 20kV.

Les lignes électriques du réseau de distribution sont soit aériennes (suspendues par des poteaux électriques en béton ou en bois), soit souterraines (enfouies sous terre)

La moyenne tension (MT) est ensuite transformée en basse tension (BT) par des postes de transformation MT/BT installés dans différents endroits.

Les branchements d'abonnés sont raccordés à partir des lignes basses tensions issues de ces transformateurs. Les tensions sont actuellement normalisées à 230 volts pour les branchements monophasés, et de 230/400 volts pour les branchements triphasés (230 volts entre une phase et le neutre, 400 volts entre deux phases différentes)

On rencontre aussi, dans des cas particuliers, des abonnés raccordés en HT et MT.

Chaque branchement d'abonné est équipé d'un compteur électrique afin de mesurer la consommation d'énergie.

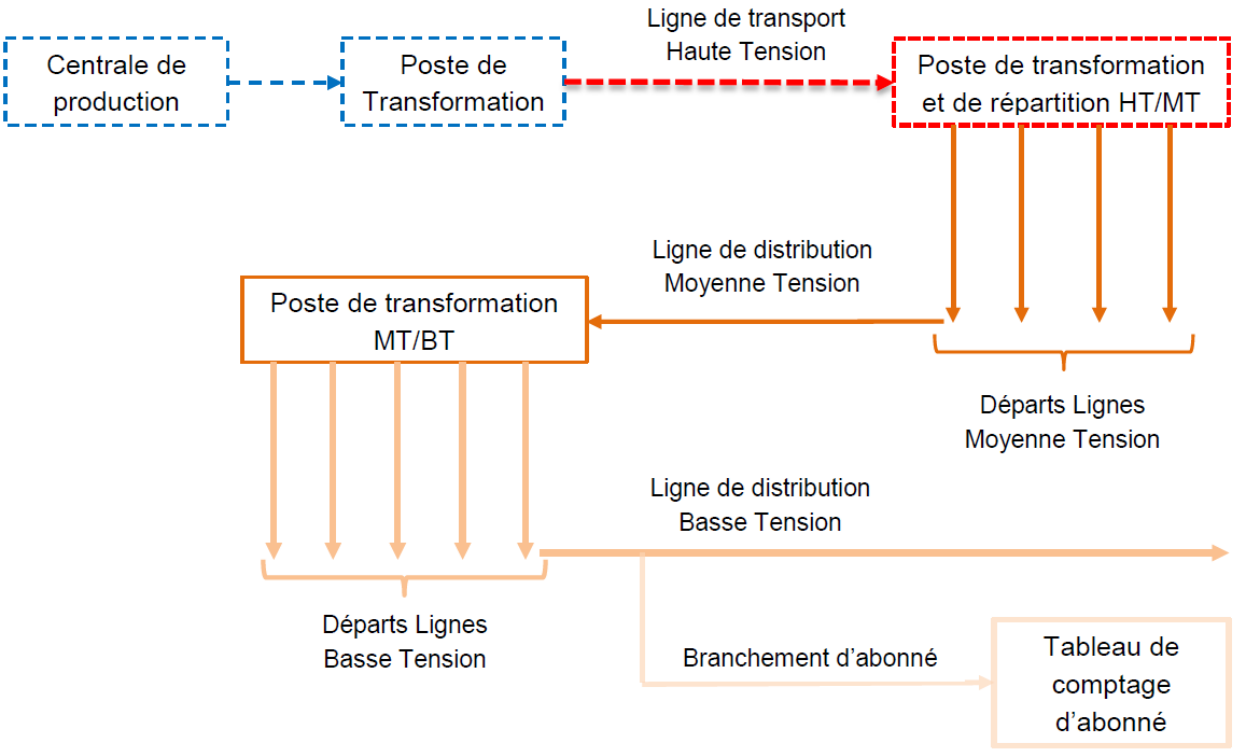

FIGURE 1 : SCHEMA DU PROCESS SIMPLIFIE DE DISTRIBUTION DE L'ELECTRICITE

2.2 SOUS-COMPOSANTE 1B DU PROJET LEAD ET ACTIVITES PREVUES DANS LA DIRECTION INTERREGIONALE DE TOAMASINA

La sous-composante 1b du projet LEAD concerne l'augmentation du taux d'accès par extension et renforcement de réseau électrique (périurbain et rural).

Cette sous-composante a comme objectifs de :

- Raccorder de nouveaux consommateurs ruraux et périurbains au réseau de JIRAMA en modernisant ou en construisant de nouvelles lignes de distribution, en modernisant ou en installant de nouveaux Postes de transformation MT/BT, et en fournissant des connexions aux consommateurs finaux ruraux et périurbains.
- Etendre et renforcer le réseau MT / BT pour atteindre les zones rurales et périurbaines non électrifiées ou sous-électrifiées, en utilisant des matériels à faible coût et pouvant conduire à l'électrification de plus de 100 000 nouveaux ménages ruraux et périurbains.

  JIRAMA a préparé une liste provisoire d'investissements prioritaires pour l'extension et le renforcement du réseau au profit de 85 districts ruraux et périurbains proches du réseau principal ou des mini-réseaux locaux gérés par la JIRAMA.

  Selon les besoins de chaque communauté, l'infrastructure à financer par ces investissements comprend diverses combinaisons :

  - Le renforcement et l'extension de réseaux MT existants au niveau de la JIRAMA (< 63 kV uniquement) ;
  - Le renforcement de Postes existants et mise en place de nouveaux Postes MT / BT ;
  - Le renforcement et l'extension de lignes de distribution BT ;
  - Le service final aux consommateurs, en utilisant la technologie de comptage intelligent et prépayé, le cas échéant.

Dans le cadre de l'extension et de renforcement de réseau dans la Direction Interrégionale de la JIRAMA Toamasina, les activités prévues comportent :

- ❖ Le renforcement et l'extension de la ligne / câbles BT
- ❖ Le soulagement d'un poste
- ❖ Le déplacement d'un poste
- ❖ Le déplacement et le renforcement d'un poste
- ❖ Le déplacement d'un poste et le renforcement des câbles BT
- ❖ Le renforcement de la ligne BT du Poste
- ❖ Le passage en MT départ
- ❖ La création d'un nouveau départ MT/BT
- ❖ La modification de la ligne MT

- ❖ La création de la ligne MT
- ❖ La création d'un nouveau poste de transformation électrique (CNP)
- ❖ L'Alimentation en Energie Electrique (AEE)

Note : les travaux plus complexes avec coupure sont confiés à la "JIRAMA construction".

2.3 OCALISATION GEOGRAPHIQUE DES ACTIVITES PREVUES DANS CHAQUE SITE

Dans les zones couvertes par la Direction Interrégionale de la JIRAMA Toamasina, la zone d'influence de la sous-composante 1b du projet LEAD couvre 91 fokontany, 23 communes et 13 districts répartis dans 2 régions dont :

- 7 districts de la Région Atsinanana (Antanambao Manampotsy, Brickaville, Mahanoro, Marolambo, Toamasina I, Toamasina II et Vatomandry),
- 6 districts de la Région Analanjirofo (Fénérive Est, Mananara Nord, Maroantsetra, Sainte Marie, Soanierana Ivongo et Vavatenina)

2.3.1 LOCALISATION DES ACTIVITES PREVUES A ETRE REALISEES PAR JIRAMA

Les activités prévues à être réalisées par JIRAMA dans la Direction Interrégionale de la JIRAMA Toamasina sont :

- ❖ Le renforcement et l'extension de la ligne / du réseau BT
- ❖ Le soulagement d'un poste
- ❖ Le déplacement d'un poste
- ❖ Le déplacement et le renforcement d'un poste
- ❖ Le déplacement d'un poste et le renforcement des câbles BT
- ❖ Le renforcement de la ligne BT du Poste
- ❖ Le passage en MT départ
- ❖ La création d'un nouveau départ MT/BT
- ❖ La modification de la ligne MT
- ❖ La création de la ligne MT
- ❖ L'Alimentation en Energie Electrique (AEE)

Le tableau suivant récapitule la localisation administrative des sites d'intervention et des activités prévues à être réalisées par JIRAMA dans la Direction interrégionale de Toamasina.

TABLEAU 1 : LOCALISATION ADMINISTRATIVE DES SITES D'INTERVENTION ET ACTIVITES PREVUES A ETRE REALISEES PAR JIRAMA

REGION	DISTRICT	COMMUNE	FOKONTANY	ACTIVITES PREVUES
ATSINANANA	ANTANAMBAO MANAMPOTSY	Antanambao Manampotsy	Antanambao Manampotsy centre	Passage en MT Départ
				Renforcement et extension Ligne BT vers Lycée
				Renforcement et extension Ligne BT vers Andravoravo
	MAROLAMBO	Marolambo	Vohidiavolana	Création nouveau départ MT/BT
			Tanambao	
			Vohitromby	Passage en MT Départ
	TOAMASINA I	Toamasina	11/43 Andranomadio	Déplacement poste N°11-82 Andranomadio
			23/44 Dépôt Analakininina	Déplacement poste n°11-72 Analakininina
			11/51 Ankirihiry Nord I	Déplacement poste cité Valpinson 11-88
			14/22 Salazamay Sud	Renforcement BT P21 Salazamay
				Renforcement BT P 1026 lycée technique Rabemananjara
	TOAMASINA II	Antetezambaro	Analamalotra	Création Ligne MT Ambodiatafana
			Vohidrotra	
			Antetezambaro	
			Ambodiatafana	
				Modification ligne MT résidence RATSIRAKA
			Analamalotra	Renforcement et extension ligne BT Analamalotra
		Tamatave Sub-urbaine	Ambalamanasy	
			Ambodisaina	Déplacement poste N°1121 ZES Betainomby
				AEE Antetezantona Nord
				AEE Antetezantona Sud
		Foulpointe	Foulpointe	Renforcement et Extension Ligne BT Analankafe
				Renforcement et Extension Ligne BT La haut
ANALANJIROFO	FENERIVE EST	Fénérive-Est	Sahavola	Soulagement P12

REGION	DISTRICT	COMMUNE	FOKONTANY	ACTIVITES PREVUES
				Soulagement P12 Terrain Mayer Nord
				Renforcement ligne BT du poste N°5 Sahavola
	MAROANTSETRA	Maroantsetra	Mangarivotra	Renforcement et Extension Ligne BT Mangarivotra
			Ankiakabe I	Renforcement et Extension réseau BT Ankiakabe 1
			Ankiakabe II	Renforcement et Extension réseau BT Ankiakabe 2
			Varingohitra	Déplacement et renforcement du P4 Varingohitra
			Ambatomasina	Renforcement et Extension Ligne BT Poste N°5 Andranonangozy
				Renforcement et Extension Ligne BT Poste N°10 Ambatomasina
			Amboditsoha	Renforcement et Extension Ligne BT Poste N°11 Amboditsoa Antazoa
	SOANIERANA IVONGO	Soanierana Ivongo	Antsiragavo	Déplacement du P2 et renforcement câbles BT
			Andatsadrano	
	VAVATENINA	Vavatenina	Ankazomianko	Soulagement Poste N°2 Ankazomianko
				Renforcement et Extension Ligne BT Ankazomianko
				Renforcement et Extension Ligne BT Bemasoandro

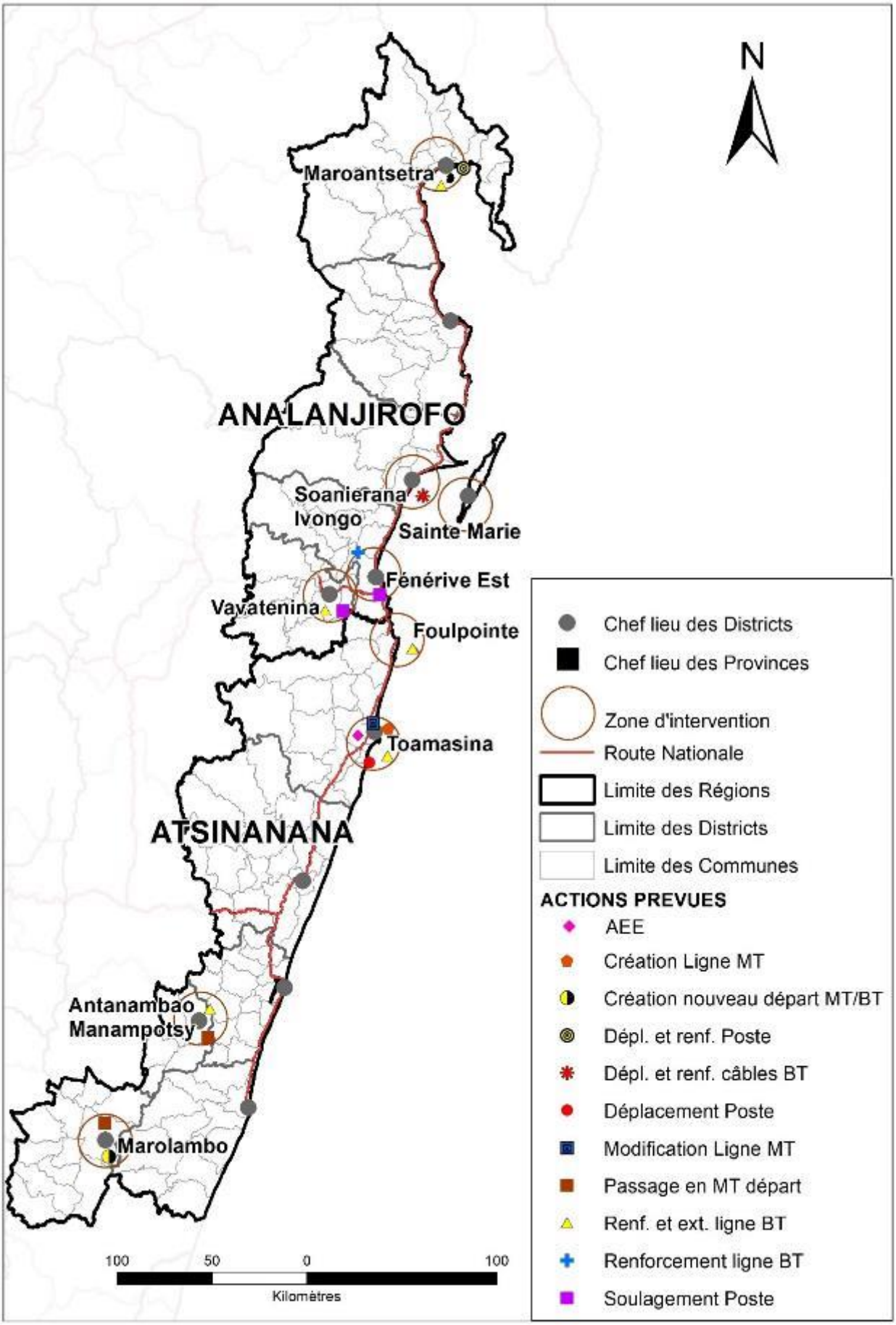

FIGURE 2 : CARTE DE LOCALISATION GENERALE DES ACTIVITES PREVUES A ETRE REALISEES PAR JIRAMA

Les activités de la composante 1b du Projet LEAD prévues à être réalisées par JIRAMA dans les Centres de la Direction interrégionale de la JIRAMA Toamasina se trouvent dans les figures qui suivent :+

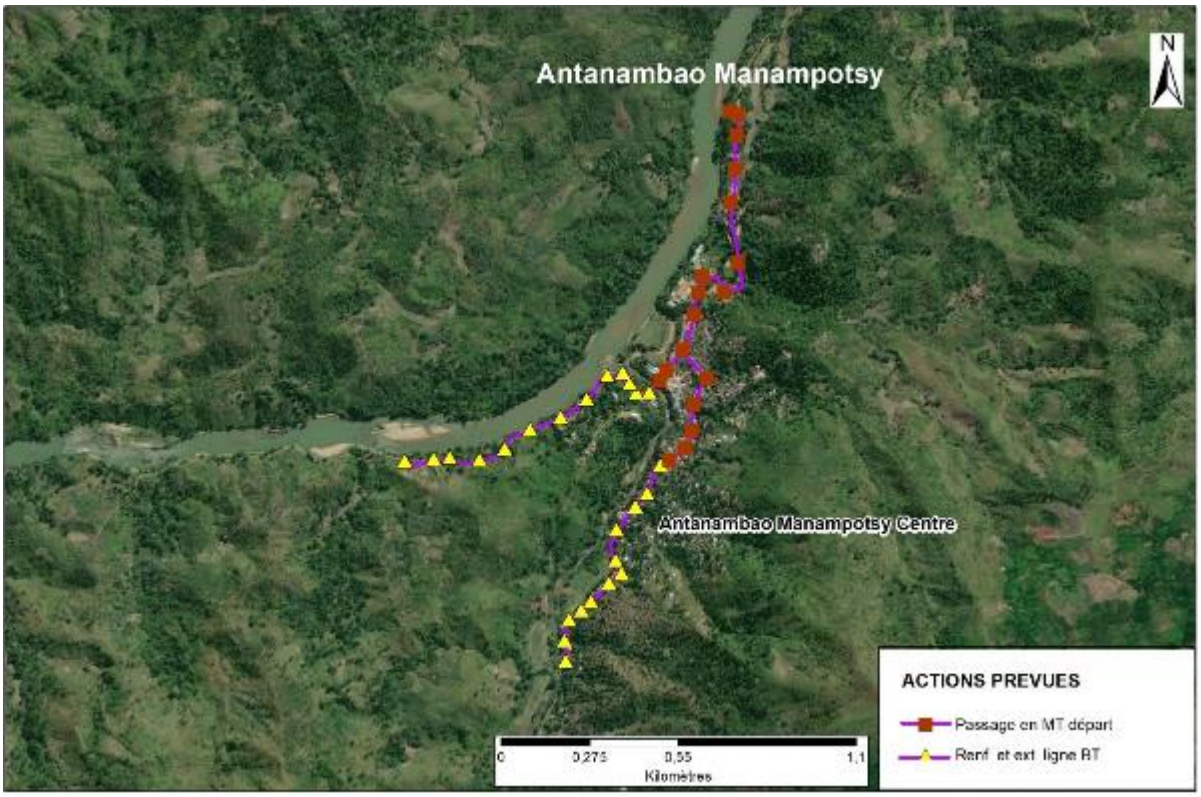

FIGURE 3 : LOCALISATION DES ACTIVITES PREVUES A ETRE REALISEES PAR JIRAMA DANS LE CENTRE ANTANAMBAO MANAMPOTSY

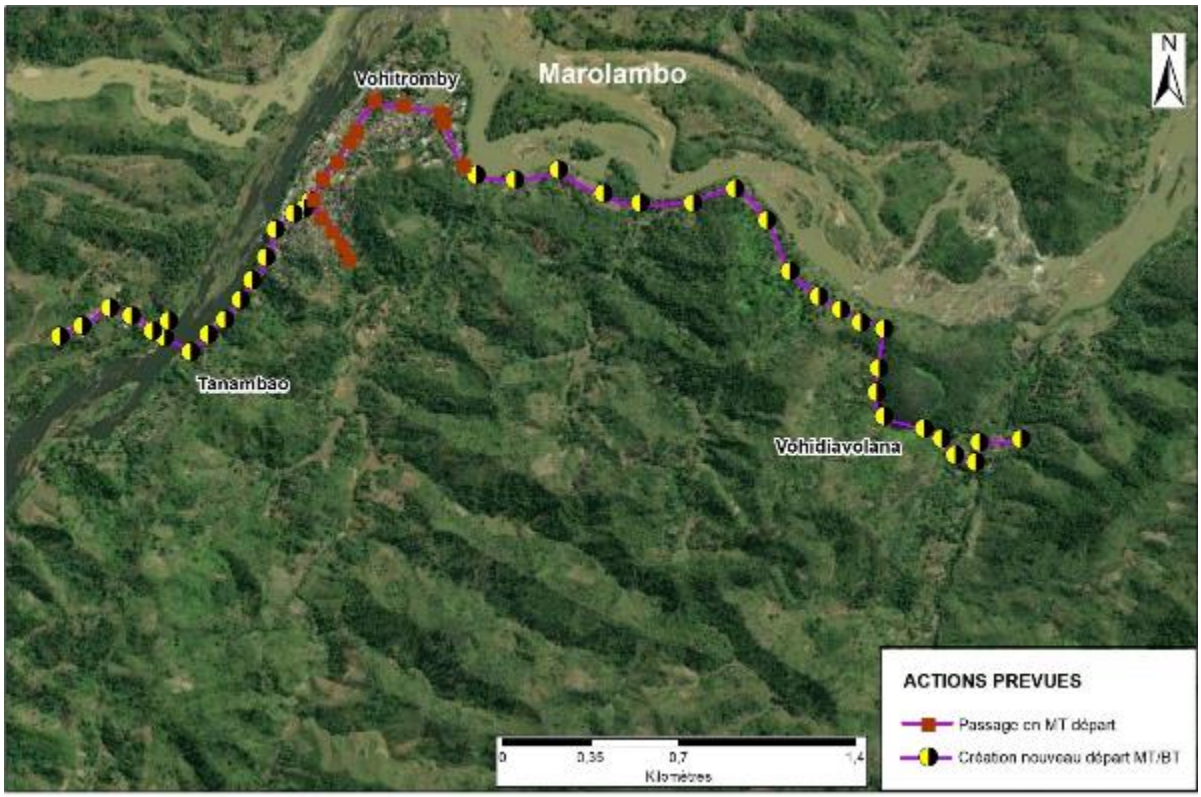

FIGURE 4 : LOCALISATION DES ACTIONS PREVUES A ETRE REALISEES PAR JIRAMA DANS LE CENTRE MAROLAMBO

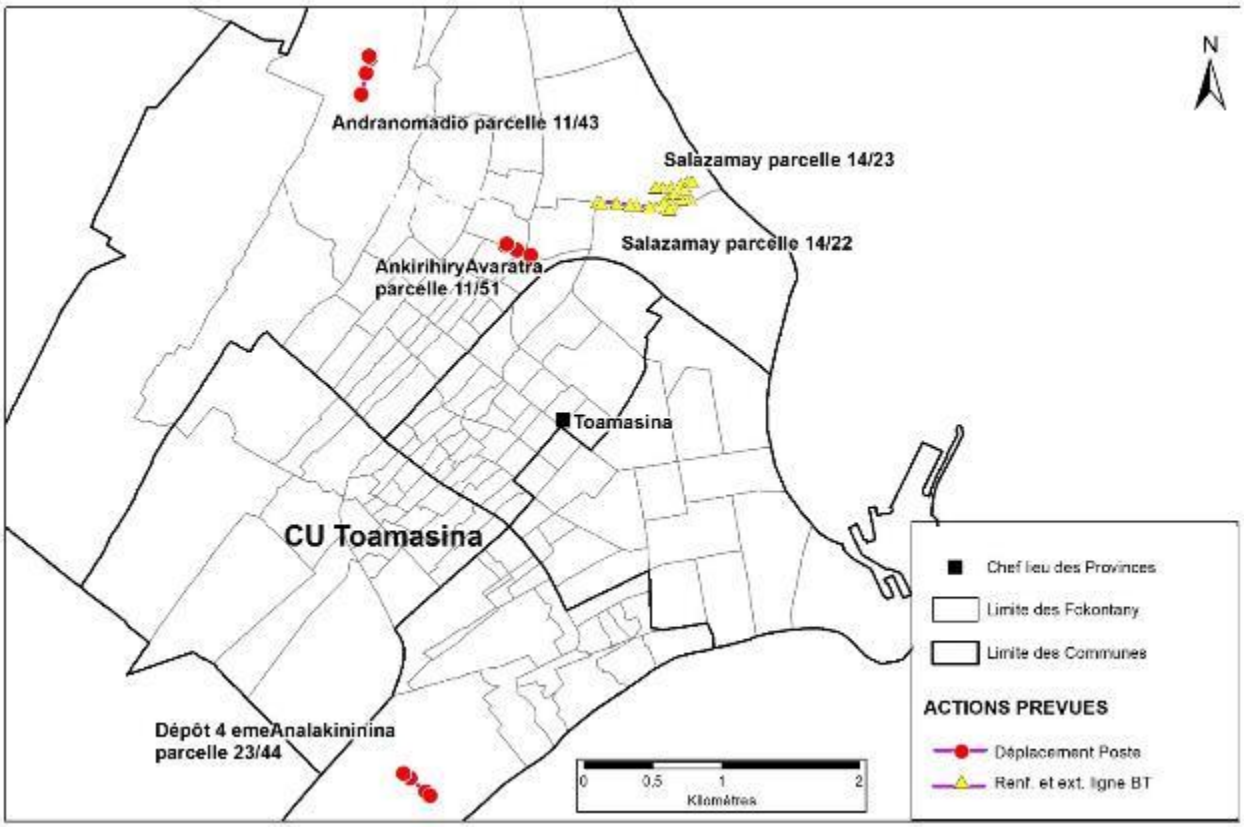

FIGURE 5 : LOCALISATION DES ACTIVITES PREVUES A ETRE REALISEES PAR JIRAMA DANS LE CENTRE TOAMASINA (DISTRICT TOAMASINA I

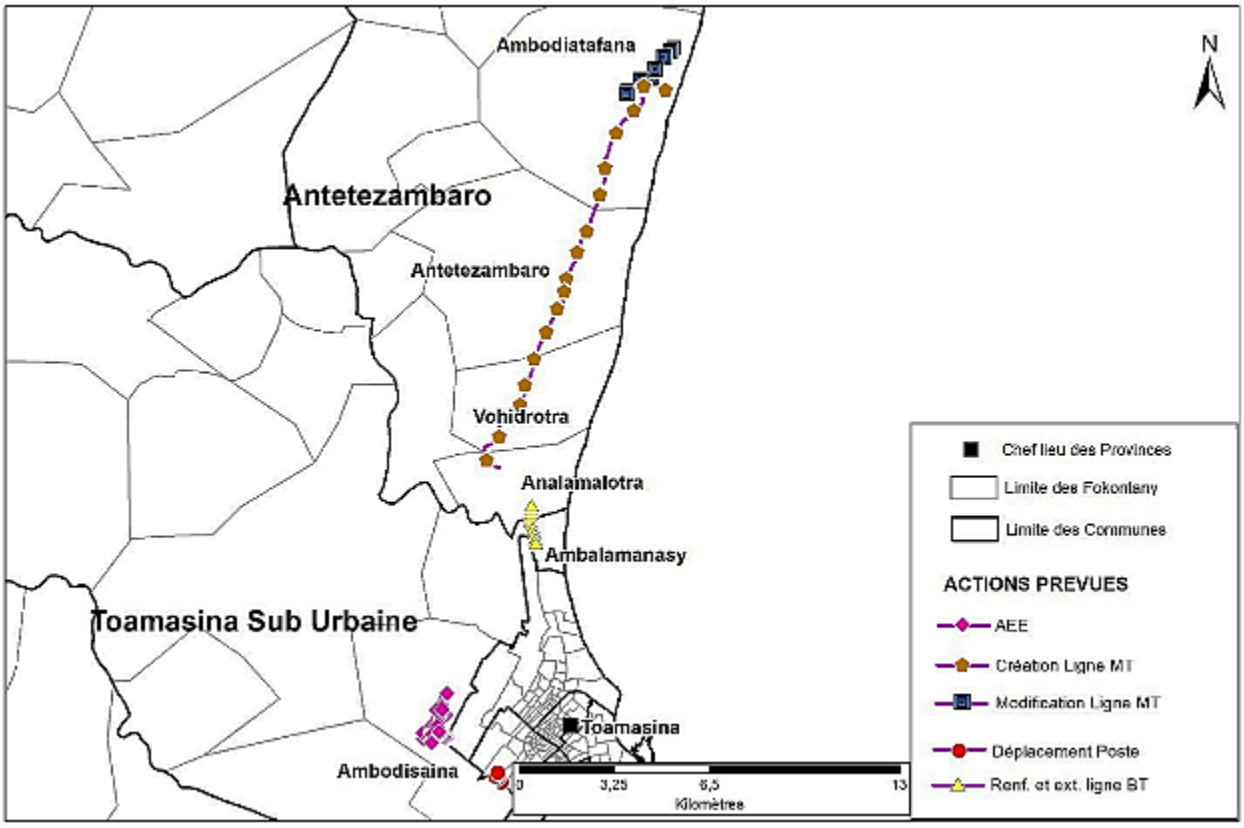

FIGURE 5 : LOCALISATION DES ACTIONS PREVUES A ETRE REALISEES PAR JIRAMA DANS LE CENTRE TOAMASINA (DISTRICT TOAMASINA II)

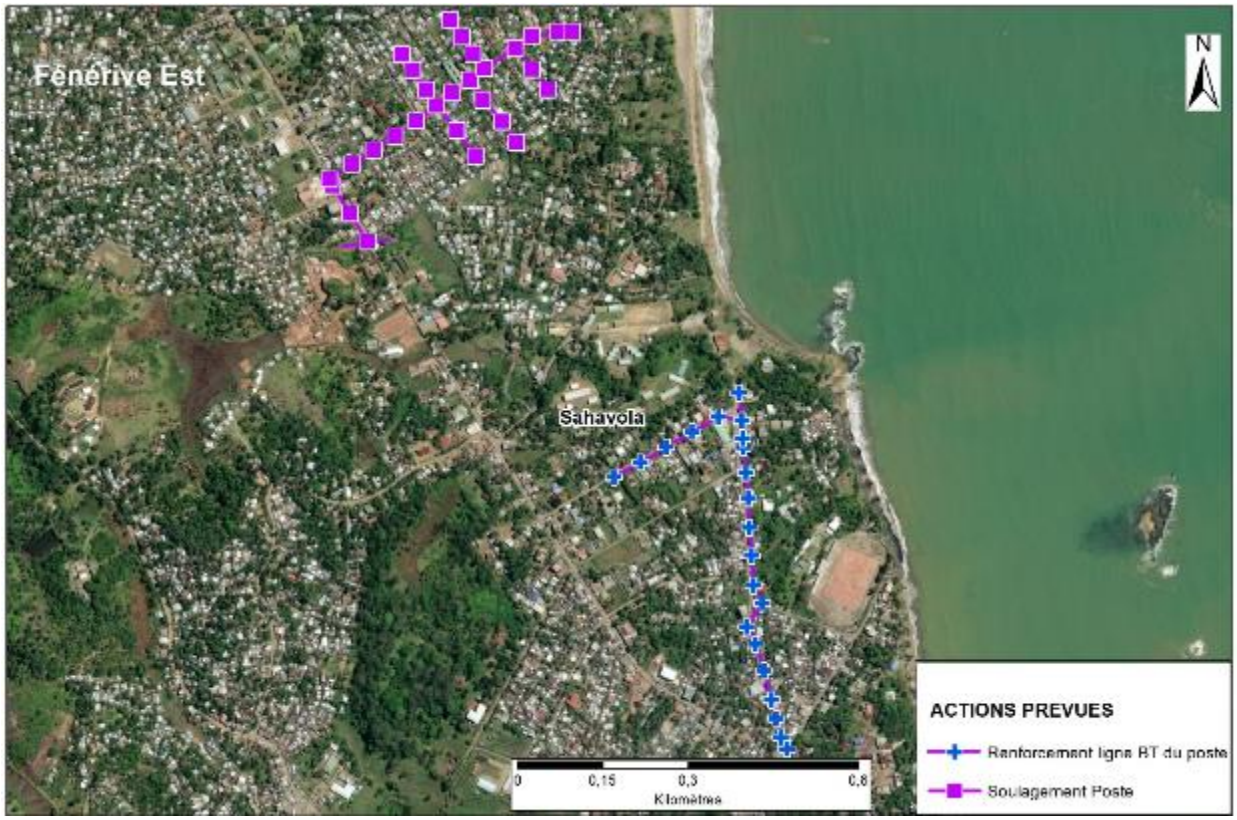

FIGURE 6 : LOCALISATION DES ACTIONS PREVUES A ETRE REALISEES PAR JIRAMA DANS LE CENTRE FENERIVE-EST



FIGURE 7 : LOCALISATION DES ACTIONS PREVUES A ETRE REALISEES PAR JIRAMA DANS LE CENTRE FOULPOINTE

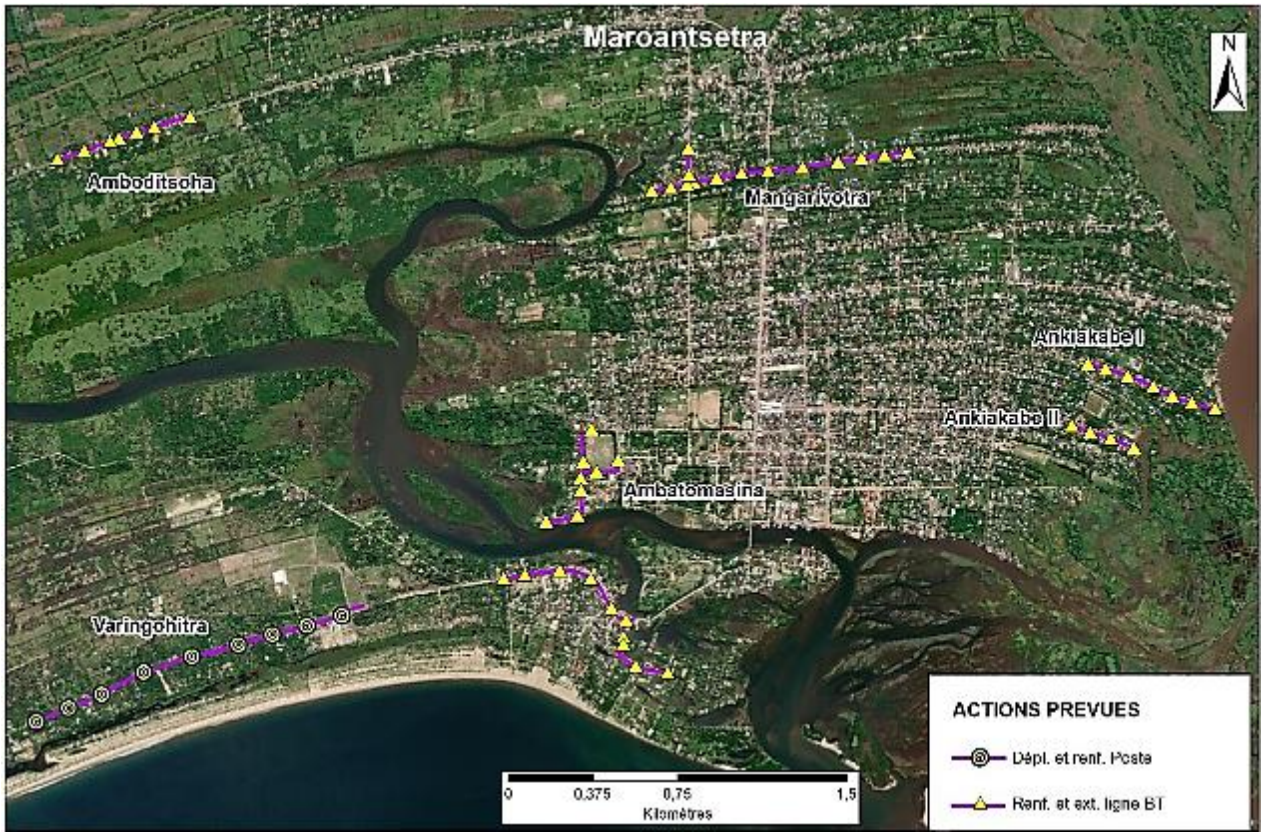

FIGURE 8 : : LOCALISATION DES ACTIONS PREVUES A ETRE REALISEES PAR JIRAMA DANS LE CENTRE MAROANTSETRA

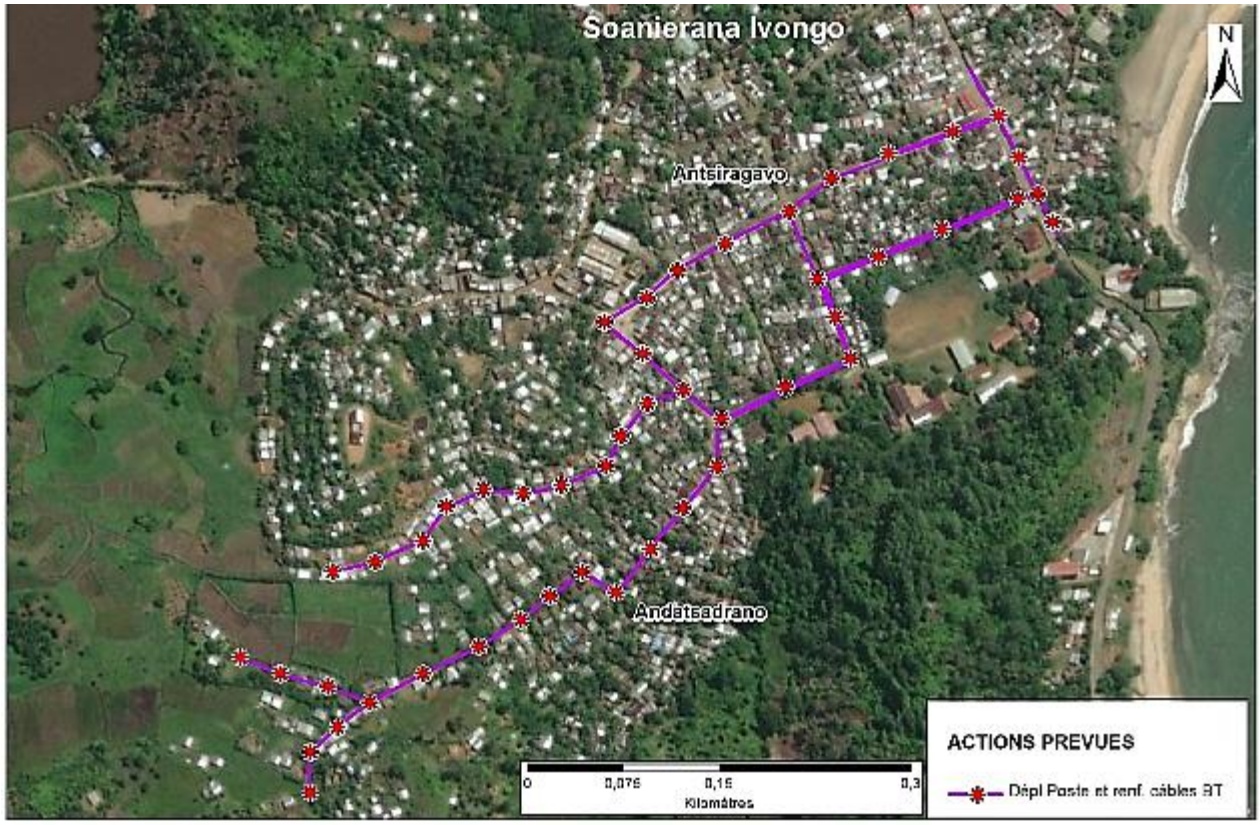

FIGURE 9 : : LOCALISATION DES ACTIONS PREVUES A ETRE REALISEES PAR JIRAMA DANS LE CENTRE SOANIERANA IVONGO



FIGURE 10 : : LOCALISATION DES ACTIONS PREVUES A ETRE REALISEES PAR JIRAMA DANS LE CENTRE VAVATENINA

2.3.2 LOCALISATION DES ACTIVITES PREVUES A ETRE REALISEES PAR EPC

Les activités prévues à être réalisées par le prestataire EPC dans la Direction Interrégionale de la JIRAMA Toamasina sont :

- Alimentation en énergie électrique (AEE)
- Création nouveau poste de transformation électrique (CNP)

Le tableau suivant récapitule la localisation administrative des sites d'intervention et des activités prévues à être réalisées par le prestataire EPC dans la Direction interrégionale de Toamasina.

TABLEAU 2 : LOCALISATION ADMINISTRATIVE DES SITES D'INTERVENTION ET ACTIVITES PREVUES A ETRE REALISEES PAR LE PRESTATAIRE EPC

REGION	DISTRICT	COMMUNE	FOKONTANY	ACTIVITES PREVUES
ATSINANANA	BRICKAVILLE	Brickaville	Ambodiampaly	CNP vers Ambodiapalo RN2
			Brickaville	
	MAHANORO	Mahanoro	Ambalakinina	CNP Tsarahonenana
			Miakara	CNP Ampapanambo
			Mahatsara	
			Tanambao II	CNP Tanambao II
	TOAMASINA I	Toamasina	23/44 Dépôt Analakininina	CNP Dépôt Analakininina
			21/53 Mangarivotra Sud II	CNP Mangarivotra Sud
				CNP Stadium Barikadimy
			21/74 Tanambao verrerie II	CNP Tanambao verrerie
			11/45 Cité Haras	CNP Cité Haras Ankirihiry
			11/32 Cité Haras Centre	
			11/45 bis Cité Haras	
			14/33 Morafeno	CNP Morafeno
			11/41 Andranomadio	CNP Andranomadio Melissa
			11/43 Andranomadio	CNP Andranomadio Relax
				CNP Andranomadio Suburbaine
				CNP Mangarano Andranomadio
			11/46 Mangarano I	
			14/31 Ambohijafy Nord	CNP Salazamay Lemalady
			14/21 Salazamay Nord	
				CNP Salazamay Nord
			14/31 Ambohijafy Nord	CNP Ambohijafy club moto
			14/11 Analamboanio Antseranampasika	CNP Ampanalana
			Mangarano sud parcelle 21/ 54	CNP Sud COLAS RN°2
	TOAMASINA II	Tamatave Suburbaine	Ambodisaina	

REGION	DISTRICT	COMMUNE	FOKONTANY	ACTIVITES PREVUES
				CNP Tanandava colas (vers Ambodiatafana)
				CNP Antetezantona (vers Ambodiatafana)
				CNP Andranomena RN°2
				AEE village Tsarahonenana
				CNP Tsararivotra Port Sec
				CNP Tanambaovao Port sec
			Ambalamanasy	CNP Ambalamanasy
				AEE village Ambalamanasy
			Tanandava	CNP Antsiriry RN°2
		Amboditandroho	Ambodisaina-Ivondro	AEE du village Tapakala
			Amboakarivo	AEE du Belambo Tapakala
				CNP route DYNATEC
		Antetezambaro	Analamalotra	AEE village Ivoloina
				CNP Analamalotra
			Ambonivato	AEE Parc Zoologique Ivoloina RN5 Toamasina
			Vohidrotra	AEE Vohidrotra
				CNP village DADA
				CNP village Chetiti
			Antetezambaro	AEE village Antetezambaro
			Ambodiatafana	CNP village Vohibendrana
			Vohitsara-Ifontsy	AEE du Village Ankadirano Ambodiatafana
		Foulpointe	Vohitamboro	
			Foulpointe	CNP Tanambaovao Foulpointe
		Fanandrana	Tananambo	AEE village Antsarimasina
				AEE Commune Rurale de Fanandrana

REGION	DISTRICT	COMMUNE	FOKONTANY	ACTIVITES PREVUES
			Fanandrana	
	VATOMANDRY	Vatomandry	Vohitsara	CNP Saint Augustin
				CNP Mahatsara
			Ampandranety	CNP Ampasimazava
			Centre-Ville	CNP Bemasoandro près de Jesosy Mamonjy
			Tanambao	
				CNP Tanambao centre-ville
ANALANJIROFO	FENERIVE EST	Ambodimanga II	Andapa II	AEE du village d'Ampasimazava
			Ambinan'lazafo	
			Antetezampafana	
		Fénérive-Est	Ampasimpotsy	AEE village Sahorana
				AEE Antsikafoka, Sahorana et Ampasipotsy
			Sahavola	CNP Sahavola
				CNP Terrain Mayeur
			Mahavelonkely	CNP Mahavelokely
			Amparatanana	CNP Tanambaon'i TATA
	MANANARA NORD	Analanampotsy	Soavinarivo	AEE Soavinarivo
		Mananara Nord	Ambitsika	CNP Ambitsika
			Andraokaroka	CNP Analanjahana
			Amboditangena	CNP Beryl
			Antanakoro	CNP Analanampotsy
				CNP Analapenja
				CNP Mahanoro
	MAROANTSETRA	Anjahana	Navana	AEE CR Navana Mahavelona
			Anjahana	
			Mahafidiny	
			Sahafotra	

REGION	DISTRICT	COMMUNE	FOKONTANY	ACTIVITES PREVUES
		Andranofotsy	Ankazomandroko	
			Antsangambato	
			Ivato	
			Andranofotsy	AEE CR Andranofotsy / Ambia et Ambodirano
			Matsotarihina	
		Anjanazana	Anteviala	
			Ambodivoanio	
			Ambodimandrorofo	
		Maroantsetra	Ankiakalava I	
			Ankiakalava II	
			Antanambao	
			Androkaroka	
			Ambohitsara	
			Amboditsoha	CNP Amboditsoha
			Ambodivoafaho	CNP Ambodivoafaho
			Marogisa	CNP Marogisa
		Voloina	Nandrasana	AEE village Nandrasana
			Tanantsara	
			Voloina	AEE village Voloina
	SAINTE MARIE	Sainte Marie	Ambodifototra	CNP SP Antsaha
				CNP Betona
			Vohilava	CNP Ambatakarotra
	SOANIERANA IVONGO	Soanierana Ivongo	Andantsadrano	CNP Sahavolamena
	VAVATENINA	Vavatenina	Ampasimbola	CNP Ampasimbola

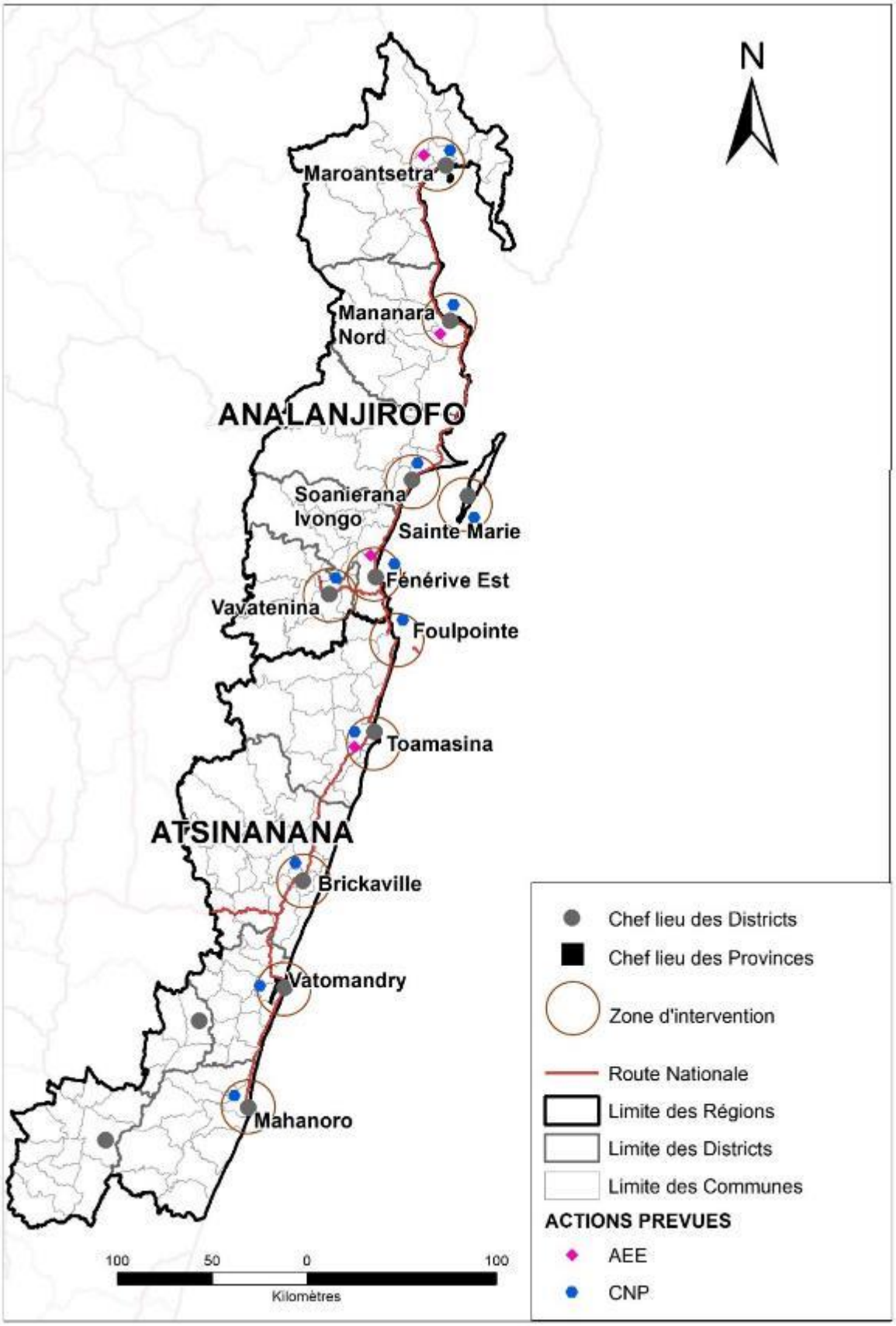

FIGURE 11 : CARTE DE LOCALISATION GENERALE DES ACTIVITES PREVUES A ETRE REALISEES PAR LE PRESTATAIRE EPC - DIRECTION INTERREGIONALE DE JIRAMA TOAMASINA

Les activités de la composante 1b du Projet LEAD prévues à être réalisées par le prestataire EPC dans les Centres de la Direction interrégionale de la JIRAMA Toamasina se trouvent dans les figures qui suivent :



FIGURE 12 : LOCALISATION DES ACTIVITES PREVUES A ETRE REALISEES PAR LE PRESTATAIRE EPC DANS LE CENTRE BRICKAVILLE



FIGURE 13 : LOCALISATION DES ACTIVITES PREVUES A ETRE REALISEES PAR LE PRESTATAIRE EPC DANS LE CENTRE MAHANORO

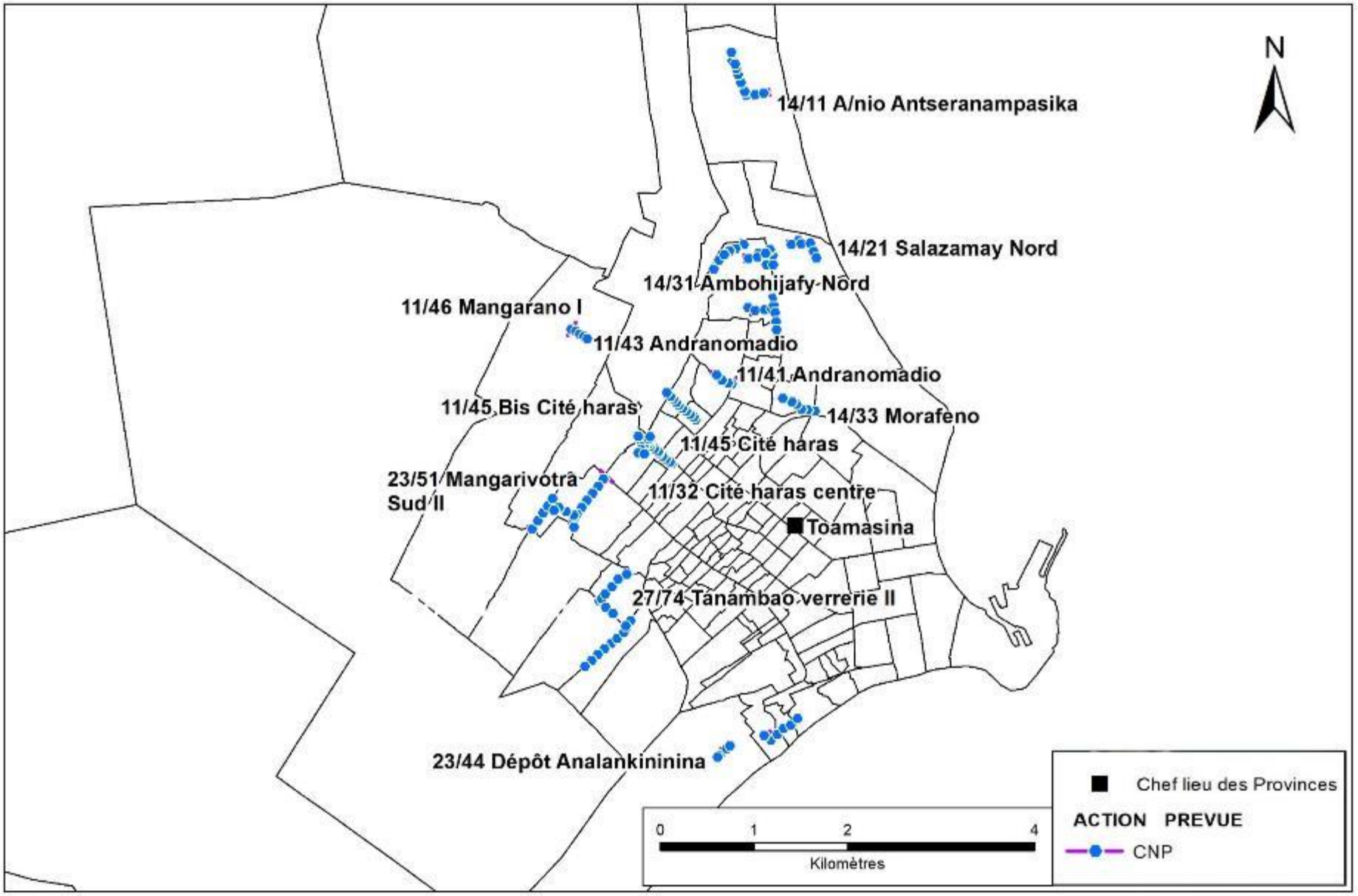

FIGURE 14 : LOCALISATION DES ACTIVITES PREVUES A ETRE REALISEES PAR LE PRESTATAIRE EPC DANS LE CENTRE TOAMASINA (DISTRICT TOAMASINA I)

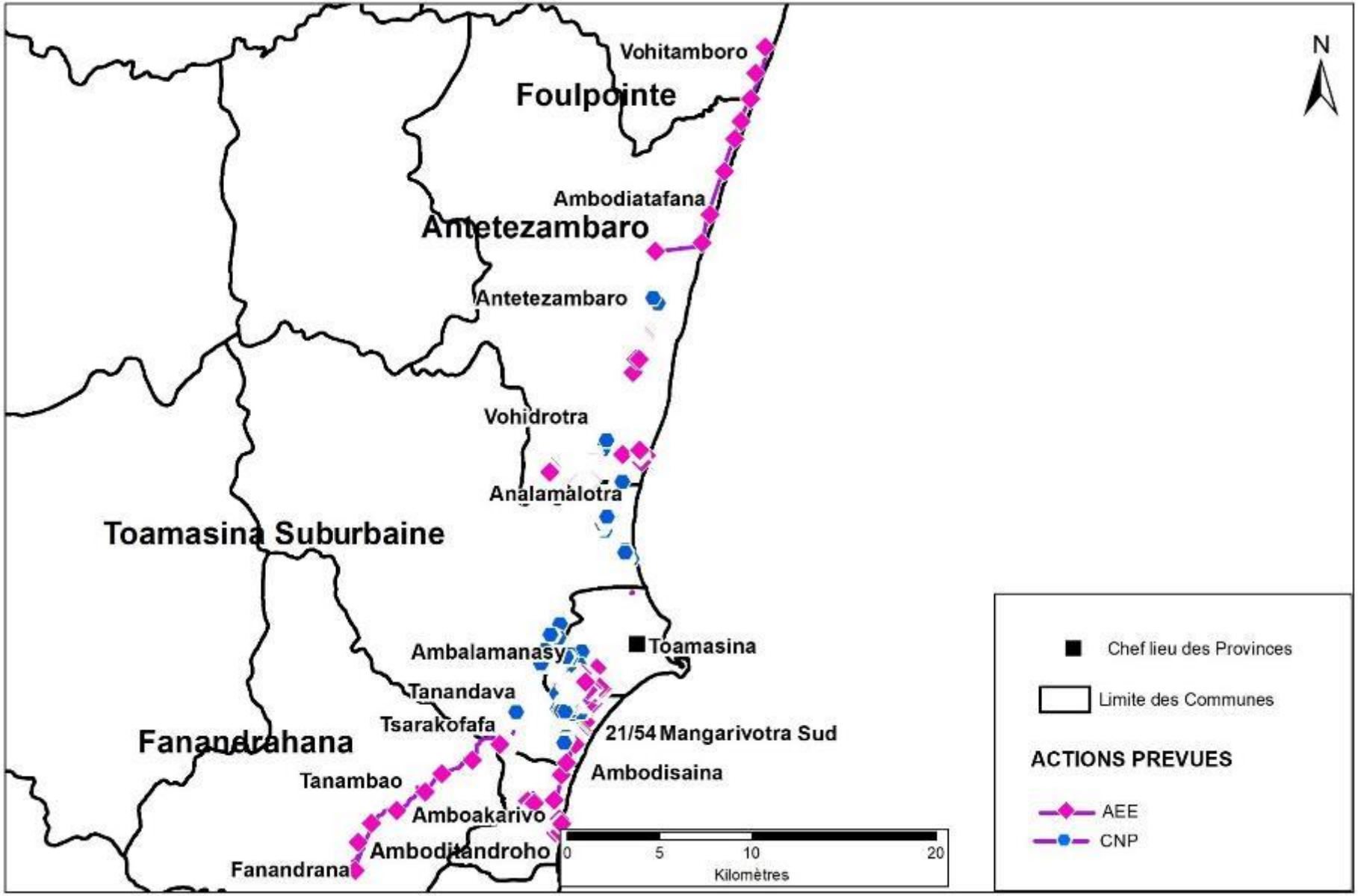

FIGURE 15 : LOCALISATION DES ACTIVITES PREVUES A ETRE REALISEES PAR LE PRESTATAIRE EPC DANS LE CENTRE TOAMASINA (DISTRICT TOAMASINA II)

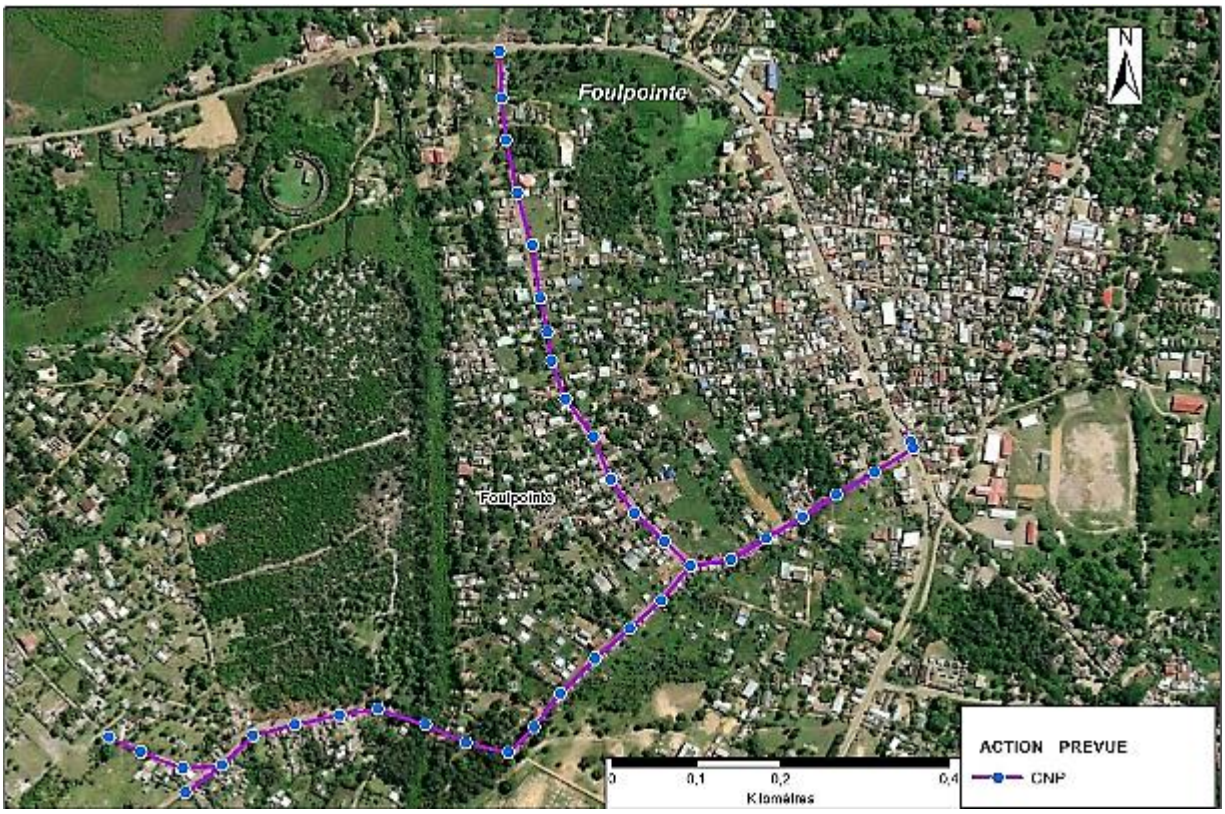

FIGURE 16 : LOCALISATION DES ACTIVITES PREVUES A ETRE REALISEES PAR LE PRESTATAIRE EPC DANS LE CENTRE FOULPOINTE



FIGURE 17 : LOCALISATION DES ACTIVITES PREVUES A ETRE REALISEES PAR LE PRESTATIRE EPC DANS LE CENTRE VATOMANDRY

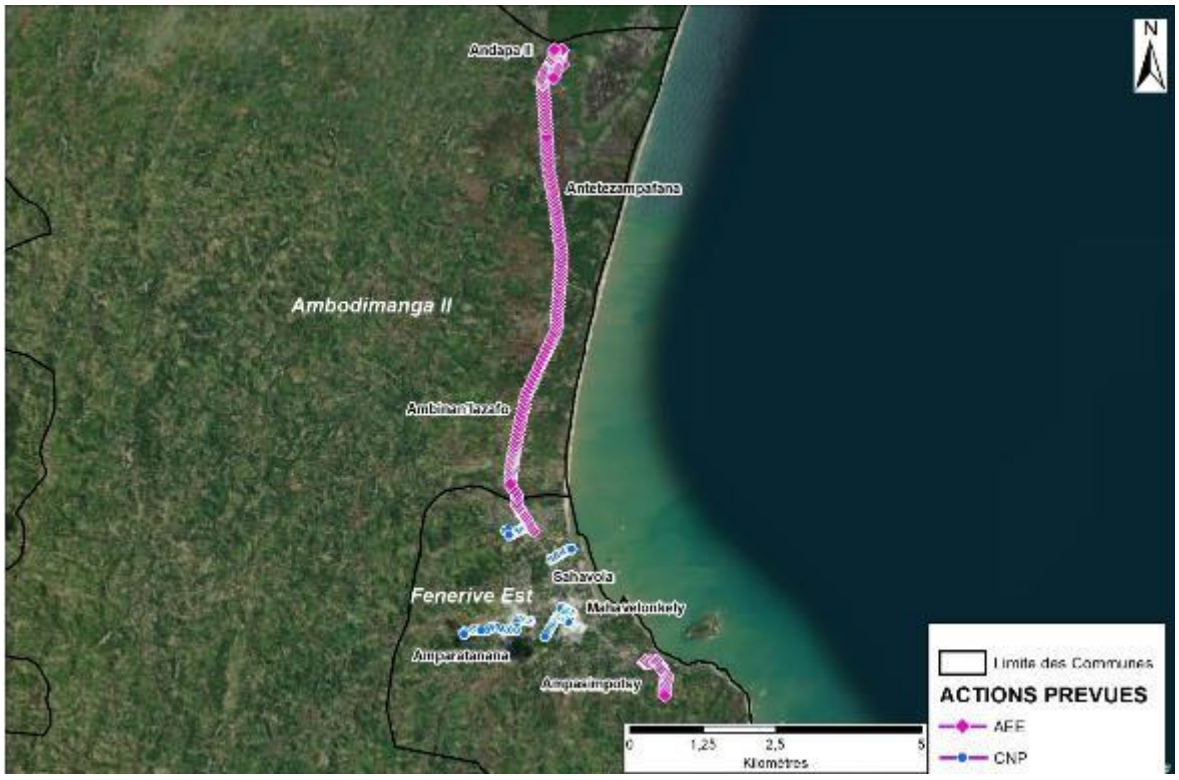

FIGURE 18 : LOCALISATION DES ACTIVITES PREVUES A ETRE REALISEES PAR LE PRESTATAIRE EPC DANS LE CENTRE FENERIVE-EST

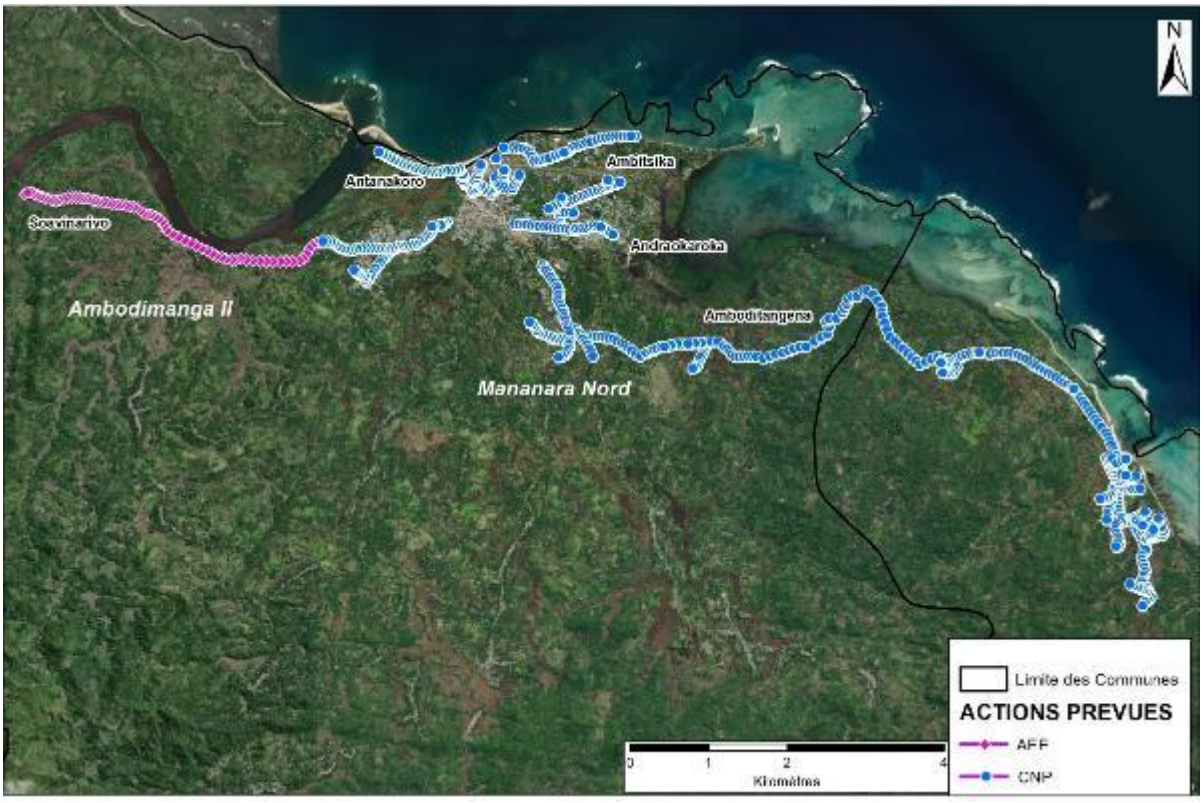

FIGURE 19 : LOCALISATION DES ACTIVITES PREVUES A ETRE REALISEES PAR LE PRESTATAIRE EPC DANS LE CENTRE MANANARA NORD

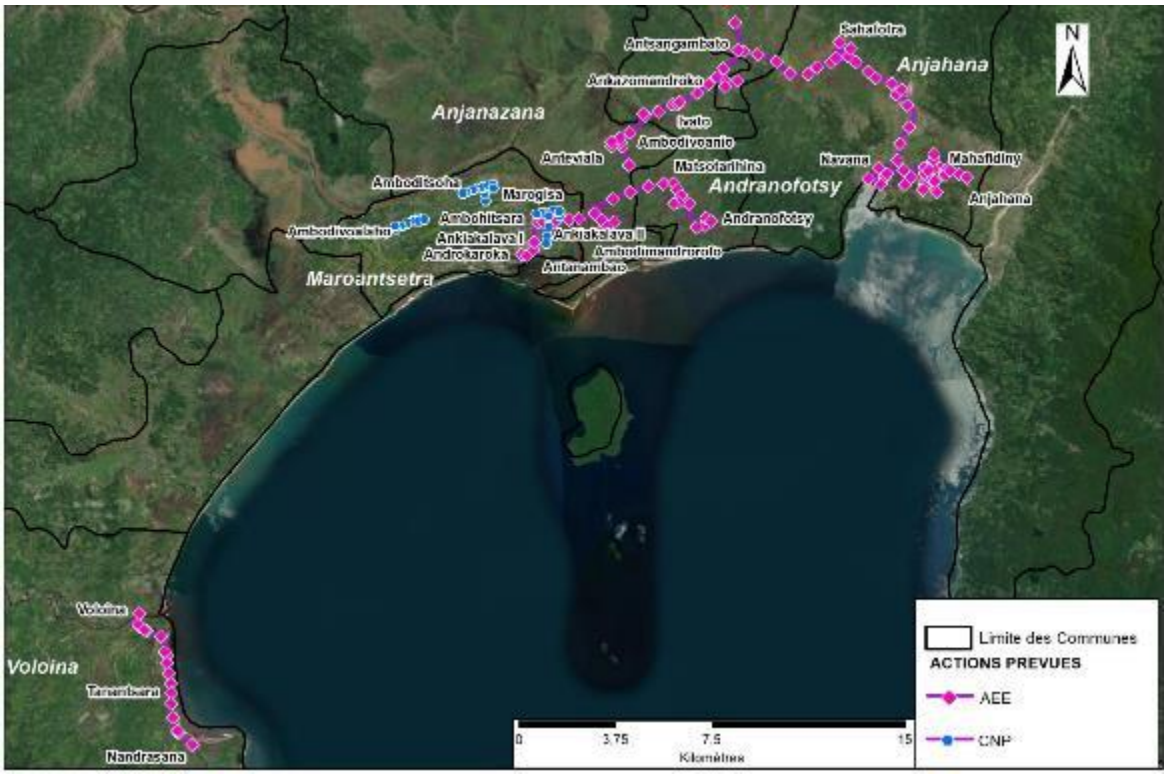

FIGURE 20 : LOCALISATION DES ACTIVITES PREVUES A ETRE REALISEES PAR LE PRESTATAIRE EPC DANS LE CENTRE MAROANTSETRA

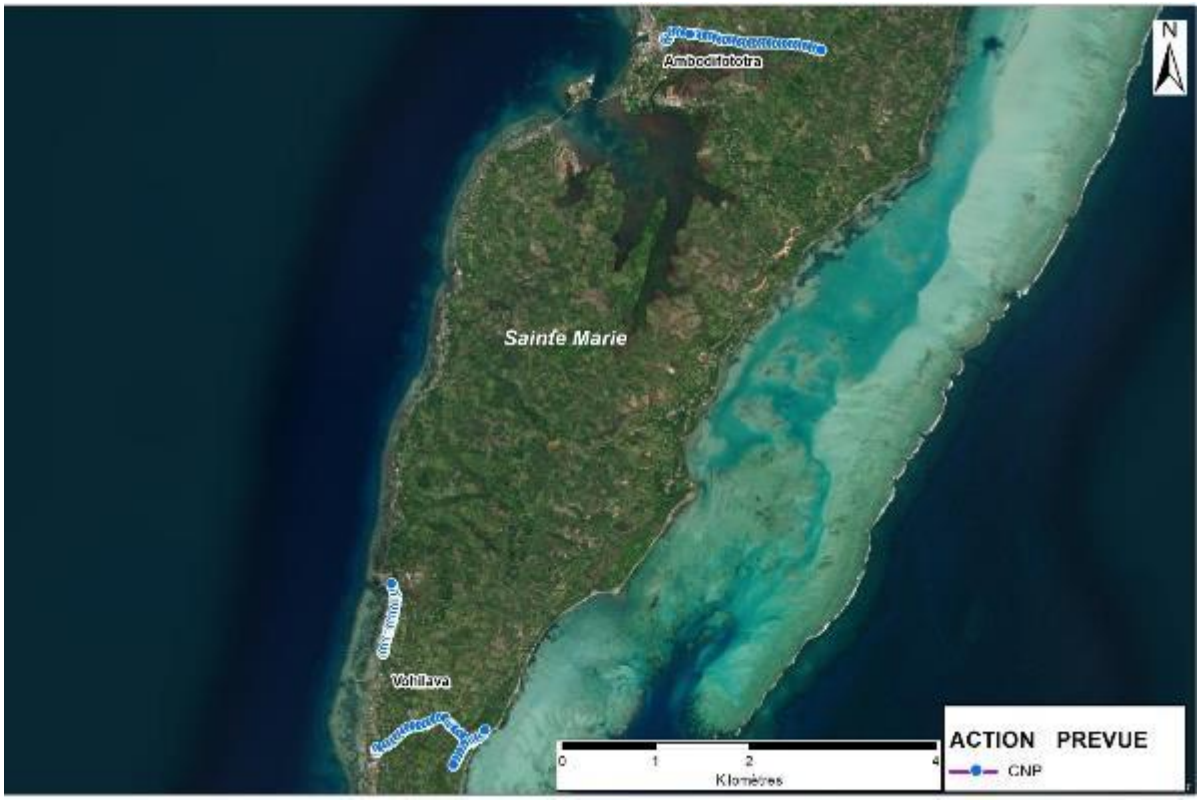

FIGURE 21 : LOCALISATION DES ACTIVITES PREVUES A ETRE REALISEES PAR LE PRESTATAIRE EPC DANS LE CENTRE SAINTE MARIE

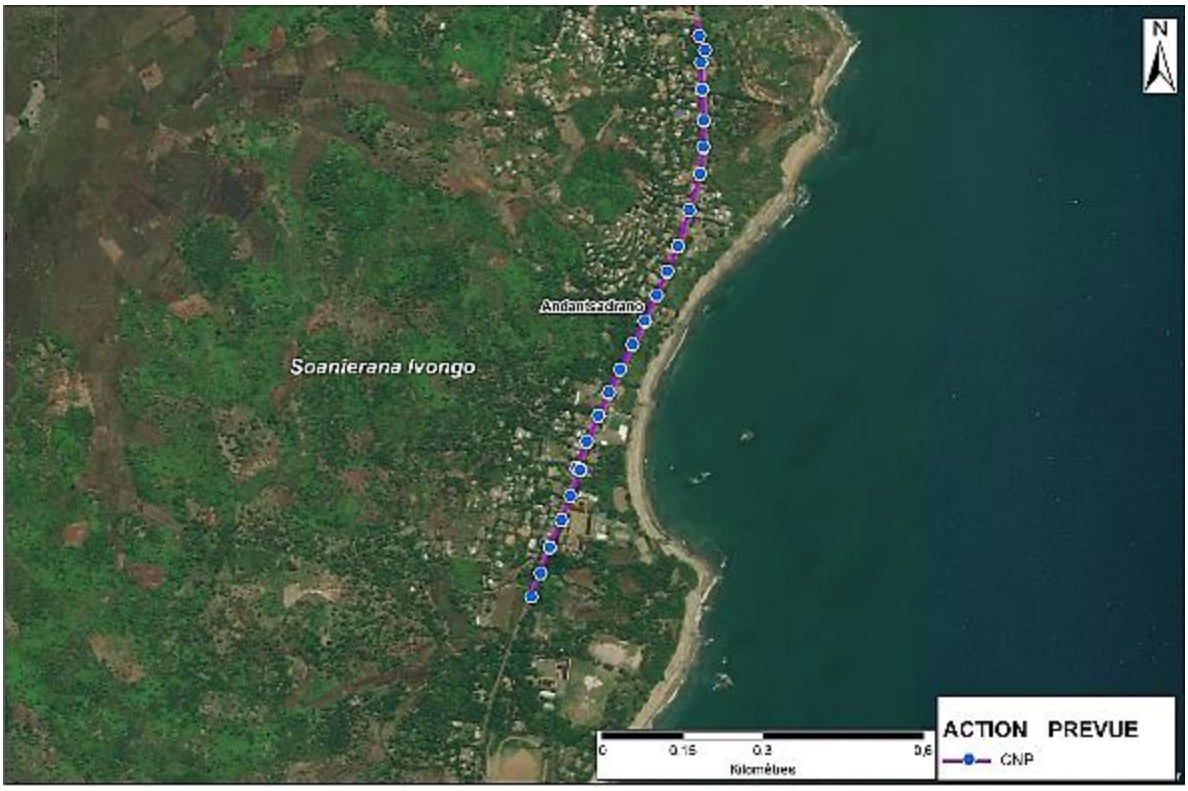

FIGURE 22 : LOCALISATION DES ACTIVITES PREVUES A ETRE REALISEES PAR LE PRESTATAIRE EPC DANS LE CENTRE SOANIERANA IVONGO

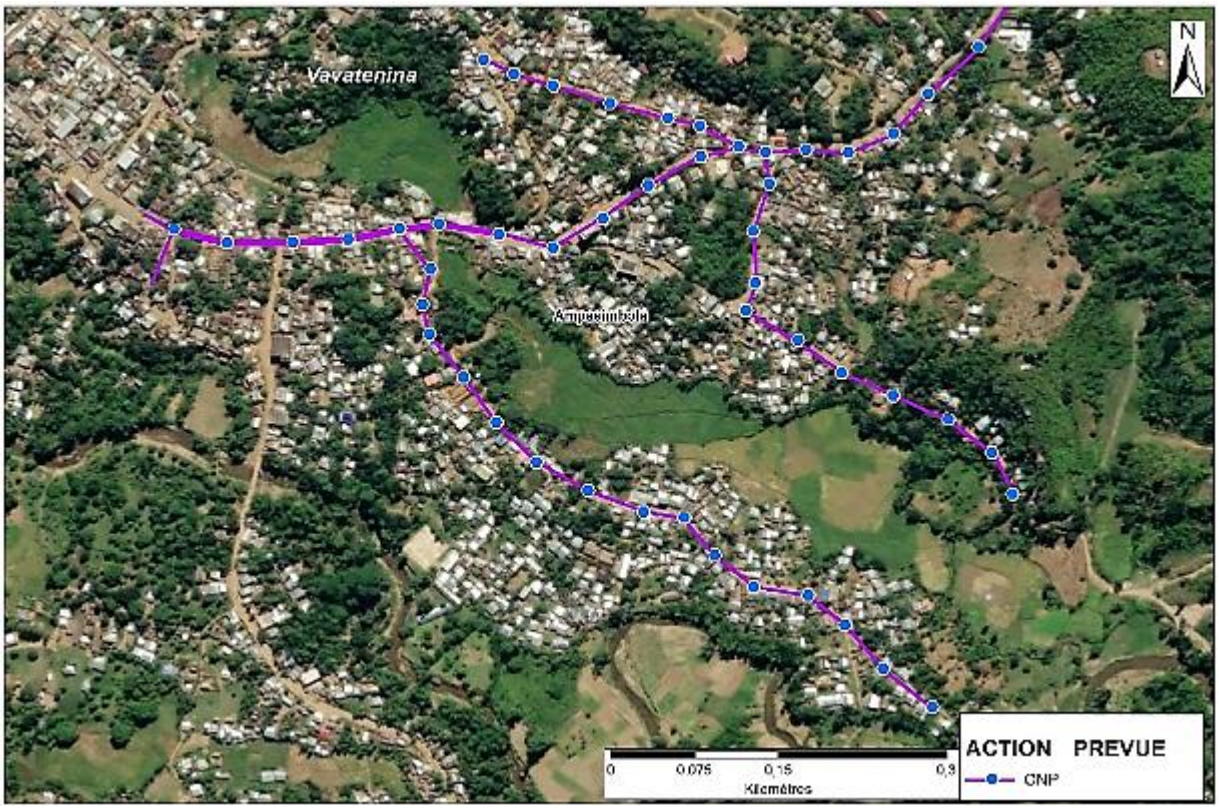

FIGURE 23 : LOCALISATION DES ACTIVITES PREVUES A ETRE REALISEES PAR LE PRESTATAIRE EPC DANS LE CENTRE VAVATENINA

2.4 DESCRIPTION DES ACTIVITES PREVUES POUR CHAQUE PHASE DU PROJET

2.4.1 PHASE DE PREPARATION

Les activités de préparation concernent généralement :

- Le recrutement des ouvriers
- L'installation du chantier
- Le transport des équipements et matériels.

2.4.1.1 Recrutement des ouvriers

Pour assurer l'effectivité de l'intégration du sous-projet dans l'environnement socio-économique de chaque région, outre les personnes qualifiées au niveau de "JIRAMA construction" et du prestataire EPC (ingénieurs et superviseurs), des ouvriers temporaires, ayant les qualifications et profils requis, seront recrutés dans chaque commune, Fokontany ou villages concernés par les activités du sous-projet. Leurs principales tâches concerneront les travaux au sol (travail de manutentions, fouilles, tranchées, déroulement et tirage des câbles, élagage des arbres, nettoyage des chantiers, …).

Leur mode de recrutement se fera par voie d'affichage après avoir informé tous les Maires des communes concernées et les chefs Fokontany concernés directement par le projet. Le recrutement se fera donc à partir de la liste des personnes inscrites.

Besoins en main-d'oeuvre

- Travaux à réaliser par la JIRAMA, les besoins par site :
  - Un Conducteur de travaux
  - Deux Chefs d'équipe
  - Dix Monteurs de ligne
  - Deux Chauffeurs
  - M.O Temporaires.
- Travaux à réaliser par le prestataire EPC (travaux d'extension). D'une façon générale pour chaque lot ou sous projet, il est demandé :
  - Un chef de projet
  - Un Ingénieur Génie civil
  - Un Expert HSE
  - Un Expert SIG
  - Un conducteur de travaux
  - Des Chefs d'équipe
  - M.O Temporaires
  - Des ouvriers (le nombre est laissé au soin des entreprises)

NB : L'emploi des ouvriers mineurs est interdit.

2.4.1.2 Installation du chantier

Elle concerne essentiellement la mise en place d'une base vie qui servira à la fois pour l'hébergement des ouvriers immigrés et le stockage des matériaux, matériels et équipements.

Les emplacements des sites d'installation du chantier ne sont pas encore déterminés. Néanmoins, ils seront installés loin des écoles et des bureaux des services publics etdans tous les cas, des exigences minimales et des bonnes pratiques devront être appliquées pour la base vie. Au moins donc, cette dernière sera dotée d'équipements sanitaires (latrine et douche), d'équipements de lutte en cas d'incendie (extincteurs), des systèmes adéquats de gestion des eaux usées et des déchets générés, d'une trousse médicale de premier secours et au cas où il y aura des cas de blessures graves, une voiture assurera le transport de la victime vers des établissements hospitaliers les plus proches, d'un stockage du groupe électrogène et de carburants adéquats et d'une aire de stationnement des véhicules. En outre, les chantiers seront aussi balisés avec signalisation pour en assurer la sécurité des travailleurs et des riverains. Les procédures de sécurité et de réponses en cas de situations d'urgence seront aussi affichées.

Les ouvriers doivent aussi avoir accès à l'eau potable et pour prévenir la propagation des maladies sexuellement transmissibles, des préservatifs devraient être à leur portée au niveau de la base vie.

Par ailleurs, des mesures doivent être appliquées, par "JIRAMA construction » et le prestataire EPC pour maitriser la pandémie de COVID-19. De ce fait, doivent être disponibles au niveau de la base vie, des savons, des gels désinfectants, des masques faciales (caches bouche), des thermomètres frontaux ainsi que les affichages des gestes barrières de protection à la COVID 19. La base vie doit aussi être bien aérée.

2.4.1.3 Transport des équipements et matériels

Tous les équipements et matériels ainsi que les poteaux en béton fabriqués seront transportés aux sites par des camions via les voies publiques et par les pistes d'accès.

Ces équipements et matériels seront entreposés dans des locaux de la JIRAMA et/ou des locaux/emplacements loués par le prestataire EPC éloignés des écoles et des bureaux des services publics.

2.4.2 PHASE DE CONSTRUCTION

2.4.2.1 Opérations prévues pour chaque activité

Pour des raisons de sécurité, tous les sites d'intervention seront dégagés et balisés pendant les travaux.

Pour les travaux sur les sites déjà en service, une coupure de l'électricité sera nécessaire dont la population en sera préalablement informée.

La dépose et la pose des transformateurs se feront par un camion à grue ou par treuil/palan.

Le chargement/déchargement des poteaux sera assuré par le fournisseur et la mise en place des poteaux en béton sera effectué à l'aide des équipements de levage.

2.4.2.1.1 Renforcement et extension de la ligne/ du câble BT

Cette activité consiste à renforcer le réseau basse tension. Ceci implique le remplacement des câbles de capacité insuffisante par des câbles de section plus grande avec l'extension d'une ligne BT raccordée à celle existante.

Les opérations suivantes seront réalisées lors du renforcement et de l'extension de la ligne BT :

- Piquetage des nouvelles lignes d'extension
- Fouilles pour implantation de nouveaux poteaux
- Levage nouveaux poteaux
- Pose / Remplacement des armements BT
- Tirage de la nouvelle ligne de section supérieure à l'existante
- Réglage ligne et mise sur pince
- Mise à la terre du neutre
- Raccordement de la ligne sur le transformateur
- Déclenchement disjoncteur abonné à transférer sur la nouvelle ligne
- Transfert de chaque branchement sur la ligne renforcée
- Vérification des tensions livrées pour chaque abonné
- Enclenchement disjoncteur côté abonné
- Dépose poteaux à remplacer
- Transport des poteaux déposés dans un endroit prévu par la JIRAMA.



Exemple poteau en bois à rermplacer par un poteau en béton et remplacement câble BT à Maroantsetra



Exemple site d'implantation de nouveaux poteaux en béton et création nouvelle ligne BT à Vavatenina



Exemple site d'implantation d'un nouveau poteau en béton et renforcement de la ligne BT à Toamasina II

PHOTO 1 : EXEMPLES DE SITES CONCERNES PAR LE RENFORCEMENT ET L'EXTENSION DE LA LIGNE BT

A l'exception des Centres Fénérive-Est, Marolambo et Soanierana Ivongo, cette activité concerne tous les 5 autres centres d'exécution de la JIRAMA prévus dans la Direction interrégionale de Toamasina.

Deux (2) transformateurs et environ 15km de lignes seront créés pour cette activité de renforcement et extension du réseau BT dans la DIR Toamasina.

2.4.2.1.2 Soulagement d'un poste

Cette activité consiste à soulager un poste existant saturé par l'installation d'un nouveau transformateur pour renforcer le réseau existant. Pour l'emplacement du nouveau transformateur, le poteau en bois existant sera remplacé par un poteau en béton.

Le nouveau transformateur sera transporté directement vers le site de destination ou sera déposé au magasin JIRAMA du Centre concerné, là où il sera stocké dans un local sécurisé (sol imperméabilisé, accès limité aux agents de service, montés sur palette) avant d'être installé.

Les opérations suivantes seront réalisées lors du soulagement d'un poste :

- Balisage du site d'intervention : aire suffisante pour le levage de poteau
- Réalisation des fouilles manuelles pour implantation de nouveaux poteaux

  Dans le cas de remplacement du poteau, la fouille se fera à côté du poteau à remplacer.
- Dépose poteaux BT en bois à remplacer
- Levage des poteaux et calage
- Pose des armements et ferrures / remplacement des armements BT
- Pose appareil de sectionnement sur poteau (IACM) si besoin en est
- Tirage nouvelle ligne MT
- Réglage ligne et mise sur pince
- Tirage nouvelle ligne BT
- Mise hors tension de l'installation
- Installation du transformateur avec les câbles, le disjoncteur et tous les accessoires du poste sur le nouveau poteau
- Mise à la terre des installations
- Mise sous tension de l'installation
- Relevé de mesures au poste
- Transport des poteaux déposés dans un endroit prévu par la JIRAMA.

Cette activité est prévue à être réalisée par la JIRAMA pour le soulagement du poste P12 à Sahavola, Fénérive-Est et du poste P2 à Ankazomianko, Vavatenina.

Il est important de rappeler que les transformateurs fabriqués jusqu'en 1987 et ceux dont la date est illisible ou inconnue sont présumés à PCB.

Le poste P2 à Ankazomianko, Vavatenina fabriquée en 2002 ne présente donc pas de PCB. Par contre, le poste P12 à Sahavola, Fénérive-Est, fabriqué en 1977, est présumé à PCB et ne pourra plus être réutilisé. Il sera déposé au magasin JIRAMA Fénérive-Est, là où il sera stocké dans un local sécurisé (sol imperméabilisé, accès limité aux agents de service, monté sur palette) avant d'être transféré dans le magasin JIRAMA à Analamahitsy.

Environ 2 455m de lignes seront créées pour cette activité de soulagement de postes dans la DIR Toamasina.



Exemple du site d'emplacement de nouveau poteau BT et création ligne BT



Exemple site d'emplacement de nouveau poteau MT/BT pour un nouveau poste

PHOTO 2 : EXEMPLES DE SITES CONCERNES PAR LE SOULAGEMENT D'UN POSTE

2.4.2.1.3 Déplacement de 05 postes

Cette activité consiste à déplacer un transformateur d'un point à un autre. D'une manière générale, une modification de la configuration d'un réseau entraîne la modification de la répercussion des charges électriques sur le transformateur considéré. Ce qui nécessite le déplacement dudit transformateur afin que le centre de gravité des charges électriques reste "équilibré".

Chaque transformateur à déplacer sera transporté directement vers le site de destination ou sera déposé au magasin JIRAMA du Centre concerné, là où il sera stocké dans un local sécurisé (sol imperméabilisé, accès limité aux agents de service, montés sur palette) avant d'être transféré dans un autre site.

Les opérations suivantes seront réalisées lors du déplacement d'un poste :

- Piquetage des installations
- Réalisation des fouilles manuelles pour implantation des nouveaux poteaux
- Levage des poteaux et calage
- Pose des armements et ferrures
- Pose appareil de sectionnement sur poteau (IACM) si besoin en est

- Tirage des câbles
- Réglage de la ligne et mise sur pince
- Lancement avis de coupure
- Mise hors tension de l'installation
- Dépose du transformateur, du disjoncteur et tous les accessoires du poste
- Modification du point de raccordement
- Installation du transformateur, du disjoncteur et tous les accessoires du poste sur le nouvel emplacement.
- Mise à la terre des installations (TM-TP)
- Mise sous tension de l'installation
- Relevé de mesures au poste
- Transfert de la ligne BT sur les nouveaux supports MT (si besoin)
- Dépose poteau BT en cas de remplacement
- Transport des poteaux déposés dans un endroit prévu par la JIRAMA.

Cette activité sera réalisée par la JIRAMA dans les Fokontany 11/43 Andranomadio, 23/44 Dépôt Analakininina et 11/51 Ankirihiry Nord I de la Commune Urbaine de Toamasina ainsi que dans le Fokontany Ambodisaina de la Commune suburbaine de Tamatave.



Poste n°11-82 à déplacer. Andranomadio



Poste n°11-88 à déplacer. Cité Valpinson

PHOTO 3 : EXEMPLES DE POSTES A DEPLACER

Cinq (5) transformateurs et environ 15km de lignes seront créés pour cette activité de Déplacement de postes dans la DIR Toamasina.

Les dates de fabrication de ces transformateurs à déplacer se trouvent dans le tableau ci-après :

TABLEAU 3 : DATES DE FABRICATION DES TRANSFORMATEURS A DEPLACER

Transformateur à déplacer	Fokontany	Année de fabrication
Poste N°11-82 Andranomadio	Andranomadio 1143	2012
Poste N°11-72 Analakininina	Analakininina 23/44	Inconnue
Poste cité Valpinson 11-88	Ankirihiry Nord 11/51	2013
Poste N°1121 ZES Betainomby	Ambodisaina	2017

La date de fabrication du Poste N°11-72 Analakininina est inconnue. Ledit poste est donc présumé à PCB. Il sera déposé au magasin JIRAMA Toamasina, là où il sera stocké dans un local sécurisé (sol imperméabilisé, accès limité aux agents de service, monté sur palette) avant d'être transféré dans le magasin JIRAMA à Analamahitsy.

2.4.2.1.4 Déplacement et renforcement d'un poste

Cette activité consiste à déplacer la localisation et le remplacement par un transformateur plus puissant avec création d'une nouvelle ligne de basse tension. Ainsi, le transformateur à déplacer sera remplacé par un autre plus puissant.

Le nouveau transformateur de puissance supérieure ainsi que le transformateur à déplacer et à remplacer seront transportés directement vers les sites de destination respectifs ou seront déposés au magasin JIRAMA du Centre concerné avant d'être installé ou déplacé, là où ils seront stockés dans un local sécurisé (sol imperméabilisé, accès limité aux agents de service, montés sur palette).

Les opérations liées au déplacement et au renforcement d'un poste sont les suivantes :

- Piquetage des installations
- Fouilles pour implantation poteaux
- Levage poteaux
- Pose des armements et ferrures
- Pose appareil de sectionnement sur poteau (IACM) si besoin en est
- Tirage des câbles
- Réglage ligne et mise sur pince
- Installation du transformateur, disjoncteur et tous les accessoires du poste dont puissances supérieures à celles de l'existant
- Installation des mises à la terre de l'installation (TM-TP-TN)
- Mise hors tension de l'installation
- Dépose du transformateur, disjoncteur et tous les accessoires de l'ancien poste
- Modification du point de raccordement
- Raccordement de la ligne avec la ligne existante
- Mise en service de l'installation
- Relevé de mesures au poste

- Transfert ligne BT et branchements
- Dépose poteaux BT à remplacer
- Transport des poteaux déposés dans un endroit prévu par la JIRAMA.

Cette activité sera réalisée par JIRAMA dans le Fokontany Varingohitra à Maroantsetra dont le poste à déplacer a été fabriqué en 1971. Il est donc présumé à PCB et ne pourra plus être réutilisé. Il sera déposé au magasin JIRAMA Maroantsetra, là où il sera stocké dans un local sécurisé (sol imperméabilisé, accès limité aux agents de service, monté sur palette) avant d'être transféré dans le magasin JIRAMA à Analamahitsy.

Un transformateur et environ 2274m de lignes seront créés pour cette activité de déplacement et renforcement poste dans la DIR Toamasina.



Poteau BT en bois à remplacer par un poteau béton MT/BT pour pose transformateur plus puisant.



Exemple site emplacement nouveaux poteaux BT

PHOTO 4 : DEPLACEMENT ET RENFORCEMENT POSTE N°4 VARINGOHITRA A MAROANTSETRA

2.4.2.1.5 Déplacement d'un poste et renforcement des câbles BT

Cette activité, prévue à être réalisée par JIRAMA à Soanierana Ivongo, consiste à déplacer un transformateur d'un point à un autre et à renforcer le réseau basse tension en remplaçant les câbles de capacité insuffisante par des câbles de section plus grande.

Le transformateur à déplacer sera transporté vers le site de destination ou sera déposé au magasin JIRAMA du Centre concerné avant d'être réinstallé, là où il sera stocké dans un local sécurisé (sol imperméabilisé, accès limité aux agents de service, montés sur palette).

Les opérations liées au déplacement d'un poste et au renforcement des câbles BT sont les suivantes :

- Piquetage des installations
- Réalisation des fouilles manuelles pour implantation des poteaux
- Levage des poteaux
- Remplacement des armements BT

- Pose appareil de sectionnement sur poteau (IACM) si besoin en est
- Tirage de la nouvelle ligne de section supérieure à l'existante
- Réglage de la ligne et mise sur pince
- Lancement avis de coupure
- Mise hors tension de l'installation
- Dépose du transformateur à déplacer avec le câble, le disjoncteur et tous les accessoires du poste.
- Modification du point de raccordement
- Installation du transformateur avec les câbles de section plus grande, le disjoncteur et tous les accessoires du poste sur le nouvel emplacement
- Mise à la terre des installations (TM-TP)
- Mise sous tension de l'installation
- Relevé de mesures au poste
- Transfert de chaque branchement sur la ligne renforcée
- Vérification des tensions livrées pour chaque abonné
- Enclenchement disjoncteur côté abonné
- Dépose poteau en cas de remplacement
- Transport des poteaux déposés dans un endroit prévu par la JIRAMA.



Poste n°2 à déplacer



Exemple site d'emplacement de nouveau poteau BT

PHOTO 5 : DEPLACEMENT D'UN POSTE ET RENFORCEMENT DES CABLES BT A SOANIERANA IVONGO

Le poste à déplacer a été fabriqué en 2017. De ce fait, il ne contient pas de PCB.

Un transformateur et environ 567m de lignes seront créés pour cette activité de déplacement poste et renforcement câble BT dans la DIR Toamasina.

2.4.2.1.6 Renforcement de la ligne BT du poste

Cette activité consiste à renforcer le réseau basse tension du poste en remplaçant les câbles de liaison entre les transformateurs et les disjoncteurs de capacité insuffisante par des câbles de section plus grande.

Les actions à entreprendre lors du renforcement de la ligne BT du poste sont les suivantes :

- Mise hors tension du lieu de travail
- Remplacement des câbles de liaison BT de puissance supérieure à celui existant
- Remise sous-tension
- Relevé de mesures en bout de ligne BT

Cette activité sera réalisée par JIRAMA sur le poste n°5 dans Fokontany Sahavola à Fénérive Est.

Environ 964m de lignes seront créées pour cette activité de renforcement ligne BT du poste dans la DIR Toamasina.

2.4.2.1.7 Passage en MT Départ

Cette activité consiste à créer de nouvelles lignes MT depuis la centrale de Marolambo et celle d'Antanambao Manampotsy. Elle est réalisée dans un site ou il y n'y a pas encore de réseaux MT à Antanambao Manampotsy et à Marolambo.

Le transformateur à installer sera transporté vers le site de destination ou sera déposé au magasin JIRAMA du Centre concerné, là où il sera stocké dans un local sécurisé (sol imperméabilisé, accès limité aux agents de service, montés sur palette) avant d'être installé.

Les opérations suivantes seront réalisées lors du passage MT départ :

- Piquetage des installations
- Elagage des branches d'arbre
- Fouilles pour implantation poteaux
- Levage poteaux
- Pose des armements et ferrures
- Pose appareil de sectionnement sur poteau (IACM)
- Tirage des câbles
- Réglage ligne et mise sur pince
- Installation des transformateurs, des disjoncteurs et parafoudres
- Mise à la terre des installations (TM-TP)
- Transfert de la ligne BT sur les nouveaux supports MT si besoin en est (pour les lignes mixtes)
- Raccordement de la ligne sur la cellule de départ Centrale
- Dépose des poteaux BT existants
- Transport des poteaux déposés dans un endroit prévu par la JIRAMA.

Cette activité sera réalisée par la JIRAMA à Antanambao Manampotsy et dans le Fokontany Vohitromby à Marolambo.

Trois (3) transformateus et environ 1979m de lignes seront créés pour cette activité de Passage en MT Départ dans la DIR Toamasina.

2.4.2.1.8 Création d'un nouveau départ MT/BT

Cette activité consiste à créer une nouvelle ligne MT-BT depuis la centrale vers un site ciblé afin de soulager les autres départs de la centrale saturés.

Le transformateur à installer sera transporté vers le site de destination ou sera déposé au magasin JIRAMA du Centre concerné, là où il sera stocké dans un local sécurisé (sol imperméabilisé, accès limité aux agents de service, montés sur palette) avant d'être installé.

Les opérations suivantes seront réalisées lors de la création d'un nouveau départ MT-BT :

- Piquetage des installations
- Elagage des branches d'arbre
- Fouilles pour implantation poteaux MT-BT
- Levage poteaux MT-BT
- Pose des armements et ferrures
- Pose appareil de sectionnement sur poteau (IACM)
- Tirage nouvelle ligne MT
- Réglage ligne et mise sur pince
- Tirage nouvelle ligne BT
- Installation des transformateurs, des disjoncteurs et parafoudres
- Mise à la terre des installations (TM-TP)
- Transfert de la ligne BT sur les nouveaux supports MT
- Raccordement de la ligne sur la cellule de départ Centrale
- Dépose des poteaux BT existants
- Transport des poteaux déposés dans un endroit prévu par la JIRAMA.

Cette activité est prévue à être réalisée par la JIRAMA à Marolambo.

Deux transformateurs et environ 1348m de lignes seront créés pour cette activité de création nouveau départ MT/BT dans la DIR Toamasina.

2.4.2.1.9 Modification de la ligne MT

Cette activité consiste à abandonner une ligne MT pour des raisons techniques et de créer une nouvelle ligne entre deux postes.

Les opérations suivantes seront réalisées lors de la modification de la ligne MT :

- Piquetage des installations
- Fouilles pour implantation poteaux

- Levage poteaux
- Pose des armements et ferrures
- Pose appareil de sectionnement sur poteau (IACM)
- Tirage des câbles
- Réglage ligne et mise sur pince
- Mise hors tension de l'installation
- Raccordement de la ligne
- Remise sous tension
- Dépose des poteaux de l'ancienne ligne
- Transport des poteaux déposés dans un endroit prévu par la JIRAMA.

Cette activité sera réalisée par la JIRAMA dans le Fokontany Ambodiatafana, Commune Antetezambaro.

Un transformateur et environ 320 de lignes seront créés pour cette activité de modification ligne MT dans la DIR Toamasina.



Exemples sites d'implantation de poteaux

PHOTO 6 : MODIFICATION DE LA LIGNE MT A AMBODIATAFANA, ANTETEZAMBARO

2.4.2.1.10 Création de la ligne MT

Cette activité, prévue à être réalisée par JIRAMA à Antetezambaro, consiste à créer une nouvelle ligne MT.

Les opérations suivantes seront réalisées lors de la création de la ligne MT :

- Piquetage des nouvelles installations
- Elagage des branches d'arbre
- Fouilles pour implantation de nouveaux poteaux MT

- Levage nouveaux poteaux MT
- Pose des armements et ferrures MT
- Pose appareil de sectionnement sur poteau (IACM)
- Tirage de la nouvelle ligne MT
- Réglage ligne et mise sur pince
- Mise à la terre du neutre
- Lancement avis de coupure
- Raccordement de la ligne sur le transformateur
- Remise sous tension.

Un transformateur et environ 16km de lignes seront créés pour cette activité de création ligne MT dans la DIR Toamasina.



Exemples sites d'implantation de poteaux

PHOTO 7 : CREATION DE LA LIGNE MT A ANTETEZAMBARO

2.4.2.1.11 Création d'un nouveau poste de transformation électrique (CNP)

Cette activité, prévue à être réalisée dans tous les centres d'exécution de le prestataire EPC, consiste à implanter de nouveaux poteaux en béton et/ou remplacement des poteaux en bois des lignes existantes par des poteaux en béton, de créer un poste de transformation MT/BT et des lignes MT et BT.

Chaque transformateur à installer sera transporté directement vers le site de destination ou sera déposé au magasin JIRAMA du centre concerné, là où il sera stocké dans un local sécurisé (sol imperméabilisé, accès limité aux agents de service, montés sur palette) avant d'être installé.

Les opérations liées à la création d'un nouveau poste comprennent :

- Piquetage des installations

- Elagage des branches d'arbre
- Fouilles pour implantation poteaux MT & BT
- Levage poteaux MT & BT
- Pose des armements et ferrures MT & BT
- Pose appareil de sectionnement sur poteau (IACM)
- Tirage nouvelle ligne MT
- Réglage ligne et mise sur pince
- Tirage nouvelle ligne BT
- Installation des transformateurs, disjoncteurs et tous les accessoires du poste
- Installation des mises à la terre de l'installation (TM-TP-TN)
- Mise en service de l'installation
- Relevé de mesures au poste
- Transfert de charges BT sur la nouvelle installation
- Dépose poteaux BT à remplacer
- Transport des poteaux déposés dans un endroit prévu par la JIRAMA.

Soixante huite (68) transformateurs et environ 124,5km de lignes seront créés pour cette activité de CNP (de transformation électrique) dans la DIR Toamasina.

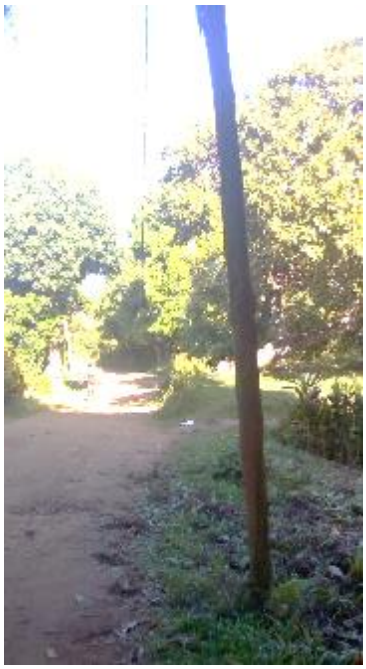

Exemple poteau BT en bois à remplacer par un poteau en béton à Ambatakaratra – Sainte Marie



Exemple site d'implantation de nouveau poteau MT-BT en béton à Antetezambaro – Toamasina II



Exemple site d'emplacement de nouveau poteau MT/BT pour un nouveau poste à Soanierana Ivon-go.

PHOTO 8 : EXEMPLES DE SITES CONCERNES PAR LA CREATION D'UN NOUVEAU POSTE

2.4.2.1.12 Alimentation en énergie électrique (AEE)

Cette activité consiste à étendre la couverture des réseaux électriques dans des nouveaux villages.

Chaque transformateur à installer sera transporté directement vers le site de destination ou sera déposé au magasin JIRAMA du Centre concerné, là où il sera stocké dans un local sécurisé (sol imperméabilisé, accès limité aux agents de service, montés sur palette) avant d'être installé.

Les opérations y afférentes sont les suivantes :

- Piquetage des installations
- Elagage des branches d'arbre
- Fouilles pour implantation poteaux MT & BT
- Levage poteaux MT & BT
- Pose des armements et ferrures MT & BT
- Pose appareil de sectionnement sur poteau (IACM)
- Tirage nouvelle ligne MT
- Réglage ligne et mise sur pince
- Tirage nouvelle ligne BT
- Installation du transformateur, disjoncteur et tous les accessoires du poste
- Installation des mises à la terre de l'installation (TM-TP-TN)
- Mise en service de l'installation
- Relevé de mesures au poste
- Dépose poteaux en cas de remplacement
- Transport des poteaux déposés dans un endroit prévu par la JIRAMA.



Exemple site d'implantation poteau MT-BT à Ambodisaina - Tamatave Suburbaine



Exemple sites d'implantation poteaux MT à Navana - Maroantsetra



Exemple site d'implantation poteau BT à Ampasimazava - Fénérive Est

PHOTO 9 : EXEMPLES DE SITES CONCERNES PAR L'ALIMENTATION EN ENERGIE ELECTRIQUE

Cette activité sera réalisée par la JIRAMA dans le Fokontany Ambodisaina (Commune Tamatave Suburbaine) et par le prestataire l'EPC dans quelques communes des centres de Fénérive Est, Mananara Nord, Maroantsetra et Toamasina.

Au total 43 transformateurs et 197,5km de lignes seront créés pour cette activité d'AEE dans la DIR Toamasina.

2.4.2.2 Ressources humaines

La réalisation des opérations de chaque activité nécessite la mobilisation d'au moins une quinzaine d'employés (personnes qualifiées et ouvriers).

Ainsi, pour assurer l'effectivité de l'intégration du projet dans l'environnement socio-économique de chaque zone, outre les personnes d'encadrement techniques et les techniciens spécialisés de la JIRAMA et du prestataire EPC, des ouvriers locaux, ayant les qualifications et profils requis, seront recrutés localement.

2.4.2.3 Equipements et matériels prévus

Pour la mise en œuvre des activités prévues, les matériels et équipements essentiels utilisés seront composés de :

- *Poteaux en béton armé* : Dans le cadre du Projet LEAD, la mise en œuvre de la sous-composante 1b dans les sites d'intervention couverts par la Direction Interrégionale de la JIRAMA Toamasina nécessitera la fabrication des poteaux dont le besoin en poteaux béton armé prévu est estimé de 5 072 unités. Ces poteaux seront fabriqués par un fournisseur suivant les standards du secteur et ceux exigés par la JIRAMA dans les DAO *(voir annexe 17).*
- *Matériels électriques* : câbles, transformateurs, disjoncteurs, IACM, mises à la terre et autres accessoires *(voir annexe 19)*
- *Matériels roulants* : camion à grue, camion plateau, camionnette, remorque ou trinqueballe, véhicule de transport.
- *Matériels et outillages* : appareils de mesure de terre, théodolite, outillages électricité / mécanique, crayon, bêches à manche, pelles avec manche, pioches, brouettes, barres à mine, bétonnière, câblette, cordes de manutention, cordes de service, mât de levage, treuil/palan, échelle.
- *Equipements de protection collective :* balises (cône, divers panneaux de signalisation, etc)
- *Equipements de protection individuelle* : combinaison, gilet fluorescent, casques de protection, masques anti-poussières, chaussures de sécurité, gants isolants, gants de travail, ceinture de sécurité pour les travaux en hauteur, bracelet électrostatique, grimpette, lunettes antiparticules, etc (selon le poste de travail concerné).

2.4.2.4 Matériaux

Les matériaux nécessaires sont, essentiellement, constitués de barres de fer pour armatures, de ciment, de sables et de gravillons.

Note : Pour la fabrication d'un poteau en béton armé, la quantité nécessaire pour chaque matériau est :

- Fer rond torsadé avec nervure barre de 12m ⌀6mm : 2,5 unités
- Fer rond torsadé avec nervure barre de 12m ⌀16mm : 7 unités
- Ciment CPA 42.5 : 250 kg
- Sables de rivière gros grain : 0,25m3
- Gravillons 15/25 : 0,25m3
- Gravillons 5/15 : 0,25m3

Pour 5 072 poteaux, les quantités des gravillons et de sables de rivières sont respectivement 2 536m3 et 1 268m3.

Vue la faible quantité nécessaire, les matériaux sont achetés auprès des vendeurs locaux. Il n'y aura pas exploitation de carrières ni gîtes de sables.

Quant au besoin en eau, le fournisseur utilise l'eau de la JIRAMA ou l'eau de rivière selon le cas, dont la consommation est en moyenne de 96 litres par poteau. Toutefois, la consommation journalière en eau dépend du nombre de poteaux à fabriquer par site.

La quantité totale d'eau nécessaire pour la fabrication des poteaux nécessaires dans la DIR Toamasina est de 486,912m3.

2.4.2.5 Extrants des activités

Les types d'extrants peuvent être groupés comme suit

TABLEAU 4 : GESTION DES EXTRANTS

Types d'extrants	Niveau de danger	Mesures de gestion
Transformateurs « avec » et « sans » PCB	• Avec PCB : Elevé (à cause de la toxicité de l'huile isolante) • Sans PCB : Moyenne	• Voir section 7.5
Déchets mixtes : déchets de petite quincaillerie (accessoires de fixation pouvant inclure des pointes, accessoires de connexion, autres), emballage, chutes de gaine de protection, autres	• Faible *(ce sont des déchets chimiquement inertes)*	• Comme il peuvent comprendre des pointes, il est recommandé de les enfouir sans précautions particulières au lieu de les envoyer dans le circuit municipal de gestion des déchets
Câbles électriques	Faible *(volume chute faible)*	• Les stocker dans le magasin local de la JIRAMA en tant que - DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques),

Types d'extrants	Niveau de danger	Mesures de gestion
		• Stockage en caisse-palettes pour réutilisation sinon évacuation par un prestataire spécialisé dans la collecte des DEEE
Poteaux en bois non pourris	• Moyenne *(présence de traces de produit de protection du bois)*	• Les stocker dans le magasin local de la JIRAMA à des fins de réutilisation
Poteaux en bois pourris	• Moyenne (*présence de traces de produit de protection du bois)*	• Les découper en tranches de 1,0 à 1,5 mètres • Les utiliser comme clôture de jardins ou autres • Ne jamais les utiliser comme bois de chauffe pour la préparation de repas
Huiles de vidange	Moyenne	• Les stocker temporairement dans des fûts et sur des surfaces imperméabilisées • Les retourner au fournisseur *(c'est une pratique courante)*

2.4.3 PHASE DE MISE EN SERVICE

Cette phase concerne l'exploitation des infrastructures de distribution. Il n'y aura pas de travaux proprement dits à faire sauf l'entretien régulier et périodique tel que l'élagage, ainsi que les réparations en cas de coupure ou de détérioration d'équipements / matériels.

3. CADRE JURIDIQUE NATIONAL ET POLITIQUES DE SAUVEVARDE DE LA BANQUE MONDIALE DECLENCHES

3.1 CADRE JURIDIQUE NATIONAL APPLICABLE AU SOUS-PROJET

3.1.1 LEGISLATIONS ENVIRONNEMENTALES DE BASE

3.1.1.1 Charte de l'Environnement Malagasy

La Loi n°2015-003 du 20 janvier 2015 portant Charte de l'Environnement Malagasy actualisée énonce les règles et principes fondamentaux pour la gestion de l'Environnement. En son article 4, elle définit l'Environnement comme étant *« l'ensemble des milieux naturels et artificiels, y compris les facteurs humains, socioculturels et climatiques qui intéressent le développement national ».*

En vertu de l'Article 13 de cette loi, *« les projets d'investissements publics ou privés, qu'ils soient soumis ou non à autorisation ou à approbation d'une autorité administrative, ou qu'ils soient susceptibles de porter atteinte à l'Environnement doivent faire l'objet d'une étude d'impact ».*

3.1.1.2 Décret MECIE

En accord avec les dispositions de l'Article 13 de la Charte, le décret n°99.954 du 15 décembre 1999 modifié par le décret n°2004/167 du 03 février 2004 portant Mise en Compatibilité des Investissements avec l'Environnement (MECIE) fixe, entre autres, les règles et procédures applicables en la matière et précise la nature, les attributions respectives et le degré d'autorité des institutions ou organismes habilités à cet effet.

D'une façon générale, selon ce décret, après un tri préliminaire, les études environnementales requises peuvent être classées, sur la base du descriptif succinct du projet et de son milieu d'implantation, comme suit :

- Etude d'impact environnemental complète (EIE) pour les projets d'investissement figurant dans l'annexe I du décret
- Programme d'engagement environnemental (PREE) pour les projets d'investissement figurant dans l'annexe II du décret
- Aucune étude requise.

Ainsi, du fait de leur nature technique, leur ampleur et la sensibilité du milieu d'implantation et en vertu de leurs impacts possibles sur l'environnement et les milieux humains, le sous-projet relatif à l'augmentation du taux d'accès par extension et renforcement de réseau électrique (périurbain et rural) dans la Direction Interrégionale de Toamasina, est soumis à préparer un Plan de gestion environnementale et Sociale (PGES) ou un Programme d'engagement environnemental (tension < 138kV).

.

3.1.1.3 Arrêté sur les zones sensibles

L'Arrêté 4355 / 97 du 13 mai 1997 portant définition et délimitation des zones sensibles s'inscrit dans le cadre de l'application du décret MECIE relatif à la Mise en Compatibilité des Investissements avec l'Environnement.

En son article 2, elle définit les zones sensibles comme étant *les zones constituées par un ou plusieurs éléments de nature biologique, écologique, climatique, physico-chimique, culturelle, socio-économique caractérisées par une valeur spécifique et une certaine fragilité vis-à-vis des activités humaines et des phénomènes naturels susceptibles de modifier lesdits éléments et /ou de dégrader voire de détruire ladite zone*.

Aucune zone sensible ne sera touchée durant la mise en œuvre du sous-projet.

3.1.1.4 Participation publique à l'évaluation environnementale

En application de l'Article 14 de la Charte et des dispositions du décret MECIE, l'Arrêté interministériel n°6830/2001 du 28 juin 2001 fixe les modalités et les procédures de participation du public à l'évaluation environnementale.

Cet arrêté préconise l'information du public concerné par le projet sur l'existence du projet et recueillir ses avis à ce propos soit par consultation sur place des documents, soit par enquête publique, soit par audience publique et comporte une phase d'information sur le projet et une phase de consultation durant laquelle il est procédé au recueil des avis du public concerné par le projet.

Des consultations publiques ont été menées ainsi dans les communes ou Fokontany concernés directement par le sous-projet et qui ont pour buts, entre autres, de leur informer du sous-projet et des activités envisagées ; de collecter leurs préoccupations et leurs attentes et de recueillir leurs suggestions sur le sous-projet.

3.1.2 TEXTE RELATIF AU SECTEUR ELECTRICITE

3.1.2.1 Code de l'électricité

La loi n°026/2017 du 27 septembre 2017 portant Code de l'Electricité à Madagascar régit toutes les dimensions du secteur Electricité à Madagascar (attributions institutionnelles, régimes des contrats, passation des marchés, tarification et planification, sources d'énergie, électrification rurale, efficacité énergétique, etc.) et les activités de production, de transport, de distribution et de fourniture d'énergie électrique sur le territoire national.

Elle fixe notamment les régimes de la Concession, de l'Autorisation et de la Déclaration. Elle comporte des dispositions environnementales qui prévoient, entre autres, dans son article 63 que *« l'établissement et l'exploitation d'Installations d'Electricité doivent respecter les dispositions législatives et réglementaires relatives à la protection de l'environnement, et en particulier celles de la loi n°2015/003 du 20 janvier 2015 portant Charte de l'environnement et des textes réglementaires pris pour son application ».*

3.1.2.2 Réglementation générale en matière d'opération d'énergie électrique à usage public

Le Décret n°64-013 du 07 janvier 1964 portant la réglementation générale en matière d'opération d'énergie électrique à usage public dispose dans son article 18 que *« tout exploitant est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires afin que l'exécution de ses travaux et l'exploitation de ses installations n'apportent aucune gêne ni trouble aux services publics ».*

3.1.2.3 Conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique

Le Décret n°60-294 du 27 août 1960, portant détermination des conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique, précise, entre autres, que les dispositions techniques adoptées pour les ouvrages de distribution ainsi que les conditions de leur exécution et de leur entretien, doivent être conformes aux règles de l'art.

Les standards techniques et normes de variation admis aux distributions MT et BT sont les suivants :

- Fréquence nominale : 50 Hz
- Basse Tension : 380/220 V
- Moyenne Tension : 35 kV, 20 kV, 15 kV, 5.5 kV.

3.1.3 AUTRES TEXTES SECTORIELS APPLICABLES

3.1.3.1 Code du travail

La Loi n°2003-044 du 28 juillet 2004 portant Code du Travail mentionne dans son article 75 que *« la durée légale du travail des employés ou ouvriers de l'un ou l'autre sexe, de tout âge, travaillant à temps, à la tâche ou aux pièces ne peut excéder cent soixante-treize virgule trente-trois (173,33) heures par mois ». « Les heures effectuées au-delà de la durée légale du travail constituent des heures supplémentaires qui donnent lieu à une majoration ».*

Cette loi comporte aussi des dispositions sur les conditions d'hygiène, de sécurité et d'environnement de travail. Entre autres :

- Dans son article 110, elle précise qu'*« il est prescrit à tout employeur de fournir les équipements et les habillements adéquats pour protéger collectivement et individuellement la vie et la santé des travailleurs contre tous les risques inhérents au poste de travail et en particulier, contre le VIH/SIDA dans les lieux de travail ».*

- Elle précise aussi dans son article 111 que *« les travailleurs doivent se soumettre à l'ensemble de mesures d'hygiène et de sécurité exigées »*

- Son article 115 requiert, entre autres, que *« les travailleurs doivent avoir à leur disposition de l'eau potable, des installations sanitaires et vestiaires appropriés, ».*

- Concernant la protection contre certains risques liés au travail, la même Loi énonce dans son article 120 que *« pour prévenir les risques d'accident, les installations, les*

matériels et matériaux de travail sont soumis à des normes de sécurité obligatoires. Ils doivent faire l'objet de surveillance, d'entretien et de vérifications systématiques ». Son article 123 précise que *« l'employeur est tenu d'informer et de former les travailleurs sur les mesures de sécurité et de santé liée au poste de travail ».*

- A propos de la médecine du travail, son article 130 mentionne que *« toute personne physique ou morale exerçant une activité de quelque nature que ce soit et employant un ou plusieurs travailleurs est tenu de leur assurer les prestations médico-sanitaires… ».*

3.1.3.2 Textes sur la propriété foncière

La Lettre de politique foncière 2015-2030 adoptée précise les nouvelles orientations du Gouvernement en matière domaniale et foncière. Les principaux textes de base pour sa mise en œuvre et que le présent sous-projet devra prendre en compte sont :

- Ordonnance 62-023 du 19 septembre 1962 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique, à l'acquisition amiable de propriétés immobilières par l'Etat et les collectivités décentralisées.
- Loi n°2017-046 du 14 décembre 2017 fixant le régime juridique de l'immatriculation et de la propriété foncière titrée.
- Loi 2021-016 portant refonte de la Loi n°2006-031 du 24 novembre.2006 fixant le régime juridique de la propriété foncière privée non titrée.
- Loi n°2008.014 du 23 juillet 2008 sur le domaine privé de l'Etat, des Collectivités décentralisées et des personnes morales de Droit public.
- Loi n°2008.013 du 23 juillet 2008 sur le domaine public.
- Loi-cadre foncier n°2005.019 du 17 octobre 2005 portant statuts des terres.

3.1.3.3 Code de l'eau

Concernant la conservation des ressources en eaux et de la protection de l'environnement, l'Article 24 de la Loi n°98-029 du 20 janvier 1999 portant code de l'eau, dispose, entre autres, que pour la protection des rivières, lacs, étangs, tout plan et cours d'eau, eaux souterraines, il est interdit de jeter ou disposer dans les bassins versants des matières insalubres ou objets quelconques qui seraient susceptibles d'entraîner une dégradation quantitative et qualitative des caractéristiques de la ressource en eau.

3.1.3.4 Texte sur la pollution

La Loi n°99-021 du 19 Août 1999 définit le cadre général d'une politique de gestion et de contrôle des pollutions industrielles. Elle définit, entre autres, qu'il y a pollution industrielle lorsque l'environnement est altéré dans sa composition par la présence d'une substance polluante qui lui fait subir des modifications quantitatives et qualitatives. Elle mentionne aussi que les pollutions industrielles résultent des déchets, des rejets, des " émanations et des nuisances de toutes sortes générées directement ou indirectement par des activités indus-

trielles ” et qui peuvent déséquilibrer le milieu récepteur (air, sol, eaux...) et créer des dangers ou des inconvénients et des troubles de toute nature.

Ainsi, en son article 7, ladite loi précise que les effets nocifs des pollutions produites ainsi que les dangers, risques et inconvénients qu'elles présentent font l'objet de mesures appropriées et action de prévention et d'altération, de maîtrise procédant d'une gestion globale de l'environnement industriel et d'un contrôle rationnellement conçu tenant compte de l'altération subie par l’environnement, de l'importance des dommages causés et du degré de gravité des risques et dangers encourus ou prévisibles.

3.1.3.5 Texte relatif à la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG)

La Loi n°2019-008 du 13.12.19 relative à la lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG) renforce les dispositions répressives existantes et introduit des innovations en matière de prévention et de prise en charge des victimes. Elle instaure un mécanisme national de lutte contre les VBG. Elle réprime en outre de nouvelles catégories d’infractions telles que le viol conjugal, les pratiques traditionnelles préjudiciables, l’outrage sexiste et la violence économique, et met en place un système de protection des victimes sans préjudice des dispositions du Code Pénal et du Code de Procédure Pénale.

Selon l’article 2 de la présente loi, sont considérés comme des violences basées sur le genre « tout acte de violence dirigé contre une personne en raison de son sexe, et causant ou pouvant causer un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée ».

Des textes règlementaires seront pris en tant que de besoin pour l’application de certaines dispositions de la présente loi.

3.1.3.6 Texte relatif à la Protection, sauvegarde et conservation du patrimoine national

L’Ordonnance n° 82-029 du 6 novembre 1982 relative à la protection, la sauvegarde et la conservation du patrimoine national définit l’orientation à suivre pour donner au patrimoine national la place qui lui revient dans la vie collective et pour que cette protection et cette mise en valeur soient intégrées dans la politique générales et les plans du développement nationaux.

Le patrimoine national auquel peut s’appliquer les mesures prises dans cette ordonnance comprend le patrimoine naturel et le patrimoine culturel.

Toutefois, lors des travaux, il serait possible de découvrir des éléments culturels jusque-là inconnus du patrimoine. Ainsi, en cas de découverte fortuite durant les travaux, (i) il reviendra à l’entrepreneur d’arrêter immédiatement les travaux, (ii) de mettre en place des mesures de protection temporaire telles que panneaux de mise en garde ou ruban de signalisation pour établir une zone interdite autour de la découverte fortuite, (iii) d’informer l’Ingénieur superviseur et (iv) d’avertir les services du Ministère chargé du patrimoine culturel et les travaux seront repris et orientés conformément à leurs directives.

3.1.3.7 Texte relatif à la Lutte contre le VIH/SIDA en milieu de travail

En application de l'article 110 du Code de travail, le Décret n°2011-626 du 11 octobre 2011 relatif à la lutte contre le VIH/SIDA en milieu de travail dispose dans son article premier que « tout employeur est tenu : d'intégrer dans le programme d'activité sociale de son entreprise le volet VIH/SIDA/IST ; de prendre des mesures nécessaires pour éviter toute contamination du VIH/SIDA sur les lieux de travail et atténuer ses effets en orientant le malade vers un centre médical spécialisé et de proscrire toute discrimination fondée sur le statut sérologique d'un travailleur ».

Ainsi, dans son article 2, il précise que « Tout employé a droit d'être informé et sensibilisé sur le VIH/SIDA/IST dans son lieu de travail ».

3.2 POLITIQUES DE SAUVEGARDE DE LA BANQUE MONDIALE DECLENCHEES

La Banque Mondiale s'est dotée d'un ensemble de politiques opérationnelles dont celles déclenchées dans le cadre de mise en œuvre de la sous-composante 1b du projet LEAD dans la Direction Interrégionale de Toamasina sont les suivantes :

3.2.1 PO 4.01 – ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

La Banque exige que les projets qui lui sont présentés pour financement soient rationnels et viables sur les plans environnemental et social.

Pour chaque projet envisagé, la Banque procède à un examen environnemental préalable afin de déterminer la portée que doit avoir l'évaluation environnementale et le type d'instrument à employer. Elle classe le projet dans l'une des quatre catégories existantes en fonction des diverses particularités de ce projet : type, emplacement, degré de sensibilité, échelle, nature et ampleur de ses incidences environnementales potentielles.

Ainsi, après cet examen environnemental préliminaire *(voir annexe 1)* , selon la catégorisation de la Banque, ce sous- projet est classé en catégorie B et doit faire l'objet d'un Plan de gestion environnementale. Ce dernier consiste à examiner les effets négatifs et positifs que pourrait avoir le projet sur l'environnement, et à recommander toutes mesures éventuellement nécessaires pour prévenir, minimiser, atténuer ou compenser les effets négatifs et améliorer la performance environnementale.

3.2.2 PO 4.11 – PATRIMOINE CULTUREL

Les principes directeurs énoncés dans la PO 4.11 ont pour objectif global d'aider à la sauvegarde du patrimoine culturel et de chercher à éviter sa disparition. Ainsi, la PO 4.11 vise à s'assurer que les Ressources qui constituent un Patrimoine Culturel sont identifiées et protégées dans les projets financés par la Banque Mondiale.

Parmi le patrimoine culturel, la Banque recommande une attention particulière, entre autres, aux sites dont les risques d'affectation sont très élevés tels que les sites archéologiques et les sites sacrés (tombeaux, arbres sacrés …).

En référence au CGES du Projet LEAD, cette politique ne devrait pas être déclenchée par aucune des activités du Projet car les travaux de fouille se limiteront à l'érection de poteaux

électriques. Toutefois, lors des travaux, il est possible que des vestiges archéologiques soient découverts. Dans ce cas, cette politique est déclenchée et une procédure est à appliquer en cas de découvertes de vestiges *(voir sous-chapitre 3.1.3.6).*

3.2.3 PO 4.12 – REINSTALLATION INVOLONTAIRE DE PERSONNES

Cette Politique vise à s'assurer d'éviter ou de minimiser les déplacements ou délocalisation de personnes. Or, si ceux-ci sont rendus nécessaires, elle vise à fournir une assistance aux personnes déplacées pour leur permettre d'améliorer leurs revenus et leurs niveaux de vie, ou, au minimum, ou si possible, de les reconstituer.

Les activités de la sous-composante 1b du Projet LEAD prévues dans la Direction interrégionale de Toamasina vont affecter temporairement des sources de revenus de quelques ménages déclenchant ainsi l'élaboration du Plan d'action de réinstallation (PAR), en complément du présent PGES .

3.2.4 POLITIQUE D'ACCES A L'INFORMATION DE LA BANQUE MONDIALE (JUILLET 2010)

La diffusion de l'information appuie les prises de décision par l'emprunteur et la Banque en favorisant l'accès du public aux informations sur les aspects environnementaux et sociaux du projet considéré.

En vertu de cette politique, tout rapport d'évaluation environnementale d'un projet de catégories B financé par la Banque Mondiale doit être déposé dans un lieu public accessible aux groupes affectés. La Banque doit aussi le mettre à la disposition du public par l'intermédiaire de son site Web externe.

3.3 DIRECTIVES ENVIRONNEMENTALES SANITAIRES ET SECURITAIRES DU GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

3.3.1 DIRECTIVES ENVIRONNEMENTALES, SANITAIRES ET SECURITAIRES GENERALES

Ces directives générales sont des documents de références techniques qui présentent des exemples de bonnes pratiques internationales. Elles contiennent les niveaux de performance permettant de protéger la santé de la population humaine et l'environnement et les mesures qui sont généralement considérés comme réalisables avec des technologies existantes et à des coûts raisonnables. L'applicabilité des directives EHS devrait être adaptée pour les dangers et les risques liés à chaque sous-projet, fondée sur les résultats d'une évaluation environnementale.

Ces directives EHS générales couvrent l'environnement, l'hygiène et sécurité au travail, la santé et sécurité des communautés et la construction et déclassement.

Particulièrement, les directives de la gestion des matières dangereuses (section 1.5) s'appliquent à des projets dans le cadre desquels sont utilisées, stockées ou manipulées, en quelque quantité que ce soit, des matières dangereuses définies comme telles parce qu'elles présentent un risque pour la santé de l'être humain, des actifs ou de l'environnement du fait de leurs caractéristiques physiques ou chimiques. L'objectif général est d'éviter ou, lorsque cela n'est pas faisable, de réduire le plus possible les déversements incontrôlés de matières dangereuses ou les accidents (y compris explosions et incendies) durant leur production,

leur manutention, leur stockage et leur utilisation. Cette section inclut donc les PCBs qui sont classés comme matières toxiques.

Cette section se compose des deux principales sous-sections suivantes :

- *Aspects généraux de la gestion des matières dangereuses* : directives applicables à tous les projets ou installations assurant la manutention ou le stockage de matières dangereuses, en quelque quantité que ce soit.
- *Gestion des risques importants* : directives additionnelles visant les projets ou installations assurant le stockage ou le traitement de matières dangereuses en quantités égales ou supérieures à des seuils déterminés39, et qui doivent donc prendre des mesures particulières pour prévenir les accidents – incendies, explosions, fuites ou déversements – et se préparer et intervenir en cas d'urgence.

Selon la section 1.6, la gestion des déchets doit être réalisée par le biais d'un système de gestion des déchets traitant de questions relatives à la minimisation, la production, le transport, l'élimination et le contrôle des déchets.

Lorsque la réglementation du pays diffère des niveaux présentés dans les lignes directrices EHS, le projet se référera aux normes les plus sévères entre les deux.

Dans le cadre de ce sous-projet, ces Directives EHS générales sont à utiliser avec les Directives EHS pour le transport et la distribution de l'électricité.

3.3.2 DIRECTIVES ENVIRONNEMENTALES, SANITAIRES ET SECURITAIRES POUR LE TRANSPORT ET LA DISTRIBUTION DE L'ELECTRICITE

Les Directives EHS pour le transport et la distribution d'électricité contiennent des renseignements concernant le transport de l'énergie entre une centrale de production et une sous-station qui fait partie du réseau de transport, ainsi que la distribution de l'électricité, à partir d'une sous-station, aux consommateurs des zones résidentielles, commerciales et industrielles.

Ce document se compose de trois sections concernant la description et gestion des impacts propres aux activités considérées, les indicateurs de performance et suivi des résultats ainsi que la section bibliographique.

Il traite, entre autres, la protection des habitats sensibles, les mesures de prévention et de contrôle pour limiter le plus possible le nombre des collisions et des électrocutions d'oiseaux et de chauves-souris, les recommandations concernant la gestion des expositions aux champs électromagnétiques, les mesures de protection à prendre par les employés au cours des différents travaux de préparation, de construction et d'entretien des lignes électriques notamment les risques corporels liés à l'utilisation du matériel lourd et des grues, les risques de chutes, l'exposition à la poussière et au bruit, la chute d'objets, le travail dans des espaces confinés, l'exposition à des matières dangereuses, et les risques électriques inhérents à l'utilisation des outils et des machines.

Les sources de ces risques sont principalement : les lignes électriques sous tension, le travail en hauteur, les champs électromagnétiques et l'exposition aux produits chimiques.

3.4 CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PROJET (CGES)

Pour tous les sous projets LEAD, un Document Cadre de gestion environnementale et sociale a été élaboré, validé et publié en 2019.

Selon ledit CGES, les sous-projets liés à la distribution de l'énergie électrique sont classés en catégorie B de la Banque dont la sous-composante 1b relative à l'augmentation du taux d'accès par extension et renforcement du réseau électrique (périurbain et rural) doit faire l'objet d'un PGES et d'un PARa par direction interrégionale de la JIRAMA.

Pour la Direction interrégionale de Toamasina, cette catégorisation a été confirmée par le résultat du screening réalisé *(voir annexe 1).*

4. DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT

4.1 ZONE D'ETUDE

La zone d'influence du sous-projet peut être appréhendée principalement à deux niveaux géographiques :

- le premier niveau correspond à la zone d'influence directe du sous-projet : elle correspond aux sites d'intervention dans lesquels seront concentrées les activités prévues ainsi que leurs environs immédiats.
- le deuxième niveau est constitué par les zones où le sous-projet n'intervient pas physiquement mais ses activités peuvent avoir des impacts indirects (communautés locales, Communes périphériques).

La zone d'étude inclut donc à la fois les emprises[11] des lignes et des poteaux ; les sites de la base vie ; l'itinéraire de transport des matériels et équipements ainsi que tous les fokontany et communes d'insertion du sous-projet dans les Centres Antanambao Manampotsy, Fénérive Est, Brickaville, Sainte Marie, Foulpointe, Maroantsetra, Marolambo, Mahanoro, Mananara Nord, Soanierana Ivongo, Toamasina, Vatomandry et Vavatenina.

.

[11] *Les emprises sont déterminées par des critères techniques. Il n'y a pas de règlementation qui définit les emprises des lignes de distribution à Madagascar.*

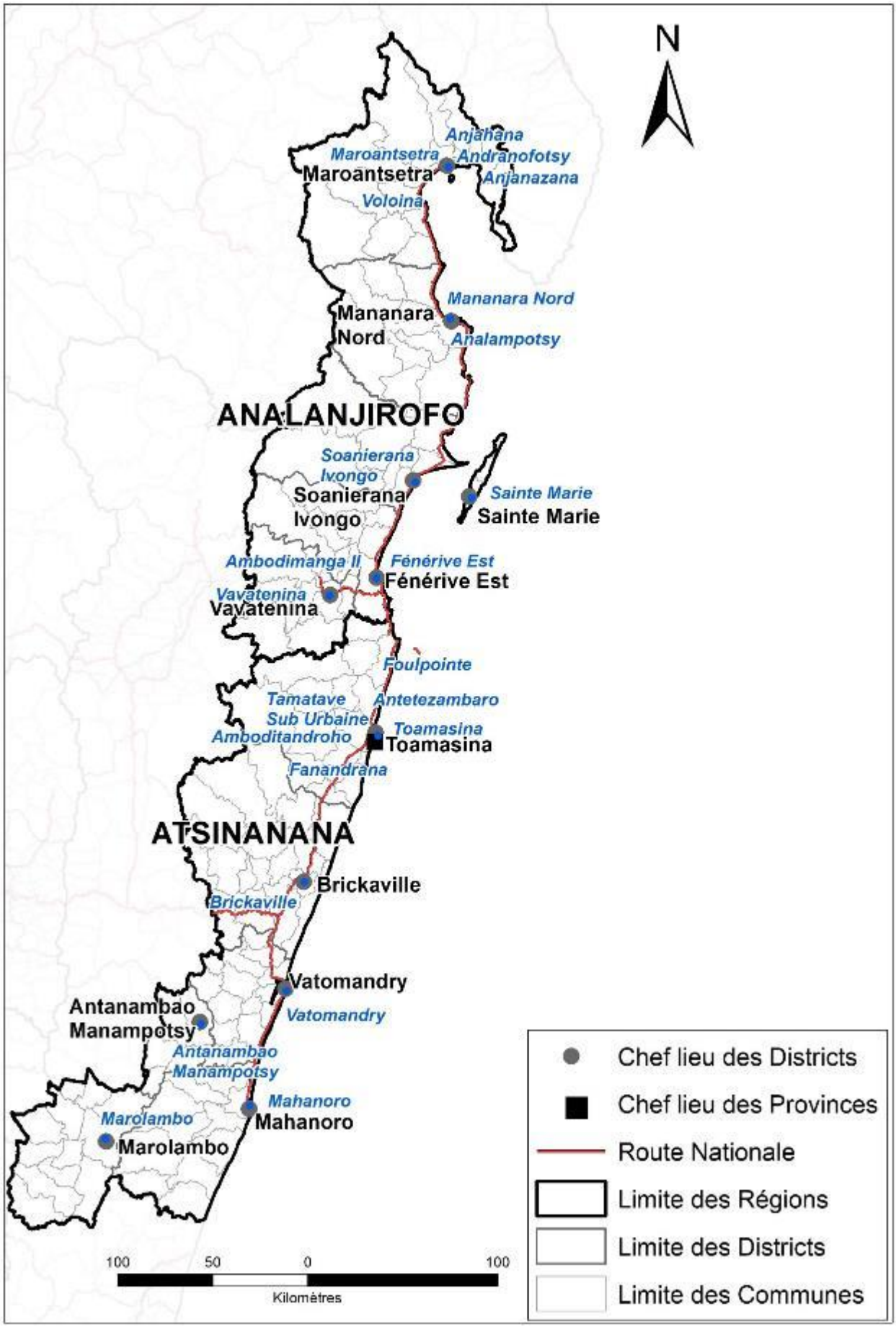

FIGURE 24 : ZONE D'ETUDE

4.2 CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DE LA ZONE D'ETUDE

4.2.1 CLIMAT

Les Régions Analanjirofo et Atsinanana, concernées par le sous-projet sont caractérisées par un climat tropical chaud et humide typique de l'Est de l'Île. De par leur position géographique exposée au vent d'Est et bordée par l'Océan Indien, les deux régions sont sujettes à une longue saison de pluie entraînant une abondance de précipitations.

La température moyenne annuelle est de 24,5°C. La moyenne annuelle des maxima du mois le plus chaud tourne autour de 27°C à 28°C et les plus fortes chaleurs sont enregistrées entre décembre et mars. Le minimum du mois le plus froid oscille autour de 14°C. La moyenne annuelle des minima se situe se situe entre 16 et 20°C durant les mois de juillet, août et septembre.

La pluviométrie se répartit entre 180 et 300 jours par an. Durant l'été austral, du mois d'octobre au mois de mai, les régions reçoivent de très fortes précipitations avec une moyenne mensuelle allant de 80 à 296mm. Cependant, de juin en septembre, comme il s'agit de la saison sèche, les deux régions connaissent un climat relativement frais avec des précipitations moins importantes qu'en saison humide.

Le taux d'humidité atmosphérique est important, avec une moyenne annuelle de 83 % et il n'y a pas de saison sèche bien marquée.

Les vents d'alizé qui soufflent pendant toute l'année caractérisent la zone du projet avec les vents d'Est qui prédominent de décembre à mai et apportent beaucoup de pluies et les vents du Sud-Est, de juin à septembre apportant une humidité constante et abondante.

Par ailleurs, ces deux régions, qui sont au bord de l'océan Indien, sont constamment exposées aux risques cycloniques et, pendant cette période, généralement de décembre à mars, la précipitation mensuelle peut parfois atteindre 700 à 800mm.

4.2.2 RELIEF, GEOLOGIE ET PEDOLOGIE

La morphologie des Régions Atsinanana et Analanjirofo est formé des reliefs qui s'étagent par paliers successifs. A savoir :

- <u>Le secteur du littoral :</u>
  - Dans la Région Analanjirofo, il dépasse rarement les 50m d'altitude. Il est constitué uniquement de petites dépressions étroites, isolées les unes des autres et séparées par un relief de basses collines, des vallées plus ou moins importantes et des plages bordées de dunes peu stables.
  - Dans la Région Atsinanana, le littoral ayant une altitude de 0 à 300m, est caractérisé par deux complexes : l'un, ancien, zone de basses collines sablonneuses et l'autre, récent, constitue une plaine côtière.

- Le secteur des hauts massifs :

  - Dans la Région Analanjiroro il est formé des hautes collines et un escarpement, avec une altitude de 800 à 900m et pouvant dépasser les 1 200m à certains endroits.

  - Dans la Région Atsinanana, la zone des hauts massifs se rencontre surtout dans sa partie sud. C'est une zone à haute altitude, de 800 à 1 500m où prédominent des massifs forestiers et des collines.

Tous les poteaux seront implantés sur des terrains quasi-plats. Ainsi, aucune érosion des sols n'est à craindre.

Géologiquement, les Régions Analanjirofo et Atsinanana sont marquées par la juxtaposition des terrains sédimentaires formés d'alluvions, de sables, de dunes vives, d'une part, et par des terrains cristallins avec prédominance de type graphite, d'autre part.

Les zones d'intervention des activités du sous-projet sont généralement caractérisées par des sols ferralitiques jaunes/rouges, de superficies assez importantes avec présence de complexe lithosols dans quelques zones situées le long de la littorale.

On rencontre aussi des sols hydromorphes dans les bas-fonds et des sols d'apport fluvial riches en alluvions argileuses ou sableuses dans des vallées.

4.2.3 HYDROLOGIE

Avec la forte densité de la pluviométrie pendant toute l'année, les Régions Analanjirofo et Atsinanana sont riches en divers cours d'eau importants dont certains d'entre eux se trouvent dans la zone d'influence directe de certaines activités du sous-projet.

- Dans la Région Atsinanana :

  - Le Canal des Pangalanes se trouve dans la zone d'influence directe des AEE du Belambo Tapakala et du Village Ankadirano ainsi que celle du CNP Analamalotra.

  - Le Fleuve Ivoloina et la Rivière Ranofotsy sont dans la zone d'influence directe des AEE Vohidrotra et du Parc Zoologique Ivoloina RN5 Toamasina ainsi que celle de la création ligne MT Ambodiatafana.

  - La Rivière Ivondro se trouve dans la zone d'influence directe de l'AEE Commune rurale de Fanandrana.

- Dans la Région Analanjirofo,

  - La Rivière Antenambalana et la Rivière Matsotarihina sont dans la zone d'influence directe de l'AEE Andranofotsy.

  - La Rivière Voloina se trouve dans la zone d'influence directe de l'AEE Voloina

  - La Rivière Itendro se trouve dans la zone d'influence de l'AEE Navana Mahavelona.

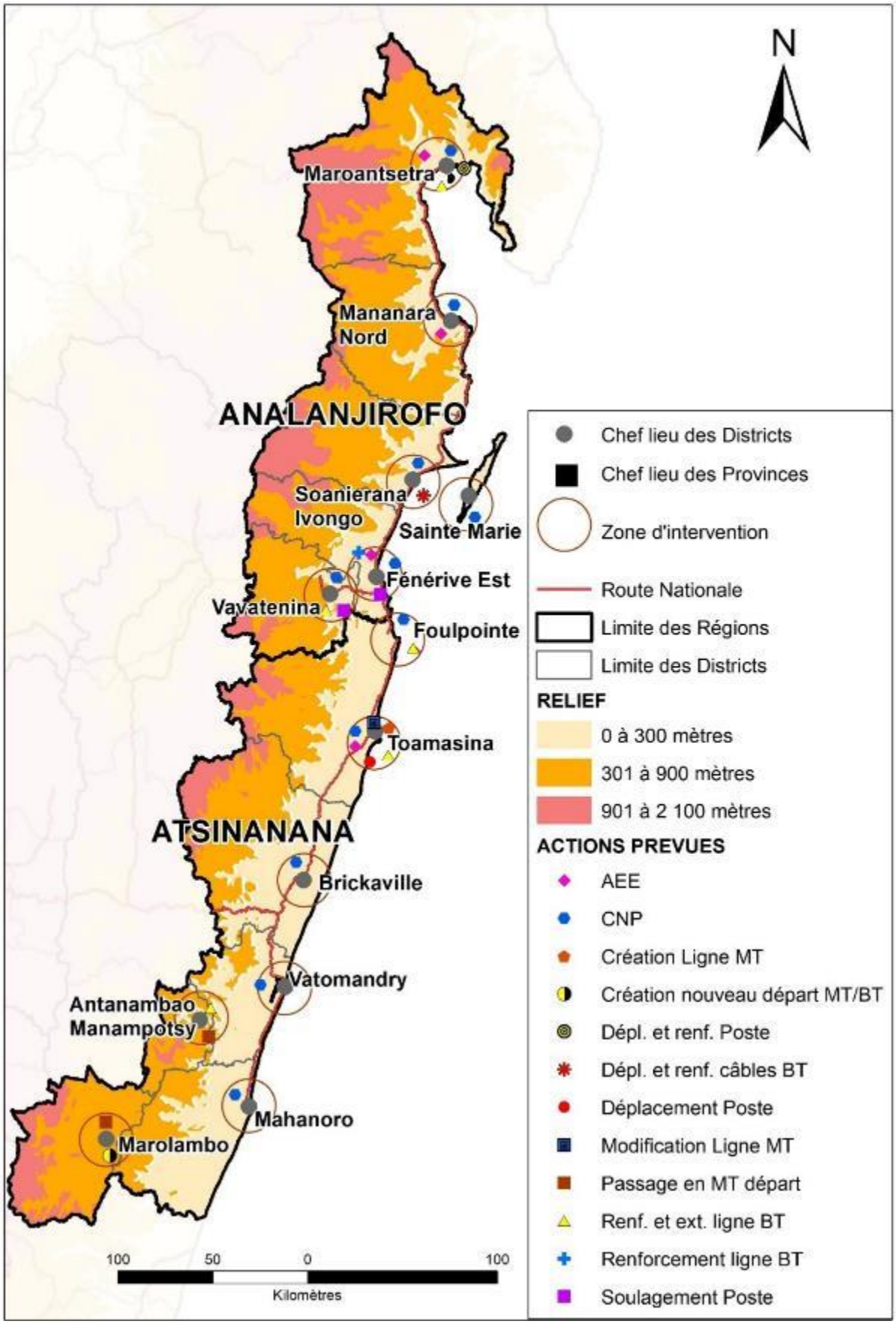

FIGURE 25 : CARTE RELIEF DE LA ZONE DU SOUS-PROJET

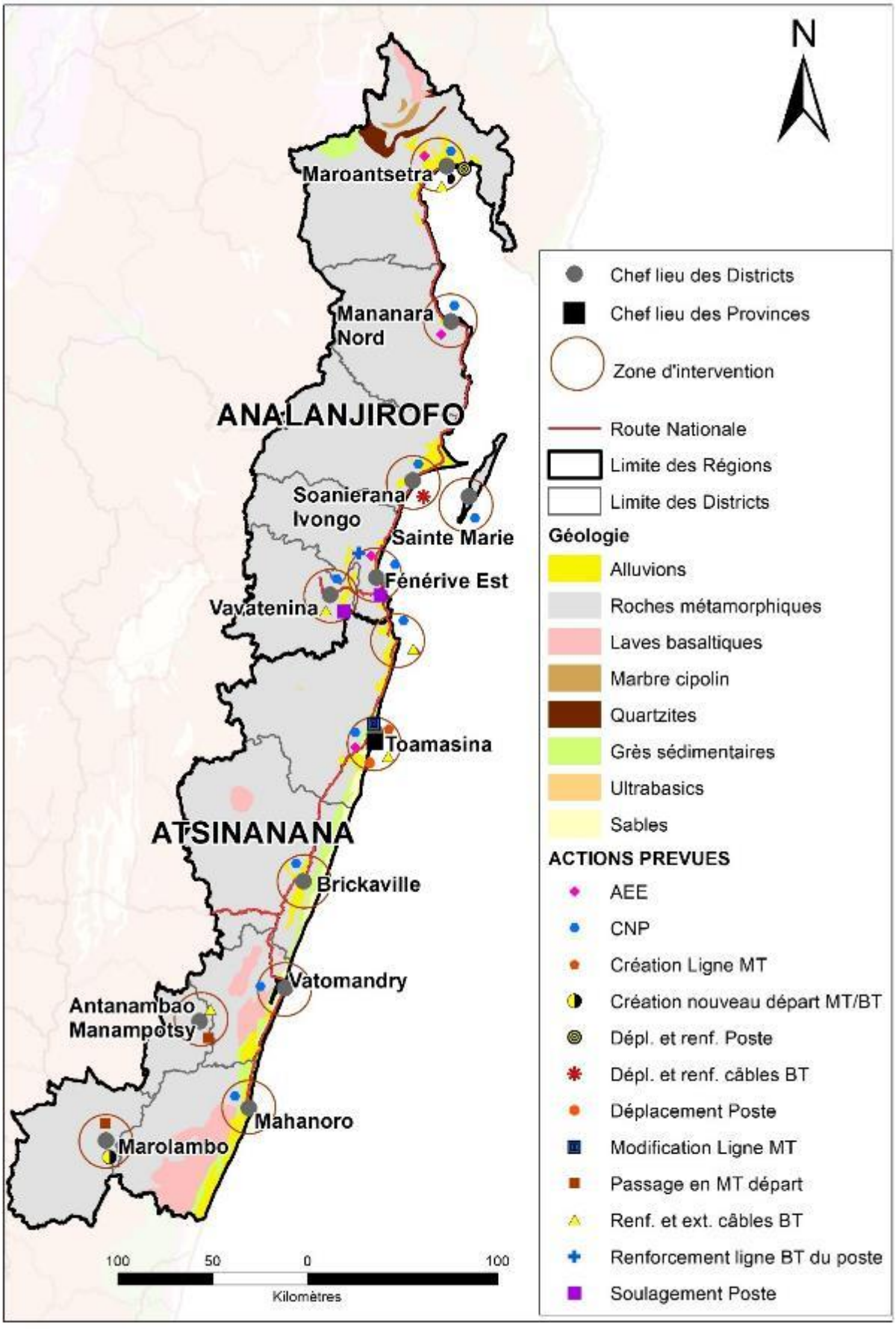

FIGURE 26 : CARTE GEOLOGIQUE DE LA ZONE DU SOUS-PROJET

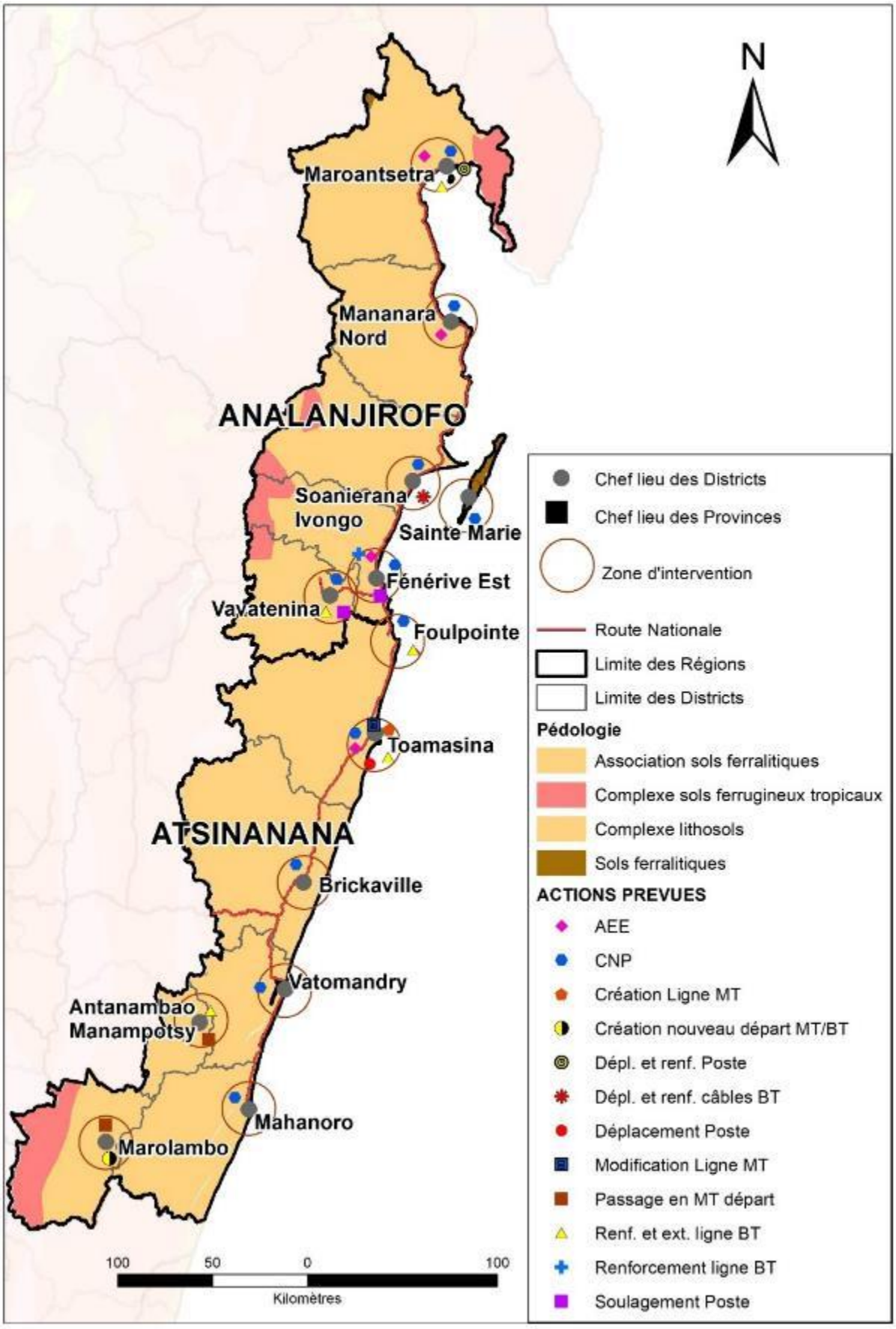

FIGURE 27 : CARTE PEDOLOGIQUE DE LA ZONE DU SOUS-PROJET

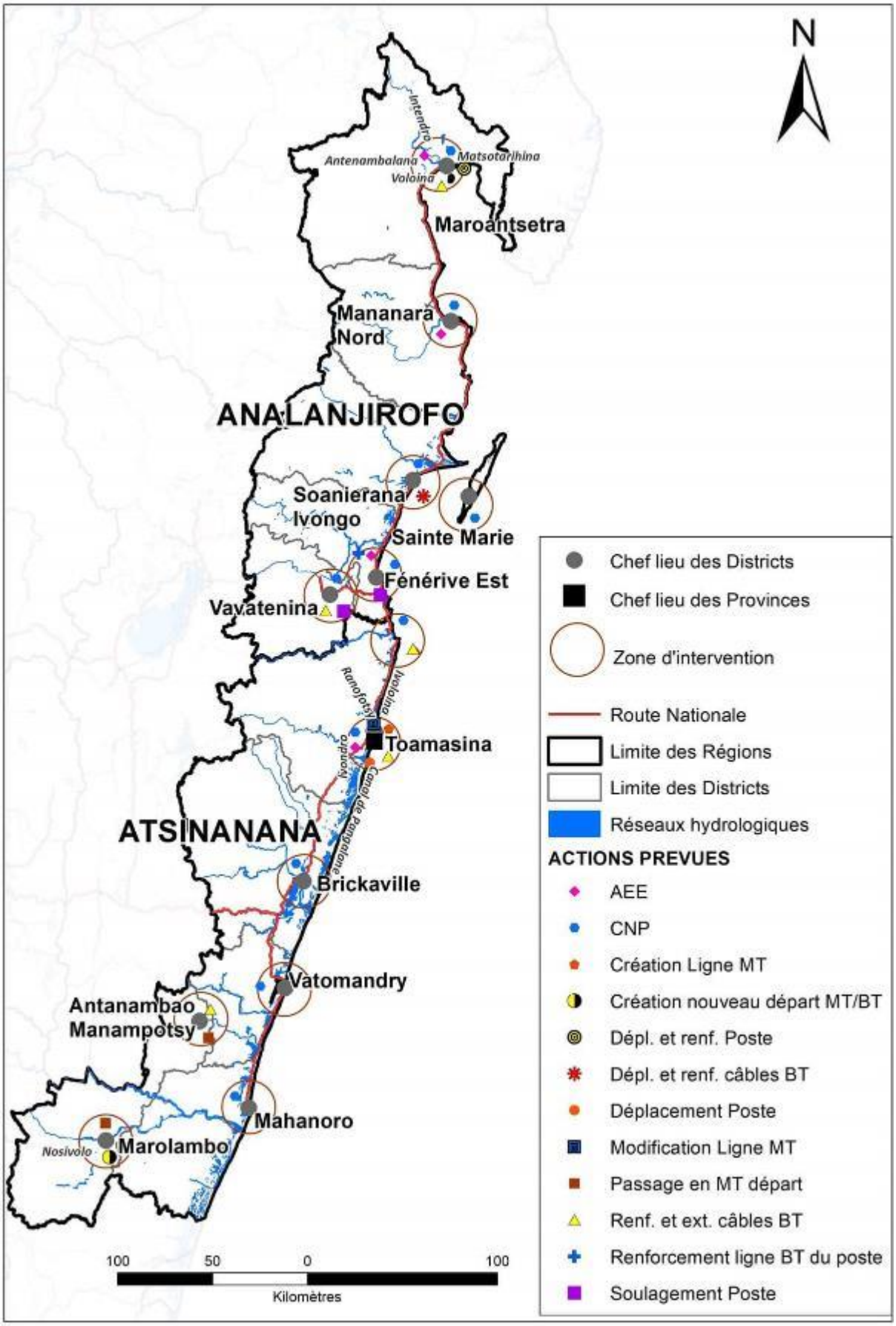

FIGURE 28 : CARTE HYDROLOGIQUE DE LA ZONE DU SOUS-PROJET

4.3 CARACTERISTIQUES BIOLOGIQUES DE LA ZONE D'ETUDE

4.3.1 FLORE ET VEGETATION

Les principales formations végétales rencontrées dans la zone d'étude sont :

(i). Formation ligneuse secondaire dégradée ou « savoka » qui s'installe après la forte dégradation de la formation primaire par des activités anthropiques (pratique du "tavy"). A l'intérieur de la zone du sous-projet, elle a une composition hétérogène avec une diverse physionomie:

- A Antetezambaro, Fénérive Est et Foulpointe, cette formation secondaire est localisée généralement au bord des routes. Elle a une apparence forestière discontinue dont les espèces fréquemment rencontrées sont *Ravenala madagascariensis (Ravinala), Terminalia catappa (Antafana), Hymenaea verrucosa (Tandroho), Eucalyptus sp (Kininina), Wielandia oblongifolia (hazombato)*, *Albizia mollucana (Bonarambazaha), Trema orientalis (Andrarezina), Cocos nucifera (Voanio), Raphia sp* et des espèces de fougères.
- Dans certaines zones, cette formation secondaire est formée par des espèces arbustives telles que *Harungana madagascariensis (Harongana)*, *Psidia altissima (Dingadingana), Aframomum angustifolium (Longozo), Grevillea banksii (grevilia), Ailanthus altissima* ou elle est formée par des espèces broussailleuses composées essentiellement de *Rubus mollucanus (Takoaka),* d'*Aframomum angustifolium (Longozo)* et de *Jatropha curcas (Tanatanampotsy)*.



Ambodiatafana



Antetezambaro



Fénérive Est



Foulpointe

PHOTO 10 : QUELQUES FORMATIONS SECONDAIRES RENCONTREES DANS LES ZONES DU SOUS-PROJET

(ii). Station forestière Ivoloina: Généralement, la station forestière d'Ivoloina peut être englobée dans les forêts humides dégradées *(Rasolohery, 2007)*. Une grande partie de la forêt primaire a été détruite par les défrichements et les incendies répétés. Dans cette station, la formation végétale, traversée par les activités d'alimentation en énergie électrique du sous-projet, est largement dominée par le savoka qui est constitué majoritairement de formations secondaires. Les plantes exotiques telles que *Eucalyptus spp*. et *Pinus spp* sont également observées. En outre, les espèces *Ravenala madagascariensis*, *Raphia farinifera* et *Psidium cattleianum* sont des espèces courantes et largement représentées mais d'autres espèces buissonnantes sont aussi présentes. Des fougères envahissantes dominent la strate inférieure.



Savoka à *Ravenala*



Formation à *Raphia* et *Rubus mollucanus*

FIGURE 29 : STATION FORESTIERE IVOLOINA

(iii). Végétation des zones humides : Dans la zone d'étude, la zone humide est représentée par les écosystèmes des cours d'eau. Les espèces fréquement rencontrées sont : *Typhonodorum lindleyanum*, *Artocarpus altilis, Artocarpus heterophyllus, Dypsis sp et Musa sp*.



Berge rivière, Maroantsetra



Rivière, Ambohimahasoa

PHOTO 11 : VEGETATION DES ZONES HUMIDES

(iv Les cultures et plantations : elles sont constituées par des arbres fruitiers (bananiers, cocotiers, letchis, manguiers, jacquiers, etc), d'Eucalyptus, de Terminalia, de vanilliers et de caféiers qui se rencontrent presque dans toutes les régions concernées par le sous-projet.



Sainte Marie



Fénérive Est



Ambodiatafana



Fanandrana

PHOTO 12 : QUELQUES CULTURES ET PLANTATIONS

La plupart des espèces végétales recensées directement dans les sites d'intervention des activités du sous-projet et leurs environs immédiats sont généralement formées par des végétations herbeuses et graminéennes ainsi que des végétations buissonnantes.

Par ailleurs, des élagages seront nécessaires au niveau de quelques sites d'intervention directs du sous-projet dont les arbres concernés sont en général les manguiers, les cocoriers, les eucalyptus, les espèces *Albizzia sp (Bonara)*, *Terminalia cattapa (Atafana)*, *Hymenaea verrucosa (Tandroho)* et *Wielandia oblongifolia (Hazombato)*.

Les sites nécessitant ces élagages sont localisés :

- Au niveau des activités prévues à être réalisées par JIRAMA à :
  - Toamasina, lors de la création ligne MT Ambodiatafana et du renforcement BT P21 Salazamay
  - Fénérive Est, lors du soulagement P12 et du soulagement P12 Terrain Mayer Nord
  - Vavatenina, lors du renforcement et extension Ligne BT Ankazoniako
  - Foulpointe, lors du renforcement et extension Ligne BT Analankafe et ceux de La haute
- Au niveau des activités prévues à être réalisées par le prestataire EPC à :
  - Fénérive Est, Commune Ambodimanga II, lors de l'AEE du village d'Ampasimazava
  - Foulpointe lors de la CNP Tanambaovao Foulpointe

- Sainte Marie, lors de la CNP SP Antsaha, la CNP Ambatakarotra et la CNP Betona
- Vavatenina, lors de CNP Ampasimbola
- Mahanoro, lors de la CNP Tanambao II et CNP Tsarahonenana.
- Vatomandry, lors de la CNP Ampasimazava et CNP Bemasoandro Près Jesosy Mamonjy.



Ambodiatafana



Sainte Marie

FIGURE 30 : EXEMPLES DE SITE NECESSITANT UN ELAGAGE

4.3.2 FAUNE

Dans les sites concernés directement par les activités du sous-projet, suivant les types de milieux présents, les espèces animales souvent rencontrées sont :

- Oiseaux :
  - *Falco newtoni (Hitsikitsika)* et *Merops superciliosus (Kiriorioka)* qui se rencontrent dans tous les milieux.
  - *Foudia madagascariensis (Fody) et Acridotheres tristis (Maritaina)* qui fréquentent les zones ouvertes, faiblement boisées et aux abords des villages.
  - *Motacilla flavientris (Triotrio)* rencontré dans certains milieux ouverts situés à proximité des cours d'eau.
  - En outre, les autres espèces suivantes sont observées dans la zone du sous-projet située dans la Station forestière d'Ivoloina : *Turnix nigrocolis (Kibobo), Streptopelia picturata (Domoina), Centropus toulou (Toloho), Merops superciliosus (Kiriorioka), Hypsipetes madagascariensis (Tsikorovana), Nesillas typica (Lavasalaka), Terpsiphone mutata (Siketry), Nectarinia souimanga (Soisoy), Lonchura nana (Tsikirity), Motacilla flaviventris (Triotrio).*
- Reptiles :
  - Les serpents : *Dromicodryas quaderilineatus (Maroandavaka) et Leioheterodon madagascariensis (Menarana)* rencontrés dans les zones de plantations en plus de l'espèce *Liopholidophis lateralis (Tompondrano)* observée dans la zone du sous-projet située dans la Station forestière d'Ivoloina.

- Les lézards : *Phelsuma sp (Katsatsaka), Zonosaurus madagascariensis (*Androngo), *recensés* presque dans toutes les différentes formations végétales rencontrées.
- Les caméléons : *Furcifer sp (Tarondro)* et *Calumma sp (Tanalà)* rencontrés dans les formations secondaires.

- <u>Batraciens :</u>
  - *Ptychadena mascareniensis* rencontré dans la plupart des zones humides et *Mantidactylus sp* observé dans la formation secondaire de la Station forestière d'Ivoloina

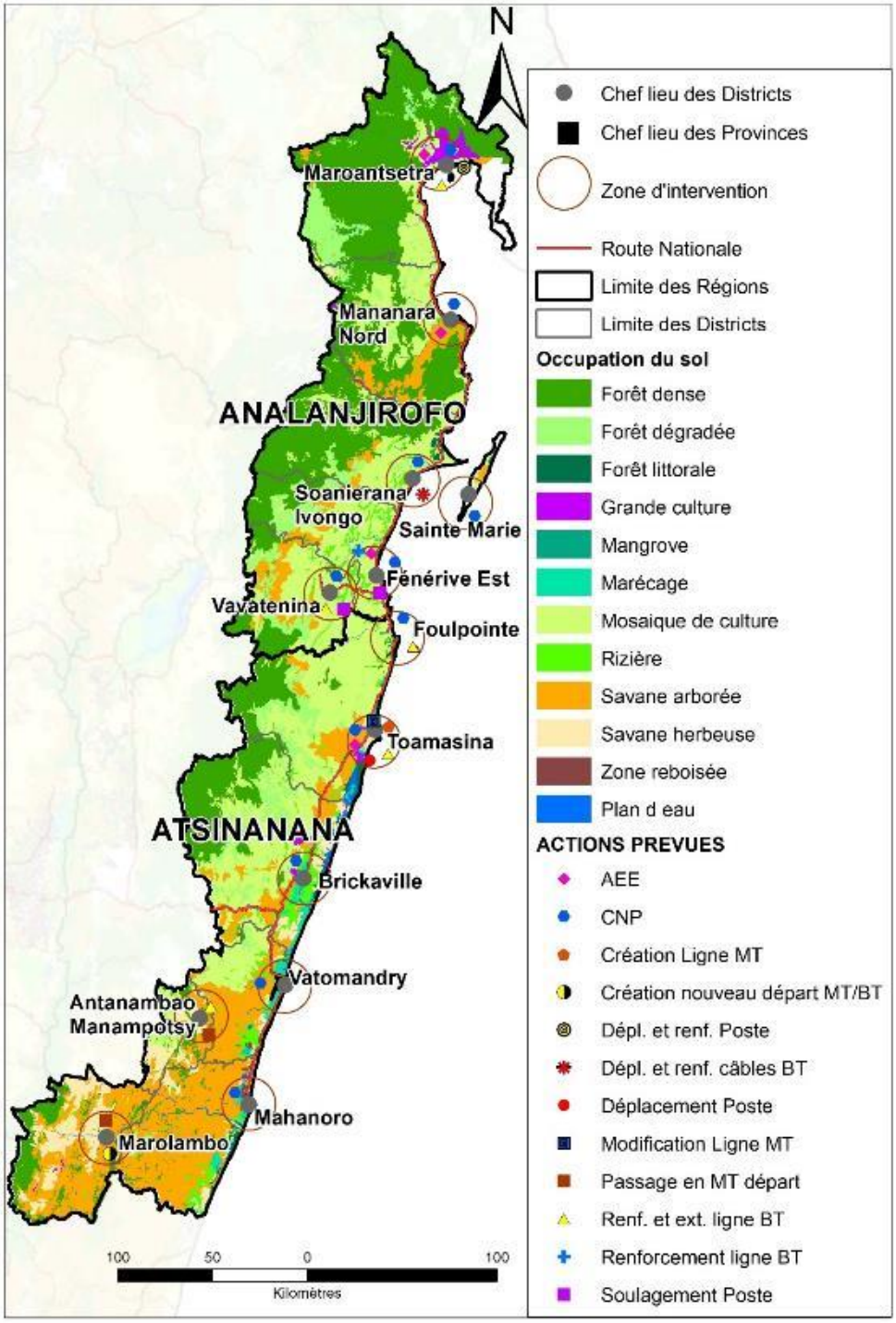

FIGURE 31 : CARTE DE VEGETATION DE LA ZONE DU SOUS-PROJET

Conclusion partielle

Toutes les espèces végétales et animales, endémiques ou non, rencontrées dans tous les sites d'intervention des activités du sous-projet sont toutes à large distribution géographique.

En outre, les espèces avicoles rencontrées sont faibles en espèce qu'en nombre d'individu et aucun lieu de concentration d'oiseau ni de couloir de migration des oiseaux n'existent dans tous les sites d'intervention du sous-projet.

4.4 ASPECTS HUMAINS

4.4.1 POPULATION ET DEMOGRAPHIE

4.4.1.1 Ethnies

La population des zones couvertes par la Direction interrégionale de Toamasina est constituée majoritairement de Betsimisaraka.

Dans la Région Analanjirofo, la plupart des migrants sont formés des Merina, Betsileo, Tsimihety et Antandroy. Dans la Région Atsinanana, s'ajoutent aux populations Betsimisaraka, les Bezanozano et les Sihanaka dont les principaux migrants sont les Merina, Betsileo, Antandroy, Antesaka et Antanosy.

4.4.1.2 Coutumes et « fady »

Malgré, la présence de migrants et d'autres ethnies, les Betsimisaraka respectent encore leurs traditions dont les plus importantes sont :

- la célébration de la fête des morts qui est un moment de rassemblement pour les Betsimisaraka durant tout le mois de novembre. Une période très festive et c'est aussi l'occasion pour chaque famille de se réunir et de raffermir leurs liens de parenté.
- l'exhumation ou «famadihana»
- la circoncision collective ou « To-laza » durant 15 jours en hiver austral et donnant lieu à de grandes festivités.

Les autres ethnies respectent cependant leurs traditions et coutumes respectifs tout en respectant la coutume des Betsimisaraka.

Les « fady » ou interdits commencent progressivement à s'adoucir avec l'arrivée des migrants surtout dans les deux Districts Toamasina I et II. La plupart des interdits reste seulement au niveau familial comme l'interdiction de consommation des porcs dans certains villages.

Aucun site culturel ni cultuel n'a été rencontré dans tous les sites d'intervention des activités prévues dans la Direction interrégionale de Toamasina.

4.4.1.3 Structure communautaire

Au niveau de la communauté, les Chef Fokontany et les responsables des Communes sont les premiers responsables sur le plan administratif. Tandis que les « Tangalamena » (chefs

de clan) sont les responsables sur le plan traditionnel et cérémoniel. Ces deux entités collaborent et gèrent ensemble la vie de la communauté surtout en milieu rural.

4.4.1.4 Caractéristiques de la population

Le tableau suivant montre l'effectif de la population dans les Communes concernées.

TABLEAU 5 : POPULATION DES COMMUNES CONCERNEES PAR LE SOUS-PROJET

Districts	Communes	Nombre population	Taille de ménages
Fénérive Est	Ambodimanga II	18 226	03
	Fénérive Est	41 734	03
Mananara Nord	Analanampotsy	16987	03
	Mananara Nord	37 675	05
Maroantsetra	Anjahana	16 326	04
	Andranofotsy	8 937	04
	Anjanazana	7 955	05
	Maroantsetra	42 529	03
	Voloina	15 314	04
Sainte Marie	Sainte Marie	25 619	03
Soanierana Ivongo	Soanierana Ivongo	26 990	03
Vavatenina	Vavatenina	35 750	04
Antanambao Manampotsy	Antanambao Manampotsy	20 261	05
Brickaville	Brickaville	58.000	05
Mahanoro	Mahanoro	22 950	05
Marolambo	Marolambo	34 160	06
Toamasina	Toamasina I	364.849	06
Toamasina II	Amboditandroho	12.268	05
	Antetezambaro	22.859	05
	Foulpointe	23 263	03
	Fanandrana	18.090	05
	Tamatave Suburbaine	41.217	05
Vatomandry	Vatomandry	210 644	04

Source : Enquête socio-économique, 2021

4.4.2 INFRASTRUCTURES SOCIALES PRINCIPALES

4.4.2.1 Infrastructures scolaires

Les infrastructures scolaires publiques et privées existantes dans les communes concernées directement par les activités du projet sont résumées dans le tableau qui suit :

TABLEAU 6 : INFRASTRUCTURES SCOLAIRES PRESENTES DANS LES COMMUNES CONCERNEES PAR LE SOUS-PROJET

Districts	Communes	Publique			Privée		
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Fénérive Est	Ambodimanga II	30	00	00	01	00	00
	Fénérive Est	04	00	01	06	00	02
Mananara Nord	Analanampotsy	18	01	00	00	00	00
	Mananara Nord	16	01	01	02	02	00
Maroantsetra	Anjahana	07	01	00	00	01	00
	Andranofotsy	08	01	00	05	00	00
	Anjanazana	14	00	00	00	00	00
	Maroantsetra	15	01	01	07	03	04
	Voloina	12	01	00	00	00	00
Sainte Marie	Sainte Marie	17	03	01	05	01	01
Soanierana Ivongo	Soanierana Ivongo	24	03	01	04	03	01
Vavatenina	Vavatenina	41	01	01	01	02	021
Antanambao Manampotsy	Antanambao Manampotsy	05	01	01	01	01	00
Brickaville	Brickaville	18	02	01	04	02	02
Mahanoro	Mahanoro	11	01	01	02	01	00
Marolambo	Marolambo	14	01	01	01	01	00
Toamasina	Toamasina I	26	07	01	162	75	29
Toamasina II	Amboditandroho	17	02	00	01	01	00
	Antetezambaro	16	01	00	02	02	00
	Foulpointe	15	01	00	04	02	00
	Fanandrana	19	03	00	02	01	01
	Toamasina Suburbaine	15	02	01	10	04	02
Vatomandry	Vatomandry	19	02	01	04	02	00

Sources : Données communales, 2021

Monographies des Régions Atsinanana et Analanjirofo, CREAM, 2014

D'après ce tableau, toutes les communes concernées par le sous-projet disposent d'au moins une EPP dont le nombre est très disproportionné par rapport aux établissements secondaires existants. Néanmoins, tous les districts possèdent un Lycée.

Aucune infrastructure scolaire ne sera touchée par la mise en œuvre du sous-projet dans la Direction interrégionale de Toamasina.

4.4.2.2 Infrastructures sanitaires

Les infrastructures sanitaires publiques existantes dans les communes concernées directement par le sous-projet se trouvent dans le tableau qui suit :

TABLEAU 7 : INFRASTRUCTURES SANITAIRES PUBLIQUES PRESENTES DANS LES COMMUNES CONCERNEES PAR LE SOUS-PROJET

Districts	Communes	CSB1	CSB2	CHD1	CHD2	CHR
Fénérive Est	Ambodimanga II	02	01	00	00	00
	Fénérive Est	00	01	00	01	00
Mananara Nord	Analanampotsy	00	00	00	00	00
	Mananara Nord	04	18	00	01	00
Maroantsetra	Anjahana	01	01	00	00	00
	Andranofotsy	00	01	00	00	00
	Anjanazana	01	01	00	00	00
	Maroantsetra	00	01	00	01	00
	Voloina	00	01	00	00	00
Sainte Marie	Sainte Marie	04	06	00	01	00
Soanierana Ivongo	Soanierana Ivongo	02	01	01	00	00
Vavatenina	Vavatenina	00	01	01	00	00
Antanambao Manampotsy	Antanambao Manampotsy	05	05	01	00	00
Brickaville	Brickaville	02	01	00	00	01
Mahanoro	Mahanoro	17	13	01	00	00
Marolambo	Marolambo	23	14	00	01	00
Toamasina	Toamasina I	00	06	00	00	02
Toamasina II	Amboditandroho	02	01	00	00	00
	Antetezambaro	01	01	00	00	00
	Foulpointe	01	01	00	00	00
	Fanandrana	00	03	00	00	00
	Toamasina II	02	03	00	00	00
Vatomandry	Vatomandry	04	20	00	01	00

Sources : Données communales, 2021

Monographies des Régions Atsinanana et Analanjirofo, CREAM, 2014

Les principales maladies rencontrées dans toutes les communes concernées sont : le paludisme, les IRA, les maladies diarrhéiques et les maladies cutanées.

Aucune infrastructure sanitaire ne sera touchée par la mise en œuvre du sous-projet dans la Direction interrégionale de Toamasina.

4.4.2.3 Alimentation en eau et en électricité

L'approvisionnement en eau dans les chefs-lieux des districts concernés est assuré en général par la JIRAMA. Dans la ville de Toamasina I, les infrastructures d'approvisionnement en eau potable par des adductions d'eau par pompage (pompe aspirante) sont aussi pratiquées par les habitants des quartiers. Tandis qu'en milieu rural, l'approvisionnement se fait généralement dans les cours d'eau ou dans des puits.

Tous les Chefs-lieux de District concernés par le sous-projet sont alimentés en énergie électrique à l'aide des centrales thermiques de la JIRAMA. Quelques communes rurales sont alimentées par des centrales hydroélectriques ou encore des groupes électrogènes gérés par des sociétés privées. Dans la majorité des cas, la population des autres localités utilise des lampes à pétrole et des bougies. Elle commence aussi à utiliser les plaques solaires.

TABLEAU 8 : DONNEES SUR L'ELECTRICITE DANS LES COMMUNES CONCERNEES

Centre	Nb groupe en marche	Puissance installée (kW)	Puissance disponible (kW)	Pointe maximale (kW)	Nb transformateurs	Nb transformateurs à renforcer	Nb d'abonnés JIRAMA
Fénérive Est	03	3600	2500	1334	16	00	4634
Mananara Nord	03	1 560	941	835	08	02	2 200
Maroantsetra	02	2500		1400	17	02	3441
Sainte Marie	04	5048	2960	1021	25	02	2262
Soanierana Ivongo	02	460	220	260	03	00	1027
Vavatenina	03	720	320	315	04	02	1204
Antanambao Manampotsy	03	490	350	80	05	01	293
Brickaville	02	800	480	415	105	02	1180
Mahanoro	02	840	608	488	07	00	13 617
Marolambo	03	130	81	80	03	01	408
Toamasina	19	64110	36500	29150	308	11	37833
Foulpointe	03	1320	1054	886	08	00	1196
Vatomandry	03	1 080	768	476	07	01	1 684

Source : JIRAMA, 2021

4.4.2.4 Infrastructures routières

Les infrastructures routières jouent un rôle primordial dans la mesure où d'une part, elles assurent l'acheminement des produits des zones productrices vers les consommateurs et d'autre part, elles permettent de rompre l'isolement géographique des communes de chaque région. Elles jouent donc un rôle moteur dans l'activité économique et sociale et contribue au développement de chaque région.

Outre les Districts de Marolambo et d'Antanambao Manampotsy qui sont inaccessibles pendant la saison des pluies et difficilement accessible pendant la saison sèche, tous les autres districts concernés par le sous-projet sont accessibles malgré la dégradation partielle ou totale des infrastructures routières dans beaucoup d'endroits.

4.4.3 SITES CULTURELS

Aucun site culturel ni cultuel n'a été recensé dans les sites d'intervention des activités couverts par la Direction Interrégionale de la JIRAMA Toamasina.

4.4.4 MAISONS D'HABITATION / BATIMENTS

Dans tous les districts concernés par le sous-projet, des maisons d'habitations et quelques bureaux administratifs sont installés tout près du bord des routes. Outre les perturbations

temporaires que causera la mise en œuvre des activités du sous-projet, aucune maison ne sera déplacée.

Cependant, trois (3) poteaux existants concernés par les activités de la CNP Tsarahonenana à Mahanoro se trouvent à l'intérieur des clôtures des terrains privés.

Les propriétaires ont accepté de faire entrer librement JIRAMA et le prestataire'EPC pour effectuer respectivement les travaux et les entretiens *(voir lettres en annexe 13).*



PHOTO 13 : POTEAUX SE TROUVANT A L'INTERIEUR DES ENCEINTES PRIVEES A MAHANORO

4.4.5 ACTIVITES ECONOMIQUES PRINCIPALES

4.4.5.1 Agriculture

Dans tous les districts concernés par les activités du sous-projet, l'agriculture constitue l'activité principale de la population avec principalement :

- Culture vivrière : Elle est largement dominée par la culture du riz selon deux types de culture : la culture irriguée se trouvant dans des plaines et des bas-fonds et la culture pluviale sur « tanety » ou sur « tavy ». Cette dernière est surtout concentrée dans les Districts d'Antanambao Manampotsy et Toamasina II.

  Les autres cultures vivrières sont surtout formées de manioc, maïs et patates douces.

- Culture fruitière : Les cultures de bananes, litchis, cocotiers, jacquiers, ananas et agrumes assurent une partie importante du revenu des ménages.

- Culture de rente : Dû aux conditions climatiques et pédologiques, les zones d'étude disposent d'un potentiel économique important en ce qui concerne la culture de rente, pratiquée par la grande majorité de la population. Cette culture est constituée essentiellement de girofle, café, vanille et poivre.

- Culture industrielle : canne à sucre et cannelle. Cette dernière est surtout cultivée dans la Région Analanjirofo, spécifiquement à Mananara-Nord et la canne à sucre dans la Région Atsinanana à Brickaville et Toamasina II

Note :

A Vatomandry, une personne ayant une parcelle de zone de cultures touchée par la mise en place d'un poteau lors de la mise en œuvre de la CNP Saint Augustin a suggéré d'offrir volontairement à la JIRAMA cette portion de terrain de 1m2, surface nécessaire pour l'implantation du poteau.

4.4.5.2 Elevage

Dans toutes les zones concernées par le sous-projet, l'élevage est considéré comme une activité d'appoint.

Dans la Région Atsinanana, l'élevage de bovins est peu développé dans la zone à cause de l'insuffisance de pâturage. Sa pratique est essentiellement motivée par un besoin de prestige social. Tandis que l'élevage de bovins est plus pratiqué dans les Districts de Fénérive-Est et de Maroantsetra de la Région Analanjirofo.

L'élevage de porcins n'est significatif que dans quelques districts concernés par le sous-projet tels que Vatomandry, Mahanoro et Marolambo de la Région Atsinanana et Vavatenina, Mananara et Maroantsetra de la Région Analanjirofo.

L'aviculture est pratiquée à petit échelle dans presque toutes les zones du sous-projet. Les produits sont surtout destinés à la vente pour l'achat des besoins quotidiens et à la consommation familiale.

Afin d'améliorer la disponibilité du poisson frais en milieu rural, le développement de la pisciculture a été promu depuis une quarantaine d'années.

Les Régions Atsinanana et Analanjirofo, de par leurs ressources importantes eau, sont propice au développement de la pisciculture : i) en cage dans les nombreux plans d'eau et ii) en étang. Elles constituent ainsi des zones d'intervention prioritaire pour le développement de la pisciculture.

Aucune zone de pâturage n'a été rencontrée aux environs de la zone du sous-projet.

4.4.5.3 Pêche

Du fait de sa longue façade maritime et de son réseau hydrographique dense, les zones concernées par le sous-projet jouissent à la fois d'un potentiel en pêche maritime et continentale.

- La pêche maritime qui est bien développée dans les zones d'étude avec d'une part, la pratique de la petite pêche ou pêche traditionnelle à l'aide d'embarcations motorisées de faible puissance (jusqu'à 15 CV) ou non motorisées ou à pied et d'autre part, la pratique de pêche industrielle utilisant des navires motorisés dont la puissance totale du moteur dépasse 50 CV. Elle s'étend de la Baie d'Antongil jusqu'au large de Mahanoro.
- La pêche fluviale est pratiquée comme activité complémentaire, souvent secondaire. Elle est surtout rencontrée dans les Districts de Mahanoro et Vangaindrano de la Région Atsinanana.

- La pêche en eau douce se pratique dans presque tous les districts concernés par le sous-projet.

4.4.5.4 Commerce

Le commerce est le service le plus répandu dans toutes les zones d'études. Ainsi, tous les Chefs-lieux des Districts concernés disposent chacun d'un marché quotidien. En outre, tous les Chefs-lieux des Communes ont chacun leur jour du marché hebdomadaire.

Outre ces marchés, la zone du projet compte aussi un certain nombre de petits commerces comme les épiceries ou les gargotes dont une grande partie des ménages en tirent leurs revenus.

En milieu urbain qu'en milieu rural, on a identifié des étalages ou des kiosques commerciaux le long des trottoirs ou aux abords des pistes.

A Vatomandry, quelques marchands du Fokontany Ampandranety ayant des étalages commerciaux situés dans l'emprise des travaux ont accepté de se déplacer temporairement dans un autre site, non loin de leur emplacement actuel, défini par le Chef Fokontany. Ils sont au nombre de 8. *(voir lettres d'acceptation de se déplacer durant les travaux dans les annexes non publiables).*

Sinon, faute de la disponibilité de sites de déplacement temporaire, toutes les personnes affectées concernées ont accepté de suspendre leur activité commerciale durant la durée des opérations d'intervention des activités suivantes :

- Pour les activités prévues à être réalisées par la JIRAMA
  - A Toamasina I, CU Toamasina, Fokontany 23/44 Dépôt Analakininina, neuf (9) ménages seront affectés lors du déplacement du poste N°11-72 Analakininina
  - A Vavatenina, Commune Vavatenina, Fokontany Ankazomianko un (1) ménage sera affecté lors de lors de la mise en œuvre du soulagement du poste N°2 et de l'extension de la ligne BT Ankazomianko.
- Activités prévues à être réalisées par le prestataire EPC :
  - A Fénérive Est, Commune Fénérive Est, Fokontany Mahavelonkely, vingt-six (26) ménages seront affectés lors de la mise en œuvre de la CNP Mahavelonkely
  - A Vavatenina, Commune Vavatenina, Fokontany Ampasimbola, huit (8) ménages seront affectés lors de la mise en œuvre de la CNP Ampasimbola.
  - A Brickaville, Commune Brickaville, Fokontany Ambodiampaly, trois (3) ménages seront affectés lors de la mise en œuvre de la CNP vers Ambodiapalo RN2.
  - A Toamasina I, CU Toamasina, Fokontany 11/43 Andranomadio, un (1) ménage sera affecté lors de la mise en œuvre de la CNP Andranomadio Relax.
  - A Mananara Nord, Fokontany Antanakoro, un (1) ménage sera affecté lors de la mise en œuvre de la CNP Analapenja.

- A Mahanoro, Fokontany Tanambao II, un (1) ménage sera affecté lors de la mise en œuvre de la CNP Tanambao II et dans le Fokontany Ambalakininina, trois (3) ménages seront affectés lors de la mise en œuvre de la CNP Tsarahonenana.
- A Vatomandry, Fokontany Ampandranety, vingt-deux (22) ménages seront affectés lors de la mise en œuvre de la CNP Ampasimazava.

Tous ces ménages affectés ont accepté de suspendre temporairement leurs activités pendant le délai d'exécution des travaux.

Ainsi, en vertu des dispositions du CPR, les manques à gagner de ces personnes affectées seront compensés en numéraire, selon leurs bénéfices journaliers déclarés dans les fiches d'enquête.

Il est cependant à noter que dans les Fokontany Centre-Ville et Tanambao, Commune de Vatomandry, les 13 marchands se trouvant dans l'emprise de la ligne lors de la mise en œuvre de l'activité CNP Bemasoandro près de Jesosy Mamonjy ont demandé à ce que la réalisation des travaux se fait le dimanche, pendant lequel ils ne travaillent pas.

4.4.5.5 Industrie

Les Districts de Toamasina I et II regroupent plusieurs unités industrielles réparties dans différents types d'activités dont les principaux sont les suivants :

• L'industrie chimique et pétrochimique telle que GALANA, SOMALAVAL, MOCCO, SOAM, S2PC,…
• L'industrie agro-alimentaire : Savonnerie Tropicale, SOPRAL, NATEMA, TAKASAGO, …
-• L'industrie de fabrication : ELGE, SMEM, HOLCIM,...
• L'industrie textile, industrie minière (Ambatovy), etc

Dans les autres Districts concernés par le projet, le secteur industriel est limité par l'existence des menuiseries et scieries.

4.4.5.6 Tourisme

Toamasina est un point de transit pour divers lieux touristiques. De ce fait, elle dispose de plusieurs infrastructures hôtelières.

Des 5 800km de côtes de Madagascar, celle de Toamasina est la plus accessible depuis la Capitale (368km). Ce qui explique la fréquentation importante de la ville par des touristes et particulièrement, des nationaux.

Par ailleurs, la CU de Foulpointe est surtout renommée comme ville touristique avec la beauté de sa plage, le Manda Fort (château de forteresse historique), et le lac Mahavelona.

Le District de Toamasina II possède, en outre, des sites touristiques renommés : Plages d'Ambodiatafana, de Tapakala et de Vohidrotra, le Parc National d'Ivoloina et le lac Nosive.

A Fénérive-Est, Brickaville et Mahanoro, le tourisme balnéaire a une place importante dans le développement de ce secteur avec la beauté de la verdure, les plages ainsi que la tranquillité de la mer.

Dans la Région Analanjirofo, particulièrement à Maroantsetra et Sainte Marie, l'écotourisme est marqué par l'organisation chaque année du festival des baleines. Par ailleurs, la présence de la Réserve de Biosphère de Mananara-Nord caractérisée par le paysage agro-forestier et le paysage côtier ainsi que le Parc National Masoala et Nosy Mangabe qui est le plus grand parc au niveau national abritant une forte endémicité très variée de faune et de flore, présente d'atouts touristiques.

Aucun site touristique ne sera perturbé par la mise en place du sous-projet dans la Direction interrégionale de Toamasina.

4.4.5.7 Activité minière

La plupart des zones d'étude sont riches en ressources minières et plusieurs sociétés possèdent des permis d'exploitation dans ces zones. Ainsi, dans la Région Analanjirofo, sont exploités essentiellement le quartz et l'or et dans la Région Atsinanana les minerais suivants : le graphite, le cristal, le nickel, le cobalt, le béryl, le quartz, le rubis et des carrières de granite.

Par ailleurs, dans presque tous les districts, on note l'existence de petits exploitants miniers informels.

On note cependant aucune carrière et aucun gîte d'emprunt ne sera exploité durant la mise en œuvre des activités du sous-projet.

Aucune activité du sous-projet ne se trouve dans les gîtes d'exploitation minière.

4.4.5.8 Télécommunication

La disponibilité des réseaux d'internet, de téléphonie fixe et mobile dans tous les districts réduit l'éloignement physique et permet la communication à l'intérieur qu'avec l'extérieur. Tout comme la plupart du secteur secondaire, le développement de ce secteur est conditionné, entre autres, par la disponibilité de l'électricité.

En effet, les trois principaux opérateurs mobiles (Orange, Telma, Airtel) sont présents dans les zones urbaines et certaines Communes concernées par le sous-projet.

5. CONSULTATIONS PUBLIQUES

5.1 OBJECTIF ET DEMARCHE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

Durant l'élaboration de ce PGES, des entretiens ont été effectués au préalable auprès des Autorités locales (Régions, Districts, Communes, Fokontany) et qui ont eu pour but de leur communiquer une information juste sur le projet et le déroulement des études à réaliser. Mais étant donné le contexte sanitaire, aucune consultation publique n'a été autorisée par les Autorités locales dans la Commune Urbaine de Toamasina. De ce fait, des rencontres ont été organisées avec les Chefs Fokontany à la suite desquelles, il a été convenu la consultation individuelle de chaque population se trouvant à l'intérieur de l'emprise du sous-projet ainsi que le recensement des biens affectés en présence de chaque Chef Fokontany concerné.

Par ailleurs, des consultations publiques ont été déroulées dans d'autres communes concernées directement par les activités du sous-projet afin de pouvoir recueillir leurs perceptions et opinions.

TABLEAU 9 : DATES ET LIEUX DES CONSULTATIONS PUBLIQUES

Date	Districts	Communes	Homme	Femme	Total
30 Décembre 2021	Fenerive Est	Ambodimanga II	31	14	45
27 Décembre 2021		Fenerive Est	33	27	60
10 Décembre 2021	Mananara Nord	Analanampotsy	05	18	23
11 Décembre 2021		Mananara Nord	47	25	72
21 Décembre 2021	Maroantsetra	Anjahana	24	6	30
22 Décembre 2021		Andranofotsy	25	5	30
23 Décembre 2021		Anjanazana	27	03	30
17 Décembre 2021		Maroantsetra	32	43	75
20 Décembre 2021		Voloina	32	13	45
14 Décembre 2021	Sainte Marie	Sainte Marie	31	07	38
26 Décembre 2021	Soanierana Ivongo	Soanierana Ivongo	10	15	25
31 Décembre 2021	Vavatenina	Vavatenina	11	14	25
27 Décembre 2021	Antanambao Manampotsy	Antanambao Manampotsy	28	18	46
08 Janvier 2022	Brickaville	Brickaville	19	30	49
16 Décembre 2021	Mahanoro	Mahanoro	08	22	30
20 Décembre 2021	Marolambo	Marolambo	03	14	17
11 Décembre 2021	Toamasina I	Toamasina Urbaine	35	45	80
13 Décembre 2021			40	52	92
14 Décembre 2021	Toamasina II	Amboditandroho	41	22	63
04 Janvier 2022		Antetezambaro	88	103	191
04 Janvier 2022		Foulpointe	14	12	26
09 Décembre 2021		Fanandrana	10	31	41
10 Décembre 2021		Toamasina Suburbaine	68	58	126
13 Décembre 2021	Vatomandry	Vatomandry	07	04	11

Chaque consultation publique a été déroulée comme suit :

- Information sur le sous-projet : après la présentation du sous-projet et de ses objectifs une présentation des activités prévues dans chaque site et le mode et la modalité d'exécution des travaux ont été exposés. Ensuite, les impacts positifs et négatifs probables du sous-projet sur l'environnement et le social ainsi que les mesures à prendre ont été présentés.
- Des « Questions/Réponses » ont suivi cette présentation et des éclaircissements ont été apportés.
- A la fin de la séance, une sensibilisation sur l'existence et l'accessibilité d'un mécanisme de gestion des plaintes aux populations concernées a été effectuée tout en sachant les autres moyens de recours disponibles au niveau de chaque local.
- Par ailleurs, un cahier de registre de doléances a été encore laissé pendant une période de 15 jours au niveau des communes concernées par le sous-projet afin que les absents ou autres puissent y inscrire leurs préoccupations et/ou suggestions.

  Tous les cahiers ont été retournés. Outre la demande de réalisation des travaux le dimanche dans les Fokontany Centre-Ville et Tanambao afin de ne pas perturber les activités sources de revenus, aucune autre doléance n'a été enregistrée *(voir annexe 16)*.

5.2 RÉSULTATS DES CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES

5.2.1 PERCEPTIONS DU PROJET PAR LES ACTEURS

Les résultats de toutes les consultations publiques réalisées ont été positifs dans toutes les communes concernées par le sous-projet et aucune objection n'a été évoquée. Les échanges avec les différentes parties prenantes laissent voir une acceptabilité sociale du projet.

5.2.2 ATTENTES / PRÉOCCUPATIONS / SUGGESTIONS

Les attentes, préoccupations et suggestions de toutes les parties rencontrées et consultées dans les centres de la Direction interrégionale de Toamasina concernés par le sous-projet sont résumées dans le tableau 9.

Toutes les consultations publiques ont été sanctionnées par un PV *(voir annexe 11)*.

.

:

TABLEAU 10 : ATTENTES, PREOCCUPATIONS ET SUGGESTIONS DES PARTIES CONSULTEES

Parties prenantes consultées	Attentes	Préoccupations	Suggestions/Recommandations
- DIR JIRAMA Toamasina - Groupements JIRAMA : Fenerive Est - Secteurs JIRAMA : Vavatenina, Foulpointe, Sainte Marie, Maroantsetra, Soanierana Ivongo, Antanambao Manampotsy, Mahanoro, Mananara Nord, Brickaville, Vatomandry, - Directeur de l'Administration Territoriale Région Atsinanana - Préfecture Toamasina I - Chefs et Adjoints Districts : Antanambao Manampotsy, Brickaville, Toamasina II, Vatomandry - Maires, Adjoints et PDS (23 Communes) - Chefs Fokontany (91 Fokontany) - Direction Régionale de la Population de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme : Analanjirofo - Services de District de la Population de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme : Sainte Marie, Maroantsetra, Vatomandry, Brickaville - Program Manager Madagascar Fauna and Flora Group - CECJ: Toamasina I - Communauté locales bénéficiaires du projet - Responsable TELMA	- Réalisation effective et rapide du projet - Changement palpable après réalisation du projet - Avantages procurés par le projet - Eclairage public - Avantages procurés après réalisation du projet - Electrification des autres fokontany non bénéficiaires - Accès de tous les ménages à la demande d'électricité - Il n'y aura plus de délestage	- Crainte du démarrage tardif ou de la non-réalisation du projet - Continuité du projet en cas de changement de régime politique - Crainte que le projet ne soit qu'une campagne préélectorale - Acquisition des terrains - Compensation des cultures impactées pendant la réalisation du projet - Insuffisance de puissance disponible par rapport au besoin - Impact de l'électrification sur la santé	- Extension du projet dans les Fokontany non bénéficiaires - Facilité des procédures de branchement et de l'accès à l'électricité aux personnes vulnérables - Priorisation des mains d'œuvres locales - Accès à l'eau potable de la JIRAMA - Pas de travaux les jours du marché - Application du moindre coûtCommunication à TELMA du tracé des activités du projet avant les travaux et en cas d'empiètement, assistance des Agents de TELMA pendant les travaux



Ambodisaina,



Tanandava

Toamasina Suburbaine



Ambohijafy, Toamasina I



Amboakarivo, Amboditandroho



Fanandrana



Foulpointe



Ambodiatafana



Analamalotra

Antetezambaro



Ambodimanga II



Soanierana Ivongo



Vavatenina



Sainte Marie

PHOTO 14: QUELQUES CONSULTATIONS PUBLIQUES REALISEES DANS LA DIR TOAMASINA

6. ANALYSE DES IMPACTS ET MESURES PROPOSEES

6.1 METHODE D'EVALUATION DES IMPACTS

6.1.1 CRITERES D'EVALUATION DES IMPACTS

L'importance des impacts négatifs sera appréciée avec les trois paramètres suivants : intensité, étendue et durée.

TABLEAU 11 : CRITERES D'EVALUATION DE L'IMPORTANCE DES IMPACTS

Critères	Appréciation	Hypothèse d'appréciation
Valeur de l'élément du milieu *(Degré de conservation et de protection)*	Elevée	Lorsque l'élément présente des qualités exceptionnelles et dont la conservation ou la protection font l'objet d'un consensus.
	Moyenne	Lorsque l'élément représente un sujet de préoccupation mais dont la conservation ou la protection ne fait pas l'objet d'un consensus.
	Faible	Lorsque l'élément suscite peu ou pas de préoccupation, de protection ou de conservation.
Intensité *(Ampleur de la perturbation ou de la modification)*	Forte	L'impact détruit l'élément de l'environnement touché, met en cause son intégrité ou son utilisation ou entraîne un changement majeur de sa répartition générale dans le milieu et en modifie complètement sa dynamique.
	Moyenne	L'impact modifie l'élément de l'environnement touché sans mettre en cause son intégrité ou son utilisation, ou qu'il entraîne une modification limitée de sa répartition générale dans le milieu sans pour autant en modifier les fonctions.
	Faible	L'impact altère faiblement l'élément de l'environnement touché sans modifier véritablement sa qualité, ni sa répartition générale ni son utilisation dans le milieu.
Etendue *(Portée spatiale de l'impact)*	Régionale	L'impact sera ressenti par une part importante de la population ou sur un vaste territoire, en dehors même de la zone d'étude
	Zonale	L'impact sera ressenti par les récepteurs situés à l'intérieur de la zone d'étude.
	Locale	L'impact ne sera ressenti que par une proportion limitée de récepteurs ou dans un espace réduit.
Durée	Permanente	Si l'impact a un caractère d'irréversibilité et ses effets sont ressentis de manière définitive ou sur une période plus longue que la période de construction.
	Temporaire	Si l'impact peut s'échelonner sur une période déterminée ou au plus durant la période de construction et doit être associé à la notion de réversibilité.
	Ponctuelle	Si l'impact ne dure que pendant une courte période puis passagère.

6.1.2 IMPORTANCE DES IMPACTS

L'importance des impacts est évaluée selon les critères d'évaluation cités ci-dessus. L'impact peut ainsi avoir une importance majeure, moyenne ou mineure.

TABLEAU 12 : TABLEAU D'EVALUATION DE L'IMPORTANCE DES IMPACTS

Valeur de l'élément subissant un impact	Intensité	Étendue	Durée	Importance des impacts positifs	Importance des impacts négatifs
Elevée	Forte	Régionale	Permanente	Majeure	Majeure
			Temporaire	Majeure	Majeure
			Ponctuelle	Majeure	Majeure
		Zonale	Permanente	Majeure	Majeure
			Temporaire	Majeure	Majeure
			Ponctuelle	Moyenne	Moyenne
		Locale	Permanente	Majeure	Majeure
			Temporaire	Moyenne	Moyenne
			Ponctuelle	Moyenne	Moyenne
	Moyenne	Régionale	Permanente	Majeure	Majeure
			Temporaire	Majeure	Majeure
			Ponctuelle	Moyenne	Moyenne
		Zonale	Permanente	Majeure	Majeure
			Temporaire	Moyenne	Moyenne
			Ponctuelle	Moyenne	Moyenne
		Locale	Permanente	Moyenne	Moyenne
			Temporaire	Moyenne	Moyenne
			Ponctuelle	Mineure	Mineure
	Faible	Régionale	Permanente	Majeure	Majeure
			Temporaire	Moyenne	Moyenne
			Ponctuelle	Moyenne	Moyenne
		Zonale	Permanente	Moyenne	Moyenne
			Temporaire	Moyenne	Moyenne
			Ponctuelle	Mineure	Mineure
		Locale	Permanente	Moyenne	Moyenne
			Temporaire	Mineure	Mineure
			Ponctuelle	Mineure	Mineure
Moyenne	Forte	Régionale	Permanente	Majeure	Majeure
			Temporaire	Majeure	Majeure
			Ponctuelle	Moyenne	Moyenne
		Zonale	Permanente	Majeure	Majeure
			Temporaire	Moyenne	Moyenne
			Ponctuelle	Moyenne	Moyenne
		Locale	Permanente	Moyenne	Moyenne
			Temporaire	Moyenne	Moyenne
			Ponctuelle	Mineure	Mineure
	Moyenne	Régionale	Permanente	Majeure	Majeure
			Temporaire	Moyenne	Moyenne
			Ponctuelle	Moyenne	Moyenne

Valeur de l'élément subissant un impact	Intensité	Étendue	Durée	Importance des impacts positifs	Importance des impacts négatifs
		Zonale	Permanente	Moyenne	Moyenne
			Temporaire	Moyenne	Moyenne
			Ponctuelle	Mineure	Mineure
		Locale	Permanente	Moyenne	Moyenne
			Temporaire	Mineure	Mineure
			Ponctuelle	Mineure	Mineure
	Faible	Régionale	Permanente	Moyenne	Moyenne
			Temporaire	Moyenne	Moyenne
			Ponctuelle	Mineure	Mineure
		Zonale	Permanente	Moyenne	Moyenne
			Temporaire	Mineure	Mineure
			Ponctuelle	Mineure	Mineure
		Locale	Permanente	Mineure	Mineure
			Temporaire	Mineure	Mineure
			Ponctuelle	Mineure	Mineure
Faible	Forte	Régionale	Permanente	Majeure	Majeure
			Temporaire	Moyenne	Moyenne
			Ponctuelle	Moyenne	Moyenne
		Zonale	Permanente	Moyenne	Moyenne
			Temporaire	Moyenne	Moyenne
			Ponctuelle	Mineure	Mineure
		Locale	Permanente	Moyenne	Moyenne
			Temporaire	Mineure	Mineure
			Ponctuelle	Mineure	Mineure
	Moyenne	Régionale	Permanente	Moyenne	Moyenne
			Temporaire	Moyenne	Moyenne
			Ponctuelle	Mineure	Mineure
		Zonale	Permanente	Moyenne	Moyenne
			Temporaire	Mineure	Mineure
			Ponctuelle	Mineure	Mineure
		Locale	Permanente	Mineure	Mineure
			Temporaire	Mineure	Mineure
			Ponctuelle	Mineure	Mineure
	Faible	Régionale	Permanente	Moyenne	Moyenne
			Temporaire	Mineure	Mineure
			Ponctuelle	Mineure	Mineure
		Zonale	Permanente	Mineure	Mineure
			Temporaire	Mineure	Mineure
			Ponctuelle	Mineure	Mineure
		Locale	Permanente	Mineure	Mineure
			Temporaire	Mineure	Mineure
			Ponctuelle	Mineure	Mineure

— Un impact d'importance majeure correspond, de façon générale, à une altération profonde de la nature ou de l'utilisation d'un élément valorisé par l'ensemble de la population ou par une grande proportion de la population ou des utilisateurs qui fréquentent la zone d'étude.

— Un impact d'importance moyenne correspond, de façon générale, à une altération partielle de la nature ou de l'utilisation d'un élément valorisé par une proportion limitée de la population ou des utilisateurs qui fréquentent la zone d'étude.

— Un impact d'importance mineure correspond, de façon générale, à une faible altération de la nature ou de l'utilisation d'un élément valorisé par un groupe restreint de personnes.

6.2 IDENTIFICATION DES IMPACTS POTENTIELS

6.2.1 SOURCES D'IMPACT

La connaissance des sources d'impact permet d'identifier les impacts probables du projet sur les composantes des milieux physique, biologique et humain pendant toutes les phases du projet.

Les principales sources d'impact, suivant les phases du projet, sont les suivantes :

✓ Phase de préparation

- Recrutement des ouvriers
- Installation de la base vie
- Circulation des véhicules, camions et engins pour le transport des machineries, des matériels, des équipements et des matériaux

✓ Phase de travaux

Les sources d'impact concernent les opérations prévues pour les activités suivantes :

- Le renforcement et l'extension de la ligne / câbles BT
- Le soulagement d'un poste
- Le déplacement d'un poste
- Le déplacement et le renforcement d'un poste
- Le déplacement d'un poste et le renforcement des câbles BT
- Le renforcement de la ligne BT du Poste
- Le passage en MT départ
- La création d'un nouveau départ MT/BT
- La modification de la ligne MT
- La création de la ligne MT
- La création d'un nouveau poste (CNP)
- L'Alimentation en Energie Electrique (AEE)

Ces opérations concernent généralement :

- Le débroussaillage de l'emprise du poteau
- L'élagage des arbres
- La réalisation des fouilles

- La dépose des poteaux
- Le levage poteaux
- La pose ou le remplacement des armements, ferrures et IACM
- Le transport et la pose des transformateurs, disjoncteurs et autres accessoires
- La dépose, le transport et le stockage des transformateurs présumés à PCB
- Le tirage ligne
- La coupure du courant
- Le transport des poteaux, câbles et autres accessoires déposés.

✓ Phase d'exploitation

- Exploitation des installations
- Travaux d'entretien en cas de coupure et élagage.

6.2.2 IMPACTS POSITIFS ATTENDUS DU PROJET ET MESURES D'OPTIMISATION

Les impacts positifs du projet englobent les avantages attendus de la réalisation du projet pendant toutes ses phases, entre autres : la création d'emplois, le développement économique et social, l'amélioration des conditions de vie des populations et le développement du secteur.

En somme, toutes ces retombées économiques et sociales découlant du projet ont une importance significative.

6.2.2.1 Impacts positifs liés aux phases de préparation et de construction

❖ Création d'emplois

Pendant les phases de préparation et de construction, le besoin en main d'œuvre temporaire du sous-projet, évalué à des centaines d'emplois locaux non qualifiés dans la Direction interrégionale de Toamasina, est une opportunité significative pour les populations des villages concernés en termes de gain direct (revenus).

Ceci va permettre d'accroître les revenus des populations et d'améliorer les conditions de vie des ménages.

Certains petits entrepreneurs et fournisseurs locaux pourront aussi bénéficier de cette opportunité d'affaires grâce aux besoins des services et biens pour les activités de construction.

❖ Développement des activités commerciales (opportunité pour le genre)

Les travaux auront également comme effets de stimuler l'économie locale en offrant la possibilité de développer les petits commerces autour des chantiers tels que la vente de nourriture au personnel de l'entreprise par les femmes. Et par conséquent, l'augmentation de leurs revenus participant ainsi à l'amélioration de leurs conditions de vie.

6.2.2.2 Impacts positifs liés à la phase d'exploitation

- Amélioration de la situation énergétique

  La mise en œuvre des activités prévues par la densification, l'extension et le renforcement du réseau va améliorer la situation énergétique de toutes les régions concernées et du pays en général. Entre autres, l'augmentation du taux d'accès à l'électricité (augmentation de nouveaux abonnés), la résolution des problèmes liés aux délestages techniques et du déficit électrique.

- Développement d'activités socio-économiques

  La présence de l'électricité constituera un facteur de développement économique remarquable. En effet, elle développera et / ou donnera naissance à d'autres secteurs d'activité économique dépendant du secteur électricité tels que les activités liées au secteur télécommunication, les secteurs industriel et touristiques ainsi que le développement des petites activités (salon de coiffure, etc.).

- Amélioration des conditions de vie des populations

  La réalisation du sous-projet va améliorer la qualité de vie et de bien-être des ménages du fait de l'accès à l'électricité et par la possibilité d'utiliser des appareils électriques telles que la télévision, de recharger les téléphones portables à la maison, d'investir de nouveaux équipements électroménagers, de pouvoir conserver des denrées, etc.

- Amélioration des services de santé et d'éducation

  La fourniture régulière de l'électricité améliorera les conditions de travail des centres de santé (Par exemple : la possibilité de conservation des vaccins et autres produits pharmaceutiques dans les hôpitaux) favorisant ainsi une meilleure prise en charge des malades et l'augmentation de la fréquentation des centres de soins.

  Le projet permettra aussi d'améliorer les conditions d'études pour les élèves et les étudiants ainsi que les conditions de travail dans les établissements scolaires.

- Amélioration de la sécurité

  La réalisation du sous-projet pourra contribuer à l'extension du réseau d'éclairage public, notamment dans les centres périurbains. Il en découlera une motivation certaine dans la lutte contre l'insécurité, le banditisme et la criminalité dont le facteur le plus favorisant est l'obscurité.

- Amélioration du fonctionnement des services administratifs et des opérateurs économiques

  La présence de l'électricité entraînera une meilleure condition de travail des services administratifs et des opérateurs économiques implantés dans les régions concernées du fait, entre autres, de la possibilité d'utilisation du matériel informatique et de la facilité de communication, etc.

6.2.2.3 Evaluation des impacts positifs et mesures d'optimisation

TABLEAU 13 : EVALUATION DES IMPACTS POSITIFS ET MESURES D'OPTIMISATION

Impacts	Evaluation des impacts					Mesures d'optimisation
	Valeur de l'élément subissant un impact	Intensité	Etendue	Durée	Importance	
PHASES DE PREPARATION ET DE CONSTRUCTION						
Création d'emplois	Moyenne	Forte	Régionale	Temporaire	Majeure	Favoriser le recrutement de la main d'œuvre locale pendant les travaux
Développement des activités commerciales	Moyenne	Forte	Locale	Temporaire	Moyenne	Favoriser l'approvisionnement local des services et biens
PHASE D'EXPLOITATION						
Amélioration de la situation énergétique	Elevée	Forte	Régionale	Permanente	Majeure	Valoriser la puissance électrique disponible Raccorder des clients supplémentaires
Développement d'activités socio-économiques	Elevée	Forte	Régionale	Permanente	Majeure	Doter d'électricité les zones du projet non encore desservies
Amélioration des conditions de vie des populations	Elevée	Forte	Zonale	Permanente	Majeure	Promouvoir de l'électricité à prix abordable, acceptable et accessible pour toutes les couches de population
Amélioration des services de santé et d'éducation	Elevée	Forte	Régionale	Permanente	Majeure	Doter les services de santé et d'éducation des équipements et matériels pour une meilleure condition de travail
Amélioration de la sécurité	Elevée	Moyenne	Locale	Permanente	Moyenne	Développer et intensifier l'éclairage public dans tous les Fokontany
Amélioration du fonctionnement des services administratifs et des opérateurs économiques	Elevée	Moyenne	Régionale	Permanente	Majeure	Doter les services administratifs des matériels informatiques, des moyens de communication tels que Internet.

6.3 IMPACTS NEGATIFS PROBABLES ET MESURES D'ATTENUATION

6.3.1 IMPACTS NEGATIFS LIES AUX PHASES DE PREPARATION ET DE CONSTRUCTION

6.3.1.1 Sur le milieu physique

Impacts sur l'air

La circulation des véhicules et les mouvements des engins pendant le transport des matériaux et matériels peuvent entraîner l'altération de la qualité de l'air par des émissions de poussières, fumées et de gaz polluants et induire des nuisances sonores par l'augmentation du niveau de bruit ambiant. Néanmoins, le nombre de véhicules et engins utilisés ainsi que la fréquence de leurs passages sont faibles et ces impacts ne durent que pendant les travaux.

En outre, la mise en place des infrastructures temporaires (bureaux de chantier, stockage des matériaux et équipements), les travaux proprement dits et le fonctionnement du (des) groupe(s) électrogène(s) peuvent entraîner une augmentation du niveau de bruit.

La réalisation des fouilles peut aussi entraîner un soulèvement de poussières mais à de faible intensité.

Impacts sur les sols

Les sols peuvent être pollués par les divers déchets issus des chantiers, par le déversement accidentel d'hydrocarbures et par des huiles usagées provenant des entretiens du groupe électrogène et des véhicules/camions.

Les sols peuvent aussi avoir des risques de pollution chimique liés à la dépose, au transport et au stockage de transformateurs contenant des huiles isolantes et de PCB.

Impacts sur les eaux

Les cours d'eau et les eaux souterraines se trouvant dans les zones d'influence directe des activités du sous-projet pourraient être pollués par divers déchets issus des chantiers, par le déversement accidentel d'hydrocarbures, par le rejet des huiles usagées provenant des entretiens des groupes électrogènes, des véhicules/camions, et aussi par suite des défécations à l'air libre.

6.3.1.2 Sur le milieu biologique

Impacts sur la végétation

Les travaux d'élagage vont entraîner une diminution de la couverture végétale.

Impacts sur la faune

Etant donné la pauvreté de toute la zone d'étude en nombre qu'en espèces faunistiques, la mise en œuvre du sous-projet ne génèrera pas d'impacts négatifs significatifs sur la faune aquatique que terrestre.

D'autant plus, aucun habitat naturel ne se trouve aussi dans la zone d'étude.

6.3.1.3 Sur le milieu humain

Nuisances

Les activités relatives à tous les travaux peuvent induire des nuisances temporaires (bruits, poussières, fumées et gaz) pour les ouvriers et les habitants des villages alentours et ceux traversés par les véhicules et engins.

L'émission des particules poussiéreuses lors des travaux de fouille pourraient engendrer des maladies respiratoires pour les ouvriers.

Perturbation / dérangement de la vie quotidienne des populations

Le transport et la circulation des engins peuvent perturber la vie quotidienne de la population à l'intérieur de la zone d'influence du projet. Néanmoins, cette perturbation sera de nature passagère.

Le tirage de la ligne peut-être une source de dérangement temporaire (gène) des usagers de la piste / route et entraîne aussi une perturbation de la circulation spécifiquement dans les grandes villes.

Par ailleurs, la coupure du courant pendant les travaux pourra aussi entraîner une perturbation de la vie des populations.

Perturbation des activités commerciales

La réalisation des opérations (implantation poteaux, tirage des lignes, etc) liées à quelques activités du sous-projet vont entraîner l'arrêt temporaire de quelques activités commerciales se trouvant dans la zone de sécurité du sous-projet.

Risques de dégradation des réseaux enterrés

Les travaux de fouille pourraient occasionner des dommages et perturbations sur les réseaux divers (eau, télécommunication) enterrés.

Risques d'accidents

Les différentes activités relatives aux travaux de préparation (installation de chantier) et de construction (levage des poteaux, tirage et fixation des lignes, pose des accessoires et armements, coupure et remise de courant, travaux en hauteur, démantèlement des anciennes installations, etc) peuvent entraîner des risques d'accidents de travail pour les ouvriers. En outre, les travaux de levage des poteaux et le tirage des lignes peuvent avoir des risques sur la sécurité des piétons.

Des risques d'accidents de circulation liés aux mouvements des véhicules, camions et engins durant le transport des matériaux, des matériels et équipements peuvent aussi survenir durant la réalisation des travaux.

Par ailleurs, la présence des trous ouverts destinés aux poteaux pourrait avoir des risques d'accidents pour les piétons et les animaux domestiques.

Risques de conflits sociaux

Parfois, la non-utilisation de la main d'œuvre locale lors des travaux pourrait susciter des frustrations et des conflits au niveau local. En outre, l'arrivée des ouvriers étrangers peut entraîner des perturbations de la vie quotidienne des riveraines et des troubles sociaux au niveau des villages riverains qui, en conséquence, pourraient provoquer des conflits sociaux pouvant s'étendre dans toute la zone.

Risques d'apparition de VBG

La présence des ouvriers immigrés pendant la phase des travaux pourrait avoir des risques d'apparition de cas de violence basée sur le genre. La probabilité des risques peut être élevée car les travaux dureront des mois.

Risques sur la santé

La présence des travailleurs déplacés et l'embauche locale d'ouvriers pourront engendrer de façon indirecte des relations sexuelles non protégées qui risquent de favoriser la propagation des IST et VIH/SIDA.

De même, l'afflux temporaire des travailleurs extérieurs pour les travaux de construction risque la transmission locale du COVID-19.

6.3.2 IMPACTS NEGATIFS LIES A LA PHASE D'EXPLOITATION

6.3.2.1 Sur le milieu physique

Impact sur les sols et les eaux

Les sols peuvent être pollués chimiquement par les huiles isolantes lors de la collecte, transport et stockage de tous les rebus de transformateurs vers le site de stockage dans des locaux de la JIRAMA ou en cas d'incident.

6.3.2.2 Sur le milieu biologique

Impact sur la végétation

Des travaux d'élagage pourront être réalisés lors de l'entretien de la ligne pendant son exploitation entraînant ainsi une diminution de la couverture végétale.

Impact sur la faune

Les espèces avifaunes inventoriées sont assez communes et ont une large répartition géographique. Du fait de leur envergure, ces oiseaux sont de taille modeste, ce qui rend le risque d'électrocution hautement improbable. En outre, aucun couloir de migration d'oiseaux n'a été identifié dans toutes les zones du sous-projet et peu d'espèces en déplacement ont été recensées. De ce fait, les risques de percussion sont donc faibles.

6.3.2.3 Sur le milieu humain

Risques d'accidents

Les activités d'exploitation et d'entretien présentent des risques d'accidents de travail, no

Les activités d'exploitation et d'entretien présentent des risques d'accidents de travail, notamment lors de manipulation des équipements et des matériels électriques, aux chutes d'outillage ainsi que lors des travaux en hauteur. L'impact dépendra de l'accident en question.

Des risques d'accident dus à des chutes de poteaux ou de câbles dus par exemple aux cataclysmes naturels pouvant entraîner des dégâts humains et matériels, pourraient être aussi rencontrés pendant l'exploitation.

Risques de conflits sociaux

Les opportunités offertes par l'arrivée de l'électricité pourraient entrainer des nuisances sonores et lumineuses qui risquent de causer des conflits sociaux.

Lors du branchement des lignes aux abonnés, les câbles peuvent surplomber dans des propriétés privées causant ainsi des conflits qui pourront être gérables.

Coupure de courant

Pendant l'exploitation, il pourrait avoir des risques de vols de câbles ou des actes de vandalisme qui entraînent la coupure du courant et en conséquence, la perturbation de toutes les activités liées à l'électricité.

Les chutes de poteaux ou câbles dues aux intempéries peuvent aussi entraîner la coupure du courant.

6.3.3 EVALUATION DES IMPACTS NEGATIFS DU PROJET ET MESURES D'ATTENUATION

TABLEAU 14 : EVALUATION DES IMPACTS NEGATIFS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES D'ATTENUATION

Eléments touchés	Sources d'impacts	Impacts	Evaluation des impacts					Mesures d'atténuation
			Valeur de l'élément subissant un impact	Intensité	Durée	Etendue	Importance	
PHASES DE PREPARATION ET DE TRAVAUX								
MILIEU PHYSIQUE								
Air	Circulation des véhicules Mouvements des engins	Altération de la qualité de l'air par émissions de poussières, des fumées et des gaz	Moyenne	Moyenne	Temporaire	Zonale	Moyenne	- Informer la population sur la tenue des travaux - Utiliser des véhicules en bon état de fonctionnement - Respecter les heures de travail - Limiter la vitesse de circulation à 30km/h sur les pistes et à 20km/h sur les chantiers
		Augmentation du niveau de bruit	Moyenne	Moyenne	Temporaire	Zonale	Moyenne	
	Mise en place des infrastructures temporaires Travaux proprement dits Fonctionnement du groupe électrogène	Augmentation du niveau de bruit	Moyenne	Moyenne	Temporaire	Zonale	Moyenne	- Informer la population sur la tenue des travaux - Respecter les heures de travail - Bien entretenir le groupe électrogène et l'équiper d'un système silencieux répondant à la norme de 75 dB(A) au maximum à une distance de 7m. - Délimiter un périmètre autour de la source sonore à l'intérieur duquel le port de protection auditive serait nécessaire
	Travaux de fouille	Altération de la qualité de l'air par les poussières	Moyenne	Faible	Temporaire	Locale	Mineure	- Pas de mesures spécifiques
Sols	Déchets, déversements accidentel d'hydrocarbures et huiles usagées	Pollution des sols	Elevée	Moyenne	Temporaire	Locale	Moyenne	- Elaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des déchets et former le personnel à cet effet - Dans la mesure du possible, réaliser les entretiens/maintenance des véhicules/équipements uniquement dans les

Eléments touchés	Sources d'impacts	Impacts	Evaluation des impacts					Mesures d'atténuation
			Valeur de l'élément subissant un impact	Intensité	Durée	Etendue	Importance	
								ateliers dédiés sinon ollecter les huiles de vidange provenant de l'entretien des véhicules et du groupe électrogène dans un fût en vue de leur recyclage éventuel - Mettre en place un dispositif de prévention en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures - Former le personnel sur les procédures à suivre en cas de déversement accidentel - Rapporter dans les meilleurs délais tout déversement à la AMO/PIU pour une communication rapide dans les 48h à la Banque - Imperméabiliser le site de stockage d'hydrocarbures - Bien entretenir les véhicules utilisés - Maintenir la salubrité des sites pendant tous les travaux
	Dépose, pose, transport et stockage des transformateurs sans PCB	Risques de pollution chimique	Elevée	Moyenne	Temporaire	Locale	Moyenne	- Utiliser des produits absorbants pour neutraliser les fuites / déversement des huiles isolantes - Assurer une induction des chauffeurs qui transportent des transformateurs - Bien arrimer/protéger les transformateurs pour éviter tout dommage lié au transport - Former le personnel sur les procédures à suivre en cas de déversementsStocker les transformateurs sans PCBdans un local sécurisé de JIRAMA (sol imperméabilisé, accès limité aux agents de service, montés sur palette).
	Dépose, transport et stockage des transformateurs		Elevée	Moyenne	Temporaire	Zonale	Moyenne	- Transporter et stocker les transformateurs présumés à PCB à Analamahitsy qui est le Centre spécialisé de la JIRAMA, tout en respectant le mode de

Eléments touchés	Sources d'impacts	Impacts	Evaluation des impacts					Mesures d'atténuation
			Valeur de l'élément subissant un impact	Intensité	Durée	Etendue	Importance	
	présumés à PCB							transport et de stockage approprié déjà mis en place (accès limité aux agents de service, sol imperméabilisé, montés sur palette, EPI adéquat). - Assurer une induction sur les PCBs des chauffeurs avant les départs - Bien arrimer/protéger les transformateurs pour éviter tout dommage lié au transport - Former le personnel sur les procédures à suivre en cas de déversements accidentel de PCB - Rapporter dans les meilleurs délais tout déversement à la AMO/PIU pour une communication rapide dans les 48h à la Banque - Doter les camions de transport des matériels requis pour d'éventuels fuites ou déversements de PCB et des EPI adéquats - Afficher les consignes dans les camions
Eau de rivière se trouvant dans la zone d'influence directe du sous-projet	Déchets solides, huiles usagées, défécation	Pollutions des eaux	Elevée	Moyenne	Temporaire	Zonale	Moyenne	- Sensibiliser les ouvriers à ne pas polluer les eaux - Elaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des déchetset former le personnel à cet effet - Mettre en place des latrines provisoires - Interdire le lavage des voitures et des outillages sur les bords des plans d'eau
MILIEU HUMAIN								
Ouvriers et population	Activités relatives aux travaux	Nuisances (bruits, poussières, fumées et gaz)	Elevée	Moyenne	Temporaire	Zonale	Moyenne	- Informer la population sur la tenue des travaux - Respecter les heures de travail - Eviter la réalisation de travaux en dehors des heures normales de travail

Eléments touchés	Sources d'impacts	Impacts	Evaluation des impacts					Mesures d'atténuation
			Valeur de l'élément subissant un impact	Intensité	Durée	Etendue	Importance	
								- Maintenir les véhicules utilisés en bon état - Limiter la vitesse de circulation en passage des zones d'habitation à 20km/h - Former et sensibiliser les conducteurs sur les mesures d'atténuation proposées, incluant les PCEV et le plan de gestion des trafics routiers
	Emissions de poussières	Risques de maladies respiratoires	Elevée	Moyenne	Temporaire	Locale	Moyenne	- Doter les ouvriers travaillant dans les zones à risques de masques anti-poussières
Population	Transport et circulation des engins	Perturbation de la vie quotidienne	Elevée	Faible	Temporaire	Zonale	Moyenne	- Respecter les règles de la circulation (incluant horaires règlementaires pour les poids lourds) - Mettre en place des cônes et signalisations appropriées pour les arrêts sur la voie de circulation - Bien placer les poteaux de façon à ne pas causer des incidents aux piétons et usagers de la route
Population (Usagers piste/route)	Levage poteau Tirage ligne	Perturbation / Dérangement (gène) de la vie quotidienne Perturbation de la circulation dans les grandes villes	Elevée	Moyenne	Temporaire	Locale	moyenne	- Informer la population sur la tenue des travaux - Respecter la durée des travaux - Mettre des panneaux de signalisation des travaux et gérer le trafic si la circulation est alternée dans la zone des travaux - Baliser les sites d'intervention - Réaliser une partie des travaux pendant les heures creuses - Eviter les jours du marché le long des axes d'intervention

Eléments touchés	Sources d'impacts	Impacts	Evaluation des impacts					Mesures d'atténuation
			Valeur de l'élément subissant un impact	Intensité	Durée	Etendue	Importance	
Piétons et animaux domestiques	Présence de trous ouverts (emplacement poteaux) Levage poteau Tirage ligne	Risques sur la sécurité des piétons et animaux domestiques	Elevée	Moyenne	Temporaire	Locale	Moyenne	- Informer la population sur la tenue des travaux - Baliser les périmètres de sécurité - Mettre des panneaux de signalisation des travaux - Réaliser le levage des poteaux directement après les fouilles ou couvrir provisoirement les trous destinés aux poteaux
Population	Travaux	Perturbation due à des coupures du courant	Elevée	Moyenne	Temporaire	Locale	Moyenne	- Limiter les temps de coupures - Communiquer la programmation des coupures par radio et/ou par voie d'affichage aux usagers
Activités commerciales (Toamasina, Brickaville, Fénérive-Est, Mahanoro, Mananara Nord, Vavatenina, Vatomandry)	Levage poteau Tirage ligne	Arrêt temporaire des activités commerciales	Elevée	Moyenne	Temporaire	Locale	Moyenne	- Mettre en œuvre le Plan d'action de réinstallation (Consulter l'autorité locale et les concernés ; compenser la manque à gagner) - Respecter le temps d'intervention sur le site
Ouvriers	Activités relatives aux travaux de préparation et de construction	Risques d'accident de travail	Elevée	Moyenne	Temporaire	Locale	Moyenne	- Circonscrire les zones de travaux par des Equipements de Protection Collective - Doter les ouvriers d'Equipements de Protection Individuelle (EPI)12 adaptés à leur poste de travail et veiller à ce qu'ils les utilisent - Informer et sensibiliser tout le personnel de chantier sur les risques encourus par les travaux et sur les précautions à pren-

[12] *Casques, gants, chaussures, combinaisons, masques, vêtement fluo, ceinture de sécurité, lunettes de sécurité, bracelet électrostatique, ancrage, harnais, ligne de vie/maintien au câble, etc*

Eléments touchés	Sources d'impacts	Impacts	Evaluation des impacts					Mesures d'atténuation
			Valeur de l'élément subissant un impact	Intensité	Durée	Etendue	Importance	
								dre à chaque poste de travail - Former et initier les ouvriers locaux sur la santé et sécurité au travail (manutentions charges lourdes, opérations de levage, manipulation des câbles, etc) - Mettre à la disposition du chantier une équipe de secouriste, une trousse de premiers soins et un véhicule en cas de blessures graves - Afficher les procédures d'urgence en cas d'accident - S'assurer que la connexion au réseau soit coupée avant toute intervention - N'employer que des personnels qualifiés pour les installations des équipements et matériels - Adopter et respecter les consignes de sécurité liées à la manipulation/levage des équipements - Accrocher les outillages pour éviter les chutes d'objet pouvant affecter les collègues au-dessous - Mettre en place le DMT (Dispositif de Mise à la Terre). - Former le personnel sur les procédures à suivre en prévention des incidents et en cas d'accident
Population	Circulation des véhicules/camions	Risques d'accident de circulation	Elevée	Moyenne	Temporaire	Zonale	Moyenne	- Limiter la vitesse de circulation des véhicules et engins en passage des zones d'habitation à 20km/h - Mettre des panneaux de signalisation et de limitation de vitesse aux endroits appropriés - Former/sensibiliser les conducteurs sur les limitations de vitesse - Appliquer le code de bonne conduite aux

Eléments touchés	Sources d'impacts	Impacts	Evaluation des impacts					Mesures d'atténuation
			Valeur de l'élément subissant un impact	Intensité	Durée	Etendue	Importance	
								chauffeurs en cas d'infraction - En tant que de besoin, pour les convois exceptionnels (si l'objet transporté est encombrant par exemple), assurer l'existence d'une tête de convoi avec gyrophare - Former et sensibiliser les conducteurs des véhicules du projet sur les règles de sécurité et la prévention des accidents - Sécuriser les travaux en bordures des routes fréquentées, selon les risques, par des équipements de protection collectives dont des balises de chantier, flagmen, etc
Sociale	Non utilisation des mains-d'œuvre locales	Risques de Conflits sociaux	Elevée	Moyenne	Temporaire	Zonale	Moyenne	- Prioriser le recrutement des mains-d'œuvre locales selon leurs compétences
	Perturbations de la vie quotidienne des riveraines et troubles sociaux		Elevée	Forte	Temporaire	Zonale	Majeure	- Sensibiliser les ouvriers à respecter les règles sociales de la zone d'intervention - Sensibiliser les ouvriers au maintien d'une bonne relation de travail et de cohabitation avec la population locale. - Elaborer un règlement intérieur et l'afficher visiblement dans tous les bureaux de chantier. Appliquer la procédure de pénalisation ou sanction en cas de manquements constatés à qui que ce soit. - Organiser des réunions d'informations sur la tenue des travaux et de leurs avancements
	Présence des ouvriers immigrés	Risques d'apparition de VGB	Elevée	Moyenne	Temporaire	Locale	Moyenne	- Informer et sensibiliser les ouvriers sur les comportements responsables surtout vis-à-vis du comportement sexuel des travailleurs

Eléments touchés	Sources d'impacts	Impacts	Evaluation des impacts					Mesures d'atténuation
			Valeur de l'élément subissant un impact	Intensité	Durée	Etendue	Importance	
								- Elaborer et mettre en œuvre un plan d'action de prévention et de réponse à la VBG/EAS-HS - Adopter un Code de bonne conduite pour les ouvriers immigrés, les faire signer et procéder aux sensibilisations, au rappel, et au suivi de son application - Développer un protocole de prise en charge de cas de VBG et collaborer avec des entités spécialisées dans le traitement de cas de VBG
Santé	Besoins en main d'œuvre	Immigrations / Risques de propagation des maladies transmissibles telles que l'IST et le VIH/SIDA	Elevée	Moyenne	Temporaire	Zonale	Moyenne	- Recours aux mains d'œuvre locales - Sensibiliser les ouvriers sur la lutte et la prévention sur les IST et VIH/SIDA - Mettre en œuvre un Plan de lutte et de prévention sur les IST et VIH/SIDA
	Afflux des travailleurs extérieurs pour les travaux de construction	Risque de transmission locale du COVID	Elevée	Moyenne	Temporaire	Zonale	Moyenne	- Respecter les gestes de barrière recommandées par l'OMS - Elaborer un plan de prévention et de lutte contre le COVID
Economique	Travaux de fouille	Dommages et perturbations sur les réseaux divers (eau, télécommunication) enterrés	Elevée	Moyenne	Temporaire	Zonale	Moyenne	- Consulter, avant les travaux, les opérateurs téléphoniques, les Responsables de la JIRAMA ainsi que les Services Régionaux de l'Aménagement du Territoire pour s'informer de la présence des réseaux à l'intérieur de l'emprise de la ligne - Fournir le plan des réseaux enterrés et réaliser les travaux de fouille manuellement - Réparer les dégâts en cas de dommages occasionnés par les travaux
PHASE D'EXPLOITATION								
MILIEU PHYSIQUE								

Eléments touchés	Sources d'impacts	Impacts	Evaluation des impacts					Mesures d'atténuation
			Valeur de l'élément subissant un impact	Intensité	Durée	Etendue	Importance	
Sol	Dépose, transport et stockage de tous les transformateurs en rebus	Risques de pollution chimique	Elevée	Moyenne	Temporaire	Locale	Moyenne	- Utiliser des produits absorbants pour neutraliser les fuites / déversement des huiles isolantes - Assurer une induction des chauffeurs qui transportent des transformateurs - Stocker et transporter les transformateurs mis au rebut à Analamahitsy qui est le Centre spécialisé de la JIRAMA, tout en respectant le mode de stockage approprié déjà mis en place (accès limité aux agents de service, sol imperméabilisé, montés sur palette, EPI adéquat).
MILIEU BIOLOGIQUE								
Végétation	Travaux d'élagage	Diminution de la couverture végétale	Faible	Faible	Temporaire	Locale	Mineure	- Pas de mesure spécifique requise (Impact limité sur une petite portion de végétation)
Faune	Présence ligne électrique	Risques d'électrocution / percussion	Moyenne	Faible	Temporaire	Locale	Mineure	- Pas de mesure spécifique requise (aucun couloir de migration d'oiseau ni lieu de concentration d'oiseau
MILIEU HUMAIN								
Personnel	Activités d'exploitation et d'entretien (manipulation des équipements et matériels électriques ; travaux en hauteur)	Risques d'accident de travail	Elevée	Moyenne	Temporaire	Locale	Moyenne	- Couper le courant avant toute intervention - Doter les ouvriers d'EPI adéquats selon leur poste de travail - Disposer d'une boîte à pharmacie lors des travaux d'entretien - Informer et former les personnels d'entretien sur les risques encourus lors de la manipulation des équipements et sur les mesures de sécurité - Autoriser uniquement les Spécialistes formés et certifiés pour les travaux d'entretien - Adopter et respecter les consignes de sécurité liées à la manipulation des équi-

Eléments touchés	Sources d'impacts	Impacts	Evaluation des impacts					Mesures d'atténuation
			Valeur de l'élément subissant un impact	Intensité	Durée	Etendue	Importance	
								pements
Population	Chutes de poteaux ou de câbles dues aux intempéries	Risques d'accident	Elevée	Moyenne	Temporaire	Locale	Moyenne	- Respecter les dispositions légales et réglementaires sur les conditions techniques des installations de distribution
		Coupure de courant	Elevée	Forte	Temporaire	Zonale	Majeure	
	Surplomb des câbles dans des propriétés privées lors du branchement aux abonnés	Conflits sociaux	Elevée	Moyenne	Temporaire	Locale	Moyenne	- Eviter autant que possible de surplomber des propriétés privées sinon, obtenir l'accord des propriétaires de terrains sur le passage des lignes.
	Nuisances sonores et lumineuses		Elevée	Faible	Temporaire	Zonale	Moyenne	- Sensibiliser la population à réduire la période et la durée d'utilisation des éclairages au strict nécessaire - Réduire l'intensité en choisissant des luminaires produisant un éclairage sobre et uniforme dont l'intensité lumineuse n'est pas excessive - Privilégier l'utilisation de sources lumineuses de couleur ambrée à celles de couleur blanche - Sensibiliser les habitants aux bénéfices de l'éclairage « durable »
Economie	Vol et vandalisme	Coupure de courant	Elevée	Forte	Temporaire	Zonale	Majeure	- Sensibiliser les collectivités locales à contribuer à la protection des biens publics et améliorer les collaborations entre les Communes et la JIRAMA - Informer et sensibiliser les populations riveraines sur les opportunités offertes par le sous-projet après les travaux - Sensibiliser les riverains/usagers à signaler les coupures anormales pour différencier les pannes et les coupures programmées

7. PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)

Le plan de gestion environnementale et sociale permet de mettre en œuvre les mesures d'atténuation énumérées plus haut en fonction des impacts potentiels relevés.

Les objectifs de ce PGES sont de :

- s'assurer de la mise en œuvre effective des mesures prévues ;
- s'assurer que les installations seront conçues et aménagées de façon à avoir de meilleures performances environnementales ;
- établir des actions correctives à mettre en place, le cas échéant.

Pour que le PGES soit efficace, il est important que les rôles et responsabilités soient bien définis et communiqués à toutes les personnes qui interviendront dans le projet afin que ces dernières soient conscientes des responsabilités qui leur incombent sur le plan environnemental et social.

La réussite de l'exécution du PGES passe par la coopération des différentes parties (MEH, JIRAMA, AMO, JIRAMA "construction", Prestataire EPC, Entreprises des travaux) intervenant dans le projet. Dans ce cas, les liens hiérarchiques seront définis de manière à éviter les conflits d'intérêt entre les différents intervenants dans le projet.

Pour ce faire, le AMO, JIRAMA "construction", Prestataire EPC et les Entreprises des travaux doivent avoir chacun un Responsable HSE.

Toutes les personnes responsables de l'application des recommandations environnementales, à chaque niveau hiérarchique, sont donc appelées à maintenir une bonne communication afin d'assurer une bonne gestion environnementale et sociale

Ainsi, ce PGES présentera :

- Un Plan de surveillance environnementale et sociale
- Un Plan de suivi environnemental et social
- Un Plan de lutte contre les fuites et déversement de liquide diélectrique au PCB
- Un Plan de renforcement des capacités
- Les rôles des responsables de la mise en œuvre de ce PGES
- Le mécanisme de gestion des plaintes (MGP)
- La lutte contre les violences basées sur le genre (VBG)
- Le budget nécessaire pour l'exécution de ce PGES.
- Le budget nécessaire pour l'exécution de ce PGES.

7.1 PLAN DE SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

TABLEAU 15 : PLAN DE SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Impacts	Mesures d'atténuation	Indicateurs de surveillance	Modalités de surveillance	Responsables (Exécution et contrôle)	Coûts estimatifs (MGA)
PHASES DE PREPARATION ET DE TRAVAUX					
MILIEU PHYSIQUE					
Altération de la qualité de l'air par émissions des poussières, des fumées et des gaz	- Informer la population sur la tenue du projet	- Nombre de séances d'information radio/télé - Nombre de réunions réalisées	- Contrôle récépissé - PV de réunions et fiche de présence	JIRAMA / EPC AMO	60 000 x 23 [13]= 1 380 000
Augmentation du niveau de bruit	- Utiliser des véhicules en bon état de fonctionnement - Respecter les heures de travail - Limiter la vitesse de circulation à 30km sur les pistes et à 20km/h sur les chantiers - Bien entretenir le groupe électrogène et l'équiper d'un système silencieux répondant à la norme de 75 dB(A) au maximum à une distance de 7m. - Délimiter un périmètre autour de la source sonore à l'intérieur duquel le port de protection auditive serait nécessaire	- Nombre de plaintes - Horaire de travail - Nombre d'infractions constatées	- Cahier de registre de plaintes - Consultation du cahier d'entretien des véhicules / camions - Consultation du planning de travail - Consultation cahier d'entretien du groupe électrogène - Perception bruit sur place - Sanctions prises (infractions)	JIRAMA / EPC AMO	0
Pollution des sols	- Elaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des déchets et former le personnel à cet effet	- Nombre de dispositif de collecte des déchets - Volume et type de déchets générés - Nombre de personnel formé	- Vérification dispositifs sur place - Plan de gestion des déchets - Registre de suivi des déchets - Vérification PV avec fiche de présence - Registre de formation	JIRAMA / EPC AMO	20 000 x 106= 2 120 000[14]

[13] *Nombre de communes concernées*
[14] *JIRAMA : 640 000 Ar et EPC : 1 480 000 Ar (en fonction du nombre d'actions concernées)*

Impacts	Mesures d'atténuation	Indicateurs de surveillance	Modalités de surveillance	Responsables (Exécution et contrôle)	Coûts estimatifs (MGA)
	- Dans la mesure du possible, réaliser les entretiens/maintenance des véhicules/équipements uniquement dans les ateliers dédiés sinon ollecter les huiles de vidange provenant de l'entretien des véhicules et du groupe électrogène dans un fût en vue de leur recyclage éventuel	- Surface de sols pollués - Volume d'huiles usagées générées	- Estimation sur place - Cahier de vidange des véhicules et du(es) groupe(s) électrogène(s)	JIRAMA / EPC AMO	50 000 x 32 = 1 600 000[15]
	- Mettre en place un dispositif de prévention en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures		- Vérification sur place	JIRAMA / EPC AMO	0 *(sables déjà prévus dans la liste des matériaux)*
	- Bien entretenir les véhicules utilisés		- Consultation du cahier d'entretien des véhicules / camions	JIRAMA / EPC AMO	0
	- Rapporter dans les meilleurs délais tout déversement à la AMO/PIU pour une communication rapide dans les 48h à la Banque	- Nombre de rapport - Durée de communication	- Vérification	JIRAMA / EPC AMO	0
	- Imperméabiliser le site de stockage d'hydrocarbures	- Surface imperméabilisée par rapport à la surface totale du site de stockage	- Estimation sur place	JIRAMA / EPC AMO	0 *(Inclus dans les coûts des travaux d'ingénierie)*
	- Maintenir la salubrité des sites pendant tous les travaux	- Fréquence de nettoyage	- Vérification planning	JIRAMA / EPC AMO	0
Risques de pollution chimique	- Utilisation des produits absorbants pour neutraliser les fuites / déversement des huiles isolantes	- Surface polluée - Disponibilité des produits absorbants	- Estimation et vérification sur place	JIRAMA / EPC AMO	100 000 x 32 = 3 200 000[16]
	- Assurer une induction des chauffeurs qui transportent des transformateurs avec ou sans PCB	- Nombre de sensibilisation - Nombre de chauffeurs sensibilisés	- Consultation PV avec fiche de présence	JIRAMA / EPC AMO	0
	- Bien arrimer/protéger les transformateurs pour éviter tout dommage lié au transport	- Nombre de transformateurs endommagés	- Comptage sur place - Estimation et vérification sur	JIRAMA / EPC AMO	0

[15] *JIRAMA : 500 000 Ar et EPC : 1 100 000 Ar (en fonction du nombre de communes concernées)*
[16] *JIRAMA : 1 000 000 Ar et EPC : 2 200 000 Ar (en fonction du nombre de communes concernées)*

Impacts	Mesures d'atténuation	Indicateurs de surveillance	Modalités de surveillance	Responsables (Exécution et contrôle)	Coûts estimatifs (MGA)
		- Surface polluée	place		
	- Stocker les transformateurs sans PCB dans un local sécurisé de JIRAMA (sol imperméabilisé, accès limité aux agents de service, montés sur palette)	- Niveau du respect des normes de stockage	- Contrôle sur place	JIRAMA / EPC AMO	Palettes 40 000 x 13 [17]= 520 000
	- Transporter et stocker les transformateurs présumés à PCB à Analamahitsy qui est le Centre spécialisé de la JIRAMA, tout en respectant le mode de stockage approprié déjà mis en place (accès limité aux agents de service, sol imperméabilisé, montés sur palette, EPI adéquat)	- Proportion des transformateurs présumés à PCB transférés	- Vérification du registre des transformateurs à PCB - Registre de transport	JIRAMA AMO	Frais de transport 3 000 000
	- Doter les camions de transport des matériels requis pour d'éventuels fuites ou déversements de PCB et des EPI adéquats	- Surface polluée - Disponibilité des matériels et EPI	- Vérification liste - Contrôle sur place	JIRAMA AMO	
	- Afficher les consignes dans les camions	- Niveau du respect des consignes	- Contrôle sur place	JIRAMA AMO	0
Pollution des eaux	- Elaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des déchets et former le personnel à cet effet	- Nombre de sensibilisation et d'ouvriers sensibilisés	- Consultation PV avec fiche de présence	EPC AMO	0
	- Mettre en place des dispositifs de collecte des déchets solides et d'huiles usagées	- Nombre de dispositif de collecte des déchets solides et d'huiles usagées	- Vérification dispositifs sur place - Plan de gestion des déchets		*pm*
	- Mettre en place des latrines provisoires	- Nombre de latrines sur place	- Comptage direct		0 *(Inclus dans les coûts des travaux d'ingénierie)*
	- Interdire le lavage des voitures et des outillages sur les bords des plans d'eau	- Nombre d'infractions constatées	- Sanctions prises		0
MILIEU HUMAIN					
Nuisances (bruits, poussières, fumées et gaz)	- Informer la population sur la tenue du projet - Respecter les heures de travail	- Nombre de séances d'information radio/télé ou de réunion avec la	- Consultation récépissé ou PV d'information avec fiche de présence	JIRAMA / EPC AMO	0 (*Coût séance d'information ra-*

[17] *15 centres concernés*

Impacts	Mesures d'atténuation	Indicateurs de surveillance	Modalités de surveillance	Responsables (Exécution et contrôle)	Coûts estimatifs (MGA)
	- Eviter la réalisation de travaux bruyants en dehors des heures normales de travail - Maintenir les véhicules utilisés en bon état - Limiter la vitesse de circulation en passage des zones d'habitation - Eviter la fouille durant la période des vents forts	population - Horaire de travail - Nombre de plaintes - Envol des poussières	- Consultation du planning de travail - Consultation cahier de registre de plaintes - Consultation du cahier d'entretien des véhicules / camions - Constatation sur place - Perception bruit sur place		*dio/télé déjà calculé plus-haut)*
Risques de maladies respiratoires	- Doter les ouvriers de masques anti-poussières	- Proportion d'ouvriers concernés portant de masques anti-poussières	- Comptage sur place	JIRAMA / EPC AMO	0 (I*nclus dans le coût du lot d'EPI)*
Perturbation / Dérangement (gène) de la vie quotidienne	- Informer la population sur la tenue du projet	- Nombre de séances d'information radio/télé ou de réunion avec la population	- Consultation récépissé ou PV d'information avec fiche de présence	JIRAMA / EPC AMO	*0 (Coût séance d'information radio/télé déjà calculé plus-haut)*
	- Respecter la durée des travaux	- Durée d'intervention	- Consultation planning de travail	JIRAMA / EPC AMO	0
	- Mettre des panneaux de signalisation des travaux	- Nombre de panneaux mis en place	- Comptage sur place	JIRAMA / EPC AMO	0 *(Inclus dans les coûts des travaux d'ingénierie)*
	- Eviter les jours du marché le long des axes d'intervention	- Nombre activités réalisées les jours du marché	- Contrôle sur place	JIRAMA / EPC AMO	0
Perturbation de la circulation dans les grandes villes	- Informer la population sur la tenue des travaux	- Nombre de séances d'information radio/télé ou de réunion avec la population	- Consultation récépissé ou PV d'information avec fiche de présence	JIRAMA / EPC AMO	*0 (Coût séance d'information radio/télé déjà calculé plus-haut)*
	- Mettre des panneaux de signalisation des travaux	- Nombre de panneaux mis en place	- Comptage sur place	JIRAMA / EPC AMO	0 *(Inclus dans les coûts d'ingénierie)*
	- Gérer le trafic si la circulation est alternée dans la zone des travaux - Réaliser une partie des travaux pendant les heures creuses	- Durée d'arrêt de circulation / d'embouteillage	- Mesure sur place	JIRAMA / EPC AMO	0

Impacts	Mesures d'atténuation	Indicateurs de surveillance	Modalités de surveillance	Responsables (Exécution et contrôle)	Coûts estimatifs (MGA)
	- Baliser les sites d'intervention	- Surface de sites d'intervention balisée	- Mesure sur place	JIRAMA / EPC AMO	0
Risques sur la sécurité des piétons et des bêtes domestiques	- Informer la population sur la tenue du projet	- Nombre de séances d'information radio/télé ou de réunion avec la population	- Consultation récépissé ou PV d'information avec fiche de présence	JIRAMA / EPC AMO	*0 (Coût séance d'information radio/télé déjà calculé plus-haut)*
	- Baliser les périmètres de sécurité	- Surface de périmètre de sécurité balisée	- Mesure sur place	JIRAMA / EPC AMO	0 *(Inclus dans les coûts d'ingénierie)*
	- Mettre des panneaux de signalisation des travaux	- Nombre de panneaux mis en place	- Comptage sur place	JIRAMA / EPC AMO	0 *(Inclus dans les coûts d'ingénierie)*
	- Réaliser le levage des poteaux directement après les fouilles ou couvrir provisoirement les trous destinés aux poteaux	- Nombre de trous non couverts	- Contrôle sur place	JIRAMA / EPC AMO	0
Perturbation due à des coupures du courant	- Limiter les temps de coupures	- Durée de coupure du courant	- Cahier du chantier	JIRAMA / EPC AMO	0
	- Communiquer la programmation des coupures par radio et/ou par voie d'affichage aux usagers	- Nombre de séances d'information radio/télé	- Contrôle récépissé	JIRAMA / EPC AMO	60 000 x 32 [18]= 1 920 000
Arrêt temporaire des activités commerciales à Brickaville, Fénérive Est, Mahanoro, Mananara-Nord, Toamasina I et Vavatenina	- Elaborer un Plan d'action de réinstallation (Consulter l'autorité locale et les concernés ; compenser la manque à gagner)	- Plan de réinstallation élaboré	- Vérification	JIRAMA AMO	*0 (Coûts inclus dans le PAR)*
	- Respecter le temps d'intervention sur le site	- Durée du temps d'intervention	- Contrôle plan de travail	JIRAMA / EPC AMO	0
Risques d'accident de travail	- Doter les ouvriers d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) adaptés à leur poste de travail et veiller à ce qu'ils les utilisent	- Proportion d'ouvriers disposant / portant d'EPI	- Comptage	JIRAMA / EPC AMO	Lot EPI[19] 10 000 000 x 10[20] = 100 000 000
	- Informer et sensibiliser tout le personnel de chantier sur les risques encourus par les travaux	- Nombre d'ouvriers ayant été informés et sensibili-	- Consultation PV avec fiche de présence		0

[18] *JIRAMA 600 000 Ar et EPC 1 320 000 Ar (en fonction du nombre communes concernées)*

[19] *Casques, gants, chaussures, combinaisons, masques, vêtement fluo, ceinture de sécurité, lunettes de sécurité, bracelet électrostatique, ancrage, antichute, maintien au câble, etc*

[20] *JIRAMA 30 000 000 Ar (3 lots) et EPC 70 000 000 Ar (7lots)*

Impacts	Mesures d'atténuation	Indicateurs de surveillance	Modalités de surveillance	Responsables (Exécution et contrôle)	Coûts estimatifs (MGA)
	et sur les précautions à prendre à chaque poste de travail	sés - Nombre d'ouvriers informés et sensibilisés			
	- Mettre à la disposition du chantier un secouriste, une trousse de premiers soins et un véhicule en cas de blessures graves	- Nombre de victimes ayant reçu des soins	- Contrôle du registre d'accident de travail		Trousse de premiers soins 100 000 x 32 = 3 200 000[21]
	- Afficher les procédures d'urgence en cas d'accident	- Nombre et emplacement d'affichage	- Constatation sur place	JIRAMA / EPC AMO	0
	- N'employer que des personnels qualifiés pour les installations des équipements et matériels	- Nombre d'accidents liés à la non-qualification de personnels	- Consultation du registre d'accidents	JIRAMA / EPC AMO	0
	- Adopter et respecter les consignes de sécurité liées à la manipulation des équipements	- Niveau du respect des consignes de sécurité	- Constatation sur place	JIRAMA / EPC AMO	0
	- Installer le DMT (Dispositif de Mise à la Terre).	- Existence du DMT	- Contrôle sur place	JIRAMA / EPC AMO	0 *(Inclus dans les coûts d'ingénierie)*
Risques d'accidents de circulation	- Limiter la vitesse de circulation des véhicules et engins en passage des zones d'habitation à 20km/h	- Nombre d'accidents de circulation - Niveau de respect du code de conduite par les chauffeurs	- Consultation du registre d'accident	JIRAMA / EPC AMO	0
	- Appliquer le code de bonne conduite aux chauffeurs				
	- Mettre des panneaux de signalisation et de limitation de vitesse aux endroits appropriés	- Nombre de panneaux mis en place	- Comptage sur place sur place		0 *(Inclus dans les coûts d'ingénierie)*
	- En tant que de besoin, si l'objet transporté est encombrant, assurer l'existence d'une tête de convoi avec gyrophare	- Nombre d'accidents liés au transport des objets encombrants	- Consultation du registre d'accident	JIRAMA / EPC AMO	0 *(Inclus dans les coûts d'ingénierie)*
Risques de Conflits sociaux	- Prioriser le recrutement des mains-d'œuvre locales selon leurs compétences	- Proportion de la main d'œuvre locale	- Consultation de la liste des ouvriers et de leur adresse	JIRAMA / EPC AMO	0
	- Sensibiliser les ouvriers à respecter les règles sociales de la zone d'intervention	- Nombre de sensibilisation	- Consultation PV avec fiche de présence	JIRAMA / EPC AMO	0

[21] *JIRAMA : 1 000 000 Ar et EPC : 2 200 000 Ar (en fonction du nombre communes concernées*

Impacts	Mesures d'atténuation	Indicateurs de surveillance	Modalités de surveillance	Responsables (Exécution et contrôle)	Coûts estimatifs (MGA)
	- Sensibiliser les ouvriers au maintien d'une bonne relation de travail et de cohabitation avec la population locale.	- Nombre d'ouvriers sensibilisés			
	- Elaborer un règlement intérieur et l'afficher visiblement dans tous les bureaux de chantier. - Appliquer la procédure de pénalisation ou sanction en cas de manquements constatés à qui que ce soit.	- Nombre et lieu d'affichage du règlement intérieu - Nombre de manquements constatésr	- Vérification sur place - Sanctions prises	JIRAMA / EPC AMO	0
	- Organiser des réunions d'informations sur la tenue des travaux et de leurs avancements	- Nombre de réunions organisées	- Consultation PV de réunion avec fiche de présence	JIRAMA / EPC AMO	0
	- Sensibiliser les ouvriers à respecter les us et coutumes de la zone d'intervention	- Nombre de sensibilisation - Nombre d'ouvriers sensibilisés	- Consultation PV avec fiche de présence	JIRAMA / EPC AMO	0
Risques d'apparition de VGB	- Informer et sensibiliser les ouvriers sur les comportements responsables surtout vis-à-vis du comportement sexuel des travailleurs	- Nombre d'information et de sensibilisation - Nombre d'ouvriers informés et sensibilisés	- Consultation PV avec fiche de présence	JIRAMA / EPC AMO	Edition de posters et affichages 20 000 x 104= 2 080 000[22]
	- Elaborer et mettre en œuvre un plan d'action de prévention et de réponse à la VBG/EAS-HS	- Niveau de respect du plan	- Evaluation sur place	JIRAMA / EPC AMO	Edition du plan d'action 20 000 x 23[23] = 460 000
	- Adopter un Code de bonne conduite pour les ouvriers immigrés, le faire signer et procéder aux sensibilisations, au rappel, et au suivi de son application	- Niveau du respect du code de bonne conduite - Nombre de code de bonne conduite signé	- Evaluation sur place - Vérification de code de bonne conduite signée	JIRAMA / EPC AMO	0
	- Développer un protocole de prise en charge de cas de VBG et collaborer avec des entités spécialisées dans le traitement de cas de VBG	- Nombre de cas de VGB - Protocole	- Consultation du registre de plaintes sur les VBG - Vérification du protocole de prise en charge de cas de VBG	JIRAMA / EPC AMO	Frais prévu en cas de prise en charge des survivants 20 000 000

[22] *JIRAMA : 500 000 Ar et EPC : 1 580 000 Ar (en fonction du nombre de Fokontany concernés)*
[23] *Nombre de communes concernées*

Impacts	Mesures d'atténuation	Indicateurs de surveillance	Modalités de surveillance	Responsables (Exécution et contrôle)	Coûts estimatifs (MGA)
Immigrations / Risques de propagation des maladies transmissibles telles que l'IST et le VIH/SIDA	- Recours aux mains d'œuvre locales	- Proportion de la main d'œuvre locale	- Consultation de la liste des ouvriers et de leur adresse	JIRAMA / EPC AMO	0
	- Sensibiliser les ouvriers sur la lutte et la prévention sur les IST et VIH/SIDA	- Nombre de sensibilisation - Nombre d'ouvriers sensibilisés	- Consultation PV avec fiche de présence		0
	- Mettre en œuvre un Plan de lutte et de prévention sur les IST et VIH/SIDA *- Information sur le Sida et les IST : modes transmission* *- Encourager la prévention par abstinence sinon : mise à disposition gratuite de condoms pour les ouvriers* *- Encourager le dépistage volontaire*	- Niveau de respect du plan	- Evaluation sur place	JIRAMA / EPC AMO	Condoms 1000 x 104 x 10 x 3 = 3 120 000[24]
Risque de transmission locale du COVID	- Respecter les gestes de barrière recommandées par l'OMS - Elaborer un plan de prévention et de lutte contre le COVID	- Niveau du respect des gestes de barrière et du plan de prévention et de lutte	- Evaluation sur place	JIRAMA / EPC AMO	Masques : 0 *(Inclus dans le coût du lot d'EPI)* Savon : 10 000 x 32 = 320 000[25] Thermomètre : 100 000 x 32 = 3 200 000[26]
Dommages et perturbations sur les réseaux divers (eau, téléphone) enterrés	- Consulter, avant les travaux, les opérateurs téléphoniques, les Responsables de la JIRAMA ainsi que les Services Régionaux de l'Aménagement du Territoire pour s'informer de la présence des réseaux à l'intérieur de l'emprise de la ligne - Réparer les dégâts, le cas échéant	- Liste des personnes consultés - Nombre de réseaux endommagés non réparés	- Contrôle sur place	JIRAMA / EPC AMO	0

[24] *JIRAMA : 750 000 Ar et EPC : 2 370 000 Ar (en fonction du nombre de fokontany concernés, ouvriers estimés au nombre de 10 pour 3jours de travail)*
[25] *JIRAMA : 100 000 Ar et EPC 220 000 Ar (en fonction du nombre de communes concernées)*
[26] *JIRAMA : 1 000 000 Ar et EPC 2 200 000 Ar (en fonction du nombre de communes concernées)*

Impacts	Mesures d'atténuation	Indicateurs de surveillance	Modalités de surveillance	Responsables (Exécution et contrôle)	Coûts estimatifs (MGA)
PHASE D'EXPLOITATION					
MILIEU PHYSIQUE					
Risques de pollution chimique	- Utilisation des produits absorbants pour neutraliser les fuites / déversement des huiles isolantes	- Surface polluée - Disponibilité des produits absorbants	- Estimation et vérification sur place	JIRAMA	500 000
	- Assurer une induction des chauffeurs qui transportent des transformateurs	- Nombre de sensibilisation - Nombre de chauffeurs sensibilisés	- Consultation PV avec fiche de présence	JIRAMA	0
	- Stocker et transporter les transformateurs mis au rebut à Analamahitsy qui est le Centre spécialisé de la JIRAMA, tout en respectant le mode de stockage approprié déjà mis en place (accès limité aux agents de service, sol imperméabilisé, montés sur palette, EPI adéquat).	- Niveau du respect des normes de stockage	- Evaluation sur place	JIRAMA	*Pm*
MILIEU HUMAIN					
Risques d'accidents de travail	- Couper le courant avant toute intervention	- Nombre de personnes électrisées/électrocutées	- Consultation du registre d'accidents	JIRAMA	0
	- Doter les ouvriers d'EPI adéquats selon leur poste de travail	- Niveau de sécurité des employés par rapport aux matériels et équipements de sécurité disponibles	- Evaluation sur place	JIRAMA	10 000 000
	- Disposer d'une boîte à pharmacie lors des travaux d'entretien				100 000
	- Informer et former les personnels d'entretien sur les risques encourus sur la manipulation des équipements et sur les mesures de sécurité	- Nombre d'employés informés	- Consultation PV		0
	- Autoriser uniquement les Spécialistes formés et certifiés pour les travaux d'entretien	- Nombre d'accidents liés à la non-qualification de personnels	- Consultation du registre d'accidents	JIRAMA	0
	- Adopter et respecter les consignes de sécurité liées à la manipulation des équipements	- Niveau du respect des consignes de sécurité	- Evaluation sur place	JIRAMA	0

Impacts	Mesures d'atténuation	Indicateurs de surveillance	Modalités de surveillance	Responsables (Exécution et contrôle)	Coûts estimatifs (MGA)
Risques d'accidents dus aux chutes des câbles ou poteaux	- Respecter les dispositions légales et réglementaires sur les conditions techniques des installations de distribution	- Nombre d'accidents / incidents liés à la défaillance technique	- Consultation du registre d'accidents / incidents	JIRAMA	0
Risques de conflits sociaux	- Eviter autant que possible de surplomber des propriétés privées sinon, obtenir l'accord des propriétaires de terrains sur le passage des lignes.	- Accord des propriétés de terrains	- Vérification	JIRAMA	0
	- Sensibiliser la population à réduire la période et la durée d'utilisation des éclairages au strict nécessaire - Réduire l'intensité en choisissant des luminaires produisant un éclairage sobre et uniforme dont l'intensité lumineuse n'est pas excessive - Privilégier l'utilisation de sources lumineuses de couleur ambrée à celles de couleur blanche - Sensibiliser les habitants aux bénéfices de l'éclairage « durable »	- Nombre de plaintes liées aux nuisances sonores et lumineuses	- Consultation du registyre des plaintes	JIRAMA	0
Coupure de courant	- Sensibiliser les collectivités locales à contribuer à la protection des biens publics et améliorer les collaborations entre les Communes et la JIRAMA	- Nombre d'incidents (vols et vandalisme)	- Consultation de la convention entre les communes et la JIRAMA	JIRAMA	0
	- Respecter les dispositions légales et réglementaires sur les conditions techniques des installations de distribution	- Nombre et durée de coupure de courant	- Consultation du cahier d'exploitation	JIRAMA	0
	- Sensibiliser les riverains/usagers à signaler les coupures anormales pour différencier les pannes et les coupures programmées	- Nombre de sensibilisation réalisée Nombre de coupures anomalies signalées	- PV de sensibilisation Boites à nidée	JIRAMA	0
TOTAL (MGA)	-				**156 720 000**

7.2 PLAN DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

TABLEAU 16 : PLAN DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

Eléments de suivi	Indicateurs de suivi	Méthode de suivi	Phase de suivi	Objectif de performance	Responsables	Coûts (MGA)
Composantes physiques	Nombre de plaintes sur les nuisances	Cahier de registre de plaintes	Construction	Toutes les plaintes sont traitées par des actions correctives	JIRAMA / EPC AMO	0
	Niveau de bruit du groupe électrogène	Mesure de bruit (sonomètre)	Construction	Niveau de bruit ne doit pas dépasser 75 dB(A) au maximum à une distance de 7m	JIRAMA / EPC AMO	1 500 000 x 13 = 22 500 000[27]
	Surface des sols pollués	Estimation sur place	Construction	Aucune contamination des sols	JIRAMA / EPC AMO	0
	Volume de déchets non évacués	Estimation sur place	Pendant et après les travaux	100% des déchets sont évacués	JIRAMA / EPC AMO	0
	Proportion de transformateurs présumés à PCB transférés à Analamahitsy	Cahier de registre de transformateurs	Après les travaux	100% des transformateurs présumés à PCB sont transférés au Centre JIRAMA Analamahitsy	JIRAMA AMO	0
Composantes humaines	Nombre de plaintes pertinentes	Consultation du registre de plaintes	Construction	Toutes les plaintes sont traitées par des actions correctives	JIRAMA / EPC AMO	0
			Exploitation	Aucune plainte répétée plus d'une fois	JIRAMA	0
	Nombre de coupures de courant non avisée au préalable	Contrôle affichage et/ ou récépissé radio/télé	Construction	Toute coupure de courant doit être avisée au préalable aux usagers	JIRAMA / EPC AMO	0
	Nombre d'accidents de circulation	Niveau du respect de consignes de sécurité	Construction	Zéro accident mortel	JIRAMA / EPC AMO	0
	Nombre d'accidents dus à la présence des trous	Consultation du registre d'incidents	Construction	Aucun incident rencontré	JIRAMA / EPC	0

[27] *Un sonomètre par Centre*

Eléments de suivi	Indicateurs de suivi	Méthode de suivi	Phase de suivi	Objectif de performance	Responsables	Coûts (MGA)
	ouverts				AMO	
	Nombre d'accident de travail	Consultation du registre des accidents Niveau de sécurité des travailleurs (port d'EPI)	Construction	Zéro accident avec arrêt de travail	JIRAMA / EPC AMO	0
			Exploitation		JIRAMA	0
	Nombre d'employés ayant reçu des formations	Consultation de la liste	Construction	Tous les travailleurs spécialisés ont reçu des formations	JIRAMA / EPC AMO	0
			Exploitation	100% des personnels de maintenance et d'entretien ont reçu des formations	JIRAMA	0
	Proportion des mains-d'œuvre locales	Registre des employés	Construction	Augmentation continue du nombre d'ouvriers locaux recrutés	JIRAMA / EPC AMO	0
	Nombre de cas de VBG	Registre de plaintes	Construction	Aucun cas de VBG	JIRAMA / EPC AMO	0
	Nombre de cas suspects de covid 19	Registre de santé	Construction	Zéro cas suspects	JIRAMA / EPC AMO	0
	Nombre d'incidents rencontrés	Registre d'incidents	Construction	Sécurité des piétons assurée	JIRAMA / EPC AMO	0
			Exploitation	Diminution progressive du nombre de vols et vandalisme des infrastructures	JIRAMA	0
	Proportion de personnes formées quelque soit leur poste	Registre de formation PV avec fiche de présence	Construction	100% des personnes sont formées selon leurs besoins respectifs	JIRAMA / EPC AMO	0
	Nombre de coupures sestrielles de courant	Registre d'exploitation	Exploitation	Diminution progressive du nombre de coupure de courant due au délestage	JIRAMA	0
Total (MGA)						**19 500 000**

7.3 MESURES DE SITUATION D'URGENCE

Ces mesures s'appliquent à toutes les activités réalisées au niveau des sites et chantiers ainsi qu'à l'ensemble des activités réalisées par les JIRAMA construction et le prestataire EPC. Elles doivent donc être connues et maîtrisées par les employés œuvrant sur le terrain en cas de situation d'urgence.

JIRAMA construction et le prestataire EPC mettront en place un plan d'intervention d'urgence et leusr plans HSE respectifs pour les travaux et nommeront un Responsable HSE. A cet effet, ils sont tenus de communiquer leurs plans d'exécution à l'AMO avant le démarrage des travaux.

Les activités à entreprendre pour la gestion des situations d'urgence sont :

7.3.1 IDENTIFIER ET PREVENIR LES SITUATIONS D'URGENCE

Anticiper les situations d'urgence, c'est prendre les précautions nécessaires pour pouvoir gérer au mieux une situation de crise. Ainsi, les situations d'urgence prévisibles doivent faire l'objet d'une procédure / d'un plan de prévention / protection adapté et maîtrisé consolidés par des outils de maîtrise des situations d'urgence tels que la communication et l'information sur site (plans d'évacuation, affichages spécifiques d'avertissement), la formation du personnel sur les premiers secours.

7.3.2 PREPARER LA CAPACITE A REPONDRE AUX SITUATIONS D'URGENCE

Les types de situations d'urgence susceptibles de survenir par rapport aux activités du sous-projet sont généralement :

- Accidents de travail
- Accidents de circulation
- Déversement des matières dangereuses (hydrocarbures, huiles usagées, PCB)
- Incendie (au niveau du magasin de stockage)

7.3.2.1 Consignes à prendre dans le cas d'une personne blessée au travail

- Rester calme et rassurer le blessé
- Prévenir un membre du personnel ayant reçu une formation de secouriste
- Surveiller l'arrivée des ambulanciers pour les diriger au bon endroit sans perte de temps
- Suivre les recommandations du secouriste et le seconder
- Éloigner les curieux.

7.3.2.2 Règles de base pour les premiers soins

- S'assurer que les lieux de l'accident soient sécuritaires pour soi et pour le blessé
- Ne jamais donner à boire ou à manger à une personne gravement blessée ou inconsciente
- Tourner sur le côté toute personne inconsciente, sans blessure à la colonne, en attendant les secours afin d'empêcher l'obstruction des voies respiratoires

- Immobiliser toute personne blessée à la colonne et l'avertir de ne pas bouger
- Attendre calmement les secours.

7.3.2.3 Consignes générales pour remédier aux fuites / déversement de produits dangereux

- Porter au moins des gants et des lunettes lors des manipulations Ne jamais manipuler les fuites avec les mains nues : idéalement, utiliser des gants en néoprène plongés dans du Viton.
- Arrêter les fuites si possible
- Collecter le produit épandu :
    - Utiliser du sable ou autre absorbant compatible pour absorber le produit épandu
    - Stocker le sable (ou autre) dans un récipient étanche.
- Etiqueter et stocker le récipient dans un lieu sécurisé avant son expédition vers les filières de dépollution existantes.
- Enregistrer dans le registre des incidents.

Note : Voir chapitre 7.5 les mesures à prendre pour la prévention ou en cas de fuites/déversement de PCB.

7.3.2.4 Mesures d'urgence en cas d'incendie

Le cas d'incendie pourrait survenir au niveau du stockage des matériels et produits.

- Déclencher le système d'alarme incendie
- Fermer les portes pour ralentir la progression de l'incendie
- Utiliser l'extincteur pour maîtriser et éteindre un début d'incendie (seules les personnes qui savent utiliser un extincteur peuvent en manipuler)
- Au signal d'alarme :
    - évacuer immédiatement et aller vers le point de rassemblement à l'extérieur
    - ne pas chercher des effets personnels
    - compter le nombre de personnes présentes.

7.4 PLAN DE CIRCULATION DES ENGINS ET DES VEHICULES

JIRAMA Construction et le prestataire EPC prépareront un Plan de Circulation des Engins et des Véhicules du Projet (PCEV). Le PCEV contiendra l'ensemble des actions visant à contrôler la vitesse, l'itinéraire, les horaires de circulation et l'application des sanctions en cas d'infraction, de tous les engins et véhicules impliqués dans les travaux.

Ce PCEV inclura, sans y être limité, les grandes lignes suivantes :

- Description détaillée du nombre, type, identification, et affectation de tous les engins et véhicules du chantier. À tout moment, le Responsable Environnemental devra être capable de savoir combien de véhicules sont engagés sur le Projet, et où ils se trouvent.
- Itinéraires de circulation dans et hors sites des opérations. Lorsque nécessaire, des itinéraires d'évitement des centres de villages seront proposés aux chefs de fokontany et validés par eux, pour éviter les nuisances liées à la traversée des villages. Dans ce cas, adopter toujours les mesures de réglementation de la circulation telles que la mise en place de panneaux de signalisation.
- Estimation du nombre de rotation par type de véhicule.
- Contrôle de la vitesse des véhicules, incluant :

  i) un Programme d'information et de sensibilisation des chauffeurs sur les aspects de la sécurité, le respect des limites de vitesse et les codes de bonne conduite ;

  ii) la mise en place d'une signalisation appropriée et création de zones 20 km/h dans les traversées des villages et à proximité des sites sensibles et/ou à risques (ex : écoles, marchés, centres de santé, virage) ;

  iii) la prévention par la répression : implication de la gendarmerie et sanction pour tout dépassement de vitesse.

Ce plan sera présenté pour discussion et validation aux services de la Direction Régionale des Travaux Publics, ainsi qu'aux maires des Communes traversées par les itinéraires utilisés.

Une semaine avant le premier passage des convois, l'Entreprise postera dans tous les villages traversées ou longés par l'itinéraire des engins et véhicules du projet, une note d'information précisant les dangers liés au passage des camions et engins.

7.5 PLAN DE GESTION DES TRANSFORMATEURS A PCB

7.5.1 MESURES GENERALES

Deux cas sont à considérer :

- Cas des transformateurs sans PCB en attente de réutilisation : ils seront stockés dans un local sécurisé de la JIRAMA du Centre concerné (sol imperméabilisé, accès limité aux agents de service, montés sur palette) jusqu'à leur réutilisation.
- Cas des transformateurs présumés à PCB : ils seront acheminés vers Analamahitsy qui est le Centre spécialisé de la JIRAMA tout en respectant le mode de stockage approprié (accès limité aux agents de service, sol imperméabilisé, montés sur palette, EPI adéquat) jusqu'à ce qu'une ou des solutions pérennes et le budget requis pour l'élimination finale soient trouvés.

7.5.2 MESURES PARTICULIERES

- Mettre en œuvre les mesures de prévention contre les fuites et déversements

7.5.2.1 Stockage des transformateurs à PCB

Pour le cas des fuites (égouttures, suintements …), il s'agit de petites quantités de produit déversé.

7.5.2.1.1 Consignes pour la prévention des fuites de PCB

- Placer les transformateurs sur une surface plane
- Vérifier régulièrement que les palettes en bois sur lesquels ils sont déposés ne sont pas pourries
- Ne jamais décuver un transformateur à PCB
- Vérifier régulièrement l'étanchéité des transformateurs lors du stockage
- Les pièces usagées (boulons, rondelles …) doivent immédiatement être remplacées.

7.5.2.1.2 Consignes pour remédier aux fuites

- Porter au moins des gants et des lunettes lors des manipulations Ne jamais manipuler les fuites avec les mains nues : idéalement, utiliser des gants en néoprène plongés dans du Viton[28].
- Si un transformateur accuse des fuites :
    - Ne pas essayer de souder
    - Mettre une cuve en-dessous pour contenir les fuites

[28] *Le VITON® ou Caoutchouc Fluorocarbone ou FKM, est un terpolymère d'hexafluorpropylène, avec fluorure de vinylidène, tétrafluoréthylène et éther perfluorométhylvinylique.*

- Collecter le produit épandu :
    - Utiliser du sable (idéalement de la terre de diatomées) pour absorber le produit épandu
    - Stocker le sable (ou autre) dans un récipient étanche.
- Etiqueter et stocker dans un lieu sécurisé jusqu'à ce qu'une méthode d'élimination adéquate soit disponible.
- Enregistrer dans le registre des accidents / incidents.

7.5.2.2 Transport des transformateurs présumés à PCB vers un site sécurisé

7.5.2.2.1 Consignes pour la prévention des déversements durant le transport de transformateurs à PCB

- Avant chaque départ, assurer une induction « Sécurité » de tous les chauffeurs sur la gestion des risques liés aux PCB.
- Doter les camions de transport du petit matériel pour d'éventuels fuites ou déversements de PCB
- Afficher les consignes à l'intérieur de la cabine des camions
- Afficher également les numéros de téléphone des personnes à contacter
- Fournir des EPI appropriés aux chauffeurs
- Respecter les limitations de vitesse et les conditions de dépassement.

7.5.2.2.2 Consignes en cas de déversement durant le transport de transformateurs à PCB

- Mettre les EPI requis
- Procéder à des mesures conservatoires : Eliminer les sources de déversement pour limiter les dégâts : mettre le(les) transformateur(s) qui déversent sur le bon côté qui ne déverse pas. Si le(les) transformateur(s) est(sont) trop lourd(s), mettre des diguettes en terre autour de la zone de déversement pour limiter les épandages.
- Avec un récipient, collecter le produit déversé dans une cuve.
- Collecter également le sol contaminé dans un autre récipient jusqu'à une profondeur d'environ 20cm.
- Prévenir le Responsable HSQE de la JIRAMA pour suite à donner : audit rapide sur site, etc.
- Enregistrer l'accident dans le Cahier de bord.

7.6 RENFORCEMENT DES CAPACITES

7.6.1 ANALYSE DES COMPETENCES EXISTANTES ET BESOIN EN RENFORCEMENT DES CAPACITES

Au sein de la JIRAMA, les missions du Responsable HSQE sont en général de réduire et contrôler les risques professionnels (les accidents du travail, les maladies professionnelles, les risques écologiques (pollutions, nuisances…).

Les attributions spécifiques du Responsable HSQE su sein de la Direction interrégionale de Toamasina sont, entre autres, d'assurer le suivi et le classement des dossiers concernant les mouvements des huiles usagées et déchets des hydrocarbures ainsi que la distribution de matériels de protection individuelle des agents techniques.

Les compétences actuelles des employés du Service HSQE de JIRAMA Toamasina en matière de gestion environnementale et sociale sont insuffisantes par rapport à celles qui sont requises. Ainsi, ils ont besoin de renforcement de capacité afin d'assurer que leur capacité pour la mise en œuvre du PGES et du suivi soit suffisante.

Ainsi, tous les personnels de la JIRAMA Toamasina qui seront impliquées par le sous-projet doivent avoir les connaissances, les compétences et l'expérience nécessaire à la mise en œuvre du PGES et du suivi environnemental et social du sous-projet.

La formation couvrira les phases de construction et d'exploitation. Ainsi, le prestataire EPC, la "JIRAMA construction" ainsi que l'AMO rejoindront aussi la formation afin d'élargir leurs connaissances sur la mise en œuvre du PGES et le suivi environnemental et social.

7.6.2 PROPOSITION DE PLAN DE RENFORCEMENT DES CAPACITES

La formation sera organisée sous forme d'atelier de quatre jours qui sera dirigée par un Consultant (interne ou externe) qui connaît bien les exigences de la gestion environnementale et sociale à Madagascar, et possède aussi une connaissance particulière des Politiques de Sauvegarde de la Banque mondiale ainsi que des normes en matière de travail, santé et sécurité de l'IFC.

Cette formation sera centrée sur les exigences réglementaires nationales et Politiques de sauvegarde de la Banque mondiale, les mesures environnementales et les mesures de sécurité relatives aux activités du sous-projet, la mise en œuvre du PGES, les règlements de conflits, la lutte contre les VBG, les modalités de suivi et l'élaboration des rapports de suivi.

TABLEAU 17 : PLAN DE RENFORCEMENT DES CAPACITES

Module	Durée	Coût (MGA)
Cibles : - EPC et ses employés - "JIRAMA construction" - JIRAMA Toamasina - AMO		Nombre .≤ 20
Conscientisation	1 jour	Consultant 600 000 x 4 = 2 400 000
Conscientisation environnementale et sociale et importance des mesures		

Module	Durée	Coût (MGA)
d'atténuation		Déplacements voiture 300 000 x 6 = 1 800 000 Séjour 160 000 x 6 = 960 000 Duplication cours 2 000 000 Pause-café 100 000 x 21 x 4 = 8 400 000 Location salle 150 000 x 4 = 600 000 Location vidéoprojecteur et sono 200 000 x 4 = 800 000
Plan organisationnel pour la mise en œuvre des mesures d'atténuation		
Conformité avec les législations nationales, les Politiques de la Banque mondiale et les normes internationales en matière de l'environnement, hygiène, santé et sécurité pour le travail		
Formation	3 jours	
Procédures environnementales		
Exécution du PGES (respect des clauses environnementales, du CCE, règlement des conflits, lutte contre les VBG, VIH/SIDA, COVID 19, mise en œuvre PAR, …)		
Suivi du PGES (conformité, mesures correctives) et du PAR		
Elaboration des rapports de suivi		
Etude de cas	Choix déterminé par les participants	
TOTAL	**4 jours**	**16 960 000**

7.7 ARRANGEMENT INSTITUTIONNEL POUR LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DU PGES (ROLES ET RESPONSABILITES)

Les institutions impliquées dans la mise en œuvre et le suivi du PGES sont consignées dans le tableau suivant :

TABLEAU 18 : ROLES ET RESPONSABLES DES INSTITUTIONS IMPLIQUEES DANS LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DU PGES

Acteurs	Rôles et responsabilités
Comité de coordination du Projet LEAD	Ce Comité est présidé par le Ministère chargé de l'Energie et a, entre autres fonctions, de donner des orientations pour la gestion environnementale et sociale du projet. Dans le cadre de la sous-composante 1b du projet, le MEH assure la supervision de la mise en œuvre du projet et veillera à l'inscription et à la budgétisation des diligences environnementales et sociales dans les Plans de Travail et Budgets Annuel en coordination avec la JIRAMA et le MFB.
Unité de gestion du projet (UGP)	L'UGP est composée d'une équipe de gestion au niveau du MEH (coordonnation générale du Projet) et une équipe de gestion à la JIRAMA (Agence d'exécution de la composante 1 du projet). ❖ Au niveau du MEH, elle est composée de : ▪ Coordonnateurs de projets (Coordonnateur, Coordonnateurs adjoints et Coordnnateur technique) ▪ Equipes Finance (RAF et Comptable) ▪ Equipe Passation de Marché (RPM et APM)

Acteurs	Rôles et responsabilités
	❖ Au niveau de JIRAMA, elle est composée de : ▪ Coordonnateurs de la composante 1 du projet ▪ Passation de marché ▪ Gestion financière
Unité d'exécuition du PARa (UEP)	Cette Unité sera chargée de la mise en œuvre du PARa dans son intégralité, y compris le paiement des compensations. Elle assure également le rôle de contrôle de la mise en œuvre du PARa ainsi que le suivi et l'évaluation interne. Elle est composée de : ▪ Un représentant de la Direction régionale du Ministère de l'Energie ▪ Un représentant de la Direction régionale de la JIRAMA mandaté par le Projet LEAD ▪ Un représentant de la Commune concernée ▪ Un représentant des PAPs.
MEH	❖ Au niveau national, la Direction d'intégration de la dimension environnementale au niveau du MEH sera chargée de suivre les performances environnementales et sociales du Projet. Elle est le premier responsable de la mise en œuvre du PARa et assurera la gestion des plaintes relatives au projet LEAD au niveau national. ❖ Au niveau régional, le MEH a des Directions régionales et des Services régionaux qui suivront sur place les activités du Projet. La Direction régionale du MEH fait partie de l'Unité d'execution du PARa et du paiement de compensation. Elle est membre du Comité de règlement de litiges (CRL) au niveau de la DIR Toamasina.
JIRAMA	❖ JIRAMA a une Direction HSQE au niveau de leur siège national qui sera impliquée dans le suivi de la mise en œuvre du PGES. Elle aura aussi la charge de la capitalisation des données relatives aux plaintes et doléances dans le cadre de la sous-composante 1b du Projet LEAD, de la gestion de la base de données centrale et du suivi global du traitement des plaintes par les Directions régionales ❖ La Direction interrégionale de la JIRAMA dispose aussi d'un Service HSQE qui sera chargée de la mise en œuvre du PGES et du PARa. Elle aura la charge d'assurer la collecte de l'ensemble des plaintes, la rédaction de la fiche de synthèse relative aux plaintes reçues et traitées au niveau de la Direction interrégionale et la transmission des données au responsable central.
Banque mondiale	La Banque mondiale a mis en place des exigences environnementales et sociales pour le projet. Dans ce cadre, elle est chargée du suivi de la conformité des activités avec ses exigences de base notamment les sauvegardes environnementales et sociales et les Directives HSE générales et spécifiques du groupe de la BM.
Collectivité locale (Fokontany, communes)	Elle joue le rôle de veille et d'alerte en cas de non-respect des clauses environnementales et des Directives HSE. Elle participera au suivi environnemental du sous-projet et aura le rôle de médiation lors de la négociation à l'amiable d'une plainte (niveau 1 : Fokontany ; Niveau 2 : Commune).
AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage)	L'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage permet au Maître d'ouvrage (MEH) d'obtenir un suivi et contrôle de son projet dès sa conception jusqu'à la

Acteurs	Rôles et responsabilités
	réception, y compris le suivi et le contrôle, au jour le jour, de la mise en œuvre du PGES et du PARa. Dans ce cadre, il dispose d'Experts en Environnement et Social qui ont comme responsabilités d'assurer la surveillance et le contrôle de la mise en œuvre effective des mesures environnementales et sociales ; de garantir la bonne application du Code de Bonne Conduite des Prestataires du Projet ; de s'assurer que tous les intervenants sur les chantiers soient sensibilisés aux principales préoccupations environnementales et sociales et aux mesures de protection du milieu liées à la réalisation des travaux ; d'assurer les relations avec les Collectivités Décentralisées et les communautés locales pour tous les aspects sociaux (traitement des doléances,…) ; de jouer le rôle d'interface avec les autorités environnementales et d'établir un rapport du suivi environnemental de la mise en œuvre du PGES et du PARa pour le Maître d'ouvrage et la Banque mondiale.
Prestataire EPC	Le prestatire 'EPC a pour responsabilités, à travers leur Expert en Environnement et Social, la mise en œuvre du PGES et la rédaction des rapports de mise en œuvre dudit PGES. A cet égard, il seraresponsable de la prise en compte de l'ensemble des préoccupations environnementales et sociales soulevées et doivent veiller au strict respect des mesures énoncées dans le présent rapport aux fins de préserver la qualité de l'environnement dans les zones du projet. Il a donc pour rôles de préparer un PPES qui comprendra l'ensemble des mesures environnementales et sociale et le programme d'exécution de ces mesures, un Plan de gestion des déchets, un PCEV, un plan HSE, etc à valider par l'AMO ; d'exécuter et faire exécuter à tous ses employés les clauses environnementales décrites dans le contrat et à faire en sorte que les mesures environnementales et sociales ainsi que les recommandations du PGES soient appliquées ; d'entreprendre des actions correctives, le cas échéant ; de former et de sensibiliser leurs personnels sur la lutte contre les IST / SIDA, les VBG et à des bonnes pratiques dans le domaine environnemental ; s et de préparer un rapport hebdomadaire des incidents touchant à l'Environnement et Social pour AMO.
JIRAMA Construction	Une partie des activités de la sous-composante 1b sera réalisée par JIRAMA construction. Dans ce cadre, JIRAMA, à travers sa Direction et Services HSQE, a aussi comme responsabilités de mettre en œuvre le PGES du sous-projet en s'assurant du respect des clauses environnementales et sociales et de l'application de toutes les mesures environnementales et sociales décrites dans ledit PGES. Elle aura aussi pour rôles de préparer un PPES, un plan de gestion des déchets, un PCEV, un plan HSE, etc à valider par AMO et de préparer un rapport hebdomadaire des incidents touchant à l'Environnement et Social pour AMO.

7.8 MECANISME DE GESTION DES PLAINTES

Le Ministère chargé de l'Energie, en collaboration avec la JIRAMA a élaboré le mécanisme de gestion des plaintes (MGP) générées par la mise en œuvre du Projet LEAD.

Ce mécanisme de gestion des plaintes se veut permanent (le long du projet), transparent, rapide, efficace, participatif et accessible à toutes les parties prenantes, pour prévenir ou résoudre les conflits par voie de négociation, dialogue, enquête conjointe etc

7.8.1 OBJECTIFS DU MECANISME DE GESTION DE PLAINTES

Le mécanisme de gestion de plaintes est un moyen et un outil mis à disposition par le projet afin d'identifier, d'éviter, de minimiser, de gérer, de réduire et si besoin à prendre en charge des actions/activités/faits ayant des impacts environnementaux, sociaux et humains pouvant affecter le projet et ses actions, les acteurs et la communauté.

Le mécanisme prend en charge les plaintes qui se rapportent à la conformité du processus de mise en œuvre, des résultats, et des impacts du projet aux engagements de nature juridique, fiduciaire, technique, environnemental et social vis-à-vis des parties prenantes et du public.

7.8.2 PRINCIPES DU TRAITEMENT DES PLAINTES

Ce mécanisme de gestion des plaintes est simple, équitable, accessible, inclusif et ouvert :

- Les plaintes sont administrées autant que possible au niveau local pour en faciliter l'accès ;
- Le mécanisme est flexible et ouvert à diverses formes de preuves ;
- Le mécanisme tient compte du fait que beaucoup de personnes ne savent ni lire ni écrire et sont dans une situation qui nécessite une résolution rapide ;
- Le mécanisme est adapté à la culture locale, aux groupes cibles en utilisant la langue appropriée ;
- Le mécanisme inclut la médiation avec les parties prenantes du projet dans le cas de conflit nécessitant une intervention externe, avant le recours judiciaire ;
- La durée de traitement d'une plainte ne doit pas dépasser 30 jours ;
- Le projet entreprendra tous les efforts nécessaires pour tenter de régler les différends à l'amiable.

Toutes plaintes relatives aux activités du projet, même anonymes, sont recevables. Une plainte peut être émise par toute personne liée directement ou indirectement au projet. Il peut s'agir d'une préoccupation, une doléance, une réclamation ou une dénonciation. Chaque plainte reçue doit être traitée équitablement.

Il est à noter que les plaintes qui peuvent être traitées au niveau local seront prises en charge par le Comité Interrégional de Gestion de Plainte (CIGP) regroupant les responsables régionaux du MEH et de la JIRAMA. Les représentants de la JIRAMA assurent par la suite la transmission au niveau du Comité National de Gestion de Plainte (CNGP) qui a la charge de la capitalisation et du traitement des plaintes au niveau national.

7.8.3 MODALITES DE GESTION DES PLAINTES

7.8.3.1 Schéma de la gestion des plaintes pour le Projet LEAD

La gestion des plaintes pour le Projet LEAD est schématisée comme suit :

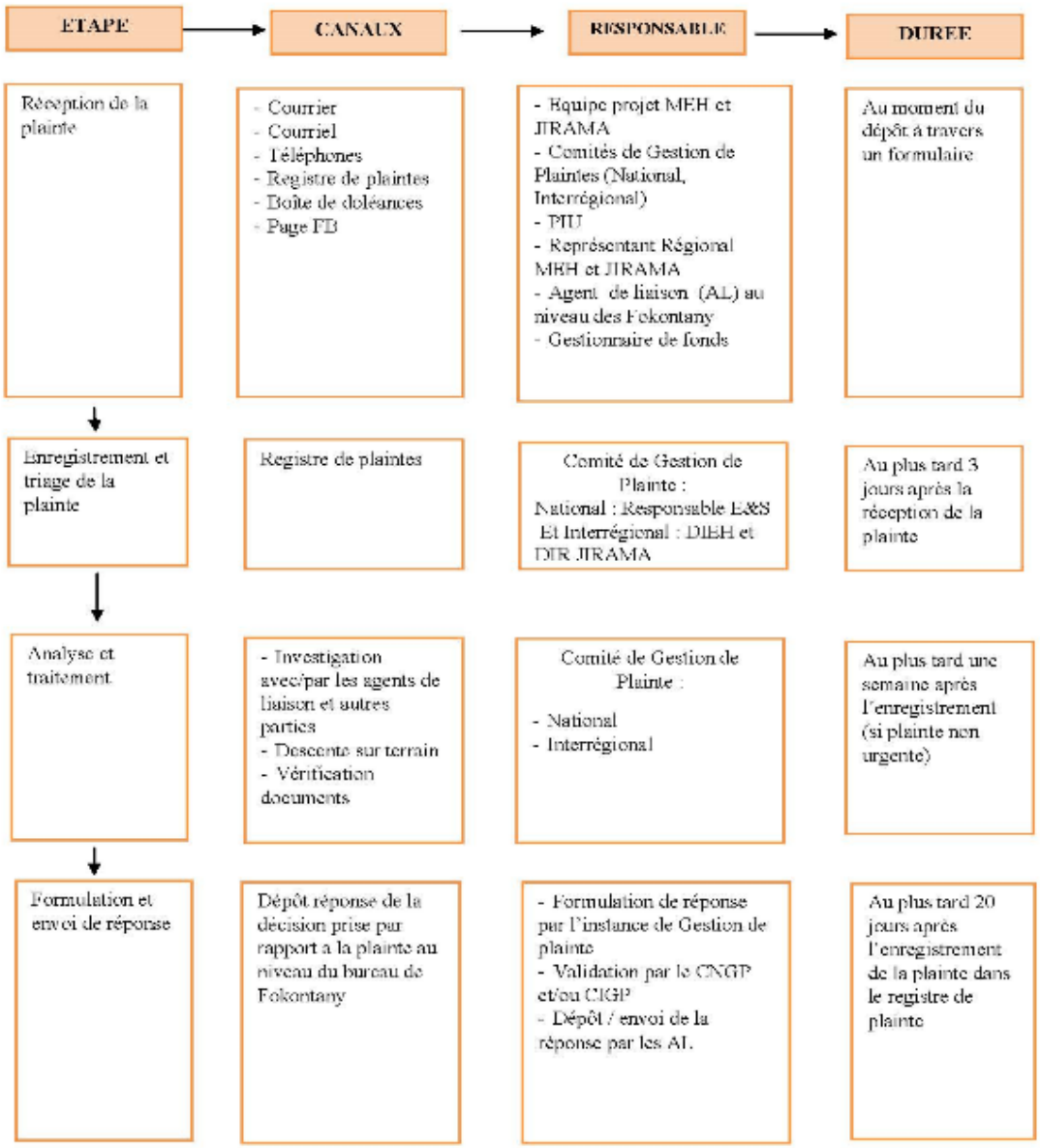

FIGURE 32 : SCHEMA DE LA GESTION DES PLAINTES POUR LE PROJET LEAD

7.8.3.2 Fonctionnement du mécanisme de gestion des plaintes

Chaque Fokontany et/ou Commune concerné par les activités du projet LEAD est doté d'un registre ainsi que d'autres formulaires de plaintes, des supports de communication tels que des posters et d'une boîte à plaintes.

Toutes plaintes reçues sont enregistrées dans le système de gestion des plaintes *(voir canevas de registre des plaintes en annexe 5).*

Toute plainte reçue et fondée sera analysée à travers des visites, des rencontres directes afin de comprendre la source du problème, son urgence et son importance,

La date de dépôt de la plainte auprès d'un des canaux cités dans le schéma ci-dessus constitue la date de réception de la plainte.

La date de l'enregistrement de la plainte constitue la date où la plainte est inscrite dans le registre électronique des plaintes et transférée au responsable pour traitement. Conformément au schéma ci-dessus, cette date ne devrait pas excéder de 3 jours celle de dépôt de ladite plainte.

7.8.3.3 Réception et enregistrement des plaintes

Les moyens de réception sont multiples et ont été choisis de manière à être faciles d'accès, disponibles et ouverts aux cibles.

Les plaintes / doléances pourraient parvenir aux Comités de Gestion de Plaintes aux moyens de canaux écrits ou par téléphone tels que :

- Cahier de registre / Formulaire de doléances mis à disposition au niveau local et dans les différents bureaux et représentations du Projet,
- Courrier électronique adressé au projet,
- Page Facebook officielle MEH et JIRAMA,
- Verbale ou écrite à un bureau d'un agent de l'administration ou à un élu local,
- Numéro Vert : 3547
- Dépôt ou courrier adressé aux bureaux du MEH et/ou de la JIRAMA, siège et antennes régionales.

Toutefois, une doléance écrite sur main libre est également recevable.

Sont également comptabilisées, celles reçues via :

- Les rapports des visites des activités du Projet (responsables du Projet, équipe de supervision, suivi indépendant, staff.) ;
- Des rapports divers émis par des consultants, ONGs, CLD ;
- Des émissions interactives radio ;
- Des articles des journaux.

Dans les cas des doléances provenant de personnes analphabètes, les Responsables du Fokontany et/ou le personnel du projet, doivent s'engager à retranscrire par écrit les doléances de ces personnes.

Le PIU et les Comités de Gestion des Plaintes mettront tous les moyens en œuvre (communication du numéro de téléphone de ses membres, cahiers/carnets des plaintes déposés à des endroits d'accès libre et aisés.) pour recueillir les plaintes, les enregistrer et proposer une solution équitable qui devra être élaborée après consultation de l'ensemble des parties prenantes.

7.8.4 TRAITEMENT DES PLAINTES

Le règlement des litiges se fait d'abord à l'amiable et est réalisé par (i) des *« Raiamandreny »* au niveau du Fokontany et/ou les Responsables de ce dernier et/ou de la Commune qui sont préalablement sensibilisés par le CIRGP-Projet dans le cadre de ce mécanisme de gestion des plaintes et d'en assurer ainsi la pérennité et son efficacité ; (ii) par les Respon-

sables régionaux jusqu'au Ministère de Tutelle en cas de besoin (iii) dans le cas où les plaintes ne sont pas résolues à l'amiable, le CNGP-Projet passera l'affaire au Tribunal.

Le délai de traitement d'une plainte à l'amiable sera en général de, un à trente jours suivant le cas, mais ne devrait pas excéder les trente (30 jours), sauf si la procédure requiert l'intervention d'autres acteurs ou des recoupements spéciaux ainsi que des traitements particuliers.

7.8.4.1 Le traitement à l'amiable et le recours à l'arbitrage

Le traitement à l'amiable devrait passer par les étapes suivantes :

i) Enregistrement de la plainte :

Il se fait par l'intermédiaire d'un registre de doléances mis à la disposition de la population au niveau de chaque Fokontany, de la Commune d'insertion des travaux, ou au niveau des représentants du Projet (Bureaux Régionaux, Antennes et Siège).

Le formulaire de registre de plaintes doit être signé par le plaignant et visé par le récepteur. Le plaignant disposera ensuite d'un récépissé de réception de sa plainte.

Chaque plainte est enregistrée, de manière unique, et disposera d'un code d'identification, dans le cahier de registre des plaintes.

Dans le cas d'une plainte anonyme, le formulaire sera rempli par l'agent qui l'a enregistrée. Il en est de même pour les plaintes reçues par téléphone qui sera enregistrée par celui qui a répondu à l'appel.

Le formulaire rempli sera transféré au responsable de traitement concerné selon le niveau de traitement requis.

ii) Analyse et catégorisation de la plainte

Chaque plainte sera analysée en fonction de sa nature et des activités du projet ou du sous-projet concernées pour définir les entités et les responsables impliqués dans son traitement. Les différentes catégories de plaintes sans être exhaustives sont:

- Corruption, fraude, conflit d'intérêt ;
- Extorsion et détournement de fonds ou de biens publics ;
- Non-respect des engagements ;
- Abus de pouvoir et d'autorité ;
- Transparence ;
- Plaintes au non-respect des dispositifs de passation de marché du projet ;
- Non-respect des politiques opérationnelles ou des dispositions de sauvegardes environnementales et sociales ;
- Inclusion/exclusion ;
- Discrimination ;
- Atteinte aux droits ou non-respect des droits (droits humains, droits des travailleurs, etc) ;
- Violence basée sur le genre (VBG), ou harcèlement sexuel, Violence sur les enfants.

iii) Vérification et recoupement

La vérification se fait auprès du plaignant ou au moyen de réunions, de confrontation, visites sur le terrain ou par téléphone

iv) Prise de décision compte tenu du résultat obtenu

La prise de décision concerne la disposition à prendre ou sur la situation à changer, la (ou les) mesure(s) corrective(s) à préconiser ou sur le contenu de la réponse à envoyer au plaignant entre autres.

Si la plainte est fondée, l'entité décideur prendra la décision de rectifier la situation.

Si la plainte n'est pas fondée, ou bien si aucun recours n'est plus possible ou le délai de considération de la plainte a été dépassé, la décision à prendre serait d'envoyer une lettre de regret au plaignant en lui donnant les explications y afférentes.

v) Remplissage de la fiche de suivi de plainte

La fiche de suivi de plainte est à remplir par chaque responsable régional concerné, pour chaque plainte enregistrée quel que soit le dénouement du traitement de la plainte.

vi) Réponse au plaignant

Toutes plaintes traitées au niveau régional et/ou central devraient avoir une réponse par voie officielle. Dans le cas où le plaignant n'est pas anonyme, il aura à signer une fiche de transmission / réception de ladite lettre.

vii) Clôture et Archivage

L'opération consiste à regrouper ensemble et archiver tous les documents relatifs à chaque plainte traitée.

viii) Rapportage

En partant de la base des données qui est mise à jour régulièrement, un rapport relatant la situation semestrielle des plaintes rédigée par les Comités interrégionaux de Gestion de Plaintes et centralisé au niveau du Comité National de Gestion de Plaintes au niveau du MEH est à adresser au coordonnateur du LEAD au niveau du MEH.

Une synthèse de ce rapport sera incluse dans le rapport périodique du projet LEAD à la Banque Mondiale.

Par ailleurs, les plaintes graves comme le harcèlement sexuel, les Violences Basées sur le Genre et les cas de corruption devront être portées à la connaissance de la Banque Mondiale dans les 24 heures de réception des plaintes.

Dans la pratique, pour gagner du temps, les deux premières étapes peuvent être combinées.

7.8.4.2 Cas du traitement des plaintes à d'autres niveaux/acteurs du projet.

Les plaintes collectées et enregistrées directement par d'autres acteurs du Projet (Ministère, Partenaires Techniques et Financiers, Communes, Organisations de Société Civile, …) qui les concernent sont directement traitées par ces acteurs à leur niveau suivant les principes ci-dessus.

Dans le cas où les litiges en question ne les concernent pas, elles seront référées par leurs récepteurs aux responsables du traitement.

Tous les transferts de documents ou d'information devraient être enregistrés dans un registre spécial de traitement de plaintes développé par le Projet.

7.8.4.3 Recours au tribunal

Le recours aux tribunaux ne sera fait qu'après avoir épuisé toutes les tentatives de règlement à l'amiable ou par arbitrage.

Note : Des dispositions particulières seront prises dans le traitement des plaintes en cas de violence basée sur le genre et abus sexuel sur les enfants (VBG/ASE).

7.8.5 SURVEILLANCE ET SUIVI DES PLAINTES

Une base de données capitalisera l'ensemble des plaintes et doléances reçues et traitées dans le cadre du présent sous-projet. Dans ce cadre, La JIRAMA désignera :

- Au niveau central, un responsable (ou entité) qui aura la charge de la capitalisation des données relatives aux plaintes et doléances dans le cadre de la sous-composante 1b du Projet LEAD, de la gestion de la base de données centrale et du suivi global du traitement des plaintes par les autres Directions régionales. Il aura aussi la charge de communiquer ces informations périodiquement à CNGP (nombre de plaintes reçues, catégories de plaintes, cas résolus, retours d'information vis-à-vis des plaignants, etc).
- Au niveau de la Direction interrégionale de la JIRAMA Toamasina, un responsable ou entité qui aura la charge d'assurer la collecte de l'ensemble des plaintes, la rédaction de la fiche de synthèse relative aux plaintes reçues et traitées au niveau de la Direction interrégionale de Toamasina et la transmission des données au responsable central.

TABLEAU 19 : PROCESSUS DE TRAITEMENT DES PLAINTES ET DOLEANCES

Etape	Activités	Personnes responsables	Observation	Délai
Etape 0	Réception et enregistrement des plaintes au niveau du Maire ou du Chef fokontany, qu'elles soient anonymes ou non	Chef Fokontany, Agent au niveau de la Commune	Consignation des éléments de la plainte dans le registre déposé à cet effet.	0 à 3 Jours
Etape 1	Médiation par les sages du village ou du Fokontany, le chef Fokontany et des comités de quartier	Sages du Fokontany, Chef Fokontany, président comité de quartier, plaignant(s), un représentant du projet	PV de médiation à établir par le chef Fokontany ou les sages du Fokontany	1 jour à 1 semaine
Etape 2	Médiation du Maire assisté par le Représentant du Projet	Le Maire ou son représentant, le plaignant(s), un représentant du projet	PV de médiation à établir par la Commune sous l'assistance du représentant du Projet	2 jours à 3 semaines
Etape 3	Arbitrage par le SLC/SRC, assisté par le représentant du Projet	Le SLC/SRC qui peut s'adjoindre toute personne qu'elle juge compétente pour l'aider à la résolution du litige, le plaignant(s), un représentant du projet	PV de médiation à établir par le SLC/SRC assisté par le représentant du Projet.	3 jours à 4 semaines
Etape 4	Recours au niveau du tribunal de première instance	Le juge, le plaignant et le représentant du projet	PV à établir par le greffier du tribunal.	Au prorata
Etape commune à toutes les plaintes	• Restitution des résultats des traitements aux intéressés • Suivi des résolutions	SLC/SRC (en tant que de besoin)	Une copie des PV ou autres montrant les résolutions adoptées sera donnée aux intéressés	Au plus tard, 5 jours après la livraison des résultats des traitements

7.9 LUTTE CONTRE LES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG)

Etant donné le nombre « assez élevé » à « élevé » d'hommes seuls qui travaillent dans les chantiers, ces derniers sont, potentiellement, susceptibles d'augmenter l'exposition aux risques et effets néfastes des populations riveraines.

7.9.1 CONSIDERATIONS PRELIMINAIRES

Selon l'OMS, la « violence basée sur le genre » est un terme regroupant tous les actes infligés à une personne contre son gré. Elle est fondée sur les différences sociales (genre) entre hommes et femmes. Les actes de VBG violent un certain nombre de droits de l'Homme fondamentaux protégés par des textes et des conventions internationales.

A Madagascar, les formes de VBG les plus connues sont :

- Les violences physiques
- Les violences morales ou psychologiques
- Les violences sexuelles
- Les violences économiques
- Les pratiques traditionnelles préjudiciables

Toutefois, l'exploitation et abus sexuels (EAS) ainsi que le harcèlement sexuel (HS) sur le lieu de travail sont les types de VBG les plus susceptibles de se produire dans le cadre d'un projet où l'afflux d'ouvriers est important.

7.9.2 ANALYSE DE LA SITUATION DES VBG DANS LES ZONES DU SOUS-PROJET

Une évaluation rapide de VBG a été réalisée lors de l'élaboration du présent Plan de gestion environnementale et sociale des activités de la sous-composante 1b du projet LEAD afin d'avoir une vision d'ensemble de la situation des VBG dans les zones d'intervention du sous-projet et de comprendre les risques de VBG / EAS-HS.

7.9.2.1 Objectifs

Les principaux objectifs sont d'éviter toutes formes de VBG/EAS-HS durant la mise en œuvre des activités du sous-projet afin que les chantiers du sous-projet ne contribuent pas à l'augmentation du taux de prévalence de VBG / EAS-HS à Madagascar et de s'assurer que d'éventuels cas qui apparaissent soient traités et documentés.

Les objectifs spécifiques sont (i) de réaliser des discussions focalisées avec des femmes et des jeunes filles afin d'identifier les différents types de VBG dans les zones d'intervention du sous-projet ; (ii) de recenser les différentes institutions spécialisées dans la prise en charge des VBG et (iii) de proposer des mesures de prévention des risques liés à ces formes de VBG dans les zones du sous-projet.

7.9.2.2 Approche méthodologique

Afin d'atteindre ces objectifs, des *focus groups* ont été organisés avec les jeunes filles et les femmes sur des questions relatives aux Violences basées sur le Genre dans les districts d'intervention du sous-projet. En outre, des entretiens ont été réalisés au niveau des Ser-

vices régionaux de la population et de quelques institutions œuvrant dans la prise en charge des cas de VBG existants dans les zones d'intervention du projet.

Dans les zones d'intervention du sous-projet couvertes par la DIR Toamasina, au total, 10 groupes de discussions focalisées ont été réalisées regroupant 220 femmes et jeunes filles dont 72,13% s'occupent de l'agriculture, 14,1% des ménagères, 2,7% font des activités commerciales, 1% des lycéennes et les restes font des activités artisanales et des fonctionnaires.



Vavatenina



Fénérive-Est



Maroantsetra



Brickaville



Mahanoro



Toamasina



Amboditandroho, Toamasina II



Vatomandry

PHOTO 15 : EXEMPLES DE « FOCUS GROUP » MENES DANS LA ZONE DU SOUS-PROJET

7.9.2.3 Types de VBG rencontrés dans les zones d'intervention du sous-projet

Les types de violences rencontrés dans les zones d'intervention du sous-projet couvertes par la DIR Toamasina sont principalement, par ordre d'importance : les violences économiques, les violences morales et psychologiques, les violences physiques, et les violences sexuelles.

- Les violences économiques : Avec 61,6% des femmes qui l'ont subies, cette forme de violence tient la première place parmi les violences les plus fréquentes dans les zones du sous-projet. Ces violences se traduisent surtout par la non-allocation familiale ou le contrôle financier au quotidien qui peut aller jusqu'à la dépossession totale des moyens d'autonomie de la femme. Ce contrôle économique du conjoint passe principalement par la privation de ressources plaçant la femme en situation de demande même pour les achats quotidiens de la famille et, dans le cas de séparation ou de divorce, le refus de versement de la pension alimentaire.
- Les violences morales ou psychologiques : Elles sont endurées par 16,7% des femmes et se traduisent surtout par des injures, menaces, humiliations, insultes, intimidations et chantages qui portent atteinte à la stabilité psychologique de la victime.
- Les violences physiques : 14,7% des femmes ont déclaré avoir subi des violences physiques perpétrées par son mari ou son conjoint. Ces violences se manifestent surtout par des coups et blessures afin de les terroriser.
- Les violences sexuelles : Avec 7% de victimes, cette forme de violence se manifeste par des abus sexuels et viols. Ces violences sexuelles sont subies majoritairement par des filles mineures et perpétrées par des hommes.

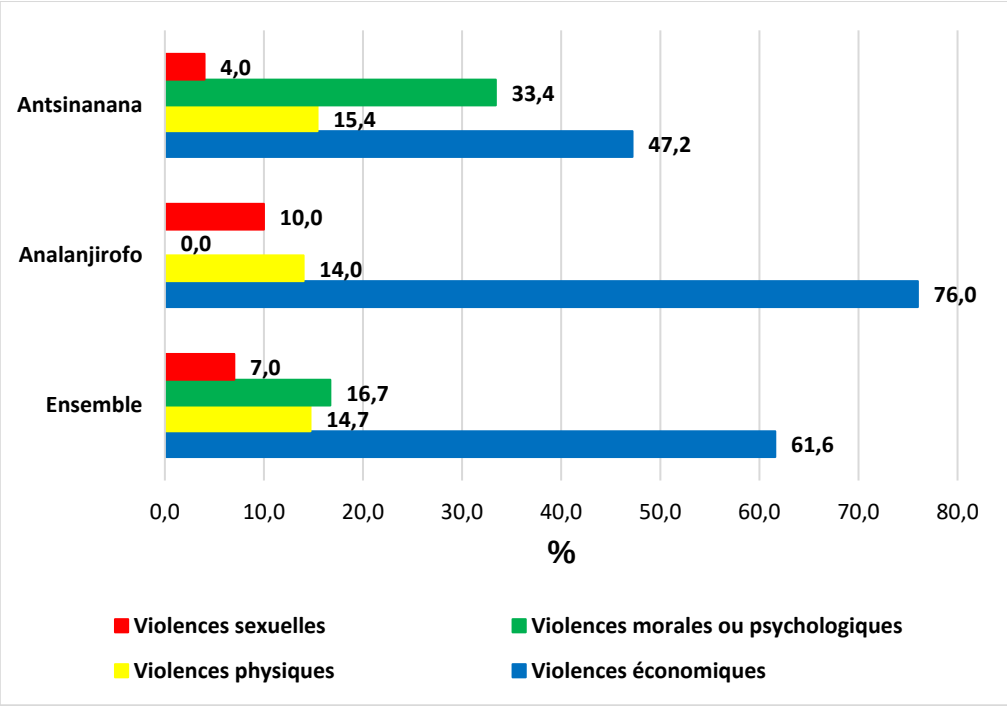

FIGURE 33 : PROPORTION DES TYPES DE VBG RENCONTREES

Limite de l'étude : Les résultats ci-dessus ont été obtenus sur un nombre d'échantillons très limité et ne peut donc pas être généralisé. Toutefois, son mérite est d'attester que des formes de VBG existent dans les zones d'intervention du sous-projet dont les risques sont faibles à modérés.

7.9.2.4 Entités spécialisées dans la prise en charge des VBG dans les zones du sous-projet

Outre les Directions régionales et les Services de la population des Districts, les zones d'intervention du sous-projet disposent des Centres d'Ecoute et de Conseils Juridiques (CECJ) qui sont des entités mises en place pour recevoir les dénonciations de VBG. Toutes ces entités assurent également les sensibilisations pour prévenir les VBG dans les communes et Fokontany ainsi qu'au niveau des associations des femmes à travers des conseils directs aux victimes. Ces entités s'occupent aussi de l'enregistrement des plaintes et de l'accompagnement judiciaire et médical.

La liste des entités spécialisées dans la prise en charge des VBG recensés dans quelques zones concernées par le sous-projet se trouvent dans l'annexe du présent document.

7.9.2.5 Actions de prévention des risques de EAS et HS

Afin de prévenir les violences liées au genre lors de la mise en œuvre du sous- projet, il est recommandé la réalisation des principales actions suivantes :

- ☞ Organisation des séances de communication et de sensibilisation de la population et de tout le personnel des entreprises des travaux aux questions relatives aux VBG/EAS-HS afin d'accroître leur prise de conscience générale et leur connaissance sur le phénomène de VBG.

- ☞ Coupler les séances de sensibilisation avec l'information des riverains sur les mécanismes mis en place (accompagnements divers, accompagnement juridique au cas où la victime souhaite porter plainte, mécanisme de gestion des plaintes VBG/EAS-HS)
- ☞ Disposition d'un plan d'action de prévention et de réponse à la VBG/EAS-HS à toutes les entreprises travaillant pour le sous-projet.
- ☞ Elaboration des Codes de bonne conduite interdisant toute forme de VBG par tous les personnels impliqués dans le cadre du sous-projet (à intégrer dans les contrats de tous les Contractants) et de s'assurer de la signature de ces Codes de conduite par tous les personnels impliqués dans le cadre du sous-projet.
- ☞ Information des différents acteurs du projet et des communautés de l'existence du mécanisme de gestion des plaintes sur des VBG/EAS-HS.

7.9.2.6 Mécanisme de gestion de plaintes en cas de VBG

Comme toutes les plaintes, lors des consultations publiques, les communautés et les parties prenantes seront informées sur l'existence de la démarche à entreprendre et aux structures auxquelles s'adresser les victimes des VBG pour une prise en charge adaptée et à leur droit de porter plainte.

L'information sur le mécanisme de gestion de plaintes en cas de VBG se fera également en focus group avec les femmes et les jeunes filles tous les mois durant la phase des travaux.

En effet, dans le cadre de ce sous-projet et en complément du mécanisme de gestion des plaintes présenté dans ce document, il sera également établi des conventions de partenariat avec les entités spécialisées présentes dans les zones d'intervention du sous-projet pour la prise en charge des cas de VBG/EAS-HS (prise en charge sanitaire, psychologique, juridique et accueil proprement dit). Ainsi, toutes les plaintes et dénonciations de cas VBG/EAS-HS enregistrées dans le cadre du projet seront directement transférées et traitées par ces entités spécialisées.

Le responsable de VBG assure le suivi de traitement et de la gestion de toutes les plaintes. Systématiquement, il établit le rapport des actions engagées.

7.10 BUDGET ESTIMATIF POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PGES

Le tableau suivant présentera le budget nécessaire pour l'exécution des mesures d'atténuation et de suivi. Il indiquera aussi les dépenses nécessaires pour la formation et le renforcement de l'organisation humaine.

TABLEAU 20 : BUDGET POUR L'EXECUTION DU PGES

N°	ACTIVITES	COUTS (AR)
1	Exécution des mesures d'atténuation	156 720 000
2	Suivi environnemental	19 500 000
3	Renforcement des capacités et formation	16 960 000
4	Imprévus (5%)	9 659 000
5	**Total (MGA)**	**202 839 000**
6	**Total (USD[29])**	**48,504**

[29] *1 USD = 4 181,89 MGA (Taux de change du 03 octobre 2022)*

8. BREF RESUME DU PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION ABREGE (P.A.R.A)

8.1 INTRODUCTION

La mise en œuvre des activités de la sous-composante 1b liées à l'extension et au renforcement des réseaux de distribution périurbains et ruraux va occasionner quelques pertes de biens et de revenus temporaires pour un certain nombre de personnes implantées à l'intérieur de l'emprise de la ligne de distribution, déclenchant ainsi l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan d'Action de Réinstallation abrégé (P.A.R.a).

Les objectifs globaux du Plan d'action de réinstallation sont les suivants :

- ✓Eviter ou minimiser, dans la mesure du possible, la réinstallation involontaire et l'acquisition de terres en étudiant toutes les options réalisables dans la conception du projet ;
- ✓S'assurer que toutes les personnes affectées soient consultées de manière constructive et avoir la possibilité de participer à tout le processus de réinstallation.

Fournir une assistance aux personnes affectées pour leur permettre d'améliorer leurs moyens d'existence et leur niveau de vie, ou, du moins, de les reconstituer.Pour y arriver, le présent plan de réinstallation garantit que :

- ✓ Toutes les personnes affectées sont informées des options qui leur sont ouvertes et des droits se rattachant à la réinstallation ;
- ✓ Toutes les personnes affectées sont consultées, soumises à des choix et informées des options réalisables aux plans technique et économique ;
- ✓ Toutes les personnes affectées bénéficient d'une compensation effective au coût intégral de remplacement pour les pertes de biens directement attribuables au sous-projet afin d'établir un processus de compensation équitable, transparent, efficace et rassurant ;
- ✓ Une attention particulière sera accordée aux personnes vulnérables.

8.2 ACTIVITES DONNANT LIEU A LA REINSTALLATION ET TYPES D'IMPACT

Les activités prévues suivantes engendreront une réinstallation lors de la mise en œuvre du sous-projet dans la DIR Toamasina :

Pour raison de sécurité des riverains, les travaux de tirage des lignes, de dépose et de pose de poteaux nécessitent l'arrêt temporaire des activités de commerce situées à l'intérieur de l'emprise des lignes.

- ❖ *Soulagement Poste N°2 et extension ligne BT Ankazomianko :* Région Analanjirofo, District et CU Vavatenina, Fokontany Ankazomianko
- *CNP Mahavelonkely :* Région Analanjirofo, District et CU Fénérive Est: Fokontany Mahavelonkely

- *CNP Ampasimbola :* Région Analanjirofo, District et CU Vavatenina, Fokontany Ampasimbola
- *CNP vers Ambodiapalo RN2* : Région Atsinanana, District et CU Brickaville, Fokontany Brickaville
- *CNP Andranomadio Relax* : Région Atsinanana, District et CU Toamasina, Fokontany 11/43 Andranomadio
- *Deplacement poste N°1172 Analakininina* : Région Atsinanana, District et CU Toamasina, Fokontany 23/44 Dépôt Analakininina
- *CNP Analapenja :* Région Atsinanana, District et CU Mananara Nord: Fokontany Antanankoro.
- *CNP Tanambao II* : Région Atsinanana, District et CU Mahanoro, Fokontany Tanambao II
- *CNP Tsarahonenana :* Région Atsinanana, District et CU Mahanoro, Fokontany Ambalakininina
- *CNP Ampasimazava :* Région Atsinanana, District et CU Vatomandry, Fokontany Ampandranety

Dans ce cas, le Cadre Politique de Réinstallation du Projet LEAD s'applique conformément aux exigences de la Politique Opérationnelle 4.12 de la Banque Mondiale et aux dispositions de la législation nationale.

8.3 CADRE JURIDIQUE DE LA REINSTALLATION

Se basant sur le Cadre Politique de Réinstallation, le présent PARa a été élaboré conformément aux dispositions juridiques nationales et aux objectifs globaux de la Politique Opérationnelle PO 4.12 de la Banque Mondiale sur la réinstallation involontaire.

8.4 PERSONNES AFFECTEES PAR LE SOUS-PROJET ET LEURS BIENS AFFECTES

Seule une catégorie de personnes est affectée , selon les activités du projet qui engendreront les opérations de réinstallation :

Les personnes ayant des sources de revenu perturbées durant les travaux et qui doivent arrêter temporairement leurs activités commerciales sont au nombre de 75 dont 26 localisés à Fénérive Est, 22 à Vatomandry, 10 à Toamasina I, 9 à Vavatenina, 4 à Mahanoro, 3 à Brickaville et une à Mananara-Nord.

8.5 PERSONNES VULNERABLES

Dans le cadre de cette étude, des personnes affectées par le sous-projet sont considérées comme vulnérables. Il s'agit :

- Des femmes chefs de ménage
- Des ménages dirigés par des personnes âgées (≥ 60 ans)
- Des ménages de grande taille (≥ 5 personnes)

- Des personnes ayant un revenu inférieur au SMIC
- Des chefs de ménages illettrés.

Ainsi, du fait de leur âge et de leurs statuts social et économique, 41 personnes affectées appartiennent aux groupes vulnérables.

8.6 CADRE INSTITUTIONNEL DE LA MISE EN ŒUVRE DU PARA

Selon le CPR du Projet LEAD, la mise en œuvre d'un Plan de réinstallation abrégé exige la mise en place d'une organisation, la plus simple possible mais efficace, appelée à assurer la coordination et la cohérence de l'ensemble des activités de réinstallation, centraliser les flux d'information et réaliser le suivi et évaluation.

Pour le sous-projet considéré, étant donné qu'il ne s'agisse que de quelques personnes affectées seulement, le cadre organisationnel va être réduit et le Comité de Pilotage pourrait être joué directement par l'Unité de Gestion et d'Exécution.

Ainsi, cette structure organisationnelle pour la mise en œuvre du PARa comprendra :

– une Unité d'exécution du PARa dont le paiement de compensation
– un Comité de règlement des litiges.

Dans chaque district concerné, à savoir, Brickaville, Fenerive Est, Mahanoro, Vatomandry, Vavatenina, Toamasina et Mananara Nord.

8.7 ELIGIBLITE

La politique de réinstallation s'applique à toutes les personnes affectées, quel que soit leur statut, ou qu'elles aient ou non des droits légaux, du moment qu'elles occupaient les lieux avant la date limite d'éligibilité.

La date limite d'éligibilité correspond à la date de début du recensement des personnes affectées et de leurs biens affectés dans la zone d'étude (PO4.12, par. 16 et CPR). Cette date correspond à la date butoir pour l'admissibilité aux aides à la réinstallation. Ainsi, au-delà de cette date, toute nouvelle occupation ne peut plus faire l'objet de considération dans le cadre de ce plan et par conséquent, ne peut plus faire l'objet d'une quelconque indemnisation / compensation.

La date limite d'éligibilité dans chaque commune concernée se trouve dans le tableau qui suit :

Date	District	Commune	Fokontany
13 Décembre 2021	Mananara Nord	Mananara Nord	Antanakoro
14 Décembre 2021	Vatomandry	Vatomandry	Ampandranety
17 Décembre 2021	Mahanoro	Mahanoro	Tanambao II
			Ambalakininina
21 Décembre 2021	Toamasina I	Toamasina	11/43 Ankirihiry
			23/44 Analakininina
28 Décembre 2021	Fenerive Est	Fenerive Est	Mahavelonkely

Date	District	Commune	Fokontany
2 Janvier 2022	Vavatenina	Vavatenina	Ampasimbola
			Ankazomianko
08 Janvier 2022	Brickaville	Brickaville	Brickaville

La date limite d'éligibilité a été communiquée aux populations affectées lors de la consultation publique et affichée dans chaque Fokontany concerné par le P.A.R.a.

8.8 EVALUATION DES PERTES ET INDEMNISATION

Les personnes, qui doivent arrêter temporairement leurs activités commerciales lors des travaux de déroulage et pose de la ligne, recevront une compensation en numéraire de deux jours de travail calculée sur la base de leur bénéfice journalier respectif.

Les compensations prennent aussi en compte le statut de vulnérabilité des personnes affectées. Ces dernières vont recevoir une aide alimentaire de 30 000 MGA chacune. Tandis que celles qui sont considérées vulnérables, socialement et économiquement vont recevoir 20 000 MGA de plus.

Note : La réalisation du sous-projet n'engendre pas de déplacement physique ni acquisition des terrains

8.9 SUIVI ET EVALUATION DU PARA

8.9.1 SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PARa

L'objectif général du suivi est de s'assurer que toutes les PAPs sont indemnisées, déménagées et réinstallées dans le délai le plus court possible et sans impact négatif.

Le suivi du processus de réinstallation sera réalisé de façon interne par l'Unité d'exécution du PARa qui va définir des indicateurs afin de pouvoir suivre et évaluer les performances de la mise en œuvre du PARa.

8.9.2 EVALUATION DU PARa

L'évaluation est entreprise après l'achèvement des opérations de réinstallation et à la fin du Projet. Elle évalue, entre autres, la conformité de l'exécution du PARa avec les objectifs et méthodes fixés, avec les lois et règlements nationaux ainsi qu'avec la politique PO/PB 4.12 de la Banque Mondiale ; l'adéquation des compensations par rapport aux pertes subies ; le traitement des plaintes, etc

8.10 BUDGET DE LA MISE EN ŒUVRE DU PARA

Le budget de la mise en œuvre du PARa est estimé à 92 249 140 MGA ou 22,059 USD[30]

[30] *1 USD = 4 181,89 MGA (Taux de change du 03 octobre 2022)*

ANNEXES

ANNEXE 1: FICHE D'EXAMEN ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

I INFORMATIONS GENERALES

Initiateur du projet	JIRAMA
Nom du responsable technique	-
Titre du sous-projet	Augmentation du taux d'accès par extension et renforcement de réseau (périurbain et rural)
Localisation	Direction Interrégionale de Toamasina

II BREVE DESCRIPTION DES ACTIVITES DU SOUS- PROJET

Localisation du Sous Projet	- Régions Atsinanana et Analanjirofo
Différentes composantes du sous projet	-
Activités de construction	- Renforcement et extension du réseau BT - Renforcement et extension de la ligne / câbles BT - Soulagement d'un poste - Déplacement d'un poste - Déplacement et le renforcement d'un poste - Déplacement d'un poste et renforcement des câbles BT - Renforcement de la ligne BT du Poste - Passage en MT départ - Création d'un nouveau départ MT/BT - Modification de la ligne MT - Création de la ligne MT - Création d'un nouveau poste de transformation éléctrique (CNP) - Alimentation en Energie Electrique (AEE)
Description des installations	- Piquetage des installations - Elagage des branches d'arbres - Fouilles manuelles pour implantation de nouveaux poteaux - Levage poteaux et calage - Pose / Remplacement des armements et ferrures - Pose appareil de sectionnement sur poteau (IACM) - Tirage de la nouvelle ligne - Réglage ligne et mise sur pince - Dépose du transformateur, disjoncteur et tous les accessoires du poste - Modification du point de raccordement - Installation du transformateur, disjoncteur et tous les accessoires du poste - Installation des mises à la terre de l'installation (TM-TP-TN)

	- Raccordement de la ligne sur le transformateur - Raccordement de la ligne avec la ligne existante - Déclenchement disjoncteur abonné à transférer sur la nouvelle ligne - Remplacement des câbles de liaison - Relevé de mesures au poste - Transfert de chaque branchement sur la nouvelle installation - Transfert de la ligne BT sur les nouveaux supports MT (si besoin) - Vérification des tensions livrées pour chaque abonné - Enclenchement disjoncteur côté abonné - Dépose poteaux à remplacer - Transport des poteaux déposés dans un endroit prévu par la JIRAMA.
Ressources humaines	- Personnes qualifiées de JIRAMA / du ptestataire EPC et ouvriers
Ressources en matières premières	- Poteaux : environ 5 072 - Matériels électriques : câbles, transformateurs, disjoncteurs, IACM, mises à la terre, autres accessoires.
Matériaux de construction et origine	- Ciment, de sables, de gravillons et de blocages de petite quantité achetés auprès des fournisseurs locaux pour la fabrication des poteaux.
Superficie de terrain nécessaire	- Emprise poteau : 1m^2 - Emprise ligne : 7,5m de part et d'autre
Déchets générés	- Chutes de câbles et des accessoires, emballages, poteaux pourris, transformateurs à PCB, déchets ménagers
Effluents liquides	- Huiles usagées provenant des vidanges du groupe électrogène et/ou des véhicules
Nuisances (types et sources)	- Bruits (groupe électrogène, travaux, circulation des engins, pervibrateur) - Poussières (travaux de fouille, circulation des engins) - Fumées et gaz (groupe électrogène, véhicules et engins)

III IDENTIFICATION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

CRITERES	OUI/NON	OBSERVATIONS
1. Zones sensibles et protégées		
Le sous-projet :		
1.1. Se situe-t-il ou affectera-t-il des zones à fort risque d'érosion, zone instable (pose de poteaux, etc) ?	Non	Terrain d'installation des poteaux quasi-plat ou plat
1.2. Se situe-t-il dans des zones inondables ?	Non	
1.3. Se situe-t-il à proximité des zones humides ?	Non	

CRITERES	OUI/NON	OBSERVATIONS
1.4. Se situe-t-il ou affectera-t-il des zones qui abritent des écosystèmes qui méritent d'être protégés ?	Non	
1.5. Se trouve –t-il ou affectera-il des aires protégées ?	Non	
2. Diversité biologique		
Le sous-projet :		
2.1. Risque-t-il de causer des effets sur des espèces à statut particulier ?	Non	
2.2. Nécessite-t-il un élagage ou coupe d'arbres ?	Oui	Elagage au niveau de quelques sites d'intervention de l'activité à Fénérive Est, Foulpointe, Toamasina, Sainte Marie et Vavatenina
3. Milieux physiques		
Le sous-projet :		
3.1. Affectera-t-il négativement le paysage local du site ?	Non	Nouvelle ligne suit généralement les principaux axes routiers
3.2. Nécessiter-t-il une surface importante de terrains ?	Non	
3.3. Nécessitera-t-il une quantité de remblais ou déblais importante ?	Non	
4. Site historique, archéologique ou culturel		
4.1 Le sous-projet : se situe-t-il ou affectera-t-il des sites d'importance archéologique, historique ou culturelle ? Lesquels ?	Non	
5. Pollution		
Le sous-projet :		
5.1. Occasionnera-t-il un niveau élevé de bruit ?	Oui	Niveau de bruit faible à modéré
5.2. Conduira-t-il à un accroissement du niveau d'émission atmosphérique ?	Oui	Niveau de pollution atmosphérique faible à modéré
5.3. Risquera-t-il- de générer des déchets solides dangereux ?	Non	
5.4. Pourrait-il-affecter la qualité des sols et des eaux ?	Oui	Pollution par des déchets solides, huiles usagées, hydrocarbures, huiles isolantes, PCB et défécation
5.5. Envisagera-t-il de transporter et de stocker des produits dangereux ?	Non	
6. Conditions de vie de la population desservie		
Le sous-projet :		
6.1 Peut-il entraîner des altérations du mode de vie des populations locales ?	Non	Amélioration du mode de vie des populations locales
6.2 Peut-il entraîner une accentuation des inégalités sociales ?	Non	Le projet est bénéfique pour toute la population
6.3 Peut-t-il entraîner des problèmes fonciers liés	Non	

CRITERES	OUI/NON	OBSERVATIONS
à l'occupation des terres ?		
6.4 Affectera-t-il des sources de revenus ?	Oui	Temporairement durant les travaux
6.5 Permet–t-il la création d'emploi ?	Oui	Emploi temporaire pendant les travaux
6.6 Peut-t-il entraîner des déplacements permanents ou temporaires des personnes ?	Non	
6.7 Peut-t-il entraîner des arrêts temporaires ou permanentes des activités ?	Oui	Arrêt temporaire des activités de commerce à Brickaville, Fénérive Est, Mahanoro, Mananara-Nord, Toamasina I et Vavatenina.
6.8 Peut-t-il entraîner la destruction des biens, des cultures, etc ?	Non	
6.9 Peut-t-il entraîner des perturbations d'accès, de circulation, de la vie quotidienne ou autres ?	Oui	Temporairement durant les travaux
6.10 Favorise-t-il l'augmentation des productions agricoles et autres ?	Oui	Développement d'activités économiques
6.11 Affecte-il positivement les conditions de vie de la population desservie ?	Oui	
7.Santé et sécurité		
Le sous-projet :		
7.1 Peut-t-il induire des risques d'accidents ?	Oui	Risques d'accidents de travail et de circulation
7.2 Peut-il entraîner des maladies ?	Oui	Présence des ouvriers entrainant des risques de maladies sexuellement transmissibles et risques de transmission locale du COVID
7.3 Peut-t-il provoquer des conflits sociaux ?	Oui	

IV. CONSULTATION PUBLIQUE

La consultation et la participation du public ont-elles été recherchées ? Oui **X** Non___

Si "Oui", décrire brièvement les mesures qui seront prises à cet effet.

- Information préalable des autorités locales et de la population avant les travaux
- Priorisation du recrutement des mains-d'œuvre locales
- Respect des us et coutumes des zones d'intervention
- Balisage des périmètres de travaux
- Respect des heures de travail
- Non réalisation des travaux pendant les jours du marché le long des axes d'intervention
- Réalisation des travaux le dimanche
- Communication de la programmation des coupures par radio et/ou par voie d'affichage
- Information des opérateurs en télécommunication avant les travaux.

V. MESURES D'ATTENUATION

Est-ce que les mesures d'atténuation prises sont facilement gérables ? Oui **X** Non___

Pour toutes les réponses "Oui" décrire brièvement les mesures prises à cet effet.

Critères	**Mesures**
Elagage	- Limiter les élagages au strict nécessaire
Bruits	- Informer la population sur la tenue du projet - Respecter les heures de travail - Eviter la réalisation de travaux bruyants en dehors des heures normales de travail - Utiliser des véhicules en bon état de fonctionnement - Bien entretenir le groupe électrogène et l'équiper d'un système silencieux répondant à la norme de 75 dB(A) au maximum à une distance de 7m.
Emissions atmosphériques	- Limiter la vitesse de circulation des camions au niveau des agglomérations. - Maintenir les véhicules utilisés en bon état de fonctionnement.
Pollutions des sols et des eaux	- Mettre en place des dispositifs de collecte des déchets solides et d'huiles usagées - Mettre en place un dispositif de prévention en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures - Bien entretenir les véhicules utilisés - Imperméabiliser le site de stockage d'hydrocarbures - Stocker les transformateurs dans un local sécurisé de JIRAMA (sol imperméabilisé, accès limité aux agents de service, montés sur palette) - Transporter et stocker les transformateurs présumés à PCB à Analamahitsy qui est le Centre spécialisé de la JIRAMA, tout en respectant le mode de stockage approprié déjà mis en place (accès limité aux agents de service, sol imperméabilisé, montés sur palette, EPI adéquat) - Sensibiliser les ouvriers à ne pas polluer l'eau - Mettre en place des latrines provisoires.
Arrêt temporaire des activités commerciales	- Mise en œuvre du Plan d'Action de Réinstallation abregé - Compenser les manques à gagner
Perturbations d'accès, de circulation, de la vie quotidienne ou autres	- Informer la population sur la tenue du projet - Respecter la durée des travaux - Mettre des panneaux de signalisation des travaux
Accidents de travail	- Doter les ouvriers d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) adaptés à leur poste de travail et veiller à ce qu'ils les utilisent - Mettre à la disposition du chantier un secouriste, une trousse de premiers soins et un véhicule en cas de blessures graves - N'employer que des personnels qualifiés pour les installations des équipements et matériels - Adopter et respecter les consignes de sécurité liées à la manipulation des équipements
Accidents de circulation	- Limiter la vitesse de circulation des véhicules et engins en passage des zones d'habitation - Appliquer le code de bonne conduite aux chauffeurs

Critères	Mesures
	- Mettre des panneaux de signalisation et de limitation de vitesse aux endroits appropriés
Risques de maladies	- Sensibiliser les ouvriers sur la lutte et la prévention sur les IST et VIH/SIDA - Elaborer un plan de prévention et de lutte contre le COVID et respecter les gestes de barrière recommandées par l'OMS
Risques de conflits sociaux	- Prioriser le recrutement des mains-d'œuvre locales selon leurs compétences - Sensibiliser les ouvriers à respecter les us et coutumes de la zone d'intervention

V POLITIQUES DE SAUVEGARDE DECLENCHEES

- PO 4.01 – Évaluation environnementale
- PO 4.11 – Patrimoine culturel
- PO 4.12: Réinstallation involontaire de personnes
- Politique d'accès à l'information de la Banque mondiale

VI. DOCUMENTS REQUIS

CATEGORIE	DOCUMENTS REQUIS
B	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
	Plan d'Action de Réinstallation abrégé (PARa)

ANNEXE 2 : CLAUSES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

1. RESPECT DES LOIS ET REGLEMENTATIONS NATIONALES

1.1. JIRAMA Construction et le prestataire EPC ainsi que leurs sous-traitants devront se conformer aux dispositions réglementaires et légales nationales relatives à la Gestion environnementale et sociale. Ils devront aussi se conformer aux règlements nationaux et municipaux qui régissent l'environnement, la santé publique et la sécurité.

1.2. Toute réalisation de travaux doit faire l'objet d'une procédure préalable d'information et d'autorisations administratives et municipales. Dans ce cadre, les Entrepreneurs doivent veiller à ce qu'ils disposent de toutes les autorisations nécessaires relatives à l'installation du projet.

1.3. Tous les Entrepreneurs et leurs sous-traitants s'engagent à respecter toutes les clauses environnementales décrites ci-dessous.

2 REUNION DE DEMARRAGE DES TRAVAUX. INFORMATION DES AUTORITES LOCALES ET DES POPULATIONS SITUEES DANS LA ZONE DU PROJET

2.1. Avant le démarrage des travaux, les Entrepreneurs, sous l'éventuelle supervision de l'AMO, doivent organiser une réunion avec les autorités locales et les représentants des populations riveraines, pour leur informer de la tenue du projet telle que la consistance des travaux à réaliser et leur durée, les itinéraires concernés et les emplacements susceptibles d'être affectés, les risques de perturbations temporaires éventuels, les enjeux environnementaux et de leur communiquer les exigences environnementales et sociales.

2.2. Chaque Entrepreneur doit organiser une séance d'information pour communiquer les exigences environnementales et sociales à son personnel et à celui de ses sous-traitants et informer également tout nouvel employé.

3 DISPOSITIONS DIVERSES

3.1. Pour la mise en œuvre efficace de l'exécution du Plan de Gestion Environnementale et sociale, chaque Entrepreneur doit avoir un Responsable Environnemental et social ou Responsable HSE. Ce Responsable doit posséder les compétences techniques, l'autonomie et les pouvoirs nécessaires pour exercer son rôle afin d'assurer le respect des normes et des exigences contractuelles pendant toute la durée du contrat.

3.2. Avant le début des travaux, chaque Entrepreneur doit communiquer à l'AMO, un Plan de Protection Environnementale et Sociale qui comprendra l'ensemble des mesures environnementales et sociales et le programme d'exécution de ces mesures (localisation et plan de la base vie, gestion des déchets,PCEV, programme d'information et de sensibilisation de la population, etc). Ce plan devra être validé par l'AMO et son application fera l'objet d'un contrôle permanent.

3.3. En cas de manquement aux exigences environnementales, l'Entrepreneur concerné sera avisé par écrit. Cet avis de non-conformité indique la nature de l'infraction, les travaux correctifs nécessaires et le délai accordé pour les effectuer. Si l'Entrepreneur n'apporte pas les correctifs proposés dans le délai prévu, l'AMO se réserve le droit de confier les travaux à une tierce partie, aux frais de l'Entrepreneur.

3.4. Toutes les réunions et les sensibilisations réalisées dans le cadre de ce projet seront sanctionnées par un PV.

4 INSTALLATION DE BUREAUX DE CHANTIER

4.1. Avant d'aménager les bureaux de chantier, chaque Entrepreneur doit soumettre à l'AMO, pour vérification de conformité, les plans des installations avec les copies de tous les permis / autorisations requis y afférents.

4.2. Choisir un terrain plat, dans une clairière, à 50m des cours d'eau et à plus de 250m des zones sensibles et des zones d'habitation pour l'installation des bureaux de chantier.

4.3. Elaborer un accord avec le(s) propriétaire(s) ou utilisateur(s) des sites de chantier visé par la commune.

5 INSERTION SOCIALE

5.1. Pour mieux assurer son intégration sociale, chaque Entrepreneur doit respecter et faire respecter par ses employés et ses prestataires les us et coutumes ainsi que les règles sociales de la zone. Il doit veiller en outre au maintien d'une bonne relation de travail et de cohabitation avec la population locale.

5.2. Elaborer un règlement intérieur et l'afficher visiblement dans tous les bureaux de chantier. Appliquer la procédure de pénalisation ou sanction en cas de manquements constatés à qui que ce soit.

5.3. Prioriser le recrutement des mains-d'œuvre locales si besoin dans la mesure où celles-ci disposent des compétences nécessaires.

5.4. . Elaborer et mettre en œuvre un plan d'action de prévention et de réponse aux VBG/EAS-HS. Mener une campagne de sensibilisation de la population et de tout le personnel aux questions relatives aux VBG et élaborer un code de bonne conduite sur les VBG/EAS-HS et le faire signer par tous les employés.

5.5. Chaque Entrepreneur doit respecter les horaires de travail convenus lors de la réunion de démarrage. Tous travaux en dehors des heures de travail doivent être signalés aux autorités locales et les populations devant aussi être informées.

6 GESTION DES DECHETS

6.1. Elaborer et mettre en oeuvre un plan de gestion des déchets.

6.2. Procéder au triage des déchets solides et mettre en place des dispositifs de collecte de ces déchets (séparer les déchets biodégradables et non biodégradables). Les éliminer dans des aires autorisées. Une collecte quotidienne des déchets est recommandée pour des raisons d'hygiène et pour ne pas attirer des vecteurs.

6.3. Collecter les huiles usagées dans un fût et les évacuer en dehors du site ou les revaloriser.

6.4. Chaque Entrepreneur est responsable du ramassage, du stockage, du transport et de l'élimination des matières résiduelles générées par ses activités. Ces matières résiduelles sont éliminées aux frais de l'entrepreneur dans des lieux autorisés.

7 GESTION DES NUISANCES (BRUITS ET POUSSIERES)

7.1. Maintenir les engins / véhicules utilisés en bon état de marche.

7.2. Limiter la vitesse de circulation des véhicules et engins à 20km à l'heure aux passages à travers les zones d'habitation pour éviter l'épandage des poussières.

7.3. Prendre les mesures nécessaires pour minimiser les perturbations dues au bruit venant des activités considérées.

7.4. S'assurer que les silencieux d'échappement des matériels sont toujours en bon état.

7.5. Afin de minimiser les impacts liés aux émanations de poussières durant les fouilles, les ouvriers concernés doivent porter obligatoirement des masques anti-poussières.

8 HYGIENE - SANTE – ENVIRONNEMENT

8.1. Mener une sensibilisation des ouvriers sur la lutte et la prévention sur les IST/SIDA avant les travaux. Mettre des préservatifs gratuits à la disposition de tous les employés.

8.2. Mettre en œuvre le plan HSE COVID 19 pour les activités de construction

8I.3. Mettre, au niveau du chantier, de l'eau potable à la disposition des ouvriers.

8.4. Mettre à la disposition du chantier de latrines provisoires pendant la construction.

8.5. Mettre à la disposition du chantier une trousse de premiers soins et une voiture en cas de blessures graves. Dans ce cadre, l'Entrepreneur devra localiser les centres de santé les plus proches de chaque site afin de permettre à son personnel d'avoir accès aux soins en cas d'accident.

8.6. Veiller toujours au maintien de la qualité sanitaire et environnementale du site pendant les travaux.

8.7. Eviter toutes formes de pollution des eaux et respecter toutes les mesures recommandées y afférentes.

8.8. Eviter le défrichement/abattage en dehors de la limite des surfaces requises.

8.9. Chaque Entrepreneur doit avoir le consentement des propriétaires avant d'abattre ou d'élaguer un arbre ou arbuste.

8.10. En cas de découverte fortuite des éléments culturels durant les travaux, arrêter immédiatement les travaux et avertir le Maître d'œuvre qui devant prendre des dispositions. Baliser le site et y interdire toute activité.

9 SECURITE – GESTION DES RISQUES ET DANGERS

9.1. Se conformer aux exigences de sécurité nationales et locales et prendre toutes mesures de sécurité du site et des préventions contre les risques d'accidents (Chaque Entreprise est responsable pour la protection de chaque personne et des biens alentour)

9.2. Communiquer au Responsable du Fokontany les noms des travailleurs.

9.3. Informer et former tous les employés sur les risques encourus par les travaux et sur toutes les précautions nécessaires à prendre pour la sécurité pendant la durée des travaux.

9.4. Interdire l'accès du chantier au public, le protéger par des balises et des panneaux de signalisation, indiquer les différents accès et prendre toutes les mesures d'ordre et de sécurité propres à éviter les accidents.

9.5. Réglementer et fixer la vitesse des véhicules et engins pour éviter les risques d'accident, surtout dans les agglomérations et mettre en place des panneaux de signalisation et de limitation de vitesse.

9.6. Doter tous les ouvriers d'équipements de protection individuelle adéquats suivant les postes de travail et veiller à ce qu'ils les utilisent.

9.7. Mettre en place un dispositif de prévention en cas de déversement accidentel des hydrocarbures et disposer d'un plan d'urgence opérationnel.

9.8 Imperméabiliser les aires de stockage d'hydrocarbures et d'entretien des véhicules.

9.9. Utiliser des engins et des véhicules en bon état pour éviter les risques de fuites de carburant ou d'autres lubrifiants.

9.10. Appliquer le code de bonne conduite sur le transport et la circulation des engins aux chauffeurs.

9.11. Utiliser le DMT (Dispositif de Mise à la Terre) lors de la coupure et de la remise de courant.

10 GESTION DES PLAINTES

10.1. Considérer toute doléance pertinente, écrite ou verbale, de la population riveraine pendant les travaux et prendre des mesures pour résoudre les problèmes.

10.2. Appliquer le Mécanisme de gestion de plaintes relatif au sous-projet contenu dans le PGES et selon les catégories de plaintes.

10.3. Enregistrer, dans un registre de plainte, toutes plaintes écrites ou verbales reçues selon le modèle de registre de plaintes en annexe de ce rapport.

10.4. Informer les ouvriers et la population locale de l'existence du mécanisme des plaintes.

11 REPLI DU CHANTIER

11.1. Chaque Entrepreneur doit procéder, au fur et à mesure de l'avancement des travaux, au nettoyage du site (enlèvement du matériel, des matériaux et des installations provisoires, évacuation des déchets vers les lieux de stockage ou d'élimination autorisés).

12 RAPPORT

12.1. Etablir un rapport mensuel des incidents touchant à l'Environnement avec les mesures prises pendant la durée des travaux pour AMO.

13 SANCTIONS

13.1. En application des dispositions contractuelles, le non-respect des clauses environnementales, dûment constaté par l'AMO, entrainera l'application des dispositions du décret MECIE suivantes :

- en cas de dommages environnementaux : injonction de réparation desdits dommages conformément aux normes environnementales ;

- en cas de manquement dans la mise en œuvre d'une ou de plusieurs mesures :

(1) Envoi d'une lettre de rappel de corriger le manquement.

Si le(s) manquement(s) n'a (ont) pas été corrigé(s):

(2) Envoi d'une lettre de Mise en demeure ordonnant les corrections requises dans un délai limité défini par le Promoteur.

ANNEXE 3 : PLAN HSE COVID 19 POUR LES ACTIVITES DE CONSTRUCTION

Dans le cadre de la prévention contre la pandémie de COVID-19, le présent plan HSE définit de manière simple les mesures obligatoires à prendre par les équipes de la JIRAMA, des entreprises sous contrat avec JIRAMA et de leurs sous-traitants pour la mise en œuvre de la composante 1b du Projet LEAD afin d'assurer la santé et la sécurité de tous les travailleurs et de la communauté environnante.

Ce plan HSE qui comprend des mesures de prévention et d'intervention vise à prévenir / minimiser les risques de la propagation de COVID-19 dans le cadre des activités de construction.

Le présent plan sera mis à jour au fur et à mesure que les exigences ou les besoins évoluent ou changent afin de refléter les plus récentes mesures adoptées.

Ce plan doit être intégré dans les DAO et les contrats des sous-traitants de la JIRAMA afin de s'assurer que tous les employés et les sous-traitants peuvent travailler dans un environnement contrôlé et sûr tout au long de la vie de la pandémie de COVID-19.

1. Responsable

Le responsable HSE de la JIRAMA et celui de chaque entreprise et de ses sous-traitants sont chargés de la mise en œuvre des mesures du présent plan. Dans ce cadre, ils doivent s'assurer que les mesures appropriées soient respectées et mises en œuvre par tous les travailleurs.

Ils doivent aussi assurer l'information continue de leurs employés respectifs selon les sources officielles locales (Ministère de la santé publique) et internationales (Organisation mondiale de la santé et autres organisations) ainsi que toute autre directive approuvée par le Groupe de la Banque Mondiale, applicable aux activités du projet.

2. Mesures de prévention

2.1. *Communication et sensibilisation*

- Communiquer aux travailleurs l'existence du plan HSE COVID-19 pour les activités de construction et mettre à leur disposition sur le chantier.
- Assurer un affichage fort et visible des consignes sanitaires sur le chantier, avec des images et textes en langue locale pour être facilement comprises par les travailleurs (exemples : affichage sur le lavage des mains et la distance sociale ; affichage de ce qu'il faut faire si un travailleur présente des symptômes, …) afin de véhiculer un maximum d'information sur le COVID-19 en général et sur les principales règles du présent plan en particulier.
- Organiser des séances d'information quotidiennes aux travailleurs avant de commencer le travail et mener des séances de sensibilisation sur la manière de prévenir l'exposition et la contagion par le virus (comment il se présente, comment éviter sa propagation, quels sont ses symptômes et signes, etc) et à appliquer les pratiques recommandées suivantes pour réduire le risque de transmission :

- Se laver les mains souvent avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes ou utiliser un désinfectant à base d'alcool. De ce fait, assurer la disponibilité de ces fournitures en quantité suffisante sur le chantier.
- Éviter les contacts physiques directs tels que les poignées de main ou les accolades et utiliser d'autres manières pour se saluer.
- Respecter, en toutes circonstances, une distance d'au moins 1m entre les personnes. Exiger le port des masques dans le cas où il faut travailler à moins d'un mètre.
- Éviter de se toucher les yeux, le nez et la bouche sans d'abord s'être lavé les mains.
- Tousser ou éternuer dans un papier-mouchoir ou dans le creux d'un bras, et non dans la main et jeter immédiatement les papiers-mouchoirs utilisés dans une poubelle doublée d'un sac de plastique et se laver ensuite les mains.
- Porter des masques faciaux en tout temps en public afin d'atténuer potentiellement la transmission ou la contraction du virus, mais ces masques ne doivent pas remplacer les consignes d'hygiène et de santé, dont le lavage des mains, la distanciation physique et autres mesures de protection.
- Ne pas partager des articles ou fournitures personnels, comme les stylos, les portables ou tablettes, l'ÉPI, etc.;
- Limiter l'accès et l'utilisation d'appareils partagés.

— Encourager les travailleurs à utiliser le mécanisme de réclamation du projet pour signaler toutes les préoccupations relatives au COVID-19.

— Etablir, par voie d'affichage ou radio, des communications claires, régulières et fondées sur des faits au niveau de la communauté environnante. Ces communications doivent être et conçues pour être facilement comprises par les membres de la communauté.

— Communiquer à la communauté les procédures mises en place sur le site pour résoudre les problèmes liés au COVID-19 dont toutes les mesures mises en œuvre pour limiter ou interdire les contacts entre les travailleurs et la communauté.

2.2. Déplacement vers le chantier et accès au chantier

— Privilégier les modes de transport individuel si possible (véhicule personnel, moto ou bicyclette)

— En cas d'utilisation de transport collectif, respecter les exigences de distanciation physique pendant le trajet ainsi que pendant l'entrée et la sortie des bus.

— Ne pas autoriser à accéder au chantier toutes les personnes non essentielles.

— Empêcher un travailleur malade d'entrer sur le site, en le référant aux établissements de santé locaux, si nécessaire, ou en l'obligeant à s'isoler à domicile pendant 14 jours.

— Empêcher un travailleur qui a été en contact avec une personne infectée de retourner sur le site pendant 14 jours

— S'auto-isoler pendant 14 jours toute personne qui revient de l'extérieur de Madagascar avant de pouvoir accéder au chantier.

2.3. Contrôle à l'entrée du chantier de construction

— Renforcer le contrôle de l'accès au chantier afin de prévenir l'accès aux personnes présentant des symptômes liés au COVID-19.

— Former le personnel de sécurité sur le système (amélioré) mis en place pour sécuriser le site et contrôler l'entrée et la sortie, les comportements qui leur sont demandés dans l'application de ce système et les éventuelles considérations spécifiques au COVID.

— Former le personnel qui surveillera l'entrée sur le site, leur fournira les ressources dont ils ont besoin pour documenter l'entrée des travailleurs, effectuer des contrôles de température et enregistrer les détails de tout travailleur à qui l'entrée est refusée

— Contrôler la température corporelle de tout le personnel souhaitant accéder au chantier à l'aide d'un thermomètre à distance.

— Refuser tout accès futur au chantier à quiconque enfreint les règles d'hygiène et de sécurité mentionnées dans le présent plan.

2.4. Nettoyage du chantier

— Assurer une fréquence de nettoyage de toutes les installations communes (sol, meubles, …).

— Former le personnel de nettoyage aux procédures de nettoyage appropriées et à la fréquence appropriée dans les zones à forte utilisation ou à haut risque.

— Fournir au personnel de nettoyage l'équipement de nettoyage, du désinfectant et des EPI appropriés : blouses ou tabliers, gants, protection oculaire (masques, lunettes ou écrans faciaux) et bottes ou chaussures de travail fermées

— Nettoyer et désinfecter les objets et les surfaces fréquemment touchés (poignées de porte, rampes, mains courantes, échelles, interrupteurs, équipements et outils partagés, robinets, claviers, tables, toilettes, surfaces de repas, etc) y compris tout équipement de protection individuelle (ÉPI) réutilisable.

2.5. Activités de chantier

— Limiter l'effectif maximal à 50 personnes par chantier.

— Réduire au minimum le nombre de réunions en personne. Si possible, seules les personnes nécessaires doivent y participer. Une distance physique minimale est maintenue, et les réunions se tiennent dans des espaces ouverts lorsque cela est possible.

— Echelonner les horaires des pauses et des repas afin de réduire au minimum le nombre de personnes à proximité les unes des autres.

2.6. Livraison des matériels sur site

— Limiter uniquement les zones de livraison aux livreurs et aux personnes au point de réception.

— Désinfecter tous les véhicules et conteneurs de stockage avant l'entrée sur le site.

2.7. Surveillance et suivi

— S'informer de la santé des travailleurs, au moins une fois par semaine.

— Tenir un registre du personnel ayant présenté des symptômes similaires au COVID-19 afin de faire un suivi de ces derniers.

— Réaliser un suivi quotidien par téléphone afin de s'informer de l'état de santé de la personne présentant des symptômes de COVID-19.

— Faire un rapport du nombre de cas suspects et cas positifs de COVID-19 constatés sur le chantier chaque semaine. Dans la mesure du possible, un test doit être recommandé au patient afin de contribuer au suivi épidémiologique.

3. Mesures d'intervention

— Tous les entrepreneurs doivent établir un plan intégré de continuité pour tenir compte de la fermeture partielle ou complète des chantiers ou de la limitation importante des opérations de chantier.

— Plans d'action COVID 19

Cas possibles de COVID-19	**Mesures d'intervention**	
	Employé	**Employeur**
Personnes confirmées positives	• Ne pas se présenter au travail • Contacter immédiatement le supérieur hiérarchique • Rester à la maison et s'auto-isoler pendant 14 jours • Contacter les autorités sanitaires locales pour obtenir des renseignements complémentaires	• Avertir immédiatement le Responsable • Informer toutes les personnes qui se sont trouvées à proximité ou ont été en contact avec les cas positifs et leur arrêter de travailler et s'auto-isoler pendant 14 jours même si elles ne présentent pas de symptômes • Nettoyer et désinfecter à fond l'espace de travail des employés et les environs ainsi que les outils utilisés par les personnes confirmées positives
Personnes ayant des contacts avec des personnes confirmées COVID-19	• Ne pas se présenter au travail • Contacter immédiatement le supérieur hiérarchique • Rester à la maison et s'auto-isoler pendant 14 jours	• Informer toutes les personnes qui ont été en contact étroit avec les cas suspects • Nettoyer et désinfecter à fond l'espace de travail des em-

Cas possibles de COVID-19	Mesures d'intervention	
	• Contacter les autorités sanitaires locales pour obtenir des renseignements complémentaires • Se faire tester • Signaler les résultats au supérieur hiérarchique	ployés et les environs ainsi que les outils utilisés par les personnes ayant des contacts avec des personnes confirmées COVID-19 • S'informer de l'état de santé des personnes présentant des symptômes de COVID-19
Personnes ayant des symptômes Covid-19	• Ne pas se présenter au travail • Contacter immédiatement le supérieur hiérarchique • Rester à la maison et s'autoisoler pendant 14 jours • Contacter les autorités sanitaires locales pour obtenir des renseignements complémentaires • Se faire tester • Signaler les résultats au supérieur hiérarchique	• Informer toutes les personnes qui ont été en contact étroit avec les cas suspects • Nettoyer et désinfecter à fond l'espace de travail des employés et les environs ainsi que les outils utilisés par les personnes ayant des symptômes Covid-19 • S'informer de l'état de santé des personnes présentant des symptômes de COVID-19

Note :

Les soins médicaux (que ce soit sur place ou dans un hôpital ou une clinique locale) requis par un travailleur doivent être payés par l'employeur. Ce dernier doit mener des discussions préliminaires avec des établissements médicaux spécifiques, pour convenir de ce qui devrait être fait en cas de renvoi de travailleurs malades.

ANNEXE 4 : FORMULAIRE DE PLAINTES

Projet Least-Cost Electricity Access Development Project (LEAD)

FORMULAIRE DE PLAINTE
TARATASY FITARAINANA

Référence : ……

1- **Le plaignant – *Ny mpitaraina* :**

Nom et Prénom – *Anarana sy Fanampiny* : _____

Pièce d'Identité – *Kara-panondro* : _____

Adresse - *Adiresy* : _____

Contact – *Laharam-piantsoana*: _____

2- **Objet de la plainte – *Mombamomba ny fitaraínana* :**

SIGNATURES - *SONIA*

LE PLAIGNANT – *NY MPITARAINA* **LE RECEPTEUR – *NY NANDRAY AZY***

Date- *Daty* :

PARTIE RESERVEE AU CIRGP ou CNGP - Projet – *FARITRA NATOKANA HO AN'NY* CIRGP na **CNGP-Proje**
PLAINTE RECUE LE – *DATY NANDRAISANA NY FITARAINANA*_____
PAR – *NY FOMBA NAHAZOANA AZY*_____

✂----------

RECU D'ENREGISTREMENT DE PLAINTE – *TARATASY FANAMARINANA FANDRAISAM-PITARAINANA*
Référence :
Date - *Daty* : _____
SIGNATURE DU RECEPTEUR – *SONIAN'NY NANDRAY AZY*

ANNEXE 5 : MODELE DE CONTENU DE REGISTRE D'ENREGISTREMENT DE PLAINTES

Date de réception de la plainte	Objet de la plainte	Référence	Nom et coordonnées du plaignant	Nom de l'enregistreur	Signature du Plaignant	Résolution locale ? OUI / NON	Autre mode de résolution	Transmission à l'Entité chargé de la résolution (Entité et date)	Date de réception de la résolution par le CGP-Projet	Date de transmission de la réponse au plaignant	Observations

ANNEXE 6 : MODELE DE PV DE REPONSE A L'ENDROIT DES PLAIGNANTS

Projet et Least-Cost Electricity Access Development Project (LEAD)

MODELE DE PV DE REPONSE A L'ENDROIT DES PLAIGNANTS

Procès-verbal de TRAITEMENT DE PLAINTE

- *Mr/Mme Nom et Prénoms :* _____
- *Adresse :* _____

Le CNGP/CIRGP–Projet ou le Comité Interministériel ad'hoc atteste avoir reçu votre plainte ci-désignée :

- *Référence N° :* _____ *Date d'enregistrement :*
- *Objet de la plainte :* _____

Et nous vous informons qu'après vérification de _____

(compléter la case correspondante et annuler les restes)

- *Votre plainte est considérée et le CNGP/CIRGP–Projet ou le Comité Interministériel ad'hoc demande à ce que :* _____
- *Votre plainte a été refusée car* _____
- *Votre plainte va être examinée au niveau de* _____ *et une réponse vous sera communiquée ultérieurement au plus tard le* _____

Signature des Entités qui ont traité la plainte

Signature du plaignant :

J'atteste avoir pris connaissance de la décision prise par le CNGP/CIRGP–Projet ou le Comité Interministériel ad'hoc

ANNEXE 7 : MODELE DE REGISTRE DE SUIVI DES DECHETS

Date de génération du déchet	Nature du déchet	Quantité	Destination	Si Transport : nom et adresse de la destination	Type de traitement prévu	Date d'expédition du déchet
Date 1	1.				ex : recyclage …	
	2.					
	3.					
	4.					
	5.					
Date 2	1					
	2					
	3					
	4					
	5					

ANNEXE 8 : MODELE DE FICHE DE NON CONFORMITE

Fiche n°___/ 2023

Date :

Localisation :

	Description	Photos d'illustration		Due date	Close date
		Avant	Après		
Description de la non-conformité					
Mesure(s) corrective(s)					

Visa du Responsable HSE Entreprise	Visa du Responsable HSE Client	Visa du Directeur des Travaux

ANNEXE 9 : ENTITES SPECIALISEES DANS LA PRISE EN CHARGE DES VBG RECENSES DANS LES ZONES D'INTERVENTION DU SOUS-PROJET

Région	Lieu	Entités	Rôles
Analanjirofo	Fénérive Est	Directions Régionales de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme	- Sensibilisation dans les Communes et Fokontany - Sensibilisation des Associations de Femmes sur le VBG - Coordination, de suivi et d'évaluation
	Maroantsetra	Service de la Population des Districts	- Ecoute - Enregistrement des plaintes - Confrontation et réconciliation - Accompagnement dans les procédures juridiques : juge des enfants, tribunal jusqu' à la perception de la pension alimentaire. - Sensibilisation dans les Communes et Fokontany - Sensibilisation des Associations de Femmes sur le VBG
	Soanierana Ivongo	Service de la Population des Districts	- Ecoute - Enregistrement des plaintes - Confrontation et réconciliation - Accompagnement dans les procédures juridiques : juge des enfants, tribunal jusqu' à la perception de la pension alimentaire. - Sensibilisation dans les Communes et Fokontany - Sensibilisation des Associations de Femmes sur le VBG
	Vavatenina	Service de la Population des Districts	- Ecoute - Enregistrement des plaintes - Confrontation et réconciliation - Accompagnement dans les procédures juridiques : juge des enfants, tribunal jusqu' à la perception de la pension alimentaire. - Sensibilisation dans les Communes et Fokontany - Sensibilisation des Associations de Femmes sur le VBG
Atsinanana	Brickaville	Service de la Population des Districts	- Ecoute

Région	Lieu	Entités	Rôles
			- Enregistrement des plaintes - Confrontation et réconciliation - Accompagnement dans les procédures juridiques : juge des enfants, tribunal jusqu' à la perception dela pension alimentaire. - Sensibilisation dans les Communes et Fokontany - Sensibilisation des Associations de Femmes sur le VBG
	Sainte Marie	Service de la Population des Districts	- Ecoute - Enregistrement des plaintes - Confrontation et réconciliation - Accompagnement dans les procédures juridiques : juge des enfants, tribunal jusqu' à la perception de la pension alimentaire. - Sensibilisation dans les Communes et Fokontany - Sensibilisation des Associations de Femmes sur le VBG
	Toamasina	CECJ	- Conseil juridique - Référence médicale, vers autorité administrative, judiciaire - Convocation de l'autre partie si nécessaire - Médiation et conciliation - Etablissement de l'accord ou engagement - Si désaccord orientation sur les procédures à suivre au niveau des autorités compétentes
		Directions Régionales de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme	Sensibilisation dans les Communes et Fokontany - Sensibilisation des Associations de Femmes sur le VBG - Coordination, de suivi et d'évaluation

Source : Enquêtes 2021/2022

ANNEXE 10 : RECAPITULATION DES PREOCUPATIONS/SUGGESTIONS - REPONSES LORS DES CONSULTATIONS PUBLIQUES

PREOCUPATIONS / SUGGESTIONS	REPONSES
Début de l'exécution du sous-projet car crainte du démarrage tardif ou de la non-réalisation du sous-projet	La mise en œuvre du sous-projet est prévue commencer pour cette année mais tout dépend de l'achèvement de toutes les procédures nécessaires, y compris la présente étude environnementale et sociale.
Priorisation du recrutement de la main d'œuvre locale en cas de besoin	En cas de besoin d'ouvriers, les jeunes locaux seront priorisés
Demande d'éclairage publique	L'éclairage public est la responsabilité de la commune
Promoteur du Projet ?	JIRAMA, financé par la Banque mondiale
Devis est-il gratuit ?	Oui
Changement palpable après réalisation du projet	Augmentation de la puissance de l'électricité et électrification des zones non encore électrifiées
Avantages procurés par le projet	Outre l'amélioration de la situation énergétique, le sous-projet entraînera un développement d'autres secteurs d'activité économique dépendant du secteur électricité ainsi que le développement des petites activités (salon de coiffure, etc.), une amélioration des services de santé et d'éducation, des services administratifs et de la sécurité et surtout une amélioration des conditions de vier des populations.
Demande d'accès à l'eau potable de la JIRAMA	La demande sera transmise au responsable
Procédures d'obtention du compteur	Demande au niveau de la JIRAMA
Quand est ce que les autres villages non bénéficiaires auront-ils de l'électricité ?	L'électrification des autres villages non bénéficiaires du « Projet LEAD » sera étudiée à nouveau quand il y aura un nouveau financement
Trajet du projet est-il modifiable ?	Non
Apport de la population	Aucun apport, projet financé par la Banque mondiale
Procédure pour le branchement d'électricité	Tous les ménages souhaitant abonnés en électricité devront faire une demande auprès de la JIRAMA
Bénéficiaires du branchement « mora » et critères de sélection	Conçu pour les populations vulnérables pour permettre à ces foyers d'avoir du « herinaratra mora ». Selon la JIRAMA, l'identification des

PREOCUPATIONS / SUGGESTIONS	REPONSES
	foyers bénéficiaires du projet, se fera en partenariat avec les communes et les fokontany qui définiront les critères d'éligibilité. Cependant, tous les foyers identifiés ne pourraient pas bénéficier du projet, car il y a aussi des critères de branchement local *(réponse JIRAMA)*
Demande d'application du moindre coût	Demande reçue et transmise au Responsable
Demande d'extension de la couverture en électricité dans tous les Fokontany et/ ou villages non desservis dans les communes concernées par le sous-projet	L'objectif de l'État est que 70% des ménages aient accès à l'électricité en 2030. Le Projet LEAD a pour objectif d'accroître l'accès aux services d'électricité pour les ménages et les entreprises entre autres. Ainsi, l'extension de la couverture en électricité dépend de plusieurs critères dont financier, technique, économique, environnemental et social.
Communiquer à TELMA le tracé des activités du projet avant les travaux et en cas d'empiètement, assistance des Agents de TELMA pendant les travaux	Demande reçue et transmise aux Responsables

ANNEXE 11 : PV DES CONSULTATIONS PUBLIQUES

Région Analanjirofo, District Fénérive Est, Commune Ambodimanga II

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fampahafantarina ny tetikasa LEAD, fandraisana ny ahiahy sy ny soso-kevitry ny mponina

Daty : 30 Décembre 2021

Toerana : Fokontany Ampasimazava, Ambinan' dazafo

Fokontany voakasika: Ampasimazava -, Antetezampafana; Ambinan' dazafo -

Nitarika ny fihaonana: Sefo Fokontany

Isan'ny nanatrika: Ǫ : 14 - Ó : 31

* Zavatra novelabelarina sy nodinihina
- Fampahafantarana ny tetikasa sy ny asa atao ary ny toerana hametrahana izany
- Ny soa azo ary ny mety ho fiantraika ratsy azo avy amin'ny fanatanterahana ny tetikasa
- Ny fepetra raisina hialana na hanalefahana na hanomerana ny mety ho fiantraika ratsy -
* Fanontaniana sy fanomezana valiny :
- Tompon' ny tetikasa : Ny Jirama no tompon' ny tetikasa -
- Fandraisana anjaran' ny mponina : Tsy misy fandraisana anjara ny valiwakafa ny Banky Iraisam-pirenena no manatsy vola ny tetikasa.
- Fanombohan' ny asa : Rehefa azo daholo ny fahazahoan- dalana rehetra antsan' izany ny fahazahoan- dalana asa-tontolo iainana izay vao nanomboka ny asa. izay vinavinaina ho amin' ny herintaona (2022).
* Sosokevitra | letaheta samihafa.



- Mankasitraka ary manantena ny hahatanterahan' ny tetikasa haingana.
- Mba atao virary tokoa ny vidin-jiro ary ny fampidirana azy.
Talohan' ny hamarovana ny fihaonana dia nampahafantarina ny olona ny fisian' ny kahie handraisana ny sosokevitra na ahi-ahy na hetahetan' ireo izay tsy afaka nanatrika ary koa ireo izay mbola manana hambara. Io kahie io dia hajanona ao amin' ny Kaomina Ambodimanga II mandritra ny dimy ambyfolo andro.
Marihina fa mankasitraka ny fahatanterahan' ny tetikasa ny rehetra, tsy misy nitsipaka izany satria fampaudrosoana ny tanana ny fahazavana ary ilaina ihany koa ao amin' ny lafiny faudriampahalemana.

ADJOINT AD MAIRE
MICHEL Reginald Adrien
PROFESSEUR LICENCIE

CHEF DE FOKONTAN
ANTETEZAMPAFANA
SOBA RAJOE LISON Philibert

CHEF DE FOKONTAN
ALFRED

CHEF FOKONTAN
II
MANARY Marcel

2

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 30 Decembre 2021 Commune : AMBODIMANGA II

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
1	L	SOBA Rajaelinan philibert	CHEF FKT Antetezampafana	A. 034 20 87 084	[signature]
2	L	Indiampa za Jérôme	MPamboly	Antetezam 033 18 121 51	[signature]
3	V	Indimkelo clerine	Mpamboly	Antetezampafa	[signature]
4	V	Raharizaimananaro Brigitte	Consultant CEEx I	034 1057097	[signature]
5	V	TSARA Bernadette	Mpinarotra	Antetezampafana	[signature]
6	V	VOLASOA Melanie	Mpamboly	Antetezampafana	[signature]
7	V	BETAMIVANA Angeline	Mpamboly	Antetezampafana	[signature]
8	E	LALA Francisco	Mpamboly	Antetezampafana	[signature]
9	L	BEVAHINYOSCHE R	Mpamboly	—//—	[signature]
10	L	R. Cesar Frédéric	Élève	Antetezamp	[signature]
11	V	MARTHA clarisse	Mpamboly	Antetezampafana	[signature]
12	L	ERMESTE	Mpamboly	Antetezampafa	[signature]
13	L	Lucianot	Mpamboly	Atetezampafa	[signature]
14	V	Soavita	Mpamboly	—//—//	[signature]
15	L	LOUISETTE	Mpanjaitra		[signature]

FOKONTANY ANTETEZAMPAFANA COMMUNE AMBODIMANGA

CHEF DE FOKONTANY ANTETEZAMPAFANA

SOBA RAJOE LISON Philibert

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 30 Decembre 2021 Commune : AMBODIMANGA II

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
1	L	MANARY Marcellin	CHEF Fokontany Andapa II - Ampasimazava	0345357268	[signature]
2	V	ALEXANDRE Néa	Mpamboly	0322868578	[signature]
3	L	MILAZARA Daumaphe	Mpamboly	0341869114	[signature]
4	L	Devetrice Prisk	Mpamboly	Andapa II	[signature]
5	L	RAZAFINDIAMPARANA Sarzio		Andapa II	[signature]
6	L	ZASY Jacquelin		Andapa II	[signature]
7	L	Manary noriele	MPamboly	AndaPa II	[signature]
8	L	ZOJA	MPamboly	AndaPa II	[signature]
9	L	Manary Philgence	Mpamboly	Andapada II	[signature]
10	L	CHRISTIN Jacot	Adgoinfekt	Andapa II	[signature]
11	L	Toto Felix	Au Tangalamena	Andapa II	[signature]
12	L	MANARY Blochina	Mpamboly	Andapa II	[signature]
13	L	VIVIANE VELOMASINA	mpianatra	Andapa II	[signature]
14	L	LAIMBOLA Morel	Tangalamena	Andapa II	[signature]
15	V	KALAOABY Paulette	MPamboly	ANDAPA II	[signature]

CHEF FOKONT ANDAPA

MANARY Mar

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 30 Decembre 2021 Commune : Ambodimanga II

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
1	L	TOTO Alfred	Sefo Fokontany Ambinan'Iazafo	0344851249	[signature]
2	L	RANDRIANANTENAINA Solofonirina Edith Gerard	Mpampianatra	0346568168	[signature]
3	V	INJARIVOLA Marie Tania	Mpampianatra	0332564671	[signature]
4	L	Toto Alphonse Bien'Aimé	Mpianatra	0347887966	[signature]
5	L	NASY Roger	Mpamboly	Ambinan'Iazafo	Roger
6	V	INJARIVOLA Rosine	Mpamboly	Ambinan'Iazafo	Ros
7	L	JACQUES Rolin	Mpianatra	0349211024	[signature]
8	V	RAHARISOA Marie	Mpamboly	Ambinan'Iazafo	[signature]
9	L	RAZAFIMAHAFALY Venor	Mpianatra	0348164957	[signature]
10	L	NICOLAS Fracellette	Mpamboly	Ambinan'Iazafo	[signature]
11	L	ROGER Landrie	Technicien animateur	0344288827 Ambinan'Iazafo	[signature]
12	L	TALATA Asmand	Mpamboly	Ambinan'Iazafo 0342767001	[signature]
13	L	Tsarevelo Eustase	-//-		[signature]
14	L	Roger Julien	-//-	Ambinan'J.	[signature]
15	V	IAVY HONORINE Clautilde	-//-	Ambinan'J.	Claut

[stamp] FOKONTANY AMBINAN'IAZAFO
[signature]
TOTO ALFRED

Région Analanjirofo, District Fénérive Est, Commune Fénérive Est

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fampahafantarina ny tetikasa LEAD, fandraisana ny ahiahy sy ny soso-kevitry ny mponina

Daty : 27 Décembre 2021

Toerana : Fokontany Sahavola, Mahavelonkely, Amparatanana, Ampasimpotry

Fokontany voakasika: Sahavola, Mahavelonkely, Amparatanana, Ampasimpotry.

Nitarika ny fihaonana: Sefo Fokontany Ampasimpotry

Isan'ny nanatrika: O : 27 O : 33

* Lavatra novelabelarina sy nodinihina
- Fampahafantarana ny tetikasa sy ny asa atao ary ny toerana hametrahana izany.
- Ny soa azo sy ny mety ho fiantraika ratsy azo avy amin' ny fanatanterahana ny tetikasa
- Ny fepetra raisina hialana na hanalefahana na hanoverana ny mety ho fiantraika ratsy
* Fametrahana fanontaniana sy fanomezana valiny :
- Fanombohan' ny asa : Rehefa azo avokoa ireo fahazahoan-dalana rehetra an' isan' izany ny fahazahoan-dalana ara tontolo iainana dia manomboka ny asa. Izay ho irnavirnaina ho amin' ny herintaona (2022).
- Fampidirana jiro : Rehefa tafapetraka avokoa ireo andrin-jiro dia manao fangatahana any amin' ny JIRAMA.
- Vidin' ny jiro nirary : Misy ny tompon' andraikitra nikarakara izany.
* Soso-kevitra / hetaheta samihafa :
- Faly ary miandry sy manautena ny

hahatontosan' ny tetikasa.
- Maniry mba hahazo jiro daholo ny Fokontany rehetra.
Talohan' ny hamaranana ny fihaonana dia nampahafantarina ny rehetra ny firian' ny kahie handraisana ny sosokeritra, ahialy ary hetaheta an' ireo olona tsy afaka nanatrika ny fihaonana ary koa ireo izay mbola nanana hambara. Io kahie io dia hajanona ao amin' ny Kaoyina Fenerive Est nanditra ny dimy aurby folo andro.
Marihina fa tsy misy nitsipaka ny fanatanterahana ny tetikasa ny rehetra satria faupandrosoana ny tanana izany ary ilaina ihany koa amin' ny fandriampahalemana.

Secrétaire Général

TSIEFA Jean Perlin

LE CHEF FOKONTANY AMPARATANANA

MAURILLE

LE CHEF DU FOKONTANY AMPASINPOTSY

KOFMAN
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DE MADAGASCAR

LE CHEF FOKONTANY BARAVOLO MARABOUT

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 27/12/21 Commune : Fenerive Est

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	L	Razafindrasamba Lidaus	Chef F.K.T Sahavola Maritaut	034-07-354-74	[signature]
02	V	Rasoanjanahary Be Lydia	Secrétaire Chef F.K.T	0324404312	[signature]
03	L	RAJAONARY Christian	Maçon Sahavola P/4	0347573379	[signature]
04	L	Hajason Aymar Alexandre	Pêcheur Sahavola P/3	0345023487	[signature]
05	V	Razafinirina Liontine	~~0349859379~~ Menagère P/3	0349859379	[signature]
06	V	Rasoanjanahary Juvenelle Elysah	Ménagère	0345393754	[signature]
07	V	Rasoarivelo Marthe	Menagère	0349249308	[signature]
08	V	Rasoarivelo Geradine Franceline	Ménagère	0349249308	[signature]
09	V	Rasoarivelo Emmie Sabriah Fabiola	Ménagère	0349249308	[signature]
10	L	Jolla	Gadien	0346148160	[signature]
11	V	RATSIMILAHO BE Judia Alexandra	Menagère	0345226517	[signature]
12	L	Herinandrasana Odilon	RMH	0342531363	[signature]
13	V	Andriantsoanjanahary Jeannie	Menagère	0342863523	[signature]
14	L	Razafindrakoto Gouges Frego	Deponeur	0340424230	[signature]
15	V	MARO Farivelesoa	Chef P/elle Sahavola N°3	0327043321	[signature]

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 27/12/21 Commune : Fenéive Est.

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	L	KOFMAN	chef Fokontany ANPASIMPOTSY	0349792025	[signature]
02	L	ZAFY Nirina José Patrick	Agent Technique C/UF	0332421808	[signature]
03	L	MANAHAKA Olivier Antonio	cultivateur	0325535194	[signature]
04	L	RAZAFINFATOVO Marie Telephore	Police Municipale CUF	0346721406	[signature]
05	L	RABEMANANJARA Franck	Operateur de Sonne CUF	0322939177	[signature]
06	V	RAZAFISOA Gerphine	Menagère	032 24 605 97	[signature]
07	V	RAZAFINARASOATERA Feno Marie Annilla	Menagère	032 52 048 49	[signature]
08	L	HERVE	Mpianatra	–	Hervé
09	L	RANDRIANTSARAZARA Anselme	Mpampianatra	0341037428	[signature]
10	L	Ratsimbazafy	Sarpanty	0348568195	[signature]
11	L	Jose Minandava	Mpamboly	0322557532	[signature]
12	V	ROSE Delma	Ménagère	0343846219	[signature]
13	V	Annichaella Claudie	Mpianatra	0342805227	[signature]
14	L	Fabrice	Mason	–	[signature]
15	L	MARTIAL	cultivateur	0349201818	[signature]

[signature]
KOFMAN
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DE MADAGASCAR

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 27/12/21 Commune : Fenerive Est

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
1	L	Ambroise	chef fokontany Mahavelonkely	034 95 537 [illegible]	[signature]
2	L	AIME Jean De Dieu	Mpivarotra.	Mahavelonkely	[signature]
3	V	Andriamanantena Lala R.	Machiniste	Mahavelonkely	[signature]
4	L	Andriamasinaroth Jimmy	Mpianatra	Mahavelonkely	[signature]
5	L	Andrianarivo Rakotozafy	chauffeur.	Mahavelonkely	[signature]
6	V	ANDRIANASOLO florence	Menagere.	Mahavelonkely	[signature]
7	L	Begaudy Roger.	Mpivarotra.	Mahavelonkely	[signature]
8	V	ANTOINETTE Marie	Menagere.	Mahavelonkely	[signature]
9	L	Andriantsoa Tolozanahary	chauffeur.	Mahavelonkely	[signature]
10	L	BEZO Pierre	Misotro ronono	Lot N 114 G Mahavelonkely	[signature]
11	L	BOERA. KALO faustin.	Mpamboly.	Mahavelonkely	[signature]
12	L	BOTOV Sylvain.	Gardien.	Mahavelonkely	[signature]
13	V	CLOTILDA.	Mpamboly.	Mahavelonkely	[signature]
14	L	Daina To Andriamasy	Mpivarotra	Mahavelonkely	[signature]
15	C	DAHELY Christina C	Mpianatra.	Mahavelonkely	[signature]

CHEF FOKONTANY MAHAVELONKELY
APPROUVE

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 27/12/21 Commune : Fenerive Est.

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	L	Maurille	chef de FKT Amparatanana	0348076568	
02	V	Zafimboly ozoline Olivette	pamboly	0344531006	
03	L	MAROLAHY olivier	pamboly	0340398882	
04	V	Raharizaimananaro Brigitte	Consultant CEEXI	0341057097	
05	L	ANDRIANARISON ERIC	Consultant CEEXI	0341169055	
06	V	Elodie esperance	mpianatra	0341804814	
07	V	Rasoanirina Daniellah	pamboly	0345680195	
08	V	TOVASOA Hanorette	mpamboly	Amparatanana	
09	V	Velona Françia	mpamboly	0349240356	
10	V	Marline Zogé	—//—	0345986868	
11	L	Maho sylvano	mpianatra	Amparatanana	
12	V	Letissia	mpianatra	-"-	
13	L	Jeremy geromme	mpianatra	-"-	
14	L	Zilyo sylvin	mpamboly	-"-	
15	V	Fredin	mpianatra	-"-	

FOKONTANY AMPARATANANA FENERIVE EST

CHEF FOKONTANY AMPARATANANA

MAURILLE

Région Analanjirofo, District Mananara Nord, Commune Analampontsy

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fampahafantarina ny tetikasa LEAD, fandraisana ny ahiahy sy ny soso-kevitry ny mponina

Daty : 10 Décembre 2021

Toerana : C R ANALANAMPOTSY

Fokontany voakasika: SOAVINARIVO

Nitarika ny fihaonana: Ny tompon' andraikitra

Isan'ny nanatrika: 23 o : 18 o : 5

• Zavatra navelabelarina sy nodinihana :

– Fampahafantarana ny tetikasa sy ny asa atao ary ny toerana hametrahana izany.

– Ny soa azo sy ny mety ho tombontsoa azo avy amin' ny fanatanterahana ny tetikaso.

• Fametrahana fanontaniana sy fanomezana ny valiny :

– Fangatahana jiro : efa miezaka ny fanjakana handrakotra ny toerana maro eto Madagasikara mba hanatratsarana ny tanjon' ny Ministera misahana ny angovo dia ny hanomezana herinaratra ny 70% ny malagasy @ taona 2030. Koa mandeha miandala izany arakaraka ny fitsiriana ara-teknika sy ny famaizana ary miankina betsaka koa amin' ny fanohanana ara-bola.

– Fanomboan' ny asa : rehefa azo daholo ny fahazoan-dahana orehetra dia hatomboka ny asa. Izany dia novinavinaina ho @ herintaona (2022).

• Soso-kevitra / hetaheta samihafa :

– Raha misy asa azo atao dia mba ny tanora anatin' ny Fokontany no mba hisitraka izany.

1

- Mangataka ny Fokontany mba tena hisitraka herinaratra toka amin' io tavna ho avy io.

Talohan' ny namaranana ny fihaonana dia nisy ny fampakafantarina ny olona ny fin'an'ny kahie handraisana ireo mety ho ahiahy na soso kevitra ho an'ireo. Ny afaka nanatrika ny fihaonana na ho an'ireo izay mbola manana ho ambara. Io kahie io dia hijanona eny @ Fokontany na ny kaominina vakanika ny tetikasa mandritra ny iray volana. Marihina fa tsy nisy nitsipaka ny hametrahana ny tetikasa ny rehetra satria dia tafiditra anatin' fampandrosoana ny tanana sady ilaina koa eo amin'ny lafin'ny fandriampahalemana ny fanatanterahana izany.



FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 10/12/2021 Commune : Analapotsy

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
1	L	Lastry Claude	Mpamboly	034 26 161 22	[signature]
2	V	Lasencinal	Mpianatra	Analapotsy	Lasencinal
3	V	Lassiora Aime	Mpivarotra	032 61 26 45	[signature]
4	V	Valencia	mpamboly	Analapotsy	[signature]
5	V	Ardianho Lolitah	mpambianatra	032 62 412 61	[signature]
6	L	Mirailletah Fidel	mpamboly	Analapotsy	Fidel
7	V	Abdah Hachim	mpivarotra	033 13 612 42	[signature]
8	V	Ardinovah Roddy	mpianatra	034 61 26 42	[signature]
9	V	Rodlisse Olga	mpivarotra	Analapotsy	[signature]
10	V	Victorine Viviamne	Mpambianatra	032 61 26 62	[signature]
11	L	Roger Alphed	Mpamboly	Analapotsy	Alphed
12	V	Fifalina Lova	Mpivarotra	034 62 56 12	Lova
13	V	Marina Fidelin	mpivarotra	033 16 619 [illegible]	[signature]
14	L	Love Sean Claud	mpamboly	Analapotsy	[signature]
15	V	Nadia	mpianatra	Analapotsy	[signature]

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 10/12/2021 Commune : Analapotsy

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
16	V	Mathilde	m pianatra	0326126143	Mathilde
17	V	Raphael	—"—	Analapotsy	[signature]
18	V	Bimbiran Alphose	mpamboly	Analapotsy	[signature]
19	L	Achinatenaina Florens	—"—	0328126413	Florens
20	V	Malafantsy Laurat	mpamboly	Analapotsy	[signature]
21	V	SOAEDDA Dilah	mpianatra	Analapotsy	[signature]
22	V	Razafisaa Olga	mpamboly	Analapotsy	Olga
23	V	Francinah	mpianatra	032 41 2 49	Francinah

Région Analanjirofo, District Mananara Nord, Commune Mananara Nord

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fampahafantarina ny tetikasa LEAD, fandraisana ny ahiahy sy ny soso-kevitry ny mponina

Daty : 11/12/2021

Toerana : Antanakoro

Fokontany voakasika: Ambitsika / Androkaroka / Ambaditanjaina Antanakoro

Nitarika ny fihaonana: Ny lehiben'ny Fokontany Antanakoro

Isan'ny nanatrika: Ǫ : 03 Ò : 11

* Zavatra novelabolanina sy nodinihana:
- Fampahafantarana ny tetikasa sy ny ava atao sy ny toerana hametrahana izany.
- Ny sva azo sy ny mety ho fiatraka ratsy azo avy amin'ny fanatantrahana ny tetikasa
- Ny fafetsa raisina hialana na handefahana na hanoverana.

* Fametrahana fanontaniana sy fanoneezana ny valiny:
- Fanombosan'ny tetikasa: Reha azo avoko ny fahazondalana rehetra dia atomboka ny tetikasa iza vinavinaina amin'ity tasna ity.
- Fahazoan'ny Fokontany jiro: Efa mihezaka fatratra ny fitendram-panjakana handrakotra ny Madagasikara amin'ny fitompolo isan-jato ny Madagasikara.

* Soso-kevitra / Fananarihana samy hafa.
Ramisy fandraisana mpinsa dia tokony olana ety amin'ny fokontany ihany no raisina mba ho fanampina ny tanora ny anasa.
Talohan'ny namaranana ny fihaonana dia



nisy ny fampahafantarina ny olona ny firian'ny
Kalie handrairana ixo metry ho ahihaly na
vaso-karitra ho an'ixo tsy afaka ngnatrika ny fi-
hasnana na ho an'ixo izany mbola manana ho
ambara. Io fahier io dia higanana eny
amin'ny fokontany sy ny kaomina vaokasika
ny fotikasa mandritra ny dimy ambin'ny folo
andro.
Marihina fa tsy nisy nitsipaka ny hametrahana
ny fokkasa ny rehetra satria dia tafiditra an-
atin'ny fampandrosoana ny tanana izany sady
ilaina koa eo amin'ny lafin'ny fandriam-pahalem-
ana ny fanatanterahana ny fotikasa.

Chef de Fokontany Ar

CHEF DE FOKONTANY
ANTANANKORO

JAEN JACQUES Robonsamitoo

CHEF DE FOKONTANY

VERASON Paulin

ADJOINT CHEF FOKONTANY

YELO Estephan

2

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 11/12/21 Commune : MANANARA NORD

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	L	Mena Marcellin	Sefo de Fokontany	Antsirakivolo 0331204192	
02	L	RABE Germain	Maire c/R Imorona	0344893374	
03	L	VALERIEN	pt. Andrimasom-pokonolona	Antsirakivolo 0338538581	
04	L	Mbeloson Henri	Mpamboly	Antsirakivolo	
05	L	Zafy Hanana Léonacy	—	0330106222 Antsirakivolo	
06	L	Ile Arson	Mpamboly	Antsirakivolo	
07	L	Z Francktolin	Mpamboly	Antsirakivolo 0341513415	
08	L	ARISTIDE André	Monteur II	0348570687	
09	L	RANDRIAMANANTENA Ronio	Mpampianatra	0332008023 0345320482	
10	L	Zafy Gaston	Mpamboly	Antsirakivolo	
11	V	RANDRIAMANANJATO Rova	Enquêteur	0349419282	
12	V	Ile Felicité	Mpamboly	0337696812	
13	V	SOA Laliana	Enquêteur	0346538826	
14	L	RANDRIANARIVONY Augustin	Consultant	0344966145	

Région Analanjirofo, District Maroantsetra, Commune Anjahana

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fampahafantarina ny tetikasa LEAD, fandraisana ny ahiahy sy ny soso-kevitry ny mponina

Daty : 21/12/21

Toerana : Fokontany NAVANA, Mahafidiny

Fokontany voakasika: Anjahana / Navana / Mahafidiny, Sahafotra.

Nitarika ny fihaonana: Ben'ny Tauana.

Isan'ny nanatrika: Q: 06 O: 24

Zavatra novelabelarina sy uodinihana:

- Fampahafantarana ny tetikasa sy ny asa atao ary ny toerana hametrahana izany
- My soa azo sy ny mety ho fiantraika ratsy azo avy amin'y fanatanterahana ny tetikasa
- Ny fepetra raisina hialana na hanalefahana na hanomezana ny mety ho fiantraika ratsy.

* Fametrahana fawontaniana sy fanomezana valiny:

- Fanombohan'ny asa: Rehefa azo daholo ny fahazahoan-dalana an'isany izany ny fahazahoan-dalana ara-tontolo iainana dia manomboka ny asa. Izay no vinavinaina ho amin'ny herintaona (2022).
- Vidin'ny jiro: Misy ny tompon'andraikitra misahana izany.

* Sosokevitra / hetaheta samihafa

- Raha misy fandraisana mpiasa dia mba ny eto an-tanana nocaisina arakaraky ny fahaizana sy ny isa ilaina

1

- Mba atao mirary tokoa ny vidin-jiro ho an'ny olona ambanivohitra toy izany koa ny fampidirana jiro.
- Mba haparitaka eran'ny Fokontany rehetra ny andrin-jiro hahafahan'ny rehetra misitraka ny hazavana.
Talohan'ny hamaranana ny fihaonana dia nampahafantarina ny olona ny fisian'ny kahie handraisana ny sosokevitra ne ahiahy na hetaheta an'ireo olona tsy afaka nanatrika ny fihaonana na koa ho an'ireo izay mbola manana hambara.
Io kahie io dia hajavona mandritra ny dimy amby folo andro ao amin'ny Kaomina Anjahana.

Le Maire,

TIDA André Rufin

LOJOINT CHEF FKT

MILSON Rogg

L'ADJOINT CHEF FOKONTANY

...KIMMANDIMBY Eugène

2

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 21/12/21 Commune : Anjahana

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	L	TIDA André Rufin	Maire C/R	Navàna 0346002279	
02	L	Randriamandimby Eugène	Adj chef FKT Navana	034 96 366 47	
03	L	SIDY Zacharie	Quartier mobile Navana	034 62 332 86	
04	V	KALO	Conseillère	0349187483	
05	L	ETIENNE Alilèra	Tangalamena	034 96 127 44	
06	L	RABAMIMANANA Emmanuel	Mpampianatra	0341253962	
07	V	ZALETTE	Mpamboly	034 84 537 01	
08	L	BAOTRA Jean Etienne	Police c/R communal	0345028708	
09	L	MANORIEN	Mpamboly	034 1397184	
10	L	RAZAFINDRAKOTO	Mpamboly	034 82 636 42	
11	L	TSIRETSY Cressant	Mpamboly	Navàna	
12	L	ZEMAH	Mpamboly	034 38 417 69	
13	L	ERIC	Mpamboly	034 44 32 606	
14	L	KOLA RAZAFINDRABE	Mpamboly	034 42 92 606	
15	L	TSIAFARA Mike Théoride	Chef FKT Navana	034 16 576 54	

FOKONTANY NAVANA

L'ADJOINT CHEF FOKONTANY

RANDRIAMANDIMBY Eugène

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 21/12/21 Commune : Anjahana

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
1	L	MILSON Roger	chef Fokontany	034-32-082-12 032.55.528-00	
2	L	Sidy Rolex	Ingegnaire Batiment	0341917AHB	
3	L	RADIMISOA Santatsaina Daunald	Consultant CEExI	034 90 37499	
4	L	Bifa Jean Victorien	Mpamboly	034.28.510.96	
5	V	Takia Tasnie	mpamboly	034.87.211.70	
6	V	Rahanizaimanandro Brigitte	Consultant CEExI	0341057097	
7	L	Avizara Lécien	mpamboly	Anjahana	
8	L	Jean Rajistera	mpamboly	Anjahana	
9	L	Frando	Mpamboly	Anjahana	
10	L	Bemitombo	mpampianatra	Anjahana	
11	L	Adelin Mahatratra	mpampianatra	Anjahana	
12	V	BEBE Alicia	Manageur	Anjahana	
13	V	Rasoa Helene	mpamboly	Anjahana	
14	V	Tombozara Berthe	mpamboly	Anjahana	
15	L	Jean Kafe	mpamboly	Anjahana	

CHEF FKT
MILSON Roger

Région Analanjirofo, District Maroantsetra, Commune Andranofotsy

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fampahafantarina ny tetikasa LEAD, fandraisana ny ahiahy sy ny soso-kevitry ny mponina

Daty : 22 Desambra 2021

Toerana : Kaomina Andranofotsy

Fokontany voakasika: Matsotaiihina / Andranofotsy, Ambazo mandroko, Antsangambato, Ivato

Nitarika ny fihaonana: Ben'ny Tanana

Isan'ny nanatrika: O : 05 O : 25

• Lavatra novelabelarina sy nodinihina :
- Fampahafantarana ny tetikasa sy ny asa atao ary ny toerana hametrahana izany.
- Ny soa azo sy ny mety ho fiantraika ratsy azo avy amin' ny fanatanterahana ny tetikasa.
- Ny fepetra raisina hialana na hanalefahana na hanomerana ny mety ho fiantraika ratsy.

• Fanoutaniana sy fanomezana valiny :
- Tompon' ny tetikasa : Ny tetikasa dia an' i JIRAMA vatsian' ny Banky Iraisam-pirenena vola
- Fampidirana jiro : Rehefa Taefapetraka tsara ny andrin-jiro rehetra dia manao fangatahana any amin' i JIRAMA Maroantsetra
• Soso-kevitra sy hetaheta samihafa :
- Maniry ary manantena ny fahatanterahan' ny tetikasa haingana fa tsy ho very an-javony fotsiny.
- Mangataka ruba lo ny Fokontany rehetra no hisitraka ny tetikasa.
- Mankasitraka amin' ny fanomezana hazavana

1

Tabohan' ny hamaranana ny fihaonana dia nampahafantarina ny olona ny fisian'ny kahie handraisana ireo rosokeirtra na ahiahy sy hetaheta an'ireo olona tsy afaka nanatrika ny fihaonana ary koa ho an'ireo olona izay mbola mavana hambara.
Io kahie io dia hajanona ao amin' ny Kaomina Andranofotsy mandritra ny dimy amby folo andro.

LE MAIRE

Roma Marcus Gabriel

LE CHEF FOKONTANY

O Velo Velomaose

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 22/12/21 Commune : Andranofotsy

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	L	ÔVelo Velomora	Chef FKT Matsotarihina	Matsotarihina 0344500597	
02	L	Emilien	Adjoint FKT Matsotarihina	Matsotarihina 0346601706	Emilien
03	L	Lucien Bezafy	Tangalamena amin'ny FKT	Matsotarihina	
04	L	Razafimanantena Angelot	Solontenan'ny Tanora	Matsotarihina 0348617379	
05	L	FLORIEN Belalahy	Solontenan'ny Tanora	Matsotarihina	
06	L	Randrianjanaka Edoira	— 11 —	— 11 —	
07	L	LIDOVICZAFILAHY	SOLONTENAN'NY TANANA	MATSOTARIHINA	
08	L	NORIEN Belalahy	Solontenan'ny Sport	Matsotarihina	
09	L	MICHEL	Solontenan'ny tangalamena	Matsotarihina	
10	L	Joseph	Solontenan'ny Tanora	Matsotarihina	
11	L	Erica	mpampianatra	Matsotarihina	
12	V	Patricia	A. C	Matsotarihina	
13	L	Malaza Edson	Solontenan'Piangonana	Matsotarihina	
14	V	catherica	Solontenan'Piangonana	Matsotarihina	
15	V	EVeline	Solontenan'Behivady	Matsotarihina	

LE CHEF FOKONTANY

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 22/12/21 Commune : ANDRANOFOTSY

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	L	KONA Marius Gabriel	Adjoint au Maire	Andranofotsy 034 93 805 53 032 99 050 08	[signature]
2	L	André	chef fokotany	Andranofotsy 034 19 400 13	[signature]
3	V	Razanaminchina	mpamboly	Andranofotsy	[signature]
4	L	Bc Jean	Mpamboly	Andranofotsy	[signature]
5	L	Victorien Velonjara			Victorien
6	L	Rabeson	mpamboly		[signature]
7	L	BeJacques	Mpamboly	Andranofotsy	[signature]
8	L	Belalahy SAmiel	mpamboly	Andranofotsy	[signature]
9	L	RADIMISOA Santaniaina Daunald	Consultant Ceexi	034 90 37 199	[signature]
10	L	BE Rodin	mpamboly	Andranofotsy	[signature]
11	L	Delphin Ratianarison	mpamboly	Andranofotsy	[signature]
12	L	Ravonimihajason Roger	mpamboly	Andranofotsy	[signature]
13	L	Razafimahery clement	mpamboly	Andranofotsy	[signature]
14	L	Belalahy Donatin	mpamboly		[signature]
15	L	Erico	mpamboly	Andranofotsy	[signature]

CHEF FOKONTANY
ANDRE

Région Analanjirofo, District Maroantsetra, Commune Anjanazana

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fampahafantarina ny tetikasa LEAD, fandraisana ny ahiahy sy ny soso-kevitry ny mponina

Daty : 23 Desambra 2021

Toerana : Kaomina Anjanazana

Fokontany voakasika: Anteviala, Ambodivoanio, Ambodinandrofo

Nitarika ny fihaonana: Ben'ny Tanana Anjanazana

Isan'ny nanatrika: Q: 03 Ô: 27

• Lavatra novelabelarina sy nodinihana
- Fampahafantarana ny tetikasa sy ny asa atao ary ny toerana hamietrahana izany.
- Ny soa azo sy ny mety ho fiantraika ratsy azo avy amin'ny fanatanterahana izany.
- Ny fepetra raisina hialana na hanalefahana na hanoverana ny fiantraika ratsy mety hitranga.

• Fanontaniana sy famaliana azy:
- Fandraisana mpiasa: Arakaraky ny fahaizamanao sy ny isan'ny ilain'ny mpanatanteraka ny asa
- Fanombohan'ny asa: Rehefa azo avokoa ny fahazahoan-dalana rehetra dia manomboka ny asa. Izay ho vinavinaina amin'ny herintaona (2022).
- Fandraisana anjara ny mponina: Tsy misy vola aloa fa ny Banky haisam-pirenena no mamatsy vola ny tetikasa.

• Sosokevitra sy hetaheta samihafa:
- Fangatahana fitaritana'jiro any amin'ny

secteur avatin' ny Fokontany.
- Vonona handray ny tetikasa ary misaotra sy mankasitraka.
Talohan' ny hamaranana ny fihaonana dia nampahafantarina ny olona ny fisian' ny kahie handraisana ny sosokeitra na ahiahy ary amin' ireo tsy vanatrika ny fihaonana ary koa ho an' ireo izay mbola manana hambara.
Io kahie io dia hajanona ao amin' ny Kaomine Anjanazana mandritra ny dimy amby folo andro.
Marihina fa tsy misy nitsipaka ny fanatanterahana ny tetikasa ny rehetra satria ny jiro dia fampandrosoana ary ilaina amin' ny fandriampahalemana.

LE MAIRE
RAKOTOZAFY

LE CHEF FOKONTANY
TONGAZARA Firmin

LE CHEF FOKONTANY
Le Service Arvand

CHEF FOKONTA
DELAH Saturni

2

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 23/12/2021 Commune : ANJANAZANA

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	L	BEATRICE Armand	chef Fokontany	Ambodimandrorofo 0347501436	
02	L	BEVITA	Tangalamena	Ambodimandrorofo	
03	L	NOVELY	chef Secteur	Ambodimandrorofo	Novely
04	L	LUCIEN Rajao	chef Secteur	Ambodimandrorofo	
05	L	JAOMAROFALY	chef Secteur	Ambodimandrorofo	Jaomarofaly
06	L	BESOA Chretien	solontena mpokon'olona	Ambodimandrorofo	
07	V	Margeline	ETAT Civile CR Anjiza	Ambodimandrorofo 0341640591	
08	V	JULDAS Madeleine	Mpanafe Ambodimandrorofo	0343389313	
09	V	Marcelline cecile	AC Ambodimandrorofo	0345496072	
10	L	Jao Emilien	Conseiller Anjanazana	0340380916	
11	L	Rabe Edouard	chef Secteur	0344414570	
12	L	NDalana Bruno	solontenam-pokonolona	Ambodimandrorofo	
13	L	ZAKA Berthon	solontenam-pokonolona	Ambodimandrorofo	
14	L	Venore	Sefo Secteur	Ambodimandrorofo	
15	L	KADO	Solontenampokonolona	Ambodimandrorofo	

CHEF FOKONTANY

Beatrice Armand

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 23/12/21 Commune : ANJANAZANA

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
[illegible]	1	RAKOTOZAFY	Maire ANJANAZANA	0343635401 0326843751	[signature]
L	2	TONGAZARA Firmin	chef Fokontany Anteviala	0342895860	[signature]
L	3	Delien	Mpandraharaha	0347105726	[signature]
L	04	RADO Rolland	chef secteur	034 10 330 22	[signature]
L	05	RAFALY	Mpandrahara	034 96 347 47	[signature]
L	06	GASY	Mpandraharaha	Anteviala	[signature]
L	07	Kirick Florant	chef secteur	-"-	[signature]
L	08	William	chef secteur	-"-	[signature]
V	09	Rahasigaimanarero Brigitte	Consultant CEEx I	0341057097	[signature]
L	10	Ramielle	Mpandraharaha		[signature]
L	11	JEAN Eda	Mpandraraha	034 81 885 29 032 60 093 62	[signature]
L	12	BE Michael Berny	Mpandraharaha	0347181725 0325595175	[signature]
L	13	odiriaux	cf caro	Anteviala	[signature]
L	14	d Daux Lou	cf de caro	-"-	[signature]
L	15	FILOU	Mpandraharaha	-"-	[signature]

LE CHEF FOKONTANY

[signature]

TONGAZARA Firmin

Région Analanjirofo, District Maroantsetra, Commune Maroantsetra

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fampahafantarina ny tetikasa LEAD, fandraisana ny ahiahy sy ny soso-kevitry ny mponina

Daty : 17 Desambra 2021.

Toerana : Kaomina Ambonivohitra Maroantsetra.

Fokontany voakasika: Varingohitra, Mangaivotra, Ankiakabe, Ambatomasina (Ambatomasina / Andranovangozy), Amboditsoha, Ambodivoafaho, Marogisa.

Nitarika ny fihaonana: Sefo Fokontany.

Isan'ny nanatrika: O: 83 O: 89

• Zavatra novelabelarina sy nodinihina:

- Fampahafantarana ny tetikasa sy ny asa atao ary ny toerana hametrahana izany.
- Ny soa azo sy ny mety ho fiantraika ratsy azo avy amin'ny fanatanterahana ny tetikasa
- Ny fepetra raisina hialana na hanalefahana na hanoneranana ny mety ho fiantraika ratsy.

* Fametrahana fanontaniana sy fanomezana valiny:

- Fanombohan'ny asa: Rehefa azo daholo ny fahagahoandalana rehetra dia manomboka ny asa. Izay vinavinaina ho amin'ny herintaona (2022).
- Fampidirana jiro: Rehefa tafapetraka ny tetikasa dia manao fangatahana amin'ny JIRAMA.

• Soso-kevitra sy hetaheta samihafa:

- Tokony hafainganina ny fampidirana jiro amin'ny tokatrano ary ny fanatanterahana ny tetikasa. Talohan'ny hamaranana ny fihaonana dia nampahafantarina ny olona ny fisian'ny kahie handraisana izay mety ho ahiahy na sosokevitra avy amin'ny tsy afaka nanatrika ny fihaonana na ireo izay mbola manana hambara. Io kahie io dia

FOKONTANY AMBATOMASINA

1

hapetraka ao amin'ny Kaomina Maroantsetra mandritra ny dimy amby folo anoko. Marihina fa faly ary mankasitraka ny tetikasa ny olona rehetra ary tsy misy nitsipaka satria fampandrosoana ny tanana izany ary ilaina ihany koa eo amin'ny lefiny fandriampahalemana

COMMUNE URBAINE MAROANTSETRA

LE 2ème ADJOINT AU MAIRE

ATIMALY Ibrahim

Adjoint FKT

Adjoint FKT

BE Christophe

ADJOINT FOKONTANY

LE FOKONTANY

VRAMASAR

OOKOLAHY Georges Raymond

LE CHEF FOKONTANY

FOKONTANY

KAROKA

RAZANAVOARY Elie Patrick

ROLLAND

NAIVO Vincent

LE CHEF FOKONTANY

L'ADJOINT CHEF FOKONTANY

ZAO Landrice

NARY Goëtan

LE CHEF FOKONTANY

LE CHEF FOKONTANY

LONANGPO HOY-LAV

RASOA Madeline

FALY Maro

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 17/12/21 Commune : Maroantsetra

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	V	ZOKY Marie Rose	Chef Fokontany Ambodivoafolo	0341980153	
02	V	Tsialofitia Sophie	Mpamboly	Ambodivoafolo	Sophie
03	V	Rabaizara Solange	Mpivarotra	0341851167	
04	L	Namba Primo	Mpamboly	Ambodivoafolo	
05	L	Rabaizara Vincent	Mpamboly	Ambodivoafolo	
06	V	Razafindravony Angélica	Mpianatra	0341172642	
07	L	Emmanuel Magellan	Katekista	0346502005	
08	V	Razafinduvelo Claydette	Mpamboly	Ambodivoafolo	Angelette
09	V	Léonie	Mpamboly	Ambodivoafolo	Léonie
10	L	RAKOTONIRINA Laurendo	Mécanicien	0327670084 Ambodivoafolo	
11	V	Rabotsindrafara Juliette	Mpamboly	0346090013	
12	L	Dahy Beandalana	Mpiasan'i Bistika Misotro Ronono	0325113173	
13	L	Totovao Diolin	Chauffeur	0341206318	
14	V	Martine	Mpandrary	0341031474	
15	V	Mathilda	Mpandrary	0341906653	

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 17/12/21 Commune : Maroantetra

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
1	L	VELOMANOBO Hoy-Lam	chef FKT Ambodetsha	032 85 930 12	[signature]
2	L	RAKOTONIAINA Alphonse	Mpamboly	032 55 466 60	[signature]
3	V	RAVAOARIMIRINA Prisca	Mpampianatra	032 22 200 07	Priscas
4	V	BE Rasoa Jeanne Angelita	Mpamboly	034 30 12 731	[signature]
5	V	BE Amadia	mpamboly	032 75 941 16	[signature]
6	V	FRANCKLIN	Mpamboly	Ambodetsha	[signature]
7	V	Jerson Joseph	Mpamboly	—//—	[signature]
8	V	JOSEPHAT Francky	Mpamboly	—//—	[signature]
9	L	MANANJANDRY Fidèle	Mpamboly	032 31 073	[signature]
10	L	BE Costin Lucknot	mpamboly	—//—	Lucknot
11	V	BE Zozo	mpamboly	—//—	[signature]
12	L	GILBERT Aubrien	mpamboly	032 21 595 14	[signature]
13	L	BE Jean Richard	Mpamboly	Ambodetsha	[signature]
14	V	Rasafindravelo Elodithe	Mpamboly	Ambodetsha	[signature]
15	L	Maurain	Mpamboly	Ambodetsha	[signature]

LE CHEF FOKONTANY

VELOMANOPO HOY - LAM

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 17/12/21 Commune : Maroantsetra

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	L	RODDY Percisse Ilandy	Sefo Fokontany Marogisa	0340835447	
02	V	Nisoa Clusette Andrea	Mpamboly	Marogisa	
03	V	Fabary Marinette	Mpamboly	Marogisa	
04	L	Nicol	Mpamboly	Marogisa	
05	L	Nicol Andre Zozinet	Mpandrafitra	Marogisa	
06	L	Bentoandro	Mpamboly	Marogisa	
07	L	Florent Samuel	Mpiasan'ny fahasalamana	Marogisa	
08	V	Mariam	Mpamboly	Marogisa	
09	V	Sandy Flavine	Mpamboly	Marogisa	
10	V	Elandine	Mpamboly	Marogisa	
11	L	JAONARSSIN	Mpamboly	Marogisa	
12	L	Pako Emilien	Mpamboly	Marogisa	
13	L	Desiré William	Mpampianatra	Marogisa	
14	V	Germaine	Mpamboly	Marogisa	+
15	V	Nette	Mpamboly	Marogisa	+

CHEF FOKONTANY
Percisse Ilandy

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 17/12/21 Commune : Maroantsetra

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01.	L	FALY Maro	CHEF Fokontany Ambatomasina	0324199730 034 999277	[signature]
02	L	TOTOBESOLA Odric . F	Mpandrafitra	0322254716	[signature]
03	L	KOTO Albert	Mpanjono	0330712109	[signature]
04	L	Jaona Jean badiste	Mpanjona	0327718546	[signature]
05	L	LANDRY LALA	Mpandraharaha	0320322071	[signature]
06	L	Antoine	Mpamboly		Antoine
07	V	Jedat	Mpandrafo legine	0328944234	[signature]
08	L	Flavien	Mpanjona		[signature]
09	L	IMBOLY claudio	Mpamboly	0322685891	[signature]
10	V	Clarelle	Opamboly	0324191812	[signature]
11	V	fifine germain	patroli	0324876026	[signature]
12	V	Jacquia	Menajer	0324097860	[signature]
13	V		EKIRISITH		[signature]
14	V	Zara Mario Lucia	Mpivarotra	0341955921	[signature]
15	L.	Jean celio	Mpianatra		[signature]

LE CHEF FOKONTANY
FALY Maro

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 17/12/21 Commune : Maevatetia

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	V	RASOA Madeline	chef FKT Varingohitra	0345776707	
02	L	CHESSEM Danzire	Mpanjono	Varingohitra	
03	L	TASSIM	Mpanjono	Varingohitra	
04	L	NJAKOMANANA B.	Mpamboly	Varingohitra	
05	V	Jean' Arlette	Mpamboly	Varingohitra	
06	L	RAZAFIARISON Benjamin	Sarpatlier	0340592220	
07	V	charlotte	Mpamboly	0343193256	
08	V	RAMIANTASOA Mollinda	Mpanjono	Varingohitra	
09	V	TSARAZARA Rhiachat	Menagère	0342666123	
10	L	RAMIAMORISAOMINA Georgiale	Mpamboly	0340767689	
11	L	Delio	Mpamboly	0347579178	
12	V	RAZAFINDRAOZY Aurelie	Menagère	Varingohitra	
13	V	BE Georgine	Mpamboly	Varingohitra	
14	V	Andrea	Mpamboly	Varingohitra	
15	L	BOTOVELONA	Mpamboly	Varingohitra	

CHEF FOKONTANY VARINGOHITRA
RASOA Madeline

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 17/12/21 Commune : Marsantsetra

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	1	Razanajoary Elie Patrick	chef FKT Mangarivotra	03296764 14	
02	V	Ralobe Vivianne	mpampianatra	Mangarivotra	
03	V	Botofanna Clémentine	mpampianatra	Mangarivotra	
04	1	Nicolas Lilien	Infirmier	Mangarivotra	
05	1	Mabo Jean Claude	mpambolg	Marivotra	
06	1	Jonson Oscar	Infirmier	Mangarivotra	
07	1	Tiaka	mpambolg	Mangarivotra	
08	1	Tody Albert	menuisier	Mangarivotra	
09	V	Marie Cecile	mpambolg	Mangarivotra	
10	1	Davelina Robin	Instituteur retraité	Mangarivotra	
11	V	Davelina Mina Estelle	mpampianatra	Mangarivotra	
12	1	Dakotoarison Bruno	maçon	Mangarivotra	
13	V	Tsilaosana Titine	mpampianatra	Mangarivotra	
14	1	Randriamasolo Rodolph	Operateur eco-	Mangarivotra	
15	1	Tsionova François	Instituteur retraité	Mangarivotra	

FOKONTANY

RAZANAJOARY Elie Patrick

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 17/12/21 Commune : Maroantsetra

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
1°	L	NARY Gaëtan	Adjoint FKT Ankiakabe	0325692014	
2°	V	Razafindranoro Rodin	Ankiakabe		
3	L	BEVELO Freclo	AKIAKABE		
4	L	RABE Arivelo	Ankiakabe		
5	V	Marizette	Ankiakabe		
6	L	Cyrillien Clovis	Ankiakabe		
7	V	Razanarina Phania	Ankiakabe		
8	V	Razanaoro	Ankiakabe		
9	V	Olinah	Ankiakabe	0349303763	
10	L	Eugenne	Ankiakabe	0347171147	
11	V	Soa Elianne	Ankiakabe		
12	L	SAC Faustin	Ankiakabe		
13	V	Ziliana	Ankiakabe		
14	V	NANY	Ankiakabe		
15	V	Florina	Ankiakabe		

L'ADJOINT CHEF FOKONTANY
NARY Gaëtan

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 17/12/21 Commune : Maroantsetra

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	L	BE Christopha.	Agent FKT Ankiakalam II	032 50 92021	[signature]
02	V	TSARASOA Joslin.	Mpikarakara tokantrano	03267.58136	[signature]
03	V	Razafimahatratra DIANA.	Mpianatra	0325672310	[signature]
04	V	Tsaba Vy Eugenie.	Mpikarakara tokantrano	Ankiakalam II	[signature]
05	V	BAVY Simonette	Mpambolg	Ankiakalam II	[signature]
06	V	Fabricia.	Mpikarakara tokantrano	Ankiakalam II	[signature]
07	L	Roger Fenelina.	Agent Voyer	0325170699	[signature]
08	V	Rasoazana Odile	Mpambolg.	Ankiakalam II	[signature]
09	L	TIDA Riphin.	Mpambolg.	Ankiakalam II	[signature]
10	V	TSARA Julienne.	Mpambolg.	Ankiakalam II	[signature]
11	L	Ramaharanjy Elode.	Mecanicien	Ankiakalam II	[signature]
12	V	Razanamanga Anita	Routiere.	Ankiakalam II	[signature]
13	V	Kalo Roline.	Mpambolg	Ankiakalam II	[signature]
14	L	NIDO	Mpambolg.	Ankiakalam II	[signature]
15	L	Elodele.	Mpambolg.	Ankiakalam II	[signature]

Agent FKT Ankiakalam II
[signature]
BE Christopha

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 17/12/21 Commune : Maroantetra

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	L	DOKOLAHY Georges Raymond	CHEF FKT Ambohitsara	0327553486	
02	L	ANDRIANADELA Janeto Desiris	Mpiamboly	0328637406	
03	L	Rajaoboa Jean Pascal	Mpianatra	Ambohitsara	
04	L	MOSY Jean pierrega	Mpianatra	0347665546	
05	V	RAZANAMALALA Edicah	Mpiamboly	0327550268	
06	L	SOBOVL Angelo Léon Hary	Mpianatra	0326989843	
07	L	HIZAFIZANAKA Paulbet	Ministier	0345689143	
08	V	Razafindrakoloina	Mpiasa	0349217490	
09	V	Rasoanirina Briletta	Menagere	0346989843	
10	V	IAFIVELO georges Minah	Sage Femme	0341924780	
11	V	TABARY Ginick	Mpianatra	0327550268	

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 17/12/21 Commune : Marosarbetra

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	L	RANDRIANAIVO Vincent	Chef Fokontany ANDROKAROKA	0342817780	[signature]
02	L	RAKOTOSOELINA Livanoa Edmond	Fokonolona	0325019095	[signature]
03	V	RAZAFINDRANORO Marie Eline	Fokonolona	0326317853	[signature]
04	L	SOLOHAJA Innocent Semer	Fonolona	0343879396	[signature]
05	V	RAZAFINTSALAMA Rangivohanitranangaka	Fokonolona	0324197446	[signature]
06	L	DAMISELY	Fokonolona	0341576875	[signature]
07	L	Razafindramaniel Rodary	Fokonolona	0325164588	[signature]
08	V	DAHY Prisca	Fokonolona	0324724793	[signature]
09	L	RAHARIMANANA Eleazara Erico	Fokonolona	0328237734	[signature]
10	V	Samoelina	Fokonolona	0328755096	[signature]
11	L	RAMAMONJISOA Francisco	Fokonolona	0347697999	[signature]
12	V	Raharizaimananoro Brigitte	Consultant CEEXI	0341057097	[signature]
13	L	RADIMISOA Santaniaina Dannald	consultant CEEXI	0349037499	[signature]
14	L	ANDRIANARISON ERIC	Consultant CEEXI	0341169055	[signature]

[illegible] FOKONTANY ANDROKAROKA

[signature]

[illegible]RIANAIVO Vincent

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 17/12/21 Commune : Maroantsetra

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	L	JAO Landrice	Sefo Fokontany Tanambao	0324247635	[signature]
02	V	SAMBY Dorothée	Ménagère	0329777380	[signature]
03	V	Samby Manana Elicette	Mpampianatra	0324492877	[signature]
04	L	Ranaivo Ignace	Mpiasan'ny Société	0321134605	[signature]
05	V	Razafindrasoa Andriace	Mpampianatra	0325510150	[signature]
06	V	Fidianana Marie Aimée	Mpanjaitra	0321941685	[signature]
07	V	Rasoamanarivo Aimée Clarida	Mpianatra	0325842372	[signature]
08	V	Rahantanirina Marie Chainthya	Mpianatra	0329319482	[signature]
09	V	Romia Robert	Mpianatra	0325576195	[signature]
10	L	Besadara Paul	Marin	0325606436	[signature]
11	V	Kilonirina Alberthine	Mpamboly	0324787291	[signature]
12	V	Razafindramino Be Prisca	Mpamboly	0326844235	[signature]
13	L	TIANDRAZANA Marolahy Fidèle	Société	0327499200	[signature]
14	L	TIANDRAZANA M. Fidèle	Mpianatra	032.47.761 92	[signature]
15	L	TATA Jean Bruno	Mpiasan'ny Magasin	—	[signature]

CHEF FOKONTA
[signature]
JAO Landrice

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 17/12/21 Commune : Ranomafana

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	L	ROLLAND	CHEF Fokontany Ankiakalavai	Lot-K6 391	
02	V	SOANANDRASANA Olivianc	Ankiakalavai	Lot-K6-391 BIS	
03		RAHANTASOA Eulalie	Ankiakalavai		
04	V	RASOAMIHANTA Olina.	Ankiakalavai		
06	L	Roger	Ankiakalavai		
07	L	René	Tel N 034.04880.65 034.04880.65.	Lot-K6 391	
08	V	KALO Juliette	Ankiakalavai		
09	V	BEMIASA Simone	Ankiakalavai		
10	L	BEANJARA.	Ankiakalavai		
11	L	BE Henri	Ankiakalavai		
12.	L	ZARA Romain	Ankiakalavai		
13-	V	ZARAVELO Georgine	Ankiakalavai		
14	V	Jolliande	Ankiakalavai		
15	.	ASSANAS Jean Alberto	Ankiakalavai		
16		RASOANIRINA clarisse	Ankiakalavai		

ROLLAND

Région Analanjirofo, District Maroantsetra, Commune Voloina

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fampahafantarina ny tetikasa LEAD, fandraisana ny ahiahy sy ny soso-kevitry ny mponina

Daty : 20 Desambra 2021

Toerana : Kaomina Voloina.

Fokontany voakasika: Ivoloina, Nandrasana, Tanantsara

Nitarika ny fihaonana: Ben'ny Tanana

Isan'ny nanatrika: Q: 13 Ô: 32.

• Zavatra novelabelarina sy nodinihina:

- Fampahafantarana ny tetikasa sy ny asa atao ary ny toerana hametrahana izany.
- Ny soa azo sy ny mety ho fiantraika ratsy azo avy amin' ny fanatanterahana ny tetikasa
- Ny fepetra raisina hialana na hanalefahana na hanoverana ny mety ho fiantraika ratsy.

Tsy misy moa ny fanontaniana napetraky ny olona ka avy dia miroso tamin' ny fandraisana ny soso-kevitra sy ny hetaheta sami hafa:

- Mankasitraka ny tetikasa ny rehetra satria efa ela no niandrasana ny fisian' ny jiro eto amin' ny Kaomina Voloina
- Mangataka ny mba hampidirana jiro amin' ireo Fokontany roa: Nandrasana sy Tanatsara.
- Ankoatr' izay dia maniry koa ireo mpanabe mba hitaritana jiro any amin' ireo sekoly fampianarana.

Talohan' ny hamaranana ny fihaonana dia

nampahafantarina ny olona ny fisian' ny kahie handraisana ny ahiahy na soso-kevitr'reo olona tsy afaka nanatrika na koa ireo olona izay manana hambara hafa. Io kahie io dia hapetraka ao amin' ny Kaomina Voloina mandritra ny dimy amby folo andro.

Marihina fa nankasitraka ny tetikasa ny rehetra ary manantena ny hahatanteraha-ny haingana indrindra ny vidiny mirary satria fampandrosoana ny tanana izany ary koa ilaina amin' ny fandriampahalemana.

LE MAIRE

VELOTOMBO Jean de Dieu

LE CHEF FOKONTANY

JEAN René

ADJOINT CHEF DU FOKONTANY

BE Emi

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 20/12/21 Commune : Voloina

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	L	VELOTOMBO Jean de Dieu	Maire C.R Voloina	034 96 24 3 89	
02	L	ZAFY Bebe Zozio	Mpamboly	034 13 564 84	
03	L	RABEMIARINARIVO Amédé	Mpamboly	034 17 939 50	
04	L	MOCHEL Gilbert	Mpamboly	Tamantsara	
05	V	SOAMANANTENA Rita Liondina	Mpamboly	034 45 [illegible] 11	
06	L	MARY Charles	Lehilemboly	034 80 753 84	
07	V	RAZANATIANA Eliane	Mpampianatra	034 11 913 22	
08	V	MARIE Edina Hortence	Mpampianatra	034 08 59477	
09	L	RATEFY Cleret	Mpampitra Retraité	034 97 362.02	
10	V	RATEFIARISOA Briola	Sage-Femme	034 18 74861	
11	L	BEMALAZA Rodrique	Mpampianatra	034 94 343 88	
12	L	MAKOAZAFY Aulice	Mpamboly	034 16 204 37	
13	V	MARIE Agnesse	Mpamboly	032 86 50760	
14	L	RAHARISON Fredo	Mpamboly	034 91 891 03	
15	L	BE Androlique	Mpamboly	034 82 705 51	

ADJOINT CHEF DU FOKONTANY

BE Emile

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 20 Desambra 2021 Commune : Voloina

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	L	TIDAKA Jean Marie	Mpianaboly	034 82 248 45	
02	L	Velonkavana René	Mpamomboly	Voloina	
03	L	RAHARSON Bénis	Mpamboly	Voloina	
04	L	EDISON	Mpampianatra	VOLOINA	
05	L	FERLIN Emmanuel	Chef CSB	Voloina	
06	V	YVELISE Lalao Bevelo	Mpamboly	034 55 486 65	
07	V	Priscilla	Mpamboly	034 36 001 71	
08	L	Velontombo Ruphin	Mpamboly	Voloina	
09	V	MARIE Olette	Mpamboly	Voloina	
10	V	RASATSITAMBARIA Diane	Mpamboly	034 08 43953	
11	L	RANDRIANARISOA	Mpamboly	032.18 407 19	
12	L	AIMERSON Ockini	Mpamboly	034 42 537 03	
13	L	JOJOMBO Philpa	Mpamboly	Voloina	
14	L	RAJOVOSON Jean F.	Mpamboly	Voloina	
15	L	Be Germain William	Chef Fokontany voloina	Voloina	

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 20 Desambra 2021 Commune : Voloina.

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	L	JEAN RENE	CHEF FOKONTANY NANDRASÀNA	NANDRASÀNA 0343030563	
02	L	VELONAVY Landrian Patritin	Adjoint chef FKT	NANDRASANA 0343350720	
03	L	SATA Jean Berlin	Solontenan'ny Tanora	NANDRASANA 0347940432	
04	L	BE Kamisy	Mpamboly	Nandrasana	
05	L	BEKAMISY William	Andrimasoon-poko-volona	0345845714	
06	L	Jaofeno	Agent du Guichet Foncier Voloina	Nandrasana 0347754453	
07	L	Landriss Velonavy	2ème Adjoint au Maire Voloina	Nandrasana 034035177	
08	V	Rasoa Marnie.	Mpamboly	NANDRASÀNA	
09	L	Jaonarivo Jean.	Mpamboly	NANDRASÀNA	
10	V	Raharizaimanamoro Brigitte	Consultant CEExI	0341057097	
11	L	RADIMISOA Santaniaina Dannald	consultant CEExI	0349037499	
12	L	Raymond Belahosana	Mpamboly	NANDRASÀNA	
13	V	Norofine	Mpamboly	NANDRASÀNA	
14	L	Nerié	Mpamboly	NANDRASÀNA	
15	V	Emmilienne.	Mpamboly	NANDRASÀNA	

CHEF FOKONTANY
JEAN René

Région Analanjirofo, District Sainte Marie, Commune Sainte Marie

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fampahafantarina ny tetikasa LEAD, fandraisana ny ahiahy sy ny soso-kevitry ny mponina

Daty : 14 Desambra 2021

Toerana : Fokontany Ambodifototra, Vohilava.

Fokontany voakasika: Ambodifototra, Vohilava, CU Sainte Marie.

Nitarika ny fihaonana: Ny Sefo Fokontany.

Isan'ny nanatrika: O : 06 O : 35

* Zavatra novelabelarina sy nodinihina:
- Fampahafantarana ny tetikasa sy ny asa atao ary ny toerana hametrahana izany
- Ny soa azo sy ny mety ho fiantraika ratsy azo avy amin' ny fametrahana sy fanatanterahana ny tetikasa
- Ny fepetra raisina hialana na hanalefahana na hanarenana ny mety ho fiantraika ratsy,
* Fanontaniana sy fanomezana valiny:
- Fampidirana jiro: Rehefa tafapetraka ny tetikasa dia afaka manao fangatahana ao amin' ny Jirama.
* Soso-kevitra / hetaheta samihafa
- Manantena ny fahatanterahan' ny tetikasa satria rehefa misy jiro dia misy ny fampandrosoana.
- Ireo tanana tsy mbola misy jiro dia antenaina fa mba ho asiana daholo
Talohan' ny namaranana ny fihaonana dia nisy ny fampahafantarana ny ahona ny fisan' ny kahie handraisana ireo mety.

MINISTERE DE L'INTERIEUR
REGION ANALANJIROFO
COMMUNE URBAINE
SAINTE - MARIE

ho ahiahy na soso-keintra ho an'ireo tsy afaka manatrika ny fihaonana na ho an'ireo izay mbola manana ho ambara. Io kahie io dia hijaunona eo amin' ny Kaomina Amboni-vohitra Sainte Marie mandritra ny dimy amby folo andro.

Marihina fa faly ary manantena ny fahatan-terahan' ny tetikasa haingana ny rehetra. Tsy misy nitsipaka izany izy ireo satria anatin' ny fampandrosoana ny tanana ary ilaina ihany koa amin' ny fandriampaha-lemana izany.

Mr. ADJOINT AU MAIRE

SARANOUFFI Rodolphe Michel

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION REGION ANALANJIRO COMMUNE URBAINE SAINTE-MARIE

LE CHEF FOKONTANY

COMMUNE URBAINE DE SAINTE-MARIE FOKONTANY AMBODIFOTATRA

S.ZA Auguste

Mr. ADJOINT CHEF FOKONTANY

FOKONTANY VOHILAVA FIRAISANA AMBODIFOTATRA SAINTE MARIE

FAMATCH Méda

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 14 Desambra 2021 Commune : sainte Marie

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	L	Botoumanou Elouis	Mpamboly	Betouna 03480.06400	[signature]
02	L	Boutouandra Arnold	Charpante	0346031494 Betouna	[signature]
03	L	Sanga Sylvano	pecheur	Betouna 03474097.94	[signature]
04	L	BOTOUMANOU Elie	Mpamboly	Betouna	[signature]
05	L	ZOHONDRAZANA	Pabolig	Betona 0342900603	[signature]
06	L	FABY	PABOLY	BETONA	[signature]
07	L	Botoulehibe Clermond	pamboly	Ilampy Ambodifotatra	[signature]
08	L	FRANCISCO Bienvenu	Pamboly	chef cauro	[signature]
09	L	LIPPI Servais	Adjoint Administratif Cisco	Ilampy Ambodifotatra 0341571253	[signature]
10	L	LIPPI Sevestre	Gestionnaire CSB II	Ilampy	[signature]
11	L	VEZE	Mpamboly	Ilampy	[signature]
12	L	LIPPI Smirnov	Mpamboly	Ilampy	[signature]
13	L	DJoulach Gildeau	Pécheur	Ilampy	[signature]
14	L	TALATA Romeo Stephan	commerçant	Betouna	[signature]
15	L	STANISLAS Donald	chef chantier	Betouna 0346583681	[signature]

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 16 Decembre 2021 Commune : Sainte Marie

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	L	FAMATCH. Médard	CHEF. Fokontany	Andapanango 0345139100	
02	V	ALEXIS Viviane	Ménagère		
03	L	MILIA. Fernando	Mpamboly	0346230409	
04	L	MILIA. Swienne. MAMS	Mpamboly	0346198413	
05	V	PIRGAY Olida	Mpamboly	034 21 26649	
06	L	ANDRIAMAMONJY Johny Claude	Mpiompy	Analamanga 0342048438	
07	V	Lippi Yeannie Florette	Mpivarotra	032 56 232 77	
08	L	ZEPHITE Jean Emile	Mpamboly	0344408460	
09	L	CABANE. François	Mpamboly	0344161651	
10	L	TOTOY Odéton	Boulanger	034 62 653 89	
11	V	JAVISOA. Marceline	Ménagère	0342122525	
12	L	TRAVOUCK Noëlle	Mpivarotra	0347892805	
13					

Vet ADJOINT CHEF FOKONT

FOKONTANY VOHILAVA

FAMATCH Médar

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : Mc Desambra 2021 Commune : Sainte Marie

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
16	L	RANDRIANANTENAINA Hery Henri Martin	chef de secteur	0348530639	[signature]
17	1	BOTOUMALOU José	chef de corrary Ambodifotatra	0327059891	[signature]
18	L	MASSOU Rollandimo	chef de corraux Masiakandrongo	0348544673	[signature]
19	L	ANDRIATSILAVINA Tsialonina	Mpamboly	034 27 994 33	[signature]
20	V	DZOULACK Brinella	Menager	034 27 994 33	[signature]
21	L	BOTOUFISSAKA Christin	commerçant	ILampy	[signature]
22	2	SIZA Auguste	Chef Fokontany Ambodifotatra	0342126848	[signature]
23	L	SAMIE	Chef Fokontany Ambodifotatra	034 62516 44	[signature]
24	V	Raharizaimanandro Brigitte	Consultant CEExI	0341057097	[signature]
25	L	RADIMISOA Santaniaina Dannald	consultant CEExI	0349037199	[signature]
26	L	ANDRIANARISON ERIC	Consultant Ceexi	0341169055	[signature]
				LE CHEF FOKONTANY	

Région Analanjirofo, District Soanierana Ivongo, Commune Soanierana Ivongo

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fampahafantarina ny tetikasa LEAD, fandraisana ny ahiahy sy ny soso-kevitry ny mponina

Daty : 26/12/2021

Toerana : Antsiragavo, Andantsadrano, Manatany

Fokontany voakasika: Antsiragavo, Andantsadrano, Manatany

Nitarika ny fihaonana: Lefo Fokontany

Isan'ny nanatrika: Q: 15 O: 10

* Zavatra novelabelarina sy nodinihina :
- Fampahafantarana ny tetikasa sy ny asa atao ary ny toerana hametrahana izany.
- Ny soa azo sy ny mety ho fiantraika ratsy azo avy amin' ny fanatanterahana ny tetikasa
- Ny fepetra raisina hialana na hanalefahana na hanoneranana ny mety ho fiantraika ratsy.
* Fanontaniana sy fanomezana valiny :
- Fanombohan' ny asa : Rehefa azo daholo ny fahazahoandalana rehetra amian' izany ny fahazahoandalana ara-tontolo iainana dia na-nomboka ny asa. Izany dia vinavinaina ho amin' ny herintaona (2022).
- Vidin' ny fampidirana jiro : Rehefa tafapetraka ny tetikasa dia manao fangatahana amin' ny Jirama ka arakaraky ny tombam-bidy no aloa.
- Fandraisana anjaran' ny mponina : Tsy misy vola aloa amin' ny tetikasa fa ny Banky Laisam-pirenena no mamatsy vola ny tetikasa
* Soso-kevitra / hetaheta samihafa :
- Tsara ny fampakarana ny herin' ny jiro

1

mba ahafahana manao fitadiavam-bola hafa.
- Irina mba ho tautuaka haingana ny tetikasa Talohan' ny hamarauana ny fihaonana dia nampahafantarina ny olona ny fisian' ny kahie handraisana ny sosokuitra, ahiahy ary hetaletan' ireo olona tsy afaka nanatrika ny fihaonana na ireo izay mbola manana hambara. Io kahie io dia hajanona ao amin' ny Kaomina Soaniacana Ivongo mandritra ny dimy amby folo andro.
Marihina fa mankasitraka ary tsy misy nitsipaka ny fanatanterahana ny tetikasa ny rehetra satria fampandrosoana ny tanana izany ary ilaina ihany koa amin' ny fandriampahalemana.

1er Adjoint au
MAIRE

RAMIANDRISOA
Dady Patrice Cyrille

IY LEHIBEN'NY FOKONTAN'

RAZANAPANARY R. Simonel
Chevalier de l'Ordre National Malagasy

NY SEFO FOKONTAN

RASY Théodosie
Chevalier de l'Ordre National

2

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 26/12/2021 Commune : Soanierana Ivongo

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	L	RAZANAPANAHY-R. Simonel	chef FKT Andatsadrano	ANDATSADRANO 0348172368	[signature]
02	V	ROSALIE	chef de Carreau	ANDATSADRANO 0332000745	[signature]
03	V	Vonona Victoria	Mpamboly	0331550161	Victoria
04	V	RASOAMIRIMA Tsako Oséline	mpampianatra	0348420557	[signature]
05	V	MAHAIZAMANANA Francisca Thérèse	Mpampianatra	0349656366	[signature]
06	V	ZAFIKELY Yollande	mpampianatra	0330953808	[signature]
07	V	RASOA Brigitte	mpamboly	0332935252	[signature]
08	L	BOTOVAO Sylvestre	mpamboly	0330919621	[signature]
09	V	MARIE Ange	mpamboly	0349689610	[signature]
10	V	Rahava Jacqueline	mpampianatra	0345108242	[signature]
11	V	Ravolamasoandro Sylvia	mpamboly	034.79.225.00	[signature]
12	V	Rasoanantenaina Rozilia	Mpamboly	0332561288	[signature]
13	V	Solo Madeleine	Mpamboly		[signature]
14	L	Telesy	Mpamboly	0330762642	[signature]
15	L	Marabina	Vizy Fokontany	0337193[illegible]	[signature]

[illegible] FOKONTANY

RAZANAPANAHY R. Simonel
Chevalier de l'Ordre Nationale Malagasy

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 26/12/2021 Commune : Soanierana Ivongo

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	L	RASY Theodosie	Chef Fokontany Antsiriagavo	034 40919 04	
02	L	BEZANDRY Anatole	Mpampianatra	Antsiriagavo 0346039648	
03	L	TAHIRY Parfait	Mpivarotra	Antsiriagavo 034 95 84801	
04	V	ANGELINE	Mpianatra	Antsiriagavo	
05	L	ANTOANINE Gilbert	Mpamboly	Antsiriagavo	
06	V	ARMEL Belagaina	Mpamboly	Antsiriagavo	
07	V	BEHOVA Christiana	Mpamboly	Antsiriagavo	
08	L	BERA Arlin	Mpianatra	Antsiriagavo	
09	L	BIEN Maurice	Mpamboly	Antsiriagavo	
10	L	BOTRAZANDRY Oclin	Mpivarotra	Antsiriagavo	
11	L	RADIMISOA Santaniaina Dannald	consultant CEExI	034 90 37499	

RASY Théodosie

Région Analanjirofo, District Vavatenina, Commune Vavatenina

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fampahafantarina ny tetikasa LEAD, fandraisana ny ahiahy sy ny soso-kevitry ny mponina

Daty : 31/12/2021

Toerana : Fokontany Ampasimbola, Ankazomianko

Fokontany voakasika: Ampasimbola, Ankazomianko

Nitarika ny fihaonana: Lefo Fokontany

Isan'ny nanatrika: Q: 14. Ò: 11

* Zavatra novelahelarina sy nodinihina:
- Fampahafantarana ny tetikasa sy ny asa atao ary ny toerana hametrahana izany.
- Ny soa azo sy ny mety ho fiantraika ratsy azo avy amin' ny fanatanterahana ny tetikasa.
- Ny fepetra raisina hialana na hanalefahana na hanoverana ny mety ho fiantraika ratsy
* Fametrahana fanontaniana sy fanomezana valiny:
- Jiro amin' ny lalana: Ny Jirama mametraka ny andrin-jiro fa ny ampoule anjaran' ny Kaomina.
- Fanombohan' ny asa: Rehefa azo daholo ny fahazahoan-dalana rehetra ary an' isan' izany ny fahazahoan-dalana ara-tontolo iainana dia hanomboka ny tetikasa izay ho vinavinaina ho amin' ny herinteona (2022).
- Fampidirana jiro an-trano: Rehefa tafapetraka ny andrin-jiro dia manao fangatahana any amin' ny Jirama.
- Fiovana avian' ny fahatanterahan' ny tetikasa: Hitombo ny herin' ny herinaratra, ny toerana tsy mbola misy jiro dia hisitraka ny fahazahoana

-jiro.

* Sosokeitra sy hetaheta samihafa:

- Hitarina ny fametrahana jiro amin' ny secteur ny Fokontany

- Maniry ny hahatanterahan' ny tetikasa haingana Talohan' ny hamaranana ny fihaonana dia nampahafantarina ny olona ny fisian' ny kahie handraisana ny hetaheta sy ahiahy ary sosokeitra ireo olona tsy afaka nanatrika na koa ireo olona mbola manana hambara. Io kahie io dia hajanona ao amin' ny Kaonina Vavatenina mandritra ny dimy amby folo andro.

Marihina fa naskasitraka sy faly ary tsy nisy nitsipaka ny fahatanterahan' ny tetikasa ny rehetra satria fampandrosoana ny tanana ary ilaina amin' ny fandriampahalemana.

LE MAIRE

OLANIMANANA Marie Aurélie

LE CHEF FOKONTANY

MICHL'L

LE CHEF FOKONTANY

OLOMANANA Céline

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 31/12/2021 Commune : Vavatenina

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonja
01	L	Michel	chef Fokontany Ankazomianko	033 32 620 21	
02	V	RAKOTOMALALA Patricia louise Marie	Ménagère	Ankazomianko 034 63 732 45	
03	L	PATRICK Albert	Dépanneur	Ankazomianko 034 78 914 71.	
04	V	RASOAMANDRAY Célestine	Mpamboly.	Ankazomianko	
05	L	GOVA Jean Jimmy Rolland	Informaticien.	Ankazomianko 034 12 874 80	
06	V	SAM.TU Marie Arlette	Ménagère	Ankazomianko 034 29 538 47	
07	L	ZARA René dit BIFA	Chauffeur	Ankazomianko	
08	V	VAVY Marie Nella	Commerçante	Ankazomianko 032 21 888 94	
09	L	FRANCISCO	Mécanicien	Ankazomianko 034 25 322 90	
10	V	RAKOTOARIMANANA Virginie Michella	Ménagère	Ankazomianko 034 29 311 19	
11	L	BEFINOMANA Charles.	Teknisianina Fambolena	Ankazomianko 034 45 790 74	
12	L	RANDRIANARISON Lalaina	Commerçant	Ankazomianko 033 87 078 52	

CHEF FOKONTANY
MICHEL

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 31/12/2021 Commune : Varatenina

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	V	Kalomanana Celine	Chef Fokontany Ampasimbola	034 94 709 46	[signature]
02	L	RAMAROMAHEFA Hudoris	— // —	034 07 284 81	[signature]
03	L	François	Tantsaha/Ampasimbola	034 79 88 863	[signature]
04	V	Ruzafindratsiava Jasmine	— // —	0344288541	[signature]
05	V	Velo Cyndie	— // —	0341681986	[signature]
06	V	Melynda	— // —	0342499494	[signature]
07	V	RAZAFINIOVA JAO Norella	— // —	0330626744	[signature]
08	V	NARILETTE	Tantsaha/ Ampasimbola	034 99 336 32	[signature]
09	V	Zosiane	Tantsaha/Ampasimbola	0346519560	[signature]
10	V	MIZAMARIE SELA	Tantsaha/Ampasimbola	0340704948	[signature]
11	L	RAKOTO AGELAIN	Tantsaha/Ampasimbola	0346L04625	[signature]
12	V	ELIMA	Tantsaha/Ampasimb		[signature]
13	L	KIKI	Christian	0344031035	[signature]
14	L	ANDRIANARISON ERIC	Consultant CEEX I	03411 690 55	[signature]

LE CHEF FOKONTANY
KALOMANANA Celine

Région Atsinanana, District Antanambao Manampotsy, Commune Antanambao Manampotsy

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fampahafantarina ny tetikasa LEAD, fandraisana ny ahiahy sy ny soso-kevitry ny mponina

Daty : 27 - 12 - 2021

Toerana : CR ANTANAMBAO MANAMPOTSY

Fokontany voakasika : Antanambao Manampotsy

Nitarika ny fihaonana : Ny tompon' andraikitra

Isan'ny nanatrika : 23 o : 5 o : 18

• Zavatra novolabelarina sy nodinihana :

- Fampahafantarana ny tetikasa sy ny asa atao ary ny toerana hametrahana izany.

- Ny sa azo sy ny mety ho tombotsoa azo avy amin'ny fanatanterahana ny tetikasa.

• Fametrahana fanontaniana sy fanomezana ny valiny :

- Fangatahana jiro : efa miizaka ny fanjakana handrakotra ny toerana maro eto Madagaskara mba hanatratrarana ny tanjon' ny Ministera misahana ny Angovo dia ny hanomezana herinaratra ny 70% ny Malagasy @ taona 2030. Koa mandeha miandalana izany arakaraka ny fitsiriana ara-tekniko sy ny famaizana ary miankina bitsaka koa amin' ny fanohanana ara-bola.

- Fanombohan' ny asa : sehefa azo daholo ny fahazoan-dalana sehetsa dia hatomboka ny asa. Izany dia novinavinaina ho @ herintaona (2022)

• Soso-kevitra / hetahita samihafa :

- Raha miy asa atao dia mba ny tanora anatin' ny Fokontany no mba hisitraka izany

- Mangataka ny Fokontany mba tena hisitraka herinaratra

tokoa amin'io taona ho avy io.

Talihan'ny namaranana ny fihaonana dia misy ny fampahafantarana ny olona ny finian'ny kahie handraisana ireo mety ho ahiahy na seso-kevitra ho an'ireo ty afaka nanatrika ny fihaonana na ho an'ireo izay mbola manana ho ambaro.

Io kahie io dia hijanona any @ Fokontany na ny Kaominina voakaniko ny tetikaso ny mandritra ny iray volana. Marihina fa ty misy nitsipoka ny hametrahana ny tetikaso ny rehetra satria dia tafiditra anatin'ny fampandrosoana ny tanana sady ilaina koa eo amin'ny lafin'ny fandriampahalemana ny fanatanterahana izany.



FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 27/12/2021 Commune : Antanaomanampotsy

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	L	RAJAONESY Bruno	Mpampianatra	034 17 070 42	[signature]
02	L	RANDINISTRISOD Fanomezantsoa .S	Mpampianatra	Morarano	[signature]
03	V	RAMAROSON Claudia. H	Mpampianatra	Morarano	[signature]
04	L	SIMON Albert Sedika	Mpambaly	Morarano	[signature]
05	L	RATEFINJANAHARY Jocelyn	Mpianatra	Morarano	[signature]
06	L	TANTELY Rajanomezana .T.	Mpampianatra	Morarano	[signature]
07	L	FANOMEZANTSOA Hanitriniaina Julien	Mpampianatra	Morarano	[signature]
08	L	Elias Valentyn	Servant	Morarano	[signature]
09	L	LAIVASA Andry	mpiampianatra	034 2022 385	[signature]
10	L	RANDRAMOVINA Marcelin	Mpiant	Morarano 034 12018 40	[signature]
11	L	RAZAFMAROZA Jean Noel	Mpambaly	Centre ville 034 17120 16	[signature]
12	L	RAZAFIVARAROTY Eddy	Formateur	Mangarivotra 034 55 508 22	[signature]
13	V	Berthon Claudia Mandinisoa	Mpivarotra	Mangarivotra 034 45 12814	[signature]
14	L	RAHARISON Jean Felix	Mpadrafitra	034 50 077 18	[signature]
15	L	RALAIMAPO Solomon Danose	Mpandrafitra	034 36 11297	[signature]

Région Atsinanana, District Brickaville, Commune Brickaville

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fampahafantarina ny tetikasa LEAD, fandraisana ny ahiahy sy ny soso-kevitry ny mponina

Daty : 08 Janvier 2022

Toerana : Ambodiampoly

Fokontany voakasika: Ambodiampoly / Brickaville

Nitarika ny fihaonana: Ny Ofo penkontany

Isan'ny nanatrika: Ǫ : 30 Ó : 19

Zavatra novelabelaina ny notinihana
Fampahafantarana ny tetikasa sy ny ara atao
asy ny Toerana hanotrahana izany
- Ny ara ago ny ny mety ho fiantsoika ratsy
ago asy amin'ny fametanterahana ny tetikasa
- Ny fepetra sainina hialana na hanalefahana
ny hanoverana ny mety ho fiatraika ratsy

Fametrahana fanontaniana ny fanomezana ny
Ialiny

Fanombanan'ny tetikasa: pelefa tanombana aso-
ho ao ny antantantaratasy relatra dia antonta-
ka ny fanatantarana ny tetikasa izany
vinavinaika amin'ity Iona ity izany

- Fahazana "Comptons" : Tay pardaina sola
ny tetikasa fa mainaimpoana fa ofaina amin
ny JIRAMA isan-kolana. Fa ny tokatrano
irny dia tokony "Comptons" izany izany

Fahazava ny éclairage publique: Ny Kaomina no miandrailitsa ny "éclairage" publique satria ny TIRANA mandray ny taxe commu-nary efahira any amin'ny Kaominina. Apetrakaka amin'ny Kaominina ny fang-atahana izany fangatana ary izy no miandrailitsa ny fanatanterahana izany.

Tahohan'ny namaranana ny fotoman'ny fihavanana dia niny ny fampahafantarana ny olona ny fi-ian'ny kahie hendraisana ireo mety ho ohiahy na rosonkevitra hoan'ireo tsy afaka namatsika ny fihavanana na ho an'ireo izay mbola manana ho ambara. Io kahie io dia higanona any amin'ny fokontany ny ny Kaominina iodaniny ny tetikasa mandrahy ny diny ambin'ny falo (15) andro.

Narihina fa tsy niny nitsigaka ny hamarahana ny tetik'ana ny vehera ratsa dia tafilitsa anatin'ny fampandrosoana ny tanana sady ila-ina ilany hoa no amin'ny lafiny fandrian pah-alemana ny fanantanterahana izany tetikasa izany.

LE MAIRE
RATOVOSON

LE CHEF DE FOKONTANY

LE CHEF DE FOKONTANY
P.O L'ADJOINT

DAVIDSON Eugène Frédéric

2

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 08 Janvier 2022 Commune : Brickaville / Ambodiampaly

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	L	LAHADY François	Mpamboly	0342168358 Ambodiampaly	[signature]
02	L	BOTO Georges	Mpamboly	0342917143 Ambodiampaly	[signature]
03	L	Romain	Mpamboly	Ambodiampaly	[signature]
04	V	Florine	Mpamboly	Ambodiampaly	Florine
05	L	Franckino	Mpamboly	Ambodiampaly	[signature]
06	V	Vavialina Marie Jeanne	Mpamboly	Ambodiampaly	[signature]
07	L	Celestin	Mpamboly	Ambodiampaly	[signature]
08	L	Randriama Juliana Dieu Donné	Mpamboly	Ambodiampaly	[signature]
09	L	Lefanambina philippe	Tangalamena	Ambodiampaly	[signature]
10	L	Kamisy Patrice	Mpamboly	Ambodiampaly	[signature]
11	L	Mjakamanana Jaona	Mpamboly	Ambodiampaly	[signature]
12	L	Sabotsy Jean-P	Mpamboly	Ambodiampaly	[signature]
13	V	Telovavy Louisette	Mpamboly	Ambodiampaly	[signature]
14	L	Rasolozaka Julien	Mpamboly	0347563275 Ambodiampaly	[signature]
15	L	TOBE Rajoelison Felix	chef fokontany	0341322406 Ambodiampaly	[signature]

CHEF DE FOKONTANY

RAJOELISON

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 07 janvier 2022 Commune : Brickaville

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	L	DAVIDSON Eugene Frederic	ADJT FKT Brickaville	0348400492	[signature]
02	V	RANDRIAMALALA Alphonse	Mpivarotra @ 3 chemins	3 chemins	[signature]
03	V	MISIVANY FRANÇOISE	Mpivarotra	Trois chemins	[signature]
04	V	Hantarinoro	Mpivarotra	Bernle Rouge RN2	[signature]
05	L	RAKOTONIRINA Fidel	Mpamboly	Brickaville	[signature]
06	L	Roger	mpamboly	0342541917	[signature]
07	L	Alphonse Claude	— " —	0326124191	[signature]
08	V	Larissa	mpivarotra	0351505521	[signature]
09	L	Fidison	mpamatato	Brickaville centre	Fidison
10	V	Clarisse Aimé	mpamplanta	0326124[illegible]	[signature]
11	L	Laurent	— " —	0371649[illegible]	[signature]
12	V	Flaurence	— " —	0334124[illegible]	[signature]
13	V	Falianivo Claire	mpivarotra	0341211912	[signature]
14	L	Claude	— " —	0342[illegible]	[signature]
15	L	RAMAIVOSOA Ony Mirina	Consultant CCEXI	0340395359	[signature]

LE CHEF DE FOKONTANY
P/L ADJOINT

DAVIDSON Eugène Frédéric

Région Antsinanana, District Mahanoro, Commune Mahanoro

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fampahafantarina ny tetikasa LEAD, fandraisana ny ahiahy sy ny soso-kevitry ny mponina

Daty : 16/12/21

Toerana : Ambalakinina Kaominina Mahanoro

Fokontany voakasika: Ambalakinina / Miakara / Tanambao II / Ampampanambo Kaominina Mahanoro.

Nitarika ny fihaonana: Ny Sefom-pokontany

Isan'ny nanatrika: Ǫ : 36 Ȯ : 20

* Zavatra noselabelarina sy nodinihana:
- Fampahafantarana ny tetikasa sy ny asa atao avy ny toerana hanatrahana izany.
- Ny soa azo sy ny mety ho fiantraika ratsy azo avy amin'ny fanatanterahana ny tetikasa dia ny fikantonan'ny mpiromatra izay andalovan'ny andrinjiran'ny tetikasa.
- Ny fopetra raisina hialana na hanalefahana na hanoneranana ny mety ho fiantraika ratsy.
- Fisian'ny rafitra fitantanana ny fitarainana sy ny fisian'ny kahie firaketana fitarainana.

* Fametrahana fanontaniana sy fanomezana ny valiny:
Fandraisana anjaran'ny mponina: Maimaimpoana ny tetikasa vatsin'ny banky iraisampirenena vola, fa ny fampidirana jiro isan-tokatrano no iantoan'ny tokatrano izay hampiditra jiro, izany ho mifanana eo amin'ny andrinjiro no iatoan'ny tetikasa.

* Talohan'ny namaranana ny fihaonana dia

1

nisy ny fampahafantarina ny olona ny fivan'ny
Kahie handraisana ireo metry ho ahihaly na
voso-karitra ho an'ireo tsy afaka nanatrika ny fi-
haonana na ho an'ireo izay mbola manona ho
ambara. Io kahier io dia higanona ary
amin'ny fokontany sy ny kaomina ooekasika
ny fotikasa mandritra ny dimy ambin'ny folo
andro.
Marihina fa tsy nisy nitsipaka ny hametrahana
ny fotikasa ny rehetra sotria dia tafiditra an-
atin'ny fampandroosoana ny tanana izany sady
ilaina koa eo amin'ny lafin'ny fandriam-pahalem-
ana ny fanatanterahana ny fotikasa.

RAVELOSON Aurelien Maxime Lai



FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 16/12/21 /CNP Commune : MAHANORO/Ampiparambo FKT- MAHATSARA/MIAKARA

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	V	Patricia	Mpandrary	Mahatsara	
02	V	Michelline Vavyline	Mpamboly	Mahatsara	
03	V	Marnisoa Georgette	Mpamboly	Mahatsara	
04	V	RUTO Adele	MPAMBOLY	Mahatsara	
05	V	Zara Judicie	Mpanboly	Mahatsara	ZARA
06	V	Zafitsara Suzette	Mpikarakara	Mahatsara	
07	V	Baolahady Landria	Mpamboly	Mahatsara	
08	L	VAVITSOA Olivier Denis	Mpamboly	Mahatsara	
09	V	Rabona Marie	Mpamboly	Mahatsara	
10	V	Ralisoa Blandine	MPamboly	Mahatsara	
11	V	Bebefotina Rosaine	Mpamboly	Mahatsara	
12	V	Baolahady Antoinette	Mpamboly	Mahatsara	Antoinette
13	V	Melanie	Mpamboly	Mahatsara	Mélanie
14	V	RAZAFIMARO Sandrinah	Manager	Mahatsara	
15	V	MATHALIE Francoina	Mpanboly	Mahatsara	

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 16/12/2021 / CNP Commune : MAHANORO / Ampapanambo FKT quartier MAHATSARA FKTM/AKARA

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
16	V	FAMJANIRIMA Anastançia Eliane	Epicerie	Mahatsara 034 27 50 572	[signature]
17	L	LANTONIAINA Jean Presto	cultivateur	0345946010	[signature]
18	L	Jhonny Heriniaina	Mpiasa tany	Mahatsara	[signature]
19	L	Raharimanana Rico Gaston	Mpamboly	Mahatsara	[signature]
20	L	KABOTOVENA Ponarisoa	Mpamboly	Mahatsara	[signature]
21	L	Sampilahy Norbert	Mpamboly	0344188972	[signature]
22	L	Manatsara Justin	Mpamboly	0349044072	[signature]
23	L	BELAHY Mooleste	Mpamboly	Mahatsara	BELAHY
24	V	Razafindravelo Paulette	Mpampianatra	Mahatsara 0346288636	Betts
25	V	Ravao Nirina	Mpamboly	Mahatsara	[signature]
26	L	Ndalana Albot	Mpamboly	Mahatsara	[signature]
27	V	Zafisoa	Mpamboly	Mahatsara	[signature]
28	V	Rasoaharimalala Norine	Mpamboly	Mahatsara	Norine
29	V	MAMISOA Lucie Vanessa	Mpamboly	Mahatsara	[signature]
30	V	Soanambola	Mpamboly	Mahatsara	Soana

FOKONTANY NIAKARA COMMUNE RURALE

JEANNOT

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 16/12/21 Commune : MAHANORO / CNP Ampapanambo FKT MAHATSARA/MIAKA

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
31	L	RANDRIANANTENAINA Desinot	FILO FIFFI	Mahatsara	[signature]
32	L	TATA Ginot	FILOFIFFLF	Mahatsara	[signature]
33	V	Denise	Mpamboly	Mahatsara	Denise
34	V	Baondalana Lina	Mpamboly	Mahatsara	LINA
35	L	Bokolahady Jean De Dieu	Mpamboly	Mahatsara	[signature]
36	V	Germaine	Mpamboly	Mahatsara	[signature]
37	V	Erita Brigitte	mpamboly	Mahatsara	[signature]
38	V	Robine	mpamboly	mahatsara	[signature]
39	V	BOZIMA Clarisse	mpamboly	Mahatsara	[signature]
40	V	ZAFISOA Josiane	mpamboly	Mahatsara	[signature]
41	V	VAOTALATA Jeanne	mpamboly	Mahatsara	[signature]
42	V	LALASOA	Mpamboly	Mahatsara	[signature]
43	V	Presto Miravavy	Mpamboly	Mahatsara	[signature]
44	V	RAHARISOA Malala Vola Irène	Mpiompy	Mahatsara	[signature]
45	V	Bao Fety Viviane Hortense	Mpamboly	Mahatsara	[signature]

FOKONTANY MIAKA ... IEANNOT

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 16/12/2021 / CNP Commune : MAHANORO / Ampapanambo FKT : MAHATSARA / MIAKARA

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
46	L	LEZOMA Sylvain	President FKT P.O	Mahatsara 0344068656	[signature]
47	L	VELOSON Armand	Mpamboly	Mahatsara	[signature]
48	L	Jean-Ba Roger	Mpamboly	Mahatsara	[signature]
49	L	TARIMY Harrison	Varotra	Mahatsara 0341980715	[signature]
50	L	JEAN Emiré Frederick	Mpiompy	Mahatsara 0345181036	[signature]
51	V	Nadine Thonia	Mpamboly	Mahatsara	Nadine
52	L	Sambison Rodin Angelo	Jirama	—	[signature]
53	L	RASOANAIVO Alain Dollys	Adjoint au Maire Mahanoro	0345374571 Mahanoro	[signature]
54	V	R. Rova Fitiavana	Enqueteur	0349419282	[signature]
55	V	Soa Lalaina	Enqueteur	—	[signature]
56	L	Randrianarivony Augustin	Consultant	0344566144	[signature]
					[signature]

JEANNOT

Région Antsinanana, District Marolambo, Commune Marolambo

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fampahafantarina ny tetikasa LEAD, fandraisana ny ahiahy sy ny soso-kevitry ny mponina

Daty : 20/12/21

Toerana : Antanambao CR Marolambo

Fokontany voakasika: Antanambao / Vohitromby II / Vohidiavolana

Nitarika ny fihaonana: Ny lehiben'ny Fokontany Antanambao

Isan'ny nanatrika: Ǫ : 03 Ȯ : 14

* Zavatra novelabelarina ny nodinihina:
- Fampahafantarana ny tetikasa sy ny asa atao ary ny toerana hametrahana izany.
- Ny sva ago sy ny mety ho fiatraka ratsy ago avy amin'ny fanatanterahana ny tetikasa.
- Ny fepetra solisina hiadiana na hanalefahana na hanonerana.

* Fametrahana fanontaniana sy famomezana ny valiny:
- Fandraisana anjaran'ny mponina ety ifotiny?
Tsy misy ny fandraisan'anjaran'ny mponina fa valsin'ny Bahky iraisampirenena vola ny tetikasa.
- Fahazona "Compteur": Tsy vidina ny "Compteur" fa kosa ofaina amin'ny JIRAMA izay miarala amin'ny fakitiona isam-bolana.

* Soso-kevitra / Fananarihana samy hafa:
- Fanitarana ny tetikasa manerana ny fokontany.
- Fandraisana mpiasa ety ifotiny.
Talohan'ny namoranana ny fihaonana dia nisy ny fampahafantarina ny olona ny firian'ny Kahie ho nohaisana ireo mety ho ahiahy na soso-kevitra

ho an'ireo tsy afaka narahika ny fihamana na ho an'ireo izay mbola manana ho ambosa. Io kahie io dia higanona ery amin'ny fokontany sy ny kaomina osakasika ny tetikosa manohitra ny diny ambin'ny fole ancho.

Marihina fa tsy misy nitsipaka ny hametrahana ny tetikasa ny rehetra satria dia tafiditra anatin'ny fampandrosoana ny tanana izany sady ilaina koa eo amin'ny lafin'ny fandriam-pahalemana ny fanatanterahana ny tetikasa.

FOKONTANY ANTANANDRO MAROLAMBO

LE CHEF DU FOKONTANY

RANDRIANJAFY Sylvain Jerom

NY FILOHAM-FOKONTANY

LEZOMA Jean Maurice

MARIE Louise

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 20/12/21 Commune : Marolambo

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
1	L	Rafidison Alfred	Mpamboly	0331561281	[signature]
2	L	Barigaona Emil	mpamboly	Marolambo	Emil
3	L	Henri Claude	mpiaratra	034 61 49 112	[signature]
4	L	Fidison mantemaina	mpianatra	Marolambo	mantemaina
5	L	Rolland	mpanaotrano	Marolambo	Rolland
6	V	Mahafaly Eugénie	mpanotra	032 62 64 926	[signature]
7	L	Rafanomezantsoa Florence	mpamboly	Marolambo	florence
8	L	Flavien	Mpamboly	Marolambo	flavien
9	L	Martin	mpamboly	Marolambo	martin
10	L	Robert	mpamboly	Marolambo	[signature]
11	L	Roger RAFARALAHY	mpianatra	Marolambo	Roger
12	L	Lornando Edward	mpampianatra	034 19 61 245	[signature]
13	L	Eddy Marcial	mpianatra	Marolambo	Eddy
14	L	Claude Aimée	mpamboly	Marolambo	[signature]
15	L	Mirado Momitiana	mpianatra	Marolambo	[signature]

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 20/12/24 Commune : Marolambo

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
16	V	Fideline Martine	mpamboly	Marolambo	
17	V	Marceline Odil	mpamboly	Marolambo	Odil

FOKONTANY ANTANANDRO MAROLAMBO

RANORIANJAFY Sylvain Israël

Région Atsinanana, Préfecture Toamasina, Commune Toamasina

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fampahafantarina ny tetikasa LEAD, fandraisana ny ahiahy sy ny soso-kevitry ny mponina

Daty : 11 Décembre 2021

Toerana : Fokontany Mangarano Sud

Fokontany voakasika: Mangarano Sud 21/54 / 23/44 Dépôt Analakinina Mangarivotra Ville 21/51 / 11/32 Haroo Ankirihiry / 21/53 Mangarivotra Ankirihiry 11/45 Bioy / 11/43 Antsaramadio

Nitarika ny fihaonana: chef Fokontany Mangarano Sud / 23/44 Dépôt

Isan'ny nanatrika: Q : 45 Ô : 35

Zavatra novelabelarina sy nodinihana.

- Fampahafantarana ny tetikasa sy ny aca stao ary ny hanetrahana izany
- Ny soa azo sy ny mety ho fiatraika ratsy azo ary amin'ny tetikasa.
- Ny fepetra raisina hialana na hanalefahana na hanoneranana ny mety ho fiantraika ratsy.

Ny antony fihaonana tamin'iseo lehiben'ny fokontany sy olona vitsy dia nohon'ny fandrarahan'ny fiadiadianan'ny faritra ny fanoraisana olona maro nohon'ny anehana ara-pahasalamana. Nyfarahana nefa fahotelezina avoko mi araka amin'ny lehiben'ny fokontany ny olona sehetra izay lalovan'ny tetikasa

Fametrahana fanontaniana sy fanomezana ny valiny:

Fangatahana jiro: Efa miezaka ny fangakana hendrakotsa ny toerana maro eto Madagascar nba hanatanatrana ny tanjon'ny Ministera misahana ny angoro dia ny hanomezana herinaratra ny 75% ny Malagasy amin'ny taona roso. Koa mandeha hiandalana izay arakaraka ny fitarisana ara-teknika sy ny famaizana ary miankina betsaka koa amin'ny fanohanana ara-bola.

Fanombohan'ny asa: Rehefa azo daholo ny fahaz

- dalana rehetra dia hatombola ny asa. Izay dia novinavinaina ho amin'ny herintsona (2002)

- Fahizana "Compteur ny dévis": Ny compteur dia tsy nidina fa omena maimampoana fa kosa hojaina isam-bolana amin'ny JIRAMA.
Ny "dévis" dia ny JIRAMA no manantanteraka izany ary tsy mirny sarany izany fa tsara reheja manombola ny tetikasa vao manantana ny JIRAMA manao ny "dévis" satria amin'izay mba efa tsy andaminina vola be ny fitaritane 3000.
Talohan'ny namerenana ny fihaonana dia nisy ny fampahafantarina ny olana ny fisian'ny kakkie han-elsoirana iseo mety ho ahiahy na nosonkeritra ho an'iseo tsy afaka nanatrika ny fihaonana na ho an'iseo izay mbola manana ho ambara. Io kakie io dia hijanona eny amin'ny Fokontany sy ny kaominina isakasiba ny tetikasa mandutrany dimy ambin'ny fole andro.

Marihina fa tsy nisy nitsipeka ny hamatrahana ny tetikasa ny rehetra satria dia tafiolitra anatin'ny fampandrosoana ny tanana sady ilaina koa eo amin'ny lafin'ny fandriampahalemana ny fanalantsoahana izany.

CHEF FOKONTANY
Pile 21/54
RANDRIAMBOAVONJY Herit

ADJOINT CHEF FOKONTANY
RAKOTONIAINA José

CHEF FOKONTANY
Pile 21/53
KATIFY Sela

CHEF FOKONTANY
RAKOTONANDRASANA Jonson

CHEF FOKONTANY
CITE HARAS
Pile 11/32
RANAIVO ALPHONSE

P. LE MARE
LE SECRETAIRE GENERAL
RAFANOHEZANTO Dr Erose Christian

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 11 Décembre 2021 Commune : TAMATAVE I / Mangarano Sud

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	L	POLY	chef carreau VIC	Tsarakofafa Mangarivotra Sud 0344752248	[signature]
02	L	RAMANANTSOA Julien	Komitim-Pokotany C-VIC	Tsarakofafa C-VIC 0341213833	[signature]
03	V	RAZANABILOLONA Pilcherie	Menagèr	Tsarakofafa C-VIC 0341916199	[signature]
04	V	Mariette	Menagèr C-VIC	0349318661 C-VIC	[signature]
05	V	MAROVAVY Ginette	Menagèr C-VIC	0340487532	[signature]
06	L	RANDRIANARIMANANA JACKY	Andrimaso-Pokonolona	0343716912	[signature]
07	V	RASOANANTENAINA Flosette	Menager	0349218764	[signature]
08	V	RANAIVO SOALARA Anita clairine	Menager	034.05.916.87	[signature]
09	L	TATA ZEZE Martial	Mpandrafitra	0341498744	[signature]
10	V	RALALARIMANANA Volatina	Mpivarotra	0347530655	Celine
11	L	TOTO Justin	Mpamily	0343971054	[signature]
12	V	TALATA Yrènne	Menagèr	0341900807	[signature]
13	L	BERIZIKY Ben Mario	Docker	0329523829	[signature]
14	L	RAKOTONIRINA Emile	Journalier	0344877882	[signature]
15	V	ZAFINA Mariette Nestorine	Menagère	—	Zafina

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 11 Décembre 2021 Commune : TAMATAVE I / Mangararo Sud

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
16	L	RAZAFINDRAKOTO Rolland Dina Angelot	Operator Hydro-Blast	Tsarakofafa (V) 034 12 4 EC 21	[signature]
17	L	Sosy Emilien	Plongeur	034 1608496	[signature]
18	V	RAZANAFARA Bozzoli clara	coiffeuse	034 8898911	[signature]
19	L	RAMILISON WILLIAM ROGER	MAÇON	0345110361	[signature]
20	V	BAOSONOA Fraise	Menagère	0344529915	[signature]
21	L	BOTOUBE Maxong	Mpivarotre	0329071899	[signature]
22	V	LAVA Ginette Rose	Gestionnaire	0348938895	[signature]
23	L	RAMAEVOBOA Ony Mirina	Consultant CCEXI	0340398359	[signature]

CHEF CARREAU I C
11/54 MANGARIVOTRA-SUD
(SARAKOFAFA)

POLY

11 DEC 2021

CHEF FOKONTANY
54

RANDRIAMBOAVONJY Hurilova

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 14 Decembre 2021 Commune : Toamasina I p^le 2153

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	V	Katify Sela	Chef FKT Mangarivotra 21153	lot 305 0341609427	[signature]
02	V	MAHITSILAZA Jeannina	Secreteur Mangarivotra 21153	lot 133 bis 0340609843	M-Jeannina
03	V	RAMBUONDAHO Olga	Mpivarotra	Parcelle 21153 Mang	[signature]
04	V	Lorasse Mireille	—"—	—"—	Mireil
05	V	Zarasoa Eugenie	Mpianatra	Mangarivotra	[signature]
06	L	Faly Alphonse	Do Eco	Parcelle 21153	Alphonse
07	L	Oliden Marcel	Mpamely	Mangarivotra	Marcel
08	L	Polaka Albert	Mpambofy	Parcelle 21153	Albert
09	V	RASOAZANANY Yvonne	—"—	—"—	Yvonne
10	V	Judith Mireille	mpianatra	—"—	[signature]
11	L	Stranisina Tahiny	—"—	—"—	[signature]
12	V	Valerie Tence	—"—	—"—	Tence
13	L	Eustin Alfred	mpivarotra	0348125101	[signature]
14	V	Melton Josephine	Mpampianatra	0346244191	Melton
15	V	Valinora Colette	Femme de ménage	034 1199181	Colette

REGION ATSINANANA DISTRICT I/VE-I COMMUNE URBAINE I/VE-I

CHEF FONONTANY
Pile 21/53
[signature]
KATIFY Sela

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 15 Décembre 2021 Commune : TAMATAVE I / Ankirihiry 11/45 Bis 11/45.

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
1	L	RAKOTONANDRASANA Joëlson	Chef Fokontany Ankirihiry 11/45 bis	0349462922 Ankirihiry	[signature]
2	L	ZANAHATRATRA Rolland	mpivarotra	032 612419	[signature]
3	V	Rasoloson Mireille	— // —	Ankirihiry	mireille
4	L	Deban Jean Paul	mpitarika pooy	— // —	[signature]
5	V	Florence Odil	mpampianatra	034 2161916	[signature]
6	L	FANATANATSOA Gladison	mpianatra	Ankirihiry	Gladison
7	V	RAJAKAMAMANA Holiroa	— // —	— // —	Holiroa
8	L	ANDRISON Eddie	Mpivarotra	0346949719	[signature]
9	V	BEMATAZANA Claude	— // —	Ankirihiry	[signature]
10	L	RAKOTODRAVELO Jean Paul	chauffeur	032 212810	[signature]
11	L	BOTO Jean Bas	mpanera	Ankirihiry	[signature]
12	L	Claris	chauffeur	0331305530	[signature]
13	V	Mariotha Vivanne	mpivarotra	Ankirihiry	vivianne
14	V	Floritha	— // —	Ankirihiry	florithe

15 DEC 20

COMMUNE URBAINE DE TOAMASINA ARRONDISSEMENT ANKIRIHIRY FOKONTANY 11 ANDRANOMADIO

CHEF FOKONTANY

RAKOTONANDRASANA Joelson

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 16/12/21 Commune : FANATAVE I / Ambirihiry Nord Valpinson

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	L	TSIRAHONY	Chef FKT	Lot 65 Pelli 11151 0340408069	[signature]
02	V	Beatrick	Mpampianatra	0345 85530	[signature]
03	L	Maurice Olivier	— " —	Ambirihiry. N	[signature]
04	V	Louise Marie	Mpisarotra	— " —	Marie
05	L	Mahafaly Claude	— " —	— " —	Claude
06	V	Claudia Nathalie	Caissiers	033 22 619 47	Nathalie
07	V	Myrtanne RAKOTOPSINA	Maitre FRAM	032 61 24 94	[signature]
08	L	Syden Mix	Sécurité	Ambirihiry. N	[signature]
09	V	Alphonsie Louis	Tanne le ménage	— " —	Alphonsie
10	L	Mamisoa RAKOTOHPRAKATY	Mpisarotra	— " —	[signature]
11	V	RAKOTOSON Niry	— " —	— " —	Niry
12	V	Valison Natanaine	— " —	— " —	[signature]

LE CHEF FOKONTANY
TSIRAHONY

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 17 Décembre 2021 Commune : 17 Décembre 2021 TAMATAVE I / Andranomadio

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	V	RASOAZANANY Juliette	ADJOINTE CHEF FKT 11/41	034 45 756 47	[signature]
02	L	RASOLONJATOVO Alphonse	Mpanjanatra	Andranomadio	[signature]
03	V	Marietteh	Mpiranatra	Andranomadio	[signature]
04	L	Lucien Tody	Magon	— " —	[signature]
05	L	Michel	Doler	— " —	[signature]
06	V	Valerie Sihatra	Mpiranatra	— " —	[signature]
07	V	Marionorika	— " —	— " —	[signature]
08	V	Adrasia Olga	— " —	— " —	[signature]
09	L	Fely Anisony	— " —	— " —	[signature]
10	L	Namiros Claud	Magon	034 21 067 29	[signature]
11	L	Clorin	Magon	034 12 62 119	[signature]
12	V	Vatosoa Clarence	Femme de ménage	Andranomadio	[signature]
13	L	Alain Rolland	Mpitaria pozy	— " —	[signature]
14	L	Marcelin Tody	— " —	— " —	[signature]

COMMUNE URBAINE DE TOAMASINA ARRONDISSEMENT ADMINISTRATIF FORONTANY 11/41 ANDRANOMADIO

ADJOINTE FKT 11/41

RASOAZANANY Juliette

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 17 Décembre 2021 Commune : TORMASINAI/Ankirihiry 11/43 (Andranomadio)

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	L	MANJARY Ibrahim	CHEF FKT. 11/43 ANDRANOMADIO ARRONDISSEMENT ANKIRIHIRY	034.81.888.57	[signature]
02	V	RAZANADRASOA Properline	Responsable Cash point	0340216185	
03	V	Nazy Sylviette	Chef: carreux 11/43 Andranomadio	0343601664	[signature]
04	L	RAKOTONDRATSIMBA Christian	Secrétaire FKT 11/43 A/DIO	0341392771	[signature]
05	L	MAMONJY Diolin H	Marin 11/43 A/DIO	0345378250	[signature]
06	L	RALAIARIMANANA Rostand	MARIN 11/43	0349369973	[signature] R. Rostand
07	L	ANDRY NESTOR	Mpivarotra	Andranomadio	[signature]
08	V	Lantoo Olga	—//—	—//—	Olga
09	L	LADRY Tody	Mpanety	—//—	[signature]
10	V	MADANIAINA Rojo	Mpivarotra	0346241212	Rojo
11	L	Bernardin	Doker	Andranomadio	[signature]
12	V	Marinah Justine	mpivarotra	—//—	Justine
13	L	Marchel Odon	—//—	—//—	Odon
14	V	Valiroa Fatalisma	—//—	—//—	[signature]
15	L	Alphonse Albert	Mpilaribe port		[signature]

COMMUNE URBAINE TORMASINA ARRONDISSEMENT ANKIRIHIRY FOKONTANY 11/43 ANDRANOMADIO

LE CHEF DE FOKONTANY 11/43 ANDRANOMADIO

MANJARY Ibrahim

SONIA ... DE L'ORDRE NATIONAL

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 19 Décembre 2021 Commune : TANIFIANY I / Cité HARAS Ankirihiry 11/32

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
1	L	RANAIVO Alphonse	SEFO Fokontany	03h01h02019	[signature]
2	V	BENA HASOA Clarette	Mpivarotra	032 08 44092	Clarette
3	V	Lanissa Andrea	— " —	Ankirihiry	Lalissa
4	L	Jean Paul	Mpanera	— " —	[signature]
5	L	RAKOTOADRASANA Albert	Mpivarotra	032 92 41181	[signature]
6	L	Mapoatiyany Landry	— " —	Ankirihiry	[signature]
7	L	Salambelo Laurent	mpitarika Fony	— " —	Laurent
8	V	Mireille Clarisse	mpivarotra	— " —	Clarisse
9	L	Rolland Claude	Daler	— " —	Claude
10	V	Holy Florencia	mpianatra	Ankirihiry	florencia
11	V	Laurette Jeannie	mpivarotra	033 06 24129	Jannie
12	L	Maheyamanana Lôdy	mpitarika Fony	Ankirihiry	lôdy
13	V	Vahambealiva Valeh	mpampianatra	Ankirihiry	[signature]
14	L	Jean Philippe	mpivarotra	032 12 14129	[signature]

COMMUNE URBAINE TOAMASINA ARRONDISSEMENT ANKIRIHIRY FOKONTANY 11/32 CITE HARAS ANKIRIHIRY

CHEF FOKONTANY
CITE HARAS
VILLE 11/32

RANAIVO ALPHONSE

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 20 Décembre Commune : TAMATAVE I / AL/43

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	L	Mr. MANJARY Ibrahim	CHEF FKT - 11/43 ANDRANOMADIO	0348188857	[signature]
02	L	Mr LANGUIN LOWELL	MARIN	0324138235	[signature]
03	L	TSARAMARO Julien Clément	Professeur retraité	0331165887	[signature]
04	L	Voudvo Fevududy	Menuisierie	0348543350	[signature]
05	L	RAKOTONDRATSIMBA Christian	Secretaire FKT	0341392771	[signature]
06	V	AMIDA Sabera Ibrahim	Commerçante	0342997230	[signature]
07	L	[illegible]	Mpivarotra	0342541913	[signature]
08	V	Valisa	— " —	Mangaran	[signature]
09	L	LOVASOA	Mpivarotra Frigo	0342619019	[signature]
10	L	Laurent	Tafirmier	0331505530	[signature]
11	V	Nathalie Alphonsine	Mpivarotra	0379199092	[signature]
12	L	Mahafaly Olivier	— " —	0341294967	[signature]
13	V	Marguerite	— " —	0324409193	[signature]
14	V	Vrahisema Fy	— " —	0342061919	[signature]

COMMUNE URBAINE TOAMASINA ARRONDISSEMENT ANKIRIHIRI FOKONTANY 11/43

DE FOKONTANY 43 ANDRANOMADIO

MANJARY Ibrahim

ONTANJEUR DE L'ORDRE NA LONGO

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 21 Decembre 2021 Commune : TAMATAVE I / Andranomatic 11/46

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	L	RAHERINANDRASANA Jean Victorien Noelson Marius	CHEF FKT	Lot 336 P/16 11/46	[signature]
02	L	RAKOTADRASANA Albert	chauffeur	034 21 0018	[signature]
03	V	Valerie Natanael	mpiranotra	Andranomatic	[signature]
04	L	Derick Alphonse	— " —	— " —	[signature]
05	V	Collette Olga	mpiranotra	— " —	Collette
06	L	Jean Bes	Doker	— " —	[signature]
07	V	Laurencia	mpiranotra	033 13 055 39	Laurency
08	V	Florence	— " —	Andranomatic	Florence
09	L	Jean Pierre	— " —	— " —	[signature]
10	V	Anouska	— " —	— " —	Anouska
11	L	Claude Rakotova	chauffeur	034 25 191 92	[signature]
12	V	Jean Clairque	mpiranotra	032 62 419 19	[signature]
13	L	Philippe Aimé	mpampiranotra	Mangarano	[signature]
14	V	Clarisse Volasoa	— " —	— " —	Clarisse

LL CHEF FOKONTANY
PLLE 11/46
RAHERINANDRASANA
Jean Victorien Noelson Marius

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fampahafantarina ny tetikasa LEAD, fandraisana ny ahiahy sy ny soso-kevitry ny mponina

Daty : 13 Décembre 2021

Toerana : Fonkontany Ankirihiry

Fokontany voakasika: Ankirihiry, Avaratra Ill 11/51 / Andranomatio Parcelle 11/43 Notafono Parcelle 14/43 / Fanambao Versoriè Pole 21/74 / Andranomatio 11/42 / Mangarano 11/46 / Salazamy N. Pole 14/21 / Ambohipoty Nord 14/31 / Salazamy Sud Ampanalana /

Nitarika ny fihaonana: Na sefom-pokontany Ankirihiry

Isan'ny nanatrika: ♀ : 52 ♂ : 40

Lavatra novolobolarina ny nolinihana:

- Fampahafantarana ny tetikasa sy ny ara alao ary ny toerana hametrahana izany.
- Ny roa azo ny ny mety ho fiatsaika satey azo asy amin'ny fanatanterahana ny tetikasa.
- Ny fepetra sarisina hiakana na hanalefahana na hanomezana ny mety ho fiatsaka satey.

Ny antony fihaonana tamin'ireo lehiben'ny fokontany ny olena vitondia nohon'ny fanoharahan'ny fisdiadianan'ny fanitra ny fanorosana olena maro nohon'ny anehana ara-pahamalamana. Ny farahana mefa fahotelezina avoko mi araka amin'ny lehiben'ny fokontany ny olena sehetra izany lalovan'ny tetikasa.

Fametrahana fonontaniana ny fanomezana valiny.

- Fanambohan'ny sa: Rahefa azo daroko ny fahazaan-dalana sehetra kin hatomboka ny asa. Izay diz nosinavinaine ho amin'ny herintaona (2022).

Fahazaan "zelaisage publique": ny kaominina no miandraikitra ny mombaniny "zelaisage public" izany hoe ny fokontany no manao fangatana amin'ny fonkontane ity faranny.

Fangaro "empteur": Ny "empteur" diz fanoratana fa omena mirosimpsana fa hofarina [illegible]

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
FEDERATION DES COMMUNES URBAINES
COMMUNE URBAINE
DE TOAMASINA

1

amin'ny SIRAMA fa mila manao fangatahana any amin'ny SIRAMA izay mikasa ny ampidirtra ny SIRO ny ny eamptour mazava ho azy.

Soao Levitra:

- Andringao manazava ny falan-kely: Ilaïny mponina ny fanazavana ny lalan-kely ka tokany mba ho jeren'ny mpitendra fangatahana fa indrindra ny SIRAMA mba iarovana amin'ny mpanendaka anaty elalakela-trano.

Talohan'ny nanaranana ny fihaonana dia nisy ny fampahafantarina ny ilana ny fisian'ny kahie handaranana ireo mety ho abidy na dorohevitra ho an'ireo tsy afake nanatrika ny fihaonana na ho an'ireo izay mbola manana ho ambara. Io kahie io dia hijaronana any amin'ny Fokontany sy ny kaominina voakasika ny tetihasa mandritrany dimy ambin'ny folo andro.

Marihina fa tsy nisy nitsipaka ny hametrahana ny tetihase ny rehetra satria dia tafiditra anatin'ny fampandrosoana ny tenam sady ilaina koa so amin'ny lafin'ny fandriampahalemana ny fanatanterahana izany.

LE CHEF FOKONTANY
VILLE DE TANAMBAO_NORD
TSIRAHONY

LE CHEF FOKONTANY
Ville 21/74 Tanambao Verrerie
ANDRIANA MAZOTO Blaise

CHEF DE FOKONTANY
MARIARY

COMMUNE URBAINE DE TOAMASINA
ARRONDISSEMENT ANKIRIHIRY
FOKONTANY 11

COMMUNE URBAINE DE TOAMASINA
ARRONDISSEMENT ANKIRIHIRY
FOKONTANY MORAFENO

VICE PRESIDENT FOKONTANY
RAKSIMANDRESY José G.
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONALE HALIGASI



2



LE CHEF FOKONTAN
SALAZAMAY NORD
Plle 14/3

CHEF FOKONTANY
AMBOHIJAFY NORD Plle 14/3

LE CHEF FOKONTANY
PLLE 11/46

MILAZARA Baby Claire

RABERIKANDRASANA
Jean Victorien Noelson Marius

RALAY Santhaslaude
Nicolas

Handolo teto ao'ny Fokontany
city P.V. city

CHEF FOKONTANY
Plle 14/22 SALAZAMAY - SUD

ADJOINT CHEF FOKONTANY
AMPANALANA 14/11

RABERIAKA Ginette Puichnis

RAKOTOARISOA Réné

P. LE MAIRE
LE SECRETAIRE GENERAL

RAFANGAZZANTSOA Orosa Christian

2

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 16/12/21 Commune : TOAMASINA I / Tanambao Verrerie 21/74

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	L	ANDRIANA MAZOTO Blaise	CHEF FKT 21/74	0345462299	[signature]
02	V	Marittah Felicia	Mpivarotra	034 612 14912	[signature]
03	L	Marolin Nestor	mpivarotra	Tanambao	Nestor
04	V	Mardarianne Louise	mpivarotra	Tanambao	[signature]
05	V	Jainitha Feliciana	—"—	—"—	[signature]
06	L	Boto Norbert	Mpampivarotra	—"—	[signature]
07	V	Nathalie	mpivarotra	—"—	[signature]
08	L	Liva Naporo	mpivarotra	034 611190	[signature]
09	V	Malalatiane Fy	Sage Femme	Tanambao	[signature]
10	L	Jean Hubert	Doler	—"—	[signature]
11	V	Fleurette	mpivarotra	—"—	fleuret
12	L	Jean Bosco	—"—	—"—	Bosco
13	L	Thierry Alban	Doler	—"—	Alban
14	L	RAMAIVOSOA Ony Nirina	Consultant CEEXT	0340398359	[signature]

FKT 21/74 TANAMBAO VERRERIE — REPUBLIQUE DE MADAGASCAR — ARRONDISSEMENT ADMINISTRATIF

LE CHEF FOKONTANY
Fkt 21/74 Tanambao Verrerie
[signature]
ANDRIANA MAZOTO Blaise

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 17/12/2021 Commune : Toamasina I/Morafeno

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	L	Ratsimandresy José Gelando	ADJ chef F.KT	Morafeno 14/33 0348402874	
02	L	HERILANA ZAKI OMAR	chef carreau	Morafeno 0348100785	
03	L	RAVELO Gérard	Mpivarotra	0331829025	
04	V	RAKOTOSON Stellah	Mpampianatra	0322920526	Stellah
05	V	RAZANAMARIE Solange	Mpivarotra	0342855517	
06	L	RABEVELO Justin	— " —	0341792624	
07	L	HARISON Axel	— " —	0332722436	Axel
08	V	Iriantsoa Ravo	— " —	0349829024	
09	L	RALANDISON Princy	Sécurité	0331712240	
10	V	Mahafaly Liva	mpivarotra	Morafeno	
11	V	Marceline Florence	— " —	— " —	florence
12	V	Mathalie	— " —	— " —	
13	L	Marotojohasina Bernal	Doler	— " —	
14	L	Jean Olivier	— " —	— " —	

COMMUNE UP - BINE DE TOAMASINA ARRONDISSEMENT ANKIRIHIRY - FOKONTANY MORAFENO

VICE PRESIDENT FOKONTANY

RATSIMANDRESY Jose O.

CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONALE MALAGASI

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 22 Décembre 2021 Commune : TAMIFIAYE/ [illegible]

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
1	L	BOM SOA Farina Rebecca	Patecerie.	Lot BD 023	Farina
2	L	TSIMISARA KA Anastasie	Epécerie	Lot BD 182	Anastasie
3	V	TORY Clairette		Lot AZ 090	
4	L	TOTO Joseph Florientine	Mpikarakara Lokanlao	Lot BD 0060	[illegible]
5	V	Razoanirina marinah	menageur	AU 010 034 355 2859	[illegible]
6	V	Soloniana	Riv	L050B	[illegible]
7	L	Rosin Gusta		Lot B.D 0010	[illegible]
8	L	Mariamma	Menageur	Lot BB 052	[illegible]
9	L	RANDRIANDAZA Jeannet Aristide	chauffeur.	Lot BB 0160	[illegible]

COMMUNE URBAINE TOAMASINA
ARRONDISSEMENT ANKIRIHIRY
PRE-TAMBOHIJAFY

CHEF FOKONTANY
KABOHIJAFY [illegible] 14/31

MILAZARA Baby Claire

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 22 Décembre 2021 Commune : TANETSIVE / Ambohitsafy

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
16	V	ANDRIATSILEFILAZA Cornellia Sylvine	Mivarotra	Lot BD0010 PBe 14/31 Corsan IV Ambohitsafy Nord	
17	V	Zafisihana Tahianne	Mivarotra charbon	Lot BD0010 PBe 14/31 Corsan IV Ambohitsafy Nord.	
18	L	HAHATODY Ranjiva	Hagon	Lot BD0010 PBe 14/31 Corsan IV Ambohitsafy Nord	
19	V	Eulalie	Seller	Lot BD0010 PBe 14/31 Corsan IV Ambohitsafy Nord	
20	V	Razafiarisoa Nirina	Mikarakara tokantrano	LOT BD 0200 14/31 C. 4 Ambohitsafy	
21	V	Razafy Marie eladine	Mikarakara tokantrano	LOT BD020 14/31 C. 4 Ambohitsafy	
22	V	Razanany Marlène	Cuisinière	LOT BD 0190 P/elli 14/31 Ambohitsafy	
23	V	Hanitra Mirela Françoise	mpianasa	034 68 403 54	
24	V	ZAFITSARA Anita Judith	mikarabara tokantrano	Lot : BB 060 14/31 C 4 034 81 286 06	
25	V	Razanamersy Adeline	Mikarakara Tokantrano	14 / BB 116 14/31 C4	
26	L	ERI Edmond		BE OUTO	
27	L	Jean Theo	coiffeur	BB 170	
28	L	Rakotondrazafy Maminirina	Secrétaire	BB 170	
29	L	Fidiricinoma Denys André	Caféiii	lot DB 0 84 14/31 Ambohitsafy	
30	V	IMBRIAMBAVY Claivette.	Mikara bura Tom Bokirano	LOT. BD 020	
31	L	BOM DOA Farinos	mpikarakara tonkatrano	LOT BD 023	
32					

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 22 Décembre Commune : TANATANEJ / Ambohijafy

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	V	MILAZARA Baby Claire	CHEF FKT	032.47.403 79	[signature]
02	V	NIVOHARILALA Narlys Yvette	Adjoint chef FKT	0320473520	[signature]
03	V	Velonadoany Tomboranto victoria	~~Adjoint~~ cef carreau 04	03283846 78	[signature]
04	V	RASAMOELA Bakolirandrasan	Fokonolona	0345922488	[signature]
05	V	Randriamananténa Brunot	Fokonolona	032 47 403 79	[signature]
06	V	RATSIMBA.A.MISA.	Misa tena	0344560709	[signature]
07	V	Miravola Maue	Fokonolona	0320450323	[signature]
08	V	Lisy	Fokonolona	0347836310	[signature]
09	V	Denis	Fokonolona	032402417	[signature]
10	V	Rahantamahafa marye ANGELE	Fokonolona	- - -	Angèle
11	V	Narah Saholy	Fokonolona	0320275339	[signature]
12	V	Mary zinete	Fokonolona		[signature]
13	V	Sonisina	Rivo		[signature]
14	V	Rozanatsoa	geanime	22 DEC 2021	[signature]
15	V	RAZAFINDRABE Mirinaducien Julien	Fokonolona	0325199999	[signature]

CHEF FOKONTANY
AMBOHIJAFY NORD PH° 14/31

MILAZARA Baby Claire

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 29 Décembre 2021 Commune : TAMATAVE / Ampanalana

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
1	L	Rakotoarisoa Rene	mpiompy Adj Chef FKT	Ampanalana 0347606228	[signature]
2	V	Colette	mpiompy	0326241221	Colette
3	V	Mysiame Florette	mpivarotra	0332264121	Florette
4	L	Martial Zo	mpianatra	Ampanalana	[signature]
5	V	Olivia	— " —	— " —	Olivia
6	L	Rakotoarivelo Rianbae	Consultant CEE x I	0340841091	[signature]
7	L	Flavien Richard	mpianjana	Ampanalana	Richard
8	V	Veronique Hanitsoa	mpivarotra	— " —	Hanitsoa
9	V	Rova	mpivarotra	— " —	Rova
10	V	Nathalie	— " —	— " —	[signature]
11	L	Toandro	Mpanarato	— " —	Toandro
12	V	Brigitte	mpivarotra	— " —	Brigitte

ADJOINT CHEF FOKONTANY
AMPANALANA 14/11
[signature]
RAKOTOARISOA René

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 22 Decembre 2021 Commune : TAMATANA I / Salazamay N Pte 14/21

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	L	RALAY Saminantenaina Nicolas	CHEF FKT Salazamay 14/21	0348040064	Nicolas
02	V	Valisoa Nathalie	mpiarotra	0342999112	[illegible]
03	L	Martin Fidel	— " —	Salazamay	[illegible]
04	V	Amouska Francine	mpiamatra	— " —	francine
05	V	Valerie Nadia	mpiarotra	0342142912	[illegible]
06	L	Jean Marc	mpitoorke poey	0340425191	[illegible]
07	V	Fideline Rova	mpamboly	Salazamay	Rova
08	L	Tsimba Laurent	— " —	— " —	Laurent
09	V	Kanto Vazaniaina	mpiarotra	— " —	Kante
10	L	Martial	mpanefy	0340602712	martial
11	V	Jeannien Olivier	mpiarotra	0331385530	olivie
12	L	Gabriel	— " —	Salazamay	Gabri.

LE CHEF FOKONTANY SALAZAMAY NORD
Pte 14/21

COMMUNE TOAMASINA I FIRAISANA ANKIRIHIRY FOKONTANY SALAZAMAY AVARATRA Pte

RALAY Saminantenaina Nicolas

22 DEC. 2021

Région Atsinanana, District Toamasina II, Commune Amboditandroho

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fampahafantarina ny tetikasa LEAD, fandraisana ny ahiahy sy ny soso-kevitry ny mponina

Daty : 14 Décembre 2021

Toerana : Ambodisaina Ivondro

Fokontany voakasika: Ambodisaina Ivondro / Ambohariso

Nitarika ny fihaonana: Ny Sefo-pokontany Ambodisaina Ivondro

Isan'ny nanatrika: Q: 22 Ò: 41

Zavatra novelabelarina ny nodinihana:

- Fampahafantarana ny tetikasa sy ny asa atao any ny toerana hamatrahana izany.
- Ny asa ago sy ny mety ho fiantrakia ratsy ago any amin'ny fanatanterahana ny tetikasa.
- Ny fepetra raisina hidana na hanalefahana na hanoneranana ny mety ho fiatrakany ratsy.

Fametrahana fanontaniana ny fanomezana valiny:

Fahazana ny "Compteur": Tsy ovidina ny "Compteur" fa ofahina isam-dalana amin'ny JIRAMA.

Fanombohan'ny asa: Rehefa ago daholo ny fahazo-anadalana rehetra dia hatomboka ny asa. Izany dia novinavinaina ho amin'ny herinaona (2022).

Fandoavana ny factioran'ny JIRAMA: Tsy ovatery sade any Tamatave fa aminizao efa miny ny m'vola, dia afaka aloha aminizeny.

1

Fangatana "Devis": Ny jirama ivy iany no mudina ifotany rehefa vita ny fangatana atavin'ny mpanjifa avy tsy miny vola aloha ny fangatana ny "devis" ny ny valin'ny devis.

Ny lalem'ny tetikasa: ny andrinjiren'ny tetikasa dia tsy ezo ovaina satria efa niny mudina tety ifotony. Manombika amin'ny andrinjiren'ny tetikasa ny mpanjifa no manao ny fangatahana ny jiro.

Talohan'ny namaranana ny fikaonana dia niny ny fampahafantarina ny olona ny fijian'ny kahie handraisana iro mety ho ahiahy na ocanhevitra ho an'iro tsy afaka nanotrika ny fikaonana na ho an'iro izay mbola manana ho ambara. Io kahie io dia hijanona any amin'ny Fokontany ny ny kaominina voakasika ny tetikasa mandritrany diny amin'ny folo andro.

Masihina fa tsy niny mitsipaka ny hametrahana ny tetikasa ny rehetra satria dia tafiditra anatin'ny fampandrosoana ny tanana eady ilaina koa ero amin'ny lafin'ny fandriampahalemana ny fanatanterahana izany.

CHEF FOKONTANY
AMBODISAINA - IVO IDRO

RAMANANTSOA
Paul Gasparien

CHEF DE FOKONTANY
JAONA Paul

Le Maire de la Commune Rurale
AMBODITANDROROHO

ANDRIANARY Thierry Didier

2

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 14 Décembre 2022 Commune : Ambodiraira Ivandra / Ambolaviro

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
1	L	Rajaona Lahe	chef Fokontany	0342848959	[signature]
2	V	Masomana Odil	mpambola	Ambolaviro	[signature]
3	L	MARTIN Edward	— // —	— // —	[signature]
4	V	Lalatiana Flavette	Mpamporo	0342161212	flavette
5	V	Mathilde Olga	— // —	Ambolaviro	Olga
6	L	Jean Théo	mpanarendo	— // —	[signature]
7	V	Rajaonarilahy Valerie	mpampianatra	032 B 055 36	[signature]
8	L	TEZA Martial	mpamboly	Ambolaviro	[signature]
9	L	Jean Théodore	— // —	— // —	[signature]
10	L	Toandro Alphonse	— // —	— // —	Alphonse
11	V	Mahasoavita Elisona	— // —	— // —	Elisona
12	V	Emelice Thamiah	mpamboly	— // —	[signature]
13	L	Martial Fridolin	— //	— //	Martial

CHEF DU FOKONTANY
RAJAONA Pape

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 14 Décembre 2021 Commune : Ambodisandroy / Ambodisaina Ivondro

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
31	L	Tsarandro Jean Alexis	Mpanjono Fokon'olona	Ambodisaina Ivondro	[signature]
32	L	Rody Christian	Mpamboly Fokon'olona	Ambodisaina Ivondro	[signature]
33	L	Jhonie	Mpamboly	Ambodisaina Ivondro	[signature]
34	V	Savavy Christine	Mpamboly Fokon'olona	Ambodisaina Ivondro	[signature]
35	V	Marovavy Sterine	Mpamboly Fokon'olona	Ambodisaina Ivondro	[signature]
36	L	Todilahy	Mpamboly	Ambodisaina Ivondro	[signature]
37	V	Lalie	Mpamboly	Ambodisaina Ivondro	[signature]
38	V	Tombozara	Mpamboly Fokon'olona	Ambodisaina Ivondro	[signature]
39	V	Razafindravavy Claudia	Mpamboly Fokon'olona	Ambodisaina Ivondro	[signature]
40	V	Vaviroa Jeanine	Mpamboly Fokon'olona	Ambodisaina Ivondro	[signature]
41	V	Razafimaro Olivia	Mpamboly Fokon'olona	Ambodisaina Ivondro	[signature]
42	V	Lezoma François	Mpamboly Fokon'olona	Ambodisaina Ivondro	[signature]
43	V	Bao Celestine	Mpamboly	Ambodisaina Ivondro	[signature]
44	V	Bao Marie Rozette	M. Karakara Tokat	Ambodisaina Ivondro	[signature]
45	V	Jean Thomas Alphonse	Mpitaroka Laika	Ambodisaina Ivondro	[signature]

CHEF FOKONTANY AMBODISAINA-IVONDRO

RAMANANTSOA
Paul Gasparien

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 14 / Decembre 2021 Commune : Ambodifandroy / Ambalavaina Ivondro

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
16	L	Jaonina François	Fokonolona	Ambodisaina Ivondro	[signature]
17	L	BE François	Fokonolona	Ambodisaina Ivondro	[signature]
18	V	Vavy Marie Jeanne	Fokonolona	Ambodisaina Ivondro	[signature]
19	V	Nirina Augustine	Fokonolona	Ambodisaina Ivondro	[signature]
20	L	Botolahy	Fokonolona	Ambodisaina Ivondro	Botolahy
21	V	Solovavy Joeline	Fokonolona	Ambodisaina Ivondro	[signature]
22	V	Rasoaganabe Zita gl.	Fokonolona	Ambodisaina Ivondro	[signature]
23	V	Mama Charline	Fokonolona	Ambodisaina Ivondro	[signature]
24	V	Baotalata	Fokonolona	Ambodisaina Ivondro	[signature]
25	V	Angeline	Fokonolona	Ambodisaina Ivondro	[signature]
26	V	Baolahady	Fokonolona	Ambodisaina Ivondro	B.L
27	V	Baolahady Jeanne	Fokonolona	Ambodisaina Ivondro	[signature]
28	V	Francine	Fokonolona	Ambodisaina Ivondro	[signature]
29	V	Sofara Bueleniue	Fokonolona	Ambodisaina Ivondro	[signature]
30	V	Nenety	Fokonolona	Ambodisaina Ivondro	[signature]

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 14 Décembre 2021 Commune : Ambodisandroy / Ambodisaina-Ivondry

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	L	Ramanantsoa Paul Gasparien	Chef F.K.T Ambodisaina-Ivondry	Ambodisaina-I 0346107145	[signature]
02	L	Raxolofondranaivo Laurent	Adj FKT Ambodisaina Ivondry	Ambodisaina I 0340130817	[signature]
03	L	Louis	Mpitam Isoratan FKT Ambodisaina Ivondry	0342798001	[signature]
04	L	LÉFATRA Michel	Tangalamena Ambodisaina Ivondry	Ambodisaina I	[signature]
05	L	Esa Benjamain	Fokon olona Tsotra	—//—	[signature]
06	V	Marie Blandine	Mpamboly	—//—	[signature]
07	V	Julie Germaine	Mpamboly	—//—	[signature]
08	L	RAKOTOMALALA Andriniaina	Consultant CEEXI	0341819255	[signature]
09	L	Rakotoarivelo Rianboe	Consultant CEEx I	0340840091	[signature]
10	L	Tsirimbelona Albert	Fokon'olona	/—/	[signature]
11	V	Marovavy Juliene	Mpamboly	—//—	[signature]
12	V	Lahady Florence	Mpamboly	/—/	[signature]
13	V	Mama Charline	Mpamboly	—//—	
14	V	Razafimahay Nady Brianala	Percepteur communale	—//—	[signature]
15	V	Velondrazana Auguste	Fokon'olona Tsotra		[signature]

FOKONTANY AMBODISAINA

Région Atsinanana, District Toamasina II, Commune Antetezambaro

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fampahafantarina ny tetikasa LEAD, fandraisana ny ahiahy sy ny soso-kevitry ny mponina

Daty : 04 Janvier 2021

Toerana : Commune rurale Antetezambaro

Fokontany voakasika: Vohidrotra, Analamalotra, Ambonivato, Antetezambaro, Vohitsara-Ifoutsy, Vohitamboro, Ambodiatafana

Nitarika ny fihaonana: Ben'ny Tanana Kaominina Antetezambaro

Isan'ny nanatrika: ♀ : 103 ♂ : 88

Zavatra novelabelarina sy nodinihana

- Fampahafantarana ny tetikasa sy ny asa atao ary ny toerana hametrahana izany
- Ny soa azo sy ny mety ho fiantraika ratsy azo avy amin'ny fanatanterahana ny tetikasa
- Ny fepetra raisina hialana na hanalefahana ny hanorenana ny mety ho fiantraika ratsy

Fametrahana fanontaniana sy fanomezana ny valiny

- Manomboka orinana ny tetikasa: rehefa tonkombana avokoa ny fepetra rehetra takiom'ny mpamatsy vola, izay vina-vinaina hanomboka afaka heritaona

- Ny fahazoana kaontera sy ny fandoavana faktiora: Ny kaontera dia tsy vidiana fa hofaina isam-bolana amin'ny JIRAMA, ary ny fandoavana faktiora dia afaka hefaina amin'ny alalan'ny mobile money.

- Ny fahazoana devis: maimaim-poana ny fangatahana sy fahazoana ny devis fampidirana jiro anyan-tokantrano. Ary any amin'ny JIRAMA irery ihany no mandoa vola rehefa hanomboka

1

ny asa fampidirana jiro ao an-tokantrano.

- Fanamarihana avy amin'ny vahoaka novoriana.
- Mila jerena ny "potean" ifa misy, ny momba azy, sy ny [illegible]

- Mila hiverenana jerena ny momban'ny projet "AEE Parc Zoologique Ivoloina RNS Toamasina" fa toa tsy nahazo ny parc sy ny fokontany akaikiny.

- Mifanarahana ihany koa fa samy hanao "elagage ny tsirairay izay manana hazo maniry mifanandrify ny tetikasa ary tsy misy tambiny izany satria fanatsarana sy tambotsoa hoan'ny be sy ny maro, ary antoky ny fampandrosoana io tetikasa iso.

Talohan'ny namaranana ny fotoanan'ny fihaonana dia nisy ny fampahafantarana ny olona ny fisian'ny Kahie handraisana ireo mety ho ahiahy na sosokevitra hoan'ireo tsy afaka nanatrika ny fihaonana na hoan'ireo izay mobola manana ho ambara. Io kahie io dia hijanona any amin'ny fokontany sy ny kaominina voakasiky ny tetikasa mandritry ny dimy ambin'ny folo (15) andro

Marihina fa tsy nisy nitsipaka ny hametrahana ny tetik'asa ny rehetra satria dia tafiditra anatin'ny fampandrosoana ny tanàna sady ilaina ihany koa eo amin'ny lafiny fandriampahalemana ny fanantantanana izany tetikasa izany.

COMMUNE RURALE ANTETEZAMBARO

COMMUNE RURALE FOKONTANY VOHIPOTRA ANTETEZAMBARO

FOKONTANY VOHIPOTRA

JEMIARAKA Jean Paul

AHARINIAINA Samuel

NY SEPOM-FOKONTANY

FOKONTANY AMBONIVA

JEAN FRANCOIS

Solofo Niaina Fidy

2



NY CHEF FOKONTANY
VOHITSARA-IFONTSY

MARCEL THOMAS

NY CHEF FOKONTANY
ANTETEZAMBARO



Adjoint chef F.K.T

VANONA Tsiverimsdy Justin

Maire de la Commune Rurale
ANTETEZAMBARO





ANDRIAMIHAJA Jeannot Desire

LE CHEF FOKONTANY

Ambodiolafona

ZARA Remi

2

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 04 Janvier 2022 Commune : Antetezambaro / Ambodedalpa

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
1	V	Andrea claudine	Panboly	0349799642	[signature]
2	V	Vyasephine Lydia Robert	Menangeure	-"-	[signature]
3	V	Nadia olisca	Varotra	0341455063	[signature]
4		Rosoa.	mpaboly	-	[signature]
5	V	chris	-"-	—	KIZI
6	L	Mamy Roger	-"-	0346176213	[signature]
7	V	Razafiarisoa	-"-	—	[signature]
8	V	Tsiovavy Lusette	-"-	—	[signature]
9	V	Rosoa Victorine	-"-	0349254518	[signature]
10	V	flaurentine	-"-	0343721258	[signature]
11	L	Roilahy charles	-"-		[signature]
12	L	Maurice Marcelin	-"-	0344854009	[signature]
13	L	Ernest Brublando	-"-	03485 010 86	[signature]
14	V	RANDRIANARISOA S. Hasinirina Louisette	Mpitandrina	03490657 43	[signature]
		ROGER KOUROU	[illegible]	0342512649	[signature]

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 04 Janvier 2021 Commune : Antetegambaro / Ambadiatafana

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
1	L	Milasoa Randria	gardien.	0340937902	[signature]
	V	Herisoa	mpamboly	0343611568	[signature]
	L	Marcelle Thomas	— " —	0342914519	[signature]
	V	Sateta Veronique	— " —	0341566759	[signature]
	L	NAMBININA Jean Felicien	— " —	0345837889	[signature]
	L	BIENVENU Emmanuel	Maintenancier Ind.	0348920677	[signature]
		SAMBIZARA (ZIONA-NAZA)	Mivarotra		[signature]
		VOLAZARA Synthia	mpamboly	0346852140	[signature]
		Sidony	Mivarotra		[signature]
		Ratoforon	Mpampiarotra	0341704681	[signature]
		Sandra	mpamboly	0343928677	[signature]
		Razakaria Beaulin	Mpivarotra	0342516508	[signature]
		Roalahy Justin	Mpamboly	0344492220	[signature]
		RAKOTONIRINA Guillaume	Retraite	0345231672	[signature]
	V	Jeanne Françoise	Mpivarotra	0347835389	[signature]
		Kasone	mpamboly	0343969685	[signature]
		Lahijoma augustin	— " —	0341741135	[signature]

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 04 Janvier 2021 Commune : Antelopavaro /

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
1	L	Zara Rémi	LE CHEF FOKONTANY	Ambodiatafana 03479757 43	[signature]
2	V	Mathild Aimé	Mpivarotra	Ambodiatafana	Aimé
3	V	RABOZY Claudine	— " —	— " —	[signature]
4	L	VELOMANANA	Mpanarato	03312619 12	[signature]
5	L	Christopher	— " —	Ambodiatafana	[signature]
6	V	Fridah Justine	mpivarotra	— " —	Justine
7	L	Marc Jean Aimé	mpamboly	Ambodiatafana	[signature]
8	V	Francia	— " —	— " —	francia
9	V	Olga Fy	mpivarotra	0326124291	olga
10	V	Florencia	— " —	Ambodiatafana	florence
11	L	Philbert	mpanarato	— " —	[signature]
12	V	Martha Claire	mpamboly	— " —	[signature]
13	L	Laurent	— " —	— " —	Laurent
14	L	Fidiel Rakotozafy	— " —	— " —	[signature]

LE CHEF FOKONTANY

[signature]

ZARA Rémi

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 04 Janvier 2021 Commune : Antelopavaro / Vohitsara Ifontsy

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
1	L	Marcel Thomas	Chef Fokontany	Vohitsara 0342914519	[signature]
2	L	Rolland	Mpanarato	Vohitsara Ifontsy	[signature]
3	V	Valerie Mathilde	Mpivarotra	Ifontsy	Valerie
4	L	Lantosoa Claude	— " —	— " —	[signature]
5	V	Léa Myriame	— "	— "	Léa
6	V	Clarisse Justine	Mpampiantra	034 2419191	[signature]
7	L	François	Mpanarato	Ifontsy	[signature]
8	L	Dafra Aimé	Mpanarato	— " —	[signature]
9	L	Fidy Marc	— " —	— "	Marc
10	V	Colette	Mpivarotra	0326941952	[signature]
11	L	Jean Jacque	Mpamboly	034 249417	[signature]
12	L	Flavien	— " —	032 1261170	[signature]

FOKONTANY VOHITSARA IFONTSY COMMUNE RURALE ANTELOPAVARO

NY CHEF FOKONTANY
VOHITSARA-IFONTSY

[signature]
MARCEL THOMAS

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 04 Janvier 2021 Commune : Antetezambaro

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	V	TELOLAHY olga Ehane	Mpamboly	Atentezambaro 0343791698	
02	V	RAZAFINDRAVAO Arimady	Mpamboly	Atetezambaro 0341913014	
03	L	Jean Claude Justin	chef de carreaux Anosibe		
04	L	Iamby Dimasy	chef de carreaux Ambohimandroso	0341609623	
05	L	RAKOTONDRAINIBE Harivelo (dit Jeannot)	Tanaha	0341338928	
06	V	SOANANY Marline	Mpampianatra	0349740226	
07	L	BAZAY Armand	Mpamboly	0349394394	
08	V	Rasoanandala Christine	Mpamboly	0342816553	
09	V	Herimalala Jeanine	Mpamboly	0329616431	
10	V	RAFALIMIRINA Claudette	Mpamboly	0344182389	
11	V	RAZANAJAFY Heritiana Anastagia	Mpianatra	0346503349	
12	L	Charles Maurin	mpamboly	0345582166	
13	L	Totoalina	Mpamboly		
14	V	Saleta Angelina	mpamboly		
15	V	Saleta Brigite	mpamboly	0341988896	

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 04 Janvier 2021 Commune : Antalgambaro

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
1	L	Rinkan Renoau	Mpamboly	Antenindada 0349188669	[signature]
2	L	Ramiandry	Mpamboly	0347871563	[signature]
3	V	RASOA Helene	Mpamboly	Antanety	[signature]
4	V	RINKAN Francelette	Magasinier	Antanety	[signature]
5	L	SANDRO	Mpamboly	Antanety	[signature]
6	L	TODY Sylvie	Mpamboly	Antanety	[signature]
7	V	Clarisse	Mpamboly	Antanety	[signature]
8	L	Michel Jerome	Mpamboly	Antanety	[signature]
9	V	RAVELONJANAHARY Razafiarisoa	Menagere	Analabininina 0346830548	[signature]
10	V	RASOANANDRASANA Nathalie claudia	Mpamboly	Analabininina 0347033421	[signature]
11	V	GILDA François Julien	Mpamboly	Antanety	[signature]
12	L	Theophile	Mpamboly	Antanety	[signature]
13	V	Alphonsine	Mpamboly	Antanety 0342001330	[signature]
14	L	TSIMIASA	Mpamboly	Antanety	[signature]
15	V	RINKAN Scarra	Etudiante	Antegnidava 0344185659	[signature]

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 04 Janvier 2021 Commune : Antelgambaro

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
16	V	RAZAFINDRASOA Natacha	Mpamboly	Antenindava	
17	V	VOLABEMANANA Linah	Manao Tsena	Antenindava	
18	V	PAULETTE	Mivarotra	Antenindava	
19	V	VENISE Ardine	Mpamboly	Antenindava	
20	L	MASINJARA Jacquinot	FASIKA	Antenindava	
21	L	FABRICE	Mpamboly	Ambodivoahangy	
22	L	RAVELONIAINA FELICIEN	Mpamboly	Antenindava	
23	L	JEAN PAUL RAKOTONIRINA	Mpamboly	Antenindava	
24	L	VELONIAINA NELSON MANDELA	Mpamboly	Antenindava	
25	V	CATHERINE	Mpamboly	Antenindava	
26	V	MISIVAVY HELENE	Mpamboly	Antenindava	
27	V	MICHELA	Mpamboly	Antenindava	
28	L	DELORE	Mpamboly	Antenindava	
29	V	JOMAVAVY	Mpamboly	Ambodibarika	
30	V	JAMILLAH	Mpamatra	Antenindava	

ADJOINT ... DE ONTANY
RAHARINIAINA Samuel

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 04 Janvier 2021 Commune : Antelezambaro

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
1	L.	JOOZARA Nicolas	Mpambaty	Antelezambaro	
2	L.	Robert	Mpambaty	Antelezambaro	
3	L.	Bernard Justin	Mpambaty	Antelezambaro	
4	L.	Ravelo Elisanne	Mpambaty	Antelezambaro	
5	V	Celine Talata	Mpandray	Antelezambaro	
6	L.	Clovis	Mpambaty	Antelezambaro	
7	L.	Brinot	Mpambaty	Antelezambaro	
8	L.	Rabaly Jamany	Mpambaty,	Antelezambaro	
9	L	Rafandaby Honovi	Commerçant	Antelezambaro	
10	L.	Rakoto Daniel Jeanot	Mpambaty	Antelezambaro	
11	L.	Jean Marie Bonnet	Pecheur.	Antelezambaro	
12	L.	Sampilaby Romain	Mpambaty	Antelezambaro	
13	L	Mivosaonina	chef de carreau Ambodivato	Antelezambaro	
14	V	RAHERIMALALA Eugenie Françoise	Mpianatra	Antelezambaro	
15	L	Narson Ramain	Mpambaty	Antelezambaro	

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 04 Janvier 2021 Commune : Antolgambaro

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
46	V	Zorzette	mpamaky vato	Ex college	[signature]
47	L	ZAKA	mpamaky vato	Ex college	[signature]
48	V	Zorzia	mpamaky vato	Ex college	[signature]
49	L	Celestin	mpamaky vato	Ex college	[signature]
50	L	Feliste	mpamaky vato	Ex college	[signature]
51	V	Catherine	mpamaky vato	Ex college	[signature]
52	V	Marie	mpamaky vato	Ex college	[signature]
53	V	Florentine	mpamaky vato	Ex college	[signature]
54	V	Florette	mpivatra	Ex college	[signature]
55	V	Badistine	mpamboly	Ex college	[signature]
56	L	Felicien	mpamboly	Ex college	Felicien
57	L	Griejent	mpamboly	Ex college	[signature]
58	V	Olga	mpamaky vato	Ex college	[signature]
59	L	Le Maitso Jeann Michel	mpamboly	Ex college	[signature]
60	L	Jean-claud	mpamboly	Ex college	[signature]

JEAN FRANCO
SnloFo Mleina Fidy

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 04 Janvier 2021 Commune : Antelgambaro

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
1	L	Jean François Solofoniaina Finy	Chef Fokontany	Ambonivato 0341658004	[signature]
2	V	Rakalison Hiato Rosia	Mika na Ba na Tokantrao		[signature]
3	V	NIVONIRINA Fericia	Manao Vato	Ambonivato	[signature]
4	L	Brechard Augustin	Manao Vato	Ambonivato	[signature]
5	V	Natacha	Manao Vato	Ambonivato	[signature]
6	V	Ambeline	Manao Vato	Ambonivato	[signature]
7	V	Larsa	Manao Vato	Ambonivato	[signature]
8	L	Ragaba Norber	Manao Vato	Ambonivato	[signature]
9	V	Zamisel	Manao Vato	Ambonivato	[signature]
10	V	FRazy	Manao Vato	Ambonivato	[signature]
11	L	Viviane	Manao Vato	Ambonivato	[signature]
12	V	Norbertine	Manao Vato	Ambonivato	[signature]
13	V	Fracia	Manao Vato	Ambonivato	[signature]
14	L	Solo	Manao Vato	Ambonivato	[signature]
15	L	Bodifo Norbe davida	Manao Vato	Ambonivato	[signature]

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 04 Janvier 2021 Commune : Antolgambaro

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
16	V	MARIE Jeanne	Manao Vato	Ex college	[signature]
17	V	Bienvenue Anita	Manao Vato	ex college Ivoloina	[signature]
18	V	Maminiama anna Justine Florencia	Manaovato	ex college Ivoloina	[signature]
19	V	LINA Hmarie odette	manaovato	Ex college Ivoloina	[signature]
20	V	Lidia	manaovato	Ex college Ivoloina	[signature]
21	V	THERESE Zeriane	MPAMBOLY	Ambonivato	[signature]
22	V	Leonié	MRAMBOLY	Ex college	[signature]
23	L	RAMAEVOSOA Ony Ninina	Consultant CEEXI	0340396359	[signature]
24	L	Dakotarivelo Diantoe	Consultant CEE-I	0340844091	[signature]
25	V	Monique	manaovato	Ex college	[signature]
26	V	Pintsana Olivia	manavato	Ex college	[signature]
27	V	Emiliene	manavato	Ex college	[signature]
28	V	Volazara Nirina	Volezy		[signature]
29	V	Bejoma Catherine	asako mamboly	Fokontany ambonivato	[signature]
30	V	Rasa nirina [illegible]	asako manaovato	Fokontany ambonivato	[signature]

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 04 Janvier 2021 Commune : Antelgambaro

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
31	V	JEANNINE Francia Hatucelline	mpamaky Vato	Ex-college Tvolana 0344155439	[signature]
32	V	MOMOMISIA Celestine	mpamaky Vato	Ex-college Tvolana	[signature]
33	V	NATHALIE Edwige	mpivarotra farika	Ex-college Tvolana 0346648777	[signature]
34	V	MARIE Louisette Stephanie	mpianatra	Sahabefoza 0346943888	[signature]
35	V	FARA Germaine	mpamaky Vato	ex. college Tvolana	[signature]
36	V	Marcelline odette	mpiasa VATO	excollege 0341299329	[signature]
37	V	Marie Zinah	mpamboly	Ex college	[signature]
38	V	RAVAONIRINA Nathalie Francine	mpamboly	EX college	[signature]
39	L	RANDRIANASOLO	mpamboly	Ex college	[signature]
40	L	RANDRIANATIANA	conducteur	Sahabefoza	[signature]
41	V	Antoine Sanny Elenne	mpamaky vato	Ex college	[signature]
42	V	Lorence	mpamaky vato	Ex college	[signature]
43	V	Rafarasoa Pierrette	mpivarotra	Ex college	[signature]
44	V	Raharimalala Edvise	mpamaky vato	Ex college	[signature]
45	V	Zorzine	mpamaky vato	Ex college	[signature]

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 04 Janvier 2021 Commune : Antetezambaro

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
1	L	LEMIARAKA Jean Paul	chef FKT VOHIDROTRA	0348037760	[signature]
2	L	Jean Claud ody	Mpivarotra	0342142192	[signature]
3	L	Phylippe Alba	— " —	0326142912	[signature]
4	V	Pierette	mpivarotra	Vohidrotra	[signature]
5	L	Jean Francis	— " —	— " —	[signature]
6	V	Patricia	Mpivarotra	0321542191	[signature]
7	L	Lova Aimé	— " —	Vohidrotra	[signature]
8	L	Roger	Doher	— " —	[signature]
9	V	Voahangy Aimé	Mpampivarotra	0341262149	[signature]
10	V	Olga Justinne	— " —	Vohidrotra	[signature]
11	L	Martin	mpivarotra	— " —	[signature]
12	V	Floorette	— " —	— " —	[signature]
13	L	Clairque	— " —	— " —	[signature]
14	L	Rodin	— " —	— " —	[signature]

COMMUNE RURALE FOKONTANY VOHIDROTRA ANTETEZAMBARO

GEFON-POKONTANY VOHIDROTRA

[signature] LEMIARAKA Jean Paul

Région Atsinanana, District Toamasina II, Commune Foulpointe

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fampahafantarina ny tetikasa LEAD, fandraisana ny ahiahy sy ny soso-kevitry ny mponina

Daty : 04 janoary 2022

Toerana : Tanambaovao, Fokontany Foulpointe.

Fokontany voakasika: Foulpointe, Kohitamborona

Nitarika ny fihaonana: Sefo Fokontany / Adjoint Chef Fokontany

Isan'ny nanatrika: Q : 12 Ò : 14

* Zavatra novelabelarina sy nadinihina:
- Fampahafantarana ny tetikasa sy ny asa atao ary ny toerana hametrahana izany.
- Ny soa azo sy ny mety ho fiantraika ratsy azo avy amin'ny fanatanterahana izany
- Ny fepetra raisina hialana na hanalefahana na hanaurana ny mety ho fiantraika ratsy
* Fanontaniana sy fanoverezana valiny
- Dingan'ny tetikasa: Kisy ny fitsicihana teknika talohan'izao fanadihadiana ara-tontolo iainana sy sosialy izao
- Fanombohan'ny asa: Rehefa azo daholo ny fahazahoan-dalana rehetra anisan'izany ny fahazahoan-dalana ara-tontolo iainana dia manomboka ny asa. Izay vinavinaina ho amin'ny herintaona (2022).
- Fandraisana anjara ny mponina: tsy misy ny fandraisana anjara ara-bola fa azo ny mponina atao kosa ny manampy ny Tirana sy manamora ny asany.
- Sosokevitra / hetaheta samihafa:

1

- Tokony mba hafainzanina ny fampidiran-jiro fa tsy hiandry ela ny mpanjifa.
- Atao mangarahara ny fampidiran-jiro fa tsy asiana kolikoly hoe izay mandoa vola ihany no atao aloha.
Talohan' ny hamaranana ny fihaonana dia nampahafantarana ny olona ny fisian'ny kahie handraisana ny betaheta, sosokevitra na ahiahin'ireo izay tsy afaka nanatrika ny fihaonana ary koa ireo izay oloma mety mbola hambara. Io kahie io dia hajaona ao amin'ny Kaomina Foulpointe mandritra ny dimy amby folo andro.
Marilina fa tsy misy nitsipaka ny fanatanterahan'ny tetikasa fa mankasitraka ary faly daholo satria fampandrosoana ny tanana izany ary ilaina ihany koa amin'ny fandriampahalemana.

MAIRIE FOULPOINTE

1ère ADJOINTE AU MAIRE

FALISOA ANGELINE CELIANA

Adjoint chef Fokontany

COMMUNE ROYALE MAHAVELSHA FOULPOINTE FOKONTANY VOHITANDRO

VANONA Tsiverimody Justin

COMMUNE MAHAVELSHA FOKONTANY FOULPOINTE

ADJOINT CHEF FOKONTANY

ENABOA

Secrétaire

2

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 04 January 2022 Commune : Foulpointe

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
1	L	ANDRIAMANANTENASOA Solofoarijaona	ADJ chef Fokontany Foulpointe	034 16 379 11	[signature]
2	L	JEROME	chef pas celle N° 3 B Tanambavao	034 93 679 02	[signature]
3	V	Rafenoherison Monique	Mpivarotra	034 57 056 28	[signature]
4	L	Augistin	Mpamboly	034 42 520 39	[signature]
5	V	Justine	-"-	Tanambavao	[signature]
6	L	Narcisse	Mpivarotra	034 57 827 63	[signature]
7	V	Verronique	Mpamboly		[signature]
8	V	Rosaline Justine	-"-	034 08 595 40	[signature]
9	V	Monde Lucie Nasy	-"-	034 59 743 66	[signature]
10	V	Juliane	Mpamboly	033 08 529 71	[signature]
11	V	Elianne	-"-	034 04 170 95	[signature]
12	L	Zara Philippe	-"-	033 71 171 74	[signature]
13	L	RADIMISOA Santaniaina Dannald	consultant CEExI	034 90 371 99	[signature]
14	L	REFAMA	-"-		[signature]
15	L	Kodahy René	-"-	034 20 418 43	[signature]

COMMUNE MANDRIANA FOKONTANY FOULPOINTE

ADJOINT CHEF FOKONTANY

ANDRIAMANANTENASOA Solofoarijaona

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 04 Janvier 2022 Commune : Foulpointe / Mahavelona

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	L	VANONA TSIVERIMODY	Adjoint chf F.K.T	0320219300 0349282178	[signature]
02	L	BOTSE Justin	Mpambaly	0326242912	[signature]
03	V	Lala Olga	mpivarotra	Mahavelona	Olga
04	V	Mathild Natacha	—"—	—"—	[signature]
05	L	Florence Claud	Mpanarato	0331305572	Claud
06	L	Jean Paul	—"—	Mahavelona	Paul
07	L	Boto Flavien	mpivarotra	0326945212	flavien
08	V	Florette	mparasalamba	mahavelona	florette
09	V	Vanessa	mpianatra	0326421241	[signature]
10	V	Clarisse	mpivarotra	Mahavelona	[signature]
11	L	Frida claud	mpanarato	—"—	[signature]

COMMUNE RURALE MAHAVELONA FOULPOINTE

VANONA Tsiverimody Justin

Région Antsinanana, District Toamasina II, Commune Fanandrana

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fampahafantarina ny tetikasa LEAD, fandraisana ny ahiahy sy ny soso-kevitry ny mponina

Daty : 09 Décembre 2021

Toerana : Kaominina Fanandrana

Fokontany voakasika: Tananambo / Fanandrana

Nitarika ny fihaonana: Ny Benintanina Fanandrana

Isan'ny nanatrika: Q : 31 Ò : 10

Zavatra novelabelarina sy nodinihana:

- Fampahafantarana ny tetikasa sy ny ana atao avy ny toerana hakatrahana izany.
- Ny ana ago sy ny mety ho fiantraika ratsy ago avy amin'ny fandanterahana ny tetikasa
- Ny fepetra rainina hiaiana na hanalefahana na hanomezana ny mety ho fiantraika ratsy

Fametrahana fanontaniana ny fanomezana ialiny

- Fanomhokan'ny ana: Rehefa ago dahola ny fahazoan dalana rehetra dia hatomhoka ny ana. Izay dia novinavinaina ho amin'ny herintaona (2022)

- Fahazoana "Compteur": Tsy vidina ny "compteur" fa hoca hofaina amin'ny SIRAMA izan-tolana. Ny amin'ny SIRAMA no atao ny fangatanany "dévis" avy tsy miny ny vola alaka amin'izany fa atao mainaiaiana ny fanomezana izany

Eclairage public: Hy andringizan'ny tetikasa dia isafetra iany ha natokana ny hampidiz-ana ny jiro isan-tokatrano. Hy kaominina no manana ny fangatahana mikaska ny "Eclairage public".

Fandrosoana ny factuisan'ny jiroma: Tsy isatery ande any Tamatave fa aminizao efa miny ny m'vola... dia afaka aloha aminieny, izay sta fa manamora ny fanjifahintsika.

Talohan'ny namaramme ny fihaonana dia niny ny fampahafantarina ny olona ny fivian'ny kahie hendraisana ireo metry ho ahidy na rosanhevitra ho an'ireo tsy afaka namatsika ny fihaonana na ho an'ireo izay mbola manana ho ambara. Io kahie io dia hijanona any amin'ny Fokontany sy ny kaominina isakaike ny tetikasa mandritrany di-ny ambin'ny fole andro.

Masihina fa tsy niny nikipoka ny hamatsahana ny tetikasa ny sehoka satria dia tafiditra anatin'ny fampandrosoana ny tanana sady ilaina koa ao amin'ny lafin'ny fandriampahalemana ny fanatanterahana izany.

CHEF DE FOKONTANY

TEAN VELO GERVAS

ROBERT Xavier

SABEDA MARIVELO Armand

2

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 09 Décembre Commune : Fanandra / Tananamba

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	L	RABEDASIARNELU Armand	CHQ FKT Tananamba	0344087533	[signature]
02	L	NORBERT Xavier	Maire C R Fanandrana	0346421154 0325795443	[signature]
03	V	RAHANTATEANA	mpivarotra	Tananamba	[signature]
04	L	Laurent Rimé	—"—	—"—	Rimé
05	V	Volatiana Olga	mpivarotra	—"—	Olga
06	L	Ratiarany Dolice	mpamboly	0342601242	Dolice
07	V	Fanja Emilice	—"—	Tananambo	Fanja
08	L	Mamitiana Fidy	mpianatra	Tananambo	Fidy
09	L	Mahazananga Daniel	—"—	—"—	Daniel
10	L	Jean Baptiste	mpanarato	—"—	Baptiste
11	L	Eric Mamitiana	mpianatra	—"—	[signature]
12	V	Erica Nathalie	—"—	—"—	[signature]
13	L	Jaulesa Jean Rimé	mpivarotra	0340842191	[signature]
14	V	Raymadhaibe Horivole	—"—	0342628172	[signature]
15	L	Tadiane Abdallah	—"—	0344140796	[signature]

RABEDASIARNELU Armand

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 9 desemba 2021 Commune : Fanandrana

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
1	L	JEAN Velo Gervais	Chef. F.K.T. Fanandrana	Sahave. Fanandrana	[signature]
2	L	Velontsoa Emile	Fanadrana	androvolo	[signature]
3	L	LEZOMA Rajaelisoa Dale	Fanandrana	androvolo	[signature]
4	V	Juliette	Fanandrana	Androhovelo	[signature]
5	L	Roger	Fanandrana	Tanambao	[signature]
6	L	Pasteur Firmin. Valvao ny oloko.	Fanandrana	034 18459 89.	[signature]
7	L	RAZAFIMANDIMBY Urbain	Fanandrana	Ampangadiampasika	[signature]
8	L	RAKOTONIRINA Jean Sylvio	CEG Fanandrana (Mpampianatra)	Ampangadiampasika	[signature]
9	L	RAMANGASOAVINA Dauphin	Lycée F/NA Ampangadiampasika	034 66 31691	[signature]
10	V	Sampiteaky Léa Florine	Mpikarotra Fanandrana	0343856866	[signature]
11	L	NORBERT Xavier	Maire CR Fanandrana	0346421154	[signature]
12	L	Razafinohale Emmanuel	apagadipasika	..	[signature]
13	L	RAMAROLAHY Léon	ANDROHOVOLO	0344008105	[signature]
14	V	TSIVOLANIRINA Marthe Amiette	Sécrétaire	0342859802	[signature]
15	L	Raymondo Floridat		0347972313	[signature]

FOKOTANY FANANDRANA COMMUNE FANANDRANA

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 9 Décembre 2021 Commune : Rurale Fanandrana

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
16	L	Rinot cassim	varotra	03436648 42	[signature]
17	H	Rafenison Zafilaty	securité	03406425,50	[signature]
18	L	GERMAIN Joseph	mpivarotra	0341835775	[signature]
19	L	RAKOTOMALALA Andriniaina	Consultant CEEXI	0341819255	[signature]
20	L	Vololonirina Raymondine	Servante	0340642686	[signature]
21	V	SABY Hélène	Mpatabolg	-	[signature]
22	V	Sylvia	—	—	[signature]
23	L	RIAMARIVONY Mitrilu	Dispensatrice	0343616893	[signature]
24	L	RAKOTOHRIVELO Ernest	Sécurité OTIV	034 1714442	[signature]
25	L	IBe Jean Baptiste	percepteur	0341921306	[signature]
26	L	RANAIVOSOA Ony Nirina	Consultant CEEXI	0340398359	[signature]
27			CHEF DE FOKONTANY		
28					
29			JEAN VELO GERVAIS		
30					

Région Antsinanana, District Toamasina II, Commune Suburbaine Toamasina

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fampahafantarina ny tetikasa LEAD, fandraisana ny ahiahy sy ny soso-kevitry ny mponina

Daty : 10 Décembre 2021

Toerana : Fokontany Ambodisaina

Fokontany voakasika: Ambodisaina / Antanandava / Mangarivotra Sud 21/54 / Ambalamanany.

Nitarika ny fihaonana: Ny Sefo-mpokontan'ny Ambodisaina

Isan'ny nanatrika: ♀ : 58 ♂ : 68

Zavatra novelabelarina sy nodinihana:

- Fampahafantarana ny tetikasa sy ny asa any ny toerana hametrahana izany.
- Ny sora ago sy ny mety ho fiatraika ratry ago avy amin'ny fanatantarahana ny tetikasa.
- Ny fepetra sarisina hialana na hanalefahana na hanoneana ny mety ho fiatraika ratry.

Fametrahana fanontaniana sy fanomezana ny valiny:

- Fanombokan'ny asa: Rehefa ago dahole ny fahezoan. dalana rehetra dia katombaka ny asa. Izay dia novinavina ho amin'ny hoirtaona (2022)

- Fahezana "Compteur": Tsy vidina ny "Compteur" fa kosa hofaina amin'ny JIRAMA isam-bolana. Izy amin'ny JIRAMA no atao ny fangatana ny "devis" any. Izy miny ny sola aloha amin'izany fa atao mainaimpoana ny fanaoana izany.

COMMUNE FILIALE TAMATAVE SUBURBAINE

Eclairage public: Hy andrinjiron'ny tetikasa dia ivoafetra iany ka natokana ny hampidirana ny JIRO i tan-tokatsano. Hy kaomininа no manana ny fangatahana mikasika ny "Eclairage public"

Soso-Kevitra:
Fanirin'ny mpivory izay tonga nanatrika tamin'ny fivorina ny mba hivitranizy ireo ny saro SIRAMA indrindra ny mponina tao amin'ny fokontany Antanandava.

Talohan'ny namaranana ny fihaonana dia nisy ny fampahafantarina ny olana ny fisian'ny kahie handraisanana ireo mety ho ahihaly na soso-kevitra ho an'ireo tay afaka ny fihaonana na ho an'ireo izay mbola manana ho ambara. Io kahie io dia hijanona eny amin'ny Fonkentany ny ny kaomina no ahasika ny tetikasa mandritra ny dimy ambin'ny fole andro.

Masikina fa tay nisy mitsipaka ny hanekahana ny tetikasa ny rehoka satria dia tafiditra anatin'ny fampandrosoana ny tanana sady ilaina koa eo amin'ny lafin'ny fandriampahalemana ny fanatantarahana izany.

CHEF FOKONTANY AMBODISAINA
MIRZA Philippe

SEFOM-POKONTANY TANANDAVA
Adjoint
Rägafindrabe Emmanuel.

ADJOINT CHEF FOKONTANY AMBALAMANAGY
BOLESTE

LE MAIRE
ARISAONINA Charles

2

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 10 Décembre 2021 Commune : TANATANEY / Ambalamanasy

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
1	L	MODESTE	Adigrant	Ambalamanasy 034 26 155 33	[signature]
2	L	BOARINAMONA Alfred	Komite	Ambalamanasy	[signature]
3	L	TOASRO	Mpivarotra	— " —	[signature]
4	V	Florette	Mpampiamatra	0342841912	[signature]
5	L	Laurent Jean Aime	— " —	0242441912	[signature]
6	L	Jean Pascal	Doket	Ambalamanasy	Pascal
7	V	Fidéline Olga	Fanmodo M	0351242912	[signature]
8	V	Hary Henriette	Mpivarotra	Ambalamanasy	[signature]
9	V	Clandilith	— " —	— " —	[signature]
10	V	RAFAZATSAHA Aimé	Femme de Ménage	032 40 421 12	[signature]
11	L	LAFATRA Augustin	mpivarotra	Ambalamanasy	[signature]
12	V	Veronique Henitsoa	— " —	— " —	Henitsoa
13	L	Raphaël Dominique	Mpambaty	035 13 85130	Dominique

FOKONTANY AMBALAMANASY

JOINT CHEF FOKONTANY AMBALAMANASY

MODESTE

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 10 Décembre 2021 Commune : Sukarantana Tandrare II

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
16	V	ANDRIANIHASAMALALA Henri Joïçia	Educatrice SOS Village d'enfant	0349774983 Andranoarena Nord	[signature]
17	V	LALAO ARISON Tiana Kelly	Assistante comptable	Derrière Ex-colas Genie militaire 0349634902	[signature]
18	V	RASOANIRINA Arlette	femme d Menagère	0348201519	[signature]
19	L	TOVOLAHY Rafalimanana	Mpamily	0329638526	[signature]
20	L	RAHARISON J. Baptiste	Menuisier	0344462200	[signature]
21	V	RAHARIMAMANA Sakoly	MPi Varahoritohatrana	0341974446	[signature]
22	V	RAFANOMEZATSOA Norbert	Femme Menagère	0341921342	[signature]
23	V	Raline	Menazora	0346783636	[signature]
24	V	RAZAFINDRAVAO Rosette	Agent retraité	0344501971	[signature]
25	L	MANDRIA		0348522207	[signature]
26	L	RAKOTONDRALEVA Paul Marcel	Chef de carreau (Mpampianatra)	0349257328	[signature]
27	L	RAFANOMEZAMA Roger	Charpentier	0347459581	[signature]
28	V	Palestine	Menager		[signature]
29	V	FLotine	— " —	0343733060	[signature]
30	V	Georgette	— " —	0320272435	[signature]

CHEF FOKONTANY AMBODISAINA

MIRZA Philippe

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 10 Décembre 2021 Commune : Suburbaine Tamatave II

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
31	L	Lahady laurent	Mpamboly	Marovato	[signature]
32	L	Raharison Benoit Francis	Mpamboly	Marovato	[signature]
33	V	Augéla	Mpamboly	Marovato	[signature]
34	L	Honoré Velonjara	Mpamboly	Marovato	[signature]
35	L	Raharison Mahatsara Anthony	Mpianatra	Marovato	[signature]
36	L	Manarjara Tsaralahy justin	Mpamboly	Marovato	[signature]
37	L	Lemarainor charles	Mpianatra	Marovato	[signature]
38	L	Rakarison charlie	Mpianatora	Marovato	[signature]

SEFOM-POKONTANY
TANANDAVA

Ramisy Razafindrake
Emmanuel.

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 10 Décembre 2021 Commune : Sub Vibaire / Ambodisaina

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
31	L	Razafimanantsoa	Lento Mamitina	0347354847	Aina
32	L	R. Armand Doris	chauffeur	lot 141 ame E 0344412657	[signature]
33	V	Razanatsoa Sylvie	Menagère	0321497840	P.O [signature]
34	V	Vavy Viviane	Comptable	0348485720	P.O [signature]
35	V	NJIRAVAVY Monique	Mpiompy	0345278218	Monique
36	V	RAVAONIRINA Haingomaina Catherine	Mpivaotra.	0331200699	Haing
37	V	RASOAHANITRINIALA Suzanne A.	Mpivarotra	0348526901	[signature]
38	L	Jean Kely Roolahy	Mpivarotra	Ambodisaina	[signature]
39	V	MAMASY	Mpivarotra	0340860521	[signature]
40	L	MILA George	Mpiompy	0344265589	[signature]
41	V	Vavi Roa	Mpiompy	0334051589	[signature]
42	V	ELIDA Franchline	Menager	0349227504	[signature]
43	V	Jeanne Solvie	Mikarahara tokotsana	0344592173	[signature]
44	V	TAHINAMALALA	Menagère	0341248173	Cahina
45	V	[illegible]TULDE	Menagère	0324418[illegible]	[signature]

[illegible] FOKONTANY AMBODISAINA

MIRZA Philippe

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 10 Décembre 2021 Commune : A.S. Urbaine/Ambalavaine

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
46	L	ADAD Cruiz Fulius	Mpitsaito	tel 0347920202	[signature]
47	L	CHERMAMOD	Société I.J.S	034.46.088.24	[signature]
48	V	Rakotoarivelo Riantsoa	Consultant CEEX I	0340548091	[signature]
49	L	RAMAIVOSOA Ony Ninina	Consultant CEEXI	0340395359	[signature]
50	L	RAKOTOMALALA Andriniaina	Consultant CEEXI	0341819255	[signature]
51	V	RAMIARAMANANA Benthe Yollande	Sécrétaire Comptable Hopital Be	034 6256631	[signature]
52	L	BERJOT	Conducteur	0349157440	[signature]
53	V	Mme Fanjanirina	Commerçante	0347337285	[signature]
54	L	Ravelonantenaina Solomon	Karin	0342195611	[signature]
55	V	Ratsimbazafy Jasaina Lea	mpanjaitra	0342525559	[signature]
56	L	R. Ardelin Sidona	operateur d'usine	0348133749	[signature]
57	L	Eric		Ambadiaira	[signature]
58	L	Sera Robert Johnny	operateur d'usine	0324724782	[signature]
59	L	Rakotondrazafy Fidèl	Retraité	0345248093	[signature]
60	L	Rafidimanantsoa Rijaniaina	Conducteur	0346669153	

CHEF ARRONTANT AMBALAVAINA
CHEF CARREAU
MIRZA Philippe
RAOLISON M. Didier

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 10 Décembre 2022 Commune : Sub Mbaza / Ambodisaina

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
61	V	MARIE Jeannette Christophine	Piompey	Tetezatona 0346983500	[signature]
62	L	Denice		0349553948	[signature]
63	V	Kalamoza Celine	Mivaratra	Tetezatona 0340694793	[signature]
64	V	Hingoninina F. Emilette	Mpivanotra	Tetezatona 0346821811 0324074438	[signature]
65	V	Hélène	Mpamboly	0343179216	[signature]
66	L	Randriankalama F. Hanson	Mpamboly.	Tetezatona Ranakanaka	[signature]
67	L	Frederic	Patissier	Andranomena Avaratra 03378735	[signature]
68	L	LEZONA Jimmy	Technicien	Andranomena 0340683746	[signature]
69	L	Paul joseph Jacle	Mpamboly	Tetezantona 0330627805	[signature]
70	L	Jean Kely Roalahy	Mpamboly	Tetezantona	[signature]
71	L	Andriamahatratra. Vassie	Tetezantona Maçon	tetezatona.	[signature]
72	L	Mbola Verrène Zephyrin	Mpapianatra	Tetezatona 0330504968	[signature]
73	L	RADLOSON Marcel Didier	sefo carreau	Andranomena 0344578108	[signature]
74	L	SOLOFONIRINA Z Marieh	chef carreau	Andranomena Avaratra 0347401737	[signature]
75	L	MIRZA Philippe	Chef FKT.	Ambodisaina 0346605802	[signature]

CHEF ... ANDRANOMENA AVARATRA
SOLOFONIRINA Z. Mariela

CHEF FOKONTANY AMBODISAINA
MIRZA Philippe

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 10 Décembre 2021 Commune : Subsurbaine Tamatave II

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
1	L	Ralison charles	Presidents coperativa Mpamboly	Marovato 034 24 550 67	
2	V	Raharisoa Silvia	Mpamboly	— " — 034 36 76816	
3	L	Gaby Marcele	Mpamboly	Marovato	
4	V	Razandry Coroline	Mpamboly	Marovato 034 58 33169	
5	L	Botsilahy Jauson	Mpamboly	Marovato	
6	L	Bazy Noël	Mpamboly	Marovato	
7	L	Bazy Modeste	Mpamboly	Marovato	
8	L	Razanajatovo Telolahy Richard	Mpamboly	Masovato	
9	L	Rasolonjatovo	Mpamboly	Marovato	
10	V	Sabotsy Rosette	Mpamboly	Marovato	
11	L	Bazelise Charlin	Mpamboly	Marovato	
12	V	Razafinirina Gedia	Mpamboly	Marovato	
13	V	Charlette Soa Philbert	Mpamboly	Marovato Chef de canaux	
14	V	Bevavy Angeline	Mpamboly	Marovato	
15	V	Vavinoy Victorine	Mpamboly	Marovato	

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 10 Décembre 2021 Commune : Suburbaine Tamatave II

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
16	/V	BAZELINE MARIE Thérèse	Mpamboly	Marovato	[signature]
17	L	Raguadraibe Charles	Mpamboly	Marovato	[signature]
18	L	HAJA Heridimane Gedéo	Etudiant	Marovato	[signature]
19	V	RAZAFITIANA Victorine	Mpamboly	Marovato	[signature]
20	L	MARIESY OLIVIE	Mpamboly	Marovato	[signature]
21	V	Favinirina Théogénie	Mpamboly	Marovato	[signature]
22	V	Ratsarafina Théogénie	Mpamboly	Marovato	[signature]
23	V	Razafindrazaka Béatrice	Mpamboly	Marovato	[signature]
24	L	Telolahy René	Mpamboly	Marovato	[signature]
25	V	Fanomezana Nathalie	Mpamboly	Marovato	[signature]
26	V	Angèle Antoinète	Mpamboly	Marovato	[signature]
27	V	Raharisoa Sulnya	Mpamboly	Marovato	
28	L	KAMISY Razafindrabe Emmanuel	Adjoint FKT Tananjava	Marovato	[signature]
29	V	Amélie Flavienne	Mpamboly	Marovato	[signature]
30	L	Talisaonina Charles	Chef Personnel Irana Carrigo	MAROVATO	[signature]

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 10 Décembre 2021 Commune : Sub Urbere Tomatave II

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	L	Francesco	Mogoa	Andranomena Atsimo 034.22.893.77	[signature]
02	L	Z. Gaston	chauffeur	Andranomena 0342653696	[signature]
03	V	Hantamalala Nathalie	Ménagère	Tekzantona 0344172369	[signature]
04	V	LANANA Franxatie Ericia.	Directeur	Tetezantona 0349381846	[signature]
05	V	Nina	Menagère	Tetezantona 0348810516	[signature]
06	L	RAKOTO NDRASOA Edmond	direagion	Tetezantona 0344540196	[signature]
07	L	Philippe	mpanbah		[signature]
08	V	RADILIFERA Hanyvonnbaji koto Fianbikana	MPandrajitra	0343228500	[signature]
09	L	Simpy	chffeur	0345530567	[signature]
10	V	Randriamiaina Fagel	mpanpal	0340611488	[signature]
11	V	Seo Jovae	mpanbah	Tetezab	[signature]
12	L	TSIRIMBELONA Désiré	chauffeur	0347781071	[signature]
13	L	RAZANADRAKOTO.	Jutur. Magarinier	0330731959	[signature]
14	L	Ramanampisoa Gilbert	Mprompy	0340920222	[signature]
15	L	RAKOTONDRAZANANY	Jeanbaris	0347169488	[signature]

CHEF FOKONTANY
AMBOSISAINA
MIRZA Philippe

Région Atsinanana, District Vatomandry, Commune Vatomandry

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fampahafantarina ny tetikasa LEAD, fandraisana ny ahiahy sy ny soso-kevitry ny mponina

Daty : 13/12/21

Toerana : Vatomandry

Fokontany voakasika: Vohitoera / Tanambao / Centre-Ville / Ampandranety

Nitarika ny fihaonana: Ny Sefom-pokontany

Isan'ny nanatrika: Ǫ : 07 Ò : 04

* Zavatra novelabelonina sy nodinihana :
- Fampahafantarana ny tetikasa sy ny asa atao ary ny toerana hametrahana izany.
- Ny soa azo sy ny mety ho fiantraika ratsy azo avy amin'ny fanatanterahana ny tetikasa dia ny fihantonan'ny mpivarotra izay andalovan'ny andringiron'ny tetikasa.
- Ny fepetra raisina hialana na hanalefahana na hanoneranana ny mety ho fiatraika ratsy.
- Fisian'ny rafitra fitantanana ny fitarainana.

* Fametrahana fanontaniana sy fanomezana ny valiny:
- Fanontoan'ny tetikasa : Rehefa azo avokoa ny fahazohandalana rehetra dia hatombola ny tetikasa, izay vinavinaina amin'ity taona ity.

* Soso-kevitra samy hafa :
- Famitarana ny tetikasa manerana ny fokontany ato anatin'ny Kaominina Vatomandry.
- Fametrana "Eclairage Public" rdzia ilaina loa ny fanazavana ny lalana.

1

* Talohan'ny namarenana ny fihaonana dia nisy ny fampahafantarina ny olona ny fisian'ny kahie hadraisana ireo maty ho ahiahy na voso-kevitra ho an'ireo tsy nanatrika ny fihaonana na ho an'ireo itsy mbola manana ho ambara a I o kahie io dia bijanona eny amin'ny Fokontany sy ny Kaominina vaokasika ny tetikasa mandrika ny dimy ambin'ny folo andro.

* Marikina fa tsy nisy nitsipaka ny hamet echana ny tetikasa ny rehetra satria dia tafiditra anatin'ny fampandrosoana ny tanana sady ilaina koa eo amin'ny lafin'ny fandriampahalemana ny fanatanterehana izany.

LE CHEF DU FOKONTANY

TELO Patrice
Commandeur de l'Ordre National

LE MAIRE

RAZAFINDRAKOTO Thierry

LE CHEF DU FOKONTANY

RANDRIAR SOLOMANIPIONINA Desiré

LE CHEF DU FOKONTANY

RABEKIJANA Samuel

2

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 13/12/2021 Commune : VATOMANDRY

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	L	IBABOTO Zafindra-rambany	Mpanjono	034 98 355 45 Andakatrambany	[signature]
02	V	TELOVAVY Georgette	Mpamboly	ST Augustin	[signature]
03	V	NESTINE	Mpamboly	—//—	[signature]
04	V	BERTHINE	Mpamboly	—//—	[signature]
05	V	Jeanne Bolahady	Tsy mi asa	—//—	[signature]
06	V	MANDRAISOA Kambana	Mpamboly	—//—	[signature]
07	L	ANDRIANILAIMA Michel Robenthon	chef de section D.5	0348370941	[signature]
08	V	Rova Fitiavana	Enquêteur		[signature]
09	L	RANDRIANARIVONY Augustin	Consultant	0344966145	[signature]
10	V	SOA Solaina	Enquêteur	0341653886	[signature]
11	L	TELO Patrice	chef FIFI	0348848305	

ANNEXE 12 : PV DES FOCUS GROUPE VBG

RÉGION ANALANJIROFO, DISTRICT FÉNÉRIVE EST, COMMUNE AMBODIMANGA II

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fanadihadiana mahakasika ny herisetra mifototra amin'ny maha lahy na ny maha vavy (VBG)

Daty : 30 Desambra 2021

Toerana : Kaomina Ambodimanga II

* Karazana VBG misy dia ny mahakasika ny vehivavy sy ankizivavy tsy ampy taona.
- 75% herisetra ara-pihariana : tsy fiali-an'ny ray ny zanaka sy ny tokantrano
- 25% herisetra ara nofo fanolanana zaza tsy ampy taona 9-13 taona.
* Fepetra voraisina hatramin'izay dia :
- fanentanana ny olona hanao fitaoainana
- fandaminana ny mpivady
- raha herisetra ara nofo dia avy dia any amin'ny mpitandro filaminana sy ny fitsarana
- fiaraha viasa amin'ny mpitandro fila-minana sy ny mpitsabo.
* Fikambanana miankina na tsy miankina misahana ny VBG ao amin'ny Kaomina.
Tsy misy fa ny Fitahavam-paritra ny mpanna sy ny Sampandraharaha misahana ny mponi-na eo amin'ny Distrika ary ny CECJ no mandray ny andraikitra.

ADJOINT AU MAIRE
MICHEL Reginald Adrien
PROFESSEUR LICENCIE

LE CHEF FOKONTANY ANDAPAN II
MANARY Marcelin

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 30 Decembre 2021 Commune : Ambodimanga II

N°	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Sonia
1	KALOZANAKA Marie Aimée	Mpianatra	
2	Charlotte	AC	
3	Velomasina	Mpamboly	
4	BILOHA Celine	Mpamboly	
5	RAZAFINORASOA Mahatody Juliette	Mpamboly	
6	Roline	Mpamboly	
7	Floline	Mpamboly	
8	FAOKA Marie Hollande	Mpamboly	
9	Vergínie	Mpamboly	
10	Volamamy Marie Lianah	Mpamboly	
11	Volamamy Mariane	Mpamboly	
12	Hanette	Mpamboly	
13	VIVIANE VELOMASINA	Mpianatra	
14	MARIE Francisca	Mpamboly	
15	MIEZA Alexandre	Mpanabe	

CHEF FOKONTANY
ANDAFA . II

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fanadihadiana mahakasika ny herisetra mifototra amin'ny maha lahy na ny maha vavy (VBG)

Daty : 20 Desambre 2021

Toerana : Kaomina Voloina.

* Karazana VBG misy dia ireo mahakasika in deindra ny vehivavy :
- 80% herisetra ara-piharianа : fandaozan'ny lehilahy ny tokatrano, tsy fiahiana ny vady aman-janaka, tsy fandraisana andraikitra amin'ny zanaka.
- 20% herisetra ara-batana roho ny hamamoana ary an'isan'ny vokatry ny herisetra ara-piahiana
* Fepetra mocaisina hatramizay :
- Fanentanana sy fampianarana tany amin'ny Fokontany
- Fandaminana ny 2 tonta eo amin'ny Fokontany
* Fampiakarana ny raharaha eo amin'ny mpitandro filaminana sy ny fitsarana hahazahoana ny fanampiana ara-bola.
* Fikambanana miankina na tsy miankina misahana ny VBG eto amin'ny Kaomina Maroantsetra aloha hatramin'izao dia ny Sampan-draharaha ny District misahana ny mponina sy ny fiarovana ara-trosialy ary ny fampandrasoana ny vehivavy. Ny UNICEF no nanolo tanana ny sampan-draharaha ny mponina
Maniry ny vehivavy mba hisian'ny fanofanana arak'ara hananan'izy ireo fahaleoantena.

LE MAIRE
VELOTOMBO Jean de Dieu

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 20/12/21 Commune : Volana

N°	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Sonia
01	SOLOFONIRINA Théoline	Secrétaire Etat civil	
02	ZAFINANTENDAINA Nonia Clarisse	Secrétaire Etat-Civil	
03	RAMIARISOA Marie Sandra	Mpamboly	
04	MARIE olette	Mpamboly	
05	Prisla	Mpamboly	
06	SOAMARY	Mpamboly	
07	RASATSITAMBANA Diane	Mpamboly	
08	RASOARIMANANA Marie Emeline	Mpamboly	
09	RAZAFINDRASOA Marie Ethalie	Mpamboly	
10	RAZANAMALALA Marie	Mpamboly	
11	YVELISE Lalao Bevelo	A.C	

LE MAIRE

VELOTOMBO Jean de Dieu

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fanadihadiana mahakasika ny herisetra mifototra amin'ny maha lahy na ny maha vavy (VBG)

Daty : 14 Desambra 2021

Toerana : CU Sainte Marie

- Karazana VBG nisy dia ireo mahakasika indrindra ny herisetra eo amin'ny vehivavy.
- Araky ny fanazavana azo teo amin'ny Sampan-draharaha ny mponina ny District Sainte Marie dia eo ho eo amin'ny
- 75% ny herisetra ara-tokarena (fandaozana tokateano ary by fandraisana andraikitra amin'ny vady aman-janaka)
- 25% ny herisetra ara-nofo (fanolanana, fanadikodinana zaza by ampy taona)

Fepetra nocaisina :

- Fifandaminana any amin'ny Fokontany
- Fitaraina ao amin'ny Sampandraharaha ny mponina
- Fitoriana any amin'ny polisy na zandary ary miafara any amin'ny fitsarana (tribonaly).
- Ireo sehatra misahana ny VBG :
- Sampan-draharaha ny mponina sy ny fiarovana ara-tsoraly ary ny fampandrosoana ny vehivavy izay manohay ny fitarainana sy ny fanentanana
- UNICEF.
- IS : Intervention Sociale any amin'ny Fokontany manentana ary manoro hevitra

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE COMMUNE URBAINE SAINTE-MARIE

DR ADJOINT AU MAIRE

SARANDUFFI Rodolphe Michel

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 14 Décembre 2021 Commune : Sainte Marie

N°	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Sonia
01	DABOU Julianie	Menageure	
02	LIPPI séraphine	Vendeuse	
03	LIPPI saphare	Menagere	
04	LIPPI sharonne	Menagère	
05	TSIDJARA Zarafine	Menagère	
06	BOTOMANANTSOA Adele	Menagère	Adele
07	TIANDAZA Jenna	Menagère	
08	BOTOMANANTSOA Nathalie	Menagère	Nathalie
09	DZOULACK Brunnella	Menagere	
	Rivière Joeffrette	Mpamboly.	Joeffrette
	Talata Modestine	Mpanasa lamba	

LE CHEF FOKONTANY

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fanadihadiana mahakasika ny herisetra mifototra amin'ny maha lahy na ny maha vavy (VBG)

Daty : 26 Novembre 2021

Toerana : Kaominina Soanierana Ivongo

• Harazana VBG nisy dia ireo mahakasika ny vehivavy

- 80 % ny herisetra ara-pihariana : tsy fiahiana ny vady aman-janaka ary fandaozana sy fialana andraikitra amin' izy ireo.

- 20 % herisetra ara-batana : fikasihan-tanana sy vono

• Fepetra noraisina hakamin'izay :

- Fanantona sy fifandaminana eo amin'ny Fokontany sy ny lay aman-dreny roa tonta.

• Ny fikampanana miankina na tsy miankina nisahana ny VBG dia mbola ny Sampan-draharaha ny mponina ao amin' ny Distrika. Nefa tsy maro ny olona manantona ao noho ny fahatahorana ny fiaraha-monina.

Nangataka ary maniry ny vehivavy mba-hisy fanentanana na ny lehilahy na vehivavy atao eny amin'ny Fokontany.

LE CHEF FOKONTANY

KALOMANANA Cél

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 26 / 12 / 2021 Commune : Soanierana Ivongo

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	V	RASY Theodosie	chef Fokontany Antsiragavo	0344091904	
02	V	ROSALIE	chef de Carreau	ANDATSABRANO 0332000745	
03	V	Vonona Victoria	Mpamboly	0331550161	Victoria
04	V	RASOAMIRIMA Tsako Oséline	mpampianatra	0348420557	
05	V	MAHAIZAMANANA Francisca Thérèse	Mpampianatra	0349656366	
06	V	ZAFIKELY Yollande	Mpampianatra	0350953808	
07	V	RASOA Brigitte	mpamboly	0332935252	
08		ARMEL Belagaina	Mpamboly	Antsiragavo	
09	V	MARIE Ange	mpamboly	0349689610	
10	V	Rahera Jacqueline	mpampianatra	0345108242	
11	V	Ravolamaseandro Sylvia	mpamboly	034.79.225.00	
12	V	Rasoanantenaina Rozilia	Mpamboly	0332561288	
13	V	Solo Madeleine	Mpamboly		
14	V	Telesy	Mpamboly	0330762642	
15	V	ANGELINE	Vezy Fokontany	Antsiragavo	

FOKONTANY

RAZANAFANANY R. Simonel
Chevalier de l'Ordre Nationale Malagasy

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fanadihadiana mahakasika ny herisetra mifototra amin'ny maha lahy na ny maha vavy (VBG)

Daty : 02 Janvier 2022

Toerana : CU Vavatenina

+ Karazana VBG misy dia ny mahakasika indrindra ny vehivavy :
- 70% herisetra ara-pihariana : fandaozana tokatrano, tsy fandraisana andraikitra amin'ny vady aman-janaka
- 30% herisetra ara-batana vokatry ny hamamvana.

* Fepetra nocaisina hatramin'izay
- Fifandaminana eo amin'ny Ray aman-dReny sy ny Fokontany
- Tsy misy ny fitarainana eo amin'ny sehatry ny mpitandro filaminana noho ny fitsinjovana ny fiaraha-monina

* Fikambanana miankina na tsy miankina misahana ny VBG anatin'ny Distrika dia ny sampan-draharaha ny mponina mifa tsy ampy olona.

Marihina fa mainty ireo vehivavy ny mba hisian'ny fanentanana eny amin'ny Fokontany

1er Adjoint au MAIRE

RAMIANDRESOA
Dedy Patrice Cyrille

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 02 January 2022 Commune : Vavatenina

N°	L/V	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Adiresy / Tel.	Sonia
01	V	Kolomanana Cetine	Chef Fokontany Amposimbola	03494709 46	[signature]
02	V	RAKOTOMALALA Patricia Louise Marie	Commerçante	Ankazomianko 03463732 45	[signature]
03	V.	Velo Cyndie	Commerçante	Amposimbola	[signature]
04	V	RASOAMANANDRAY Célestine	Alpamboly.	Ankazomianko	[signature]

F.R.T. ANKAZOMIANKO COMMUNE DE MICHLL

CHEF FOKONTAN

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fanadihadiana mahakasika ny herisetra mifototra amin'ny maha lahy na ny maha vavy (VBG)

Daty : 08-12-21

Toerana : Fokontany Brickaville - BRICKAVILLE

Ny mpanao fanadihadiana no namelabelatra folifoly mahakasiba ny tetibasa sy ny herisetra mifototra amin'ny maha lahy na ny maha vavy. Rehefa izany dia niroso tamin'ny ady hevitra sy fanontaniana ba vieto avy ny vinavina isan-jaton'ny barazana VBG mitranga amin'ny velivavy sy ny ankizivavy no an-toerana :

- 60% ny herisetra ara-pihariana nohon'ny fandaozana ny tobantrano, ny fisaraham-panambadiana, tsy fakazoana anjara lova
- 27% ny herisetra ara-tsaina avy amin'ny esoeso, fanivaivana
- 10% ny herisetra ara-batana nohon'ny vono, ratra iniana atao.
- 3% ny herisetra ara-pahanahana vobatrin'ny fanolanana

• Ny fepetra noraisina :

- Fanentanana hamonjy ireo ivon-toerana misaleana ny VBG satria betsaka ny misalasala nohon'ny fomba amam-panao.
- Fananganana ny tambazotra "Réseau de la protection de l'enfant et lutte contre la VBG"

• Ny fibambanana miankina na tsy miankina misaleana ny VBG :

- CECI Brickaville
- Réseau de la protection de l'enfant et lutte contre la VBG (association des femmes, Tangalamena, Sloto, ASSOS, gendarme, police, olon-teatra).

Le Chef de Service de la Population des Affaires Sociales

RAHANTARISOA Dolorine Edna

LE CHEF DE FOKONTANY

DAVIDSON Eugène Frédéric

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 08-12-21 Commune : Brickaville

N°	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Sonia
1	HERIMBOLANANTENAINA Antsoa Jeannette	Mpamboly	[illegible]
2	JUSTINNE Pauline	MPamboly	Pauline
3	Raharinalalanoeline	MPamboly	[illegible]
4	ERITA BRigitte	Mpamboly	Brigit
5	Aafaranivo colette	Mpamboly	colette
6	EDISON Alphine	MPAMBOLY	EDS
7	Baoroa filpine	Mpamboly	BAOROA
8	Baotoandro Anjéline	Mpamboly	Pierrette
9	Boohady Antoinette	Mpamboly	Antoinette
10	Bitimaso Pauline	MPamboly	Bitimaso
11	Anjeline odétte	Mpamboly	Angeline
12	Bao florénçe	Mpamboly	BAO
13	Rasoamanana Anjéline	Mpamboly	ROSOA
14	Telovavy sérafine	Mpamboly	Seraphine
15	RaBao Bernadette	Mpamboly	Bery

Le Chef de Service de la Population et des Affaires Sociales

RAHANTARISOA Dolorine Edwige

LE CHEF DE FOKONTANY

DAVIDSON Eugene Frederi

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 08-12-21 Commune : Brickaville

N°	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Sonia
16	HANTALALAINA Elisoa	consultant CEEJ	[signature]
17	RAKOTOMANDIMBY Miarilova	secrétaire	Miarilova
18	RAJAONARIVELO Laingonirina Andriliana	J.S.	[signature]
19	RAHANTARISOA Dolorine Edwige	SDPPSPF (C-E-C-J)	[signature]
20	Cynthia	Mpamboly	[signature]
21	Nathalie	Mpamboly	[signature]
22	Mireville Fy	Mpamboly	[signature]
23	Olga	Mpamboly	[signature]
24	Rabinoaire Olive	Mpamboly	[signature]
25	Maminirina Francis	Mpamboly	[signature]
26	Faratiana Olivi	Mpamboly	[signature]
27	Todivelo Claudine	Mpamboly	Claudine
28	Saondre	Mpamboly	[signature]
29	Valisoa Frédine	Mpamboly	[signature]
30	Relay Marine	Mpamboly	[signature]

LE CHEF DE FOKONTANY
PAR L'ADJOINT

Le Chef de Service de la Population et des Affaires Sociales

RAHANTARISOA Dolorine Edwige

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fanadihadiana mahakasika ny herisetra mifototra amin'ny maha lahy na ny maha vavy (VBG)

Daty : 16.12.21

Toerana : Tanambao II. MAHANORO

Taorian'ny famelabelarana fohifohy mahakasika ny telibasa sy ny barazana herisetra mety hihatra amin'ny vehivavy sy ny anbizivavy dia niroso tamin'ny fanontaniana sy ady hevitra ba novinavinaina ho :

- 50% ny herisetra ara-traina izay misehо amin'ny fanesbana, fanivaivana
- 40% ny herisetra ara-pihariana sy ara-ebonomiba izay misehо amin'ny tsy fahazoana mitatam-bola, fandaozana ny tohan-trano (misengy).
- 9% ny herisetra ara-batana izay misehо amin'ny famonoana sy ratra mohon'ny fahamamoana, fahasarotam-piaro.
- 1% ny herisetra ara-pananahana ba ny fanolanana no endriba isehoany.

* Ireo fepetra efa noraisina :

- Fanantonana ny tomponan' andraikitra sy ny iwon-toerana misehana ny VBG (Sefom-pokontany, binaon'ny ministeran'ny mpoxina).
- Rahavaham-pihavanana

* Soso-hevitra :

- Fanamafisana ny fanentanana ny olona hamonjy ireo sampana afaka miandraikitra ny VBG
- Fanohanana, fampiofanana arab'asa ny vehivavy

* Fikambanana mianbina na tsy mianbina misehana ny VBG :

- Sampandraharahan'ny Ministeran'ny mpoxina SDPPSPF
- Police / Gendarme



FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 16-12-21 Commune : MAHANORO

N°	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Sonia
1	Andrianiaina F. Felana	Mpamboly	Felana
2	Ratianirina Telovavy	Mpamboly	[signature]
3	Baolahady	Mpamboly	[signature]
4	Engeline	Mpamboly	[signature]
5	Soa nantenaina	Mpamboly	[signature]
6	Nambinintsoa	Mpamboly	[signature]
7	Julia Razanadrahenina	Mpamboly	Julia
8	Giselle	mpampoly	[signature]
9	Sandrine J	Mpamboly	[signature]
10	ZAFITIANA Anitha	Mpamboly	[signature]
11	DAHY Sergia	Mpamboly	[signature]
12	GORSETTE	Mpamboly	Georgette
13	BAOZAFY MORINE	Mpamboly	Norine
14	Vitaline Rosiane	Mpamboly	[signature]
15	RAZAFIHERIMAMANA Deraina Sambatra	Mpamboly	[signature]

R

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 16-12-21 Commune : MAHANORO

N°	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Sonia
16	RAZAFINDRAFENO Lock Siou Katucia	Mpamboly	[signature]
17	TIANJANAHARY Flavia	Mpamboly	[signature]
18	LALAONANTENAINA Odette Danieliphine	Mpamboly	[signature]
19	ZANASOA Katenine	Mpamboly	[signature]
20	Deline Razanasoa	Mpamboly	[signature]
21	Baonea Tsimanetsa	Mpamboly	[signature]
22	Maminiaina Angatte	Mpamboly	[signature]
23	Razanamaro Chandrine	Mpanasalamba	[signature]
24	Ivaona Jullite	Mpamboly	[signature]
25	Ravanisoanimanjanahary Renée	Mpanjaitoa	[signature]
26	Ramanantenasoa Daytte	Mpamboly	[signature]
27	Rasoanirina Lidia	Mpamboly	[signature]
28	Raholisoa Santal Odette	Mpamboly	[signature]
29	Rosoanantoandro Florine	Mpamboly	[signature]
30	MAMIANA Marinie Edmine	Mpamboly	[signature]

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 16-12-22 Commune : MAHANORO

N°	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Sonia
31	HANTALALAINA Elisa	Cabinet CEEI	[signature]
32	Rasoamihaja Maie Anne	Mivarotra Sakafomasaka	[signature]
33	Rasoanantoanatro Baozoma	Mpamboly	[signature]
34	NAVAVY Brisca Elisette	MPamboly	[signature]
35	Saholisoa Laticha	MPamboly	[signature]
36	Soazary Nanaie Elisette	MPamboly	[signature]
37	Raharimalala Léonie	MPamboly	[signature]
38	Claudia christophine	-//-	[signature]
39	Razay harimalala Josette	-//-	[signature]
40	Razafiarisoa Ernestine	-//-	[signature]
41	Nirisoa Francine	-//-	[signature]
42	Hamisy S Juliette	-//-	M. Juliette
43	Naviline	-//-	Naviline
44	Bao Adeline	-//-	Deline
45	Rahantalalao	-//-	Lao

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 16-12-21 Commune : MAHANORO

N°	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Sonia
46	Voahangiharinala	Mpamboly	
47	Zafikosy Marie Josiane	Mpamboly	
48	Baotalata Christine	Mpamboly	
49	Rasoanatoandro Jeane Marie.	Mpamboly	
50	Lalao Nirina Gabriel	Mpamboly.	
51	Hamy Nirina	Mpamboly.	
52	Razanamalala Elysa	Mpamboly	
53	Marianne Rasoamiaja	Mpamboly	
54	Soamazava Eudivise	Mpamboly	
55	Famonjantsoa Jeanine	Mpamboly	
56	Bao Germaine	Mpamboly.	
57	Fara Sabine	Mpamboly	
58	Bebe Jeanette.	Sasa	
59	Ravao Denise	Ménagère	Denise
60	Zafisoa Marie	Mpamboly	

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 16-12-21 Commune : MAHANORO

N°	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Sonia
61	HELENE	Mpamboly	
62	Hambinintsoa Patricia	Mpamboly	Patricia
63	Celestine	Mpamboly	
64	Leoncine RAZAFIMANDIMBY	Mpamboly	Leonci
65	Rasoamanana odette	Mpamboly	
66	Mamy Asmine	Mpamboly	
67	Rasoamalala Justine	Mpamboly	Justine
68	Albertine	Mpamboly	
69	Baomoa Marie	Mpamboly	Marie
70	Honorine elisabeth	Mpamboly	onorina
71	Rakotomalala Veronique	Mpamboly	
72	Lisette	Mpamboly	
73	Zita	Mpamboly	
74	Josephine elinah	Mpamboly	
75	Hemena	Mpamboly	

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fanadihadiana mahakasika ny herisetra mifototra amin'ny maha lahy na ny maha vavy (VBG)

Daty : 16 Decembre 2021

Toerana : Pte 21/74 Tanambao Verrerie.

Ny Karazana VBG misy dia ireo mahakasika indrindra ny herisetra eo amin' ny vehivavy sy ny ankizivavy.

38% Herisetra ara ekonomika (fandaozana anduaibitra ara- pianakaviana, Lova.)

22% Herisetra ara batana (vono sy fikasihan-tanana)

29% Herisetra ara moraly (Latsa, fitenenana ratsy, fanendrikendrehana.

11% Herisetra ara nofo (Fanerena anivantana na ankolaka ny fivarotan- Lena

Fepetra noraisina :

- Fanentanana eo amin' ny fiaraha-monina
- Fandaminana ny voakasika ataon' ny solon-tenan-pokontany.
- Fampiantsona ireo voakasika, ary firesahana manokana ahafantarana ny teny niavihan' ny olana.
- Fanorona ireo tokony ataon' ireo iharan' ny herisetra rehefa tsy vitan' ireo eo amin' ny fokontany sy ny Ray aman- dreny ny mandravona izany.

Ny CECI ihany koa dia manampy ireo hiharan' ny herisetra izay miara miasa amin' ny mpitandro ny filaminana, ny Ministeran' ny mponina, ny eo anivon' ny hopitaly.

LE CHEF FOKONTANY
Pte 21/74 Tanambao Verrerie
ANDRIANA MAZOTO Blaise

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 16 Décembre 2021 Commune : TOAMASINA

N°	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Sonia
1	Nazy sylviette	Mpamboly	[signature]
2	Marie	— " —	[signature]
3	Lantoo Olga	Mpamboly	Olga
4	Zafiliana Juliana	Mpamboly	[signature]
5	Soloniana	— " —	[signature]
6	MADANIAINA Rojo	Mpamboly	Rojo
7	Rasoanirina marinah	Mivarotra	[signature]
8	Razanany Marline	Epicerie	Marline
9	ZAFITSARA Anita	Mpamboly	[signature]
10	Clodine	Mpamboly	[signature]

LE CHEF FOKONTANY
Fle 21/74 Tanambao Verrerie
ANDRIANA MAZOTO Blaise

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fanadihadiana mahakasika ny herisetra mifototra amin'ny maha lahy na ny maha vavy (VBG)

Daty : 14 Décembre 2021

Toerana : TOAMASINA.

- Ny Karazana VBG miny dia ireo mahakasika indrindra ny herisetra eo amin'ny vehivavy sy ny ankizivavy araky ny fanazavana telo amin'ny ministera ny mponina ary misahana izany VBG izany
- 26% herisetra ara-batana (famonoana ho faty, ny vono sy ratra niniana natao ao anatin'ny fiombonam-piainana)
- 31% herisetra ara-tsaina (fandrahonana, fanalam-baraka, ampahibemaso, fanivaivana, ...)
- 43% herisetra ara-ekonomika (fandaozana andraikitra ara-pianakaviana, fanakanana ny fisitrahana ny zo mifandraika amin'ny fihariana ara-bola, ...)

• Fepetra noraisina hatramin'izay:
- Fampiarana ny sazy sy famaizana ny mpanao herisetra
- Fanentanana eo amin'ny fiarahamonina
- Fametrahana ireo fikambanana tsy miankina ny VBG
- Fampiakarana ny raharaha eny anivon'ny manoun-pahefana rehefa tsy voafehin'ireo rafitra ambany intsony ny toe-draharaha

Ny Sampana misahana ny VBG eto Toamasina dia ny CECI eo anivon'ny ministeran'ny mponina.

CHEF FOKONTANY
AMBODISAINA - IVO IDRO

RAMANANTSOA
Paul Gasparien

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 14 Decembre 2022 Commune : Ambodi tandroy

N°	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Sonia
	Blandine	Mpamboly	
	Bao Marie Rogette	— " —	[signature]
	Sonie Chardine	— " —	[signature]
	Baovavy Jeannette	— " —	[signature]
	Christine Vivienne	— " —	[signature]
	Todivavy Flaurine	— " —	[signature]
	Rasoamirina MARIE GEORGETTE	— " — " —	[signature]
	Rasoarivelo Francilith	-	[signature]
	Marie Jacqueline Elisa	— " — " —	[signature]
	Chella		[signature]
	Francine	mpamboly	[signature]
	MARINA	— " mpamboly	[signature]
	Solovavy Joeline	Mpamboly	[signature]

FOKONTANY ANDOIDIANA

RAMANANTSOA
Paul Gasparien

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 14 Decembre 2022 Commune : Amboditandroy

N°	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Sonia
01	SOAZARA Emilienne Bienvenue	Mpamboly	[signature]
02	Julie Germaine	Mpikarakara Tokan-trano	[signature]
03	Tsaravavy Clairance Auguistine	Mpamboly	[signature]
04	Marovavy Julienne	Mpamboly	[signature]
05	Ravelontsoa Honarine	Mpikarakara Tokan-trano	[signature]
06	Marovavy Christine	Mpamboly	[signature]
07	Nirina Auguistine	Mpamboly	[signature]
08	Nenety Marovavy	— " —	[signature]
09	Razanamianta Felistine Joeline	— " —	[signature]
10	Meline Elisabethe	— " —	[signature]
11	Rasoa Itania Armandine	— " —	[signature]
12	Marie Hollande Julie Germaine	— " —	[signature]
13	Angeline	— " —	[signature]
14	Christine	— " —	[signature]
15	Françoise		[signature]

FOKONTANY AMBODISAINA

« Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) »

FITANANA AN-TSORATRA

Fandrafetana ny drafitra fitantanana ny tontolo iainana sy ny fiaraha-monina

Antony : Fanadihadiana mahakasika ny herisetra mifototra amin'ny maha lahy na ny maha vavy (VBG)

Daty : 13 - 12 - 2021

Toerana : Vohitsara - VATOMANDRY.

Natomboka tamin'ny famelabelarana fohifohy ny tetibara sy ny barazana herisetra mitranga eo amin'ny fiaraha-monina ny fivoriana. Niraso tamin'ny ady hevitra sy fanontaniana ary fanomezana ny valisy ary eo ny fandaharam-potoana ba nandritra izany no mahafantarana ny isan-jato amin'ny vinavinan'ny VBG mihatra amin'ny vehivavy sy ny anbizivavy :

- 55 % ny herisetra ara-pilariana ary amin'ny fandaozana ny tobantiano
- 30% ny herisetra ara-tsaina mohon'ny tsibotsibo, son-teny, fanivaivana
- 10% ny herisetra ara-batana misehoo amin'ny famonoana, matra mohon'ny fahasarotam-piaro, fahamamoana
- 5% ny herisetra ara-pasanahana mohon'ny fanolanana.

• Ireo fepetra efa noraisina :

- Famonjena "centre d'écoute"
- Fifampiresahana hahafahana hanao raharaham-pihavanana.

• Soso-hevitra :

- Fanampiana sy fanohanana ireo reny sy vehivavy amin'ny arak'asa (Fampiofanana, famoronana asa)

• Ny fibambanana mianbina na tsy mianbina misahana ny VBG ao amin'ny naominina dia :

- CECJ Vatomandry.
- Police / Gendarme.
- SDPPSPF

LE CHEF DU FOKONTANY

VOLO Patrice
Commandeur de l'Ordre National

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 13-12-21 Commune : VATOMANDRY

N°	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Sonia
1	Bao Berthe	Menagère	Berthe
2	Rasolofarifara claudine	Menagère	
3	Razafindrasoa Elisette	menagère	
4	Marsoavy Antoinette	Menager	
5	Hely	Menagere	Hely
6	Tanasolo Hélène	Mpanboly	Solo
7	Bao Florentine	Mpanboly	
8	Rasolofaritiana claire	Menagère	
9	Razafimanarivo Laleina	Menagère	
10	Razanamalala juliane	Menagère	juliane
11	HAFITALY Veronique	Menagere	Vhar
12	MAMY Albertine Nathalie	Ménagère	
13	MARIE Erika	Menagere	
14	TODY Jeanne Florette	Menagere	
15	Fidèle	Menagere	

LE CHEF DU FOKONTA

TELO Patrice
Commandeur de l'Ordre Natio

FANAMARINAM-PAHATONGAVANA

PROJET « LEAD »	Date : 13-12-21 Commune : VATOMANDRY

N°	Anarana sy fanampin'anarana	Andraikitra / Asa	Sonia
16	Olivia	Sage-femme	[signature]
17	Nahasoa	Menagere	[signature]
18	ZARA odile feorantine	— " —	[signature]
19	Lisce	— " —	[signature]
20	Harisoa josiane	Menagere	[signature]
21	RAZANADRASOA Mamitiana Jeanine	— " —	[signature]
22	Patricia	— " —	Patricia
23	Harimanana Marthe Philomene	Mpanentana	[signature]
24	Hantalalaina Elisoa Fidelin	Consultant CCCI	[signature]

LE CHEF DU FOKONTANY

TELO Patrice
Commandeur de l'Ordre National

ANNEXE 13: LETTRE D'ACCEPTATION RELATIVE AU POTEAU A L'INTERIEUR D'UNE COUR PRIVEE

FANEKENA

Action : CNP Tsarahonenana

Izaho TSIAMBINA Romico Paul

Tompon'ny karapanondro laharana 308 301 011 762

Nalaina tao Mahanoro tamin'ny 30 Novembre 2000

Duplicata natao tao Mahanoro tamin'ny 09/02/12

Monina ao TSARAHONENANA FKT Ambalakininina

Dia manaiky fa tafiditra anatin'ny tokontaniko ny andrin-jiron'ny JIRAMA. Noho izany dia tsy misakana ny asa fanamboarana na ny fikojakojana izay ataon'ny JIRAMA mandritra ny fotoana rehetra hanaovany izany ny tenako ary mamela malalaka azy ireo amin'izany.

Nampandalovana ao amin'ny Kaominina / Fokontany ity fanekena ity ary hiarahanay manao sonia eto.

Natao androany faha- 17-12-21

LE CHEF DE FOKONTANY AMBALAKININA

Joseph

FANEKENA

Action : CNP Tsarahonenana

Izaho RASOAVOLA Florentine

Tompon'ny karapanondro laharana 309 132 010 060

Nalaina tao MAROLAMBO tamin'ny 29 mai 2009

Duplicata natao tao MAROLAMBO tamin'ny 09 avril 2015

Monina ao Tsarahonenana FKT Ambalakininina

Dia manaiky fa tafiditra anatin'ny tokontaniko ny andrin-jiron'ny JIRAMA. Noho izany dia tsy misakana ny asa fanamboarana na ny fikojakojana izay ataon'ny JIRAMA mandritra ny fotoana rehetra hanaovany izany ny tenako ary mamela malalaka azy ireo amin'izany.

Nampandalovana ao amin'ny Kaominina / Fokontany ity fanekena ity ary hiarahanay manao sonia eto.

Natao androany faha- 17,12-21

RASOAVOLA Florentine

LE CHEF DE FOKONTANY AMBALAKININA

Joseph

FANEKENA

Action : CNP Isarahonana

Izaho RAHE Jacqueline

Tompon'ny karapanondro laharana 308 362 004 081

Nalaina tao Mahanoro tamin'ny 20/02/74

Duplicata natao tao - tamin'ny -

Monina ao Toamasina

Dia manaiky fa tafiditra anatin'ny tokontaniko ny andrin-jiron'ny JIRAMA. Noho izany dia tsy misakana ny asa fanamboarana na ny fikojakojana izay ataon'ny JIRAMA mandritra ny fotoana rehetra hanaovany izany ny tenako ary mamela malalaka azy ireo amin'izany.

Nampandalovana ao amin'ny Kaominina / Fokontany ity fanekena ity ary hiarahanay manao sonia eto.

Natao androany faha- 17.12.21

COMMUNE URBAINE MAHAMASINA CHEF DE FOKONTANY ADMINISTRATIF

RAMISY Joseph

ANNEXE 14: LETTRE D'ACCEPTATION ELAGAGE

ACTIVITES PREVUES A ETRE REALISEES PAR JIRAMA

Centre	Régions	Districts	Communes	Fokontany	Activités prévues
Fénérive-Est	Analanjirofo	Fénérive-Est	Fénérive-Est	Sahavola	Soulagement P 12
					Soulagement P 12 Terrain Mayer Nord
Vavatenina		Vavatenina	Vavatenina	Ankazomianko	Renforcement et Extension Ligne BT Ankazoniako
Foulpointe	Antsinanana	Toamasina II	Foulpointe	Foulpointe	Renforcement et Extension Ligne BT Analakafe
					Renforcement et Extension Ligne BT la Haut

COMMUNE : Fenerive Est.

Activités : - Soulagement P12, Fokontany Sahavola
- Soulagement P12, Tenain Mayer Nord, Fokontany Sahavola

FANEKENA.

Ao anatin'ny fampandrosoana ny fampivoarana ny tanana entin'ny tetikasa "LEAD" : fanitarana sy/na fametrahana herinaratra, ny Kaomina sy ny Fokontany voakasika dia tsy mitsipaka ny fanapahana ireo hazo mety manelingelina ny fanatanterahana ny tetikasa voalaza.

Fenerive Est, 27 Desambra 2021

CHEF FOKONTANY
MARABOU

LE MAIRE

NANIRISORALY Steven Mrany

COMMUNE : VAVATENINA

Actions : Renforcement et extension ligne BT, Fokontany Ankazomianko.

FANEKENA.

Ao anatin'ny fampandrosoana ny fampivoarana ny tanana entin'ny tetikasa "LEAD" : fanitarana sy/na fametrahana herinaratra, ny Kaomina sy ny Fokontany voakasika dia tsy mitsipaka ny fanapahana ireo hazo mety manehingelina ny fanatanterahana ny tetikasa voalaza.

Vavatenina, aino 03 January 2022

LE CHEF FOKONTANY

MICHL'L

LE MAIRE

VOLANIMANANA Marie Aurélie

COMMUNE FOULPOINTE

Actions : - Renforcement et Extension ligne BT Analakafe, Fokontany Foulpointe.
- Renforcement et Extension ligne BT La Haut, Fokontany Foulpointe

FANEKENA.

Ao anatin'ny fampandrosoana sy fampivoarana ny tanana eto'n'ny tetikasa "LEAD" : fanitarana sy/na fametahana herinaratra, ny Kaominina sy ny Fokontany voakasika dia tsy mitsipaka ny fanapahana ireo hazo mety manelingelina ny fanatanteahana ny tetikasa voalaza.

Foulpointe anio 04 January 2022.

ADJOINTE AU MAIRE

FALISOA ANGELINE CELIANA

Activités prévues à être réalisées par le prestataire **EPC**

Centre	Régions	Districts	Communes	Fokontany	Activités prévues
Fénérive-Est	Analanjirofo	Fénérive-Est	Ambodimanga II	Antetezampafana	AEE du Village d'Ampasimazava
Sainte Marie		Sainte Marie	Sainte Marie	Vohilava	CNP Ambatakarotra
				Ambodifototra	CNP SP Antsaha
					CNP Betona
Vavatenina		Vavatenina	Vavatenina	Ampasimbola	CNP Ampasimbola
Foulpointe	Atsinanana	Toamasina II	Foulpointe	Foulpointe	CNP Tanambaovao Foulpointe
Mahanoro		Mahanoro	Mahanoro	Tanambao II	CNP Tanambao II
				Ambalakininina	CNP Tsarahonenana
Vatomandry		Vatomandry	Vatomandry	Ampandranety	CNP Ampasimazava
				Centre-Ville	CNP Bemasoandro Près Jesosy Mamonjy
				Vohitsara	CNP Saint Augustin

COMMUNE : AMBODIMANGA II
Activités : AEE du Village Ampasimazava, Fokontany Antetezampafana

FANEKENA.

Ao anatin'ny fampandrosoana ny fampivoarana ny tanana entin'ny tetikasa "LEAD" : fanitarana sy/na fametrahana herinaratra, ny Kaomina sy ny Fokontany voakasika dia tsy mitsipaka ny fanapahana ireo hazo mety manehingelina ny fanatanterahana ny tetikasa voalaza.

Ambodimanga II, 30 Desambra 2021

CHEF DE FOKONTAN ANTETEZAMPAFANA
SOBA RAJOE LISON Philibert

ADJOINT AU MAIRE
MICHEL Reginald Adrien
PROFESSEUR LICENCIE

COMMUNE : SAINTE MARIE

Activités : - CNP Betona, Fokontany Ambodifototra
- CNP Rutaka, Fokontany Ambodifototra
- CNP Ambalabaratra, Fokontany Vohilava

FANEKENA.

Ao anatin'ny fampandrosoana ny fampivoarana ny tanana eritr'ny tetikasa "LEAD" : fanitarana sy/na fametahana herinaratra, ny Kaominina sy ny Fokontany voakasika dia tsy mitsipaka ny fanapahana ireo hazo mety manelingelina ny fanatanteahana ny tetikasa voalaza.

Sainte Marie, 15 Desambra 2021

1er ADJOINT CHEF FOKONTANY

FANATCHE Medar

ADJOINT AU MAIRE

SARANOUFFE Rodolohe Michel

COMMUNE : VAVATENINA

Actions : CNP Ampasimbola, Fokontany Ampasimbola

FANEKENA.

Ao anatin'ny fampandrosoana ny fampivoarana ny tanana entin'ny tetikasa "LEAD" : fanitarana sy/na fametrahana herinaratra, ny Kaomina sy ny Fokontany voakasika dia tsy mitsipaka ny fanapahana ireo hazo mety manehingelina ny fanatanterahana ny tetikasa voalaza.

Vavatenina, aino 03 Janoary 2022

LE CHEF FOKONTANY
KALOMANANA Céline

LE MAIRE
VOLANIMANANA Marie Aurélie

COMMUNE: FOULPOINTE

Actions : CNP Tanambaovao Foulpointe, Fokontany Foulpointe

FANEKENA.

Ao anatin'ny fampandrosoana ny fampivoarana ny tanana entin'ny tetikasa "LEAD" : fanitarana sy/na fametrahana herinaratra, ny Kaomina sy ny Fokontany voakasika dia tsy mitsipaka ny fanapahana ireo hazo mety manehingelina ny fanatanterahana ny tetikasa voalaza.

Foulpointe anio 04 Janoary 2022.

COMMUNE MADAVELONA FOKONTANY FOULPOINTE

ADJOINT CHEF FOKONTANY

MORIAMANANTENASOA

Solofoari Jean

MAIRIE FOULPOINTE

Mère ADJOINTE AU MAIRE

FALISOA ANGELINE CELIANA

FANEKENA

Action : CNP Tanambao II

Izaho ANDRIAMALALA Jean Rabe

Tompon'ny karapanondro laharana 305 301 000 210

Nalaina tao Mahanoro tamin'ny 27 Juin 1985

Duplicata natao tao Mahanoro tamin'ny 27 Juin 2017

Monina ao Tanambao II

Dia manaiky an-tsitrapo, tsisy arakaraka na fangatahana onitra, ny hanapaka ireo hazo anatin'ny faritra hanatanterahana ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD".

Natao androany faha- 17 Desambra 2021

Ny tompon'ny tany / tanimbary/ tanimboly

Ben'ny tanana / Chef Fokontany

FIFANARAHANA

Action : CNP Tanambao II

Izaho RAZAFINDRAFENO Lock siàu Katricia

Tompon'ny karapanondro laharana 308302226036

Nalaina tao MAHMORO tamin'ny 30/04/2016

Duplicata natao tao tamin'ny

Monina ao Tanambao

Dia manaiky an-tsitrapo, tsisy arakaraka na fangatahana onitra, ny hanapaka ireo hazo anatin'ny faritra hanatanterahana ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD".

Natao androany faha- 17 Desambra 2021

Ny tompon'ny tany / tanimbary/ tanimboly

Ben'ny tanana / Chef Fokontany

FANEKENA

Action : CNP Tsarahonenana

Izaho TSIAMBINA Romico Paul

Tompon'ny karapanondro laharana 308 301 011 162

Nalaina tao Mahanoro tamin'ny 30 Novembre 2000

Duplicata natao tao 09/02/12 tamin'ny Mahanoro

Monina ao TSARAHONENANA FKT Ambalakininina

Dia manaiky an-tsitrapo, tsisy arakaraka na fangatahana onitra, ny hanapaka ireo hazo anatin'ny faritra hanatanterahana ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD".

Natao androany faha- 17 Desambra 2021

Ny tompon'ny tany / tanimbary/ tanimboly

Ben'ny tanana / Chef Fokontany

FIFANARAHANA

Action : CNP Tsarahonenana

Izaho RASOAVOLA Florentine

Tompon'ny karapanondro laharana 309 132 010 060

Nalaina tao MAROLAMBO tamin'ny 29 mai 2009

Duplicata natao tao MAROLAMBO tamin'ny 09 Avril 2015

Monina ao Tsarahonenana FKT Ambalakininina

Dia manaiky an-tsitrapo, tsisy arakaraka na fangatahana onitra, ny hanapaka ireo hazo anatin'ny faritra hanatanterahana ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD".

Natao androany faha- 17 Desambra 2021

Ny tompon'ny tany / tanimbary/ tanimboly

RASOAVOLA Florentine

Ben'ny tanana / Chef Fokontany

FANEKENA

Action : CNP Tsarahonenana

Izaho BALE Josephine

Tompon'ny karapanondro laharana 308 562 004 081

Nalaina tao Mahanoro tamin'ny 20/02/74

Duplicata natao tao ..... tamin'ny .....

Monina ao Tsarahonenana

Dia manaiky an-tsitrapo, tsisy arakaraka na fangatahana onitra, ny hanapaka ireo hazo anatin'ny faritra hanatanterahana ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD".

Natao androany faha- 17.12.21

Ny tompon'ny tany / tanimbary/ tanimboly

Ben'ny tanana / Chef Fokontany

CHEF DE FOKONTANY AMBALAKININA KANISY Joseph

FANEKENA

Action : CNP Tsarahonenana

Izaho Saut Yen

Tompon'ny karapanondro laharana 308 302 004 341

Nalaina tao Mahanoro tamin'ny 05/07/68

Duplicata natao tao 17/2011 tamin'ny Mahanoro

Monina ao Tsarahonenana Ambalakininy Mahanoro

Dia manaiky an-tsitrapo, tsisy arakaraka na fangatahana onitra, ny hanapaka ireo hazo anatin'ny faritra hanatanterahana ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD".

Natao androany faha- 17/12/21

Ny tompon'ny tany / tanimbary/ tanimboly

Ben'ny tanana / Chef Fokontany

CHEF DE FOKONTANY AMBALAKININA KANISY Joseph

FANEKENA

Action : CNP Isarahonenana

Izaho RALISOAMAMPIONONA Miriana

Tompon'ny karapanondro laharana 308302016968

Nalaina tao MAHANORO tamin'ny 28/07/2008

Duplicata natao tao MAHANORO tamin'ny 16/09/2022

Monina ao MAHANORO

Dia manaiky an-tsitrapo, tsisy arakaraka na fangatahana onitra, ny hanapaka ireo hazo anatin'ny faritra hanatanterahana ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD".

Natao androany faha- 17 - 12 - 21

Ny tompon'ny tany / tanimbary/ tanimboly

Ben'ny tanana / Chef Fokontany

FIFANARAHANA

Action : CNP Isarahonenana

Izaho Liva Frantonie

Tompon'ny karapanondro laharana 308382002076

Nalaina tao Mahanoro tamin'ny 14/08/97

Duplicata natao tao Mahanoro tamin'ny 10/12/14

Monina ao Mahanoro

Dia manaiky an-tsitrapo, tsisy arakaraka na fangatahana onitra, ny hanapaka ireo hazo anatin'ny faritra hanatanterahana ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD".

Natao androany faha- 17 - 12 - 21

Ny tompon'ny tany / tanimbary/ tanimboly

Ben'ny tanana / Chef Fokontany

FANEKENA

Action : CNI Tsarahonenana

Izaho RAZANADRAZAFY Julienne

Tompon'ny karapanondro laharana 102 232 000 385

Nalaina tao 21.10.21.1989 tamin'ny Ambohimalaza

Duplicata natao tao 03.05.05 tamin'ny

Monina ao TSARAHONENANA, Ambatolampina.

Dia manaiky an-tsitrapo, tsisy arakaraka na fangatahana onitra, ny hanapaka ireo hazo anatin'ny faritra hanatanterahana ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD".

Natao androany faha- 17.12.21

Ny tompon'ny tany / tanimbary/ tanimboly

Ben'ny tanana / Chef Fokontany

FANEKENA

Action : CNI Ampasimazava

Izaho RAKOTONIAINA Herintsoa Claudio

Tompon'ny karapanondro laharana 307 011 007 H30

Nalaina tao VATOMANDRY tamin'ny 02 AVRIL 2010

Duplicata natao tao VATOMANDRY tamin'ny 28-03-16

Monina ao VATOMANDRY

Dia manaiky an-tsitrapo, tsisy arakaraka na fangatahana onitra, ny hanapaka ireo hazo anatin'ny faritra hanatanterahana ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD".

Natao androany faha- 14.12.21

Ny tompon'ny tany / tanimbary/ tanimboly

Ben'ny tanana / Chef Fokontany

FIFANARAHANA

Action : CNI Ampasimazava

Izaho FANIRISOA Rchy Z.

Tompon'ny karapanondro laharana

Nalaina tao tamin'ny

Duplicata natao tao tamin'ny

Monina ao Vatomaneky

Dia manaiky an-tsitrapo, tsisy arakaraka na fangatahana onitra, ny hanapaka ireo hazo anatin'ny faritra hanatanterahana ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD".

Natao androany faha- 14.12.21

Ny tompon'ny tany / tanimbary/ tanimboly

Rchy

Ben'ny tanana / Chef Fokontany

FANEKENA

Action : C.N.P St Augustin

Izaho BAOMISY Jacqueline

Tompon'ny karapanondro laharana 507 0120 09018

Nalaina tao VATOMANDRY tamin'ny 6/02/13

Duplicata natao tao – tamin'ny –

Monina ao St Augustin

Dia manaiky an-tsitrapo, tsisy arakaraka na fangatahana onitra, ny hanapaka ireo hazo anatin'ny faritra hanatanterahana ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD".

Natao androany faha- 14.12.21

Ny tompon'ny tany / tanimbary/ tanimboly

Baomby

Ben'ny tanana / Chef Fokontany

TELO Patrice
Commandeur de l'Ordre National

FIFANARAHANA

Action : C.N.P St Augustin

Izaho RAHARISOH Nicéan Florent

Tompon'ny karapanondro laharana 507 011 004 261

Nalaina tao VATOMANDRY tamin'ny 02/05/01

Duplicata natao tao VATOMANDRY tamin'ny 29/04/19

Monina ao Vohitsara (Pk 6)

Dia manaiky an-tsitrapo, tsisy arakaraka na fangatahana onitra, ny hanapaka ireo hazo anatin'ny faritra hanatanterahana ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD".

Natao androany faha- 14.12.21

Ny tompon'ny tany / tanimbary/ tanimboly

Ben'ny tanana / Chef Fokontany

TELO Patrice
Commandeur de l'Ordre National

FIFANARAHANA

Action: CNP St Augustin

Izaho BEFOUROUACK William

Tompon'ny karapanondro laharana 201051000387

Nalaina tao FIANARANTSOA tamin'ny 17/06/1957

Duplicata natao tao VATOMANDRY tamin'ny 30/12/2011

Monina ao IVP215 ANKAAIFOTSY - ANTANANARIVO

Dia manaiky an-tsitrapo, tsisy arakaraka na fangatahana onitra, ny hanapaka ireo hazo anatin'ny faritra hanatanterahana ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD".

Natao androany faha- 27 Septembre 2022

Ny tompon'ny tany / tanimbary/ tanimboly

BEFOUROUACK William
(B20233068)

Ben'ny tanana / Chef Fokontany

CHEF DU FOKONTANY

TELO Patrice

FANEKENA

Action : CNP Bemasoandro Prão Jaosy Mamangy

Izaho RAZAFINDRAMARY Jeannine Norlestine

Tompon'ny karapanondro laharana 301 012 007 149

Nalaina tao TOAMASINA I tamin'ny 25/03/96

Duplicata natao tao 16/08/18 tamin'ny Vatomandry

Monina ao Lot VI E36 centre Ville

Dia manaiky an-tsitrapo, tsisy arakaraka na fangatahana onitra, ny hanapaka ireo hazo anatin'ny faritra hanatanterahana ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD".

Natao androany faha- 14.12.21

Ny tompon'ny tany / tanimbary/ tanimboly

Ben'ny tanana / Chef Fokontany

FANDRIAMANANA
Olivier Patrick

FANEKENA

Action : CNP Bemaseandro près Jesosy Mamonjy

Izaho DAUVERGNE Sylvie

Tompon'ny karapanondro laharana 307012.001990

Nalaina tao VATOMANDRY tamin'ny 15 Décembre 1993

Duplicata natao tao VATOMANDRY tamin'ny 25 Janvier 2013

Monina ao VATOMANDRY

Dia manaiky an-tsitrapo, tsisy arakaraka na fangatahana onitra, ny hanapaka ireo hazo anatin'ny faritra hanatanterahana ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD".

Natao androany faha- 14.12.21

Ny tompon'ny tany / tanimbary/ tanimboly

Sylvie

Ben'ny tanana / Chef Fokontany

Firaisampokontany Vatomandry

RANDRIAMANANA Olivier Patrick

FIFANARAHANA

Action : CNP. Bemaseandro près Jesosy Mamonjy.

Izaho RAKOTONIAINA SITRAKA JUDICAËL

Tompon'ny karapanondro laharana 307011007939

Nalaina tao VATOMANDRY tamin'ny 11 MAI 2011

Duplicata natao tao – tamin'ny –

Monina ao CENTRE VILLE VATOMANDRY

Dia manaiky an-tsitrapo, tsisy arakaraka na fangatahana onitra, ny hanapaka ireo hazo anatin'ny faritra hanatanterahana ny tetikasa fampandrosoana antsoina hoe "LEAD".

Natao androany faha- 14.12.21

Ny tompon'ny tany / tanimbary/ tanimboly

Ben'ny tanana / Chef Fokontany

Firaisampokontany Vatomandry

RANDRIAMANANA Olivier Patrick

ANNEXE 15 : PERSONNES RENCONTREES

PAGOSE LEAD

PERSONNES RENCONTREES

Nom et prénoms	Fonction	Email/Téléphone	Signature et cachet
RAFIDIMANANTSOA Jean Ghislain	CHEF DE SECTEUR JIRAMA	ghislain-rafidimanantsoa@jirama-mg.com 0348334966	
Kolomanano Céline	chef Fokontany Amporimbolo	03494709 46	LE CHEF FOKONTANY KOLOMANANO Céline
MICHEL	chef fokontany Ankazomianko	033 32 62021	LE CHEF FOKONTANY MICHEL
Volanimanana Marie Aurélie	Maire CU Vavatenina	0348036568	LE MAIRE VOLANIMANANA Marie Aurélie
ANDRIAMANANTENASOA Solofarijaona	ADJ chef Fokontany Foulpointe	0341637911	ADJOINTE AU MAIRE ANDRIAMANANTENASOA Solofarijaona
FALISOA Angeline Celiana	1ère Adjointe au Maire, CR FOULPOINTE	0340855825 falisoangeline17@yahoo.com	1ère ADJOINTE AU MAIRE FALISOA ANGELINE C
MAINTY Maurice	CHEF DE SECTEUR	0348330636 maurice.mainty@jirama-mg.com	MAINTY Maurice Chef de Secteur Jirama -foulpointe

PAGOSE LEAD

PERSONNES RENCONTREES

Nom et prénoms	Fonction	Email/Téléphone	Signature et cachet
RANDRIANANTENAINA Hery Henri Martin	chef de secteur	hery.randrianantenaina@prama-ng.com. 034 83 30639	
SIZA Auguste	chef Fokontany Ambodifotatra Sainte-Marie	0342126848	
BIMBA Onésto Stady	Chef SDPPSPF Ste-Marie	0344512826 bimba015@yahoo.fr	
FAMATCH Medard	chef Fokontany VOHILAVA	0345139100	
SARANOUFFI Rodolphe Michel	1er Adjoint au Maire	0329865871	
FALY Maro	CHEF Fokontany Ambatomarina	0324199730 0349992777	
RASOA Madeline	chef Fokontany Varingohitra	0345876707	
VELOMANORO Hoy-Lam	chef FKT Ambodifotra	0328593012	

PAGOSE LEAD

PERSONNES RENCONTREES

Nom et prénoms	Fonction	Email/Téléphone	Signature et cachet
RODDY Percisse Ilandy	Chef Fokontany Marogisa	0340835447	CHEF FOKONTANY RODDY Percisse Ilandy
NARY Gaëtan	Adjoint FKT Ankiakabe	0325692014	ADJOINT CHEF FOKONTANY NARY Gaëtan
JAO Landrice	Chef Fokontany Tanambao	0324247635	CE CHEF FOKONTAN JAO Landrice
RANDRIANAIVO Vincent	Chef Fokontany ANDROKAROKA	0342817789	
Razanajaary Elie Patrick	Chef FKT Mungoni Votu	0329676414	CE CHEF FOKONTAN RAZANAJAARY Elie Patr
ZOLLAND	CHEF FKT Adjoint Ankiakalavai	Lot K6-391	
DOKOLAHY Georges Raymond	CHEF F.K.T Ambokitsara	0327587426	CE FOKONTAN ABOKITSARA DOKOLAHY Georges
BE Christophe	Chef FKT Adjoint Ankiakalavai	0325092121	Adjoint FKT Ankiakalavai BE Christophe

PAGOSE LEAD

PERSONNES RENCONTREES

Nom et prénoms	Fonction	Email/Téléphone	Signature et cachet
ZOKY Marie Rose	Chef Fokontany Ambodivoafako	0341980453	
BE Germain William	Chef Fokontany Voloina	0328665592	
VELOTOMBO Jean de Dieu	Maire C.R Voloina.	03496243.89	LE MAIRE VELOTOMBO Jean de Dieu
JEAN RENÉ	CHEF FOKONTANY. NANDRASÀNA	0343030563	LE CHEF FOKONTANY JEAN René
BEMISY HONORÉ	CHEF FOKONTANY TANANTSARA	0343810506	ADJOINT CHEF DU FOKONTANY BE Emil
Atimaly Ibrahim	Adjoint au Maire	03244893	ADJOINT AU MAIRE ATIMALY Ibrahim
Soilihi Ahmad	Maire CUM	03437405	LE MAIRE Soilihi Chaehoi AHM

PAGOSE LEAD

PERSONNES RENCONTREES

Nom et prénoms	Fonction	Email/Téléphone	Signature et cachet
KALOZAFY Wella Daniel	Secrétaire SDPPSPF	032 75 667 98	
RABERIAIKA Aurélien	Chef Cantonnement Forestier Maroantsetra	034 05 620 19	
FENO Anatole	Chef de Secteur JIRAMA M/tra	034 83 [illegible]	
TIDA André Rufin	Maire C/R Anjahana	034 60 022 79	
Randriamandimby Eugène	Adj chef FKT Navana	034 96 366 47	
MIL SON Roger	Chef Fokontany ANJAHANA	034.32.082.12. 032.55.528.00	
RAKOTOZAFY	MAIRE ANJANAZANA	034 36 354 01 032 68 437 51	
KONA Marius Gabriel	Adjoint au Maire Andrano-Betsy.	034 93 805 53 032 99 050 08	

PAGOSE LEAD

PERSONNES RENCONTREES

Nom et prénoms	Fonction	Email/Téléphone	Signature et cachet
ANDRE	Chef fokotany Andrarofolq.	032 72 113 22 034 19 400 13	CHEF FOKONTAN ANDRE
OVelo Velomora	Chef fokontany Matsotarihina	0344500597	LE CHEF FOKONTANY OVelo Velom
TONGAZARA Firmin.	Chef Fokontany Antevicala.	0342895860	CHEF FOKONTAN TONGAZARA Firm
DELAH Saturnin	Chef F.K.T Ambodiroona	0342904367	LE CHEF FOKONTANY DELAH Saturnin
BEATRICE Armand	Che Fokontany Ambodimandroro fo	034 75 014 36 ~~036 697~~ 032 66 69747	LE CHEF FOKONTANY Le Chef de Groupement
BEZANDRY Félix	CF / GRPT JIRAMA FENERIVE EST	034 83 307 20 felix.bezandry@jirama-mg.com	BEZANDRY Félix
RAZAHABRATOZOMA H. Marina Civile.	Secrétaire DRPPSPF	0344766977	

PAGOSE LEAD

PERSONNES RENCONTREES

Nom et prénoms	Fonction	Email/Téléphone	Signature et cachet
VELOMORA Théophile	Chef secteur Soanierana Ivongo	034 83 349 67 andrieneau.velomora@firana-mg.com	Le Chef Secteur Théophile A
RASY Théodosie	Chef Fokontany Antsiragaro	034 40 913 04	RASY Théodosie Chevalier
RAZANAPANAHY. R. Simonel	Chef Fokontany ANDATSADRANO	034 81 723 68	RAZANAPANAHY R. Simonel Maire
RAMIANDRISOA Dedy Patrice Cyrille	1er Adjoint au MAIRE à IVONGO	034 72 21482	RAMIANDRISOA Dedy Patrice Cyrille
Secrétaire Général Commune Urbaine Fianarantsoa-Est	TSIEFA Jean Perlin	034 61 251 80	Chef de Général TSIEFA Jean Perlin
MICHEL Reginald Adrien	1er Adjoint au MAIRE	034 37 994 08 reginaldadrienmichel974@gmail.com	MICHEL Reginald Adrien PROFESSEUR LICENCIE

PAGOSE LEAD

PERSONNES RENCONTREES

Nom et prénoms	Fonction	Email/Téléphone	Signature et cachet
MANARY Marcellin	chef fokontany Andapa II	034 53 572 68	
SOBA Rajaelison philibert	CHEF FKT Antetezampafana	034 20 870 84	
Rayafin drasamba Richard	Chef F.K.T Antaiolo Marabout	034-07.354-74	
Ambroise	chef FKT Matravelonkely	034 95 [illegible]	
Maurille	Chef de FKT Ampoaratanana	034 80 765 68	
TOTO Alfred	Chef de FKT Ambinan'iagafo	0344851249	
KOFMAN	Chef Fokontany Ampasimpotsy	034 97 920 25	

PAGOSE LEAD

PERSONNES RENCONTREES

Nom et prénoms	Fonction	Email/Téléphone	Signature et cachet
RAVONIARISON Landrio	D-E	0348370763 landrisaionaino@gmail.org	
RANDRIANJAFY Manoby orlando	Agent de conduite	0349506025	
BAOZOMA Barifine	chef de F.K.T	0349802825	
FOKONTANY BAOZOMA Barfine			
RAZAFIARISON Jean Hubert Richard	CHEF D'ARRONDISSEMENT (Interim District)	034 74 324 32	
RAZAFINDRAZAKA Félix Justin	Maire Ant/Manampontsy	0345068349	

PERSONNES RENCONTREES

Nom et prénoms	Fonction	Email/Téléphone	Signature et cachet
Sambison Rodin Angelo	DE 034 83 893 71	Rodin-sambison@firana.mg Rodin.angelo@firana.mg	
SOLONIAINA Tantelinanahary	CHEF DE SECTEUR	tantelinanahary.soloniaina@firana-mg.com 03483 012 20.	
JEANNOT	Chef de Fokontany MIAKARA	034 89 454 69	CHEF FOKONTANY MIAKARA
KAMISY Joseph	chef. Fkt AMBALAKIARIVO	034.03.47173	LE VICE PRESIDENT DELEGATION SPECIALE RASOANAIVO Alain Dollys
RASOANAIVO Alain Dollys	Adjoint PDS.	034 33 745 74	
SOANORO Marinette Stelline	PDS	034 39209 12	LE PRESIDENT DELEGATION SPECIALE SOANORO Marinette Stelline
Faranirina Berthalia Erminance	Adg / FKT Tanambao II	0340887578	FARANIRINA

PAGOSE LEAD

PERSONNES RENCONTREES

Nom et prénoms	Fonction	Email/Téléphone	Signature et cachet
Randrianjaffy Michel 13 cpl	Chef de Canton N° 13 cpl	0340680211	RANDRIANJAFY Michel
VERASON Paulin	Chef Fokontany Androkaroka	0324686849 ou 0330838372	CHEF DE FOKONTAN VERASON Paulin
RABE Germain	Maire C/R Imorona	0344893374 0338257337	LE MAIRE RABE Germain
VELO Estephan	V.C President F.M.T Ambaditangana	0325022415 0331205163	ADJOINT CHEF FOKONTANY VELO Estephan

PAGOSE LEAD

PERSONNES RENCONTREES

Nom et prénoms	Fonction	Email/Téléphone	Signature et cachet
Andriamanitenaina Madio Gildas	Chef Secteur JIRAMA Manarara-Nord	gildas.madio@jirama-mg.com / 0348334965	JI.RA.MA SECTEUR MANANARA-NORD
INTSOAVINA Berahesina	1er Adjoint au Maire C.U. Manarara-Nord	032 76 325 95	Premier Adjoint au Maire INTSOAVINA Berahesina
ARISTIDE Andre	Monteur II	andre.aristide@jirama.mg	
ZAKA-Paul	Chef FKT Ambitsika	0341652418	Chef de Fokontany Am
BETSIAHILIKA Juvence	Adjoint Maire Analanampotsy	0346279080	LE MAIRE DE LA COMMUNE Adjoint au Maire
JEAN JACQUES Rabemanantsoa	Chef de Fokontany Antanankoro	0342377	CHEF DE FOKONTANY ANTANANKORO JACQUES Rabemanantso
RAJOSOARISON Louise Tatiana	Environnementaliste CEF Manarano	034 02 261 70	
MAEVASOA Jean Claude	Agt Forêts Manarara-Nord	034 19 662 45	

PAGOSE LEAD

PERSONNES RENCONTREES

Nom et prénoms	Fonction	Email/Téléphone	Signature et cachet
RENANDRASANA Guy	Responsable Maintenance D.E	0348334912 gbenandrasana@jirama.mg	
RAKOTOHARISOA Rindra	Responsable Etudes MT/BT	0408 21338 rrakotoharisoa-tantv@jirama.mg	
RANDRIAMBOAVONJY Herilova	chef FKT. pllle 21/54	034 66 919 25	CHEF FOKONTANY pllle 21/54 RANDRIAMBOAVONJY Herilova
MIRZA Philippe	Chef FKT Ambodisaina OK Suburbain	034 66 056 02	CHEF FOKONTANY AMBODISAINA MIRZA Philippe
RAKOTONIAINA José	Adjoint Chef FKT 23/44 Depôt ANALANKININA	03429258 12	ADJOINT CHEF FOKONTANY RAKOTONIAINA José
Kamisy Razafindrala Emmanuel	Adjoint chef FKT Fanandava	03419830 15	SEPOL FOKONTANY FANANDAVA Kamisy R. Emmanuel
Katify Sela	Chef FKT	0341609427	CHEF FOKONTANY Pllle 21/53 KATIFY Sela
RAMANANTSOA Paul Gasparien	Chef FKT Ambodisaina Nondio	0346107145	CHEF FOKONTANY RAMANANTSOA Paul Gasparien

PAGOSE LEAD

PERSONNES RENCONTREES

Nom et prénoms	Fonction	Email/Téléphone	Signature et cachet
Rajaona Rabe	chef Fokontany	034.2848939	
RABEDASIARIVELO Armand	chef FKT Tamamanb.	0344037533	
RAHERINANDRASANA Jean Victorien Nelson Marius	CHEF FKT Mangarano I 11/46	0340511171	
RALAY Saminantenaina Nicolas	CHEF FKT Salazamay Nord P/ell 14/21	0348040064	
MILAZARA Baby Claire	CHEF FKT Ambohijafy Nord pll 14/31	032.47.479	
RABERIAKA Ginette Pulchérie	CHEF Fokontany SALAZAMAY-Sud	03478715 97	
JEAN Velo Gervais	CHEF. F.K.T Fanandrana	0344817358	
MODESTE	Adjoint Ambalamanasy	034 26 155 33	

PAGOSE LEAD

PERSONNES RENCONTREES

Nom et prénoms	Fonction	Email/Téléphone	Signature et cachet
TALATA. Célestin	Adjoint Maire Antetezambaro	034 50 020 27	
ANDRIAMIHAJA Jeannot Désiré	Maire Antetezambaro	034 60 884 94	
JAOZANDRY Jean Jacques	Program Manager	034 05 902 57 jaozandry@gmail.com	Jean Jacques JAOZANDRY Program Manager MADAGASCAR FAUNA AND FLORA GROUP Tel: 034 40 693 87 / 034 05 902 57 BP 442 - TOAMASINA 501
JEAN Marie Francois	CHEF FKT Antetezambaro	034 38 109 17	
Zaro Rémi	chef F.K.T. Ambodiatafana	034 79 757 43	
TOBE Rajaelisona Felix	chef de FKT Ambodiampoly	034 13 224 08	
DAVIDSON Eugene Frederic	ADJ chef FKT Brickaville	034 84 084 92	

PAGOSE LEAD

PERSONNES RENCONTREES

Nom et prénoms	Fonction	Email/Téléphone	Signature et cachet
BEBE CHRISTOPHE	~~CHEF DE~~ SECTEUR. JIRAMA	Christophe.bebe@jirama.mg	
Ratovoson	Maire CUB	0341562809	
TOALINA Zafindrabary Administrateur Civil	Le Chef du District BRICKAVILLE	034 79 703 62	
RASOANAIVO Lucien	Coordinateur et Planificateur de Projet	034 00 34 384	

PAGOSE LEAD

PERSONNES RENCONTREES

Nom et prénoms	Fonction	Email/Téléphone	Signature et cachet
Tsitohery Francesca ANDRIAMAMPIONONA Directeur Interrégional de Toamasina de la Jiro sy RAno MAlagasy		tsitohery-francesca.andriamampionona@pleama-mg.com 0340456261	
BARISAONINA Charles	MAIRE Tamatave Suburbaine	ammt marovato@gmail.com	
ANDRIANARY Thierry Didier	MAIRE C.R Ambodi-Tandroroho	Amboditandroroho@gmail.com	Le Maire de la Commune Rurale AMBODITANDROROHO ANDRIANARY Thierry Didier
RAFANOMEZANTSOA Orose Christian	SG Commune Urbaine de Toamasina	sgcutchris@gmail.com	P. LE MAIRE LE SECRETAIRE GENERAL RAFANOMEZANTSOA Orose Christian
NORBERT Xavier Maire C R Fanandrana	Maire C R Fanandrana	0346421154	
RAKOTOMANANA Jean Baptiste Administrateur Civil	DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION GENERALE REGIONALE	jeanbaregats@gmail.com 0347973650	NORBERT Xavier DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION GENERALE REGIONALE RAKOTOMANANA Jean Baptiste Administrateur Civil
RAZAFIARISON Jean Jugus Administrateur Civil en Chef de Classe Exceptionnelle	LE PREFET	rjugus@gmail.com 0341392169	LE PREFET RAZAFIARISON Jean Jugus Administrateur Civil en Chef de Classe Exceptionnelle
RAZAFILAHY Mahefa Hary Olivia Adjoint d'Administration	LE CHEF DE DISTRICT P.O L'ADJOINT	razafilahymahefaolivia@gmail.com 0340804572	LE CHEF DE DISTRICT P.O L'ADJOINT RAZAFILAHY Mahefa Hary Olivia Adjoint d'Administration

PERSONNES RENCONTREES

Nom et prénoms	Fonction	Email/Téléphone	Signature et cachet
ANDRIANILAINA MICHEL ROBERTHIN	CHEF DESECTION D.E	0348370941	
RAMANAMPAMONJY Fanomezantsoa	Adjoint chef de District Vatomandry chargé de Développement	0343762467	LE CHEF DE DISTRICT Pour Délégation Adjoint RAMANAMPAMONJY Harimihaja Fanomezantsoa
RAZAFINDRAKOTO Thierry	MAIRE eu Vatomandry	0347042322	LE MAIRE RAZAFINDRAKOTO Thierry
TELO Patrice	Chef de Fokontany Vohibara	0342848305	TELO Patrice Commandeur de l'Ordre National
RANDRIANASOLOMAMPIONONA Désiré	chef de Fokontany Ampandranety	0343762462	SEROM POKONTANY RANDRIANASOLOMAMPIONINA Desir
Kaberijana Samuel	Chef FKT Tanambao	0345610409	SEROM-POKONTANY KABERIJANA Samuel
BOTIALINA Maurice	chef FKT Ambilaboly	0330263988	NY SEROM POKONTANY AMBILABOLY BOTIALINA Maurice
RAKOTOMANDIMBY Miarilova	SDPPSPF	0332017952	P.O Miarilova

PAGOSE LEAD

PERSONNES RENCONTREES

Nom et prénoms	Fonction	Email/Téléphone	Signature et cachet
RAHERIMANJAKA Jérôme Felix	Adjoint au Chef de District AGT (1er Adjoint)	eliaraherimanjaka@yahoo.fr 034 27 44 055	RAHERIMANJAKA Jérôme Felix Adjoint à l'Administration

PAGOSE LEAD

PERSONNES RENCONTREES

Nom et prénoms	Fonction	Email/Téléphone	Signature et cachet
ANDRIANARIMANANA Josuée mamy Lalaina	Chef SDPPSPF Rsp CECJ T/Ve I	034 15 345 47 andriaaa019@gmail.com	
RAHARIMIAIMA Samuel	Adj chef Fokontany ANALAMALOTRA	034 01 668 36	
PATRICE	Adj chef de Ambonivato	034 126 34 28	
Rakotoarisoa Rene	Adj chef Ampanalana	034 76 062 78	
LEMIARAKA Jean Paul	Chef FKT Vohidrotra	034 80 377 60	
Jean François Solofoniaina Fidy	Chef FKT Ambonivato	034 16 580 04	
MARCEL Thomas	Chef FKT Vohitiana Ifontsy	034 29 145 19	
VANONA TSIVERI MODY Justin	Adjoint Chef F.K.T	032 02 193 00 034 92 821 78	

Le Chef de Service District de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme

ANDRIANARIMANANA Josuée Mamy Lalaina

ADJOINT CHEF FOKONTANY AMPANALANA 14/11

RAKOTOARISOA Rén

LEMIARAKA Jean Paul

JEAN FRANÇOIS Solofoniaina Fidy

CHEF FOKONTANY VOHITIANA-IFONTSY

MARCEL THOMAS

VANONA Tsiveri Mody Justin

COMMUNE RURALE MAHAVELONA FOULPOINTE FOKONTANY VOHITAMBORO

PAGOSE LEAD

PERSONNES RENCONTREES

Nom et prénoms	Fonction	Email/Téléphone	Signature et cachet
RAKOTONANDRASANA Joëlson	Chef Fokontany Ankuihiny Andranomadio 11/45 Bis	0349462922	CHEF FOKONTANY RAKOTONANDRASANA Joëlson
RANAIVO Alphonse	CHEF Fokontany Cite Haras 11/32	0340408049	CHEF FOKONTANY CITE HARAS 11/32 RANAIVO ALPHONSE
RAZANAMPANAHY Santoniaina	CHEF Fokotany 11/45A/dio	0349380181	FOKONTANY PHE TV/4
Tsirahony	Chef Fokontany 11/51 Andrihiny-Nord	0340408060	FOKONTANY ANDRIHIRY_NORD TSIRAHONY
ANDRIANA MAZOTO Blaise	CHEF Fokontany PHE 21/74 Tanambao Verrerie	0345462255	LE CHEF FOKONTANY Pile 21/74 Tanambao Verr ANDRIANA MAZOTO BL
Mr. MANJARY Ibrahim	CHEF FKT 11/43 ANDRANOMADIO	034.81.888.57	LE CHEF DE FOKONTANY PHE ANDRANOMADIO MANJARY Ibrahim COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL
RASOAZANANY Juliette	ADJOINTE FKT 11/41 ANDRANOMADIO	0344575467	ADJOINTE FKT 11/41 RASOAZANANY Juliette
Ratsimandresy José Orlando	ADJ chef FKT 11/40 Morafeno	0342402874	17 DEC 2021 VICE PRESIDENT FOKONTANY RATSIMANDRESY Jose O. CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL MALAGASY

PAGOSE LEAD

PERSONNES RENCONTREES

Nom et prénoms	Fonction	Email/Téléphone	Signature et cachet
TELO Patrice	chef Fontany Vohitsara	03428483 05	
ANDRIAMALALA Jean Rabe	chef Fokontany Tanambao II	0344744851	
KAMISY Joseph	chef-Fkt. AMBALAKININA		
JEANNOT	chef F.K.T Miakara	0348945469	JEANNOT
RAVELOSON Aurélien Madme Laur	CHEF FKT Ampamparambo	0349940425	
RANDRIANASOLOMAMPIONINA Desiré	chef FKT Ampandranety	0343762452	
RAZAFINDRAKOTO Thierry	Maire CU Vatomandry	03470423 22	LE MAIRE RAZAFINDRAKOTO Thierry
RANJRIAMANANTA Olivier Patrick	chef. FKT. Centre-Ville	03471. 92590	RANJRIAMANANTA Olivier Patrick

PAGOSE LEAD

PERSONNES RENCONTREES

Nom et prénoms	Fonction	Email/Téléphone	Signature et cachet
RABEKIJANA Samuel	Chef FKT Tanambe	—	
RAHANTARISOA Dolorine Edwige	Chef SDPPSPF BRICKAVILLE (C.E.C.J	0346822256	RAHANTARISOA Dolorine Ed
DAVIDSON Eugene Frédéric	ADS. FKT BRICKAVILLE	0344939482	DAVIDSON Eugene Frederic

ANNEXE 16: CAHIERS DE DOLEANCES

Exemples cahiers de doléance


CAHIER DE DOLEANCES

" Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) "

" Tetikasa fampandrosoana ny fahazahoana herinaratra amin'ny vidiny mirary (LEAD na DEMOS) "

Kaomina : Volaina
Daty : 20 Desambra 2021


CAHIER DE DOLEANCES

" Projet de développement de l'accès à l'électricité à moindre coût (LEAD ou DEMOS) "

" Tetikasa fampandrosoana ny fahazahoana herinaratra amin'ny vidiny mirary (LEAD na DEMOS) "

Kaomina : FOULPOINTE

Daty : 04/01/22

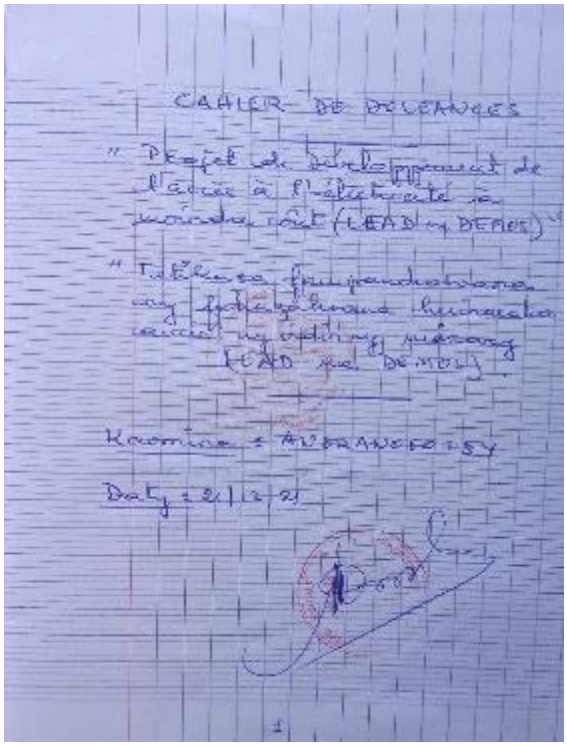
CAHIER DE DOLEANCES

" Projet de développement de l'accès à l'électricité à moindre coût (LEAD ou DEMOS) "

" Tetikasa fampandrosoana ny fahazahoana herinaratra amin'ny vidiny mirary (LEAD na DEMOS) "

Kaomina : ANDRANOFOTSY

Daty : 21/12/21


CAHIER DE DOLEANCES

" Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS) "

" Tetikasa fampandrosoana ny fahazahoana herinaratra amin'ny vidiny mirary (LEAD na DEMOS) "

Kaomina : Ambo di manga II
Daty : 30 Desambra 2021

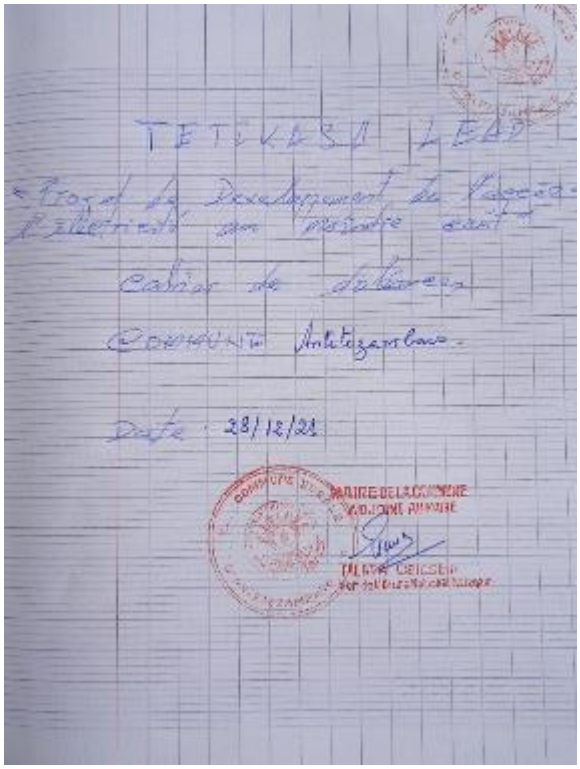

TETIKASA LEAD

"Projet de Développement de l'accès à l'électricité au moindre coût"

Cahier de doléances

COMMUNE Antitezambaro

Date : 28/12/21

MAIRE DE LA COMMUNE
VIDJOINE AUMAIRE



CAHIER DE DOLEANCES

"Projet de développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS)"

"Tetikasa fampandrosoana ny fahazahoana herinaratra amin'ny vidiny mirary (LEAD ou DEMOS)"

Kaomina : Fenerive Est

Daty : 27 Desambra 2021



CAHIER DE DOLEANCES

"Projet de Développement de l'accès à l'électricité au moindre coût" (LEAD ou DEMOS)

"Tetikasa fampandrosoana ny fahazahoana herinaratra amin'ny vidiny mirary (LEAD ou DEMOS)"

Kaomina : MARCANTSETRA

Daty : 19/12/2021

ADJOINT AU MAIRE

ATIMALY Ibrahim

1

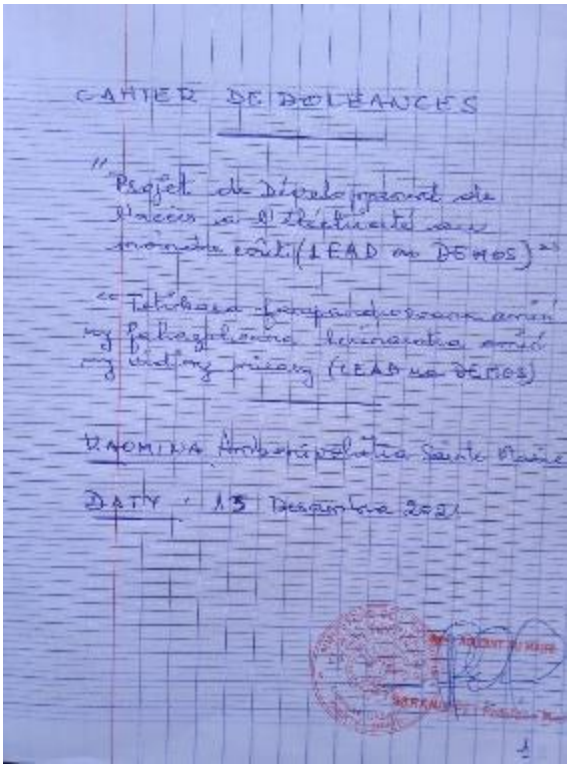

CAHIER DE DOLEANCES

"Projet de Développement de l'accès à l'électricité au moindre coût (LEAD ou DEMOS)"

"Tetikasa fampandrosoana amin'ny fahazahoana herinaratra amin'ny vidiny mirary (LEAD ou DEMOS)

KAOMINA Ambonipolitra Sainte Marie

DATY : 13 Desambra 2021

1

Contenu des cahiers de doléances

01	**Commune Anjahana**
	Approbation du projet LEAD.
	Demande de tarif abordable à moindre coût proprement dit, pour toutes les couches de population
	Demande d'extension de l'électricité dans tous les quartiers de la commune
02	**Commune Voloina**
	Demande d'abaissement du tarif par rapport au tarif du Centre-ville.
	Approbation du projet LEAD
03	**Commune Vavatenina**
	Demande d'accélération de procédures pour la réalisation du projet LEAD
	Demande d'éclairage public surtout dans les ruelles du quartier
04	**Commune Foulpointe**
	Approbation du projet LEAD
05	**Commune Vatomandry**
	Demande d'éclairage public.
	Demande de la réalisation de travaux le dimanche dans les Fokontany Centre-Ville et Tanambao
	Demande d'extension de l'électricité dans les Fokontany non-bénéficiaires du projet comme les Fokontany Ampanalana et Marofototra

Aucune doléance n'a été enregistrée dans les autres communes.

ANNEXE 17 : SPECIFICATIONS TECHNIQUES POTEAUX STIPULES DANS LES DAO

Normes de référence

Les supports en béton armé seront fabriqués suivant les normes Françaises et plus particulièrement les NFC 35-016, NFC 67-200 et NFC67-250 (Armature pour béton armé).

1. Conditions générales

Le fournisseur informera le Maitre de l'ouvrage des lieux de fabrication et pourra aussi choisir un ou plusieurs lieux de fabrication en assurant le transport des poteaux fabriqués vers les centres de destination indiqués dans le tableau ci-dessous. Le fournisseur assurera le stockage des poteaux dans des conditions conformes aux règles de l'art.

Le fournisseur devra disposer sur le site de production d'un moyen de manutention permettant de charger les supports sur des trinqueballes ou des camions.

Conditionnement pour le transport

Tous les poteaux doivent être effectivement protégés des avaries (y compris la détérioration ou déformation) pendant le transport du lieu de fabrication jusqu'au site de la destination finale en milieu tropical et pendant le stockage.

Équipements de levage et de transport

Le Fournisseur devra disposer de tous les équipements de levage, manutention et transport dont elle pourra avoir besoin sur le site de destination finale

Les poteaux doivent être soutenus de manière à répartir leur masse uniformément et éviter ainsi toute déformation permanente.

2. Constitutions des poteaux en béton

- Armature : Fer rond tors attaché avec fil recuit
- Béton armé dosé à 400 Kg/m^3, constitué par : le ciment CM 32,5 ou CPA 45
- Sable de rivière à gros grain
- Granulats : gravillons 5/15 et 15/25 de pierre granit. Les pierres à taux excessif en calcaire ne sont pas acceptées ;

Le transport des poteaux en béton fabriqués, ne sera pas effectué qu'après 28 jours de coulage (temps de prise de béton). Une réception provisoire des poteaux fabriqués doit être effectuée sur le chantier de fabrication ou au site de stockage par le Maître d'Ouvrage et l'AMO. La réception définitive des poteaux fabriqués se fera par contre sur chaque centre de destination.

3. Plans et documents à soumettre par le Fournisseur / Fabricant

Avant d'entamer les travaux, le Fournisseur doit soumettre au Maître de l'ouvrage et l'AMO les documents suivants pour approbation :

- Le plan d'organisation de chantier

- La méthodologie de fabrication des poteaux :
- Le calendrier / l'échéancier détaillé pour respecter les délais de livraison
- Les plans détaillés de chaque type de moule. A noter que les moules doivent être métalliques et non pas par d'autres matières
- Le système précis de gestion des stocks de poteaux et de gestion des livraisons

La JIRAMA assure le contrôle et la surveillance des travaux de la fabrication de ces poteaux.

A ce titre, la JIRAMA doit d'abord prononcer la réception des matériaux cités précédemment. Dans le cas où les matériaux ne correspondent pas aux spécifications, leur retour est à la charge du fournisseur ainsi que leur remplacement par des matériaux répondant aux normes exigées.

Une note de calcul des matériaux par type de poteau (Hauteur et Efforts en tête) est demandée aux prestataires retenus avant le démarrage de la fabrication. Celle-ci sera ensuite approuvée par la JIRAMA.

Dans cette note sont mentionnés:

- les éléments de calcul déterminant les efforts en tête par type de poteau ;
- les constitutifs des armatures ;
- un croquis de poteau en béton armé illustrant, entre autres :
    - le perçage des poteaux (diamètre, axe des trous, …) ;
    - la structure et dimensionnements des alvéoles ;
    - Etc.

Vérifications :

Il est demandé au prestataire de fournir une fiche hebdomadaire de contrôle de béton fournie par la JIRAMA et contrôlée par celle-ci.

Les poteaux en béton, objet de la présente Spécification Technique, doivent satisfaire aux essais de qualification et au besoin à des essais de réception effectués conjointement avec la JIRAMA et le mandataire de projet sur le contrôle et la surveillance.

4. Spécifications Techniques des matériaux utilisés

DESIGNATIONS	SPECIFICATIONS TECHNIQUES
CIMENT	CPA 45 - CEM I - 42,5 N
FERS TORS	Fer rond tors de 6 en barre de 12 m haute adhérence non enroulé -Norme BS 4449/1997 (Qualité Gr 460 B - Yield Strength (N/mm2) mini 460) ou Norme AF A 35-016 (Qualité FeE 500-3- Yield Strength (N/mm2) mini 500)
	Fer rond tors de 10 en barre de 12 m haute adhérence aucun pliage - Norme BS 4449/1997 (Qualité Gr 460 B - Yield Strength (N/mm2) mini 460) ou Norme AF A 35-016 (Qualité FeE 500-3 Yield Strength (N/mm2) mini 500)
	Fer rond tors de 12 en barre de 12 m haute adhérence aucun pliage - Norme BS 4449/1997 (Qualité Gr 460 B - Yield Strength (N/mm2) mini 460) ou Norme AF A 35-016 (Qualité FeE 500-3 Yield Strength (N/mm2) mini 500)

DESIGNATIONS	SPECIFICATIONS TECHNIQUES
	Fer rond tors de 16 en barre de 12 m haute adhérence aucun pliage - Norme BS 4449/1997 (Qualité Gr 460 B - Yield Strength (N/mm2) mini 460) ou Norme AF A 35-016 (Qualité FeE 500-3 Yield Strength (N/mm2) mini 500)
	Fer rond tors de 20 en barre de 12 m haute adhérence aucun pliage -Norme BS 4449/1997 (Qualité Gr 460 B - Yield Strength (N/mm2) mini 460) ou Norme AF A 35-016 (Qualité FeE 500-3 Yield Strength (N/mm2) mini 500)
	Fer rond tors de 25 en barre de 12 m haute adhérence aucun pliage - Norme BS 4449/1997 (Qualité Gr 460 B - Yield Strength (N/mm2) mini 460) ou Norme AF A 35-016 (Qualité FeE 500-3 Yield Strength (N/mm2) mini 500)
	Fil de fer recuit Souple de section 8/10 pour ligature aciers
Disque à tronçonner	230 X 2,2 X 22 Robuste
SABLE	Sable de rivière gros grains - Propre et franc de poussière, débris schisteux, argileux, micacés ou organiques (après avoir serré une poignée en sable et l'avoir rejetée, la main doit rester propre, sans couche de poussière adhérente)
GRAVILLONS	5/15 concassé - durs, denses, stables, exempts des gangues d'argile ou terreuse et purgés des débris végétaux
	15/25 concassé - durs, denses, stables, exempts des gangues d'argile ou terreuse et purgés des débris végétaux

ANNEXE 18 : NOMBRE DE TRANSFORMATEURS A CREER PAR CENTRE

JIRAMA

Centre	Activités prévues	Nombre transfo
ANTANAMBAO MANAMPOTSY	Renforcement et Extension Ligne BT vers Lycée	0
ANTANAMBAO MANAMPOTSY	Renforcement et Extension Ligne BT vers Andravoravo	0
ANTANAMBAO MANAMPOTSY	Passage en MT départ	2,00
FENERIVE EST	Soulagement P12	0
FENERIVE EST	Soulagement P12 Terrai Mayer Nord	0
FENERIVE EST	Renforcement ligne BT du poste N° 5 Sahavola	0
FOULPOINTE	Renforcement et Extension Ligne BT Analankafe	0
FOULPOINTE	Renforcement et Extension Ligne BT La haut	0
MAROANTSETRA	Renforcement et Extension Ligne BT Mangarivotra	0
MAROANTSETRA	Renforcement et Extension reseau BT Ankiakabe 1	0
MAROANTSETRA	Renforcement et Extension reseau BT Ankiakabe 2	0
MAROANTSETRA	Déplacement et renforcement du P.4 Varingohitra	1,00
MAROANTSETRA	Renforcement et Extension Ligne BT Poste N°10 Ambatomasina	0
MAROANTSETRA	Renforcement et Extension Ligne BT Poste N°11 Amboditsoa Antazoa	0
MAROANTSETRA	Renforcement et Extension Ligne BT Poste N°5 Andranonangozy	0
MAROLAMBO	Création nouveau départ MT/BT	3,00
MAROLAMBO	Passage en MT départ	2,00
SOANIERANA IVONGO	Déplacement du P.2 et renforcement câbles BT	1,00
TOAMASINA	Déplacement poste N° 1121 ZES Betainomby	1,00
TOAMASINA	Déplacement poste N° 1182 Andranomadio	1,00
TOAMASINA	Déplacement poste N° 1172 Analakininina	1,00
TOAMASINA	Déplacement poste N° 1188 Cité Valpinson	1,00
TOAMASINA	Renforcement et Extension câbles BT du P.21 à Salazamay	0
TOAMASINA	Renforcement et Extension câbles BT P.1026 Lycée Technique Rabemananjara	0
TOAMASINA	Renforcement et Extension Ligne BT Analamalotra	0
TOAMASINA	Modification ligne MT Residence RATSIRAKA	1,00
TOAMASINA	AEE Antetezantona Nord	1,00
TOAMASINA	AEE Antetezantona Sud	1,00
TOAMASINA	Création ligne MT Ambodiatafana	1,00
VAVATENINA	Soulagement Poste N°2 et Extension Ligne BT Ankazomianko (Soulagement poste N°2)	0
VAVATENINA	Renforcement et Extension Ligne BT Ankazoniako	1,00
VAVATENINA	Renforcement et Extension Ligne BT Bemasoandro	0
TOTAL		**18**

Prestataire EPC

Centre	Activités prévues	Nombre transfo
BRICKAVILLE	CNP vers Ambodiapalo RN2 Brickaville	1
FENERIVE EST	AEE du village d' Ampasimazava Fénérive Est	1
FENERIVE EST	AEE Village Sahorana Fénérive Est	1
FENERIVE EST	CNP Sahavola Fénérive Est	1
FENERIVE EST	CNP Mahavelokely Fénérive Est	1
FENERIVE EST	CNP Tanambaon'i TATA Fénérive Est	1
FENERIVE EST	CNP Terrain Mayeur Fénérive Est	1
FENERIVE EST	AEE Antsikafoka , Sahorana et Ampasipotsy Fénérive Est	3
FOULPOINTE	CNP Tanambaovao Foulpointe	1
MAHANORO	CNP Tanambao II Mahanoro	1
MAHANORO	CNP Ampapanambo Mahanoro	1
MAHANORO	CNP Tsarahonenana Mahanoro	1
MANANARA NORD	CNP Ambitsika Mananara Nord	1
MANANARA NORD	CNP Analanampotsy Mananara Nord	1
MANANARA NORD	CNP Analanjahana Mananara Nord	2
MANANARA NORD	CNP Analapenja Mananara Nord	1
MANANARA NORD	CNP Beryl Mananara Nord	6
MANANARA NORD	CNP Mahanoro Mananara Nord	1
MANANARA NORD	AEE Soavinarivo Mananara Nord	1
MAROANTSETRA	CNP Amboditsoha Maroantsetra	1
MAROANTSETRA	CNP Ambodivoafaho Maroantsetra	1
MAROANTSETRA	CNP Marogisa Maroantsetra	1
MAROANTSETRA	AEE village Nandrasana Maroantsetra	1
MAROANTSETRA	AEE Village Voloina Maroantsetra	1
MAROANTSETRA	AEE CR Andranofotsy / Ambia et Ambodirano Maroantsetra	3
MAROANTSETRA	AEE CR Navana Mahavelona Maroantsetra	12
SAINTE MARIE	CNP SP Antsaha Sainte Marie	1
SAINTE MARIE	CNP Ambatakarotra Sainte Marie	1
SAINTE MARIE	CNP Betona Sainte Marie	1
SOANIERANA IVONGO	CNP Sahavolamena Soanierana Ivongo	1
TOAMASINA	AEE Commune Rurale Fanandrahana Toamasina	3
TOAMASINA	CNP Antetezatona vers Ambodiatafana Toamasina	1
TOAMASINA	AEE Village Ivoloina Toamasina	1
TOAMASINA	AEE Village Tsarahonenana Toamasina	1
TOAMASINA	AEE Village Antsarimasina Toamasina	1
TOAMASINA	AEE Village Ambalamanasy Toamasina	1
TOAMASINA	AEE Parc Zoologique Ivoloina RN5 Toamasina	1
TOAMASINA	CNP Ambalamanasy Toamasina	1
TOAMASINA	CNP Morafeno Toamasina	1
TOAMASINA	CNP village CHETITI Toamasina	1

Centre	Activités prévues	Nombre transfo
TOAMASINA	CNP village DADA Toamasina	1
TOAMASINA	CNP village Vohibendrana Toamasina	1
TOAMASINA	CNP Tananandava COLAS vers Ambodiatafana (vers Antentezantona)	1
TOAMASINA	AEE du village Ankadirano Ambodiatafana Toamasina	5
TOAMASINA	AEE du village Tapakala Toamasina	1
TOAMASINA	AEE du village Vohidrotra Toamasina	2
TOAMASINA	AEE du Belambo Tapakala Toamasina	2
TOAMASINA	CNP sud COLAS RN°02 Toamasina	4
TOAMASINA	CNP Dépôt Analakininina Toamasina	2
TOAMASINA	CNP Mangarano Andranomadio Toamasina	1
TOAMASINA	CNP Andranomadio Relax Toamasina	1
TOAMASINA	CNP Andranomadio Melissa Toamasina	1
TOAMASINA	CNP Andranomadio Sub Urb Toamasina	1
TOAMASINA	CNP Cité HARAS Ankirihiry Toamasina	1
TOAMASINA	CNP Salazamay Lemalady Toamasina	1
TOAMASINA	CNP Ambohijafy Club Moto Toamasina	1
TOAMASINA	CNP Salazamay Nord Toamasina	1
TOAMASINA	CNP Ampanalana Toamasina	1
TOAMASINA	CNP Analamalotra Toamasina	1
TOAMASINA	CNP Stadium Barikadimy Toamasina	1
TOAMASINA	CNP Mangarivotra sud Toamasina	1
TOAMASINA	CNP Andranomena RN°02 Toamasina	1
TOAMASINA	CNP Tanambaovao Port Sec Toamasina	1
TOAMASINA	CNP Tsararivotra Port Sec Toamasina	1
TOAMASINA	CNP Antsiriry RN°02 Toamasina	1
TOAMASINA	CNP Tanambao Verrerie Toamasina	3
TOAMASINA	AEE Village Antetezambaro Toamasina	1
TOAMASINA	CNP Route DYNATEC Toamasina	1
VATOMANDRY	CNP Saint Augustin Vatomandry	1
VATOMANDRY	CNP Ampasimazava Vatomandry	1
VATOMANDRY	CNP Bemasoandro Près Jesosy Mamonjy Vatomandry	1
VATOMANDRY	CNP Mahatsara Vatomandry	1
VATOMANDRY	CNP Tanambao Centre-Ville Vatomandry	1
VAVATENINA	CNP Ampasimbola Vavatenina	1
TOTAL		**109**

ANNEXE 19 : LISTE DES EQUIPEMENTS ELECTRIQUES PREVUS

Liste des équipement électriques pour les travaux à réaliser par la JIRAMA

ITEM	Description des Fournitures
AL9-001	Attache de 16
AL9-002	Attache de 25
AL9-003	Attache de 32
AL9-004	Barrette mobile pour mesure de terre
AL9-005	Boulon à queue de cochon 14x250
AL9-006	Boulon à queue de cochon 14x300
AL9-007	Boulon Laiton BH 10x30
AL9-008	Boulon galvanisée BH 14x30
AL9-009	Boulon galvanisée BH 14x250
AL9-010	Boulon galvanisée BH 14x300
AL9-011	Boulon galvanisée BH 14x350
AL9-012	Boulon galvanisée BH 14x400
AL9-013	Boulon galvanisée BH 14x450
AL9-014	Bras à scellement
AL9-015	Bras incliné à simple amarrage BISA de 70*320
AL9-016	Câble Almelec nu de 117mm²
AL9-017	Câble Almelec nu de 54,6mm²
AL9-018	Câble Almelec nu de 34,4mm²
AL9-019	Câble cuivre armé 4G de 2,5mm² (noir – marron – bleu – Vert/jaune)
AL9-020	Câble cuivre armé 4G de 4mm² (noir – marron – bleu – Vert/jaune)
AL9-021	Câble cuivre nu de 29mm²
AL9-022	Câble en faisceaux torsadés 3 x 25mm² +1x16mm²+1x54,6 mm²
AL9-023	Câble en faisceaux torsadés 3 x 35mm² +1x16mm²+1x54,6 mm²
AL9-024	Câble en faisceaux torsadés 3 x 50mm² +1x16mm²+1x54,6 mm²
AL9-025	Câble en faisceaux torsadés 3 x 70mm² +1x16mm²+1x54,6 mm²
AL9-026	Câble MT unipolaire à conducteur Alu 12/20kV de 1 x 50 mm²
AL9-027	Câble MT unipolaire à conducteur Alu 20/36kV de 3 x 1 x 150mm²
AL9-028	Câbles H 07VR 1*4mm² isolé
AL9-029	Câbles H 07VR 1*6mm² isolé
AL9-030	Câbles H 07VR 1*10mm² isolé
AL9-031	Câbles H 07VR de 35mm² isolé
AL9-032	Câbles rétylène Alu torsadé de 2x16mm²
AL9-033	Câbles rétylène Alu torsadé de 4x16mm²
AL9-034	Câbles U1000R 02V cuivre isolé de 1x25mm²
AL9-035	Câbles U1000R 02V cuivre isolé de 1x50mm²
AL9-036	Câbles U1000R 02V cuivre isolé de 1x70mm²
AL9-037	Câbles U1000R 02V cuivre isolé de 1x120mm²
AL9-038	Câbles U1000R 02V cuivre isolé de 1x240mm²
AL9-039	Câbles U1000R 02V cuivre isolé de 1x400mm²
AL9-040	Cache vis
AL9-041	Cadenas de verrouillage
AL9-042	Cartouche AD 30 A
AL9-043	Cartouche AD 45 A
AL9-044	Cartouche AD 60 A
AL9-045	Cartouche neutre
AL9-046	Chaîne d'isolateurs à 2 éléments ancrage complet

ITEM	Description des Fournitures
AL9-047	Chaîne d'isolateurs à 3 éléments alignement complet
AL9-048	Chaîne d'isolateurs à 3 éléments ancrage complet
AL9-049	Chaîne d'isolateurs à 4 éléments ancrage complet
AL9-050	Chape en acier galvanisé pour feuillard de 20 (en boite de 100 pces)
AL9-051	Collier Rilsan boîte de 100
AL9-052	Connecteur à anneau Alu GM HTA CD 74-AG-86
AL9-053	Connecteur de dérivation 35-95 /25-35
AL9-054	Connecteur de dérivation pour branchement câble Principale CM60/ 35-70 /35-70
AL9-055	Connecteur de dérivation pour branchement câble Principale 16 à 95mm²
AL9-056	Cosse d'extrémité Alu / Cu 50 mm²
AL9-057	Cosse d'extrémité Alu / Cu 150 mm²
AL9-058	Cosse à sertir bimétal pour câble Alu de 35mm²
AL9-059	Cosse à sertir bimétal pour câble Alu de 50mm²
AL9-060	Cosse droite à serrage par bride Cu de 10/70mm²
AL9-061	Cosse droite bim à s/ b pour cond Alu de 22 à 50 mm²
AL9-062	Cosse droite bim à s/ b pour cond Alu de 50 à 150 mm²
AL9-063	Cosse droite tubulaire cuivre étamé à sertir pour cond. cuivre de 25mm²
AL9-064	Cosse droite tubulaire cuivre étamé à sertir pour cond. cuivre de 50mm²
AL9-065	Cosse droite tubulaire cuivre étamé à sertir pour cond. cuivre de 70mm²
AL9-066	Cosse droite tubulaire cuivre étamé à sertir pour cond. cuivre de 120mm²
AL9-067	Cosse droite tubulaire cuivre étamé à sertir pour cond. cuivre de 240mm²
AL9-068	Cosse droite tubulaire cuivre étamé à sertir pour cond. cuivre de 400mm²
AL9-069	Coupe circuit MT unipolaire avec cartouche fusible MT 24KV-43A
AL9-070	Disjoncteur bipolaire non différentiel 5/15 A
AL9-071	Disjoncteur bipolaire non différentiel 15/45 A
AL9-072	Disjoncteur BT H61 avec commande et bloc déclencheur de 50KVA B2
AL9-073	Disjoncteur BT H61 avec commande et bloc déclencheur de 100KVA B2
AL9-074	Disjoncteur BT H61 avec commande et bloc déclencheur de 160KVA B2
AL9-075	Disjoncteur Compact 100A
AL9-076	Disjoncteur Compact 160A
AL9-077	Disjoncteur Compact 250A
AL9-078	Disjoncteur Compact 630A
AL9-079	Disjoncteur tétrapolaire non différentiel 10/30 A
AL9-080	Disjoncteur tétrapolaire non différentiel 30/60A
AL9-081	Ens de 3 extrém unip d'intérieur 12/20kV pour câble de 50/150mm²
AL9-082	Ens de 3 extrém unip d'extérieur 12/20 KV pour câble de 50/150 mm²
AL9-083	Ens de 3 extrém unip d'extérieur 20/36 KV pour câble de 50/150 mm²
AL9-084	Ensemble de suspension type ES 1500 (ALB)
AL9-085	Ensemble d'ancrage simple type PA 1500 (ASL)
AL9-086	Ensemble de 3 parafoudres type HD7 version "sd"
AL9-087	Ensemble de 3 parafoudres type HD20 version "sd"
AL9-088	Ensemble de 3 parafoudres type HD36 version "sd"
AL9-089	Ferrure nappe voûte d'alignement type 140-75
AL9-090	Ferrure nappe voute d'alignement type 170-75 en fer cornière de 70*70
AL9-091	Ferrure nappe voute d'ancrage 140-80
AL9-092	Ferrure nappe voute d'ancrage 170-75
AL9-093	Ferrure nappe voûte rigide NVR1
AL9-094	Ferrure nappe voûte rigide NVR2
AL9-095	Ferrure support orientable
AL9-096	Ferrure support parafoudre

ITEM	Description des Fournitures
AL9-097	Ferrure support transformateur
AL9-098	Feuillard inox de 20mm, épaisseur 7/10 en acier galva (rouleau de 50m)
AL9-099	Fil d'attache Alu de diamètre 3,15mm
AL9-100	Fil trolley de Ø 80/10è
AL9-101	Grilles de terre avec bande de raccordement : - Fabriquées en cuivre électrolytique pur - Equipé de bande pleine sur la longueur pour un raccordement aisé - Dimension : 500 x 1000mm - Lanière : 3 x 3mm - Maille : 115 x 55mm
AL9-102	Graphite
AL9-103	Herse d'ancrage 1100mm
AL9-104	Herse d'ancrage 1500mm
AL9-105	IACM Tripolaire complet 24kV 100A
AL9-106	IACM Tripolaire complet 24kV 200A
AL9-107	IACM Tripolaire complet 36kV 100A
AL9-108	IACM Tripolaire complet 36kV 200A
AL9-109	Interrupteur - sectionneur 24KV - 200A
AL9-110	Isolateur support circuit terre
AL9-111	Isolateur type VHT 22T avec douille DF25-45 monté sur TR 25
AL9-112	Isolateur type VHT 36 avec douille DF25-45 monté sur TR 25
AL9-113	Isolateur type VHT 37 avec douille DF25-45 monté sur TR 25
AL9-114	Mâchoires bifilaires pour câbles Almelec nu de 117 / 43mm²
AL9-115	Mâchoires bifilaires pour câbles Almelec nu de 43 / 34mm²
AL9-116	Maille pour feuillard de 20mm (en boite de 100 pces)
AL9-117	Manchon de jonction 16mm²
AL9-118	Manchons porte fusibles à perforation
AL9-119	Pince d'ancrage PA25
AL9-120	Pince d'alignement en Alpax pour câble almelec de 22mm² à 76mm²
AL9-121	Pince d'ancrage en Alpax pour câble Almelec de 34mm² à 117mm²
AL9-122	Piquet de terre en cuivre cylindrique plein de 18mm, longueur de 1,5m
AL9-123	Plomb à scellement rapide
AL9-124	Portique d'alignement
AL9-125	Portique d'arrêt
AL9-126	Raccord de dérivation à griffes 15 à 95mm²
AL9-127	Rallonge galvanisée RL40-300
AL9-128	Rallonge galvanisée RL40-600
AL9-129	Raccord en T à serrage par bride pour câble cuivre de 10 à 70mm²
AL9-130	Scellement à queue de cochon SQC 12x250
AL9-131	Souplitube de 16
AL9-132	Souplitube de 25
AL9-133	Souplitube de 32
AL9-134	Support standard à 3 isolateurs G24
AL9-135	Tableau 30x60
AL9-136	Transformateur de courant 100/5A
AL9-137	Transformateur de courant 200/5A
AL9-138	Transformateur de courant 300/5A
AL9-139	Transformateur de courant 400/5A
AL9-140	Transformateur de courant 600/5A
AL9-141	Transformateur de courant 800/5A
AL9-142	Transformateur de courant 1000/5A

ITEM	Description des Fournitures
AL9-143	Transfo H61 20KV 50kVA B2
AL9-144	Transfo H61 20KV 100kVA B2
AL9-145	Transfo H61 20KV 160kVA B2
AL9-146	Transfo H61 35KV 50KVA B2
AL9-147	Transfo H61 35KV 100KVA B2
AL9-148	Transfo H61 35KV 160KVA B2
AL9-149	Transfo H61 5,5/20KV 50KVA B2
AL9-150	Transfo H61 5,5/20KV 100KVA B2
AL9-151	Transfo H61 5,5/20KV 160KVA B2
AL9-152	Transfo H61 5/20KV 100kVA B2
AL9-153	Transfo H61 5/20KV 160kVA B2
AL9-154	Tresse de cuivre pour continuité de masse 20 x 2
AL9-155	Tuyau plastique PVC de diamètre 25mm en barre de 6m
AL9-156	Tuyau plastique PVC de diamètre 125mm en barre de 6m
AL9-157	Vis à bois 4x25
AL9-158	Vis à bois 6x70

Liste des équipements électriques pour chaque lot à réaliser par le prestataire **EPC**

Poste	Libellé
AL12-001d	Barette de coupure
AL12-002d	Boulon à queue de cochon 14x300
AL12-003d	Boulon galvanisé BH 14x250
AL12-004d	Boulon galvanisé BH 14x30
AL12-005d	Boulon galvanisé BH 14x300
AL12-006d	Boulon galvanisé BH 14x350
AL12-007d	Boulon galvanisé BH 14x450
AL12-008d	Boulon laiton BH 10x30
AL12-009d	Bras incliné à simple amarrage BISA de 70*320
AL12-010d	Câble Almelec nu de 34,4mm²
AL12-011d	Câble Almelec nu de 54,6mm²
AL12-012d	Câble cuivre nu de 29mm²
AL12-013d	Câble en faisceaux torsadés 3 x 25mm² à neutre porteur almelec 54,6mm²
AL12-014d	Câble en faisceaux torsadés 3 x 35mm² à neutre porteur almelec 54,6mm²
AL12-015d	Câble en faisceaux torsadés 3 x 50mm² à neutre porteur almelec 54,6mm²
AL12-016d	Câble en faisceaux torsadés 3 x 70mm² à neutre porteur almelec 54,6mm²
AL12-017d	Câbles H 07VR de 35mm² isolé
AL12-018d	Câbles U1000R 02V cuivre isolé de 1x25mm²
AL12-019d	Câbles U1000R 02V cuivre isolé de 1x50mm²
AL12-020d	Câbles U1000R 02V cuivre isolé de 1x70mm²
AL12-021d	Cadenas de verrouillage
AL12-022d	Chaîne d' isolateurs à 3 éléments alignement complet
AL12-023d	Chaîne d' isolateurs à 3 éléments alignement complet
AL12-024d	Chaîne d' isolateurs à 3 éléments ancrage complet
AL12-025d	Chaîne d' isolateurs à 3 éléments ancrage complet
AL12-026d	Chape en acier galvanisé pour feuillard de 20 (en boite de 100 pces)
AL12-027d	Collier Rilsan boîte de 100
AL12-028d	Connecteur de dérivation CM59 / 35²-95² /25²-35²
AL12-029d	Cosse droite à serrage par bride Cu de 10/70mm²

Poste	Libellé
AL12-030d	Cosse droite bim à s/ b pour cond Alu de 22 à 50 mm²
AL12-031d	Cosse droite bim à s/ b pour cond Alu de 50 à 150 mm²
AL12-032d	Cosse droite tubulaire cuivre étamé à sertir pour cond. cuivre de 25mm²
AL12-033d	Cosse droite tubulaire cuivre étamé à sertir pour cond. cuivre de 70mm²
AL12-034d	Cosse droite tubulaire cuivre étamé à sertir pour cond. cuivre de 50mm²
AL12-035d	Disjoncteur BT H61 avec commande et bloc déclencheur de 100KVA B2
AL12-036d	Disjoncteur BT H61 avec commande et bloc déclencheur de 160KVA B2
AL12-037d	Disjoncteur BT H61 avec commande et bloc déclencheur de 50KVA B2
AL12-038d	Ensemble d'ancrage simple type PA 1500 (ASL)
AL12-039d	Ensemble de 3 parafoudres type HD20 version "sd"
AL12-040d	Ensemble de 3 parafoudres type HD36 version "sd"
AL12-041d	Ensemble de suspension type ES 1500 (ALB)
AL12-042d	Ferrure nappe voûte d'alignement type 140-75
AL12-043d	Ferrure nappe voute d'alignement type 170-75 en fer cornière de 70*70
AL12-044d	Ferrure nappe voute d'ancrage 140-80
AL12-045d	Ferrure nappe voûte rigide NVR2
AL12-046d	Ferrure portique d'ancrage de 4m
AL12-047d	Ferrure support parafoudre
AL12-048d	Ferrure support transformateur
AL12-049d	Feuillard inox de 20mm, épaisseur 7/10 en acier galva (rouleau de 50m)
AL12-050d	Fil d'attache Alu de diamètre 3,15mm
AL12-051d	Herse d'ancrage 1100mm
AL12-052d	Herse d'ancrage 1500mm
AL12-053d	IACM Tripolaire complet 24kV 200A
AL12-054d	IACM Tripolaire complet 36kV 200A
AL12-055d	Isolateur type VHT 20T avec douille DF25-45 monté sur TR 25
AL12-056d	Isolateur type VHT 22T avec douille DF25-45 monté sur TR 25
AL12-057d	Isolateur type VHT 36 avec douille DF25-45 monté sur TR 25
AL12-058d	Isolateur type VHT 37 avec douille DF25-60 monté sur TR 25
AL12-059d	Mâchoires bifilaires pour câbles almelec nu de 117 / 43mm²
AL12-060d	Mâchoires bifilaires pour câbles almelec nu de 43 / 34mm²
AL12-061d	Maille pour feuillard de 20mm (en boite de 100 pces)
AL12-062d	Manchon de jonction alu 34,4mm²
AL12-063d	Manchon de jonction alu 54,6mm²
AL12-064d	Manchon de jonction pré-isolé à retreindre pour Câble alu de 16mm2
AL12-065d	Manchon de jonction pré-isolé à retreindre pour Câble alu de 25mm²
AL12-066d	Manchon de jonction pré-isolé à retreindre pour Câble alu de 35mm²
AL12-067d	Manchon de jonction pré-isolé à retreindre pour Câble alu de 50mm²
AL12-068d	Manchon de jonction pré-isolé à retreindre pour Câble alu de 54,6mm2
AL12-069d	Manchon de jonction pré-isolé à retreindre pour Câble alu de 70mm2
AL12-070d	Pince d'alignement en Alpax pour câble almelec de 22mm² à 76mm²
AL12-071d	Pince d'alignement en Alpax pour câble almelec de 93mm² à 183mm²
AL12-072d	Pince d'ancrage en Alpax pour câble almelec de 34mm² à 117mm²
AL12-073d	Piquet de terre en cuivre cylindrique plein de 18mm, longueur de 1,5m
AL12-074d	Poteau béton 12*1000
AL12-075d	Poteau béton 12*1200
AL12-076d	Poteau béton 12*400

Poste	Libellé
AL12-077d	Poteau béton 12*600
AL12-078d	Poteau béton 12*800
AL12-079d	Poteau béton 13*800
AL12-080d	Poteau béton 9*250
AL12-081d	Poteau béton 9*400
AL12-082d	Poteau béton 9*600
AL12-084d	Raccord de dérivation à griffes 15 à 95mm²
AL12-085d	Rallonge galvanisée RL40-300
AL12-086d	Rallonge galvanisée RL40-600
AL12-087d	Transfo H61 20KV 100kVA B2
AL12-088d	Transfo H61 20KV 160kVA B2
AL12-089d	Transfo H61 20KV 50kVA B2
AL12-090d	Transfo H61 35KV 100KVA B2
AL12-091d	Transfo H61 35KV 160KVA B2
AL12-92d	Tuyau plastique PVC de diamètre 25mm en barre de 6m

MESURES DE PREVENTION

Le responsable HSE réalise une veille réglementaire afin de s'assurer que l'ensemble des exigences réglementaires applicables est pris en compte par les acteurs du projet.

Matériels électriques

Les matériels et machines électriques doivent offrir le maximum de protection, en particulier, la protection intrinsèque des organes tournants, le bon état des câbles d'alimentation en énergie, la protection contre la projection des particules, la mise à la terre des masses, l'utilisation de la très basse tension dans les milieux humides, l'utilisation de disjoncteur différentiel à haute sensibilité…

Travaux en hauteur

Toutes les dispositions doivent être prises pour prévenir les chutes de personnes et d'objets.

Les personnes travaillant en élévation doivent être équipées de ceinture de sécurité avec corde d'assujettissement ou d'Harnais, de casque, et de tout autre dispositif pouvant empêcher sa chute.

Matériels roulants

- Le conducteur doit être habilité (avoir son permis et de l'expérience).
- Les véhicules doivent être maintenus en bon état de fonctionnement. Une attention particulière doit être apportée au niveau des freins, pneus, avertisseurs sonores, système d'éclairage, etc.…
- Les véhicules circulant dans le site doivent respecter rigoureusement les limitations de vitesse, le code de la route et la réglementation interne du projet.
- La surcharge est strictement interdite.
- Il est défendu de s'asseoir sur les ridelles.
- Il est fortement préconisé d'amarrer le chargement pour éviter le ballotage et tous autres incidents.

Appareils de levage et de manutention

Avant utilisation, ces appareils et leurs accessoires doivent être minutieusement vérifiés et testés tels les freins, les commandes, les câbles, les crochets, le moteur, etc. Ils doivent être manœuvrés par des personnes habilitées et équipées d'EPI adéquats (gilet à haute visibilité, casque de protection, chaussure de travail.

Travaux au voisinage d'installations sous tension

Pour effectuer un travail au voisinage d'une installation sous tension, le chef Electricien doit prendre toutes les dispositions pour éviter les accidents d'origine électrique tel que : la délimitation de la zone de travail, la signalisation des dangers, la consignation/déconsignation de la partie à intervenir, la surveillance…

Travaux au voisinage d'une machine tournante :

Pour effectuer un travail au voisinage d'une machine tournante, le chef d'équipe doit prendre toutes les dispositions pour éviter les accidents d'origine mécaniques tel que : la délimitation

de la zone de travail, la signalisation des dangers, la consignation de la partie mobile ou tournante accessible, la consignation des circuits hydrauliques tel que : eau, huile, …

Le Coordonnateur de projet et le Conducteur des travaux doivent être averti du planning de réalisation de ce travail.

Fouille et excavation

Avant tout début des travaux une planification et une organisation devront être envisagé : Inventaire des dangers et évaluation des risques, repérage des réseaux souterrains, balisage du chantier.

Le Coordonnateur doit être averti du planning de réalisation de ce travail.

Produits dangereux

- Les produits utilisés sont prioritairement choisis en fonction de l'influence qu'ils peuvent avoir sur la santé et l'environnement.
- Chaque produit doit posséder sa fiche de données de sécurité et devra être à la portée des salariés.
- Les collaborateurs devront être instruits du plan de mesures d'urgence en cas d'accident.
- Le conditionnement s'identifie par les caractéristiques du produit. Les transvasements dans des récipients non étiquetés sont interdits.
- L'entreposage des produits dangereux doit être dans un lieu spécifique et adéquat contre les risques inhérents.
- Le numéro d'appel d'urgence en cas d'intoxication devra être affiché sur le panneau de sécurité.

Incendie

Pour éviter la propagation du feu, l'installation des matériels de lutte contre l'incendie est obligatoire dans le site passible d'existence de feu : magasin, zone de dépotage carburant, entrepôts, etc. Ainsi, une réserve suffisante de Dispositif Contre l'Incendie (des appareils appropriés et adéquats) devront être placés dans les zones à risques et facile à repérer. Des consignes d'évacuation d'urgence devront être mises en évidence.

Formation

Contribuer à une formation sous forme de toolbox pratique et appropriée à la sécurité du travail en fonction de la nature de son activité, du caractère des risques qui y sont constatés et du type d'emplois occupés par les salariés concernés. A la charge de l'employeur par le biais du responsable sécurité/environnement, cette formation doit être répétée périodiquement.

- Former/sensibiliser les salariés pour une utilisation correcte et systématique de ces équipements.
- Former/sensibiliser les salariés pour un maniement des appareils de lutte contre l'incendie
- Former/sensibiliser les salariés pour maintenir en bon état des outillages, équipement de protection individuelle et les équipements de protection collective.
- Former/sensibiliser les salariés sur les maladies sexuellement transmissibles.

- Renforcer les compétences par des instructions.

Informations et instructions

- Les travailleurs sont accueillis et instruits sur les dangers et les mesures à prendre pour garantir leur sécurité. Ils reçoivent une information relative à la teneur de ce PHSE.
- Les Chefs conservent leur relevé consignant le nom des personnes ayant reçu une instruction.
- Les annexes de ce PHSE sont intégrées en fonction des risques pouvant survenir en cours de travaux et des mesures correctives devront être prises.
- Des panneaux « Signalisation routières » sont exigés et doivent être placés aux accès du chantier, atelier, hangar de stockage, ….

Ordre et propreté

Les locaux et les zones d'activité des chantiers sont en permanence entretenus dans un état d'ordre et de propreté de façon à garantir la qualité sanitaire et la sécurité nécessaires à l'exécution des tâches. Le conducteur des travaux/le Chef de chantier/le Chef d'Equipe / le responsable HSE (SECCs) du chantier sont chargés de l'ordre et de la propreté (Ils doivent donner les consignes à leur personnel et veiller à leur application).

HYGIENE ET CONDITION DE TRAVAIL

Equipements de protection

Les Equipements de Protections Collectifs (prestataire EPC) doivent être privilégiés par rapport aux équipements de Protections Individuels (EPI).

L'hygiène et la remise en état des chantiers doivent être garantis par le Titulaire des travaux.

1. **Equipement de protection collectif** (prestataire **(EPC)**

- L'équipement de Protection collectif est à préciser dans le PHSE en fonction de la phase de travail.
- Il est interdit de mettre hors service, changer ou déplacer les protections collectives mises en place par le chef d'équipe ou d'autres équipes.
- Exemples de consignes à respecter dans le site :
  - Maintenir le chantier, les postes de travail en ordre et propre.
  - Maintenir les accès, les passages dégagés.
  - Stocker toujours les matériaux dans un lieu agrée par le Contrôleur des travaux pour éviter tous risques d'incidents.
  - Les planchers, les échafaudages, les passerelles, les recettes à matériaux…doivent être munies de garde-corps empêchant la chute des personnes et des matériaux. (Les garde-corps doivent être munis d'une lisse supérieure à 1 m, d'une lisse intermédiaire à 50 cm et d'une plinthe de 10 cm de hauteur au minimum).
  - Il est interdit de jeter des objets dans le vide.
  - Il est interdit de faire du feu sans permis de feu.
  - Il est interdit de couper les arbres sans autorisation de coupe.

2. **Equipements de protections individuelles**

L'observation stricte des consignes de sécurité par les ouvriers sera contrôlée

- Casques personnel : Obligatoires, partout dans le site ou lechantier, équipés de jugulaire
- Lunettes : Obligatoires (i) pour les travaux présentant des risques pour les yeux ainsi que les rayons Ultra Violet ; (ii) en cas de pulvérisation de produit irritant ou corrosif ; (iii) en cas de projection des particules
- Chaussures de sécurité personnelles : Obligatoires partout dans les chantiers
- Vêtement de travail : Obligatoires partout dans les chantiers
- Gants isolants : Obligatoires pour les travaux sur des installations sous tension
- Gilet haute-visibilité : Obligatoire pour les travaux au voisinage de circulation des vehicule et dans le site
- Ceinture de sécurité complet avec longe : Obligatoire pour les travaux en hauteurs

Ces équipements ne sont pas exhaustifs et sont à compléter ou à soustraire en fonction des risques ou nuisances rencontrés (ex. masque de protection, …)

Tous les personnels intervenants doivent être équipés des « EPI » adéquats au même titre que les travailleurs.

CONSIGNES DE SECURITE

Consignes générales

- *Avant toute intervention sur le matériel, Machine, appareil :*

- Nommer un responsable.
- Ne jamais intervenir sans autorisation de travail
- Informer former et sensibiliser l'équipe :
- Rappeler régulièrement les consignes de sécurité et d'exploitation au personnel d'exploitation.
- Surveiller, directement ou indirectement, toute intervention et veiller à l'application des consignes de sécurité, prévention et d'exploitation.

- *Protection du personnel et du matériel :*

- Respecter les règles de sécurité de l'entreprise.
- Porter EPI adaptés aux tâches.
- Utiliser, entretenir et entreposer l'équipement de protection individuelle, selon les recommandations du fabricant.
- Respecter les balisages des chantiers
- S'écarter du matériel en fonctionnement.
- Tenir éloigné du matériel, les individus non habilités à intervenir. Appliquer cette consigne, que le matériel soit en fonctionnement ou à l'arrêt.
- Avant toute mise en service d'un matériel, d'une Machine, d'un appareil, … faire toutes les vérifications nécessaires.
- Vérifier le bon fonctionnement.
- A chaque intervention à proximité des lignes électriques, respecter le principe de consignation – déconsignation
- Déposer tout effet personnel susceptible de gêner lors de l'intervention : montre, gourmette, etc.

- Manipuler le matériel suivant les règles de l'art, en employant des techniques ne mettant pas en danger le personnel.
- Porter impérativement une protection sur les mains lors de phase de détection des risques.
- Vérifier périodiquement le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité.
- Utiliser des outils en bon état et adaptés aux travaux à effectuer. S'assurer de la bonne compréhension du mode d'emploi avant toute intervention.
- Manipuler le matériel suivant les règles de l'art, en employant des techniques ne risquant pas de provoquer de détérioration matérielle.
- Remplacer tout pictogramme de sécurité manquant ou illisible sur le matériel et/ou sur les chantiers.

- *Nettoyage et rangement*

- Inspecter l'aire de travail, les outils et l'équipement afin de repérer les éventuels dangers avant de commencer le travail, et connaître les mesures à suivre pour les éviter.
- La présence de matières dangereuses ou combustibles à l'intérieur des locaux doit être limitée aux nécessités de l'exploitation voir à éviter.

- *Accès*

- Interdire l'accès libre aux personnes étrangères au travaux, à l'exception de celles désignées par le coordonnateur du projet.

- *Respect de l'environnement*

- Vidanger et jeter l'huile moteur dans un réceptacle prévu à cet effet (les distributeurs de carburant peuvent récupérer l'huile usagée).
- L'incinération des déchets à l'air libre est interdite.
- Déposer les eaux résiduaires, les boues et les déchets dans un centre de traitement spécialisé.

Consignes contre les risques électriques

- Lire attentivement la plaque d'identification du constructeur. Les valeurs de tension, puissance, courant et fréquence sont indiquées. Vérifier la concordance de ces valeurs avec l'installation à alimenter.
- Effectuer les raccordements électriques conformément aux normes et règlements en vigueur.
- Faire intervenir un électricien qualifié pour les cas particuliers en intervention Electrique.
- Avant toute intervention d'installation et de maintenance, mettre le matériel hors tension (tension matériel, tension batterie et tension réseau).
- Câbler le matériel en respectant le schéma électrique et les normes en vigueur.
- Manipuler le matériel avec les mains ou les pieds toujours au sec ou protégés.
- Prendre toutes les précautions pour ne jamais toucher des câbles dénudés ou des connexions débranchées, porter des EPI adéquat aux tâches.
- Garder les outils et l'équipement en bon état de fonctionnement.
- Utiliser l'équipement de protection individuelle approprié à la tâche, y compris des chaussures de sécurité.
- Maintenir les aires de travail exemptes d'obstacles et d'équipement.

- Éviter les postures contraignantes et les tâches répétitives, ou s'assurer de prendre fréquemment des pauses
- Utiliser et maintenir les câbles en bon état, bien isolés et raccordés de façon correcte et définitive.
- Remplacer les équipements de protection contre les chocs électriques uniquement que par des équipements identiques et normalisés (caractéristiques et valeurs nominales).
- Utiliser exclusivement des câbles souples résistants, à gaine caoutchouc, conformes à la norme ou des câbles équivalents.
- Remonter les plaques de protection (obturateurs) après chaque opération de maintenance.

Consignes de secours aux personnes en cas de choc électrique

En cas de choc électrique, suivre les indications suivantes :

1. Eviter tout contact direct soit avec le conducteur sous tension, soit avec le corps de la victime.
2. Couper immédiatement la tension et actionner l'arrêt d'urgence du matériel mis en cause. Nota : Une hache peut être employée pour couper le fil sous tension. Prendre de très grandes précautions pour éviter l'arc électrique qui en résulte.
3. En cas d'impossibilité d'atteindre le matériel : éloigner la victime du conducteur sous tension avec un morceau de bois sec, des vêtements secs ou d'autres matériaux non-conducteurs.
4. S'éloigner avec la victime de toute situation de danger de mort.
5. Avertir les secours.
6. En cas d'arrêt respiratoire, commencer immédiatement la respiration artificielle.
7. En cas d'arrêt cardiaque, effectuer un massage cardiaque.

Consignes contre les risques d'incendies, de brûlures et d'explosions

1. Avant tout démarrage du matériel, éloigner tout produit inflammable ou explosif (essence, huile, chiffon, etc.).
2. Interdiction de poser des matériaux combustibles sur les organes chauds du matériel (exemple : tuyau d'échappement).
3. Eviter tout contact avec les organes chauds du matériel (exemple : tuyau d'échappement).
4. Prévoir une ventilation adaptée au refroidissement correct du matériel.
5. Attendre l'arrêt et le refroidissement complet du moteur avant de retirer le bouchon du radiateur.
6. Attendre l'arrêt et le refroidissement complet du matériel avant de recouvrir le matériel (si nécessaire).
7. Dépressuriser les circuits d'air, d'huile et de refroidissement avant de déposer ou déconnecter tous raccords, conduites ou éléments connectés.
8. Veiller à ce que le matériel en fonctionnement soit fixe (en position stationnaire).
9. Ne jamais stocker dans un même local des produits non compatibles

Consignes contre les risques liés aux phases de manutention

1. Choisir les engins et matériels de manutention appropriés en fonction du type de matériel à manutentionner. Vérifier que la capacité de manutention est suffisante.
2. Vérifier que les engins et matériels de manutention sont en bon état de fonctionnement.
3. Respecter les instructions de manutention décrites dans la présente documentation et les consignes des pictogrammes affichés sur le matériel à manutentionner.
4. Veiller à ne jamais se placer sous la charge manutentionnée.
5. Apprendre les techniques sécuritaires de levage.

Nota : *Les anneaux de levage prévus sur le matériel sont dimensionnés pour manutentionner le matériel seul. Dans le cas ou des équipements supplémentaires sont montés sur le matériel, une étude devra être menée pour définir le centre de gravité de l'ensemble et vérifier la bonne tenue mécanique de la structure du matériel ainsi que de ses anneaux de levage.*

CONDUITE A TENIR EN CAS D'INCENDIE

Alerte et alarme incendie

- ✓ Donner l'alerte et/ou déclencher l'alarme
- ✓ Appeler le 18 ou le 112 et suivre les consignes qui vous sont données. Attendre l'accord des pompiers avant de raccrocher.
- ✓ Sortir des locaux sans délai et dans le calme en suivant les consignes d'évacuation
- ✓ S'assurer que tous les occupants proches évacuent en même temps que vous.

Lutte contre l'incendie

- Ne jamais mettre sa vie en danger
- Ne jamais essayer d'éteindre un feu de gaz (gaz naturel, butane, propane, etc.)
- Respecter une distance d'au moins 3 m pour un extincteur à poudre et d'au moins 1 m pour un extincteur à mousse
- Diriger le jet d'extinction vers la base des flammes, jamais sur une fuite de gaz !
- En cas d'échec des moyens de première intervention, refermer la porte et les fenêtres de la pièce où se trouve l'incendie si elles sont accessibles sans risque, et évacuer les lieux en fermant toutes les portes sur le trajet sans jamais les verrouiller
- Si le feu se trouve sur la voie d'évacuation et empêche la sortie, s'en éloigner en fermant toutes les portes sur le trajet et essayer de s'abriter si possible dans une pièce comportant une arrivée d'eau :
    - Boucher tous les interstices avec des serviettes mouillées
    - Boucher les orifices d'aération pour empêcher la fumée d'entrer dans la pièce
    - Mouiller la porte
    - S'allonger sur le sol pour respirer le plus longtemps possible de l'air frais
    - Placer un tissu mouillé devant le nez et la bouche

Évacuation les lieux

- Ne pas paniquer, garder son calme

- Evacuer avec les collègues présents, ne laisser personne derrière soit, notamment les personnes handicapées ou à mobilité réduite
- Ne jamais emprunter les ascenseurs ou les monte-charges pour évacuer
- Ne jamais s'aventurer dans la fumée (risque de se perdre en l'absence de repères, risques de brûlures externes et internes, d'asphyxie)
- Toujours se diriger vers la sortie et les issues de secours
- Ne jamais revenir vers l'origine de l'incendie
- Toujours toucher une porte avant de l'ouvrir. Si elle est brûlante ne pas l'ouvrir et utiliser un autre itinéraire de sortie
- Toujours ouvrir les portes avec précaution : les refermer s'il existe une pression ou si la zone derrière la porte est enfumée
- Toujours refermer toutes les portes ouvertes sans jamais les verrouiller
- Evacuer en rampant ou se rapprocher le plus possible du sol s'il y a une fumée importante

Point de rassemblement

- Au point de rassemblement, s'assurer que tous vos collègues sont bien présents
- Signaler aux secours, ou au responsable d'évacuation, toute personne absente